
NEDL TRANSFER
HN 6MIJ J



e1826.10
KG48
SIGILL. COLL. HARVARD. CANTAB. NOV. ANGL. MDCL.
CHRISTO ET ECCLESIAE
Emptus
EX DONO
THOMAE HOLLIS, ANGLI,
HOSPIT·LINCOLN·
REG·ET ANT·SS·LOND·
SODALIS
Nov 27,
1811.



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Par M. de FLEURY, Confesseur du Roi.

TOME NEUVIEME.

01826110

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Par M. FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confesseur du Roi.

TOME NEUVIEME.

Depuis l'an 679. jusques à l'an 794.

Revû, & corrigé par l'Auteur.



A PARIS,

Chez
P. G. LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
JEAN-TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
DURAND, rue S. Jacques, au Griffon.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

M. DCC. L.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

SOMMAIRES
DES LIVRES.

LIVRE QUARANTIE'ME.

I. *L'Empereur prépare la paix de l'Eglise.* II. *Mort de Donus. Agathon pape.* III. *Eglise d'Angleterre.* IV. *S. Vilfrid en Frise* V. *Concile de Rome pour S. Vilfrid.* VI. *Concile pour députer à C. P.* VII. *Lettres à l'empereur.* VIII. *Voyages de S. Benoît Biscop.* IX. *Retour de S. Vilfrid.* X. *Arrivée des légats à C. P.* XI. *Sixième concile général. Premiere session.* XII. *Seconde session.* XIII. *Troisieme session.* XIV. *Quatrieme, cinquieme & sixieme session.* XV. *Septieme session.* XVI. *Huitieme session.* XVII. *Macaire condamné.* XVIII. *Neuvieme session.* XIX. *Dixieme session.* XX. *Onzieme session.* XXI. *Douzieme session.* XXII. *Treizieme session. Condamnation d'Honorius.* XXIII. *Lettres des patriarches de C. P.* XXIV. *Quatorzieme session. Verifications d'écritures.* XXV. *Quinzieme session. Polychrone.* XXVI. *Seizieme session.* XXVII. *Fin du concile.* XXVIII. *Mort d'Agathon. Leon II. pape.* XXIX. *Douzieme concile de Tolede.* XXX. *Treizieme concile de Tolede.* XXXI. *Lettres du pape Leon en Espagne.* XXXII. *Mort de Leon II. Benoît II. pape.* XXXIII. *Quatorziéme concile de Tolede.* XXXIV. *Mort de Constantin. Justinien II. empereur.* XXXV. *S. Ansbert archevêque de Roüen.* XXXVI. *Jean V. pape.* XXXVII. *Conon pape.* XXXVIII. *S. Kilien de Virsbourg.* XXXIX. *Mort de Conon. Sergius pape.* XL. *Quinzieme concile de Tolede.* XLI. *S. Julien de Tolede.* XLII. *Travaux de S. Vilfrid.* XLIII. *S. Cutbert evêque.* XLIV. *S. Vilfrid rétabli.* XLV. *Cedualla & Ina rois d'Ouessex.* XLVI. *Fin de S. Theodore de Cantorberi.* XLVII. *S. Suidbert de Frise.* XLVIII. *Troisième concile de Saragoce.* XLIX. *Concile* in Trullo. L. *Mariages des clercs.* LI. *Autres canons pour le clergé.* LII. *Sacremens & cérémonies.* LIII. *Moines, &c.* LIV. *Le pape rejette ce concile.* LV. *Justinien chassé. Leonce empereur.* LVI. *Seizieme concile de Tolede.* LVII. *Dernier concile de Tolede.* LVIII. *Leonce chassé. Tibere Apsimare empereur.*

AN. 679. — 680. — Nov. — Decemb. — 681. — Févr. — Mars. — Avril. — Août. — Sept. — 682. — 683. — 684. — 685. — 686. — 687. — 688. — 690. — 692. — 694.



LIVRE QUARANTE-UNIE'ME.

696. I.
698. SAint Villebrod en Frise. II. S. Vulfran. III. Fin de Saint Ansbert.
701. IV. Conciles d'Angleterre. V. Mort de Sergius. Jean VI. pape. VI. Monas-
703. teres de Farfe & de S. Vincent. VII. Vitiza roi d'Espagne. VIII. Concile
704. de Nestrefeld. IX. S. Vilfrid justifié à Rome. X. S. Adamnam abbé. XI.
705. L'empereur Justinien rétabli. XII. Mort d'Abdelmelic. Oualid calife. XIII.
707. Mort de Jean VI. Jean VII. & Sisinius papes. XIV. S. Bonet de Clermont.
708. XV. S. Tetrique d'Auxerre. XVI. Mort de S. Lambert. XVII. Constantin pa-
709. pe. XVIII. S. Vilfrid rétabli. XIX. Mort de S. Vilfrid. XX. S. Adalme
710. évêque. XXI. Pictes quittent le schisme. XXII. Le pape à C. P. XXIII.
711. Mort de Justinien. Philippique empereur. XXIV. Philippique déposé. Anas-
713. tase II. empereur. XXV. Musulmans en Espagne. XXVI. Mort de Cons-
tantin. Gregoire II. pape. XXVII. Anastase déposé. Theodose, puis Leon
715. empereurs. XXVIII. Clercs portans les armes. XXIX. S. Rigobert archevê-
716. que de Reims. XXX. Capitulaire du pape pour la Baviere. XXXI. S. Ru-
pert de Salsbourg. XXXII. S. Corbinien de Frisingue. XXXIII. Mont Cassin
719. rétabli. XXXIV. Fin de S. Ceolfrid. XXXV. Commencemens de S. Boniface
de Mayence. XXXVI. Commencemens de S. Gregoire d'Utrecht. XXXVII.
S. Boniface évêque. XXXVIII. Translation de S. Lambert. XXXIX. Con-
722. cile de Rome. XL. Translation de S. Augustin. XLI. Pelage roi d'Astu-
723. rie. XLII. Persécution sous les Musulmans. XLIII. Commencemens de
Leon Isaurien. XLIV. Progrès de S. Boniface en Germanie. XLV. Ins-
724. truction de l'évêque Daniel. XLVI. Suite des progrès de S. Boniface.
XLVII. Lettre du pape à S. Boniface. XLVIII. Lettre de S. Boniface à
l'évêque Daniel.

LIVRE QUARANTE-DEUXIEME.

I. L'Empereur Leon attaque les images. II. Lettres de S. Germain
726. de C. P. III. Lettre du pape à S. Germain. IV. S. Germain chassé.
730. Anastase patriarche. V. Violences à C. P. VI. Revolte en Italie. VII.
731. Mort de Gregoire II. Gregoire III. pape. VIII. Premiere lettre du pape
732. à l'empereur. IX. Seconde lettre du pape à l'empereur. X. S. Boniface
archevêque. XI. Eglise d'Angleterre. XII. Lettre de Bede à Egbert. XII.
bis. Autres écrits de Bede. XIII. Sarrasins en France. XIV. Martyrs par
les Sarrasins. XV. Autres saints de France. XVI. Concile de Rome pour
les images. XVII. Persecution à cause des images. XVIII. S. Jean Da-
mascene écrit pour les images. XIX. Second & troisiéme discours. XX.
738. Lettres de S. Boniface. XXI. Troisiéme voyage de S. Boniface à Rome.
739. XXII. S. Villebalde & S. Vunebalde. XXIII. Evêchés en Baviere. XXIV.
741. Le pape a recours à Charles Martel. XXV. Mort de Charles Martel.

xxvi. *Mort de Gregoire III.* xxvii. *Mort de Leon. Constantin Copronyme empereur.* xxviii. *Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie.* xxix. *Martyrs en Orient.* xxx. *Alfonse le Catholique.* xxxi. *Zacarie pape.* xxxii. 742.
Nouveaux évêchés en Allemagne. xxxiii. *Lettres du pape Zacarie.* 743.
xxxiv. *Concile en Allemagne.* xxxv. *Lettre de S. Boniface à Cutbert* 744.
xxxvi. *Concile de Liptines.* xxxvii. *Concile de Soissons.* xxxviii. *Le pape secourt l'exarque.* xxxix. *Concile de Rome.* xl. *Mort du roi Luitprand.* xli. *L'empereur Constantin rétabli.* xlii. *Eglise d'Orient.* xliii. *Ecrits de S. Jean Damascene.* xliv. *Commencemens de S. Sturme.* xlv. *Fondation du monastere de Fulde.* xlvi. *Ste Liobe.* xlvii. *Baptême,* In nomine Patria, *&c.* xlviii. *Gevilieb évêque déposé,* xlix. *Lettre au roi des* 745.
Merciens. l. *Adalbert & Clement imposteurs.* li. *Concile de Rome contre Adalbert & Clement.* lii. *Lettre du pape à S. Boniface.* liii. *Concile de Cloveshou.* liv. *Retraite de Carloman.* lv. *Retraite de Rachis.* 747.
lvi. *Lettres du pape Zacarie en France.* lvii. *Réponses à S. Boniface.* 748.

LIVRE QUARANTE-TROISIEME.

I. PEpin *roi de France.* ii. *Concile de Verberie.* iii. *Mort du pape Zacarie.* iv. *Etienne II. pape.* v. *Monastere de Nonantule.* vi. *Califes Abassides.* vii. *Concile des Iconoclastes.* viii. *Condamnation des images.* 752.
ix. *Le pape appelle les François.* x. *Le pape passe en Lombardie.* xi. *Le* 753.
pape en France. xii. *Assemblée de Quiercy.* xiii. *Maladie du pape.* xiv. 754.
Second sacre de Pepin. xv. *Guerre de Lombardie.* xvi. *Siége de Rome.* 755.
xvii. *Lettre au nom de S. Pierre.* xviii. *Donation de Pepin.* xix. *Eglise d'Utrecht.* xx. *S. Lulle archevêque de Mayence,* xxi. *Martyre de S. Boniface.* xxii. *Ecrits de S. Boniface & ses disciples.* xxiii. *Concile de*
Vernon. xxiv. *S. Othmar calomnié.* xxv. *Didier roi des Lombards.* xxvi. 756.
Constantin persécute les Catholiques. xxvii. *Persécution par les Arabes.* 757.
xxviii. *Mort d'Etienne II. Paul pape.* xxix. *Concile de Compiegne.* xxx. 763.
Bâtimens du pape Paul. xxxi. *Lettres du pape Paul à Pepin.* xxxii. *Persécution en Orient. S. Etienne d'Auxence.* xxxiii. *Anne calomniée.* xxxiv. *George faux moine.* xxxv. *Evêques envoyés à S. Etienne.* xxxvi. *Exil de S. Etienne à Proconese.* xxxvii. *Regle de S. Chrodegand.* xxxviii. *Nourriture, vêtemens, &c.* xxxix. *Pénitences, &c.* xl. *Miracles de S. Etienne d'Auxence.* xli. *Confession de S. Etienne devant l'empereur.* xlii. *Per-* 764.
sécution continuée. xliii. *Concile de Gentilli.* xliv. *Mort du pape Paul.* 766.
Constantin intrus. xlv. *Prison de S. Etienne d'Auxence.* xlvi. *Autres mar-* 767.
tyrs. xlvii. *Suite de la prison de S. Etienne.* xlviii. *Martyre de S. Etienne.* xlix. *Constantin patriarche de C. P. degradé & tué.* l. *Persécution* 768.
continuée. li. *Lettres du faux pape Constantin.* lii. *Constantin chassé.* liii. *Etienne III. pape.* liv. *Mort de Pepin. Charles & Carloman rois.*
lv. *Eglise d'Espagne.* lvi. *Premier capitulaire de Charles* lvii. *Concile* 769.
de Rome. lviii. *Michel intrus à Ravenne.* lix. *Le pape écrit contre les Lombards,* lx. *Didier fait périr Christofle & Sergius.*

LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.

772. I. *ADrien pape.* II. *Mort de Paul Afiarte.* III. *S. Virgile de Salsbourg.*
773.
774. IV. *Infidélité du roi Didier.* V. *Charles à Rome.* VI. *S. Ambroise Autpert.*
775. VII. *Persécution en Orient.* VIII. *Mort de Constantin. Leon empereur.* IX. *Mort d'Almansor. Mahadi calife.* X. *Fin de saint Gregoire d'Utrecht.* XI.
776. *S. Lebvin.* XII. *Conversion des Saxons.* XIII. *Capitulaire de l'an 779.*
779. XIV. *Fin de S. Sturme.* XV. *Commencement de saint Villehade.* XVI. *Mort*
780. *de Leon. Constantin & Irene empereurs.* XVII. *Second voyage de Charles à Rome.* XVIII. *Retraite de S. Villehade.* XIX. *Commencemens de saint*
781. *Ludger.* XX. *Conversion de Vitiquind.* XXI. *Evêques des monasteres.* XXII.
785.
786. *Fausses decrétales.* XXIII. *Capitulaire de Theodulfe.* XXIV. *Mort de Paul. Taraise patriarche de C. P.* XXV. *Préparatifs du concile.* XXVI. *Députation d'Orient.* XXVII. *Mort de Mahadi. Mouça & Aaron califes.* XXVIII. *Concile commencé à C. P.* XXIX. *Second concile de Nicée, septieme général.* XXX. *Evêques pénitens reçûs.* XXXI. *Regles sur la réception des héreti-*
788. *ques.* XXXII. *Seconde session. Lettres du pape, &c.* XXXIII. *Troisieme ses-*
Septem. *sion. Lettres d'Orient.* XXXIV. *Quatrieme session. Autorités des peres.*
Octob. XXXV. *Cinquieme session. Comparaison des hérétiques.* XXXVI. *Sixieme session. Réfutation du faux concile.* XXXVII. *Objection de l'Eucharistie* XXXVIII. *Septieme session. Définition de foi.* XXXIX. *Derniere session devant Constantin & Irene.* XL. *Canons du septieme concile.* XLI. *Concile de Calcut en Angleterre.* XLII. *Troisieme voyage de Charles à Rome.* XLIII. *Paul diacre* XLIV. *Fin de S. Villehade.* XLV. *Capitulaire pour la Saxe*
789. XLVI. *Capitulaire d'Aix-la-Chapelle.* XLVII. *Livres Carolins.* XLVIII.
792. *Constantin épouse Marie.* XLIX. *Constantin seul empereur.* L. *Hérefie de Felix & d'Elipand.* LI. *Beat & Etherius résistent à Elipand.* LII. *Concile de Narbonne.* LIII. *Concile de Frioul.* LIV. *Alcuin en France.* LV. *Al-*
793. *cuin écrit contre* Felix. LVI. *Autres écrits contre Felix & Elipand.* LVII. *Concile de Francfort.* LVIII. *Canon touchant les images.* LIX. *Réponse d'Adrien aux livres Carolins.* LX. *Suite des canons de Francfort.* LXI. *Capitulaire d'Italie.*

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUARANTIÉME.

L'Empereur Constantin Pogonat fit avec le Calife Moavia une paix avantageuse pour trente ans, l'an 677. neuvieme de son regne, & Moavia mourut trois ans après, l'an 60 de l'hégire, 680. de J. C. Il étoit âgé de quatre-vingts ans, & en avoit régné vingt. L'année précédente il avoit fait réparer, à la priere des chrétiens, le dôme de l'église d'Edesse tombé par un tremblement de terre. De son tems mourut Agathon patriarche des Jacobites à Alexandrie l'an 678. 58. de l'hégire, & eut pour successeur Jean qui tint le siége huit ans. Il rebâtit l'église de S. Marc, & prit grand soin des pauvres pendant une disette de trois ans : Moavia

I. L'empereur prépare la paix à l'église.

Theoph. an. 9. p. 296. Elmac. lib. 1 c. 7.

Abulfar. Chr. or. Elm. lib. 1. c. 7.

An. 678.

eut pour successeur son fils Iësid à qui il avoit fait prêter le serment par les Musulmans dix ans auparavant. Le traité que l'empereur Constantin avoit fait avec eux, lui attira des ambassades des Avares & des autres peuples d'Occident, qui lui demanderent aussi la paix. Il la leur accorda; & fut ainsi en repos de tous côtés pendant le reste de son regne.

Theoph. p. 299.

Il songea aussi-tôt à rétablir la paix dans l'église, divisée depuis le regne d'Heraclius son bisayeul. Constantin patriarche de C. P. mourut l'an 678. après avoir tenu le siége un an & huit mois; & eut pour successeur Theodore prêtre, syncelle & trésorier de l'église de C. P. Il voulut écrire au pape incontinent après son ordination: mais il craignit que s'il envoyoit une lettre synodique suivant la coutume, elle ne fût pas reçûe, non plus que celles de ses prédécesseurs. C'est pourquoi il envoya seulement une lettre d'exhortation à la paix; & elle fut rendue au pape Donus. Ensuite l'empereur demanda au même Theodore & à Macaire patriarche d'Antioche, résidant à C. P. quelle étoit la cause de leur division. Ils répondirent, que l'on avoit introduit de nouvelles manieres de parler des mysteres, soit par ignorance, soit par une curiosité excessive: & que depuis le commencement de ces questions il n'y avoit point eu d'assemblée de la part des deux siéges pour éclaircir la vérité. C'est ce qui fit résoudre l'empereur à convoquer un concile.

Sacr. Const. to. 6. conc. p. 594. E.

p. 595. D.

Il écrivit pour cet effet au pape Donus une lettre où il dit que le tems ne permet pas de faire une assemblée parfaite, c'est-à-dire, un concile universel: apparemment à cause des évêques de la haute Syrie, de Palestine, d'Egypte & d'Afrique qui se trouvoient

sous la domination des Musulmans. Ensuite il prie le pape d'envoyer des hommes sages & bien instruits, qui apportent les livres nécessaires pour agiter & décider toutes les questions avec les deux patriarches Theodore de C. P. & Macaire d'Antioche; leur promettant une entiere sûreté, même pour le retour, en cas qu'ils ne pussent convenir. Après cela, ajoute-t'il, nous serons justifiés au jugement de Dieu : car nous pouvons exhorter tous les chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre personne. Envoyez-nous de votre sainte église trois hommes, ou plus, si vous voulez: & de votre concile jusques à douze évêques, compris les métropolitains. On voit ici la différence des députés du pape & de ceux des évêques d'Italie, ou de tout l'Occident : car c'est ce que les Orientaux appelloient son concile. An. 678.

L'empereur continue : Notre patriarche & celui d'Antioche nous ont fort pressés d'ôter Vitalien des diptyques : disant, que l'on y fait mention d'Honorius pour l'honneur du siége apostolique de Rome; & qu'ils ne peuvent souffrir que l'on fasse mention de ses successeurs, jusques à ce que l'on se soit éclairci touchant les mots dont on dispute entre les deux siéges. C'est que les deux patriarches de C. P. & d'Antioche étoient Monothélites : ainsi de tous les papes ils ne tenoient pour orthodoxe qu'Honorius. Mais, ajoute l'empereur, je n'ai pas consenti que Vitalien fût ôté des diptyques: premierement, pour garder l'égalité, & montrer que je tiens les uns & les autres pour orthodoxes; ensuite par reconnoissance de l'amitié que Vitalien nous a témoignée de son vivant dans le mouvement de nos tyrans. C'est la révolte de Mezece. Et

p. 598. D.

Sup. liv. XXXIX. n. 42.

An. 678.

ensuite : Nous avons ordonné au patrice Theodore exarque d'Italie, de donner à ceux qui viendront de votre part toute sorte de secours, soit pour le transport, soit pour la dépense du voyage; & de vous donner même des vaisseaux de guerre, pour vous escorter s'il est besoin. La lettre est datée du douzieme d'Août indiction sixieme, c'est-à-dire l'an 678.

II. Mort de Donus. Agathon pape. *Anast.*

Mais avant qu'elle arrivât à Rome, le pape Donus mourut, & fut enterré à saint Pierre l'onzieme d'Avril 678. après avoir tenu le saint siége un an cinq mois & dix jours. En une ordination il fit dix prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs six évêques. Après sa mort le saint siége vaqua deux mois & quinze jours; & on ordonna Agathon moine, Sicilien de naissance, qui tint le saint siége deux ans & demi. Il étoit d'une douceur & d'une gaieté merveilleuse envers tout le monde. La lettre que l'empereur Constantin avoit adressée à son prédécesseur lui fut rendue par le secrétaire Epiphane, & il se mit aussi-tôt en devoir d'y satisfaire.

III. Eglise d'Angleterre. *Vita per Eddi. c. 23. Sup. liv.* XXXIX. *n. 46. Be. IV. hist. c. 19. Vita S. Edilth. n. 2. Act. B.*

Cependant saint Vilfrid archevêque d'Yorc arriva à Rome, se plaignant d'avoir été injustement déposé. Il gouverna son siége paisiblement pendant quatre ans, depuis son rétablissement : c'est-à-dire tant que la reine Eteldrite demeura avec le roi Ecfrid. Cette princesse garda toûjours sa virginité, quoique mariée deux fois : premierement avec le prince Tombert pendant peu de tems, ensuite avec le roi Ecfrid pendant douze ans. Comme il n'y avoit personne en qui elle eût plus de confiance que saint Vilfrid, le roi lui offrit des terres & de grandes sommes d'argent s'il persuadoit à la reine d'habiter avec lui. Enfin ne pouvant y réussir, il lui permit ce qu'elle demandoit depuis si

long-tems, de se retirer dans un monastere. Elle reçut le voile des mains de saint Vilfrid, & ensuite il l'établit abbesse du monastere d'Elge ou Ely qu'elle fonda: & outre la grande communauté de filles, il y en eut une d'hommes. Sept ans après cette fondation elle mourut l'an 679. & seize ans après sa mort, son corps fut trouvé entier: ce que l'on attribua au mérite de sa pureté. An. 678.

Après sa retraite le roi Ecfrid épousa Ermenburge, qui ayant pris saint Vilfrid en aversion, représenta éloquemment au Roi sa puissance séculiere, ses richesses, le nombre de ses monasteres, la grandeur des bâtimens, la multitude de ses vassaux qui le suivoient vêtus & armés magnifiquement. Le roi entra dans les sentimens de sa femme, & persuada à saint Theodore de Cantorberi de déposer saint Vilfrid, & d'ordonner en sa place trois évêques, sçavoir Bosa pour le païs de Deïrer à Hagulstad, Eata pour les Berniciens à Yorc, & Eadhede à Lindisfarne. On les établit en l'absence de saint Vilfrid, qui alla trouver le roi & l'archevêque, & leur demanda pourquoi ils lui ôtoient, sans qu'il l'eût mérité, les biens qu'il tenoit de la piété des rois. Ils lui répondirent devant tout le peuple: Nous ne vous accusons de rien, mais nous ne révoquerons point notre jugement. C'étoit l'an 678. huitieme du regne d'Ecfrid. Saint Theodore exerçoit une pleine autorité sur toutes les églises d'Angleterre. Vinfrid évêque des Merciens l'ayant choqué par quelque désobéissance, il le déposa, & ordonna à sa place Sexvulse fondateur & abbé d'un monastere. Vinfrid retourna au sien, & y finit saintement ses jours. Theodore établit aussi évêque de Londres ou d'Essex Ercon-

Be. IV. hist. c. 12.

Be. Epit.
Be. IV. hist. c. 6.

Martyr. R. 30. Apr.
Be. IV. hist. c. 11.

An. 679. valde illustre par sa sainteté, & honoré le trentiéme d'Avril. Sebbi roi du même pays d'Essex étoit si pieux, qu'il auroit embrassé depuis long-tems la vie monastique, s'il avoit pû y faire consentir la reine son épouse. Enfin étant attaqué de la maladie dont il mourut, il fit venir l'évêque de Londres, & reçut avec sa bénédiction l'habit monastique qu'il avoit tant desiré. C'est le premier exemple que je sçache de cette dévotion si fréquente dans les derniers siecles, de mourir en habit de religieux.

Il arriva dans le même tems, l'an 679. qu'un jeune homme nommé Imma fut laissé pour mort dans un combat. Ayant été trouvé par les ennemis, il fut guéri & retenu prisonnier, & on l'enchaînoit la nuit de peur qu'il ne s'enfuît. Il avoit un frere nommé Tunna prêtre & abbé d'un monastere, qui le croyant mort chercha son corps, & en ayant trouvé un qui lui ressembloit, l'emporta dans son monastere, l'enterra honorablement, & disoit souvent la messe pour la délivrance de son ame. Le frere vivant en sentit l'effet: car souvent il se trouvoit libre de ses liens depuis tierce qui étoit l'heure de la messe. Le comte qui le tenoit prisonnier lui demanda s'il avoit un caractere, il répondit que non: Mais, ajouta-t'il, j'ai un frere prêtre qui me croyant mort, dit souvent la messe pour moi; & si j'étois dans l'autre vie, mon ame seroit délivrée des peines par ses prieres. Après qu'il fut guéri, le comte le vendit à un autre qui ne put non plus le tenir attaché. Car encore que l'on employât différentes sortes de liens, il se trouvoit souvent libre aux mêmes heures. Enfin ce dernier maître le renvoya sur sa parole, & il se racheta. Etant revenu ensuite trouver

Be. IV. hist. c. 22.

Be. IV. hist. c. 22.

son frere, il apprit de lui que les tems où il avoit été délié & soulagé en diverses manieres, étoient ceux où l'on célébroit la messe pour lui; & sur son récit plusieurs furent excités à prier, donner l'aumône, & offrir le saint sacrifice pour les morts auxquels ils s'intéressoient. Bede qui rapporte cette histoire, dit l'avoir apprise d'un de ceux qui l'avoient oüi raconter à celui même à qui elle étoit arrivée.

An. 679.

IV. S. Vilfrild en Frise. *Eddi. c. 23. 24.*

Saint Vilfrid se voyant injustement chassé de son siége, résolut par le conseil des évêques ses confreres d'aller à Rome demander justice au pape. Il laissa sous la conduite de ces évêques plusieurs milliers de moines qu'il gouvernoit, & s'embarqua avec ses clercs & sa suite. Ses ennemis croyant qu'il iroit par la France Occidentale, qui étoit le plus court, envoyerent devant des présens au roi Theodoric & à Ebroïn, le priant de l'envoyer plus loin en exil, ou de tuer ses compagnons, & le dépouiller de tout. Mais ils prirent pour lui Vinfrid évêque de Lictfeld, qui étoit aussi chassé de son siége, l'arrèterent, lui ôterent tout son argent, & tuerent plusieurs de ceux qui l'accompagnoient.

c. 25.

Pour saint Vilfrid, il passa droit au Levant en Frise, dont les habitans étoient encore payens. Leur roi Algise ne laissa pas de le recevoir honorablement, & lui permit de prècher l'évangile à ses sujets. Il le fit avec grande application; & l'année se trouva plus abondante qu'à l'ordinaire en poisson & en toutes sortes de fruits : ce que les peuples attribuerent au Dieu qu'il prèchoit. Ainsi il baptisa presque tous les seigneurs, & plusieurs milliers du peuple, & fut le premier apôtre de ce païs. Cependant Ebroïn envoya des gens à Al-

c. 26.

An. 679. gise roi des Frisons, avec des lettres où il promettoit un boisseau plein de sous d'or, s'il lui envoyoit l'évêque Vilfrid ou sa tête. Le roi fit lire cette lettre publiquement à son dîner en présence de saint Vilfrid & ses compagnons, des envoyés d'Ebroïn & d'un grand peuple. Puis il la prit, la déchira, & la jetta au feu, en disant aux porteurs : Dites de ma part à votre maître : Ainsi puisse le créateur détruire le royaume & la vie de celui qui se parjure, & ne garde pas les traités. Les envoyés s'en retournerent confus.

c. 27. Saint Vilfrid ayant passé l'hyver en Frise, en partit au commencement du printems l'an 679. pour continuer son voyage de Rome. Il passa chez Dagobert roi des François en Austrasie, qui le reçut avec grande amitié, se souvenant des obligations qu'il lui avoit.

Sup. liv. XXXIX. n. 26. Car ce roi après la mort de Sigebert III. son pere, fut envoyé en Irlande par Grimoald maire du palais, & n'en fut rappellé que vingt ans après en 674. Les seigneurs d'Austrasie s'adresserent pour cet effet à S. Vilfrid, qui le renvoya avec une escorte, & toutes les choses nécessaires pour le conduire en son royaume. Le roi Dagobert vouloit lui donner l'évêché de Strasbourg, le plus grand qu'il eût dans ses états; & comme il le refusa, il lui fit de grands présens & lui donna Adeodat évêque de Toul pour l'accompagner à Rome.

Ils arriverent chez Berchter ou Pertarit roi des Lombards, prince humble, paisible & craignant Dieu, qui les reçut très humainement, & dit à S. Vilfrid : Vos ennemis m'ont envoyé d'Angleterre promettre de grands présens si je vous retenois & vous empêchois d'aller à Rome; car ils vous traitent d'évêque fugitif. Je leur ai répondu : Etant banni de mon pays en ma jeunesse,

jeunesse, j'ai demeuré chez le Roi des Huns qui étoit payen; & qui me promit avec serment au nom de son idole, de ne me jamais livrer à mes ennemis. Quelque tems après ils lui envoyerent offrir un boisseau de sous d'or s'il m'abandonnoit à eux. Il les refusa, disant, que ses dieux le feroient périr s'il faussoit son serment. A plus forte raison, moi qui connois le vrai Dieu, je ne perdrai pas mon ame, quand il s'agiroit de gagner tout le monde. Il donna donc une escorte honorable au saint évêque pour le conduire jusques à Rome.

V. Concile de Rome pour S. Vilfrid. c. 28 To. 6. conc. p. 579.

Il y arriva heureusement, & trouva que l'on y étoit déja informé du sujet de son voyage, par le moine Coënvald que l'archevêque Theodore avoit envoyé de son côté avec ses lettres. Le pape Agathon assembla donc un concile de plus de cinquante évêques dans la Basilique du Sauveur au mois d'Octobre 679. Après que le pape eut dit sommairement le sujet du concile, André d'Ostie & Jean de Porto firent leur rapport des actes qu'ils avoient été chargés d'examiner avec d'autres évêques, tant contre S. Vilfrid, que de sa part. Ayant tout considéré, dirent-ils, nous ne le trouvons convaincu canoniquement d'aucun crime qui méritât la déposition; au contraire, nous voyons qu'il a gardé la modération convenable, sans exciter de sédition pour se rétablir. Il s'est contenté de protester devant les évêques & d'appeller au saint siége, où Jesus-Christ a établi la primauté du sacerdoce.

Le pape ordonna ensuite que l'on fît entrer saint Vilfrid qui étoit à la porte de la salle. On lut sa requête, où il prenoit le titre d'évêque de Saxe, & marquoit qu'il avoit déja instruit le pape & de vive voix, & par écrit. Il se plaignoit qu'on l'avoit deposé injus-

An. 679. tement, & ordonné trois évêques à sa place. Je n'ose, disoit-il, accuser Theodore, parce qu'il a été envoyé par le saint siége : mais si vous jugez que je ne sois plus évêque, je me soumets humblement : je vous prie seulement de chasser par votre autorité les usurpateurs de mon diocèse. Si l'archevêque & les évêques mes confreres trouvent à propos d'augmenter le nombre des évêques, qu'ils les choisissent dans un concile, & les tirent du clergé de la même église, j'obéirai absolument aux décrets du saint siége. On voit ici, que le principal prétexte de la déposition de saint Vilfrid étoit, que le pays avoit besoin d'un plus grand nombre d'évêques.

Eddi. c. 29. Après la lecture de sa requête, le pape loüa sa conduite & sa soûmission, & le concile prononça, qu'il seroit rétabli dans son évêché ; que ceux qui y avoient été mis irréguliérement seroient chassés ; mais que les évêques qu'il choisiroit avec le concile assemblé sur les lieux pour lui aider, seroient ordonnés par l'archevêque : le tout sous peine de déposition & d'anathême, contre les évêques, les prêtres & les diacres, & d'excommunication contre les autres, même contre les rois. Saint Vilfrid demeura encore à Rome plus de quatre mois.

VI.
Concile pour députer à C. P.
Eddi. c. 30.

En effet il assista au concile que le pape Agathon tint le troisieme jour de pâque, c'est-à-dire, le mardi vingt-septieme Mars 680. afin de nommer des députés pour aller à C. P. suivant le desir de l'empereur. Ce concile fut de cent vingt-cinq évêques assemblés de toutes les parties d'Italie : premierement des provinces *To. 6. conc. p. 692.* immédiatement soûmises au saint siége, la Campanie, les Brutiens, la Calabre & les autres plus voisines de

Rome & de la Sicile; ensuite de la province de Milan, dont l'archevêque Mansuet assistoit au concile avec Jean de Bergame, Anastase de Pavie & plusieurs autres. Mansuet est honoré comme saint le dix-neuvieme de Février, Jean l'onzieme de Juillet; & le roi Cunibert avoit pour celui-ci un respect particulier. Anastase avoit été évêque Arien; mais il se convertit si bien, qu'il est honoré comme saint le 30 de Mai.

An. 679.

Martyr. R. 19. Feb. 11. Jul.

Paul. VI. hist. c. 18.

Martyr. R. 30. Mai.

L'archevêque Mansuet tint son concile après ou devant celui de Rome; & Damien, alors prêtre & depuis évêque de Pavie, écrivit la lettre synodale à l'empereur. Il y rapporte les exemples de tous les empereurs, qui ont fait tenir les conciles pour condamner les heresies. Il marque que les évêques au nom desquels il parle, sont sujets des rois Lombards très-chrétiens, Pertarit & Cunibert son fils, qu'il avoit fait reconnoître de son vivant. La lettre du concile de Milan finit par une exposition de foi, qui reconnoît expressément en Jesus-Christ deux volontés & deux opérations. Damien auteur de cette lettre est honoré comme saint le douzieme d'Avril. On voit dans le concile de Rome les autres évêques de la domination des Lombards; ceux de la province d'Istrie, dont le métropolitain est Agathon évêque d'Aquilée; ceux de la Pentapole & de la Toscane; puis Theodore archevêque de Ravenne; avec les autres évêques de l'exarcat encore soûmis aux Romains. Il y avoit long-tems que les archevêques de Ravenne refusoient au pape l'obéissance qu'ils lui devoient; mais Theodore y satisfit, & se présenta au pape Agathon. Après les évêques immédiatement soûmis au pape, on voit dans les soûscriptions du concile de Rome, celle d'Adeodat de Toul, de Vilfrid d'Yorc,

Paul. IV. hist. c. 44.

To. 6. conc. p. 601.

Martyr. R. 12 Apr.

Boll. to. 10. p. 91.

To. 6. conc. p. 704. D. p. 708.

Anast. in Don. & Agath. Inf. n. 32.

To. 6. conc. p. 697. D.

An. 680.

de Felix d'Arles & de Taurin de Toulon. Adeodat, Felix & Taurin se disent tous trois légats du concile des Gaules : ce qui fait croire qu'il s'en étoit tenu effectivement un pour ce sujet ; mais saint Vilfrid prend aussi la qualité de légat du concile de Bretagne, dont il est bien certain que les évêques ne l'avoient pas envoyé. Or il étoit ordinaire dans les actes ecclesiastiques de nommer concile les évêques d'une même province, quoiqu'ils ne fussent pas assemblés ; & S. Vilfrid sans en avoir de commission, pouvoit hardiment rendre témoignage de la foi des églises Britanniques.

To. 6. conc. p. 1887.

VII. Lettres à l'empereur. *To. 6. conc. p. 630.*

Il ne nous reste de ce concile que les deux lettres à l'empereur ; l'une au nom du pape en particulier, l'autre au nom du concile : toutes deux adressées, nonseulement à Constantin, mais à ses freres Heraclius & Tibere, qui portoient aussi le titre d'Augustes. La lettre du pape est très longue, suivant le style du tems ; mais en voici la substance : Nous avons reçu avec une grande consolation vos letres adressées au pape Donus notre prédécesseur, par lesquelles vous nous exhortez à examiner la vraie foi. Aussi-tôt j'ai commencé à chercher des personnes telles que le malheur du tems & l'état de cette province permet de les trouver. J'ai pris le conseil de mon clergé, & des évêques voisins de ce siége ; mais il a fallu du tems pour assembler ceux que nous attendions des provinces plus éloignées, où mes prédecesseurs ont envoyé prêcher la foi, sans parler de mes maladies continuelles.

p. 634.

Donc pour vous rendre l'obéissance que nous vous devons, nous vous envoyons nos vénérables freres les évêques Abundantius, Jean & un autre Jean ; & nos chers fils Theodore & Georges prêtres, Jean diacre

& Conſtantin ſoûdiacre de notre égliſe : Theodore prêtre, légat de l'égliſe de Ravenne, avec des moines ſerviteurs de Dieu. Ce n'eſt pas par la confiance que nous avons en leur ſavoir : car comment pourroit-on trouver la ſcience parfaite des écritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & qui gagnent à grande peine leur nourriture chaque jour par leur travail corporel ? Seulement nous gardons avec ſimplicité de cœur la foi que nos péres nous ont laiſſée : demandant à Dieu comme notre principal avantage, de conſerver & le ſens & les paroles de leurs déciſions, ſans rien ajoûter, ni diminuer. Nous avons donné à ces députés quelques paſſages des peres, avec les livres mêmes, pour vous les préſenter quand vous l'ordonnerez, & vous expliquer la foi de cette égliſe apoſtolique votre mere ſpirituelle, non par l'éloquence ſéculiere dont ils ſont dépourvûs, mais par la ſincérité de la foi que nous avons appriſe dès le berceau : & nous vous ſupplions de les écouter favorablement. An. 680.

Le pape explique enſuite la foi de l'égliſe ſur la Trinité & l'Incarnation, principalement par rapport à la queſtion des deux volontés ; ſur laquelle il dit nettement, que les trois perſonnes divines n'ayant qu'une nature, n'ont auſſi qu'une volonté ; mais qu'en Jeſus-Chriſt comme il y a deux natures, il y a deux volontés, & deux opérations. Il ſoutient que le ſaint ſiége p. 636.
n'a jamais erré, & ne s'eſt jamais écarté du chemin de la verité, en vertu de la promeſſe faite à ſaint Pierre ; p. 637.
& que ſes prédéceſſeurs n'ont jamais ceſſé d'exhorter les hérétiques pour les ramener. Enſuite il prouve la p. 640.
diſtinction des deux volontés, par les paſſages de l'écriture expliqués par les peres. Il y joint la définition p. 648.

An. 680. du concile de Chalcédoine, & celle du cinquiéme concile : puis plusieurs passages des peres grecs en original,
p. 649. & des peres latins traduits en grec ; de S. Grégoire de
p. 652. Nazianze, de S. Grégoire de Nisse, de S. Jean Chry-
p. 653. sostome, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Hilaire,
p. 656. de S. Athanase, du prétendu S. Denys, de S. Ambroi-
p. 657. se, de S. Leon. Le pape Agathon fait l'application de tous ces passages, & ajoute : On y pourroit joindre
p. 664. ceux qui ont combattu pour le concile de Chalcédoine; sçavoir Jean évêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, Ephrem & le grand Anastase d'Antioche.

p. 665. D'ailleurs il rapporte les passages des anciens hérétiques, qui ont soûtenu qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une opération & une volonté : d'Apollinaire, de Severe chef des Acéphales, de Nestorius, de Theodose d'Alexandrie ; puis des nouveaux heretiques, c'est-à-
p. 668. dire, des Monothélites, Cyrus, Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de C. P. & releve
p. 669. leurs contradictions. Après avoir ainsi prouvé la vérité
p. 673. de la foi catholique, il exhorte l'empereur à se servir de sa puissance pour la soûtenir, & délivrer l'église de
p. 676. ceux qui la combattent. Puis il ajoute : Si l'évêque de C. P. enseigne avec nous cette doctrine, il n'y aura plus de division : s'il embrasse la nouvauté, il en ren-
p. 677. dra compte au jugement de Dieu. Il finit en priant l'empereur de donner une entiere liberté à quiconque voudra parler pour la foi catholique. Telle est la lettre particuliere du pape Agathon.

La lettre synodale est aussi en son nom, & de tous les synodes soûmis au concile du saint siége, c'est-à-dire, de toutes les provinces d'Occident. Elle contient en substance les mêmes choses que la lettre précéden-

An. 680.

te. Les évêques y avouent de même leur peu de science; & parlant des légats, ils disent: Vous nous avez ordonné d'envoyer des personnes de bonnes mœurs, & bien instruites dans les écritures. Quant aux mœurs, quelque pures qu'elles soient, personne n'ose s'y confier: quant à la science, si on la réduit à celle de la religion, il n'y a que la connoissance de la vérité: s'il s'agit de l'éloquence séculiere, nous ne croyons pas que personne de notre tems se puisse vanter de la posséder parfaitement. Nos pays sont continuellement agités par la fureur de diverses nations; ce ne sont que combats, courses, brigandages. Au milieu de ces barbares notre vie est pleine d'inquiétudes, & nous subsistons du travail de nos mains, parce que l'ancien patrimoine de l'église a été consumé petit à petit par diverses calamités. Il ne nous reste pour tout bien que la foi: notre plus grande gloire est de la conserver pendant notre vie; notre avantage éternel est de mourir pour elle. Les lettres montrent elles-mêmes combien cet aveu est sincere: le fond de la doctrine est excellent; mais le style est embarassé, & les fréquentes répétitions produisent une longueur excessive. p. 680. B. p. 681. A.

Les évêques s'excusent d'envoyer si tard les légats, à cause de la longueur du chemin, & qu'une grande partie d'entre eux s'étend jusqu'à l'Océan. Nous espérions, ajoûtent-ils, que Theodore le philosophe, archevêque de la grande Isle de Bretagne, viendroit avec des évêques du pays, aussi-bien que plusieurs autres de diverses lieux, afin de vous écrire au nom de tout notre concile, & que tous eussent connoissance de ce qui se passeroit. Vû principalement que plusieurs de nos confreres sont au milieu des nations barbares, p. 685. C.

An. 680. sçavoir des Lombards, des Sclaves, des Francs, des Goths & des Bretons. Ils sont tous fort curieux de ce qui se fait touchant la foi; & autant qu'ils peuvent nous aider étant d'accord avec nous, autant nous seroient-ils contraires, s'ils étoient scandalisés sur cet article.

p. 688. Nous vous envoyons des personnes qui vous présenteront la confession de foi de tous tant que nous sommes d'évêques du Septentrion & de l'Occident : non pour disputer comme d'une doctrine incertaine & sujette au changement. Et ensuite : Nous recevons comme nos freres tous les évêques qui veulent enseigner avec nous tout ce qui est contenu dans cette confession de foi; & nous condamnons tous ceux qui la rejettent, & ne les souffrirons jamais en notre compagnie, qu'ils ne se soient corrigés. Cette seconde lettre est souscrite par le pape & par tous les évêques qui assistoient au concile de Rome.

p. 689. C.
p. 692.

VIII.
Voyages de S. Benoît Biscop.

Vita to. 2. act. p. 104.
Sup. liv. XXXIX. n. 43.

Vers le même tems, & peut-être avant le concile, le pape renvoya en Angletere S. Benoît Biscop, qui étoit venu à Rome pour la cinquieme fois. Il y fit son quatrieme voyage vers l'an 670. après avoir cédé à l'abbé Adrien le monastere de saint Pierre de Cantorberi, & en rapporta quantité de livres ecclesiastiques, qui lui avoient été partie vendus, partie donnés. En repassant à Vienne il en retira encore plusieurs, qu'il avoit achetés & laissés chez ses amis. Etant revenu en Angleterre, il raconta au roi Ecfrid de Northumbre tout ce qu'il avoit fait dans ses voyages pour le service de la religion : tout ce qu'il avoit appris à Rome & ailleurs touchant la discipline ecclésiastique & monastique, & lui montra les livres & les reliques qu'il avoit apportés. Le roi le prit en telle affection, qu'il lui donna

donna une terre de soixante-dix familles, c'est-à-dire, d'autant de charrues, afin d'y bâtir un monastere en l'honneur de saint Pierre. Il le bâtit à l'embouchure de la riviere de Vire, d'où lui vint le nom de Viremouth : c'étoit l'an 674. quatrieme du regne d'Egfrid, indiction seconde. An. 680.

Un an après Benoît passa en Gaule, & en emmena des maçons pour bâtir son église de pierre, & voutée à la romaine. Et comme il n'y avoit point encore de verriers dans la Bretagne, il en fit aussi venir de Gaule, & mit des vîtres aux fenêtres de l'église & des autres bâtimens. C'est ainsi que les Anglois apprirent l'art de la verrerie. Il fit aussi venir de deçà la mer tout ce qui étoit nécessaire pour le service de l'autel & de l'église, & qu'il ne pouvoit recouvrer dans le pays, soit vases, soit ornemens. Enfin pour avoir ce qui ne se trouvoit pas même en Gaule, il retourna une cinquieme fois à Rome. Mais avant ce dernier voyage, il fonda un autre monastere. Car le roi Egfrid voyant le bon usage qu'il avoit fait de la premiere terre, lui en donna une de quarante familles, en un lieu nommé Girve, ou Jarou, à deux lieues de Viremouth, pour y fonder un monastere en l'honneur de saint Paul. Le prêtre Céolfrid en fut le premier abbé ; & ces deux monasteres de saint Pierre & de saint Paul étoient tellement unis, que c'étoit comme une seule communauté. Benoît Biscop mit aussi un abbé à S. Pierre à cause de ses fréquens voyages ; & ce fut saint Estervin son parent. Etant donc allé à Rome pour la cinquieme fois, il en rapporta une multitude innombrable de livres de toutes sortes, & quantité de reliques. Il en rapporta aussi plusieurs images des saints pour orner

An. 680. son église de saint Pierre. Il obtint du pape Agathon un privilége, suivant l'ordre qu'il en avoit reçû du roi Egfrid, pour conserver la liberté du monastere. Enfin pour y établir le chant & les cérémonies Romaines, il pria le pape d'envoyer avec lui Jean chantre de l'église de S. Pierre & abbé de S. Martin de Rome, ce que le pape lui accorda.

Beda. IV. hist. c. 18.

Le pape Agathon chargea l'abbé Jean d'une commission plus importante, qui étoit de s'informer exactement quelle étoit la foi de l'église d'Angleterre, & en faire son rapport à Rome. Car le pape vouloit connoître l'état de cette province aussi-bien que des autres, par rapport principalement à l'hérésie des Monothélites. L'abbé Jean emporta avec lui les actes du concile tenu à Rome sous le pape S. Martin. Quand il fut arrivé en Angletere, il assista à un concile que l'archevêque Theodore assembla au sujet de cette même hérésie la dixieme année du roi Egfrid, le quinzieme des calendes d'Octobre, indiction huitieme; c'est-à-dire, l'an 680. le dix-septieme de Septembre. Le lieu de ce concile se nommoit Hetfeld. L'église d'Angleterre y fit sa profession de foi, & déclara qu'elle recevoit les cinq conciles généraux, & le concile du pape S. Martin; anathématisant ceux qu'ils condamnoient, & recevant ceux qu'ils recevoient. On donna à l'abbé Jean un exemplaire de ce concile pour le porter à Rome. Lui de son côté donna à transcrire dans le monastere de S. Benoît Biscop le concile du pape saint Martin.

c. 17.

c. 18.

Il y laissa par écrit l'ordre de la célébration des fêtes pour toute l'année, dont plusieurs prirent des copies; & il enseigna de vive voix le chant romain. Les

An. 680.

plus habiles chantres venoient l'entendre de tous les monasteres du pays, & plusieurs l'invitoient à venir chez eux. Enfin l'abbé Jean s'embarqua pour retourner à Rome : mais peu de tems après qu'il eut passé la mer, il tomba malade & mourut. Ses amis firent porter son corps à S. Martin de Tours, où il fut enterré honorablement. Il y avoit passé en venant ; car il avoit dévotion à ce saint, dont son monastere de Rome portoit le nom. Les moines l'y avoient reçu charitablement, l'avoient prié d'y repasser à son retour, & lui avoient donné des personnes pour l'aider dans son voyage. Sa mort n'empêcha pas que la confession de foi des Anglois ne fût portée à Rome, & reçûe avec grande satisfaction du pape & de tous ceux qui la virent.

Vita n. 6. to. II. Act. p. 1005.

Saint Benoît Biscop orna ses deux monasteres des images qu'il avoit apportées de Rome. Au fond de l'église de saint Pierre, il mit celles de la Vierge, & des douze apôtres ; à la muraille méridionale les histoires de l'évangile, à la septentrionale les visions de l'apocalypse : car toutes ces images étoient de platte peinture. De sorte que ceux-mêmes qui ne sçavoient pas lire entrant dans cette église, trouvoient de tous côtés des objets agréables & utiles ; voyant Jesus-Christ & ses saints, & rappellant en leur mémoire la grace de son incarnation, ou la terreur de son dernier jugement. Ainsi en parle Bede qui avoit ces peintures devant les yeux. Benoît Biscop mit dans le monastere de saint Paul des images qui marquoient la concorde de l'ancien & du nouveau testament ; par exemple Isaac portant le bois de son sacrifice, & Jesus-Christ portant sa croix ; le serpent d'airain, & Jesus-Christ crucifié. n. 9

An. 680.

IX. Retour de S. Vilfrid. *Vita per Eddi. c. 31. c. 44.*

Après le concile de Rome, saint Vilfrid partit pour retourner en Angleterre par ordre du concile, dont il devoit montrer le jugement à l'archevêque Theodore, & au roi Egfrid. Il obtint aussi un privilége du pape Agathon en faveur de son monastere de Ripon. Pour la consolation des églises d'Angleterre, il emporta quantité de reliques, écrivant les noms des saints dont chacune étoit; & quantité d'autres meubles pour l'ornement des églises. *c. 33.* Ayant passé les plaines de Lombardie, & les montagnes des Alpes, il entra sur les terres des François, où il apprit que son ami le roi Dagobert venoit d'être tué en trahison, par la conspiration des ducs & du consentement des évêques. *V. Mabil. Præfat. part. 1. sæc.* C'est-à-dire, par le parti d'Ebroïn, qui avoit alors toute l'autorité en Neustrie, sous le nom du roi Theodoric; & qui avoit établi même en Austrasie, plusieurs faux évêques à la place des légitimes, comme Vaimer à Troies, & Pharamond à Mastrict: car en général l'église de France tomba depuis ce tems en une grande désolation. Le roi Dagobert II. fut enterré à Stenay, & y est honoré comme martyr depuis plusieurs siecles; suivant l'usage du tems où l'on donnoit ce titre à tous ceux qui ayant bien vécu avoient été tués injustement. *V. Abr. hist. ord. S. Ben. to. 1. p. 652.* Plusieurs dans les derniers tems l'ont confondu avec Dagobert premier son ayeul plus connu que lui; à qui ils ont attribué la fondation des églises, & des monasteres fondés par le second, principalement en Alsace.

Vita sanct. Elig. lib. 11. c. 31. Le roi Theodoric qui régnoit déja en Neustrie & en Bourgogne, commença alors à régner aussi en Austrasie, & réunit toute la puissance des François. Ainsi fut accomplie la prophétie de S. Eloi: car du vivant du roi Clovis II. il eut de nuit une vision qu'il raconta

de cette ſorte : Je voyois le ſoleil brillant avec un grand éclat vers la troiſieme heure du jour diſparoître tout d'un coup. Comme je regardois attentivement ce prodige, je vois comme une lune en quartier ſe lever, environnée en rond de trois étoiles, & ſuivre le cours ordinaire du ſoleil. La lune s'évanoüit, & les étoiles demeurerent : elles avancerent juſques vers le midi, ſe frapperent l'une & l'autre de leurs rayons, & la plus belle diſparut ſubitement. Les deux autres ſembloient ſe joindre : mais en un moment l'une s'obſcurcit & diſparut ; la derniere continua à ſuivre le cours du ſoleil, augmentant toûjours en lumiere ; en ſorte que quand elle arriva au couchant, elle ſembloit plus éclatante que le ſoleil même. Telle fut la viſion de ſaint Eloi. S. Ouen qui la rapporte, ne la voyoit encore accomplie qu'en partie, car il écrivoit du vivant de Chilpéric. En voici l'explication entiere. Le ſoleil étoit le roi Clovis ſecond, qui régnoit ſeul en France, & mourut peu de tems après. La lune étoit la reine ſainte Batilde, les trois étoiles ſes trois fils Clotaire, Childéric & Theodoric, avec leſquels elle régna quelque tems. Après ſa retraite ils ſe firent la guerre, & Clotaire mourut bien-tôt. Childéric fut tué quelque tems après, & Theodoric demeura enfin ſeul roi des François, comme avoit été ſon pere.

An. 680.

Saint Vilfrid arrivant en France, un des évêques qui avoient fait périr le roi Dagobert, vint au-devant de lui avec une grande armée, à deſſein de prendre toute ſa ſuite, tuer ceux qui réſiſteroient, vendre les autres à l'encan, & le metre en priſon lui-même, pour le réſerver au jugement d'Ebroïn. Mais ſaint Vilfrid lui parla ſi fortement, qu'il le réduiſit à lui demander

Vita per Eddi. c. 31.

An. 680. pardon. Il acheva heureusement son voyage, & arriva en Angleterre.

c. 31. Cependant en France la vengeance divine éclata sur Ebroïn. Trois ans après la mort de S. Leger, c'est-à-dire, en 681. un seigneur nommé Hermenfroy, qu'il avoit dépouillé de ses biens, & qu'il menaçoit encore de mort, le guetta un dimanche avant le jour; & comme il sortoit de sa maison pour aller à matines, il lui déchargea sur la tête un si grand coup d'épée qu'il en mourut. On voit par cet exemple, qu'en ce tems-là les plus grands seigneurs, les plus occupés, & les moins pieux, ne se dispensoient pas d'aller aux offices publics, même de la nuit.

X. Arrivée des légats à C. P.

Anast. in Agath. V. Baron. hoc ann. n. 39.

Les légats du pape Agathon arriverent à C. P. le dixieme jour de Septembre, indiction neuvieme, l'an 680. & furent reçus par l'empereur Constantin à l'oratoire de S. Pierre dans le palais. Ils lui présenterent les lettres du pape, & après les avoir reçûes, il les exhorta à traiter l'affaire de la foi sans contention & sans aigreur: non par des propositions philosophiques, mais par l'écriture, les peres & les conciles. Il leur donna du tems pour repasser leurs instructions, & cependant les fit loger dans la maison de Placidie, avec ordre de leur fournir toutes les choses nécessaires. Le même jour dixieme de Septembre, l'empereur écrivit

S. Niceph. Chr. à George patriarche de C. P. car Theodore ne l'étoit plus, quoiqu'il vécût encore; & on avoit mis à sa place George prêtre, thrésorier & syncelle, qui tint le siége six ans. L'empereur lui ordonnoit par sa lettre d'assembler à C. P. tous les métropolitains, & les évêques dépendans de son siége, & d'avertir Macaire pa-

Theoph. an. 10. Const. p. 299. triarche d'Antioche, qui étoit à C. P. d'en faire au-

tant, pour examiner la question de la foi. Car, ajoute l'empereur, nous y avions exhorté le pape Donus; & Agathon qui vient de lui succéder, nous a envoyé, tant de sa part que de la part de son concile, des légats qui sont maintenant à nos pieds, & nous ont rendu leurs lettres. Le dimanche les légats du pape furent invités à venir en procession à l'église de Notre-Dame de Blaquernes, & pour leur faire plus d'honneur, l'empereur leur envoya du Palais des chevaux avec un cortége.

An. 680.

Sacra. to. 6. conc. p. 599.

Anast.

XI. Sixieme concile général.

1. Session. Act. 1. p. 606.

Enfin le concile s'assembla pour la premiere fois le septieme de Novembre 680. qui étoit la vingt-septieme année depuis que Constantin avoit commencé à régner avec son pere, la treizieme depuis son consulat, ou depuis la mort de son pere, indiction neuvieme. Le lieu de la séance fut un salon du palais, nommé en latin *trullus*, c'est-à-dire, le dôme. L'empereur étoit assis à la premiere place, accompagné de treize de ses principaux officiers, qui par son ordre assisterent au concile.

Il n'y avoit à cette premiere séance qu'environ quarante évêques de Thrace & des parties d'Asie les plus voisines; les autres n'ayant pû encore y arriver. Les trois légats du pape sont nommés les premiers, sçavoir les prêtres Theodore & George, & le diacre Jean, qui fut depuis pape. Ensuite George patriarche de C. P. Pierre prêtre & moine, légat du siége d'Alexandrie; Macaire patriarche d'Antioche en personne; George prêtre & moine, légat de Theodore vicaire du siége de Jerusalem, qui apparemment étoit vacant. Après les patriarches, sont nommés les légats du concile de Rome, sçavoir, Jean évêque de Porto, Abundantius

An. 680. évêque de Paterne, Jean de Rege, Theodore, prêtre député de Theodore archevêque de Ravenne en particulier. Puis Basile évêque de Gortyne en Crete, Theodore d'Ephese, Sisinnius d'Heraclée en Thrace, Grégoire de Cyzique, Pierre de Nicomédie, Photius de Nicée, Jean de Chalcedoine, Theodore de Melitine, Sisinnius d'Hieraple en Phrygie, Macrobe de Seleucie en Isaurie, & les autres jusques au nombre de quarante-trois. Où il faut remarquer que les députés des absens tiennent le rang des siéges dont ils sont députés, quoiqu'ils ne soient que simples prêtres. Après tous les évêques, sont nommés six prêtres, tant abbés que moines, dont le premier est Etienne disciple de Macaire, patriatche d'Antioche: les autres sont de Sicile, de Rome & de C. P.

L'ordre de la séance étoit tel: l'empereur au milieu ayant ses officiers à ses côtés. Ensuite à la gauche qui étoit la plus honorable, les légats du pape & de son concile, & celui de Jerusalem. A la droite étoient les deux patriarches de C. P. & d'Antioche, le légat d'Alexandrie, l'évêque d'Ephese, & les autres dépendans de C. P. & d'Antioche. Les évangiles étoient au milieu de l'assemblée. Le patriarche d'Alexandrie & le vicaire de Jerusalem n'avoient pû venir au concile, parce qu'ils étoient sous la domination des Arabes; & par la même raison, il n'y vint aucun évêque des provinces dépendantes de ces deux patriarches, non plus que d'Afrique.

p. 619. E. Les légats du pape parlerent les premiers, & dirent, adressant la parole à l'empereur: Il y a environ quarante-six ans, que Sergius évêque de ce siége & d'autres ont introduit de nouvelles expressions contre la foi: enseignant

enseignant qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une volonté & une opération. Le saint siége a rejetté cette erreur, & les a exhortés à la quitter, mais inutilement jusques ici. C'est pourquoi nous demandons à votre majesté, que ceux qui sont du côté de l'église de C. P. disent d'où est venue cette nouveauté. L'empereur ordonna à George de C. P. & à Macaire d'Antioche de s'expliquer sur cette proposition. Macaire d'Antioche avec son disciple Etienne, & deux évêques au nom du siége de C. P. Pierre de Nicomédie & Salomon de Clanée répondirent : Nous n'avons point proposé de nouveauté, mais ce que nous avons appris des conciles œcuméniques & des peres approuvés ; de ceux qui ont rempli ce siége de C. P. Sergius, Paul, Pyrrhus & Pierre ; d'Honorius pape de l'ancienne Rome, & de Cyrus pape d'Alexandrie. Nous croyons & enseignons comme eux touchant la volonté & l'opération, & nous sommes prêts de le prouver.

An. 680.

p. 611.

L'empereur dit : Si vous voulez le prouver, nous ne vous permettons de le faire, que comme vous avez dit, par les conciles & par les peres. Seigneur, dit Macaire, ordonnez que le garde des chartes de cette église apporte les livres des conciles de la maison patriarcale. L'empereur l'ordonna : & George diacre & garde des chartres étant sorti du concile, & entré dans la bibliotheque patriarcale, revint peu de tems après apportant les livres des conciles œcuméniques. L'empereur lui ordonna de les donner à lire ; & le moine Etienne disciple de Macaire d'Antioche ayant pris le premier volume du concile d'Ephese, en fit la lecture. Et venant au discours de saint Cyrille à l'empereur Theodose qui commence : La gloire des hommes, il

p. 614.

An. 680. Novembre. y lut ces paroles: L'appui de votre empire est le même Jesus-Christ par qui les rois regnent, & les princes rendent justice: car sa volonté est toute-puissante. Sur quoi Macaire d'Antioche dit: Le voilà, seigneur: j'ai prouvé une volonté en Jesus-Christ. Mais les légats de Rome se leverent avec quelques évêques de la dépendance de C. P. & les magistrats, & ils crierent: Macaire abuse de ce passage, S. Cyrille parle de la volonté divine de Jesus-Christ, puisqu'il la nomme toute-puissante, & d'ailleurs il ne dit pas une volonté avec la marque du nombre. Après que ce premier volume du concile d'Ephese eut été lû tout entier, l'empereur fit lire aussi le second, puis il dit: C'est assez pour aujourd'hui d'avoir lû les actes du concile d'Ephese: la premiere fois on lira ceux de Chalcedoine. Ainsi finit la premiere action ou session du sixieme concile.

XII. Seconde session. La seconde fut tenue trois jours après, sçavoir, le dixieme de Novembre, en présence de l'empereur & de ses treize officiers. Les mêmes évêques & les mêmes députés y assisterent. Paul secrétaire de l'empereur, dit en s'adressant à lui: Votre piété se souvient & tout le concile aussi, qu'après la lecture du concile d'Ephese, vous avez jugé à propos de lire celui de Chalcedoine. L'empereur l'ordonna, & Antiochus lecteur & notaire du patriarche de C. P. ayant commencé à en lire le premier volume, vint à cet endroit de la letre de S. Léon à Flavien: Chaque nature fait ce qui lui est propre avec la participation de l'autre. Le verbe opere ce qui convient au Verbe; & la chair ce qui convient à la chair: l'un brille par ses miracles, l'autre succombe aux mauvais traitemens. Alors les légats de Rome se leverent, & s'écrierent: Vous

p. 618.

voyez, ſeigneur, que ce pere enſeigne clairement deux opérations naturelles en Jeſus-Chriſt, ſans confuſion & ſans diviſion, & il l'enſeigne dans ce diſcours, que le concile a dit être l'appui de la foi orthodoxe. Que dit à cela le vénérable Macaire, & ceux de ſon parti? Macaire dit: Pour moi, ſeigneur, je ne dis point deux opérations; & je ne vois point que Léon d'heureuſe mémoire l'ait dit en ce paſſage. Croyez-vous donc, dit l'empereur, qu'il ait dit une opération? Macaire répondit: Je ne parle point de nombre; je dis ſeulement l'opération théandrique, ſuivant S. Deyns. L'empereur reprit: Et comment entendez-vous cette opération théandrique? Macaire répondit: Je n'en juge point. On acheva la lecture du concile de Chalcedoine; & l'empereur remit celle du cinquieme concile à la ſeſſion ſuivante.

An. 680. Novembre.

XIII. Troiſieme ſeſſion. 13 Novembre. p. 619. p. 622. E.

La troiſieme ſeſſion du ſixieme concile fut tenue trois jours après la ſeconde; c'eſt-à-dire, le treizieme de Novembre. Le lecteur Antiochus commençant à lire le cinquieme concile, trouva d'abord une piece intitulée: Diſcours de Menas archevêque de C. P. à Vigile pape de Rome, ſur ce qu'il n'y a qu'une volonté en Jeſus-Chriſt. A ces mots les légats de Rome ſe leverent, & s'écrierent: Seigneur, ce livre eſt falſifié. Qu'on ne liſe point ce prétendu diſcours de Menas à Vigile: il eſt ſuppoſé. Mais faites examiner ce volume du cinquieme concile, & vous ſerez convaincu que ce diſcours n'y a été mis que depuis peu. Car Menas mourut la vingt-unieme année de Juſtinien, & le cinquieme concile fut aſſemblé la vingt-ſeptieme, lorſqu'Eutychius étoit évêque de cette ville. L'empereur & les magiſtrats avec quelques évêques examinerent

An. 680. Novembre.

le livre, & remarquerent que l'on avoit ajoûté au commencement trois cahiers, qui n'avoient point le chiffre ou ſignature que l'on avoit accoutumé d'y mettre : mais le premier chiffre étoit au quatrieme cahier, le ſecond au ſuivant, & ainſi du reſte. D'ailleurs l'écriture des trois cahiers ajoûtés étoit différente de l'ancienne écriture du même volume. Ainſi l'empereur dit : Qu'on ne liſe point ce diſcours : mais qu'on liſe la préface du cinquieme concile.

On lut donc le premier volume, puis le ſecond ; & à la ſeptieme ſeſſion, on trouva deux prétendus écrits du pape Vigile, l'un adreſſé à l'empereur Juſtinien, l'autre à l'impératrice Theodora, où étoient ces paroles : Nous anathématiſons auſſi Theodore de Mopſueſte, qui ne confeſſe pas qu'en Jeſus-Chriſt ſoit une hypoſtaſe, une perſonne, une opération. Les légats de Rome ſe leverent encore, & s'écrierent : A Dieu ne plaiſe, Seigneur, Vigile n'a point dit une opération. Ces écrits ne ſont point de lui, on a auſſi falſifié ce volume. Car ſi Vigile avoit enſeigné une ſeule volonté, & que le concile l'eût approuvé, on auroit employé ce terme d'une opération dans la définition du concile. En la liſant vous verrez la vérité. On lut dans ſon ordre la définition de foi toute entiere, & il ne s'y trouva rien touchant une opération. Les légats demanderent que ce livre fût examiné, pour découvrir la ſuppoſition ; ce que l'empereur remit à une autre fois, & ordonna de continuer la lecture.

p. 623. F.

p. 626.

Après qu'elle fut achevée, l'empereur demanda au concile & aux magiſtrats s'il leur paroiſſoit que Macaire d'Antioche eût bien prouvé, comme il l'avoit promis ; qu'il n'y a qu'une volonté & une opération

en Jesus-Christ. Ils répondirent que non; & l'empereur ordonna que Macaire & ceux de son parti prouveroient leur doctrine, par les passages des peres, suivant leur promesse. Macaire & les siens demanderent du tems pour apporter les passages, & l'empereur ordonna que ce seroit à la prochaine session. Mais George de C. P. & les évêques de sa dépendance demanderent qu'on lût les lettres du pape à Agathon, & de son concile à l'empereur, ce qu'il remit aussi à la session suivante. An. 680. Decembre.

XIV. Quatrieme cinquieme & sixieme session.

Ce fut la quatrieme tenue deux jours après, sçavoir le quinzieme de Novembre. On y lut les deux lettres du pape & de son concile, traduites en grec par Diogene, secrétaire de l'empereur. Dans la cinquieme session tenue trois semaines après, sçavoir le septieme de Decembre, Macaire d'Antioche, suivant l'ordre de l'empereur, produisit deux volumes, qui contenoient des passages extraits des peres. Le premier avoit pour titre: Passages des saints peres, qui enseignent que Jesus-Christ n'a qu'une volonté, qui est celle du Pere & du Saint-Esprit. Après que tous les deux volumes eurent été lûs, l'empereur dit: Si Macaire & les siens ont d'autres passages, ils les produiront dans la prochaine session. Il le fit dans la sixieme seulement, deux mois après, le douzieme de Février 681. Ce jour il produisit un autre recueil de passages, qui fut aussi lû; & après que Macaire eut déclaré qu'il n'avoit point d'autres passages à produire; l'empereur ordonna que ces trois volumes seroient scellés de la part des magistrats, des légats de Rome, & du siége de C. P. ce qui fut exécuté. *p. 630.* *p. 713.* Fevrier 681.

Alors les légats du pape dirent: Seigneur, par tous *p. 710.*

An. 681. Février.

ces passages, Macaire d'Antioche, Etienne son disciple, Pierre évêque de Nicomédie, & Salomon de Clanée, n'ont encore rien montré, touchant l'unique volonté & l'unique opération. Ils ont même tronqué ces passages qu'ils ont produits : car ils ont mis ce qui regarde la volonté unique de la Trinité, l'appliquant à l'Incarnation; & ils ont retranché ce qui convient au sujet, & regarde proprement l'Incarnation. C'est pourquoi nous supplions votre majesté, que l'on apporte du palais patriarcal de cette ville, les livres originaux, d'où sont tirés les passages qu'ils ont produits, pour les collationner, & nous prouverons l'illusion. De plus nous avons en main un volume contenant plusieurs passages des peres, qui prouvent clairement les deux volontés & les deux opérations : & plusieurs passages des hérétiques, qui soûtiennent une volonté, comme Macaire & les siens. Nous vous demandons qu'ils soient lûs. L'empereur remit le tout à la prochaine session.

XV. Septieme session. p. 724. G.

Ce fut la septieme tenue le lendemain treizieme de Février. Le recueil des passages des peres & des hérétiques produits par les legats du pape, fut lû tout entier par Etienne, prêtre & moine, qui étoit de leur suite. L'empereur leur demanda s'ils avoient d'autres passages à produire. Ils répondirent : Quoique nous puissions en rapporter beaucoup d'autres, nous nous contentons de ceux-ci, pour ne vous pas ennuyer. Mais nous vous supplions, que l'on demande aux archevêques George & Macaire, s'ils conviennent de tout le contenu dans les deux lettres du pape Agathon, & de son concile. George & Macaire demanderent copie de ces lettres, pour vérifier les passages

Anast. in Agath. v. Combef. pro act. syn. §. 2.

sur ceux de la bibliotheque de C. P. avant que de faire réponse. Ce que l'empereur leur accorda, & ordonna que le recueil de passages produit par les Romains, seroit scellé comme ceux de Macaire, tant de la part des Magistrats, que des deux partis : ce qui fut fait. Mars. 681.

La huitieme session fut tenue trois semaines après, sçavoir le septieme jour de Mars, indiction neuvieme, l'an 681. L'empereur demanda à George de C. P. à Macaire d'Antioche, & aux évêques de leur dépendance, s'ils convenoient du sens des deux lettres du pape Agathon, & de son concile. Le patriarche George répondit : Seigneur, les ayant lûes, & ayant examiné les livres qui sont chez moi dans la bibliotheque patriarcale, j'ai trouvé tous les passages des peres qui y sont rapportés conformes, sans aucune différence. Je m'y accorde : je le confesse, & je le croi ainsi. Theodore évêque d'Ephese dit : Seigneur, je confesse, & je croi comme il est contenu en ces deux lettres, qu'il y a deux natures, deux volontés, & deux opérations en Jesus-Christ. Sisinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, Jean de Chalcedoine, Sisinnius d'Hieraple en Phrygie, George de Byzie en Thrace, Gregoire de Mitylene, André de Methymne, Sergius de Selymbrie, Domitius de Prusiade, & Genès d'Anastasiople, en dirent autant.

XVI. Huitieme session.

p. 729.

p. 732.

p. 733.

Mais Theodore évêque de Melitine en Armenie, s'avança au milieu de l'assemblée, & dit : Seigneur, je suis un homme rustique, & je demande qu'on lise ce papier. Jean secrétaire de l'empereur en fit la lecture. Il contenoit en substance : Les peres dont les deux partis rapportent les passages, ont paru avant le cinquieme concile, & toutefois aucun des quatre conciles,

Mars 681. ni le cinquieme n'a ordonné de rien enseigner touchant l'incarnation, sinon deux natures en une personne. Et nous demandons à votre majesté, qui a tant de zele pour l'union des églises, de ne point permettre que l'on passe les bornes de nos peres, ni que l'on accuse aucun des morts; soit qu'il ait enseigné une opération & une volonté, ou deux opérations & deux volontés, à moins qu'il ne soit du nombre des hérétiques condamnés par les conciles.

p. 736. L'empereur ordonna à Theodore de déclarer ceux qui avoient fait avec lui cet écrit. Il nomma Pierre évêque de Nicomédie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe, & quelques-uns du conseil du patriarche de C. P. sçavoir, George diacre & garde-chartes; Anastase diacre, notaire & défenseur des vaisseaux; Etienne & Denys, tous deux diacres & chanceliers, Anastase prêtre & moine; & enfin Etienne prêtre & moine, disciple du patriarche d'Antioche. L'empereur lui demanda encore: Qui vous a donné ce papier que vous avez présenté? Theodore de Melitine répondit: C'est cet abbé Etienne. Et il le montra debout derriere le siége, où étoit assis Macaire d'Antioche.

On passa outre à recevoir les suffrages des évêques de la dépendance de C. P. & George évêque de Camuliane dit: Je reçois, Seigneur, les deux lettres du pape Agathon, je m'y conforme; je croi & je confesse deux volontés naturelles & deux opérations. Platon de Ginna & Theodore de Verisse en dirent autant; & après que ces quatorze eurent fait leur déclaration en particulier, tous les autres évêques dépendans de C. P. s'écrierent qu'ils étoient du même sentiment, qu'ils croyoient deux volontés & deux opérations, & anathématiserent

thématiserent ceux qui n'en admettoient qu'une. Mars 681.

Alors on revint à Theodore de Melitine, & on lui ordonna de se lever, & de paroître au milieu de l'assemblée, avec les évêques & les clercs qu'il avoit nommés, comme étant de son sentiment. Tous le désavoüerent, hormis Etienne disciple de Macaire, & dirent : Il nous impose une fausseté : l'écrit qu'il a présenté a été fait à notre insçu, & nous sommes prêts à confesser la foi orthodoxe. Toutefois on déclara que l'écrit de Theodore donnoit un soupçon contre eux ; & que pour s'en purger, ils donneroient en une autre session leur confession de foi par écrit en présence des saints évangiles.

Ensuite George de C. P. s'approcha de l'empereur, p. 737. & dit : Seigneur, ordonnez que l'on mette dans les dyptiques le nom du pape Vitalien. Car il en a été ôté sur une requête qui vous fut présentée de la part de mon église, de Macaire d'Antioche, & des évêques qui se trouvoient à C. P. à cause du retardement des légats envoyés de Rome. Faites-nous aussi rendre la requête, vous verrez aussi-tôt ceux qui communiquent à l'église Catholique, ou qui s'en séparent pour une seule personne. L'empereur l'ordonna ainsi, & le concile s'écria ; longues années au grand empereur Constantin. Longues années à l'empereur catholique, au conservateur de la foi, à l'empereur pacifique, au nouveau Constantin, au nouveau Theodose, au nouveau Marcien, au nouveau Justinien ; longues années au pape orthodoxe Agathon, au patriarche George, au sénat.

Après ces acclamations, l'empereur, à la priere p. 740. du concile, ordonna à Macaire d'Antioche, de décla-

Mars 680.

rer sa foi sur la Trinité, l'Incarnation, & les deux volontés, & s'il s'accordoit aux lettres du pape Agathon. Macaire répondit : Je ne dis point deux volontés, ou deux opérations, mais une volonté & une opération théandrique. Le concile dit : Puisque Macaire ne s'accorde pas aux lettres du pape Agathon, que nous avons tous reçûes, nous sommes d'avis qu'il se leve de son siége pour répondre. Alors cinq évêques dépendans du siége d'Antioche, sçavoir Macrobe de Seleucie en Isaurie, Eulalius de Zenopole, Constantin de Dalisande, & Theodore d'Olba se leverent, & déclarerent qu'ils recevoient les lettres du pape Agathon, & qu'ils croyoient deux volontés & deux opérations.

XVII. Macaire condamné.

p. 741.

L'empereur fit ensuite apporter par Photin son secrétaire, les trois volumes des passages produits par Macaire, & scellés. Après que Macaire les eut reconnus, l'empereur lui demanda à quel dessein il avoit extrait ces passages. C'est, dit Macaire, touchant la volonté unique du Pere, de Notre-Seigneur Jesus-Christ, & du Saint-Esprit. Et que croyez-vous, dit l'empereur, touchant l'incarnation? Macaire commença à expliquer sa créance : mais comme il fit mention d'une confession de foi qu'il avoit donnée à l'empereur, l'empereur en ordonna la lecture. Elle étoit longue & catholique dans le reste : mais il y soûtenoit expressément que Jesus-Christ n'avoit que la seule volonté divine. Il condamnoit entre les hérétiques saint Maxime avec ses disciples, le traitant de Manichéen & de Payen, & comptoit entre les docteurs, dont il s'autorisoit, le pape Honorius, comme Sergius & Cyrus. Quoique sa créance fût manifeste par cet écrit, l'empereur & le concile ne laisserent pas de le faire expli-

p. 744.

p. 748. B.

p. 749. D.

quer de vive voix & de lui demander s'il confessoit deux volontés & deux opérations en Jesus-Christ. Macaire répondit : Je ne dis point deux volontés ou deux opérations quand on voudroit me couper tous les membres l'un après l'autre, & me jetter dans la mer.

Mars 681. p. 753. C.

L'empereur & le concile ordonnerent au diacre George d'apporter de la bibliotheque patriarcale, les livres des peres, pour vérifier les passages produits par Macaire. Les livres étant apportés, le consul Pierre conféra un volume de S. Athnase avec le premier volume des extraits de Macaire, représenté par Diogene, secrétaire de l'empereur. Le premier passage étoit tiré du concile de S. Athanase contre Apollinaire : mais Macaire en avoit retranché la suite, qui fut lûe, & qui faisoit contre lui. L'empereur lui demanda, pourquoi il avoit ôté ces paroles si importantes? Macaire répondit : J'ai fait ces extraits suivant mon dessein. Il fit la même réponse sur un second passage qui se trouva tronqué. Sur quoi le concile s'écria : Il s'est manifestement déclaré hérétique. Anathème au nouveau Dioscore. Malheur au nouvel Apollinaire. Il mérite d'être privé de l'épiscopat. Qu'il soit dépouillé de son pallium.

to. 2. p. 940. n. 1. n. 6. p. 756. p. 757. p. 760.

Il en fut dépouillé en effet par Basile de Crete ; & comme il étoit debout au milieu de l'assemblée avec Etienne son disciple, Theophane, abbé des Bayes, leur demanda : Jesus-Christ avoit-il une volonté humaine & impeccable ? Ils répondirent : Nous ne connoissons point en Jesus-Christ de volonté humaine, mais bien la divine, sans volontés charnelles, ni pensées humaines, suivant le passage de saint Athanase, qui vient d'être lû. Theophane répondit : Si vous aviez mis le passage entier, on auroit trouvé que saint Atha-

Anast. in Agath.

Mars 691.

nase appelle volontés charnelles & pensées humaines, celles qui sont coupables & voluptueuses, & qui viennent de la suggestion du démon. Je ne les attribue pas nôn plus à Jesus-Christ, Dieu m'en préserve, mais seulement une volonté naturelle, telle que Dieu l'avoit mise en Adam. Or je vous demande : Adam avoit-il une ame raisonnable ? Oui, répondirent-ils. Theophane ajoûta : Avoit-il une volonté naturelle ? Etienne répondit : Il avoit une volonté de choix & de libre arbitre. Car avant son péché, il avoit une volonté divine, & vouloit avec Dieu. Domitius évêque de Prusiade dit : Quel absurde blasphème ! Si Adam vouloit avec Dieu, il étoit donc aussi créateur ? Les Romains ajoûterent : Si Adam avant son péché avoit une volonté divine, il étoit donc consubstantiel à Dieu, sa volonté étoit invariable & vivifiante. Comment est-il donc changé & tombé dans la mort ? Ne sçavez-vous pas que S. Cyrille dit de Jesus-Christ : Comme il est consubstantiel, il a la même volonté que son pere, une même substance n'a qu'une même volonté ?

Theophane pressa Macaire & Etienne de répondre par oui, ou par non, sur la question : si Adam avoit une volonté naturelle, offrant de le prouver par les peres. Ils ne voulurent jamais en convenir, ni le nier : mais l'empereur & le concile ordonnerent à Theophane de rapporter ses preuves ; & il cita un passage de saint Athanase, & un de S. Augustin. D'où le concile conclut : Si le premier Adam a eu une volonté naturelle, comment le second Adam ne l'aura-t'il pas eue dans sa nature humaine ? Si donc il a pris une volonté impeccable dans sa nature humaine, & qu'avant les siécles il eut avec le Pere & le Saint-Esprit une vo-

Athan. II. Cont. Apol. n. 6. p. 944.

Aug. V. Cont. Jul.

lonté divine, il eſt clair qu'il faut reconnoître en lui deux volontés. Mars 681.

On continua la vérification des paſſages produits par Macaire; & on en examina encore trois, un de S. Ambroiſe, & un du livre des noms divins attribué à S. Denys, & un de S. Jean Chryſoſtome, qui eſt ainſi nommé dans les actes du concile. On vit que tous trois avoient été tronqués: après quoi l'empereur remit le reſte à une autre ſeſſion. *Lib. II. ad Grat. c. 3.*

XVIII. Neuvieme ſeſſion.

Ce fut la neuvieme tenue le lendemain huitieme de Mars. Macaire d'Antioche n'y aſſiſta pas, & il ne paroît plus au concile, ni perſonne pour ſon ſiége, juſqu'à la quatorzieme ſeſſion. Conſtantin diacre & primicier des notaires du patriarche de C. P. avertit que quatre évêques, ſçavoir, Pierre de Nicomédie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe, & Theodore de Melitine, demandoient à entrer avec ſept clercs, dont le dernier étoit le moine Etienne, diſciple de Macaire. C'eſt qu'ils avoient été exclus du concile, comme ſuſpects d'héréſie. On les fit entrer: puis on continua l'examen du premier volume des paſſages produits par Macaire. On vint à un paſſage de S. Anathaſe ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt: Mon Pere, s'il eſt poſſible, que ce calice s'éloigne de moi: où S. Athanaſe dit: Il montre ici deux volontés, l'une humaine qui eſt celle de la chair, & l'autre divine. Sur quoi Baſile évêque de Gortyne dit: Voyez, Seigneur, loin de prouver l'unique volonté comme ils le promettoient, ils ont prouvé clairement les deux volontés par ce paſſage. Le moine Etienne répondit: S. Grégoire le Théologien prouve clairement l'unique volonté de Jeſus-Chriſt, en diſant: Son vouloir n'étoit point contraire

p. 773. D.

p. 776.
Matth. XXVI. n. 39.
Athan. de incarn. to. 1. p. 887. D. Edit. 1693.

Orat. 2. theol.

Mars 681.

à Dieu, étant tout divinisé. Basile repondit : Qu'elle volonté prétendez-vous qui ait été divinisée : la divine ou l'humaine ? Si vous dites que c'est la divine ; ce qui est divin, n'a pas besoin d'être divinisée : si c'est l'humaine, il y a deux volontés ; & vous le prouverez malgré vous, par ce même passage. Domitius de Prusiade dit : Je demande que le moine George condisciple d'Etienne, soit interrogé sur la doctrine d'Etienne. On l'interrogea, & il répondit : Il dispute toûjours contre le sentiment des peres, c'est leur ennemi.

In Matth. serm. 12.

On examina encore un passage de S. Cyrille, qui se trouva tronqué ; puis le concile dit parlant à Etienne : Tant s'en faut que vous & Macaire votre maître ayez prouvé l'unique volonté de Jesus-Christ par ce volume que vous avez produit ; au contraire, nous y avons trouvé que S. Athanase enseigne clairement deux volontés ; quoique vous ayez tronqué & obscurci les passages à votre ordinaire. C'est pourquoi comme convaincus d'avoir corrompu la doctrine des peres, & suivi celle des hérétiques, nous vous déclarons déchûs de toute dignité & fonction sacerdotale. Quant aux évêques & aux clercs ici présens, qui se sont repentis & ont confessé avec nous la foi orthodoxe ; nous ordonnons qu'ils reprendront leurs places, à la charge de donner leur confession de foi par écrit à la premiere session.

p. 777.

p. 780.

Le concile s'écria : Longues années à l'empereur ; chassez l'hérétique ; malheur au nouvel Eutychès, malheur au nouvel Apollinaire ; chassez l'hérétique. On chassa en effet le moine Etienne, & les clercs de Rome le pousserent par les épaules hors de l'assemblée. Les quatre évêques & les six clercs suspects dirent qu'ils

Anast. in Agath.

étoient prêts de donner leur confeſſion de foi. Le concile déclara que dans la prochaine ſeſſion, on vérifieroit le recueil des paſſages produits par les Romains; ſans examiner les deux autres volumes produits par Macaire, attendu que les paſſages qu'ils contenoient, ne faiſoient point au ſujet. Ainſi finit la neuvieme ſeſſion.

Mars 681.

XIX. Dixieme ſeſſion.

La dixieme fut tenue dix jours après : ſçavoir le dix-huitieme de Mars. Il y aſſiſta environ douze évêques de plus que dans les précedentes; entre autres, Philalethe de Céſarée en Cappadoce, Platon d'Ancyre en Galatie, Marin de Sardes, Juſtin de Thyane, Alypius de Granges, Iſidore de Rhodes. L'empereur fit apporter le recueil de paſſages des peres produit par les Romains. Après qu'on eut levé le ſceau, Salomon diacre & notaire du patriarche de C. P. en commença la lecture. Le titre portoit : Paſſages des peres pour montrer deux volontés & deux opérations en Jeſus-Chriſt. Le premier paſſage étoit de la ſeconde lettre de S. Léon à l'empereur Léon, qui fut collationné à l'original tiré du thréſor de l'égliſe de C.P. écrit en parchemin, & couvert d'argent. On collationna enſuite un paſſage de S. Ambroiſe avec un livre en papier très-ancien, tiré de la bibliotheque patriarcale. Ce qui montre que S. Ambroiſe étoit depuis long-tems traduit en Grec. Le troiſieme paſſage étoit auſſi de ſaint Ambroiſe, & fut collationné ſur un livre latin rapporté par les Romains, & interprété par Conſtantin, prêtre défenſeur de l'égliſe de C. P. & grammairien latin. On vérifia ainſi ſur les livres de la bibliotheque patriarcale de C. P. tous les paſſages contenus au recueil des Romains; & ils ſe trouverent conformes. Il

p. 785.

Epiſt. 134. al. 97.

Lib. II. ad Grat. p. 788. C.

Mars 681.

y avoit trente-neuf passages tirés de treize peres. Sçavoir, saint Léon, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Athanase, saint Grégoire de Nisse, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Epiphane, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin, saint Justin martyr, saint Ephrem & saint Anastase, tous deux patriarches d'Antioche, & Jean de Scythopolis. Il y avoit aussi quelques passages de l'empereur Justinien. Comme saint Ephrem & saint Anastase étoient les plus nouveaux, le concile rendit témoignage que leur autorité & leur sainteté étoit reconnue.

p. 828. B.
p. 829.

Après les passages des peres, on vérifia dans le même recueil les passages des hérétiques, qui ne reconnoissoient qu'une volonté & une opération en J. C. Il y avoit quinze passages de six auteurs: Themistius, Anthime, Severe, Paul, Theodose & Theodore; & tous ces passages tant des peres que des hérétiques, sont rapportés tout au long dans les actes du concile. Les légats du pape demanderent que l'on y inserât un passage d'Apollinaire qui n'étoit pas dans leur recueil, & qui soûtenoit aussi une opération; ce qui leur fut accordé.

p. 841.

Ensuite les quatre Evêques & les six clercs qui avoient été suspects, présenterent les libelles de leurs confessions de foi, & firent serment sur les saints évangiles. Les libelles étoient tous conformes à celui de Pierre, Evêque de Nicomédie, métropolitain de Bithynie, qui fut lû & inseré dans les actes. Enfin George, député de Jerusalem, demanda la lecture de la lettre de saint Sophrone à Sergius, qui fut remise à la prochaine session.

p. 845.

XX.
Onzieme session.

Ce fut l'onzieme tenue deux jours après, c'est-à-dire, le vingtieme de Mars 681. Il y assista environ trente

trente Evêques de plus que dans les précédentes. On lut la lettre de saint Sophrone, patriarche de Jerusalem, à Sergius, patriarche de CP. Ensuite les légats du pape Agathon dirent : Nous sçavons que l'on a trouvé chez Macaire & Etienne son disciple, des écrits conformes à ceux des herétiques, qu'on les leur a ôtés, & qu'ils sont dans le thrésor des chartes patriarcales de cette ville : nous demandons qu'ils soient apportés. George garde des chartes, convint que ces papiers étoient dans le thrésor, & les apporta par ordre de l'empereur. Il y avoit deux volumes & un cahier de papier. On lui demanda si c'étoient des ouvrages de Macaire : il répondit : On les a trouvés dans le palais de Philippe, en un appartement qui appartient au monastere de Chrysopolis, avec différens autres livres ; ils sont de l'abbé Etienne, & par le titre on voit que ce sont des ouvrages de Macaire & d'Etienne. On en commença la lecture par le cahier, dont le titre étoit : Copie du libelle présenté à l'empereur par Macaire, patriarche d'Antioche. L'empereur & le concile dirent : Nous sçavons ce qu'il contient, qu'on lise un des volumes. Le titre portoit : Discours adressé à l'empereur. Sur quoi Theophane, abbé de Baye, dit : Un tel discours doit être présenté & lû dans le sénat : cependant Macaire a commencé par en envoyer des copies en Sardaigne, à Rome & en d'autres lieux, ce qui est contre les lois de l'église. L'empereur dit : Nous n'avons point de connoissance d'avoir reçu de tels discours de Macaire ; mais seulement quelques papiers que nous n'avons pas encore lûs, & que nous vous donnerons ; car le concile doit les connoître. On lut le discours, qui se trouva plein d'erreurs, & sou-

Mars 681.

p. 152.
Sup. liv. XXXVI. n. 6.
p. 900.
p. 901.

Mars 681.

tenant clairement une volonté & une opération. Le titre du second volume étoit : Discours envoyé par Macaire à Luc, prêtre & moine d'Afrique, qui avoit écrit touchant la nouvelle hérésie des Maximiens, c'est-à-dire, la doctrine catholique soutenue par S. Maxime. Le concile en ayant oüi une partie, & voyant que ce n'étoit qu'une réfutation composée de syllogismes, à la maniere d'Aristote, contraire aux conciles & aux peres, en interrompit la lecture, & défendit de passer outre. On trouva dans le même volume un troisieme discours de Macaire, dont le concile empêcha de même d'achever la lecture. Seulement on ordonna d'extraire de ces quatre écrits de Macaire, quelques passages conformes à ceux des hérétiques produits par les Romains, & on les inséra aux actes du concile, faisant la comparaison des uns & des autres.

p. 904.

p. 908. C.

A la fin de la session, l'empereur dit : Comme nous sommes occupés aux affaires de l'état, nous ordonnons que les patrices Constantin & Anastase, & les exconsuls Polyeucte & Pierre, se trouveront au concile de notre part. Vû que la plûpart des points de cette affaire & les plus importans ont été traités en notre présence.

XXI. Douzieme session.

La douzieme session fut tenue deux jours après, sçavoir le vingt-deuxieme de Mars. Quoique l'empereur fût absent, son siége y étoit, & des deux côtés, les quatre magistrats qu'il avoit nommés. Il y avoit environ quatre-vingts évêques, car le nombre en croissoit toûjours : mais il n'y avoit personne au nom du siége d'Antioche. Constantin primicier des notaires du patriarche de C. P. dit : Vous sçavez qu'à la der-

p. 911. D.

niere session, l'empereur dit que Macaire lui avoit donné des papiers qu'il n'avoit pas encore lûs, & qu'il vous envoyeroit : Jean patrice & questeur, est à la porte chargé de quelques papiers. Mais avant que de le faire entrer, on fit lire à l'ordinaire les actes de la session précédente. Le questeur Jean présenta deux papiers & deux livres, le tout scellé de cire, d'un sceau contenant le monograme de l'empereur. Après quoi le concile le fit retirer ; & ordonna la lecture de ces pieces. Mars 681. p. 913.

On y trouva une copie de la lettre de Sergius patriarche de C. P. à Cyrus, alors évêque de Phasis, que j'ai rapportée en son lieu ; les prétendus discours de Menas à Vigile, & de Vigile à Justinien & à Theodora, qui furent de nouveau rejettés. On lut ensuite la lettre de Sergius au pape Honorius, & la réponse d'Honorius. Pour vérifier ces copies, le concile ordonna à George garde-chartes, d'aller querir les registres & les autres pieces originales gardées dans le thrésor des chartes patriarcales de C. P. Cependant le concile envoya à Macaire les notaires qui écrivoient les actes avec trois évêques : sçavoir, Jean de Rege, George de Cyzique & Domitius de Prusiade, pour lui faire reconnoître ses écrits. Les trois évêques y allerent accompagnés de Paul & Jean, secrétaires de l'empereur, & d'Agathon, lecteur & notaire du patriarche de C. P. & étant de retour, ils dirent : Suivant les ordres de votre grandeur & du concile, nous sommes allés à la maison patriarcale, & étant entrés dans une chambre où est Macaire, nous lui avons demandé si ce sont ses ouvrages. Les ayant pris, ouverts & vérifiés, il a dit : Oui assûrément ce sont mes ouvrages,

p. 916. Sup. liv. XXXVII. n. 41. p. 917. Sup. liv. XXXVII. n. 43. 44. p. 928. p. 933. p. 936.

Mars 681. je les reconnois. Nous lui avons montré de même les trois volumes & le papier, qui ont été lûs aujourd'hui; & les ayant vérifiés, il a dit: Oui, je les reconnois: je les présentai à l'empereur l'année passée.

George le garde-chartes, revint aussi apportant les livres & les registres qu'il avoit pû trouver dans le thrésor. Le lecteur Antiochus prit avec lui un registre de diverses lettres, & y vérifia celle de Sergius à Cyrus, qui se trouva conforme avec le livre de Macaire. On vérifia de même la lettre de Sergius au pape Honorius. Puis George représenta l'original latin de la réponse d'Honorius avec la traduction greque. L'original fut vérifié par Jean évêque de Porto, l'un des légats Romains, & tout se trouva conforme. Les magistrats demanderent l'avis du concile sur ces lettres, mais le concile remit à s'en expliquer dans la prochaine session.

p. 937.

Ensuite les magistrats demanderent de la part de l'empereur, si Macaire pourroit être rétabli dans son siége, en cas qu'il fût pénitent. Le concile ayant repris en peu de mots les crimes de Macaire, ses mouvemens séditieux, les falsifications des peres, son opiniâtreté dans l'erreur, dit qu'il nétoit pas possible de le jamais reconnoître pour évêque; & pria au contraire que l'empereur le bannît de C. P. avec ses sectateurs. Alors les évêques & les clercs de la dépendance du siége d'Antioche, s'approcherent des magistrats, & leur dirent: Nous vous prions de demander à l'empereur, qu'on nous donne un autre archevêque à la place de Macaire, afin que le siége d'Antioche ne demeure pas vacant; & les magistrats s'en chargerent.

Mars. 681.

XXII.

Treizieme session.

Condamnation d'Honorius.

p. 944. C.

La treizieme session fut tenue six jours après la précédente, sçavoir le vingt-huitieme de Mars, & il n'y assista personne au nom du siége d'Antioche. Le concile prononça en ces termes le jugement qu'il avoit promis. Ayant examiné les prétendues lettres dogmatiques de Sergius de C. P. à Cyrus, & les réponses d'Honorius à Sergius, & les trouvant éloignées de la doctrine des apôtres, des decrets des conciles & des sentimens de tous les peres; au contraire, conformes à la fausse doctrine des hérétiques, nous les rejettons entierement, & les détestons comme propres à corrompre les ames. En rejettant leurs dogmes impies, nous croyons aussi que leurs noms doivent être bannis de l'église; sçavoir, de Sergius, jadis évêque de cette ville de C. P. qui a commencé d'écrire sur cette erreur; de Cyrus d'Alexandrie, de Pyrrhus, Paul & Pierre aussi évêques de C. P. de Theodore, évêque de Pharan; de tous lesquels le pape Agathon a fait mention dans sa lettre à l'empereur, & les a rejettés. Nous les déclarons tous frappés d'anathème. Avec eux nous croyons devoir chasser de l'église & anathématiser Honorius, jadis pape de l'ancienne Rome; parce que nous avons trouvé dans sa lettre à Sergius, qu'il suit en tout son erreur, & autorise sa doctrine impie. Nous avons aussi examiné la lettre synodique de Sophrone d'heureuse mémoire, jadis évêque de Jérusalem; nous l'avons trouvée conforme à la vraie foi, à la doctrine des apôtres & des peres, & l'avons reçûe comme utile à l'église, & nous avons ordonné que son nom sera mis dans les diptyques. p. 945.

Les magistrats demanderent ensuite que le gar-

Mars 681.

de-chartes produisît tous les écrits qui se trouvoient dans le thrésor, composés par les personnes qui venoient d'être condamnées. Puis ils ajouterent : Quant à la demande des évêques & des clercs dépendans d'Antioche, pour y ordonner un évêque, nous en avons fait notre rapport à l'empereur ; & il a ordonné qu'ils fassent à l'ordinaire un decret d'élection, qui lui sera présenté. Cela fut exécuté ; & avant la fin du concile, Theophane abbé de Baye en Sicile, qui avoit si bien soutenu la foi contre Macaire, dans la huitieme session, fut ordonné évêque d'Antioche, comme on voit par les souscriptions.

Anast. in Agath. p. 1057. B.

George garde-chartes, exécutant l'ordre qui lui avoit été donné, représenta premierement la lettre de Cyrus, encore évêque de Phasis à Sergius de C. P. écrite cinquante-six ans auparavant, pendant la quatorzieme indiction, c'est-à-dire, en 626. & elle fut lûe. On lut ensuite la lettre du même Cyrus, devenu patriarche d'Alexandrie à Sergius, touchant la réunion des Theodosiens, avec les neuf fameux articles de cette réunion, qui avoient été comme le signal du Monothélisme. Puis on lut plusieurs passages du discours de Theodore de Pharan à Sergius d'Arsinoé, & un passage d'un discours dogmatique de Pyrrhus de C. P. On lut encore dans un registre un passage de la lettre de Paul de C. P. au pape Theodore : & dans un autre la lettre de Pierre de C. P. au pape Vitalien. Comme on la lisoit, les légats du pape avertirent les magistrats, que les passages des peres qu'elle contenoit, étoient tronqués ; c'est pourquoi la lecture n'en fut pas continuée. Le concile ajouta : Vous voyez par ces lectures que Pyrrhus, Paul & Pierre, Theo-

p. 948. C.
Sup. liv. XXXVII. n. 41.
p. 952. C.
Sup. ibid. n. 42.
p. 957.
p. 960. D.
p. 961. E.

dore & Cyrus ont soutenu une opération & une volonté en Jesus-Christ, & que le pape Agathon a eu raison de les rejetter. C'est pourquoi nous ordonnons qu'ils seront ôtés des sacrés diptyques, frappés d'anathème, & leurs écrits supprimés. Mars 681. p. 964.

XXIII. Lettres des patriarches de C. P.

Les magistrats dirent : S'il paroît que les successeurs de Pierre Evêque de C. P. sçavoir Thomas, Jean & Constantin, ayent écrit des lettres, ou des discours sur la nouvelle erreur, George garde-chartes les rapportera, & les libelles qu'ils pourroient avoir demandés à des évêques ou à d'autres touchant la même erreur. Le garde-chartes dit : Voici le registre qui contient les copies des lettres synodales de Thomas, de Jean & de Constantin ; & l'original de la lettre synodale de Thomas au pape Vitalien, encore scellée. Car elle ne put être envoyée, à cause de l'incursion des Sarrasins, qui dura continuellement, comme vous sçavez, pendant les deux ans de son pontificat. Cette incursion des Musulmans dura sept ans, depuis la vingt-sixieme année de l'empereur Constant, jusques à la cinquieme de son fils Constantin, c'est-à-dire, de 666. à 673. Les Musulmans attaquerent C. P. avec une grande flotte, donnant tous les jours des combats, depuis le mois d'Avril jusques au mois de Septembre. Ils hyvernoient à Cyzique, & recommençoient l'année suivante. Enfin ils se retirerent après de grandes pertes. On leur brûla quantité de vaisseaux par le feu grégeois, c'est-à-dire, le feu de nafte, qui brûle dans l'eau, & qui fut alors inventé. Ces sept années de guerre comprennent tout le pontificat du patriarche Thomas, qui commença en 668. & finit en 671.

S. Niceph. hist. p. 21. ibid. Petau. Theoph. an. 25. p. 290. an. 5. p. 294.

Mars 681.

Le lecteur Agathon prit donc la lettre originale de Thomas, & en ayant ôté la bulle, c'est-à-dire, le sçeau, il en fit la lecture, & la copie du registre fut trouvée conforme. On lut dans le même registre les lettres synodales des patriarches Jean & Constantin à Macaire d'Antioche; & le concile n'ayant rien trouvé de contraire à la foi, fit faire serment au garde-chartes, que quelque recherche qu'il eût faite, il n'avoit point trouvé que personne eût donné à ces trois patriarches des libelles, qui attribuassent à Jesus-Christ une seule volonté & une seule opération. En conséquence le concile déclara que la mémoire des trois patriarches Thomas, Jean & Constantin, demeureroit en son entier, & qu'ils devoient être mis dans les diptyques. On ne parle point de Theodore, successeur de Constantin, parce qu'il vivoit encore, & que si l'on avoit quelque soupçon contre lui, on pouvoit le faire expliquer lui-même. Il faut donc croire qu'il se soumit sans résistance aux décisions du concile.

Conc. p. 965.

V. Combef. pro act. syn. c. §. 5.

On ordonna ensuite à George d'apporter les libelles, qu'il disoit avoir trouvés, donnés par diverses personnes à Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. afin de les supprimer. George les apporta, & de plus une autre lettre du pape Honorius à Sergius, & un livre où étoit une lettre de Pyrrhus au pape Jean. La lettre d'Honorius étoit en latin, avec la traduction greque : on la lut telle que je l'ai rapportée. Puis on lut celle de Pyrrhus, & les autres pieces que George avoit représentées. Le concile déclara qu'elles tendoient toutes à la même impiété, & ordonna qu'elles seroient brûlées sur le champ : ce qui fut exécuté.

p. 968.

Sup. liv. XXXVIII. n. 7.

p. 972.

5. Avril 681.

La quatorzieme session fut tenue le cinquieme jour d'Avril.

d'Avril. On y voit pour la premiere fois Theophane nouveau patriarche d'Antioche, à la place de Macaire : ce qui montre qu'il avoit été ordonné depuis la derniere session ; apparemment le 31. de Mars, qui cette année 681. étoit un dimanche. On procéda à l'examen de la falsification du cinquieme concile, déjà reconnue dans la troisieme session. Et premierement George garde-chartes rapporta les deux volumes en parchemin du cinquieme concile, avec le rôle en papier, qui étoit l'original de la septieme session : & il affirma par serment, que c'étoient les mêmes qui avoient été apportés la premiere fois. Il représenta de plus un volume en papier du même concile, qu'il avoit trouvé depuis dans la bibliotheque patriarcale.

An. 681.
5 Avril.
XXIV.
Quatorzieme session.
Verification d'écritures.
p. 623.
p. 623.
p. 997.

Quelques évêques se leverent, & prenant en main ces volumes, ils examinerent soigneusement les endroits suspects ; & après les avoir conférés avec le volume en papier qui venoit d'être représenté, & avec d'autres anciens exemplaires en papier du cinquieme concile, ils dirent : Nous avons trouvé que les deux volumes en parchemin, & le rôle en papier de la septieme session, sont conformes entr'eux : mais qu'on y a ajouté le prétendu discours de Menas à Vigile ; & ceux de Vigile à Justinien & à Theodora, & qu'ils n'ont été ni faits ni écrits dans le tems du cinquieme concile. Car on a inséré au premier volume trois cahiers, qui contiennent le prétendu discours de Menas ; & dans le second volume à la septieme session, on a changé lequinzieme cahier, & on en a ajouté un de quatre feuillets avant le seizieme, qui contient les prétendus discours de Vigile à Justinien & à Theodora ; & ces deux cahiers ajoûtés n'ont point de chif-

p. 980.

An. 681. 5 Avril.

ſe. Nous jugeons que ces diſcours ont été malicieuſement fabriqués ſous le nom de ces perſonnes contre la doctrine catholique ; puiſqu'ils ne ſe trouvent, ni dans les anciens exemplaires entiers qui ſont rapportés, ni dans celui qui vient d'être trouvé à la bibliotheque patriarcale. C'eſt pourquoi nous ordonnons que le rôle de papier & les deux volumes ſoient barrés & effacés aux endroits falſifiés ; que les fauſſaires & les diſcours qu'ils ont ſuppoſés ſoient anathématiſés.

p. 981.

Macrobe évêque de Seleucie en Iſaurie, dit : Je déclare que j'ai un livre du cinquieme concile, qui m'a été donné par Philippe maître de la milice ; & en le liſant je l'ai trouvé falſifié à la ſeptieme ſeſſion. J'ai demandé à Philippe à qui il l'avoit donné. Il m'a dit que c'étoit au moine Etienne diſciple de Macaire. L'écriture des endroits falſifiés eſt aſſurément de la main du moine George, qui étoit auſſi avec Macaire. Car entrant chez lui du tems qu'il étoit mon patriarche, j'ai vû ſouvent le moine George écrire ; & je ſçai fort bien que c'eſt de ſon écriture. Je demande qu'il ſoit interrogé. On fit venir le moine George au milieu de l'aſſemblée, & ayant conſidéré le livre rapporté par l'évêque Macrobe, il dit : C'eſt le même livre qui appartenoit à Philippe, car il étoit voiſin du pere Etienne, qui a été condamné avec l'hérétique Macaire. Quand Theodore, alors patriarche de cette ville, diſputa ſur la foi avec Macaire, Macaire & Etienne tirerent, à ce qu'ils diſoient, du palais patriarcal des copies des prétendus écrits de Vigile : nous les écrivîmes dans ces cahiers, & ils les donnerent à l'empereur. Après quoi ils s'enhardirent, & les montroient à tous

ceux qui venoient chez eux. Philippe donc montra son livre à Etienne, & lui dit : J'ai apporté d'Occident ce livre du cinquieme concile, voyez s'il est bien. Etienne lui dit qu'il y manquoit quelque chose ; & Philippe le pria de le faire suppléer. Etienne me fit décrire ces pieces ; je les écrivis, & les lui donnai. Il est vrai que c'est mon écriture ; & ce n'est pas seulement dans cet exemplaire qu'ils ont ajoûté les prétendus discours de Vigile ; ils les ont mis à tous ceux qui sont tombés entre leurs mains. Ils en ont recouvré un exemplaire latin, qu'ils disoient avoir acheté six sols d'or de la veuve du patrice Innocent : mais pour cet article Constantin prêtre de la grande église, & grammairien latin, en est parfaitement instruit.

An. 681. 5 Avril.

Constantin fut interrogé, & dit : Du tems du patriarche Paul, Fortunius évêque de Carthage étant venu en cette ville, & devant assister à l'office dans la grande église, on demanda en quel rang il devoit s'asseoir, devant les métropolitains ou après ? Pour le sçavoir le patriarche Paul fit chercher le livre du cinquieme concile ; & il y trouva son rang. En cherchant ce livre, on trouva aussi par occasion un exemplaire latin du même concile. Le patriarche le tira de la bibliotheque, & me dit : Voyez s'il est entier, le conférant sur le rôle en papier qui en est l'original. Je trouvai le latin défectueux dans la septieme session. Le patriarche Paul me dit : Prenez avec vous le diacre Sergius, qui écrit si bien en latin, & faites-lui ajoûter ce qui manque. C'étoit les prétendus discours de Vigile. Je les traduisis en latin, & Sergius les écrivit ; puis l'écrivain Theodore qui avoit sa boutique près S. Jean Phocas, les ajoûta au livre latin. Le diacre Ser- p. 984.

An. 680. gius étant auſſi interrogé, confirma le même fait.

5. Avril. Alors le concile s'écria : Anathème au prétendu diſcours de Menas à Vigile : Anathème à ceux qui l'ont fabriqué, ou écrit : Anathème aux prétendus diſcours de Vigile à Juſtinien & à Theodora : Anathème en un mot à ceux qui ont falſifié les actes du cinquieme concile : Anathème à ceux qui ont enſeigné, qui enſeignent ou enſeigneront une ſeule volonté & une ſeule opération en Jeſus-Chriſt. Aux quatre ſaints conciles mémoire éternelle. Au ſaint concile cinquieme mémoire éternelle. Longues années à l'empereur Conſtantin; Fils de Dieu, donnez-lui la vie; donnez-lui la victoire.

p. 985.

Theodore de Trimithonte, & les autres évêques de Chypre, demanderent la lecture d'un diſcours de ſaint Athanaſe ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt : Maintenant mon ame eſt troublée. Il fut lû, & le concile y trouva clairement les deux volontés. Enſuite Domitius de Pruſiade dit : Je vous donne avis qu'un nommé Polychrone prêtre & moine, ſoûtient les erreurs de Macaire & d'Etienne, & trompe les ſimples. Jugez-vous à propos de le faire venir, afin qu'il explique ſa foi? On ordonna qu'il ſeroit amené à la prochaine ſeſſion.

Joan. XII. 27. conc. p. 989.

Le concile fut interrompu quelque tems par les fêtes de pâques, qui cette année 681. étoit le quatorzieme d'Avril. Le dimanche de l'octave, Jean évêque de Porto, le premier des députés d'Occident, célébra la meſſe ſolemnelle en latin dans l'égliſe de ſainte Sophie, en préſence de l'empereur & du patriarche; on y fit pluſieurs acclamations en latin à la loüange de l'empereur; & cet honneur fait aux députés d'Occident donna une grande joie au peuple & à tout le concile.

La quinzieme session fut donc tenue trois semaines après la précédente, & le vingt-sixieme d'Avril. On fit entrer Polychrone, & on lui ordonna de déclarer sa créance. Il répondit : Je donnerai ma confession de foi par les œuvres, sur un mort, en priant le fils de Dieu de le ressusciter : s'il ne ressuscite pas, me voici : le concile & l'empereur feront de moi ce qu'il leur plaira. Le concile dit : Nous voulons sçavoir quelle confession de foi vous prétendez faire sur le mort. Polychrone repondit : Quand je l'y mettrai, vous la lirez. Le concile dit : Voilà le mort tout prêt, donnez votre confession de foi, Polychrone tira un papier scellé d'un sceau où étoit gravé le monogramme de Polychrone confesseur, c'est-à-dire, apparemment de l'évêque de Ctesiphonte, que l'on dit avoir été martyrisé sous Decius. On fit lire cet écrit, où Polychrone parlant à l'empereur, disoit : J'ai vû une multitude d'hommes vêtus de blanc, & au milieu d'eux un personnage dont je ne puis exprimer la puissance, qui m'a dit : L'empereur Constantin fait une nouvelle confession de foi ; va promptement lui dire, qu'il se garde de la faire ou de la recevoir. Ensuite étant venu d'Heraclée à Chrysopolis, comme j'étois sur la terrasse, environ à la septieme heure du jour, je vis un homme revêtu d'un habit très-blanc, qui me dit : Celui qui ne confesse pas une volonté & une opération theandrique, n'est pas chrétien. Je dis : C'est ce que le très-sage empereur Constantin a défini par avance, une volonté & une opération theandrique. Il me répondit, il a très-bien fait. Le concile demanda à Polychrone si cet écrit étoit de sa main, & si c'étoit celui qu'il vouloit mettre sur le mort ; & il convint de l'un & de l'autre.

An 681. 6 Avril.

XXV. Quinzieme session. Polychron.

p. 996.

Martyr. R. 17. Febr. Boll. to. 5. p. 5. v. Tillem. to. 5. p. 561.

p. 997.

An. 681. 26 Avril.

Les magiſtrats & le concile ordonnerent que l'épreuve du mort ſe feroit en public ; & étant ſortis du palais, ils ſe rendirent dans la cour du bain de Zeuxippe, accompagnés d'un grand peuple : le mort fut étendu ſur un lit garni d'argent. Polychrone mit ſur ce corps ſa confeſſion de foi, lui parla bas pendant pluſieurs heures, & dit enfin : Il m'eſt impoſſible de reſſuſciter le mort. Le peuple qui étoit préſent s'écria : Anathème au nouveau Simon : anathème à Polychrone l'impoſteur. Les magiſtrats & le concile rentrerent dans le palais, & ordonnerent à Polychrone de déclarer s'il confeſſoit deux volontés & deux opérations en Jeſus-Chriſt. Il répondit : Je confeſſe ce qui eſt écrit dans le papier que j'ai préſenté & que j'ai mis ſur le mort. Je croi une volonté & une opération théandrique, & je ne dis autre choſe. Le concile dit : Puiſque Polychrone a perſévéré dans ſon erreur juſques à la vieilleſſe ; & que maintenant étant averti par nous il a voulu tenter le Saint-Eſprit, compoſant un écrit plein de blaſphème, & diſant impudemment qu'il reſſuſciteroit un mort en confirmation de ſa foi ; nous l'avons déjà ſoûmis à l'anathème dont parle S. Paul. Et toutefois pour la conviction du peuple, que lui & ſes complices ont ſéduit, nous avons conſenti qu'il exécutât publiquement ſa propoſition inſenſée. Nous avons fait apporter le mort qu'il avoit cherché lui-même, & nous l'avons laiſſé murmurer auprès autant qu'il a voulu, juſques à ce qu'il a déclaré qu'il ne pouvoit rien faire. C'eſt pourquoi nous ordonnons, que comme impoſteur & hérétique manifeſte, il ſoit dépouillé de tout rang & fonction ſacerdotale. Après qu'il fut ainſi dépoſé, le concile s'écria : Anathème à

p. 1000.

l'hérétique Polychrone & à ses complices Macaire & Etienne ; la Trinité les a déposés tous trois.

An. 681. 9 Août.

XXVI. Seizieme session. 9. Août.

Depuis cette session jusques à la suivante, il y eut un intervalle de trois mois & demi ; peut-être pour attendre la commodité de l'empereur, qui devoit assister à la conclusion du concile. Enfin la seizieme session fut tenue le neuvieme jour d'Août de la même année 681. Il y eut encore un plus grand nombre d'évêques. Theophile primicier des notaires de C. P. dit : Je vous avertis que Constantin, qui se dit prêtre de l'église d'Apamée en Syrie, est à la porte & demande à entrer, pour vous instruire de quelque chose concernant la question présente. On le fit entrer, & il dit : Si j'avois été oüi, nous n'aurions pas reçu la perte que nous avons soufferte cette année dans la guerre de Bulgarie. En effet, les Bulgares nation barbare, ayant passé le Danube, commencerent alors à faire des courses dans la Thrace ; & l'empereur Constantin fut contraint de faire avec eux une paix honteuse, & de leur payer tribut. Le prêtre Constantin continua : J'ai voulu dès le commencement entrer dans le concile & vous exhorter à faire quelque accommodement, sans persécuter les uns ni les autres : je veux dire, ni ceux qui disent une volonté, ni ceux qui en disent deux. J'allai trouver le patrice Theodore, & le priai de parler de moi au concile. Maintenant si vous l'ordonnez, j'écrirai en syriaque ce que Dieu m'a donné sur la foi, & on le traduira en grec.

p. 1005.

Theoph. an. 11. p. 299.

Le concile dit : comme vous nous avez expliqué vos pensées en grec, déclarez aussi votre foi. Il demanda un délai de six jours, qui lui fut refusé, parce qu'il avoit demandé lui-même à être oüi. Il dit donc :

An. 681. 9 Août.

Je reconnois deux natures, comme il a été dit à Chalcédoine, & deux propriétés. Pour les opérations, je n'en dispute point, si vous les admettez comme propriétés: mais je ne reconnois qu'une volonté de la personne du Verbe; c'est-à-dire, de sa subsistance. Car pour dire la vérité, je ne sçai ce que veut dire en grec hypostase. Or je dis la volonté de la personne du Verbe, même après l'Incarnation. Car le Pere, & le Fils, & le S. Esprit ne sont qu'une volonté. On lui demanda si cette unique volonté qu'il reconnoissoit en Jesus-Christ, étoit de la nature divine ou de la nature humaine? Il répondit: C'est de la divinité. On lui demanda si la nature humaine en Jesus-Christ avoit une volonté? Il répondit: Oui, une volonté naturelle: car il l'eut depuis sa naissance jusques à la croix; & c'est ce que j'appelle une propriété. Quoi donc, lui dit-on, Jesus-Christ depuis sa croix quitta-t-il la nature humaine? Il répondit: La volonté humaine ne demeura pas avec lui, mais avec la chair & le sang. Car il n'a plus besoin de boire ou de manger, de dormir ou de marcher. On le pressa ainsi: Vous avez dit que la personne du Verbe avoit une volonté; vous avez dit ensuite que son humanité avoit une volonté naturelle; comment donc ne reconnoissez-vous en Jesus-Christ qu'une volonté? Il l'a quittée, répondit-il, avec la chair & le sang: & on le poussa jusques à dire, que Jesus-Christ s'étoit dépouillé de sa chair. Il reconnut que c'étoit la doctrine de Macaire d'Antioche, & y persista, disant qu'il ne pouvoit croire autrement. Alors le concile s'écria: C'est l'opinion des Manichéens; c'est la créance d'Apollinaire. Anathème à lui & à ses dogmes: chassez le Manichéen.

Conc. p. 1008.

Ainsi

An. 681.

Ainsi Constantin d'Apamée fut chassé du concile.

Ensuite George patriarche de C. P. dit : Je vous demande en grace avec quelques évêques dépendans de ce siége, que s'il est possible, les personnes ne soient point anathématisées nommément dans les acclamations ; c'est-à-dire, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre. Le Concile répondit : Il faut que ceux qui ont une fois été déclarés coupables, & ôtés des sacrés diptyques par notre sentence, soient aussi anathématisés nommément. George declara qu'il cédoit à l'avis du plus grand *p. 1009.*
nombre ; & ils firent tous plusieurs acclamations à la loüange de l'empereur. Puis ils souhaiterent longues années au pape Agathon, à George de C. P. à Theophane d'Antioche, au concile, & au sénat. Ils crierent ensuite : Anathème à Theodore de Pharan hérétique, à Sergius, à Cyrus ; anathème à Honorius hérétique, à Pyrrhus, à Paul, à Pierre, à Macaire, à Etienne, à Polichrone & à tous les hérétiques. Les magistrats demanderent au concile s'il restoit quelque chose à examiner touchant l'affaire présente : le concile répondit que non ; & que dans la prochaine session ils dresseroient la confession de foi avec l'assistance du Saint Esprit.

La dix-septieme session fut tenue un mois après, sçavoir, l'onzieme de Septembre 681. la dixieme indiction étant commencée à C. P. On n'y fit autre chose, que de convenir de la définition de foi qui fut publiée de nouveau dans la session suivante. Aussi celle-ci ne se trouve point dans les exemplaires grecs, & ils n'en comptent que dix-sept.

XXVII. Fin du concile.

La derniere session du concile, & la dix-huitieme selon les Latins, fut tenue le seizieme de Septembre. L'em- *p. 1020. D.*

Mars 681. pereur y assista en personne ; & il y eut plus de cent soixante évêques. On y lut la définition de foi du concile, où il déclare premierement qu'il adhere aux cinq conciles précédens, & rapporte les symboles de Nicée
p. 1024. B. & de C. P. Puis il remarque les auteurs de l'erreur qu'il condamne ; sçavoir, Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche & Etienne son disciple. Il approuve les deux lettres du pape Agathon & de son concile, comme conformes au concile de Chalcédoine, & à la doctrine de S. Léon & de S. Cyrille. Enfin il explique le mystere de l'Incarnation,
p. 1028. prouve & décide qu'il y a en Jesus-Christ deux volontés naturelles, & deux opérations naturelles; & défend d'enseigner autre chose, sous peine de déposition pour les clercs, & d'anathème pour les laïques. Ensuite sont les souscriptions des légats & de cent soixante-cinq évêques.

p. 1044. Le concile confirma encore cette définition de foi par plusieurs acclamations, & réitéra les anathèmes
p. 1048. contre les hérétiques ; entre lesquels Honorius ne fut pas oublié. Puis on fit lire un discours adressé à l'empereur suivant la coûtume, où les peres louent sa piété, & rapportent en substance ce qu'ils ont fait dans le concile ; répétant encore l'anathème contre les héréti-
p. 1053. B. ques. Ils y louent aussi le pape Agathon, & disent que S. Pierre a parlé par sa bouche. Enfin ils prient l'empereur d'autoriser leur décision par sa souscription &
p. 1069. par ses édits. Les souscriptions sont encore à la fin de ce discours. Après qu'il eut été lû, les évêques réitérerent à l'empereur de vive voix la priere de souscrire la défi-
p. 1072. nition de foi, ce qu'il promit. Mais auparavant il re-

présenta que Citonat, archevêque de Caillari en Sardaigne, avoit été accusé de crime d'état & justifié. C'est pourquoi il pria le concile de le recevoir, & lui faire souscrire la définition de foi. Après donc que Citonat & un autre évêque eurent souscrit, l'empereur souscrivit tout le dernier.

Le concile pria l'empereur que, pour la sûreté de la foi, on donnât à chacune des chaires patriarcales un exemplaire de la définition de foi souscrit de sa main; ce qu'il accorda. On en fit donc cinq copies qui furent données aux légats du pape & des deux patriarches absens, & à ceux de C. P. & d'Antioche qui étoient présens. Le concile écrivit au pape Agathon une lettre où il dit entre autres choses : Nous avons condamné ceux qui se sont écartés de la foi, suivant la condamnation portée par vos lettres. Ils y nomment toutefois Honorius dont le pape n'avoit point parlé : mais depuis sa condamnation, on ne le séparoit plus des autres. Vous apprendrez tout, disent-ils, par les actes que nous vous envoyons. Enfin ils prient le pape de confirmer par ses lettres leur définition de foi; c'est-à-dire, de marquer son consentement. Cette lettre est souscrite par les légats d'Orient, & par cinquante-cinq évêques. L'empereur fit un édit pour l'exécution de la décision du concile, où Honorius est encore nommé comme fauteur de l'hérésie, & contraire à lui-même. La doctrine catholique sur les deux volontés y est expliquée fort au long, & l'empereur conclut en ces termes : Nous défendons à qui que ce soit de plus disputer touchant une ou deux volontés ou opérations. Et ensuite : Quiconque contreviendra à la présente constitution, s'il est évêque, clerc ou moine, il sera déposé;

p. 1073. C.

p. 1076. E.

p. 1085. C.

p. 1097. E.

An. 691.

s'il est en dignité, il en sera privé, & ses biens confisqués; s'il est simple particulier, il sera banni de C. P. & de toutes nos villes. Ainsi finit le sixieme concile oecuménique, troisieme de C. P.

Anast. in Agath.

On ne se contenta pas d'ôter des diptyques les noms de ceux qui avoient été condamnés; on ôta aussi leurs images des églises; c'est-à-dire, celles de Cyrus, Sergius, Paul, Pyrrhus & Pierre. Pour les vivans, sçavoir, Macaire, Etienne, Anastase, Léonce, Polychrone & Epiphane; ils présenterent tous ensemble une requête à l'empereur, pour être envoyés au pape, ce qui leur fut accordé; & Rome leur fut donnée pour le lieu de leur exil.

Epist. Const. to. 6. Conc. 1101. E.

XXVIII. Mort d'Agathon. Leon II. pape.

Les légats du pape Agathon étant à C. P. obtinrent à sa priere une lettre de l'empereur, par laquelle il modéroit la somme que l'on avoit accoutumé de donner pour l'ordination du pape. A condition toutefois que le pape nouvellement élu, ne seroit ordonné qu'après que le décret d'élection auroit été porté à C. P. suivant l'ancienne coûtume, & que l'empereur auroit donné son consentement. Le pape Agathon vécut peu après le concile. Il donna au clergé de Rome une distribution d'argent, & 2140 sous d'or pour le luminaire de l'église des apôtres, & de sainte Marie-Majeure. Il fit en une ordination dix prêtres & trois diacres, & d'ailleurs dix-huit évêques. Après avoir tenu le siége deux ans & demi, il mourut, & fut enterré à S. Pierre le dixieme de Janvier, jour auquel l'église l'honore comme saint.

Martyr. R. 10. Januar.

Anast. in Leon.

On élut à sa place Léon Sicilien fils de Paul; qui sçavoit le grec & le latin, étoit éloquent, instruit des saintes écritures & du chant ecclésiastique; appliqué

à instruire; aimant les pauvres & la pauvreté. Son ordination fut différée à l'ordinaire, jusqu'à ce que l'on eut reçu le consentement de l'empereur; & l'on rapporte à cette élection de Léon une formule qui reste de la relation que l'on envoyoit de Rome pour cet effet. Cependant les légats qui avoient assisté au concile arriverent à Rome au mois de Juillet 682. indiction dixieme; apportant les lettres de l'empereur, pour remettre à l'église Romaine les contributions de bled que fournissoient les patrimoines de Sicile & de Calabre, & d'autres impositions dont l'église étoit surchargée. Aussi les légats furent reçus à Rome avec grande joie. Ils apporterent les actes du concile, & deux lettres de l'empereur en confirmation; l'une au pape Léon, l'autre à tous les conciles dépendans du saint siége, c'est-à-dire, aux évêques d'Occident qui lui avoient écrit. Dans la lettre au pape, l'empereur parle ainsi de celle d'Agathon: Nous l'avons fait lire publiquement, & elle a été trouvée conforme aux saintes écritures, aux conciles & aux peres. Ainsi nous l'avons tous reçue avec joie, comme si S. Pierre eût parlé. Il n'y a eu que Macaire d'Antioche qui a refusé opiniâtrément de s'y conformer, comme vous verrez par les actes. Lui & ses complices nous ont prié de les renvoyer à vous, ce que nous avons fait; & nous laissons tout ce qui les regarde à votre jugement paternel. A la fin il prie le pape de lui envoyer au plutôt un légat.

Ap. Papebr. Cona. Chr. p. 106.

Epist. Leon. to. 6. conc. p. 1113. A.

Anast. in Jo. V.

To. 6. conc. p. 1100. 1105. v. not. p. 1244.

Enfin après que le saint siége eut vaqué dix mois, le pape Léon II. fut ordonné le dimanche 19 d'Octobre 682. par trois évêques, André d'Ostie, Jean de Porto un des légats au concile, & Placentin de Veli-

An. 682. tre, parce que le siége d'Albane étoit vacant. L'année suivante il envoya à C. P. Constantin soûdiacre régionaire du saint siége, qui avoit assisté au concile; chargé d'une lettre pour l'empereur, du septieme de Mai, indiction onzieme 683. où il dit parlant des actes du concile : Les ayant soigneusement examinés, nous les avons trouvés conformes à ce que les légats nous avoient rapporté; & nous avons vû que ce sixieme concile a suivi exactement les cinq précédens. Nous avons eu aussi très-agréable l'édit de votre piété, qui avec la décision du concile, fait comme un glaive à deux tranchans pour exterminer les hérésies. C'est pourquoi nous consentons à la définition du saint concile sixieme, & la confirmons par l'autorité de saint Pierre; le recevant comme les cinq autres conciles. Nous anathématisons les inventeurs de la nouvelle erreur; sçavoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. & encore Honorius, qui au lieu de purifier cette église apostolique par la doctrine des apôtres, a pensé renverser la foi par une trahison profane. Nous anathématisons aussi Macaire jadis évêque d'Antioche, Etienne son disciple ou plutôt son maître, l'imposteur Polychrone, & tous leurs semblables. Nous avons fait tous nos efforts, comme vous nous y exhortez par votre lettre, pour les instruire & les ramener à la vrai foi; mais ils sont demeurés opiniâtres.

p. 1116. B. *p. 1117.* *p. 1120.*

Anast. in Leon. Macaire & les autres condamnés par le concile, & relégués à Rome, y furent enfermés en divers monasteres. Il y en eut deux à qui le pape rendit la communion; sçavoir, Anastase prêtre, & Léonce diacre de l'église de C. P. qui avoient été envoyés avec les

autres, quoique le concile ne les eût point anathématisés. Le pape les reçut à la communion le jour de l'Epiphanie 683. après qu'ils eurent donné leur confession de foi par écrit, & anathématisé les hérétiques.

XXIX. Douzieme concile de Tolede.

Le pape Léon ayant reçu les actes du sixieme concile, se hâta d'en faire part aux évêques d'Espagne; où il étoit arrivé un grand changement depuis deux ans. Le roi Vamba étant tombé malade, ensorte qu'il avoit perdu la mémoire, l'archevêque de Tolede lui donna la pénitence, & le revêtit de l'habit monastique. Etant revenu à lui, il se crut obligé à demeurer en cet état, & renonça au royaume, déclarant son successeur Ervige parent du roi Chindasuinte. Cette déclaration se fit en présence des Seigneurs par un acte solemnel, où ils souscrivirent, le dimanche quatorzieme d'Octobre, Ere 718. c'est-à-dire, l'an 680. & le dimanche suivant, Ervige fut couronné roi des Visigots. Mais on dit qu'il avoit fait donner à Vamba un breuvage empoisonné, pour s'attirer la couronne par cet artifice.

Epist. 4. ad Simpl. p. 1260. C.
Luc. Tul. lib. 3.

Chr. reg. Visig.

Incontinent après il assembla un concile à Tolede, que l'on compte pour le douzieme, où se trouverent trente-cinq évêques, & à leur tête Julien de Tolede, avec trois autres métropolitains, sçavoir ceux de Seville, de Brague & de Merida. On y voit aussi quatre abbés & quinze seigneurs. Le concile commença le neuvieme de Janvier, & finit le vingt-cinquieme, la premiere année du regne d'Ervige, Ere 719. c'est-à-dire, l'an 681. Le roi y présenta un écrit par lequel il prioit les évêques de lui assûrer le royaume, qu'il tenoit de leurs suffrages. Il demandoit la confirmation des lois faites contre les Juifs, & l'abrogation de celle

To. 6. conc. p. 1221.
Isid. Pac. p. 9.

An. 682. qui condamne à perdre leur dignité ceux qui avoient déserté, ou manqué de se trouver à l'armée.

Le concile fit treize canons, dans le premier desquels il dit : Nous voyons évidemment & par écrit comment notre sérénissime prince est venu à la couronne. Nous avons vu la notice souscrite par les seigneurs du palais devant lesquels Vamba a reçu l'habit de la religion & la tonsure ; son décret où il désire qu'Ervige lui succede ; & une instruction à notre vénérable frere Julien évêque de Tolede, où il lui marque avec quel soin on doit célébrer l'onction d'Ervige ; & cet écrit est souscrit de la main de Vamba. Ayant lu toutes ces pieces, nous avons cru y devoir donner notre confirmation. C'est pourquoi nous déclarons que la main du peuple est délivrée de toute obligation du serment par lequel il étoit engagé à Vamba ; & qu'il doit reconnoître pour seul maître le sérénissime prince Ervige que Dieu a choisi, que son prédécesseur a institué, & ce qui est plus, que tout le peuple a désiré. Quiconque s'élévera contre lui sera frappé d'anathème.

Le second canon dit en substance : Souvent ceux qui étant en santé ont désiré la pénitence, se trouvent hors d'état de la demander dans la maladie, ayant perdu la parole & la connoissance. On ne laisse pas toutefois de leur donner le dernier viatique, & on ne croit pas leur pénitence infructueuse. Par le viatique, j'entens ici l'absolution, comme en d'autres canons. Le concile continue : Il y en a qui étant revenus en santé, prétendent quitter la tonsure & l'habit de religion ; assûrant impudemment qu'ils ne sont point tenus de ce vœu, parce qu'ils n'ont point demandé la

pénitence

pénitence. Mais comme le baptême que les enfans ont reçu sans connoissance ne laisse pas de les engager; ainsi ceux qui ont reçu la pénitence sans le sçavoir, l'observeront inviolablement; & nous leur interdisons le retour à toute fonction militaire. Nous n'approuvons pas toutefois, que les évêques donnent légerement la pénitence à ceux qui ne la demandent pas; & nous le leur défendons sous peine d'un an d'excommunication. On voit bien que ce canon est fait exprès pour exclurre Vamba de toute espérance de remonter sur le thrône. Aussi il ne paroît pas qu'il y ait pensé; il demeura dans le monastere, & y mourut au bout de sept ans. Au reste, c'est le premier exemple d'une pareille entreprise des évêques; de dispenser les sujets du serment de fidélité fait à leur prince; & d'interdire l'exercice de la puissance temporelle, sous prétexte de pénitence.

On ordonne encore en ce concile que les évêques rendront la communion ecclésiastique à ceux que le prince aura reçus en grace; & que ceux qui auront manqué de se trouver à l'armée, ne perdront point le droit de porter témoignage, nonobstant la loi du roi Vamba qui est abrogée. Il semble que le nouveau roi Ervige cherchoit à décrier le gouvernement passé. Car dans ce même concile, Etienne évêque de Merida se plaignit que Vamba l'avoit contraint par violence à établir un évêque de nouveau dans un village. On lut plusieurs canons contre les érections d'évêchés dans les lieux trop petits; & on cassa l'érection, sans toutefois déposer le nouvel évêque: mais on lui destina le premier évêché vacant. Au reste on défendit sous peine d'anathème de mettre un évêque dans un lieu qui n'en a

can. 3.

c. 7.

c. 4.

An. 683. jamais eu; comme s'il ne pouvoit pas y avoir des causes d'en ériger de nouveau. Il est dit que l'évêque de

c. 6. Tolede aura le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Espagne, suivant le choix du prince, pourvû que lui-même les juge dignes; mais le nouvel évêque après son ordination sera tenu dans trois mois de se présenter à son métropolitain pour recevoir ses instructions. Ainsi on ôte aux comprovinciaux le droit d'élire les évêques; & au métropolitain le droit de les sacrer, pour attribuer tout au roi & à l'évêque de Tolede.

c. 5. On condamne l'usage de quelques évêques, qui offrant plusieurs fois le sacrifice en un jour, ne communicient qu'au dernier; & on déclare qu'ils doivent communier

c. 6. à chaque sacrifice. On renouvelle les lois contre les Juifs. Le roi Ervige donna un édit en confirmation de ce concile.

XXX. Treizieme concile de Tolede.

Environ trois ans après, c'est-à-dire, l'an 683. le quatrieme de Novembre, la quatrieme année du regne d'Ervige, ere 721. on tint encore un concile qui fut

to. 6. p. 1253. le treizieme de Tolede. Il commença à l'ordinaire par la confession de foi, c'est-à-dire, le symbole de Nicée, que dès-lors on chantoit à la messe dans les églises d'Espagne; puis on fit treize canons, dont envi-

p. 1255. E. ron la moitié regarde des intérêts temporels. On ré-

c. 1. tablit dans leurs droits, leurs biens & leurs dignités, tous ceux qui avoient été condamnés comme compli-

Sup liv. XXXIX. n. 51. c. 2. ces de la révolte de Paul contre le roi Vamba; tant on prenoit soin de révoquer les ordonnances de ce prince. On défend de mettre aux fers ou à la question les officiers du palais & les clercs, quand ils sont accusés, ni de procéder contre eux avec trop de rigueur.

c. 3. On remet tous les arrérages des tributs, jusques à la

premiere année du regne d'Ervige. On défend sous peine d'anathème, de faire aucun mal à la postérité du roi Ervige, ni de la reine Liubigotone son épouse. On défend aux veuves des rois de se remarier, ni à personne, même à un roi, de les épouser, comme si c'étoit un crime. Défense aux serfs & aux affranchis, excepté à ceux du fisc, d'avoir aucune charge dans le palais, ou dans les terres royales. Il n'y a que la volonté du roi, & le consentement des seigneurs, qui peut autoriser les évêques à faire de tels réglemens.

An. 683.

c. 4.

c. 5.

c. 6.

Ceux qui suivent sont plus ecclésiastiques. On défend aux évêques & aux ministres de l'église de dépouiller les autels, les couvrir de cilices, éteindre les luminaires, ou mettre dans les églises d'autres marques de deuil, pour satisfaire leurs passions & leurs ressentimens particuliers. Nous avons vu que c'étoit la maniere d'interdire les églises. Gaudence évêque de Valerie fit représenter au concile par son député, qu'étant dangereusement malade, il avoit été soûmis aux lois de la pénitence, par l'imposition des mains. Il demandoit s'il lui étoit permis de célébrer la messe & de faire ses autres fonctions. Le concile répond qu'il les peut exercer, après avoir reçu la réconciliation; parce que suivant les canons, ceux qui étant en péril de mort reçoivent la pénitence, sans se confesser coupables d'aucun crime, peuvent même être promus aux ordres. C'est la disposition d'un canon du quatrieme concile de Tolede; & il est remarquable qu'à la mort on donnât la pénitence publique par précaution même aux évêques. Ce treizieme concile confirma tous les canons du précédent, & l'on voit l'intérêt qu'y avoit le roi. Il dura trois jours; & quarante-

c. 7.

Sup liv. XXXIV. n. 52. 53. c. 10.

Conc. IV. c. 54. Sup liv. XXXVII. n. 46.

c. 9.

An. 683. huit évêques y assisterent, dont les quatre premiers étoient métropolitains. Ensuite des évêques sont cinq abbés; puis les trois chefs du clergé de Tolede, l'archiprêtre, l'archidiacre, & le primicier: ensuite vingt-sept députés d'évêques absens, & enfin vingt-six seigneurs. Le roi confirma le concile par deux édits.

Conc. Tol. 14. c. 2. 3.

A peine ce concile étoit fini, & les évêques retournés chez eux, quand Pierre notaire de l'église Romaine arriva en Espagne, apportant les lettres du pape Léon, & la définition du concile de C. P.

XXXI. Lettres du pape Leon en Espagne.

p. 1246.

Il y avoit quatre lettres; la premiere aux évêques d'Espagne, où il leur apprenoit, que le sixieme concile universel avoit été célébré pendant l'indiction neuvieme; pendant laquelle en effet il avoit été achevé selon les Romains, qui ne commençoient l'indiction qu'au vingt-quatrieme de Septembre. Le pape continue: La lettre du pape Agathon notre prédécesseur, & celle de notre concile, y ont été examinées & approuvées. On y a condamné Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. & Honorius, qui au lieu d'éteindre dans sa naissance la flamme de l'hérésie, comme il convenoit à l'autorité apostolique, l'a fomentée par sa négligence. Il ajoute ensuite: Et parce que les actes du concile ne sont pas encore achevés de traduire de grec en latin, nous vous en envoyons cependant la définition, avec le discours à l'empereur, & son édit; & nous vous envoyerons, si vous le desirez, tous les actes, quand ils seront traduits. Nous vous prions donc de faire connoître cette définition du concile à tous les évêques & à tout le peuple de votre province, d'y faire souscrire tous les évêques, & de nous envoyer vos

p. 1247. B.

souscriptions pour les déposer près la confession de S. Pierre. An. 683.

La seconde lettre est adressée à Quirice archevêque de Tolede, ce qui montre que le pape ne sçavoit pas encore sa mort, quoique Julien son successeur fut évêque dès le mois d'Octobre 680. La troisieme lettre à un comte nommé Simplicius, & la quatrieme au roi Ervige; toutes tendantes à même fin, de faire recevoir en Espagne la définition du sixieme concile œcuménique : ce qui étoit nécessaire, parce que l'Espagne n'y avoit eu aucune part; ses évêques n'y avoient point été appellés, ni au concile de Rome, d'où on avoit député à C.P. Dans la lettre au roi, la condamnation d'Honorius est encore marquée en ces termes : Et Honorius qui a laissé flétrir la regle de la tradition apostolique qu'il avoit reçûe entiere de ses prédécesseurs. Tant le pape a soin de montrer que cette faute personnelle ne porte point préjudice au saint siége.

Ces lettres arriverent donc en Espagne, lorsque les évêques venoient de se séparer après le treizieme concile de Tolede; & comme on ne pouvoit les rassembler pendant l'hiver, on leur envoya les actes venus de Rome, pour les examiner chacun chez eux; & la réception solemnelle fut remise au concile, qui se devoit tenir un an après suivant la coûtume.

XXXII. Mort de Leon II. Benoît II. pape. *Anast. in Leo. Papebr. Con. Chr.*

Cependant le pape Léon II. mourut après avoir tenu le saint siége un an & sept mois, & fait en une ordination neuf prêtres & trois diacres, & d'ailleurs vingt-trois évêques. De son tems l'église de Ravenne fut entierement remise sous la disposition du saint siége; & l'empereur envoya des lettres portant que l'archevêque de Ravenne étant mort, le nouvel élu iroit

An. 684.

à Rome, se faire ordonner. Le pape de son côté fit une ordonnance, par laquelle il déchargeoit l'archevêque de ce qu'il avoit accoûtumé de payer à l'église Romaine, pour l'usage du pallium & pour d'autres devoirs. Mais il défendit de faire l'anniversaire de Maur archevêque de Ravenne, qui avoit voulu se soustraire à l'église Romaine ; & on obligea ses successeurs de rendre au saint siége le type ou l'ordonnance de l'empereur, qu'ils avoient obtenu pour établir leur indépendance. Le pape Leon bâtit une église à Rome près Ste Bibienne, où il mit les corps des saints Simplicius, Faustin, Béatrix, & de quelques autres martyrs, & la dédia au nom de S. Paul. Il fit aussi bâtir près le voile d'or une église en l'honneur de S. Sebastien, & une en l'honneur de S. George. Il fut enterré à saint Pierre le vingt-huitieme de Juin, jour auquel l'église célébre sa mémoire.

Martyr R. 28. Juin.

Anast. in Bened.

Pour lui succéder, on élut Benoît Romain de naissance, fils de Jean, bien instruit des saintes écritures & du chant ecclésiastique. Il avoit servi l'église dès son enfance, & exercé dignement la prêtrise. Il étoit amateur de la pauvreté, humble, doux, patient & libéral. Il reçut des lettres de l'empereur Constantin adressées au clergé, au peuple & à l'armée de Rome ; portant permission d'ordonner sans retardement celui qui auroit été élû pape ; c'est-à-dire, que sans envoyer à C. P. il suffiroit que l'exarque de Ravenne consentît au nom de l'empereur. Le pape Benoît écrivit au notaire Pierre, qui étoit en Espagne, pour le presser d'éxécuter la commission de Léon son prédécesseur.

Papebr. con. Chr. p. 109.

To. 6. conc. p. 1278.

XXXIII. Quatorzieme concile de Tolede.

Pour y satisfaire il auroit fallu assembler un concile général de toute l'Espagne ; ce qui n'étant pas possi-

ble par divers obstacles, le roi ordonna d'assembler les conciles de chaque province, & premierement à Tolede celui de la province Carthaginoise. Tous les dix-sept évêques de la province s'y trouverent; & à leur tête l'archevêque Julien: & les cinq autres métropolitains y envoyerent des députés, sçavoir, Cyprien de Tarragone, Sunifred de Narbonne, Etienne de Merida, Luiba de Brague, & Florefind de Seville. On compte ce concile pour le quatorzieme de Tolede. Il commença le dix-huit des Calendes de Décembre, la cinquieme année d'Ervige, ere 722. c'est-à-dire, le quatorzieme de Novembre 684. & finit le vingtieme du même mois.

An. 684.

Conc. Tol. 14. c. 1.

Les évêques y disent en substance: Nous devons examiner les actes qui nous ont été envoyés de Rome; parce que suivant les canons, on doit assembler un concile général, pour les causes de foi. C'est-à-dire, qu'ils ne tenoient pas le concile de C. P. pour général, parce qu'ils n'y avoient point été appellés, eux qui faisoient une partie si considérable de l'église. C'est pourquoi ils ne vouloient point recevoir sa décision sans examen. Ils ajoutent: Après avoir comparé ces actes avec les quatre anciens conciles, nous les approuvons, nous les recevons avec respect, comme conformes, & leur donnons rang après eux. Ils ne parlent point du cinquieme; parce qu'il n'avoit rien décidé touchant la foi. Ils expliquent ensuite leur créance touchant l'Incarnation, & confessent expressément deux volontés. Avec leurs souscriptions à la définition du concile, ils envoyerent au pape Benoît un livre où ils expliquoient plus au long leur créance: mais le pape y trouva quelques expressions dont

c. 4.

c. 5.

c. 6.

c. 7.

c. 8. 9. & 10.

Conc. Tol. XV. p. 1296. E.

An. 685.

Conc. Nic. II. act. 1. p. 801. D. to. 7. Conc.

il ne fut pas content, entre autres celle-ci : La volonté a engendré la volonté ; & cette autre : En Jesus-Christ il y a trois substances. Le pape le fit remarquer à celui que les Espagnols avoient envoyé, & ils répondirent au pape la même année ce qu'ils jugerent à propos.

Anast.

Papebr. Con. Chr. p. 109.

Martyr. R. 7. Mai.

Boll. to. 13. p. D. 196.

Le pape Benoît fit son possible pour la conversion de Macaire d'Antioche, qui étoit toujours en exil à Rome. Il lui donna un terme de six semaines, pendant lesquelles il lui envoyoit tous les jours Boniface son conseiller pour l'exhorter. Mais jamais Macaire ne voulut se convertir. Ce pape ne tint le saint siége que dix mois & douze jours, & ne laissa pas d'ordonner douze évêques. Il répara l'église de S. Pierre & celle de S. Laurent de Lucine, & orna celles de saint Valentin & de sainte Marie aux martyres, qui est la Rotonde. Il laissa au clergé & aux monasteres trente livres d'or. Il fut enterré à S. Pierre le huitieme de Mai 686. & est compté entre les saints. Le saint siége vaqua deux mois & demi.

XXXIV.
Mort de Constantin.
Justinien II. empereur.

Paul. Diac. IV. hist. c. 53.

S. Niceph. hist. p. 24.

Theoph. p. 301.

Anast in Joan V.

Theoph. p. 300. 302.

De son tems l'empereur Constantin envoya à Rome les cheveux de ses deux fils Justinien & Heraclius, qui furent reçus par le pape, le clergé & l'armée. C'étoit une espece d'adoption usitée en ce tems là ; & celui qui recevoit les cheveux d'un jeune homme étoit regardé comme son pere. L'empereur voulut donc faire cet honneur au pape ou à saint Pierre. Il mourut au mois de Septembre 685. la quatorzieme indiction étant commencée. Il avoit régné dix-sept ans, & fut enterré à C. P. dans l'église des apôtres. Justinien son fils aîné lui succéda âgé seulement de seize ans. George patriarche de C. P. survécut trois ans au concile œcuménique, & mourut par conséquent

quent en 684. Après ſa mort Theodore fut rétabli, & tint le ſiége encore trois ans.

Mars. 685.

S. Niceph. Chr. p. 415. Theoph. an. 15. 16. p. 300. Elmac. & Abulfar.

L'empereur Conſtantin l'année précédente de ſa mort, avoit renouvellé la paix avec Abdelmelic nouveau calife des Muſulmans. Car Yézid mourut dès l'an 64 de l'Hegire, 683. de Jeſus-Chriſt, & ſon fils Moavia II. ne régna que ſept ſemaines. Il ne laiſſa point d'enfans, & Méroüan de la même famille d'Ommia fut reconnu Calife en Syrie, tandis qu'Abdalla fils de Zoubéïr l'étoit en Egypte & en Arabie. Méroüan ne régna que dix mois, & mourut âgé de ſoixante & dix ans, l'an 65 de l'hégire, 685. de Jeſus-Chriſt. Son fils Abdelmelic lui ſuccéda, défit Abdalla, & termina la guerre civile qui duroit depuis trente-cinq ans. Abdelmelic étoit âgé de quarante ans, & en régna plus de vingt.

Elmac. c. 12. p. 67. Chr. Orient. p. 104.

Au commencement de ſon régne, l'an ſoixante-ſix de l'hégire, 685. de Jeſus-Chriſt, les Jacobites après la mort de Jean, firent patriarche d'Alexandrie Iſaac, qui tint le ſiége près de trois ans, & mourut l'an de l'hégire 69. de Jeſus-Chriſt 688. Son ſucceſſeur fut Simon Syrien, à qui ceux de ſa ſecte dans l'hiſtoire de ſa vie, attribuent des miracles. Un ambaſſadeur de l'Inde vint lui demander un évêque & des prêtres: mais il refuſa de le faire ſans ordre du gouverneur d'Egypte. L'ambaſſadeur s'adreſſa à un autre qui le lui accorda; ce qui cauſa de grands troubles. Simon écrivit une lettre ſynodique touchant la foi à Julien patriarche d'Antioche. Il mourut après ſept ans & neuf mois de pontificat, l'an 416. de Diocletien, 700. de Jeſus Chriſt, & le ſiége d'Alexandrie vaqua trois ans.

Mars 685.

XXXV.
S. Ansbert archevêque de Roüen.

Vita sanct. Aud. l. 11. c. 29.

Martyr R. 24. Aug.

Sup. liv. XXXVIII. n. 29.

Frideg. Misap. Coint. an. 681. n. 67.

En France saint Oüen archevêque de Roüen ayant procuré la paix entre les François de Neustrie & d'Austrasie, vint en apporter la nouvelle au roi Theodoric III. à Clichi près de Paris, où se tenoit l'assemblée des prélats & des seigneurs; & y étant tombé malade, il pria le roi de lui donner pour successeur Ansbert abbé de Fontenelle, souhaité par le clergé & le peuple de Roüen. Saint Oüen mourut au même lieu le vingt-quatrieme d'Août, jour auquel l'église honore sa mémoire, après quarante-trois ans d'épiscopat. Trois ans avant sa mort, c'est-à-dire, l'an 681. Varaton étant maire du palais, le roi Theodoric avoit accordé à saint Oüen un privilége considérable; que dans l'etendue de sa province, on n'établiroit sans son consentement ni évêque, ni abbé, ni comte, ni autre juge. Si-tôt que saint Oüen fut mort, le roi Theodoric manda saint Ansbert, sous prétexte de le consulter sur quelques affaires, comme il avoit accoûtumé, car il étoit même son confesseur. Saint Ansbert se doutant du sujet pour lequel il étoit mandé, refusa d'abord d'aller à Clichi: mais les ordres ayant été réitérés, il obéit, & fut ordonné archevêque de Roüen, par saint Lambert archevêque de Lyon & les autres prélats de l'assemblée.

Act. SS. Ben. to. 2. p. 1048.

Saint Ansbert étoit né dans le Vexin, d'une famille noble. Son pere l'avoit engagé à promettre d'épouser Angadreme fille de Robert chancelier du roi Clotaire III. Mais la fille voulant se consacrer à Dieu, obtint par ses prieres d'avoir le visage couvert de lepre. Ses parens & son fiancé consentirent qu'elle suivît sa vocation; elle reçut le voile des mains de saint Oüen, & fut depuis abbesse d'Oroër, c'est-à-dire l'Oratoire

auprès de Beauvais. Saint Ansbert succéda à Robert en la charge de chancelier, & avança toûjours dans la piété au milieu de la cour. Enfin il la quitta secrétement, & s'en alla seul à Fontenelle, où saint Vandregisille le reçut à la profession monastique, après l'avoir éprouvé selon la regle. Il se distingua tellement par sa vertu, que le saint abbé le prit en affection, & le fit ordonner prêtre par saint Oüen, ce qui n'empêcha pas Ansbert de pratiquer le travail des mains comme auparavant. Saint Lambert second abbé de Fontenelle ayant été ordonné archevêque de Lyon en 678. S. Ansbert dont il prenoit souvent les conseils, fut élû abbé à sa place tout d'une voix, & instruisit la communauté par ses exemples encore plus que par ses discours. Sa charité se répandit même au dehors. Il bâtit dans le monastere trois hôpitaux, où il retiroit les pauvres; & plusieurs séculiers venoient le consulter sur leurs besoins spirituels, & lui confesser leurs péchés. Plusieurs se firent moines, plusieurs donnerent de leurs biens au monastere.

An. 686.

Sup. liv. XXXVIIII. n. 59.

E'tant archevêque de Roüen, il prêcha assiduement, il soulagea les pauvres, il répara les églises, & pour cet effet abandonna les droits qu'il pouvoit prétendre sur les cures. La cinquieme année de son pontificat, seizieme du roi Theodoric, 689. de Jesus-Christ, il tint un concile où assisterent quinze autres évêques, dont étoient les archevêques de Tours & de Reims. Il accorda un privilége à l'abbaye de Fontenelle, portant entre autres choses que les moines y observeroient la regle de saint Benoît; & que s'ils y manquoient, ils seroient réformés par les évêques assemblés.

To. 6. conc. 1240.

An. 687.

XXXVI. Jean V. pape.

Anast. Papeb. Conat.

A Rome Jean V. fut ordonné pape le dixieme de Juin 686. Il étoit Syrien, de la province d'Antioche, fils de Cyriaque. C'est lui qui étant diacre avoit été légat du pape Agathon au sixieme concile. Il étoit sçavant, courageux & très-modéré. Son élection, suivant la coutume interrompue depuis long-tems, se fit d'un consentement unanime dans l'église de Latran d'où il fut mené ensuite au palais épiscopal. Il fut ordonné comme Léon II. par les trois évêques d'Ostie, de Porto & de Velitre. Ce pape remit sous la disposition du saint siége les églises de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenoient d'antiquité: mais on les avoit accordées pour un tems aux archevêques de Caillari. Depuis comme ils abusoient de ce droit, ils en furent interdits par un decret du pape saint Martin. Donc Citonat archevêque de Caillari, ayant ordonné Novellus pour l'église de Torres, sans la permission de Jean V. ce pape tint un concile où Novellus fut remis sous l'obéissance du saint siége, par un acte autentique, qui fut gardé dans les archives de l'église Romaine. Ce pape fut affligé d'une longue maladie, ensorte qu'à grande peine pouvoit-il faire les ordinations des évêques; & toutefois pendant un an que dura son pontificat, il en ordonna treize pour divers lieux. Il laissa dix-neuf cens sous d'or au clergé & aux monasteres, & fut enterré à saint Pierre, le second jour d'Août 687. Le saint siége vaqua deux mois & demi.

XXXVII. Conon pape.

Le clergé de Rome avoit de l'inclination pour l'archiprêtre Pierre; l'armée pour le prêtre Theodore. Le clergé assemblé attendoit à la porte de l'église de Latran que l'armée avoit envoyé fermer, & n'y lais-

soit entrer personne, tandis qu'elle étoit assemblée dans l'église de saint Etienne. Aucun des deux partis ne vouloit céder; & l'on porta de part & d'autre plusieurs paroles sans effet. Enfin les évêques & le clergé convinrent d'entrer dans le palais épiscopal de Latran, & de choisir une tierce personne, sçavoir, le prêtre Conon. C'étoit un vieillard vénérable par sa bonne mine & ses cheveux blancs, vrai dans ses paroles, simple, paisible qui jamais ne s'étoit mêlé dans les affaires séculieres. Il étoit né en Sicile, & originaire de Thrace. Aussi-tôt qu'il fut élû, tous les magistrats, avec les principaux citoyens, vinrent le saluer par des acclamations de loüanges. L'armée voyant que le clergé & le peuple étoient d'accord, & avoient souscrit au décret de son élection, se laissa fléchir au bout de quelques jours, & y souscrivit aussi. Ainsi les trois corps, le clergé, la milice & le peuple, envoyerent ensemble des députés à l'exarque Théodore, suivant la coûtume, pour avoir son consentement. An. 687.

L'empereur avoit écrit au pape Jean une lettre datée du treizieme des calendes de Mars, la seconde année de son regne, indiction quinzieme, c'est-à-dire, du dix-septieme de Février 687. Par cette lettre l'empereur dit en substance: Ayant appris que les actes du sixieme concile étoient chez quelques-uns de nos officiers en cette ville de C. P. & ne croyant pas qu'autre que nous les dût garder, nous avons assemblé les patriarches avec le légat de votre sainteté, le sénat, les métropolitains & les évêques qui se sont trouvés en cette ville, les officiers du palais, de nos gardes & des armées de différentes provinces. Nous avons *To. 6. conc. p. 1121. D.*

An. 687.

fait apporter en leur présence les actes du concile; & après qu'ils en ont oüi la lecture, nous les avons fait sceller pour les garder soigneusement, & empêcher qu'ils ne puissent être corrompus, ni altérés: De quoi nous avons cru vous devoir donner connoissance.

Anast. in Conc.

Cette lettre n'arriva à Rome que du tems du pape Conon; & de son tems l'empereur donna encore deux lettres en faveur de l'église Romaine. Par la premiere, il remettoit la capitation que payoient les patrimoines des Brutiens & de Lucanie; par la seconde, il ordonnoit la restitution des serfs de ce patrimoine, & de ceux de Sicile, que la milice retenoit en gage. Theodore patriarche de C. P. mourut cette année 687. ayant tenu le siége pendant trois ans depuis son rétablissement. Son successeur fut Paul laïque, secrétaire de l'empereur, qui tint le siége six ans & huit mois.

Theoph. an. 17. p. 302. & an. 2. p. 303. S. Niceph. Chr.

Le pape Conon étant simple & peu expérimenté dans les affaires, se laissa persuader par mauvais conseil, & contre la coûtume, malgré la répugnance du clergé, d'établir pour recteur du patrimoine de Sicile, Constantin, diacre de l'église de Syracuse, homme méchant & artificieux. Peu de tems après, il s'éleva une sédition contre Constantin, à cause des procès qu'il suscitoit à divers particuliers; & le gouverneur de la province le mit dans une étroite prison.

XXXVIII.
S. Kilien de Virtzbourg.

Du tems du même pape, saint Kilien vint à Rome, & y reçut sa mission pour prêcher les infideles. Il étoit d'une illustre famille d'Ecosse, c'est-à-dire, d'Irlande, & très-bien instruit des saintes lettres. Etant évêque, quoiqu'il fût extrèmement aimé de son clergé & de son peuple, le désir d'une plus grande perfection le porta à quitter son pays, & il persuada à

Acta SS. Ben. to. 2. p. 991.

quelques-uns de ses disciples de l'accompagner. Ils passerent en Austrasie, & s'arrêterent à Virtzbourg sur le Mein, où commandoit alors un duc nommé Gosbert, encore payen. L'agrément du lieu, & le beau naturel des habitans, invita Kilien à y demeurer. Il le proposa à ses compagnons. Mais auparavant, dit-il, allons à Rome, comme nous avons résolu dans notre pays; visitons les églises des saints apôtres, présentons-nous au pape Jean, & s'il nous en donne la permission, nous reviendrons ici prêcher l'évangile. Ils s'y accorderent tous; mais étant arrivés à Rome, ils trouverent que le pape Jean étoit mort. Saint Kilien fut très-bien reçu par le pape Conon, qui voyant sa foi & sa doctrine, lui donna de la part de S. Pierre, le pouvoir d'instruire & de convertir les infideles. Il retourna à Virtzbourg, accompagné du prêtre Coloman, & du diacre Totnan. Ils y prêcherent; le duc Gosbert les fit venir; saint Kilien l'entretint, le convertit, le baptisa, & un grand nombre suivit son exemple. Gosbert avoit épousé la femme de son frere; mais saint Kilien ne voulut pas lui faire de peine sur ce mariage, jusques à ce qu'il le vît bien affermi dans la foi. Alors il lui dit: Mon cher fils, vous serez en tout agréable à Dieu, si vous pouvez encore vous résoudre à quitter votre femme, car votre mariage n'est pas légitime. Gosbert lui répondit: Vous ne m'avez pas encore rien proposé de si difficile: mais puisque j'ai quitté tout le reste pour l'amour de Dieu, je quitterai encore ma femme, quoiqu'elle me soit très-chere, s'il ne m'est pas permis de la garder. Il remit à exécuter cette séparation après un voyage de guerre, où il étoit pressé d'aller. Cependant sa femme nom-

An. 687.

An. 688.

mée Geilane, pensoit continuellement à se venger; & prenant le tems de l'absence du duc, elle envoya de nuit un de ses gens pour égorger le saint & ses compagnons. Ils chantoient ensemble les loüanges de Dieu. Saint Kilien les exhorta à soûtenir courageusement ce combat, qu'ils désiroient depuis si long-tems, & ils eurent tous la tête tranchée. On les enterra la même nuit à la hâte & en cachette, avec leurs coffres, la croix, l'évangile & les ornemens pontificaux. C'étoit l'an 689. le huitieme de Juillet, jour auquel l'église les honore comme martyrs.

Martyr. R. 8. Jul.

Le duc Gosbert étant revenu, demanda où étoient les serviteurs de Dieu. Geilane dit, qu'elle ne savoit ce qu'ils étoient devenus. Mais le meurtrier se découvrit lui-même. Il couroit de tous côtés, & disoit en tremblant, que Kilien le brûloit d'un feu très-cruel. Gosbert assembla tous les chrétiens ses sujets, & demanda ce que l'on devoit faire de ce misérable. Mais Geilane suscita un homme plus éloquent que les autres, qui dit: Seigneur, pensez à vous, & à tous tant que nous sommes, qui avons reçu le baptême de ces étrangers; & pour éprouver si leur Dieu est aussi puissant qu'ils disent, faites détacher ce malheureux, & le laissez en liberté, nous verrons si leur Dieu les vengera; sinon ne trouvez pas mauvais que je le dise, nous voulons servir la grande Diane comme nos peres, qui s'en sont bien trouvés. Ainsi fut fait; mais le meurtrier étant délivré, entra en fureur, & se déchira à belles dents jusques à la mort. Les chrétiens en loüerent Dieu: mais sa vengeance s'étendit plus loin. Geilane fut possédée du malin esprit, qui l'agita tellement, qu'elle en mourut. Le duc Gosbert fut tué par ses

ſes domeſtiques; Hetan ſon fils fut chaſſé de ſon état par les François orientaux; & il ne reſta perſonne de cette race. Saint Kilien eſt honoré comme le patron de Virtzbourg, dont toutefois il ne fut jamais évêque; car ce ſiége ne fut érigé que cinquante ans après.

An 688.

XXXIX.
Mort de Conon.
Sergius pape.

Anaſt. in Con.

Le pape Conon ne tint le ſaint ſiége qu'onze mois & trois jours, pendant leſquels il fut long-tems malade; en ſorte qu'à peine put il faire les ordinations d'évêques, qu'il conſacra toutefois au nombre de ſeize. Durant ſa derniere maladie, l'archidiacre Paſcal voulant s'emparer de l'or qu'il avoit légué au clergé & aux monaſteres, écrivit à Jean exarque de Ravenne, ſurnommé Platys, & lui promit de lui donner cet or, afin qu'il le fît élire pape. L'exarque s'y accorda & envoya auſſi-tôt à Rome des officiers de ſa part, pour gouverner la ville, & élire Paſcal ſi-tôt que Conon ſeroit mort. Il mourut, & fut enterré à S. Pierre le vingt-deuxieme d'Octobre 688. & le ſaint ſiége vaqua près de trois mois.

Après ſa mort, le peuple Romain ſe diviſa; une partie élut l'archidiacre Paſcal, une autre l'archiprêtre Theodore; & ceux-ci furent les plus diligens à ſe ſaiſir de la partie intérieure du palais patriarchal de Latran. Le parti de Paſcal s'empara de la partie extérieure, depuis l'oratoire de S. Silveſtre, & la baſilique de Julie. Comme chacun ſoûtenoit opiniâtrément ſon pape, les premiers magiſtrats, la plus grande partie du clergé, de la milice & du peuple, conduits par quelques évêques, ſe rendirent au palais impérial, & après avoir long-tems examiné les moyens de finir cette diviſion, ils s'accorderent à choiſir le prêtre Sergius; & le tirant du milieu du peuple, ils le menerent

V. Greg. IX. epiſt. 1. Baron an. 603. n. 3. 687. n. 3.

An. 688.

Not. in Martyrol. 1. Nov.

à l'oratoire de saint Cesaire martyr, qui étoit dans le même palais. De-là ils le conduisirent avec des acclamations de loüanges, qui étoient une espece de litanies, jusques au palais patriarcal de Latran; & quoique les portes en fussent fermées & baricadées par dedans, le parti de Sergius étant le plus fort, y entra. L'archiprêtre Theodore se soûmit aussi-tôt, & vint saluer & baiser Sergius : mais l'archidiacre Pascal ne vouloit point céder, & ne vint le saluer que malgré lui.

Sergius étoit originaire d'Antioche, mais né à Palerme en Sicile, & fils de Tibere. Il vint à Rome sous le pape Adéodat, & entra dans le clergé. Comme il avoit de l'inclination au chant, il fut mis sous la conduite d'un des plus habiles chantres, & ordonné acolyte : montant ensuite par degrés, il fut ordonné prêtre du titre de sainte Suzanne, par le pape Léon II. & il alloit soigneusement célébrer la messe en divers cimetieres. Enfin sept ans après il fut élu pape.

Cependant l'archidiacre Pascal envoya à Ravenne, & par ses promesses persuada à l'exarque Jean Platys, de venir à Rome accompagné de ses officiers. Il arriva si secretement, que la milice romaine n'alla point audevant de lui avec ses enseignes, jusques au lieu accoûtumé. Mais trouvant Sergius reconnu de tout le monde, il ne put rien faire pour Pascal; & ne laissa pas de prétendre, que pour consentir à l'ordination de Sergius, l'église de S. Pierre devoit lui payer les cent livres d'or que Pascal lui avoit promises. Sergius se récrioit, disant qu'il n'avoit rien promis, & qu'il lui étoit impossible de donner cette somme. Même pour exciter la compassion publique, il fit descendre les

lampes & les couronnes à porter des cierges, suspendues depuis long-tems devant l'autel, & la confession de S. Pierre, & les donna pour gage. Mais l'exarque n'en fut point touché, & il fallut lui donner les cent livres d'or. Sergius donc fut ordonné pape le vingt-deuxieme de Novembre 688. & tint le S. siége treize ans & près de neuf mois. Quelque tems après Pascal fut privé de la charge d'archidiacre, pour des enchantemens & d'autres superstitions, & enfermé dans un monastere, où cinq ans après il mourut impénitent.

An. 688.

Paul. diac. v. hist. c. 33. 34.

Peu après l'ordination du pape Sergius, c'est-à-dire, en six cens quatre-vingts-neuf, Pertharite, roi des Lombards, mourut ayant régné dix-huit ans. On loue sa piété: & dès le commencement de son regne, pour rendre graces à Dieu qui l'avoit délivré de ses ennemis, il bâtit à Pavie le monastere de sainte Agathe; & la reine Rodelinde son épouse fit bâtir près de la même ville une église de la Vierge, qu'elle orna magnifiquement. De son tems & du pape Agathon, indiction huitieme, qui est l'an 680. il y eut une grande peste pendant trois mois. Quelqu'un eut révélation qu'elle ne cesseroit point, que l'on n'eût élevé un autel à S. Sebastien, ce qui fut fait, après en avoir apporté des reliques de Rome; & la peste cessa aussi-tôt. C'est la premiere fois que je trouve saint Sébastien invoqué pour la peste. Le successeur de Pertharite fut son fils Cunibert, qui régnoit déja avec lui depuis dix ans.

Id. VI. c. 5.

XL.
Quinzieme concile de Tolede.

En Espagne, l'an 688. ere 726. l'onzieme de Mai, fut tenu le quinzieme concile de Tolede, la premiere année du roi Egica, gendre & successeur d'Ervige. Soixante & un évêques y assisterent, dont les cinq premiers sont les métropolitains de Tolede, de Nar-

To. 6. conc. p. 1294.

Isid. Pac. p. 9.

An. 688. bonne, de Séville, de Brague & de Merida. De plus, neuf abbés, l'archidiacre & le primicier de Tolede; cinq prêtres pour des évêques absens, & dix-sept comtes. Ils s'assemblerent dans l'église du palais dédiée à S. Pierre & S. Paul. Le roi Egica y étoit en personne; & après s'être prosterné devant les évêques suivant la coûtume, il fit lire un mémoire où il leur demandoit conseil touchant deux sermens qu'il avoit faits au roi Ervige, & qui paroissoient contraires. Car, disoit-il, quand il me donna sa fille en mariage, il me fit jurer de prendre la défense de ses enfans contre tous ceux qui les voudroient attaquer; & au tems de sa mort, il me fit promettre de ne me porter pour roi qu'après avoir fait serment de rendre justice à tous les peuples de mon obéissance. Or je crains de ne pouvoir défendre ses enfans, sans refuser la justice à plusieurs qu'il a dépouillés injustement de leurs biens; & à des nobles qu'il a réduits en servitude, soûmis à la torture, ou opprimés par des jugemens injustes.

Le concile commença à l'ordinaire par la confession de foi; puis on lut un grand discours pour répondre aux plaintes du pape Benoît touchant deux propositions avancées au concile précédent, que la volonté a engendré la volonté, & qu'il y a trois substances en Jesus-Christ. Les évêques du concile de Tolede s'efforcerent de justifier ces expressions par la raison & par l'autorité des peres. Pour la premiere, ils déclarent qu'ils ont entendu la volonté essentiellement, & non relativement; & que l'on dit en ce sens que le Verbe est sagesse de sagesse. Pour la seconde proposition, ils disent que Jesus-Christ est composé de la divinité, de l'ame & du corps, qui sont trois substan-

Sup. n. 33.

ces, quoiqu'on puiſſe auſſi n'y en reconnoître que deux, prenant l'ame & le corps pour une ſeule ſubſtance de l'humanité. Ils concluent leur réponſe en ces termes, parlant des Romains : Après cela, s'ils ſont d'un autre avis que les peres, il ne faut plus diſputer avec eux ; mais nous eſpérons que les amateurs de la vérité eſtimeront notre réponſe, quoique les ignorans ne la goûtent pas. Les peres du concile viennent enſuite aux deux ſermens du roi Egica, & déclarent qu'ils ne ſont pas contraires ; puiſqu'il ne faut pas croire qu'il ait promis de ſoûtenir les intérêts de ſes beaux-freres, autrement que ſelon la juſtice. Mais en cas qu'il fallût choiſir, le dernier ſerment fait en faveur du peuple, devroit l'emporter, puiſque le bien public eſt préférable à tous les intérêts particuliers. Le roi Egica confirma par ſon ordonnance les décrets du concile.

An. 688.

p. 1303. B.

p. 1308. E.

XLI.
S. Julien de Tolede.

Iſid. Pac. 9. 10.
Felix Toled. ap. Boll. 8.
Mart. to. 6. p. 785.

Saint Julien de Tolede qui y préſidoit, les compoſa. Il étoit natif de Tolede, de race de Juifs, mais de parens chrétiens. Il fut lié d'une étroite amitié avec le diacre Gudila, & ils avoient formé le deſſein de vivre en ſolitude : mais n'ayant pu l'exécuter, ils s'appliquerent enſemble à procurer le ſalut du prochain. Julien fut ordonné diacre, puis prêtre, & enfin la huitieme année de Vamba, qui eſt l'an 680. il fut ordonné évêque de Tolede après la mort de Quirice, & remplit tous les devoirs d'un bon paſteur, s'appliquant particulierement à maintenir la diſcipline. Il compoſa pluſieurs écrits, dont Felix ſon ſucceſſeur nous a laiſſé le catalogue : mais il ne nous en reſte que trois.

Bibl. PP. to. 8. p. 470.

Le premier eſt intitulé des pronoſtics, c'eſt-à-dire, de la conſidération des choſes futures. Il l'adreſſa à

An. 688.

Idalius évêque de Barcelone son ami, & il en raconte ainsi l'occasion : Comme nous étions ensemble à Tolede le jour de la passion de Notre-Seigneur, nous entrâmes dans un lieu retiré, cherchant le silence convenable à cette fête. Assis chacun sur un lit, nous prîmes en main l'écriture sainte, & nous lisions la passion, en comparant les évangiles. Quand nous fûmes arrivés à un certain passage, dont il ne me souvient pas maintenant, nous nous sentîmes touchés ; nous soûpirâmes, nous fûmes remplis d'une consolation céleste, & élevés à une haute contemplation. Nos larmes interrompirent la lecture ; nous commençâmes à nous entretenir avec une douceur inexplicable, & je crois que vous oubliâtes alors la goutte dont vous étiez tourmenté. Nous cherchâmes donc ce que nous serons après la mort, afin que la pensée vive & sérieuse des choses futures nous éloignât plus sûrement des choses présentes. L'ouvrage est divisé en trois livres. Dans le premier il traite de l'origine de la mort ; dans le second, de l'état des ames avant la résurrection, où il établit assez au long le feu du purgatoire ; dans le troisieme il traite de la résurrection, & de l'état des bienheureux. Il rapporte plusieurs passages des peres, particulierement de saint Gregoire, de saint Augustin, & de Julien Pomere.

Le second ouvrage que nous avons de saint Julien de Tolede, est un traité du sixieme âge du monde, contre les Juifs, qui prétendoient montrer que le Messie n'étoit pas venu, parce qu'il ne devoit venir qu'au sixieme age. Or ils comptoient mille ans pour chaque âge, & on n'étoit alors qu'au cinquieme millenaire, suivant leur calcul. Comme ils ébran-

Bibl. PP. to. 4. p. 218.

loient quelques-uns des fideles, le roi Ervige, qui régnoit alors, ordonna à Julien de leur répondre; & il le fit en trois livres qu'il lui adressa. Dans le premier, il demande aux Juifs, où ils ont pris que le Christ doive naître dans le sixieme millénaire; & leur montre par l'ancien testament, sans avoir besoin de cette supputation, que le Messie est déjà venu. Il montre la même chose dans le second livre, par le nouveau testament; & dans le troisieme, il prouve que le sixieme âge est arrivé, & même le sixieme millénaire, suivant le calcul des septante, qu'il prétend être le seul véritable. Il compte lorsqu'il achevoit cet ouvrage l'ere 724. & l'an 686. depuis la naissance de Jesus-Christ.

An. 688.

p. 251. A.

Son troisieme ouvrage est l'histoire de la guerre du roi Vamba, contre le duc Paul rebelle. On comptoit aussi entre ses œuvres deux apologies pour la foi; la premiere au pape Benoît; la seconde, à un autre pape, qui est insérée au quinzieme concile de Tolede. Il avoit fait diverses poësies, entre autres des hymnes & des épitaphes. Il y avoit plusieurs lettres de lui, & plusieurs sermons; des messes & des oraisons pour les fêtes de toute l'année. Il tint le siége de Tolede dix ans, un mois & dix-sept jours, & mourut le sixieme de Mars, la troisieme année d'Egica, ere 728. qui est l'an 690. L'église honore sa mémoire le huitieme de Mars, & Sisbert fut son successeur.

Duchesne to. 1. p. 821.

Sup. liv. XXXIX. n. 51.

Felix ap. Boll.

Martyr. R. 8. Mart.

XLII.
Travaux de S. Vilfrid.

En Angleterre saint Vilfrid étant revenu de Rome, après avoir été absous par le pape Agathon, alla trouver Ecfrid roi de Northumbre, qui l'avoit chassé, & lui présenta humblement le decret du saint siége, souscrit de tout le concile de Rome avec les bulles & les sceaux. Le roi fit assembler les grands & le clergé,

Sup. n. 9.
Vita per Eddi. c. 32.

An. 688. & fit lire ces lettres en leur présence : mais comme ils y trouverent des choses qui ne leur plaisoient pas, ils rejetterent ce decret, & dirent qu'il avoit été obtenu par argent. Ainsi Vilfrid fut condamné à neuf mois de prison par ordre du roi & par le conseil des évêques qui occupoient son diocese. On ne lui laissa que l'habit qu'il portoit, on chassa tous ses domestiques, & on ne permit pas même à ses amis de le voir. La reine Ermenburge lui ôta son reliquaire, & le tint suspendu dans sa chambre, ou dans son chariot quand elle voyageoit.

c. 34. S. Vilfrid fut mis d'abord dans une prison très-obscure, où ses gardes l'entendoient chanter les pseaumes, & voyoient une lumiere qui les épouvantoit. Le roi offroit de lui rendre une partie de son évêché, s'il vouloit renoncer au decret du pape : mais il répondit qu'il perdroit plûtôt la tête. Comme il eut guéri avec de l'eau benite la femme du gouverneur, celui-ci ne voulut plus le garder ; & le roi le fit transférer à une autre prison, où il voulut le faire mettre aux fers : mais on ne put jamais en faire de justes, ils étoient toûjours trop grands ou trop petits. Enfin la reine fut subitement frappée d'une maladie dans un monastere gouverné par Ebe tante du roi. La sainte abbesse lui représenta l'injustice qu'il faisoit à saint Vilfrid, & lui persuada de le laisser en liberté, & lui rendre ses reliques & ses compagnons.

(Marginal notes: c. 35. — c. 36. — c. 37.)

c. 39. S. Vilfrid en profita pour aller prêcher l'évangile dans le pays de Sussex & d'Oüessex ; c'est-à-dire, des Saxons méridionaux & occidentaux. Ethelvale roi de Sussex, avoit été baptisé depuis peu dans le pays des Merciens, à la persuasion du roi Vulfere, qui fut son parrain

Beda IV. hist. c. 13.

An. 688.

parain : mais tout ſon peuple étoit encore payen. Il reçut donc avec joie ſaint Vilfrid, & écouta ſes inſtructions. Le ſaint homme étant au milieu de ces infideles les exhortoit premierement à la pénitence ; puis pendant pluſieurs mois il leur racontoit au long les œuvres de Dieu, depuis le commencement du monde, juſqu'au jour du jugement. Ils quitterent donc l'idolatrie, les uns volontairement, les autres contraints par les ordres du roi ; & on en baptiſoit quelquefois pluſieurs milliers en un jour. S. Vilfrid baptiſoit les ſeigneurs & les gens de guerre ; & quatre prêtres qui l'accompagnoient, baptiſoient le reſte du peuple.

Sa prédication fut ſoûtenue par des graces ſenſibles. Depuis trois ans il n'avoit point plu dans le pays, & la famine y étoit telle, que des quarante & cinquante perſonnes pouſſés de déſeſpoir, ſe prenoient par la main, & ſe précipitoient dans la mer. Dès le jour qu'ils commencerent à recevoir le baptême, il vint une pluie douce, qui ramena l'abondance. Ils ne ſçavoient pêcher que des anguilles, S. Vilfrid leur apprit à prendre toute ſorte de poiſſons. Le roi lui donna la terre où lui-même faiſoit ſon ſéjour, qui étoit de quatre-vingts-ſept familles, nommée alors Seleuſe, depuis Selſey, qui eſt une péninſule. S. Vilfrid y fonda un monaſtere, & y exerça les fonctions épiſcopales pendant cinq ans ; depuis l'an 680. qu'il revint de Rome, juſques en 685. que mourut Ecfrid roi de Northumbre ; & ce monaſtere de Selſey fut depuis un ſiége épiſcopal. S. Vilfrid pendant ce tems aſſiſta Cedualla roi d'Oüeſſex, chaſſé de ſon pays ; qui étant rétabli la même année 685. l'appella chez lui, pour ſe ſervir de ſes conſeils, & lui donna la quatrieme partie de l'iſle

Edd. c. 40. Be. IV. c. 16.

An. 688.

d'Oüiêt, encore toute payenne. Le saint évêque y envoya le clerc Bernoüin son neveu avec un prêtre, pour travailler à la conversion de ce peuple.

XLIII.
S. Cutbert, évêque.

Beda IV. hist. c. 27.

Id vita S. Cuth. c. 4.

Act. SS. Ben. to. 2. p. 877.

Boll. 20. Mart. to. 8. p. 92.

Sup. liv. XXXIX. n. 35.

c. 7. 8. 9.

c. 16.

c. 17. 18. 19.

La même année que le roi Ecfrid mourut, il fit ordonner évêque de Lindisfarne saint Cutbert, qui menoit la vie d'anacorete dans une petite isle voisine nommée Farne. Il fut appellé à servir Dieu dès sa premiere jeunesse. Car comme il gardoit un troupeau, la nuit étant en prieres, il vit monter au ciel l'ame de saint Aïdan, & fut tellement touché de cette vision, qu'il alla se rendre moine à l'abbaye de Mailros, située dans le pays des Merciens, mais habitée par des Irlandois. Il fut un des moines envoyés pour fonder l'abbaye de Ripon : mais quand on l'eut donnée à S. Vilfrid, il s'en retira avec les autres du rit Irlandois, & retourna à Mailros, dont il fut prieur quelque tems après. Il sortoit quelquefois pour aller dans les lieux écartés, ou inaccessibles, instruire les paysans, que tous les autres Ecclésiastiques négligeoient, à cause de leur pauvreté & de leur rusticité : & quelquefois il demeuroit avec eux jusques à trois semaines ou un mois; & baptisoit ceux qui n'étoient pas encore chrétiens. Il faisoit quantité de miracles. Son abbé l'ayant ensuite envoyé au monastere de Lindisfarne, il y trouva des moines déréglés, qu'il ramena par sa douceur & sa patience. Il versoit des larmes lorsqu'il célébroit la messe, & qu'il entendoit les confessions des pécheurs. Après avoir été douze ans prieur de Lindisfarne, il se retira dans l'isle de Farne, pour y vivre en solitude. Il y subsistoit du travail de ses mains, & négligeoit tellement son corps, qu'il ne se déchaussoit pendant plusieurs années, que le jeudi-saint

pour laver ses pieds. Il fit encore là plusieurs miracles.

An. 688.

S. Cutbert avoit passé plusieurs années dans cette solitude, quand saint Theodore de Cantorberi tint un concile en présence du roi Ecfrid l'an 684., où il fut élu tout d'une voix évêque de Lindisfarne. On lui envoya plusieurs couriers, sans pouvoir le tirer de son monastere : il fallut que le roi y allât lui-même avec saint Trumuin, évêque des Pictes, & plusieurs personnes considérables; encore eut-on bien de la peine à le persuader. Son ordination fut différée à l'année suivante, & célébrée à Yorch en présence du roi le jour de pâques vingt-sixieme de Mars 685. Sept évêques y assisterent, & à leur tête saint Theodore.

c. 24. Beda IV. hist. c. 28.

S. Cutbert étant evêque, continua de garder les observances monastiques, s'appliquant toutefois avec grand soin à l'instruction de son peuple. Il visitoit tout son diocese, jusques aux moindres villages, pour donner des avis salutaires, & imposer les mains aux nouveaux baptisés, afin qu'ils reçussent la grace du Saint-Esprit, c'est-à-dire, donner la confirmation. Il fit encore plusieurs miracles pendant son épiscopat, principalement pour la guérison des malades. Mais il mourut au bout de deux ans, l'an 687. le mercredi vingtieme de Mars, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Vita c. 26.

c. 39. hist. c. 29. Martyr. R. 20. Mart.

XLIV.
S. Vilfrid rétabli.
Eddi. c. 41.

Cependant S. Theodore de Cantorberi, âgé de plus de quatre-vingts-ans, & attaqué de fréquentes maladies, voulut se reconcilier avec S. Vilfrid. Il le pria de le venir trouver à Londres avec Erconbalde ou Archambaud, évêque du lieu, & leur fit une confession de toute sa vie, dans laquelle, adressant la parole à S. Vilfrid, il dit : Le plus grand remords que je

An. 688.

ſente, eſt le conſentement que j'ai donné à la volonté des rois, pour vous dépouiller de vos biens, & vous envoyer en exil, ſans aucune faute de votre part. Je m'en confeſſe à Dieu, & à S. Pierre; & je vous prends tous deux à témoins, que je ferai mon poſſible, en réparation de ce péché, pour vous reconcilier avec tous les rois & les ſeigneurs mes amis. Dieu m'a révélé que ma vie doit finir avant cette année: c'eſt pourquoi je vous conjure de conſentir que je vous établiſſe de mon vivant archevêque dans mon ſiége. Car je ſçai que vous êtes le mieux inſtruit de votre nation dans toutes les ſciences & dans la diſcipline Romaine. S. Vilfrid répondit: Que Dieu & S. Pierre vous pardonnent tous nos différends; je prierai perpétuellement pour vous, comme votre ami: commencez par envoyer des lettres à tous vos amis, afin qu'ils me rendent quelque partie de mes biens, ſuivant le decret du ſaint ſiége. Nous délibererons enſuite dans une plus grande aſſemblée ſur votre ſucceſſeur.

En exécution de cet accord, S. Theodore écrivit à Alfrid roi de Northumbre, qui avoit ſuccédé à ſon frere Ecfrid en 685. Il écrivit auſſi à Ethelred roi des Merciens, à Elflede, abbeſſe de Streneshal, & à ſes autres amis. Sur ces lettres le roi Alfrid rappella le ſaint évêque la ſeconde année de ſon regne, c'eſt-à-dire, ſur la fin de l'an 686. & lui rendit premierement ſon monaſtere de Haguſtalde, & quelque tems après ſon ſiége épiſcopal d'Yorc, & le monaſtere de Ripon; chaſſant les évêques étrangers que l'on avoit mis à ſa place. S. Vilfrid demeura ainſi en repos pendant cinq ans.

Beda IV. hiſt. c. 16.

Eddi. c. 42.

Cedualla roi d'Oüeſſex, qui l'avoit ſi bien reçû chez

An. 690.

lui, quitta son royaume au bout de deux ans, c'est-à-dire, l'an 688. & s'en alla à Rome, desirant d'être baptisé près le tombeau des apôtres, & passer incontinent après à la vie éternelle. Dieu lui accorda l'un & l'autre. Etant arrivé à Rome, il fut baptisé le samedi-saint dixieme d'Avril 689. par le pape Sergius, qui le nomma Pierre. Incontinent après il tomba malade, portant encore l'habit blanc, & mourut le vingtieme du même mois, âgé d'environ trente ans. Le pape lui fit faire deux épitaphes, l'une en vers latins, & l'autre en prose. Son successeur dans le royaume d'Oüessex fut Ina, qui fit des lois pour son peuple dans une grande assemblée de seigneurs & de sages, où étoient deux évêques Hedda & Erchembald. Entre ces lois, on remarque celles-ci qui concernent la religion. On doit baptiser les enfans dans un mois après leur naissance. L'esclave qui aura travaillé le dimanche par ordre de son maître, sera mis en liberté, l'homme libre sera réduit en servitude. On payera à l'église les prémices des fruits à la saint Martin. Défendu de se battre dans les églises sous peine de cent-vingt sous d'amende ; & la même peine est imposée à celui qui porte faux témoignage devant l'évêque, ou qui rompt la paix dans la ville épiscopale. Celui qui tue le filleul ou le parrain, doit l'amende comme pour un parent. Car ces lois comme les autres lois barbares, n'ont que des peines pécuniaires.

XLV. Ceduallа & Ina rois d'Oüessex. *Beda V. hist. c. 7. & epist.*

To. 6. conc. p. 1324.

c. 2. *c. 3.* *c. 4.* *c. 6.* *c. 7.* *c. 9.* *c. 11.*

S. Benoît Biscop mourut vers le même tems dans son monastere de Virmouth, après l'avoir gouverné seize ans. Pendant sa derniere maladie il exhorta souvent ses freres à garder fidelement la regle qu'il leur avoit donnée: l'ayant tirée de ce qu'il avoit trouvé de

Vita lib. 1. n. 10. 2. Act. SS. Ben. p. 1007.

An. 690.

meilleur en dix-ſept monaſteres, qu'il avoit viſités dans ſes voyages. Il leur recommanda de conſerver la belle & nombreuſe bibliotheque qu'il avoit apportée de Rome, pour le ſervice de l'égliſe, & ne pas ſouffrir qu'elle fût gâtée, ni diſſipée. Il leur défendit d'avoir égard à la naiſſance dans le choix d'un abbé, mais ſeulement aux mœurs; & leur ordonna de s'y conduire ſuivant la regle du grand ſaint Benoît, défendant en particulier d'élire ſon frere qu'il en jugeoit indigne. Il mourut en 690. le douzieme de Janvier, jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire.

Boll. 12. Janv. to. 1.

Martyr. R. 12. Janv.

XLVI.
Fin de S. Theodore de Cantorberi.

La même année mourut ſaint Theodore archevêque de Cantorberi, âgé de quatre-vingts-huit ans, après vingt-deux ans d'épiſcopat. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre avec ſes prédéceſſeurs, & on honore ſa mémoire le jour de ſa mort le dix-neuvieme de Septembre. C'eſt le premier entre les Latins, qui ait compoſé un pénitentiel; c'eſt-à-dire, un recueil de canons, pour régler les pénitences des différens péchés. Pluſieurs le copierent, & firent des recueils ſemblables, qui furent depuis mêlés à celui de Theodore; enſorte qu'il ne ſe trouve plus dans ſa pureté. Ce qui eſt le plus conſtamment de lui, ſont certains chapitres ou articles au nombre de ſix-vingts, qui contiennent le ſommaire de la diſcipline des Grecs & des Latins. Voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Les nouveaux baptiſés portoient pendant ſept jours ſur la tête le voile qui leur avoit été mis, & c'étoit un prêtre qui l'ôtoit. Il n'étoit pas permis aux baptiſés de manger avec les catéchumenes. Le dimanche on n'alloit point en bateau, ni en chariot, ni à cheval, & on ne faiſoit point de pain. On voit dans la vie de S.

Beda. V. hiſt. c. 8.
Martyr. R. 19. Sept.

To. 9. ſpicil. to. 6. conc.
App. p. 1875.
c. 2.

c. 86.

c. 7.

Cutbert, que la reine même n'alloit pas en chariot le dimanche. On ne mangeoit point de sang ni d'animaux étouffés. Chez les Grecs, les laïques mêmes communioient tous les dimanches, & on excommunioit ceux qui y manquoient trois fois de suite. Quoique les pénitens ne dussent point communier, on commençoit par grace à le leur permettre au bout d'un an ou de six mois. Les nouveaux mariés étoient un mois sans entrer dans l'église; puis ils faisoient quinze jours de pénitence avant que de communier. Les femmes n'entroient dans l'église que quarante jours après leurs couches. Les oblations pour les morts étoient accompagnées de jeûne.

An. 690.
Vita S. Culth. c. 27. 10. 119.
c. 12.
c. 16.
c. 21.
c. 19. 77.

Les enfans qui étoient dans les monasteres, mangeoient de la chair jusques à quatorze ans. Les garçons pouvoient se faire moines à quinze ans, & les filles à seize. L'abbé devoit être elû par les moines; & à son ordination on lui donnoit le bâton pastoral. Les moines Grecs n'avoient point d'esclaves, les Latins en avoient. Les pénitences étoient déja fort abrégées; les plus grandes, comme pour l'homicide volontaire, n'étoient que de sept ans; ou bien il falloit renoncer à porter les armes. Pour la fornication, il n'y avoit qu'un an de pénitence; pour l'adultere, trois ans. On permet de prier, mais non de dire la messe pour celui qui s'est tué volontairement. Ceux qui ont été ordonnés par les Ecossois, c'est-à-dire les Hibernois, & par les Bretons schismatiques, doivent être réhabilités par l'imposition des mains, & leurs églises reconciliées. On ne doit donner aux Bretons ni le saint chrême, ni l'eucharistie, qu'après qu'ils sont réunis à l'église.

c. 34.
c. 18.
c. 46.
c. 3.
c. 8.
c. 53. 108.
c. 55.
c. 63.
c. 80.
c. 87.

An. 690.

Beda V. hist. c. 9.

Act. SS. Ben. to. 3. p. 526.

Le successeur de saint Theodore dans le siége de Cantorberi, fut Britoüalde, auparavant abbé du monastere de Raculf, dans le pays de Cant. Il étoit sçavant dans les écritures, & bien instruit de la discipline ecclésiastique & monastique, mais nullement comparable à son prédécesseur. Il ne fut élû que deux ans après sa mort, sçavoir, le premier jour de Juillet 692. & sacré encore un an après, le dimanche vingt-neuvieme de Juin 693. par Godoüin archevêque de Lyon. Il est dit qu'il fut ordonné archevêque de Bretagne par le pape Sergius; ce qui signifie apparemment qu'il reçut le pallium de sa part. C'est le premier Anglois naturel qui fut archevêque de Cantorberi; & il tint ce siége trente-sept ans.

Anast. in Serg.

XLVII.
S. Suidbert de Frise.

To. 3. Act. Be. p. 487.
Beda V. hist. c. c. 10.

Pendant la vacance du siége de Cantorberi, saint Suidbert fut ordonné évêque pour la Frise, où il avoit été envoyé par saint Egbert. Celui-ci étoit un noble Anglois, qui se retira en Irlande, & y embrassa la vie monastique. Etant prêtre, & plein d'un grand zele, il entreprit l'an 686. de passer en Frise, pour travailler à la conversion des Germains, dont les Anglois tiroient leur origine. Quoiqu'il en fût détourné par des songes qu'il croyoit venir de Dieu, il ne laissa pas de s'embarquer: mais ayant pensé faire naufrage dès le port, il abandonna l'entreprise, & travailla utilement à la réunion des Irlandois schismatiques. Un de ses compagnons nommé Vicberg, qui avoit aussi demeuré long-tems en Hibernie, menant la vie d'anacorete dans une grande perfection, s'embarqua, passa en Frise, & pendant deux ans de suite prêcha l'évangile à cette nation & à son roi Ratbod: mais voyant qu'il n'y faisoit aucun fruit, il revint en Hibernie servir

c. 23.
Be. V. c. 10.

Dieu

Dieu en ſilence, & profiter au moins aux ſiens par ſon exemple. An. 690.

Saint Egbert voyant qu'il n'avoit pu paſſer en Friſe, & que Vicbert n'y avoit rien fait, eſſaya d'y envoyer encore des hommes zélés & vertueux. Il en choiſit douze, dont le principal étoit Villebrod Anglois, né en Northumbre vers l'an 658. Dès l'âge de ſix ou ſept ans, ſon pere le mit dans l'Abbaye de Ripon, où il fut élevé ſous la conduite de ſaint Vilfrid, & y embraſſa la vie monaſtique. A l'âge de vingt ans, & vers l'an 678. il en ſortit du conſentement de ſon abbé, pour aller en Irlande ſe perfectionner auprès de ſaint Egbert. Il étoit prêtre, & âgé de trente-trois ans, quand il fut envoyé en Friſe par ce ſaint, qui vécut juſques à l'an 729. & mourut âgé de quatre-vingts-dix ans, le vingt-quatrieme d'Avril, jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire. Les douze Miſſionnaires étant arrivés en Friſe l'an 690. furent très-bien reçus par Pepin duc des François, & maire du palais, ſurnommé de Heriſtal. Il venoit de conquérir ſur Ratbod la Friſe citérieure, entre le Rhin & la Meuſe : c'eſt pourquoi il les y envoya prêcher, & leur donna ſa protection ; défendant de leur faire aucun déplaiſir, & faiſant des graces à ceux qui embraſſoient la foi : ce qui produiſit en peu de tems la converſion d'un grand nombre d'idolatres.

c. 11.

Vita per Alcuin. t. 3. Acta Ben. p. 605.

Beda V. hiſt. c.

Martyr. R. 24. April.

Alors les Miſſionnaires choiſirent Suidbert l'un d'entre eux, pour être ordonné évêque. Avant que de venir en Friſe, il étoit prêtre & abbé du monaſtere de Dacor, ſur les confins de l'Ecoſſe. Ils le renvoyerent en Angleterre, où il trouva le ſiége de Cantorberi vacant, dans l'intervalle entre la mort de ſaint

An. 692.

Theodore, & l'ordination de Britoüalde, c'eſt-à-dire, l'an 692. Saint Suidbert s'adreſſa donc à ſaint Vilfrid archevêque d'Yorc, alors exilé dans le pays des Merciens, qui l'ordonna évêque. A ſon retour en Germanie, il paſſa chez les Bructeres ou Boructuaires, peuples des environs de Cologne, & en convertit pluſieurs. Mais peu de tems après ces peuples ayant été défaits par les Saxons, les nouveaux chrétiens ſe diſperſerent de toutes parts, & ſaint Suidbert alla trouver Pepin, qui, à la recommandation de ſa femme Plectrude, lui donna pour ſe retirer une iſle dans le Rhin, où il bâtit un monaſtere nommé Verden, & enſuite Keiſerſwert; c'eſt-à-dire, l'iſle de l'empereur. Saint Suidbert y mourut l'an 713. & l'égliſe honore ſa mémoire le premier jour de Mars.

Martyr. R. 1. Mart.

Sup. n. 41. Eddi. c. 43.

Saint Vilfrid ayant été rétabli dans ſon ſiége, les anciens prétextes de querelles ſe renouvellerent, enſorte qu'il étoit tantôt bien, tantôt mal, avec le roi Alfrid. On vouloit priver le monaſtere de Ripon de ſes terres & de ſes domaines : on vouloit en faire un ſiége épiſcopal, au préjudice de la liberté accordée par le pape Agathon : enfin on vouloit que le ſaint évêque ſe ſoûmît aux reglemens que l'archevêque Theodore avoit faits pendant leur diviſion. Saint Vilfrid ne pouvant céder en tous ces points à la volonté du roi, fut encore chaſſé de Northumbre au bout de cinq ans, c'eſt-à-dire, en 691. & ſe retira chez ſon ami Ethelrede roi des Merciens, qui le reçut avec grand honneur, & lui donna l'évêché de Lichfeld, vacant par la mort de Sexulfe.

XLVIII. Troiſieme concile de Sarragoce.

En Eſpagne cette même année 691. quatrieme du roi Egica, ere 729. il ſe tint un concile à Sarragoce,

que l'on compte pour le troisieme, & on y fit cinq canons. Le premier défend aux évêques de faire les dédicaces des églises un autre jour que le dimanche. On défend de recevoir les séculiers à loger dans les monasteres, si ce n'est les pauvres à qui on doit l'hospitalité. Les affranchis de l'église sont tenus dans l'an après la mort de l'évêque, de représenter à son successeur leurs lettres d'affranchissement, sous peine d'être remis en servitude : mais il faut que l'évêque les avertisse de le faire, pour ne pas donner lieu aux vexations. Le dernier canon est le plus remarquable, & porte que les veuves des rois, non-seulement ne pourront se remarier, comme il avoit déjà été ordonné au treizieme concile de Tolede, mais seront obligées à prendre l'habit de religieuses, & à s'enfermer dans un monastere pour le reste de leur vie. La raison du concile est le manque de respect, & même les insultes auxquelles elles s'exposoient en demeurant dans le monde.

An. 691.

To. 6. conc. p. 1311.

c. 1.

c. 3.

c. 4.

Sup. n. 30.

XLIX.
Concile *in Trullo*.

To. 6. conc. p. 1124.

Comme les deux derniers conciles généraux n'avoient point fait de canons, les Orientaux jugerent à propos d'y suppléer onze ans après le sixieme concile, c'est-à-dire, l'an 692. indiction cinquieme. Pour cet effet l'empereur Justinien convoqua un concile, où se trouverent deux cens onze évêques, dont les principaux étoient les quatre patriarches, Paul de C. P. Pierre d'Alexandrie, Anastase de Jérusalem, George d'Antioche. Ensuite sont nommés dans les souscriptions, Jean de Justinianople, Cyriaque de Césarée en Cappadoce, Basile de Gortine en Crete, qui se dit tenir la place de tout le concile de l'église Romaine, comme il l'avoit dit en souscrivant au sixieme concile. Mais il est certain d'ailleurs qu'il y avoit en celui-ci

Anast. in Serg.

An. 692. des légats du ſaint ſiége. Ce concile s'aſſembla comme le ſixieme, dans le dôme du palais nommé en latin *Trullus*, dont le nom lui eſt demeuré. On le nomme auſſi en Latin Quiniſexte, en Grec, Penthecte; comme qui diroit cinq-ſixieme, pour marquer qu'il n'eſt que le ſupplément des deux conciles précédens, quoique proprement c'en ſoit un particulier.

p. 1136. On voulut y faire un corps de diſcipline, qui ſervît déſormais à toute l'égliſe, & on le diſtribua en cent deux canons. Premierement on proteſte de conſerver la foi des apôtres & des ſix conciles généraux; condamnant nommément les erreurs & les perſonnes qu'ils ont condamnées. Enſuite on déclare les canons que l'on prétend ſuivre; ſçavoir, les quatre-vingts-cinq attribués aux apôtres; mais on rejette les conſtitutions attribuées à ſaint Clément, comme altérées par les hérétiques. On reçoit les canons de Nicée, d'Ancyre, de Néocéſarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, des conciles généraux de C. P. d'Epheſe, de Chalcédoine, ceux de Sardique, de Carthage, du concile de C. P. ſous Nectaire & Theophile d'Alexandrie. Ce doit être le concile tenu en 394. à la dédicace de l'égliſe de Ruffin: mais nous n'en avons point les canons. Le concile approuve encore les épîtres canoniques de ſaint Denys & de ſaint Pierre, tous deux d'Alexandrie, de ſaint Gregoire Thaumaturge, de ſaint Athanaſe, de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Amphiloque, de Timothée, de Theophile, & de ſaint Cyrille, tous trois d'Alexandrie, de Gennade de C. P. enfin le canon publié par ſaint Cyprien pour la ſeule égliſe d'Afrique. Il eſt difficile d'entendre

c. 1. *c. 2.* *Sup. liv. XIX. n. 51.*

quel est ce canon, si ce n'est la préface du concile de saint Cyprien, où il dit qu'aucun ne prétend être évêque des évêques, ou obliger ses collegues à obéir par une crainte tyrannique. Le concile défend de supposer d'autres canons sous de faux titres.

An. 692.

Sup. liv. VII. n. 29.

L.
Mariages des clercs.
c. 3.

Entrant dans le détail, il commence par la pureté du clergé, & dit : Les Romains s'attachent à l'exactitude de la regle ; ceux qui dépendent du siége de C. P. ont plus de condescendance : nous mêlons l'un & l'autre afin d'éviter l'excès. C'est pourquoi ceux qui ont été mariés deux fois jusques au quinzieme de Janvier de la derniere indiction quatrieme l'an 6199. seront déposés : mais ceux dont les mariages ont été rompus avant ce tems, seront conservés dans leur rang, à la charge de demeurer interdits de toutes fonctions. L'indiction quatrieme & l'an 6199. de la création du monde, suivant les Grecs, répond à l'an 691. de Jesus-Christ. Le concile continue : Pour l'avenir nous renouvellerons le canon qui défend d'ordonner évêque, prêtre, diacre, ou en quelque rang du clergé que ce soit, quiconque a été marié deux fois, ou a eu une concubine après son baptême, ou qui aura épousé une veuve ou une femme répudiée, une courtisanne, une esclave, ou une comédienne. Et comme dans les canons des apôtres, on ne trouve que les lecteurs & les chantres à qui il soit permis de se marier après leur ordination ; nous le défendons désormais aux soûdiacres, aux diacres & aux prêtres, sous peine de déposition : que si quelqu'un d'eux veut se marier, qu'il le fasse avant que d'entrer dans ces trois ordres.

Can. Apost. 16. 17.

Can. Trull. 6. apostol. 25.

Nous sçavons que dans l'église Romaine on tient pour regle, que ceux qui doivent être ordonnés dia-

Can. Trull. 13.

An. 692. cres ou prêtres, promettent de ne plus avoir de commerce avec leurs femmes : mais pour nous, ſuivant la perfection de l'ancien canon apoſtolique, nous voulons que les mariages des hommes qui ſont dans les ordres ſacrés ſubſiſtent ; ſans les priver de la compagnie de leurs femmes, dans les tems convenables. Enſorte que ſi quelqu'un eſt jugé digne d'être ordonné ſoûdiacre, diacre ou prêtre, il n'en ſera point exclus pour être engagé dans un mariage légitime ; & dans le tems de ſon ordination on ne lui fera point promettre de s'abſtenir de la compagnie de ſa femme, pour ne pas déshonorer le mariage, que Dieu a inſtitué & beni par ſa préſence. Nous ſçavons auſſi que les peres du concile de Carthage ont ordonné que les ſoûdiacres, les diacres & les prêtres s'abſtinſſent de leurs femmes ſelon les termes preſcrits ; afin que ſuivant la tradition apoſtolique, nous obſervions le tems de chaque choſe, principalement du jeûne & de la priere. Car il faut que ceux qui approchent de l'autel gardent une parfaite continence, dans le tems qu'ils touchent les choſes ſaintes, afin que leurs prieres ſoient exaucées. Donc quiconque au mépris des canons des apôtres oſera priver un prêtre, un diacre, ou un ſoûdiacre du commerce légitime avec ſa femme, qu'il ſoit dépoſé.

Can. Apoſt. 5.

Ce qui eſt dit dans ce canon, que le concile de Carthage ordonne aux prêtres de s'abſtenir de leurs femmes ſelon les termes preſcrits, eſt pris à contre-ſens, par malice ou par ignorance. Ce canon eſt du cinquieme concile de Carthage tenu l'an 400. où il eſt dit que les ſoûdiacres, les diacres, les prêtres & les évêques s'abſtiendront de leurs femmes, ſuivant les anciens ſtatuts, & feront comme n'en ayant point.

Sup. liv. XX. n. 43. conc. Char. 5. c. 3. to. 2. conc. p. 1216. A.

Cod. eccleſ. Afric. c. 25. tom. eod. p. 1061. D.

La version greque de ce canon a rendu les mots la- An. 692.
tins *priora statuta* par ceux-ci, *idious hórous*, qui peu-
vent signifier les termes propres : car le traducteur
avoit lu *propria* pour *priora*, suivant un autre exem-
plaire. Cependant les peres du concile de Trulle ont
supposé que ce canon n'obligeoit les clercs à la conti-
nence qu'en certains jours ; & n'ont pas voulu voir,
qu'il comprend même les évêques. Or ils ont eux-mê-
mes reconnu que les évêques devoient s'abstenir entie-
rement de leurs femmes. Car ils parlent ainsi : Ayant *Can. Trull. 12.*
appris qu'en Afrique & en d'autres lieux les évêques
ne font point de difficulté d'habiter avec leurs fem-
mes, après leur ordination, au grand scandale des
peuples, nous leur défendons d'en user ainsi à l'ave-
nir, sous peine de déposition. Et ensuite ils ordonnent *c. 48.*
que la femme de celui qui est promu à l'épiscopat,
s'étant séparée de lui d'un commun consentement,
après qu'il aura été ordonné, entrera dans un monas-
tere éloigné de l'habitation de l'évêque, qui toutefois
pourvoira à sa subsistance.

Dans un autre canon, ils parlent ainsi des prêtres *c. 30.*
qui étoient chez les barbares, c'est-à-dire apparem-
ment en Italie, & dans les autres pays du rit latin :
S'ils croyent devoir s'élever au-dessus du canon des
apôtres, qui défend de quitter sa femme, sous pré-
texte de religion, & faire plus qu'il n'est ordonné, se
séparant de leurs femmes d'un commun consentement ;
nous leur défendons de plus demeurer avec elles, en
quelque maniere que ce soit, pour nous montrer par-
là que leur promesse est effective. Et nous ne leur don-
nons cette permission, qu'à cause de la petitesse de
leur courage, & de la legereté des mœurs étran-

An. 692. geres : c'est-à-dire, que selon eux, c'est une imperfection d'aspirer à la continence parfaite.

Quoi qu'il en soit, ces canons du concile de Trulle ont servi depuis aux Grecs & à tous les Chrétiens d'Orient de regle universelle touchant la continence des clercs, & ils y sont en vigueur depuis mille ans. C'est-à-dire, qu'il n'est point permis aux clercs, qui sont dans les ordres sacrés, de se marier après leur ordination : que les évêques doivent garder la continence parfaite, soit qu'ils ayent été auparavant mariés ou non : que les prêtres, les diacres & les soûdiacres déjà mariés peuvent garder leur femmes, & habiter avec elles, excepté les jours qu'ils doivent approcher des saints mysteres.

LI. Autres canons pour le clergé. Can. 5. c. 9. Le concile renouvelle les défenses faites aux clercs, de loger avec des femmes suspectes, & il étend cette défense aux eunuques, même laïques. Défense aux clercs de tenir cabaret, puisqu'il leur est même défendu d'y entrer. Défense aux clercs & aux moines d'assister aux spectacles, soit des courses de chevaux, soit du théatre. c. 24. Les clercs mêmes conviés aux nôces, doivent se lever quand les farceurs y entrent. c. 27. Défense aux clercs de porter ni dans la ville, ni en voyage, un autre habit que celui qui convient à leur état. c. 21. Les clercs déposés pour leurs crimes, & réduits au rang des laïques, s'ils ont subi cette peine volontairement, porteront les cheveux courts comme les clercs; si c'est malgré eux, ils auront les cheveux longs comme les laïques. Donc les clercs en Orient étoient dès-lors distingués par leur habit; & ne portoient pas les cheveux longs comme ils les portent à présent.

c. 85. Pour la jurisdiction des évêques, on renouvelle le canon

canon qui la maintient ſur les égliſes de la campagne, qu'ils gouvernent depuis trente ans: & celui de Chalcedoine, qui donne au ſiége de C. P. les mêmes prérogatives qu'au ſiége de Rome, avec le ſecond rang: le troiſieme à Alexandrie, le quatrieme à Antioche, & le cinquieme à Jéruſalem. Les incurſions des barbares, c'eſt-à-dire principalement des Muſulmans, avoient empêché pluſieurs évêques de prendre poſſeſſion des égliſes pour leſquelles ils avoient été ordonnés, ni d'y faire leurs fonctions. Le concile leur conſerve leur rang & leur pouvoir, pour ordonner des clercs, & préſider dans l'égliſe. C'eſt l'origine des évêques *in partibus infidelium*. Il y avoit auſſi pluſieurs clercs que les incurſions des barbares avoient contraints à quitter leurs égliſes: mais le concile veut qu'ils y retournent, ſi-tôt que les hoſtilités ſeront paſſées. Ces mêmes incurſions des barbares ſont encore rapportées, comme la raiſon de ne plus tenir les conciles qu'une fois l'année.

An. 692.
c. 36.
Can. Chalced. 28.
Sup. liv. XXIII. *n. 10.*
Can. Trull. 37.
c. 18.
c. 8.

LII. Sacremens & cérémonies.
c. 31. 59.
c. 23.
c. 101.
c. 58.
c. 83.
Matth. XXVI.

Il n'eſt point permis de baptiſer dans les oratoires domeſtiques, ni même d'y célébrer la liturgie, ſans le conſentement de l'évêque. On n'exigera rien de ceux à qui on donne la ſainte communion. Le communiant ne recevra point l'euchariſtie dans un vaſe d'or ou de quelque autre matiere, mais dans ſes mains croiſées l'une ſur l'autre; parce qu'il n'y a point de matiere ſi précieuſe que le corps de l'homme, qui eſt le temple de Jeſus-Chriſt. Aucun laïque ne ſe communiera lui-même, en préſence d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre. On ne donnera point l'euchariſtie aux morts. Car il eſt dit: Prenez & mangez, ce que le mort ne peut faire. En carême on célebrera tous les jours la

An. 692. messe des présanctifiés, excepté les samedis, les dimanches, & le jour de l'Annonciation. On célébrera

c. 52. toûjours la messe à jeûn, même le jeudi-saint. Dé-

c. 29. fense de distribuer une grappe de raisin avec l'eucharistie, comme il se pratiquoit en quelques églises: on

c. 28. la benira séparément comme des prémices. Défense

c. 57. d'offrir à l'autel du miel & du lait.

c. 66. On passera toute la semaine de Pâques en fête & en dévotion, sans aucun spectacle public. Défense de

c. 80. s'absenter de l'église pendant trois dimanches, sans empêchement nécessaire, sous peine de déposition pour les clercs, & d'excommunication pour les laïques.

c. 89. On doit jeûner le samedi-saint jusques à minuit; mais il est défendu de jeûner les autres samedis, même

c. 55. en carême, suivant le canon des apôtres; & l'é-

Can. Apost. 65. glise Romaine doit changer son usage contraire. Ce canon est une des causes qui a fait rejetter à Rome ce

V. Balsam. in hunc. c. 55. concile. Il est défendu de manger des œufs & du fromage les dimanches & les samedis du carême, com-

Can. Trull. 56. me faisoient les Armeniens, dont on condamne quel-

c. 32. ques autres usages; sçavoir de ne point mêler d'eau au vin de l'eucharistie, de présenter aux prêtres de la

c. 99. viande cuite dans les églises, & de n'admettre dans

c. 33. le clergé que ceux qui étoient de race sacerdotale. Dé-

c. 67. fense de manger du sang de quelque animal que ce soit; sous peine aux clercs, de déposition, aux laïques d'excommunication.

c. 74. Défense de faire dans les églises les fêtes nommées

c. 76. Agapes. Défense de tenir cabaret dans l'enceinte des églises, ou d'y vendre des viandes, ou d'autres marchandises. Il a été remarqué plus d'une fois que les églises étoient accompagnées de plusieurs bâtimens

compris dans une même enceinte. Défense aux maris d'habiter avec leurs femmes dans l'enceinte des églises, ou de profaner ces mêmes lieux en quelqu'autre maniere. Défense de faire entrer une bête dans une église, si ce n'est en voyage, par une absolue nécessité de mettre la bête à couvert. Défense à aucun laïque d'entrer dans le sanctuaire, c'est-à-dire, dans l'enceinte de l'autel, si ce n'est à l'empereur pour faire son offrande; suivant une ancienne tradition, dont nous avons vu un exemple, quand saint Basile reçut l'offrande de l'empereur Valens. On chantera dans l'église sans confusion, & sans forcer la nature pour crier, mais avec beaucoup d'attention & de dévotion; & on n'y chantera rien que de convenable. On n'ajoûtera point au Trisagion: Crucifié pour nous. Défense de gâter ou déchirer les livres de l'écriture sainte ou des peres, de les vendre aux parfumeurs, ou les perdre en quelqu'autre maniere, s'ils ne sont imparfaits ou déjà gâtés par l'eau ou par les vers. Pour rendre à la croix l'honneur qui lui est dû, il est défendu de la marquer dans le pavé que l'on foule aux pieds, suivant une loi de Theodose le jeune. En plusieurs images Jesus-Christ étoit représenté sous la forme d'un agneau que saint Jean montroit du doigt. Le concile ordonne que désormais on peigne Jesus-Christ sous sa forme humaine comme plus convenable.

An. 692. *c. 97. c. 88. c. 69. Sup. liv. XVI. n. 48. c. 75. c. 81. Sup. liv. XXIX. n. 31. c. 68. c. 73. L. un. C. Nemini. lic. lib. 1. tit. 8. c. 82.*

LIII. Moines, &c. *c. 40.*

Quant aux moines, quoique saint Basile ne permette de les recevoir qu'à dix-sept ans, ce concile le permet dès l'âge de dix ans, sous prétexte que l'église avance toûjours en perfection. On ne permet d'être reclus qu'à ceux qui ont passé trois ans dans un monastere; *c. 41.* & on défend de souffrir dans les villes des vagabonds

An. 692. qui se disoient hermites, portant de longs cheveux & des habits noirs. Aucun crime n'empêche d'être reçu
c. 42. dans les monasteres, puisqu'ils sont faits pour les pénitens. Défense de parer d'habits précieux & de pier-
c. 43. reries les filles qui vont prendre l'habit de religieuses,
c. 44. pour ne pas faire croire qu'elles quittent le monde à regret. Défense de convertir à des usages profanes les
c. 49. monasteres une fois consacrés par l'autorité de l'évêque, ni de les donner à des séculiers, comme il s'étoit pratiqué.

c. 54. Quant aux mariages, il est défendu au pere & au fils d'épouser la mere & la fille ou les deux sœurs, ou
c. 53. à deux freres d'épouser les deux sœurs, au parrain d'épouser la mere de l'enfant; d'épouser la fiancée d'un
c. 99. c. 72. autre; aux catholiques d'épouser des hérétiques. Ceux
c. 86. qui assemblent & nourrissent des femmes débauchées, seront déposés s'il sont clercs, excommuniés s'ils
c. 100. sont laïques. Défense sous peine d'excommunication
c. 96. de faire des peintures déshonnêtes. Défense sous la
c. 77. même peine de friser ses cheveux avec artifice. Défense de se baigner avec des femmes. Défense même aux
c. 50. c. 51. laïques de joüer aux dez. Les farceurs, les danses sur les théatres, les combats contre les bêtes sont défen-
c. 60. dus. Ceux qui contrefont les possédés seront chargés de travaux rudes, comme s'ils l'étoient effectivement.

c. 61. On condamne à six ans de pénitence les devins & ceux qui les consultent, les meneurs d'ours, les di-
c. 62. seurs de bonne aventure, & ces sortes de charlatans. On condamne aussi plusieurs autres superstitions restées du paganisme, comme d'invoquer Bacchus pendant la vendange, les danses publiques de femmes, les déguisemens d'hommes en femmes, ou de femmes

An. 692.

en hommes, l'uſage des maſques comiques, ſatyriques, ou tragiques ; car ils étoient différens pour ces trois ſortes de ſpectacles. On défend auſſi d'allumer aux nouvelles lunes des feux devant les boutiques ou les maiſons, & de ſauter deſſus ; de donner des gâteaux à Noël ſous prétexte de couches de la ſainte Vierge, qui n'a point été en couche ; de lire dans l'égliſe les fauſſes hiſtoires des martyrs, composées pour les déshonorer par les ennemis de la vérité. On doit au contraire les mettre au feu.

c. 65. *c. 79.* *c. 63.*

Les hérétiques dont le baptême eſt jugé bon, ſont reçus en faiſant leur abjuration par écrit ; & on leur donne le ſceau du ſaint-Eſprit avec l'onction du ſaint chrême, au front, aux yeux, au nez, à la bouche & aux oreilles. Ceux dont le baptême n'eſt pas jugé valable, ſont traités comme les payens ; on les fait catéchumenes, puis on les baptiſe. Et pour faire cette diſtinction, on ſuit les regles données par ſaint Baſile à Amphiloque. On les ſuit auſſi touchant la diſpenſation de la pénitence, pour la proportionner à la qualité du péché, & aux forces du pénitent ; & c'eſt le dernier canon de ce concile de Trulle. L'empereur Juſtinien y ſouſcrivit le premier avec du cinabre, qui étoit un privilége de ſa dignité. On laiſſa enſuite la place du pape, puis les quatre patriarches ſouſcrivirent, & tous les autres évêques ; laiſſant la place de quelques abſens. On ne voit point la ſouſcription des légats du pape ; & toutefois Anaſtaſe dit que s'étant laiſſé ſurprendre, ils y ſouſcrivirent.

c. 95.

Sup. liv. XVII. n. 34.

Anaſt. in Serg.

LIV.
Le pape rejette ce concile.

L'empereur Juſtinien voulut obliger le pape Sergius à ſouſcrire lui-même à ce concile. Il lui en envoya un exemplaire en ſix tomes, ſouſcrit de ſa main, des trois

An. 692.

Paul. diac. VI. c. 11.
Anast. in Serg.

patriarches d'Alexandrie, de C. P. & d'Antioche; & des autres prélats; afin que le pape y souscrivît à la premiere place. Mais le pape ne voulut point recevoir ces tomes ni les ouvrir pour les lire, persuadé que ce concile étoit nul; & l'empereur, pour témoigner au pape son indignation, envoya à Rome un magistrien nommé Sergius, qui emmena à C. P. Jean évêque de Porto, & Boniface conseiller du saint siége.

Ensuite il envoya Zacharie son protospataire, c'est-à-dire, comme premier écuyer, avec un ordre pour enlever de même le pape. Mais la milice de Ravenne de la duché de Pentapole & des quartiers voisins, entreprit d'empêcher cette violence. Zacharie les voyant venir à Rome de tous côtés, en fut épouvanté, & pria le pape de faire fermer & garder les portes. Il se refugia tremblant jusques dans la chambre du pape, le priant avec larmes d'avoir pitié de lui, & de lui sauver la vie. Cependant l'armée de Ravenne entra par la porte S. Pierre, & vint jusques au palais de Latran, demandant avec empressement à voir le pape; car le bruit couroit qu'on l'avoit enlevé la nuit. Comme ils trouverent toutes les portes fermées, ils menacerent de les mettre à bas si on n'ouvroit promptement. Alors Zacharie se croyant perdu, se cacha sous le lit du pape, tellement hors de lui, qu'il n'avoit plus de raison. Le pape le rassûra & lui dit de ne rien craindre: puis il sortit hors de la basilique du pape Théodore, & ayant fait ouvrir les portes, il se mit dans le siége nommé sous les apôtres, pour se montrer à tout le monde. Il reçut avec honneur les soldats & le peuple, qui étoient venus en foule pour le voir, & appaisa leurs esprits par la douceur de ses paroles.

Mais ils ne voulurent point se retirer, ni cesser de garder le palais patriarcal, jusques à ce qu'ils eussent chassé honteusement de Rome le protospataire Zacharie.

An. 694.

LV. Justinien chassé. Leonce empereur.

L'empereur Justinien qui l'avoit envoyé, fut chassé de C. P. dans le même tems. Il s'étoit rendu très-odieux par sa mauvaise conduite, ayant rompu mal-à-propos la paix avec les Bulgares & les Musulmans. Ses principaux ministres étoient cruels, entre autres Etienne eunuque Persan son sacellaire, ou thrésorier particulier, & Théodote, qui de moine reclus, étoit devenu logothete ou thrésorier général. Le patriarche Paul mourut l'an 593. après avoir tenu le siége sept ans, & eut pour successeur Callinique prêtre & thrésorier de l'église de Blaquerne, qui tint le siége douze ans. L'empereur voulant faire quelques nouveaux bâtimens, pria ce patriarche de faire des prieres, afin que l'on pût abattre une église de la Vierge, qui étoit près du palais. Le patriarche lui dit: Nous avons des prieres pour la fondation d'une église; mais je n'ai point appris qu'il y en ait pour sa destruction. Et comme l'empereur le pressoit, le patriarche dit: Loüé soit Dieu qui souffre tout maintenant & toûjours, & dans les siecles des siecles. *Amen*. Aussi-tôt on abattit l'église pour faire place au nouveau bâtiment, & on la rebâtit ailleurs.

S. Niceph. hist. p. 25. Theoph. an. 9. p. 306.

S. Niceph. Chr.

Theoph. p. 307.

Peu de tems après Justinien commanda à Etienne patrice & gouverneur de C. P. de faire de nuit un grand massacre du peuple de la ville, en commençant par le patriarche. La même nuit le patrice Léonce s'embarquoit, pour sortir de C. P. Après avoir fait la guerre en Orient avec beaucoup de réputation, il avoit été trois ans en prison, & venoit d'être déclaré gouver-

S. Niceph. hist. p. 25.

An. 694.

neur de Grece, avec ordre de partir le jour même. E'tant donc prêt à s'embarquer, il prenoit congé de ſes amis, entre leſquels étoient Paul moine & aſtronome, & Gregoire de Cappadoce, abbé du monaſtere de Florus, qui l'avoient ſouvent viſité dans ſa priſon, & l'avoient aſſûré qu'il ſeroit empereur. Vous voyez, leur diſoit-il, combien vos promeſſes ſont vaines: quand je ſerai une fois hors d'ici, je n'attends qu'une fin malheureuſe. Ils lui répondirent: Vous en verrez l'accompliſſement, ſi vous ne perdez point courage; croyez nous ſeulement, & nous ſuivez. Ils allerent à la priſon, la firent ouvrir, feignant que c'étoit l'empereur; & en tirerent beaucoup de braves gens que Léonce fit armer avec les ſiens, & les mena à la place en criant: Tous les Chrétiens à ſainte Sophie, & fit faire le même cri par tous les quartiers. Le peuple allarmé s'aſſembla au baptiſtere de la grande égliſe. Léonce avec ſes deux moines & les principaux de ſon parti alla trouver le patriarche déjà troublé de l'ordre qu'avoit reçu le patrice Etienne. Léonce lui perſuada de venir au baptiſtere, & de crier: C'eſt ici le jour qu'a fait le Seigneur. Tout le peuple s'écria: Qu'on déterre les os de Juſtinien, comme s'il eût été déjà mort: & ils coururent tous à l'Hippodrome. Le jour étant venu, on y amena Juſtinien. Le peuple crioit qu'on le fît mourir: mais Léonce épargna ſa vie à cauſe de l'amitié qu'il avoit portée à ſon pere Conſtantin. Il ſe contenta de lui faire couper le nez, & de l'envoyer en exil à la ville de Cherſone. Il avoit régné dix ans, & c'étoit l'an 694. Léonce fut auſſi-tôt proclamé empereur.

Pſ. 117.

LVI.
Seizieme concile de Tolede.

En Eſpagne cependant il ſe tint deux conciles, le ſeizieme & le dix-ſeptieme de Tolede. Le premier ſe

tint

tint la ſixieme année du roi Egica, ere 731. c'eſt-à-dire, l'an 693. le ſecond jour de Mai. Cinquante-neuf évêques y aſſiſterent avec cinq abbés, & trois députés d'évêques abſens. Le roi y étoit en perſonne accompagné de ſeize comtes. On y fit des canons de diſcipline, dont le premier ordonne que les Juifs qui ſe convertiront ſincerement, ſeront exempts des tributs qu'ils payoient au fiſc; confirmant au ſurplus les lois précédentes contre ceux qui demeureront endurcis. On défend tous les reſtes d'idolatrie; d'honorer des pierres, des fontaines, ou des arbres, d'obſerver les augures, ou pratiquer des enchantemens. L'exécution en eſt recommandée aux évêques, aux prêtres, ou aux juges.

An. 694.
To. 6. conc. p. 1327.
c. 2.

Ceux qui pechent contre la nature ſont condamnés à être ſéparées des Chrétiens pour toute leur vie, recevoir cent coups de fouet, être raſes par infamie, & bannis à perpétuité. Ceux-ci, non plus que les idolatres, ne recevront la communion qu'à la mort; & encore après une digne pénitence. Celui qui aura voulu ſe tuer par déſeſpoir, ſera privé de la communion pour deux mois.

c. 3.
c. 4.
p. 1329. c.

Il y avoit en Eſpagne pluſieurs égliſes abandonnées, parce qu'elles étoient trop pauvres, pour entretenir un prêtre. On y offroit rarement le ſacrifice, & elles tomboient en ruine; enſorte que les Juifs s'en moquoient, & diſoient que l'on n'avoit rien gagné à détruire leurs ſynagogues, puiſque les égliſes des Chrétiens étoient en plus mauvais état. Pour y remédier, le concile ordonne aux évêques d'employer en réparations le tiers du revenu des égliſes de la campagne, que les canons leur accordoient. Que s'ils ne prennent

c. 5.

An. 694. point ce tiers, les prêtres qui servent ces églises en feront les réparations. Nous avons vû que saint Ansbert archevêque de Roüen pratiquoit ce qu'ordonne ce concile. Il continue : On ne donnera point plusieurs églises à un même prêtre : mais celles qui auront moins de dix serfs seront unies à d'autres. Quelques prêtres employoient pour le sacrifice leur pain ordinaire, dont ils coupoient une croûte en rond, & l'offroient sur l'autel. Le concile ordonne de ne se servir pour ce saint usage, que d'un pain entier, qui soit blanc, fait exprès, & en petite quantité ; puisqu'il ne doit pas charger l'estomac, n'étant que pour la nourriture de l'ame, & qu'il doit être facile à conserver dans une petite boîte. On faisoit donc dès-lors des hosties à peu près comme elles sont aujourd'hui.

Sup. n. 35.

c. 6.

V. Mabill. de Azymo. c. 8.

Sisbert archevêque de Tolede ayant conspiré avec plusieurs autres contre le roi Egica, pour lui faire perdre le royaume & la vie, fut déposé, privé de tous ses biens, & mis en la puissance du roi, qui le condamna à une prison perpétuelle : il fut même ordonné qu'il ne recevroit la communion qu'à la mort, si le roi ne lui faisoit grace. A sa place le concile fit évêque de Tolede, Felix de Séville, dont le siége fut rempli par Faustin de Brague ; & on donna pour successeur à celui-ci Felix de Portucale. Ainsi on ne faisoit pas de scrupule en Espagne de transférer les évêques. Ceux-ci en souscrivant au concile, prirent tous les titres de leurs nouveaux siéges. Ce fut apparemment cette conjuration qui obligea le concile à renouveller les promesses de protéger la postérité du roi après sa mort ; les peines contre les rebelles, & les malédictions prononcées au quatrieme concile de Tolede. On

c. 9.

c. 12.

c. 8.

c. 10.

Sup. liv. XXXII. n. 50.

ordonne en celui-ci que dans toutes les égliſes cathédrales, & toutes les paroiſſes de la campagne, on dira tous les jours la meſſe pour le roi & ſes enfans, excepté le vendredi-ſaint. On y ordonne encore, que quand un concile aura été tenu, chaque évêque le publiera dans ſix mois en ſon ſynode, composé des abbés, des prêtres & de tout le clergé, avec le peuple de la ville épiſcopale. Les évêques de la province de Narbonne n'avoient pu aſſiſter à ce concile, à cauſe d'une peſte qui ravageoit le pays : c'eſt pourquoi le roi ordonne qu'ils s'aſſembleront à Narbonne pour en ſouſcrire les decrets.

An 694.

c. 8.

c. 3.

LVII. Dernier concile de Tolede.

L'année ſuivante ſeptieme d'Egica, ere 732. c'eſt-à-dire, l'an 694. le neuvieme de Novembre, fut tenu le dix-ſeptieme concile de Tolede dans l'égliſe de ſainte Léocadie. On y fit huit canons. Premierement il eſt ordonné qu'au commencement de chaque concile on paſſera trois jours en jeûne; pendant leſquels on traitera de la foi, de la correction des évêques, & des autres matieres ſpirituelles, ſans qu'aucun ſéculier y aſſiſte. Depuis le commencement du carême juſques au jeudi-ſaint, le baptiſtere ſera fermé & ſcellé du ſceau de l'évêque, & on ne l'ouvrira qu'en cas de très-grande néceſſité. Il eſt marqué que le jeudi-ſaint on dépouilloit les autels, comme l'on fait encore. Le même jour chaque évêque obſervera la cérémonie de laver les pieds. On renouvelle la défenſe aux prêtres d'employer à leur uſage les vaſes ſacrés ou les ornemens de l'égliſe, les vendre, ou les diſſiper. Quelques-uns diſoient des meſſes des morts pour des vivans dans l'intention de leur cauſer la mort. Le concile défend ce ſacrilége, ſous peine de dépoſition pour

To. 6. conc. p. 1361.

c. 1.

c. 2.

Conc. XVI. c. 8.

c. 1.

Conc. XVII. c. 3.

c. 4.

c. 5.

An. 694.

le prêtre, de prison perpétuelle, & d'excommunication jusques à la mort, tant contre lui, que contre celui qui l'aura excité à le commettre. On ordonne des litanies ou prieres publiques tous les mois.

c. 6.

Les Juifs d'Espagne étant convaincus d'avoir conspiré contre l'état & contre les Chrétiens, & d'avoir traité avec ceux d'outre-mer, apparemment d'Afrique; ils sont condamnés à être tous dépouillés de leurs biens, réduits en servitude perpétuelle, & distribués aux Chrétiens, suivant la volonté du roi; à la charge que leurs maîtres ne leur permettront aucun exercice de leurs cérémonies; & leur ôteront leurs enfans à l'âge de sept ans, pour les faire élever chrétiennement, & les marier à des Chrétiens. Ce dix-septieme concile de Tolede est le dernier dont nous ayons quelques actes, encore n'y a-t'il point de souscriptions qui fassent connoître les évêques qui y assisterent. Désormais pendant environ cent cinquante ans nous ne trouveront plus gueres de monumens de l'église d'Espagne.

LVIII. Leonce chassé. Tibere Apsimare empereur.

Theoph. an. 3. p. 309.

Nous ne parlerons gueres non plus de l'Afrique; car c'est le tems où elle tomba sous la puissance des Musulmans. Comme ils avoient pris Carthage, l'empereur y envoya le patrice Jean grand capitaine, la seconde année de son regne, 695. de Jesus-Christ. Jean chassa les Musulmans de toutes les places qu'ils occupoient: mais ils revinrent l'année suivante avec de plus grandes forces, reprirent Carthage & les autres villes, & éteignirent ainsi la puissance des Romains en Afrique, où ils avoient commandé 850. ans, depuis l'an 608. de Rome, quand Carthage fut prise par Scipion. Les Musulmans l'ont depuis continuellement possédée jusques à présent. Après cette

perte l'armée Romaine n'osant retourner vers Léonce, fit un autre empereur, sçavoir Apsimare qu'ils surnommerent Tibere. Il vint à C. P. y entra par intelligence, prit Léonce, lui fit couper le nez, & le renferma dans le monastere de saint Dalmace. C'étoit l'an 696. troisieme de son regne; & Apsimare en régna sept.

An. 696.

LIVRE QUARANTE-UNIEME.

I.
S. Villebrod en Frise.

SAINT Villebrod & les autres missionnaires Anglois travailloient avec succès à la conversion des Frisons, sous la ptotection de Pepin l'ancien, maire du palais. Ce prince l'envoya à Rome vers l'an 692. pour recevoir du pape Sergius la bénédiction apostolique, & apporter des reliques, pour mettre dans les églises qu'il fonderoit, à la place des temples des idoles. A son retour il continua à prêcher les Frisons sujets des François, puis il retourna à Rome avec des présens & des lettres de Pepin, qui prioit le pape de l'ordonner évêque pour ce peuple. Le pape Sergius le consacra archevêque des Frisons dans l'église de Sainte Cécile, le jour de la fête de cette Sainte vingt-deuxieme de Novembre l'an 696. Il lui donna le pallium, & le nom de Clément, au lieu de son nom barbare Villebrod, sous lequel toutefois il est plus connu. Le pape le renvoya aussi-tôt à son peuple, & il ne demeura que quatorze jours à Rome. Pepin lui donna la place pour établir son siége épiscopal dans la ville nommée Viltbourg par les an-

Sup. liv. XL. n. 47. Beda V. hist. c. 12.

Vita S. Vill. per Alcuin. c. 7. to. 3. Act. B.

Anast. in Serg.

An. 696.

ciens habitans, & *Trajectum* par les Gaulois Romains, aujourd'hui Utrecht. S. Villebrod y bâtit une église sous le titre de saint Sauveur, & y établit sa résidence. Comme il convertit un grand nombre d'infideles de tous côtés pendant cinquante ans qu'il prêcha, il fonda plusieurs autres églises, & quelques monasteres, & établit de nouveaux évêques.

Epist. 97. Bonifac. ad Steph. pap.

Be. V. hist. c. 11.

A l'exemple des missionaires de Frise, deux prêtres Anglois, qui avoient long-tems demeuré en Irlande, passerent en Germanie, chez les peuples qu'ils nommoient les anciens Saxons, parce que ceux de la grande Bretagne en étoient venus. Ces prêtres se nommoient tous deux Evalde: mais pour les distinguer, on nommoit l'un le blanc, l'autre le noir, suivant la différence de leur poil. E'tant entrés chez un fermier, ils le prierent de les faire conduire au seigneur du pays, ce qu'il leur promit, & les retint quelques jours. Cependant les barbares s'apperçûrent que ces deux étrangers étoient d'une autre religion: car ils s'appliquoient continuellement à la psalmodie, à la priere, & offroient tous les jours à Dieu le saint sacrifice; portant avec eux des vases sacrés, & une planche consacrée qui leur servoit d'autel. C'est la premiere fois que je trouve un autel portatif. Les barbares craignirent que si ces étrangers parloient à leur seigneur, ils ne le fissent Chrétien, & que tout le pays petit à petit ne fût contraint à changer de religion. Ainsi ils les prirent brusquement & les firent mourir. Ils tuerent Evalde le blanc d'un coup d'épée, & déchirerent Evalde le noir par de longs & horribles tourmens. Le seigneur l'ayant appris fut tellement irrité de ce qu'on n'avoit pas laissé venir vers lui ces étran-

gers, qu'il fit brûler le village & tuer tous les habitans. Les corps des Martyrs jettés dans le Rhin furent découverts par une lumiere miraculeuse que leurs meurtriers virent eux-mêmes, & Pepin les fit apporter honorablement à Cologne. L'église honore leur mémoire le cinquieme d'Octobre, qui fut le jour de leur martyre. Mars 696. *Martyr. R. 5. Oct.*

Saint Villebrod alla prêcher l'évangile même dans la partie de Frise qui obéissoit à Ratbod; & ce prince le reçut avec honneur: mais il ne profita point de ses instructions. Le saint évêque passa chez les Danois, peuple très-farouche, à qui commandoit Ongende plus cruel que toutes les bêtes. Il ne laissa pas de le traiter avec honneur: mais il demeura endurci; & S. Villebrod voyant qu'il n'y avoit rien à espérer en ce pays, se contenta d'en amener trente jeunes enfans, & retourna en France: mais craignant les accidens d'un si long voyage, il les instruisit & les baptisa en chemin. Dans les confins des Danois & des Frisons, étoit une isle à l'embouchure de l'Elbe, qui portoit alors le nom de leur Dieu Fosite. Les payens la révéroient tellement, qu'ils n'osoient toucher aux animaux qui y paissoient, ni parler en puisant de l'eau d'une fontaine qui l'arrosoit. Le saint homme ayant été jetté dans cette isle par la tempête, y demeura quelques jours, attendant le tems favorable. Il baptisa trois hommes dans la fontaine, & fit tuer quelques animaux pour les manger. Les payens croyoient que ceux qui en avoient mangé mourroient subitement, ou que du moins ils deviendroient furieux: mais voyant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, ils furent étonnés, & rapporterent la chose à leur duc Ratbod. Celui-ci voulant *Vita c. 9.* *c. 10.* *c. 11.*

Mars. 698.

Tac. de mor. Germ.

venger ſes dieux, fit jetter le ſort trois fois par jour pendant trois jours, ſuivant l'ancienne ſuperſtition des Germains, ſur le ſaint évêque & ſes compagnons; & il n'y en eut qu'un ſur qui le ſort tomba, & qui ſouffrit le martyre. Ratbod fit venir le ſaint, & lui fit de grands reproches du mépris qu'il faiſoit de ſa religion : mais étonné de la fermeté de ſes réponſes, il le renvoya à Pepin avec honneur : le ſaint évêque continua de prêcher dans la Friſe Françoiſe. On raconte de lui pluſieurs miracles. Dans l'iſle de Valqueren en Zélande, comme il vouloit briſer une idole, celui qui en avoit la garde, lui donna un coup d'épée ſur la tête dont il ne fut point bleſſé. Ceux qui accompagnoient l'évêque vouloient punir de mort cet attentat : mais le ſaint homme délivra de leurs mains l'idolatre, qui toutefois mourut miſérablement trois jours après.

c. 14.

c. 16. 17 & 11.

II. S. Vulfran.

Vita tom. 3. act. SS. Ben. p. 357.

Sup. liv. XL. n. 35.

La réputation de ſaint Villebrod attira en Friſe S. Vulfran, pour travailler à la même œuvre. Il étoit né à Maurillac, à préſent Milly en Gaſtinois, dont ſon pere étoit ſeigneur; & il donna cette terre au monaſtere de Fontenelle en 685. Il fut élu archevêque de Sens après la mort de Lambert vers l'an 690. & ayant gouverné cette égliſe quelques années, il fut inſpiré d'aller prêcher en Friſe. D'abord il alla à Roüen trouver ſaint Anſbert, qui ayant été abbé de Fontenelle, étoit encore comme le pere de cette communauté. S. Vulfran en tira quelques moines pour aller avec lui prêcher en Friſe; & s'étant embarqué au port de ce monaſtere, il entra par la Seine dans l'Océan. Comme ils étoient près la côte de Morins, aujourd'hui de Flandre, l'heure étant venue d'offrir le ſaint ſacrifice,

fice, on jetta les ancres, & on arrêta le vaisseau. Le saint évêque célébrant la messe, & en étant venu à l'endroit où le diacre lui devoit présenter la patene, il étendit la main pour la recevoir. Le diacre qui étoit Vandon moine de Fontenelle, dont il fut depuis abbé, se prosterna à ses pieds, & lui avoüa qu'en voulant laver la patene, il l'avoit laissé tomber dans la mer. S. Vulfran se mit à genoux, & après avoir fait sa priere, il ordonna au diacre de mettre la main à l'endroit où la patene étoit tombée. Elle revint du fond de l'eau chercher sa main: tous les assistans loüerent Dieu; & le saint évêque acheva la messe. La patene fut gardée à Fontenelle, où il la donna depuis en faisant le vœu monastique. Il y donna aussi son calice, & l'autel qu'il portoit dans ses voyages, consacré aux quatre coins, & contenant au milieu des reliques. An. 696.

E'tant arrivé en Frise, il fut écouté, & convertit plusieurs idolatres. Il baptisa entre autres le fils du duc Ratbod, qui mourut portant encore l'habit blanc. C'étoit la coûtume de ces payens de faire mourir en l'honneur de leurs dieux, celui sur qui tomboit le sort. Comme on menoit à la mort un jeune homme nommé Ovon, saint Vulfran pria le duc Ratbod de lui donner la vie; & il étoit prêt à l'obtenir quand les payens s'y opposerent, en disant: Si ton Christ le peut délivrer de la mort, il sera à toi le reste de ses jours. Le saint accepta la condition; on pendit Ovon, qui demeura au gibet pendant deux heures, & le saint se mit en priere. Si-tôt qu'elle fut finie, la corde se rompit, Ovon tomba à terre, & par l'ordre du saint se releva en pleine santé. Il dit depuis, que lorsqu'il étoit pendu, il s'imaginoit être accablé de sommeil, & soû-

An. 696. tenu par la ceinture du saint attachée autour de son corps. Il fut baptisé, & depuis moine de Fontenelle, & prêtre; & laissa dans le monastere plusieurs titres & plusieurs livres écrits de sa main, qu'il avoit très-bonne.

c. 8. S. Vulfran délivra aussi plusieurs autres de la mort. Le sort tomba un jour sur les enfans d'une veuve, dont l'un n'avoit que sept ans, l'autre que cinq; & ils devoient être noyés dans la mer; car il y avoit diverses manieres d'immoler ces especes de victimes. On les exposa en un lieu où la haute marée devoit arriver; & comme elle commençoit à gagner, le plus grand tenoit son petit frere entre ses bras, s'efforçant de le retirer de l'eau. Le duc étoit présent au spectacle, avec une multitude infinie de peuple, sans avoir pitié de ces innocens. S. Vulfran les demanda, & le duc lui dit: Si ton Christ les peut délivrer, qu'ils soient à lui. Le saint évêque ayant fait sa priere, la mer en s'élevant laissa à sec le lieu où étoient les enfans prêts à mourir: il alla les prendre à ses deux mains, les rendit à leur mere désolée, & les baptisa. On crut qu'il avoit marché sur les eaux, & une grande multitude se convertit.

III. Fin de S. Ansbert.

S. Ansbert archevêque de Roüen fut rendu suspect à Pepin, comme lui ayant été contraire en un différend qu'eurent les seigneurs François pour le partage du royaume. On croit que ce fut en 692. après la mort du roi Théodoric. Pepin le relégua au monastere d'Aumont sur la Sambre en Hainaut, où le saint évêque édifia les moines par son assiduité au jeûne & à la priere, & composa pour eux quelques traités spirituels qui ne se trouvent plus. Comme Pepin étoit

Vita S. Ansb. to. 2. act. B.

sollicité de le reléguer encore plus loin, le saint homme lui envoya Hadulfe abbé d'Aumont, & se justifia si bien, que Pepin lui permit de retourner à son diocese. Mais lorsqu'il se disposoit à partir, il mourut la quatrieme année de Childebert III. c'est-à-dire, l'an 698. Après sa mort, on le revêtit des ornemens pontificaux, comme pour aller à l'autel, & on rapporta le corps à Fontenelle. L'église honore sa mémoire le neuvieme de Février.

An. 696.

Martyr. R. 9. Febr.

IV. Conciles d'Angleterre.

To. 6. conc. p. 1356.

En Angleterre saint Britoüalde archevêque de Cantorberi tint plusieurs conciles. Le premier fut celui de Becancelde en 694. où assista Tobie évêque de Rochestre, avec des abbés & des abbesses, des prêtres, des diacres, des seigneurs, & Vitred roi de Cant. Ce prince y promit de conserver la liberté & l'immunité des églises & des monasteres; ensorte que personne n'usurpât rien de leurs biens, & n'empêchât les élections canoniques: reconnoissant qu'il appartient à l'évêque métropolitain de gouverner les églises, de choisir & d'établir les évêques. Le second concile où présida saint Britoüalde, fut celui de Bergamstede, la cinquieme année du roi Vitred, c'est-à-dire, en 697. Gybmond évêque de Rochestre y assista avec les autres ecclésiastiques, & le roi accompagné de seigneurs. En ce concile on fit vingt-huit canons, qui peuvent aussi être comptés pour lois, puisque les deux puissances concouroient, & qu'ils ordonnoient des amendes & d'autres punitions temporelles, outre les spirituelles. On y conserva la sûreté & la liberté des églises: on punit les adulteres, ceux qui travaillent le dimanche, qui sacrifient aux demons, qui mangent de la chair les jours de jeûne. On regla la forme des sermens,

to. 6. p. 1377.

c. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21.

An. 696.

dont l'évêque est exempt comme le roi.

V.
Mort de Sergius.
Jean VI pape.

A Rome le pape Sergius ramena par ses instructions à l'unité de l'église l'archevêque d'Aquilée & ses suffragans, qui avoient tenu un concile, où par ignorance ils faisoient difficulté de recevoir le cinquieme concile général. Il répara & orna plusieurs églises, & fit faire entre autres un grand encensoir d'or avec ses colonnes & son couvercle, où l'on brûloit des parfums les jours de fêtes pendant la messe. Il fit transférer le corps du pape saint Léon du fond de la salle secrete de l'église saint Pierre, où il étoit caché, & lui fit un tombeau dans un lieu public de la même église, qu'il orna. Il ordonna que l'on chantât à la messe *Agnus Dei* pendant que l'on rompoit les hosties: ce qui duroit quelque tems, comme il a été remarqué. Le pape Sergius institua des processions qui devoient sortir de saint Adrien, pour aller à sainte Marie en quatre fêtes; sçavoir, l'annonciation; la nativité de la sainte Vierge; sa dormition, c'est-à-dire, sa bienheureuse mort; la fête de saint Siméon, que les Grecs nommoient Hypapante, c'est-à-dire, rencontre, & que nous appellons la purification de la Vierge. On voit par là l'antiquité de ces fêtes. Ce pape ordonna pour divers lieux quatre-vingts-dix-sept évêques, entre autres, Damien archevêque de Ravenne. En deux ordinations au mois de Mars il fit dix-huit prêtres, & quatre diacres. Il tint le saint siége treize ans & près de neuf mois, & fut enterré à saint Pierre le vingt-huitieme de Septembre 701. indiction quinzieme, sous le regne de Tibere Apsimare. On voit par son épitaphe qu'il ne fut reconnu pape qu'après la mort de Théodore son compétiteur, qu'il fut chassé de Rome, & en demeura

Paul diac. VI. hist. c. 14.

Sup. liv. XXXVI. n. 15.

Ap. Baron. an. 701. n. 9.

banni pendant sept ans, tandis qu'un anti-pape nommé Jean occupoit le saint siége : qu'il revint ensuite par les pressantes instances du peuple ; & qu'étant sacré & rétabli dans son siége, il excommunia les usurpateurs selon les canons.

An. 696.

Sup. liv. XL. n. 39.

Après la mort du pape Sergius, le saint siége vaqua environ un mois & vingt jours : puis on élut Jean VI. Grec de nation, qui le remplit trois ans deux mois & douze jours, sous le regne de Tibere. En une seule ordination il fit neuf prêtres & deux diacres ; & d'ailleurs quinze évêques pour divers lieux. De son tems Theophylacte chambellan de l'empereur, patrice & exarque d'Italie, vint à Rome de Sicile. Les troupes de toute l'Italie l'ayant appris, s'assemblerent tumultuairement à Rome, pour le maltraiter. Mais le pape s'y opposa ; il ferma les portes de la ville, envoya des évêques au camp où les soldats étoient assemblés, & par ses exhortations salutaires il appaisa la sédition. Quelque tems après, Gisulfe-Lombard duc de Benevent vint ravager la Campanie, sans que personne lui résistât, pillant, brûlant & enlevant beaucoup de captifs. Alors le pape envoya des évêques avec de grandes sommes tirées des trésors de l'église romaine, racheta tous les captifs, & obligea Gisulfe à se retirer avec ses troupes.

Anast.

Id. & Paul diac. VI. hist. c. 27.

VI. Monasteres de Farfe & de saint Vincent.

Le même Gisulfe donna la place où fut fondé le monastere de S. Vincent, par trois hommes nobles de Benevent, enfans de deux freres, nommés Paldon, Tason & Taton. Le désir de la perfection évangélique les fit résoudre à quitter leur pays & leurs richesses, & aller visiter les monasteres de Gaule. Ils dirent à leurs parens qu'ils alloient à Rome, comme ils y al-

Act. SS. Ben. to. 3. p. 425.

An. 688. lerent en effet, & partirent avec un équipage de chevaux & de valets convenable à leur condition. Mais quand ils furent sortis de leur province, ils renvoyerent leurs valets & leurs chevaux, & dirent qu'ils avoient fait vœu d'aller à Rome seuls & à pied. Ensuite ils donnerent leurs habits à des pauvres qu'ils rencontrerent, & se revêtirent de leurs haillons.

Ibid. p. 285. Ils arriverent dans le pays des Sabins au monastere de Farfe, dont l'abbé les reçut charitablement. Il étoit né en Gaule dans la Maurienne, & étant déja prêtre, il eut dévotion d'aller à Jérusalem visiter les saints lieux. Il y demeura trois ans, priant Dieu de lui faire connoître sa volonté: enfin une nuit il vit en dormant une personne qui tenoit un pain d'une beauté merveilleuse, & lui dit: Prenez ce pain, retirez-vous, & sachez qu'il ne vous manquera jamais. Il revint en Italie, s'arrêta dans les Sabins, & y fonda un monastere par le secours de Faroald, duc de Spolette, en un lieu nommé Acutien. *Act. to. 1. p. 131.* Dès le sixieme siecle, saint Laurent évêque de Spolette, surnommé l'Illuminateur, pour avoir guéri plusieurs aveugles, avoit fondé en ce lieu le monastere de Farfe, où il finit ses jours. L'église étoit dédiée à la sainte Vierge: mais Thomas la trouva abandonnée, & le monastere ruiné. Il le rétablit si bien qu'il fut depuis très-riche & très-fameux pendant plusieurs siecles; & on prétend qu'il eut dans sa dépendance plus de six cens églises. On en rapporte la fondation à l'an 680. & Thomas après l'avoir gouverné trente-cinq ans, mourut l'an 715. le dixieme de Décembre.

Tel étoit le vénérable Thomas qui reçut les trois cousins Paldon, Tason & Taton. En leur lavant les

pieds, ſuivant la regle de l'hoſpitalité monaſtique, il vit à la délicateſſe de leurs corps, qu'ils n'étoient pas tels que marquoit la pauvreté de leurs habits; & ayant appris leur deſſein, il s'offrit de les conduire à Rome, d'où il les remena chez lui, afin qu'ils appriſſent les pratiques de la vie monaſtique, avant que d'aller plus loin. Leurs parens affligés de leur fuite, vinrent les chercher à Farfe, & l'abbé Thomas les obligea à leur parler. Ils demeurerent fermes dans leur réſolution: mais Thomas leur perſuada de ne point quitter l'Italie, & leur montra dans le voiſinage un lieu propre pour leur établiſſement. C'étoit un oratoire de ſaint Vincent, ſur le bord du fleuve Voltorne, à mille pas de ſa ſource. Des deux côtés du fleuve étoient des bois qui ſervoient de retraite à des voleurs. Vous y rendrez, leur dit-il, la ſûreté aux voyageurs, & la fertilité à la terre avec le ſecours de Dieu. Il alla lui-même trouver le duc Giſulfe, & en obtint le don de cette place. Les trois couſins y allerent ſans rien porter: mais la nuit même un homme inconnu leur apporta de la farine & du vin. Paldon fut établi le premier abbé de ce monaſtere de S. Vincent près la ſource du Voltorne, qui fut depuis très-célebre. On en rapporte la fondation à l'an 703. & Paldon après l'avoir gouverné dix-ſept ans, mourut l'an 720. ſous le pontificat de Grégoire II. l'onzieme jour d'Octobre. An. 698.

VII. Vitiza roi d'Eſpagne.

En Eſpagne le roi Egica étant mort, ſon fils Vitiza qu'il avoit déjà aſſocié à la couronne, lui ſuccéda l'ere 739. c'eſt-à-dire l'an de Jeſus-Chriſt 701. & régna neuf ans. Il fit tenir un concile dans l'égliſe de ſaint Pierre près de Tolede, par les évêques & les ſeigneurs, pour le reglement de ſon royaume: mais il n'en reſte

An. 701.

Roderic. lib. 11. c. 15.
Isidor Pacens p. 10. 11.

ni actes ni canons. C'est le dix-huitieme & dernier concile de Tolede. Vitiza usa de clémence au commencement de son regne, rappella les exilés, & soulagea son peuple: mais dans la suite il commit des injustices, & s'abandonna à la débauche. Il avoit plusieurs femmes tout ensemble, & plusieurs concubines; les grands suivirent son exemple; il s'étendit au reste du peuple, & même au clergé. Gonderic étoit alors archevêque de Tolede, illustre par sa sainteté, & même par ses miracles. Il eut pour successeur Sinderede, qui par un zele mal réglé traita rudement des hommes anciens & vénérables de son clergé. Le roi Vitiza l'y excitoit, craignant la vertu de ces personnages, qui lui résistoient en face, & lui reprochoient ses crimes. Se voyant donc maltraités par leur archevêque, ils appellerent au pape. Mais Vitiza craignant que leur autorité ne détournât le peuple de son obéissance, nonseulement permit, mais commanda à tous les clercs d'avoir des femmes & des concubines publiques, même plusieurs s'ils vouloient, & de ne point obéir aux constitutions Romaines qui le défendoient. Cette licence produisit une corruption extrême. Enfin Vitiza donna l'archevêché de Tolede à son frere Oppa déja archevêque de Seville du vivant de Sinderede, violant doublement les canons. Il rappella les Juifs, & donna plus de priviléges à leurs synagogues, que n'en avoient les églises.

c. 16.

c. 17.

VIII.
Concile de Nestrefeld.

En Angleterre l'an 703. le roi Alfrede assembla un concile à Nestrefeld à cinq lieues de Ripon, où se trouverent presque tous les évêques de Bretagne; & Berthuald archevêque de Cantorberi y présida. S. Vilfrid fut invité à s'y présenter, avec promesse de lui faire raison

raiſon ſuivant les canons. Il y vint : mais on ne lui tint point parole. Car les évêques & les abbés qui avoient uſurpé les biens de ſon monaſtere, ſoûtenus par le roi, exciterent de grandes conteſtations : voulant l'obliger à ſe ſoûmettre aux décrets de l'archevêque Theodore. Saint Vilfrid répondit humblement, qu'il vouloit obéir en tout aux canons.

An. 703.

Vita per Eddi. c. 44.
Sup. XL. n. 46.

Enſuite il leur reprocha fortement leur obſtination, & leur demanda de quel front ils oſoient préférer aux decrets des papes Agathon, Benoît & Sergius, ceux que Theodore avoient faits pendant la diſcorde. Ils ne répondirent rien de raiſonnable : mais un des ſerviteurs du roi qui l'avoit nourri dès l'enfance, ſortit de ſa tente ſecretement, & vint trouver ſaint Vilfrid. Car ce concile ſe tenoit dans une plaine où ils campoient. Cet homme avertit le ſaint évêque qu'on vouloit le ſurprendre en exigeant de lui une ſouſcription dont il ne pût ſe dédire, afin de le dépouiller de ce qu'il avoit, tant en Northumbre, que dans le pays des Merciens. On le preſſa en effet de le faire, & l'archevêque & le roi l'avoient ainſi décidé : mais ſes ennemis même trouverent que c'étoit trop maltraiter un homme ſi célebre, que de le priver de tous ſes biens, ſans qu'il fût coupable d'aucun crime ; & conclurrent de le réduire à ſon monaſtere de Ripon : à la charge qu'il promît par écrit d'y demeurer en repos, de n'en point ſortir ſans permiſſion du roi, & de n'exercer aucune fonction épiſcopale. S. Vilfrid élevant ſa voix leur répondit hardiment : Pourquoi me voulez-vous réduire à cette extrémité, que je me condamne moi-même ? Ne ſcandaliſerai-je pas ſans ſujet ceux qui ſçavent que depuis près de quarante ans je porte,

An. 703. tout indigne que je ſuis, le nom d'évêque ? Après la mort de ces grands hommes envoyés par ſaint Gregoire, j'ai déraciné le premier l'erreur des Ecoſſois, en ramenant toute la nation des Northumbriens à l'obſervation de la vraie Pâques, & de la tonſure en forme de couronne. Je leur ai appris les répons & les chants alternatifs, & j'y ai établi la vie monaſtique ſelon la regle de ſaint Benoît, que perſonne n'y avoit encore apportée. Quant à cette nouvelle queſtion que vous formez contre moi, j'en appelle hardiment au ſiége apoſtolique, & j'invite quiconque d'entre vous me veut dépoſer, à venir aujourd'hui avec moi y recevoir le jugement. L'archevêque & le roi dirent: Il ſe rend dès-là digne d'être condamné, en préférant le jugement des Romains au nôtre. Le roi offroit de le contraindre à main armée: mais les évêques le firent ſouvenir de la ſûreté qu'il lui avoit promiſe. Ainſi le concile ſe ſépara, & ſaint Vilfrid retourna librement chez Ethelred roi des Merciens. Ses ennemis déclarerent les moines de Ripon excommuniés; enſorte que ſi quelqu'un du peuple leur avoit fait benir des viandes par le ſigne de la croix, on les jettoit comme ſi elles euſſent été offertes aux idoles.

c. 45.

c. 46.

IX. S. Vilfrid juſtifié à Rome.

Cependant ſaint Vilfrid paſſa la mer avec quelques-uns des ſiens, & alla à Rome, où ils ſe préſenterent au pape Jean VI. & lui demanderent à genoux de recevoir leur mémoire, déclarant qu'ils ne venoient accuſer perſonne, mais ſeulement ſe défendre contre ceux qui pourroient les accuſer. Le pape & le clergé de Rome les reçurent charitablement; & tandis qu'ils attendoient la réponſe du ſaint ſiége, il arriva des députés de la part de Berthuald, archevêque

c. 47.

de Cantorberi, chargés d'une accusation par écrit contre saint Vilfrid. Le pape assembla un concile de plusieurs évêques avec son clergé. S. Vilfrid s'y présenta, & on y lut sa requête, par laquelle il demandoit l'exécution des decrets du pape Agathon & de ses successeurs Benoît & Sergius, pour lui conserver son évêché d'Yorch & ses monasteres dans les royaumes des Merciens & de Northumbre, offrant de rendre à l'archevêque de Cantorberi le respect qui lui étoit dû selon les canons. Après la lecture de cette requête, on le renvoya, & on fit entrer les députés de l'archevêque Berthuald, qui proposerent leurs accusations, & le concile promit de les entendre à loisir les uns & les autres.

An. 704.

c. 48.

c. 49.

On les fit venir ensemble, S. Vilfrid d'un côté avec les prêtres & les diacres qui l'accompagnoient; de l'autre, les députés de l'archevêque Berthuald, qui dirent que l'évêque Vilfrid avoit méprisé en plein concile les decrets de l'évêque de Cantorberi, établi par le saint siége sur toutes les églises Britanniques. S. Vilfrid se leva, & sa vénérable vieillesse donnant encore du poids à ses paroles, il dit: Comme j'étois au concile, on m'envoya un évêque demander si je voulois me soûmettre au jugement de l'archevêque. Je répondis, qu'il falloit auparavant sçavoir quel étoit ce jugement. Il me dit que l'archevêque ne le vouloit point déclarer, avant que j'eusse promis par écrit de m'y soûmettre. Quelque étrange que fût cette proposition, je promis de me soûmette au jugement de l'archevêque, entant qu'il seroit conforme aux canons & au concile du pape Agathon & de ses successeurs.

c. 50.

Après cette réponse, le concile de Rome déclara

An. 704. que l'évêque Vilfrid s'étoit défendu canoniquement. Puis les évêques qui le composoient se mirent à parler grec en soûriant, & dirent plusieurs choses entre eux, que les Anglois n'entendoient point. Enfin ils dirent: Vous sçavez, mes freres, que suivant les canons celui qui ne prouve point le premier chef d'accusation, n'est pas admis à prouver les autres. Toutefois pour le respect de l'archevêque & de l'évêque Vilfrid, nous examinerons à loisir tous les articles. Ils renvoyerent ainsi les parties, & continuant à s'assembler, ils tinrent pendant quatre mois soixante & dix congrégations. S. Vilfrid y fut pleinement justifié, & les actes de ce concile furent lûs à haute voix devant tout le peuple suivant la coûtume des Romains. Ceux qui avoient vu S. Vilfrid du tems du pape Agathon, le reconnoissoient, & s'étonnoient avec indignation qu'on l'accusât de nouveau. Enfin le pape Jean le renvoya absous, & écrivit une lettre aux deux rois Ethelred des Merciens, & Alfrid de Northumbre, où il parle ainsi: Nous admonestons Berthuald évêque de Cantorberi d'assembler un concile avec l'evêque Vilfrid, qu'il y fasse venir les évêques Bosa & Jean, & qu'après les avoir oüis, il termine, s'il se peut, leur différend dans son concile, sinon qu'il les renvoye au S. siége, pour être jugés par un concile plus nombreux, sous peine à celui qui refusera de s'y trouver, d'être rejetté, non-seulement de tous les évêques, mais de tous les fideles. Le pape exhorte ensuite les deux rois à procurer l'exécution de ce decret. Bosa avoit été intrus dans le siége d'Yorch à la place de S. Vilfrid, & Jean dans le siége d'Hagustad à la place d'Eata, tous deux par l'autorité de l'archevêque Theodore.

S. Vilfrid après un jugement si favorable, vouloit demeurer à Rome & y finir sa vie déjà fort avancée, dans le détachement de toutes les choses du monde. Mais le pape & tout son concile lui commanderent en vertu de l'obéissance qu'il avoit promise, de retourner en Angleterre, pour la consolation de ses peuples, & la joie de ses amis. Il emporta de Rome des reliques & des étoffes de pourpre & de soie pour l'ornement des églises, & repassa en France. Mais il fut attaqué d'une grande maladie; ensorte qu'après avoir marché quelque tems à cheval, il fallut le porter dans un brancard jusques à Meaux, où il arriva reduit à l'extrémité. Après avoir resté quatre jours sans pouvoir prendre aucune nourriture, S. Michel lui apparut & lui promit encore quatre ans de vie. Il guérit en effet peu de jours après, & repassa heureusement en Angleterre.

An. 705.

c. 52.

c. 53.

c. 54.

X.
S. Adamnan abbé.

Le roi Alfrid reçut vers ce tems-là S. Adamnan prêtre & abbé de Hij, député de la part de sa nation, c'est-à-dire, des Hibernois. Le séjour qu'il fit à Northumbre, lui donna occasion d'observer les pratiques de l'église Anglicane, & les plus sçavans l'exhorterent à s'y conformer, puisque c'étoit celle de l'église universelle, préférable à l'usage des Hibernois, qui étoient en si petit nombre & réduits à un petit coin du monde. S. Céolfrid abbé de Viremouth, dont il visita le monastere, fut un de ceux qui entreprirent de le persuader, voyant sa sagesse, son humilité & sa pieté. Il lui dit touchant la tonsure cléricale: Mon frere, vous qui prétendez à la couronne immortelle, pourquoi en portez-vous une imparfaite à votre tête? Si vous cherchez la compagnie de S. Pierre, pourquoi

Beda V. hist. c. 1.

Ibid c. 22.

An. 705.
imitez-vous la tonſure de celui qu'il a anathématiſé? Adamnan répondit : Sçachez, mon frere, qu'encore que je porte la tonſure de Simon, je ne laiſſe pas de déteſter ſes erreurs; & comme il étoit vertueux & inſtruit des écritures, il ſe rendit & préféra aux coûtumes de ſon pays, ce qu'il apprit en Angleterre.

Beda V. hiſt. c. 16. Sup. liv. XXXIV. n. 15.

Il écrivit en trois livres la vie de ſaint Colomban, premier abbé de Hij, qu'il ne faut pas confondre avec le grand ſaint Colomban. Il compoſa de plus une deſcription des lieux ſaints, ſur la relation d'un évêque de Gaule nommé Arculfe qui avoit fait le voyage de Jéruſalem. Nous avons l'un & l'autre ouvrage. Dans le ſecond, il décrit une égliſe de la vallée de Joſaphat, où l'on montroit le ſépulcre de la ſainte Vierge: mais, ajoûte-t'il, on ne ſçait en quel tems, par qui, ni comment ſon corps en a été ôté, ni en quel lieu il attend la réſurrection. On croyoit donc dès-lors que la ſainte Vierge étoit morte à Jéruſalem, comme il le marque enſuite expreſſément : mais on ne croyoit pas encore qu'elle fût reſſuſcitée. Il dit qu'au lieu où ſaint Jean vivoit dans le deſert, il y avoit des ſauterelles dont les pauvres vivoient, les faiſant cuire avec de l'huile, & des arbres dont les feuilles larges & longues avoient la couleur du lait, & le goût du miel. Il prétend que c'eſt ce que l'évangile appelle miel ſauvage. Arculfe étoit auſſi allé à C. P. où il marque que l'on gardoit la vraie croix, & qu'on la montroit ſolemnellement les trois jours de la ſemaine ſainte. Saint Adamnan donna ſon livre au roi Alfrid, qui le renvoya avec de grands préſens.

to. 4. act. SS. Ben. p. 502. lib. 1. c. 13.

c. 18.

lib. II. c. 23.

Matth. III. 4. lib. III. c. 3.

E'tant de retour chez lui, il voulut ramener à l'obſervance de l'égliſe ſon monaſtere de Hij, & tous

ceux qui en dépendent : ce qui ne lui fut pas possible. Mais ayant passé en Irlande, il persuada presque tous les autres par ses exhortations modestes. Ayant célebré la pâque avec eux, suivant l'ordre de l'église, il revint à son isle, où il recommença ses instances avec ses moines, mais inutilement; & il mourut le vingt-troisieme de Septembre de la même année, que l'on croit être 705.

An. 705.

XI. L'empereur Justinien rétabli.

Theoph. an. 7. Aps. p. 312. C.

L'empereur Justinien se rétablit cette année. Comme il passoit la mer pour aller chercher le secours des Bulgares, il survint une furieuse tempête. Un de ses gens lui dit : Promettez à Dieu que s'il vous rend l'empire, vous ne vous vengerez d'aucun de vos ennemis. Justinien lui répondit en colere : Au contraire, je veux que Dieu me fasse périr, si je pardonne à pas un. Ayant obtenu le secours des Bulgares, il vint à C. P. y entra par un aqueduc, & s'en rendit maître. Tibere Apsimare s'enfuit : mais il fut pris, & Justinien le fit enchaîner & promener par toute la ville avec Léonce son prédécesseur. Puis il les fit amener à l'Hippodrome. Pendant le spectacle on les étendit par terre devant son siége, & il leur tint le pied sur la gorge pendant la premiere course de chevaux, qui dura une petite heure. Le peuple crioit cependant : Tu as marché sur l'aspic & le basilic, & tu as foulé aux pieds le lion & le dragon. Ensuite Justinien leur fit couper la tête à l'un & à l'autre. Apsimare avoit régné sept ans, & Justinien en régna encore six depuis son rétablissement. Il fit crever les yeux à Callinique patriarche de C. P. & l'envoya en exil à cause du mal qu'il avoit dit de lui au couronnement de Léonce ; & il mit à sa place Cyrus, qui étoit reclus dans l'isle Amastris, &

S. Niceph. p. 27.

Ps. 90.

An. 705.

qui comme il passoit par-là, lui avoit prédit son rétablissement.

XII. Mort d'Abdelmelic. Oualid calife.

La même année 705. quatre-vingt-sixieme de l'hégire, le calife Abdelmelic mourut, & son fils Oulit, ou plûtôt Oüalid lui succéda. Du tems d'Abdelmelic, les Jacobites firent patriarche d'Alexandrie après Simon, un nommé Alexandre, l'an 420. de Dioclétien, 704. de Jesus-Christ. Il tint le siége plus de vingt ans, sous une rude persécution : car il paya par deux fois un tribut de trois dinars. C'est ainsi que les Arabes nommoient le sou d'or des Romains. Le calife avoit donné le gouvernement d'Egypte à son frere Abdelaziz, qui fit faire le dénombrement des moines, & exigea d'eux un dinar par tête, & c'est le premier tribut qu'ils payerent. Le calife Oüalid fit bâtir une mosquée magnifique à Damas sa capitale; & pour cet effet il fit abattre la grande église dédiée à S. Jean, qui étoit à côté de la mosquée, & fort belle. On dit qu'il en offrit aux chrétiens quarante mille dinars, & que comme ils les refuserent, il la prit & la fit abattre sans leur rien donner.

Theoph. an. 7. p. 312.
Elmac. c. 13. p. 70.
Eccl. 12. p. 68.
Chr. orient. p. 104.
Sup. liv. XL. n. 34.
Elmac. c. 13. p. 71.
Theoph. p. 314.

XIII. Mort de Jean VI. Jean VII. & Sisinnius pape.

Si-tôt que l'empereur Justinien fut rétabli, il envoya à Rome le concile de Trulle, pour le faire confirmer par le pape Jean VII. qui tenoit alors le saint siége. Jean VI. étoit mort vers le commencement de cette année 705. & après un mois & dix-huit jours de vacance, on avoit ordonné Jean VII. Grec de nation, fils de Platon, sçavant & éloquent pour le tems. Il tint le saint siége deux ans, sept mois & dix-sept jours, sous les empereurs Tibere & Justinien. Celui-ci lui envoya deux métropolitains chargés des volumes du concile de Trulle, & d'une lettre par laquelle il le conjuroit

Anast. V. Papeb. con.

conjuroit d'assembler un concile, & confirmer ce qu'il approuveroit dans ces volumes, & rejetter le reste. Le pape Jean VII. par une foiblesse humaine, craignant de déplaire à l'empereur, lui renvoya ces volumes, sans y avoir rien corrigé. An. 707.

De son tems, Aribert roi des Lombards, rendit à l'église de S. Pierre le patrimoine des Alpes Cottiennes, à présent le mont Genebre, & le mont Cénis, usurpés depuis long-tems par cette nation; & l'acte de la donation fut écrit en lettres d'or. Ce pape répara plusieurs églises, entre autres, celle de la sainte Vierge nommée l'ancienne, où il établit sa demeure pendant son pontificat. Il orna diverses églises d'images, entre lesquelles étoit son portrait. Il fit faire un calice d'or du poids de vingt livres, ou trente marcs, orné de pierreries. Il ordonna dix-huit évêques en plusieurs lieux. On l'enterra à S. Pierre devant un oratoire de la Vierge, qu'il avoit fait bâtir, & orné les murailles de peintures en mosaïque, qui coûterent une grande somme d'argent. Il y fut enterré le quinzieme des calendes de Novembre, indiction sixieme, sous le regne de Justinien, c'est-à-dire, le dix-huitieme d'Octobre 707. & le saint siége vaqua trois mois. Après cet intervalle on ordonna pape Sisinnius Syrien de nation. Quoiqu'il fût affligé de la goutte, jusques à ne pouvoir porter ses mains à sa bouche, il avoit le courage ferme, & une telle affection pour son peuple, qu'il entreprit la réparation des murs de Rome. Mais il ne tint le saint siége que vingt jours, & mourut subitement. Il avoit ordonné un évêque pour l'isle de Corse. On l'enterra à S. Pierre le septieme de Février, indiction sixieme, sous le regne de Justinien, c'est-à-

Paul. diac. VI. hist. c. 28.

An. 707.

dire, l'an 708. & le saint siége vaqua un mois & dix-neuf jours.

XIV.
S. Benoît de Clermont.
Act. SS. Ben. tom. 3. p. 90.

C'est à peu près le tems où saint Bonet évêque de Clermont vint à Rome. Il étoit natif de la même ville capitale de l'Auvergne, & de race de senateurs. Etant venu à la cour de Sigebert III. roi d'Austrasie, il fut d'abord son échanson, puis son referendaire, qui étoit comme un chancelier. Le roi Childéric neveu de Sigebert lui ayant donné le gouvernement de Marseille & de la Provence, il avançoit toûjours en vertu, rachetoit les captifs, s'appliquoit au jeûne & à l'oraison, & à reconcilier les ennemis. Son frere Avit II. évêque de Clermont avoit succédé en ce siége à saint Preject, en 674. Après l'avoir gouverné environ quinze ans, se voyant près de sa fin, il désigna Bonet pour son successeur, du consentement de son église. C'étoit l'an 688. & Pepin maire du palais, qui gouvernoit alors la France sous le roi Theodoric, lui fit donner son agrément & les lettres nécessaires : ainsi saint Bonet fut ordonné évêque de Clermont. Alors il redoubla ses jeûnes jusques à passer deux & trois jours, & quelquefois quatre, sans manger. Il s'appliqua aux veilles, à la lecture & à la retraite, principalement le carême. Ses larmes étoient si abondantes, que son capuce en étoit trempé. Il exerçoit l'hospitalité, faisoit de grandes aumônes, & tenoit des conférences avec ses prêtres, pour les instruire des canons.

Sup. lib. XXXIX. 50.

¶ Ensuite craignant que son ordination n'eût été irréguliere, parce qu'il avoit succédé à son frere encore vivant; il alla au monastere de Solignac près de Limoges, consulter S. Tillon, disciple de saint Eloy, qui lui conseilla de quitter l'épiscopat, où il étoit en-

tré contre les canons : il obéit, & fit ordonner à sa place Nodobert, avec le consentement du roi. Saint Bonet se retira ensuite dans l'abbaye de Manlieu, *magni locus*, ainsi nommée d'un ecclésiastique nommé Magnus, qui y avoit porté des reliques de S. Sebastien, c'est-à-dire, de la poussiere de son tombeau. Saint Genés évêque de Clermont, y fonda vers l'an 656. sur son propre fonds, un monastere qui subsiste encore, dont il établit Evode pour premier abbé. Ce fut là où S. Bonet se retira & y prit l'habit monastique vers l'an 699. Cependant les hérésies de Novatien & de Jovinien se renouvellerent dans le diocese de Clermont ; & les moines de Manlieu publierent une lettre pour les réfuter. Après que saint Bonet eut demeuré chez eux environ un an, il partit pour aller à Rome visiter les sépulcres des Apôtres, ayant auparavant distribué tous ses biens aux églises & aux monasteres. En passant à Lyon, il reconcilia l'archevêque avec le duc de Bourgogne. Il séjourna quelque tems au monastere de l'Isle-Barbe, & visita celui d'Agaune. Etant entré en Italie, il fut très-favorablement reçu par Aribert roi des Lombards, qui s'étant recommandé à ses prieres, remporta la victoire sur le jeune roi Liectbert son compétiteur ; ce qui arriva l'an 705. Enfin S. Bonet arriva à Rome, & après avoir visité les lieux saints, il ramena plusieurs captifs qu'il avoit délivrés. Il répandit quantité d'aumônes pendant ce voyage ; & fit plusieurs miracles. A son retour il demeura quatre ans à Lyon, & y mourut vers l'an 709. Ses reliques furent depuis rapportées à Clermont, & l'église honore sa mémoire le quinzieme de Janvier.

An. 707.

Act. SS. Ben. to. 5. p. 401.

Paul diac. VI. hist. c. 19.

Martyr. R. 15. Janv.

Vers le même tems mourut saint Tetrique évêque

An. 707.

XV.
S. Tetrique d'Auxerre.

to. 3. act. SS. Ben. p. 101.

Item. to. 1. Bibl. novæ. p. 427. hist. episc. Aut. c. 34.

d'Auxerre, qui succéda à Scobilion vers l'an 695. & tint ce siége quinze ans. Il avoit été abbé du monastere de saint Germain; & l'on compte quatorze moines de cette maison, & entre eux six abbés, qui devinrent évêques d'Auxerre. Saint Tetrique dès la premiere année de son pontificat, régla dans un synode, comment les abbés & les archiprêtres de diverses églises du diocese devoient venir faire l'office dans l'église cathédrale de saint Etienne, dont par conséquent le clergé n'étoit pas assez nombreux pour y satisfaire continuellement. La premiere semaine de Janvier, c'étoit les moines de saint Germain; la seconde, le clergé de S. Amatre; la troisieme, S. Pierre; la quatrieme, S. Julien; & ainsi des autres marqués pour chaque mois, excepté le mois de Septembre, où peut-être on donnoit des vacances pour la vendange. L'œconome de l'église fournissoit à ce clergé pendant leur semaine la rétribution nécessaire : & ceux qui venoient trop tard, ou s'acquitoient négligemment de l'office, étoient privés de vin pendant quarante jours. Que si le vidame ou le celerier manquoit à fournir ce qui leur étoit dû, on l'enfermoit dans un monastere, pour faire pénitence au pain & à l'eau pendant six mois. Le vidame, *vice-dominus*, gouvernoit la maison de l'évêque en particulier. L'œconome avoit l'administration de tous les biens de l'église. Dans le siecle précédent S. Aunacaire évêque d'Auxerre, avoit fait un reglement à peu près semblable. Saint Tetrique fut tué comme il dormoit, par son archidiacre nommé Regenfroy, le dix-huitieme de Mars, & est honoré comme martyr. Après sa mort le siége d'Auxerre vaqua trois ans.

Sup. liv. XXXIV. n. 51.

Hist. episc. c. 19.

An. 707.

XVI. Mort de S. Lambert.

Act. SS. Ben. tom. 3 p. 72. Sup. liv. XXXIX. n. 50. liv. XL. n. 9.

C'étoit ſans doute un effet du deſordre qui régnoit en France ſous les rois fainéans, & la mort de ſaint Lambert nous en fournit un exemple plus illuſtre. Après qu'il eut été ſept ans hors de ſon ſiége de Maſtric, retiré dans le monaſtere de Stavelo, la mort d'Ebroin donna lieu à Pepin de chaſſer Faramond uſurpateur de ce ſiége, & d'y rétablir ſaint Lambert, à la priere de tout le clergé & de tout le peuple, vers l'an 681. Il recommença donc à s'acquiter de ſes fonctions avec un très-grand zele; & trouvant encore des payens dans la Toxandrie, petit pays voiſin de Maſtric, il s'appliqua à leur converſion, adoucit leur barbarie par ſa patience, & abattit pluſieurs temples & pluſieurs idoles.

Mais deux freres Gallus & Riold pilloient les biens de l'égliſe de Maſtric, & ſe rendoient inſupportables par leurs violences. Les amis & les parens de S. Lambert en furent tellement indignés, que ſe voyant pouſſés à bout, ils les tuerent. Les deux freres étoient parens de Dodon, domeſtique de Pepin, qui poſſédoit quantité de terres & de ſerfs. Il réſolut de venger leur mort ſur l'évêque même; & ayant aſſemblé quantité de gens armés, il vint l'attaquer à *Leodium* ſur la Meuſe, alors ſimple village, aujourd'hui la grande ville de Liége. S. Lambert repoſoit après matines, quand un de ſes ſerviteurs nommé Baldouée, qui étoit de garde & veilloit auprès de lui, ſortit dehors, & vit l'armée de Dodon, qui venoit en pluſieurs troupes. Etant arrivés, ils rompirent les paliſſades & les portes, & monterent ſur le toit. Baldouée courut avertir le ſaint évêque, qui commençoit à s'endormir. Dans le premier mouvement il prit une épée pour ſe défen-

An. 708.

dre: mais pensant à Dieu, & se confiant en lui, il jetta l'épée à terre, aimant mieux mourir que de mettre la main sur ces méchans. Aussi-tôt ils entrerent, & donnerent de leurs lances contre les murailles. Deux neveux de l'évêque les chasserent à coups de bâtons: mais il leur dit, & aux autres qui l'accompagnoient: Si vous m'aimez véritablement, aimez Jesus-Christ comme moi, & lui confessez vos pechés: pour moi il est tems que j'aille vivre avec lui. Un autre de ses neveux lui dit: N'entendez-vous pas comme ils crient de mettre le feu à la maison pour nous brûler tous vifs. Alors saint Lambert dit à ses neveux: Souvenez-vous que vous êtes coupables de ce crime, c'est-à-dire, de la mort des deux freres: Allez maintenant en recevoir la juste récompense. Ensuite ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, il se prosterna les bras étendus en forme de croix, & se mit à prier avec effusion de larmes. Les ennemis entrerent dans la maison, passerent au fil de l'épée tous ceux qu'ils trouverent; & un d'eux étant monté sur le toit de la chambre où étoit le saint évêque, lui lança un dard dont il le tua. Ainsi mourut S. Lambert le dix-septieme de Septembre l'an 708. ou environ, après quarante ans de pontificat; depuis l'an 668. qu'il succéda à saint Theodard. Son corps fut mis dans une barque, & rapporté à Mastric, où il fut enterré dans l'église de S. Pierre: mais depuis il fut reporté à Liége, & il est honoré comme martyr.

Sup. liv. XXXIX. n. 45.
Martyr. R. 17. Sept.

Son successeur fut S. Hubert son disciple; il étoit de la noblesse d'Aquitaine, & de la cour du roi Theodoric. On dit qu'un jour de fête solemnelle, tandis que les autres chrétiens étoient à l'église, il alla à la

Anonym. ap. Coint. an 688. n. 34.

chasse, où il vit un cerf qui portoit une croix entre son bois, & entendit une voix qui le menaçoit de l'enfer s'il ne se convertissoit; qu'aussi-tôt il descendit de cheval, & promit d'obéir à l'ordre du ciel. Quoi qu'il en soit, il passa en Austrasie, attiré par le mérite de Pepin maire du palais; & ayant oüi parler des vertus de S. Lambert, il se rendit auprès de lui à Mastric, & entra dans son clergé. Quoiqu'il fût encore jeune, il avoit été marié, & avoit un fils nommé Florebert, qui lui succéda dans l'épiscopat. An. 708.

XVII. Constantin pape.

Anast. Papebr.

La même année 708. le quatrieme de Mars, on ordonna pape Constantin Syrien, homme d'un extrème douceur, qui tint le saint siége sept ans & quinze jours. C'est le septieme pape de suite venu de Syrie ou de Grece. Jean V. étoit Syrien, Conon de Thrace, Sergius Syrien, Jean VI. & Jean VII. Grecs, Sisinnius & Constantin Syriens. Peut-être la persécution des Arabes, & les fréquentes révolutions de l'empire, obligeoient plusieurs Grecs & Orientaux à se réfugier à Rome. Le pape Constantin ordonna Felix archevêque de Ravenne, qui soûtenu par la puissance séculiere, refusa de faire à l'église Romaine, les promesses que ses prédecesseurs avoient accoûtumé de faire, comme on voyoit dans les archives. Mais peu de tems après l'empereur Justinien envoya à Ravenne Theodore patrice & general de l'armée de Sicile, qui prit la ville, & emmena l'archevêque & tous les rebelles chargés de chaines à C. P. & ayant fait crever les yeux à l'archevêque Felix, l'envoya en exil dans le Pont: ce qui fut regardé à Rome comme une punition divine.

XVIII. S. Vilfrid rétabli.

De ce tems plusieurs Anglois de tout sexe & de toute condition venoient à Rome par dévotion, mê-

An. 708.

me des nobles, des ducs & des rois. L'un d'eux fut Coënred roi des Merciens, qui avoit travaillé au rétablissement de S. Vilfrid. Ce saint évêque à son retour de Rome, étant arrivé dans le pays de Cant, envoya des députés à l'archevêque Britualde, qui promit d'adoucir le jugement prononcé contre lui au concile de Nestrefeld. Car il avoit reçû les lettres de ses députés à Rome, & touché de l'autorité du pape, il se réconcilia sincerement avec saint Vilfrid. Ce saint alla trouver Ethelred son ancien ami, qui après avoir régné trente & un an sur les Merciens, s'étoit fait moine en 704. dans le monastere de Bardeney, dont il fut depuis abbé. Ils s'embrasserent avec larmes. S. Vilfrid lui montra la sentence du pape; & Ethelred l'ayant lûe, promit de l'appuyer de tout son crédit. Il pria aussi-tôt le roi Coënred son successeur de le venir trouver, & lui fit jurer d'obéir aux decrets du saint siége. Ensuite par le conseil d'Ethelrede, saint Vilfrid envoya un prêtre & un abbé à Alfrid roi de Northumbre, pour le prier de trouver bon, qu'il lui présentât les letres du pape: mais le roi répondit, que tant qu'il vivroit, il ne changeroit point ce qui avoit été ordonné par les évêques de presque toute la Bretagne. Il tomba malade peu de tems après; & croyant que c'étoit une punition de sa désobéissance au saint siége, il recommanda à son successeur de faire la paix avec l'évêque Vilfrid.

Paul. diac. VI. hist. c. 37.

Eddi. vita c. 54.

Sup. n. 8.

c. 55.

c. 56.

Alfrid mourut l'an 705. & son successeur Eadulfe, loin de faire justice à S. Vilfrid, lui ordonna de sortir dans six jours de son royaume, menaçant de faire mourir tous ceux qu'il trouveroit de ses compagnons. Mais au bout de deux mois, il fut chassé lui-même, &

Be. epit.

& le fils d'Alfrid encore enfant, régna à sa place. La premiere année de son regne, Berthualde archevêque de Cantorberi, vint en Northumbre avec tous ses évêques & ses abbés, & les premiers du royaume. On tint un concile près la riviere du Nid : le jeune roi Osred y assista avec ses seigneurs, les trois évêques de son royaume, les abbés & Elflede abbesse de Streneshal, dont on estimoit fort les conseils. Saint Vilfrid étoit présent. Quand le roi, les évêques & les seigneurs furent assis, l'archevêque Berthualde dit : Prions Dieu, que par son saint-Esprit il mette la paix dans nos cœurs. Nous avons l'évêque Vilfrid & moi, des lettres du saint siége, qui doivent être lûes en votre présence. Après qu'elles eurent été lûes, Bertefrid le plus considérable entre les Seigneurs de Northumbre, en demanda l'interprétation pour lui & pour les autres qui n'entendoient pas le latin : l'archevêque leur en dit la substance, sçavoir que le pape ordonnoit aux évêques Anglois de se reconcilier avec Vilfrid, & lui rendre ses églises, ou d'aller tous ensemble à Rome pour y être jugés. Les évêques opposés dirent qu'ils s'en tenoient à ce qu'avoient ordonné l'archevêque Theodore & le roi Ecfrid, & ce qu'ils avoient réglé eux-mêmes avec le roi Alfrid au concile de Nestrefeld. L'abbesse Elflede rendit témoignage de la derniere volonté du roi Alfrid pour le rétablissement du saint évêque. Alors Bertefrid dit au nom du jeune roi : la volonté du roi & des seigneurs est que nous obéissions en tout aux ordres du saint siége & du roi Alfrid ; car quand nous étions assiégés à Bebanbourg, & réduits à l'extrémité, nous fîmes vœu d'exécuter cet ordre du pape, si Dieu accordoit à notre jeune prince le royau-

An. 708.

c. 37.

Sup. n. 9.

Mars 709.

me de ſon pere. Auſſi-tôt les cœurs dés ennemis furent changés, ils traiterent avec nous, & nous fûmes délivrés. Après ce diſcours, les évêques conſulterent entr'eux; & la conclusion du concile fut, que tous les évêques, le roi & les ſeigneurs feroient de bonne foi la paix avec l'évêque Vilfrid, & lui rendroient ſes deux monaſteres de Ripon & d'Hagulſtad, avec tous leurs revenus. Ils s'embraſſerent tous, communierent enſemble, & après avoir rendu graces à Dieu, ils ſe retirerent chacun chez eux.

XIX. Mort de S. Vilfrid.

c. 58.

Quelque tems après, ſaint Vilfrid tomba malade à Hagulſtad comme il l'avoit été à Meaux, & encore plus violemment. Tous les abbés & les anacoretes du pays accoururent, & ſe mirent en priere avec les moines du lieu, & demanderent à Dieu de lui rendre la connoiſſance & la parole, afin qu'il pût donner ordre à ſes maiſons, & partager ſes biens: ils furent exaucés; le ſaint évêque revint en ſanté, & vécut encore un an & demi. Peu de tems avant ſa mort étant à Ripon, en préſence de deux abbés & huit moines de ſes plus confidens, il fit ouvrir ſon threſor par celui qui en gardoit les clefs, & tirer devant eux tout ce qu'il avoit d'or, d'argent & de pierreries, & en fit quatre parts. La premiere pour les égliſes de ſainte Marie & de ſaint Paul de Rome, la ſeconde pour les pauvres, la troiſieme pour les prévôts de ſes deux monaſteres de Ripon & d'Hagulſtad, afin qu'ils euſſent de quoi faire des préſens aux rois & aux évêques, la quatrieme pour être partagée à ceux qui l'avoient ſuivi dans ſes voyages. Enſuite il établit le prêtre Tatbert ſon parent prévôt à Ripon, car il en étoit toûjours abbé.

c. 59.

c. 60.

Ayant ainſi réglé ſes affaires, il paſſa dans le pays des

Merciens, à la priere du roi Coënred qui vouloit prendre ses avis pour le reglement de sa vie; les abbés du pays vouloient aussi l'entretenir sur l'état des monasteres qu'il y avoit établis. Après les avoir visités & fait des libéralités de terres ou d'argent comptant, il vint au monastere d'Oundle, aujourd'hui dans la comté de Nortampton où il tomba malade de sa derniere maladie. Peu de tems auparavant en marchant à cheval avec le prêtre Tatbert, il lui avoit raconté toutes les actions de sa vie, comme prévoyant sa mort: c'étoit une espece de confession qui se pratiquoit quelquefois par humilité, différente de la confession sacramentale. Etant donc tombé malade en ce lieu, il donna sa bénédiction à ses disciples, & mourut le vingt-quatrieme d'Avril 709. la quatrieme année du regne d'Osred en Northumbre. Il étoit âgé de soixante & seize ans, & en avoit passé quarante-cinq dans l'épiscopat. Son corps fut reporté à Ripon, revêtu d'habits sacerdotaux, & Tatbert abbé de ce monastere fit célébrer tous les jours pour lui une messe particuliere; & tous les ans le jour de son anniversaire, il faisoit distribuer aux pauvres la dixme de ses troupeaux, outre les aumônes journalieres. Le prêtre Aca succéda à saint Vilfrid dans l'évêché d'Hagulstad.

An. 709.

c. 61.

Beda V. hist. c. 20.

Ibid c. 21.

Coënred roi des Merciens après six ans de regne quitta son royaume la même année 709. & vint à Rome où il embrassa la vie monastique, & acheva ses jours dans les prieres, les jeûnes & les aumônes. Il amena avec lui Offra roi des Saxons Orientaux, qui étant jeune, bien fait, & chéri de son peuple, quitta pour Jesus-Christ sa femme, son pays & son royaume, & embrassa aussi à Rome la vie monastique. Tous deux

An. 709.

y moururent promptement, comme ils l'avoient souhaité.

XX.
S. Adelme évêque.
Elog. to. 3. acta. SS. Ben. p. 222. vita to. 5. p. 7. 26.

La même année 709. mourut saint Adelme ou Althelme premier évêque de Shirburn : il étoit d'une famille noble du royaume d'Ouessex, & fut d'abord instruit par l'abbé Adrien dans le monastere de S. Augustin de Cantorberi, où il apprit le latin & le grec. Etant retourné dans son pays il se fit moine au monastere nommé alors Meldun, & depuis Malmesbury, fondé de nouveau par un solitaire Irlandois, nommé Maidulfe. Dabord il vécut en hermite : mais n'ayant pas de quoi subsister il se mit à enseigner ; & plusieurs de ses disciples embrasserent à son exemple la profession monastique ; ce qui produisit un monastere depuis fort célebre. Adelme y ayant étudié quelque tems les arts libéraux, retourna à Cantorberi pour s'y perfectionner sous l'abbé Adrien, & y demeura jusques à ce que sa santé l'obligeât à retourner chez lui. Il fut le premier des Anglois qui apprit les regles de la versification latine. Il cultiva aussi la poësie Angloise ; & fit en sa langue vulgaire des cantiques pour retenir le peuple, qui étant encore demi barbare, se retiroit promptement sitôt que la messe étoit dite. Adelme se mettoit sur un pont à la sortie de la ville, & chantant lui-même ses cantiques, retenoit le peuple agréablement, & leur insinuoit les vérités de la religion, qu'ils n'auroient pas écoutées dans des sermons.

Outre la poëtique, il étudia aussi les lois Romaines, le calcul & l'astronomie : & la réputation de sa doctrine fut si grande, qu'il étoit consulté non-seulement par ses compatriotes, mais par des étrangers, comme les Ecossois, & qu'il venoit des François s'ins-

truire sous lui. Il ne les formoit pas moins à la vertu qu'aux sciences, & s'y exerçoit lui-même serieusement. Il ne sortoit point du monastere sans nécessité, s'appliquoit à la lecture & à l'oraison, & pour se mortifier se mettoit quelquefois dans une fontaine jusques aux épaules, même durant les nuits d'hyver, & y recitoit le pseautier. Il fut ordonné prêtre par Leuther évêque d'Oüessex, qui confirma l'établissement du nouveau monastere de Meldun, & l'en fit abbé l'an 675. à la priere des autres abbés de son diocese. Ce monastere s'accrut considérablement sous Adelme, la réputation de sa doctrine & de sa piété lui attirant des disciples de tous côtés. Pendant qu'il en étoit abbé, il fut chargé par un concile tenu dans le royaume des Merciens, d'écrire contre les erreurs des Bretons, & en ramena plusieurs à l'observation légitime de la Pâque.

An 709.

Beda V. hist. c. 19.

L'an 705. saint Heddi évêque de Vorchester ou d'Oüessex étant mort, le diocese fut partagé en deux. On en donna un à Daniel, dont le siége fut à Vinchestre. On mit l'autre siége à Shirburn, & saint Adelme en fut ordonné évêque en sa vieillesse par l'archevêque Britualde son ancien compagnon d'étude & de la vie monastique. Après l'avoir consacré, il le tint quelque tems auprès de lui pour profiter de ses conseils. Saint Adelme ne vécut que quatre ans dans l'épiscopat, & mourut l'an 709. le vingt-cinquiéme de Mai, jour auquel l'église honore sa mémoire. Il est fameux par ses écrits. Outre le livre contre les erreurs des Bretons, il en écrivit un en prose & en vers. Nous avons ces deux traités; & dans le dernier il fait l'éloge de plusieurs saints, entre autres de S. Benoît qu'il loue com-

Martyr. R. 25. May.

An. 709.

me le premier maître de la vie monastique. Il avoit aussi écrit des huit vices quelques énigmes & quelques lettres. L'abbé Adrien qui avoit été maître de S. Adelme, mourut la même année 709.

XXI.
Pictes quittent le schisme.
Act. SS. Ben. tom. 2. p. 1011.

Saint Ceolfrid disciple & successeur de saint Benoît Biscop, gouvernoit alors les deux monasteres de Viremouth & de Jarrou. Il avoit été à Rome avec son maître & étoit très-instruit de tout ce qui regardoit sa profession: plein de ferveur & de zele, il accrut les revenus de ses monasteres, y fit plusieurs oratoires, les pourvut d'ornemens & de vases sacrés. Sur tout il augmenta la bibliotheque que Benoît avoit commencée. Il y ajoûta trois Bibles de la nouvelle version, c'est-à-dire de saint Jérôme, qu'il avoit apportées de Rome, & un livre de cosmographie d'un ouvrage merveilleux. Il obtint du pape Sergius un privilége semblable à celui que Benoît avoit obtenu du pape Agathon; & ce dernier fut confirmé dans un concile par les souscriptions des évêques & du roi Alfrede.

Act. SS. Ben. tom. 3. p. 292. Bed. V. c. 22.

Vers l'an 710. Naïton roi des Pictes qui habitoient la partie septentrionale de la Bretagne nommée à présent Ecosse, instruit par la méditation fréquente des écritures, renonça à l'erreur qu'il avoit suivie jusques alors touchant l'observation de la pâque, & ramena tout son peuple à l'observance catholique. Les Pictes avoient eu pour apôtre saint Colomban l'ancien, qui étant Irlandois, leur avoit enseigné les traditions de son pays. Le roi Naïton voulant donc ramener ses sujets aux observances catholiques; pour le faire avec plus de facilité & d'autorité, chercha du secours chez les Anglois, & envoya des députés à saint Ceolfrid, le priant de l'instruire sur ce sujet. Il lui demandoit

Sup. liv. XXXIV. n. 16.

aussi des architectes pour bâtir dans son pays une église de pierre à la maniere des Romains ; promettant de la faire dédier en l'honneur de saint Pierre, & de suivre avec son peuple l'usage de l'église Romaine, autant que l'éloignement & la différence du langage le pourroit permettre. S. Ceolfrid lui envoya des architectes, & lui écrivit une grande lettre, où il prouve doctement que l'on doit célébrer la pâque comme l'église catholique, la troisieme semaine du premier mois, & toûjours le dimanche. Il marque les divers cycles d'Eusebe, de Theophile, de saint Cyrille, & enfin celui de Denys le Petit, qui duroit encore. Quant à la tonsure, il reconnoît que c'est une chose indifférente en soi : mais il soûtient que l'on doit préférer celle de saint Pierre où la couronne étoit entiere, à celle de Simon le magicien qui n'étoit que pardevant. Il suppose cette tradition dont il ne paroît pas que personne doutât alors. Cette lettre ayant été lue en présence du roi Naïton, & de plusieurs hommes doctes[1], & ayant été traduite exactement en sa langue, il se leva du milieu des seigneurs entre lesquels il étoit assis, se mit à genoux, & rendit graces à Dieu d'avoir été assez heureux pour recevoir d'Angleterre un tel présent. Je sçavois déjà bien, ajoûta-t-il, que c'étoit la vraie maniere de célébrer la pâque. Mais j'en vois maintenant si clairement la raison, qu'il me semble que je n'y entendois rien auparavant. C'est pourquoi je vous déclare que je veux toûjours l'observer ainsi avec tout mon peuple, & j'ordonne que tous les clercs de mon royaume prennent aussi cette tonsure. Cet ordre fut aussi-tôt exécuté, & par tout le pays des Pictes on fit faire par ordre public des co-

An. 709.

An. 712.

pies du cycle pascal de dix-neuf ans, au lieu de celui de quatre-vingts-quatre ans, dont on se servoit auparavant.

XXII. Le pape à C. P. *Anast.*

Cependant l'empereur Justinien envoya un ordre au pape Constantin de venir à C. P. Le pape obéit, & s'embarqua à Porto le cinquieme d'Octobre, indiction neuvieme, c'est-à-dire, l'an 710. Il fut suivi par deux évêques, trois prêtres, & quelques autres clercs en petit nombre. Pendant son absence, Jean surnommé Rizocope, patrice & exarque, vint à Rome, où il égorgea Saul, diacre & vidame, Pierre, thrésorier, Sergius, prêtre & abbé, Sergius, ordonnateur. De-là il alla à Ravenne, où par un juste jugement de Dieu, il mourut d'une mort honteuse. Le pape ayant passé l'hyver à Otrante, arriva à C. P. & de là à Nicomédie, où l'empereur le vint trouver de Nicée. Le dimanche le pape célébra la messe devant l'empereur, qui communia de sa main, le pria d'intercéder pour ses péchés, & renouvella tous les priviléges de l'église; après quoi il le renvoya. On ne dit point quel étoit le sujet de ce voyage; & ce qu'on y voit de plus remarquable, est que le pape reçut par tout de très-grands honneurs. Il rentra à Rome le vingt-quatrieme d'Octobre, indiction dixieme, l'an 711. ayant été un an entier à son voyage; pendant lequel il ordonna douze évêques en divers lieux.

XXIII. Mort de Justinien. Philippique empereur.

S. Niceph. p. 30. Theoph. an. 6. p. 316.

Trois mois après, la nouvelle vint à Rome, que l'empereur Justinien avoit été tué, & Philippique mis en sa place; & on en fut affligé, parce que le nouvel empereur étoit hérétique. Justinien se rendit si odieux par ses cruautés, que l'armée qu'il avoit envoyée contre la ville de Chersonne, prit le parti des assiégés,

&

An. 712.

& proclama pour empereur un Arménien nommé Bardane, qui y étoit en exil, & l'appella Philippique. Il vint droit à C. P. & cependant on envoya contre Justinien, qui en étoit sorti, & qui fut pris. On lui coupa la tête, que Philippique envoya en Occident, & jusques à Rome. Tibere fils de Justinien étoit à C. P. & se réfugia dans l'église de Blaquernes, où il tenoit d'une main un des pieds de la sainte table, de l'autre main la vraie croix, & avoit des reliques à son cou. Mais deux patrices, Maur & Jean, étant survenus, ce dernier entra dans le sanctuaire, & sans s'arrêter aux larmes d'Anastasie, mere de Justinien, & ayeule de Tibere, qui étoit présente, & se jettoit à leurs pieds, il arracha Tibere du lieu saint, après lui avoir ôté la croix, qu'il posa sur l'autel, & le reliquaire qu'il mit lui-même à son cou. On enleva le jeune homme hors de l'église, & l'ayant étendu par terre, on l'égorgea. Telle fut la fin de Justinien & de son fils.

Agatho. tom. 6. conc. p. 1405. A. Theoph. p. 319.

Bardane ou Philippique étoit Monothélite, comme ayant été instruit dès l'enfance par l'abbé Etienne, disciple de Macaire d'Antioche. Long-tems avant que d'être empereur, il alla voir un jour un reclus du monastere de Callistrate, qui étoit astrologue, & lui dit que l'empire lui étoit destiné. Bardane en fut troublé; mais le reclus lui dit: Si Dieu l'ordonne, y résisterez-vous? Or je vous avertis que l'on a mal fait de tenir le sixieme concile. Abolissez-le quand vous regnerez, & votre regne sera long & heureux. Bardane le lui promit avec serment. Mais quand il vit Léonce empereur à la place de Justinien, il alla trouver le reclus, qui lui dit: Ne vous pressez pas, vous serez empereur. Il y retourna voyant régner Apsimare; & le reclus

Sup. liv. XL. n. 55.

Ibid. n. 58.

An. 712.

lui dit encore : Ne vous pressez point, l'empire vous attend. Apsimare l'ayant appris, fit fouetter Bardane, lui fit raser la tête, & l'envoya chargé de fers à Céphalonie : mais Justinien étant rétabli, le rappella.

Agath. epit.

Philippique étant donc parvenu à l'empire, tint parole à son reclus ; car avant que d'entrer dans le palais, il en fit ôter l'image du sixieme concile qui étoit dans le vestibule, disant qu'il n'y entreroit point autrement. Ensuite il fit tenir un concile, où le sixieme concile général fut condamné, & le reclus devint aveugle la même année. L'empereur fit aussi chasser de l'église le patriarche Cyrus, le confina dans le monastere de Chora, & mit à sa place Jean, Monothélite comme lui. Germain, métropolitain de Cyzique, favorisa aussi cette entreprise de l'empereur, aussi-bien qu'André évêque de Crete ; Nicolas, sçavant medecin & questeur ; Elpide, diacre de la grande église ; & Antiochus, garde des chartes, & plusieurs autres, tant évêques que sénateurs ; & Philippique persécuta ceux qui ne voulurent pas souscrire à son concile, jusques à en bannir quelques-uns. Il fit mettre dans les diptyques les noms de Sergius, d'Honorius, & des autres que le sixieme concile avoit condamnés, & releva leurs images. Peu de tems après ayant trouvé dans le palais les actes du sixieme concile écrits de la main d'Agathon, alors diacre & bibliothécaire de la grande église de C. P. il les fit brûler publiquement.

S. Niceph. p. 31.

Anast.

Il envoya au pape Constantin une lettre, où son erreur étoit exprimée : mais le pape la rejetta de l'avis de son conseil. Le zele du peuple en fut excité, & on éleva dans l'église de S. Pierre une image qui contenoit les six conciles généraux. Le peuple alla plus loin;

il ne souffrit point que l'image de l'empereur hérétique fût portée dans l'église, ni son nom prononcé à la messe; il ne voulut recevoir ni ses lettres, ni sa monnoie. Il refusa de reconnoître Pierre, envoyé de Ravenne, avec des lettres de l'empereur pour avoir le gouvernement de Rome; & Cristofle, qui en étoit en possession, lui résista à main armée. Il y eut un combat dans la rue sacrée devant le palais, où plus de vingt-cinq hommes, tant de l'un que de l'autre parti, furent tués. Enfin le pape envoya des évêques avec des évangiles & des croix qui appaiserent la sédition. Le parti de Pierre étoit le plus foible, & lui-même désespéroit de sa vie: mais l'autre parti se retira à l'ordre du pape; ce qui releva celui de Pierre, comme s'il eût été victorieux. Peu de tems après on apprit par des lettres de Sicile, que Philippique avoit été déposé, & Anastase catholique reconnu empereur; ce qui couvrit les hérétiques de confusion. Toutefois Pierre obtint à la fin le gouvernement de Rome.

An. 713.

XXIV.
Philippique déposé. Anastase II. empereur.

S. Niceph. p. 32.
Theoph. an. 2. p. Agath. epilog. tom. 6. conc. p. 1405. B.
V. Papebr. chr. in Constantin. p. 116.

Philippique demeuroit oisif dans son palais, tenant des discours d'un homme sensé, mais menant une vie honteuse; car il étoit débauché & dissipateur. Ainsi la troisieme année de son regne, qui étoit l'an 714. sa négligence ayant donné occasion à une incursion des Bulgares, les principaux officiers des troupes de sa maison, nommées en latin *obsequium*, conspirerent contre lui. La veille de la pentecôte, comme il dormoit, faisant la meridienne après un grand repas qu'il avoit donné aux plus nobles de C. P. on le fit lever, & on le mena à l'Hippodrome, où il eut les yeux crevés. Le lendemain jour de la pentecôte, le peuple étant assemblé dans la grande église, on élut empe-

An. 713.

reur Artemius, premier ſecrétaire, & on le nomma Anaſtaſe. Il fut proclamé d'un commun conſentement du ſénat, du clergé, des troupes qui ſe trouvoient à C. P. & de tout le peuple de la ville, & couronné dans le ſanctuaire par le patriarche Jean. En même tems tous les évêques préſens, & tout le clergé firent proclamer le ſixieme concile, & remettre ſon image, avec celles des cinq autres, au lieu d'où Philippique l'avoit ôtée pour y mettre la ſienne, avec celle de Sergius. L'empereur Anaſtaſe écrivit au pape Conſtantin une lettre, par laquelle il faiſoit profeſſion de la foi catholique, & recevoit le ſixieme concile. Cette lettre fut rendue au pape par Scolaſtique, chambellan de l'empereur, patrice & exarque d'Italie, qui enſuite s'en alla à Ravenne.

Anaſtaſ.

To. 6. conc. p. 1409.

Jean patriarche de C. P. écrivit auſſi au pape Conſtantin une grande lettre, où il ſe plaint que la tyrannie du regne paſſé l'a empêché de lui envoyer à l'ordinaire ſes lettres ſynodiques. Il ajoûte, parlant de Philippique : Il vouloit mettre dans ce ſiége un homme qui n'étoit point du corps de notre égliſe, & qui avoit les mêmes erreurs que lui ; mais par les inſtances de notre clergé, il me fit ordonner malgré ma réſiſtance ; & après avoir dit, comme Philippique fit anathématiſer le ſixieme concile, il ajoûte : Quelques-uns me diſoient déja tout bas, qu'il falloit rejetter le concile de Chalcédoine, comme étant le fondement du ſixieme concile : je ne dis point combien il m'a tourmenté pour m'obliger à vous écrire conformément à ſon erreur, ni de quel ménagement j'ai eu beſoin pour retenir & modérer le mal que je ne pouvois empêcher. L'apocriſiaire que vous avez ici peut vous en rendre

témoignage, lui à qui dans le fort du mal j'ai déclaré avec serment la pureté de ma foi. Il dit ensuite expressément, qu'il reconnoît en Jesus-Christ deux volontés naturelles, & deux opérations naturelles; & qu'encore que Philippique ait brûlé l'exemplaire du sixieme concile qui étoit dans le palais, il n'y a rien gagné; car, ajoûte-t-il, nous avons conservé soigneusement par-devers nous les actes de ce concile, où sont les souscriptions des évêques & de l'empereur; & d'ailleurs nous avons l'exemplaire écrit de la main de Paul, depuis évêque de cette église. Enfin il prie le pape de lui pardonner le passé, & de lui envoyer ses lettres synodiques en signe de charité mutuelle, comme de son côté il envoyoit les siennes avec cette lettre. Il ne paroît point que le pape Constantin y ait fait de réponse: mais le diacre Agathon en mit copie à la fin des actes du sixieme concile, avec un avertissement qui commence ainsi.

An. 713.

p. 1413. B.

p. 1416. C.

Epilog. Agath. p. 1408. B.

Moi, Agathon, indigne diacre & garde-chartes de la grande église de C. P. protonotaire & second chancelier du vénérable conseil patriarcal: il y a environ trente-deux ans, étant encore jeune dans l'ordre des lecteurs & notaires, je servis au saint concile sixieme oecuménique, dont j'écrivis de suite tous les actes avec Paul de sainte mémoire, depuis patriarche de cette église, alors laïque & secrétaire de l'empereur, & avec quelques autres. Je mis au net de ma main en lettres ecclésiastiques tous les volumes de ces actes, qui furent scellés & déposés dans le palais impérial, pour y être gardés sûrement avec la définition de foi du même concile. J'écrivis de même les copies souscrites de la définition de foi, qui furent données aux cinq

An. 713.

siéges patriarcaux, par ordre de l'empereur Constantin, de pieuse mémoire, qui l'ordonna ainsi, afin que la foi fût à couvert de toute falsification ou altération. Or Dieu m'ayant fait la grace de vivre jusques à ce jour, j'ai résolu d'écrire le présent exemplaire de ma propre main, principalement à cause de ce que je vais dire. Il raconte ensuite comment l'empereur Philippique a fait brûler l'exemplaire du sixieme concile écrit de sa main, qu'il avoit trouvé dans le palais; comme Philippique avoit été déposé, & Anastase couronné empereur. Comme l'image du sixieme concile a été rétablie, & comme le patriarche a écrit au pape. Les trente-deux ans depuis le sixieme concile tenu en 681. marquent l'an 713. & les lettres ecclésiastiques, dont Agathon dit qu'il se servit en mettant les actes au net, sont quelque forme particuliere d'écriture, apparemment plus belle que pour les actes vulgaires. Au reste, ce récit est important, pour voir avec quel soin les actes du sixieme concile furent écrits & conservés.

XXV. Musulmans en Espagne.

Roderic. Tolet. lib. II. c. 17. 18.

Isidor. Pacens p. 11.

En Espagne le royaume des Goths fut éteint l'an 713. Le roi Vitisa avoit fait aveugler le fils du roi Recesuinde nommé Theofrede, dont le fils Roderic étant soûtenu par les grands, se révolta contre lui, le fit aveugler lui-même, & fut proclamé roi, ere 749. l'an 711. mais il ne régna qu'un an: car l'année suivante 712. ere 750. l'an 93 de l'hégire, les Arabes Musulmans déja maîtres de l'Afrique, passerent en Espagne. Le gouverneur d'Afrique pour le calife Oüalid étoit un vieillard nommé Mousa ou Moyse, qui y envoya d'abord quelques troupes sous la conduite de Tarie. Le roi Roderigue voulut s'opposer à lui avec une armée; mais comme les Goths indignés de sa révolte,

& jaloux de sa puissance, ne lui étoient pas fideles, il fut défait, & les Arabes s'établirent en Espagne. L'année suivante 713. Mousa y passa lui-même, & s'avança jusques à Tolede. L'archevêque Sindered avoit fui de peur des Arabes, abandonnant son troupeau contre les canons, & s'étoit retiré à Rome. Oppa fils du roi Egica usurpateur de ce siége, rendit la ville à Mousa qui fit mourir les principaux, & soûmit toute l'Espagne jusques à Saragoce qu'il trouva ouverte. Il brûloit les villes, faisoit mettre en croix les citoyens les plus puissans, égorgeoit les jeunes gens & les enfans, & mettoit la terreur par-tout. Les villes qui restoient demanderent la paix & se soûmirent : toutefois plusieurs habitans s'enfuirent dans les montagnes, & plusieurs y périrent de faim & de misere : les Arabes firent leur capitale de Cordoue, qui l'avoit été sous les Romains. Ainsi finit le royaume des Goths en Espagne, ayant duré près de 300 ans depuis l'an 415. qu'ils y entrerent sous la conduite d'Ataufle jusques à cette année 713.

An. 713.

Sup. n. 7.

Roderic. III. c. 19.

XXVI.
Mort de Constantin. Gregoire II. pape.

Anast. sup. n. 17.

Felix archevêque de Ravenne ayant été rapellé de son exil, se reconcilia avec le pape Constantin, & donna sa confession de foi & les lettres que ses prédécesseurs avoient accoûtumé de remettre aux archives de l'église Romaine ; aussi le pape le rétablit dans son siége tout aveugle qu'il étoit. Benoit archevêque de Milan vint aussi à Rome pour faire ses prieres & se présenter au pape : il disputa pour le droit de consacrer l'évêque de Pavie : mais il perdit sa cause, parce que de toute antiquité ce droit appartenoit au pape. L'évêque de Pavie étoit en ce tems-là Pierre, illustre par sa vertu, & qui avoit gardé la virginité, & que l'église honore

An. 713.

Paul diac. VI. hist. c. ult.

Martyr. R. 7. Mai.

V. Papebr. conc.

Anast. & Papebr.

Theoph. an. 2. p. 322.

le ſeptieme de Mai. Le pape Conſtantin mourut après ſept ans de pontificat, & fut enterré à ſaint Pierre le neuvieme Avril, indiction 13. l'an 715. ſous l'empereur Anaſtaſe. En une ordination il avoit fait dix prêtres & deux diacres, & en divers lieux ſoixante & quatre évêques. Après ſa mort le S. ſiége vaqua quarante jours. Enſuite on ordonna pape Gregoire II. natif de Rome, fils de Marcel, & il tint le ſaint ſiége quinze ans huit mois & vingt jours, ſous quatre empereurs Anaſtaſe, Theodoſe, Léon & Conſtantin. Il avoit été élevé dès ſa tendre jeuneſſe dans la maiſon patriarcale de Latran ſous le pape Sergius, & fut ſoûdiacre ſacellaire & bibliothécaire. Il ſuivit à C. P. le pape Conſtantin, & l'empereur l'ayant interrogé ſur pluſieurs articles, il ſatisfit à toutes ſes queſtions par d'excellentes réponſes; car il étoit fort inſtruit de l'écriture ſainte, & s'expliquoit heureuſement. Ses mœurs étoient pures, ſon courage ferme, & il ſoûtint vigoureuſement les droits de l'égliſe. Dès l'entrée de ſon pontificat, il commença à réparer les murs de Rome; mais divers inconvéniens qui ſurvinrent, l'empêcherent d'achever. Il répara diverſes égliſes ruinées; il reçut de Jean, patriarche de Conſtantinople, une lettre ſynodique, & y fit réponſe: mais la même année, ſeconde de l'empereur Anaſtaſe, Jean fut dépoſé, & Germain évêque de Cyzique transféré à C. P. l'onzieme d'Août, indiction treizieme, l'an 715. L'acte de la tranſlation portoit qu'elle étoit faite par le ſuffrage & l'approbation des prêtres, des diacres & de tout le clergé, du ſénat & du peuple de C. P. en préſence de Michel, prêtre & apocriſiaire du ſiége apoſtolique, & des autres prêtres & évêques, ſous l'empereur Artemius.

temius. Germain étoit fils de Justinien patrice, que l'empereur Constantin Pogonat fit mourir, pour avoir trempé dans la mort de Constant son pere, & en même-tems il rendit Germain eunuque. Valid, calife des Musulmans, ayant régné neuf ans & huit mois, mourut l'an 95. de l'hegire, 715. de Jesus-Christ, & son frere Soliman lui succéda. Il fit de grands préparatifs pour armer une flote contre les Romains: ce que l'empereur Anastase ayant appris, il voulut le prevenir, & arma promptement une flote, qu'il fit commander par Jean, diacre de la grande église, qui étoit alors logothete ou thrésorier général. Les troupes de l'*obsequium* qui étoient les plus puissantes, se mutinerent à Rhodes, où étoit le rendez-vous général, & tuerent le diacre Jean, après quoi la flote se dissipa; & les rebelles retournant à C. P. passerent à Adramyte en Natolie, où ayant trouvé un receveur des revenus publics, nommé Theodose, qui ne songeoit qu'à vivre en paix, ils le forcerent à être leur chef, le proclamerent empereur, & le rendirent maître de C. P. Anastase ne pouvant lui résister, prit l'habit monastique, & fut confiné à Thessalonique, après avoir régné deux ans & neuf mois.

An. 715.

Ann. Zonar. liv. 14. n. 22.

XXVII.
Anastase déposé. Theodose, puis Leon empereur.

Elmac. c. 13. 14.

Theoph. an. 2.

Artem. p. 322.

S. Niceph. p. 33. 34.

Theodose étoit catholique comme lui, mais il ne régna qu'un an & deux mois. Léon, qui commandoit les troupes des provinces Orientales, tenoit toûjours le parti d'Artemius ou Anastase, & défendoit ces provinces contre les Musulmans. Il s'avança jusques à Nicomédie, où il prit le fils de l'empereur Theodose, qui se sentant le plus foible, consulta le patriarche Germain & le sénat; & Léon lui ayant promis sûreté, il lui céda l'empire. Il fut ordonné clerc avec son fils,

Theoph. p. 327.

An. 715.

& ils passerent le reste de leur vie en paix. Theodose mourut à Ephese, & fit mettre sur son tombeau *Hygeia*, c'est-à-dire, en grec santé: quelques-uns disoient qu'il s'y faisoit des miracles. Ainsi Léon fut reconnu empereur le vingt-cinquieme de Mars 717. & régna vingt-quatre ans. Mais ces fréquentes révolutions affoiblirent extrèmement l'empire & la ville de C. P. les études s'anéantirent, & l'art militaire se perdit: les meurtres, les captivités, les prises de villes furent fréquentes; les ennemis couroient impunément les terres de l'empire, & les Musulmans venoient jusques aux portes de C. P.

Cedr. tom 1. p. 450. A.

S. Niceph. p. 34. B.

XXVIII. Clercs portant les armes.

Anast. in Greg. II.

L'Italie étoit en proie aux Lombards. Ils prirent Cume, au préjudice de la paix, & refuserent de la rendre, quelque instance que le pape Gregoire II. leur en fit, les menaçant par ses lettres de la colere de Dieu, pour cette supercherie, & leur offrant de grands présens s'ils rendoient cette ville. Le pape très-affligé, mais se confiant en Dieu, s'appliquoit à encourager par ses lettres le peuple de Naples & le duc Jean qui y commandoit suivant ses ordres. Ils surprirent de nuit la ville de Cume, ayant à leur tête le duc Jean & un soûdiacre nommé Theodime; & le pape ne laissa pas de donner pour la racheter trente livres dor qu'il avoit promises. Ce soûdiacre à la tête des troupes est remarquable, aussi-bien que le diacre qui commandoit la flote de l'empereur Anastase. On voit quelque tems auparavant Zénon diacre de l'église de Pavie, qui s'étant revêtu des armes du roi Cunibert, se fit tuer pour lui dans un combat.

Paul. diac. V. hist. c. 40.

To. 1. bibl. Lab. hist. epist. Aut. c. 26.

Dans ce même tems du pape Gregoire II. Savaric évêque d'Auxerre étant d'une grande naissance, com-

mença à s'écarter des devoirs de sa profession, & à s'occuper d'affaires temporelles plus qu'il ne convenoit à un évêque; ensorte qu'il attaqua à main armée les pays d'Orléans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avalon & de Troies, & les joignit à ceux de son obéissance. Enfin comme il marchoit avec une grande troupe vers la ville de Lyon pour la subjuguer, il périt d'un coup de foudre: c'étoit sous le regne de Dagobert III. l'autorité royale étant presque éteinte en France, & les guerres civiles fréquentes. Pepin l'ancien maire du palais étoit mort l'an 714. au mois de Décembre, après avoir gouverné pendant vingt-sept ans.

An. 716.

XXIX.
S. Rigobert archevêque de Reims.

Il laissa entre autres enfans Charles, depuis surnommé Martel, à qui la même année naquit un fils, qui fut baptisé par saint Villebrod & nommé Pepin comme son ayeul. Charles succéda à la puissance de son pere: mais ce ne fut pas sans opposition, principalement de la part de Reinfroi maire du palais d'Austrasie, & de Chilpéric II. qu'il avoit fait déclarer roi. Charles leur faisant la guerre, voulut se saisir de Reims: mais il en trouva les portes fermées; & saint Rigobert qui en étoit évêque, s'étoit saisi des clefs. Il logeoit sur une des portes; & Charles lui cria de la faire ouvrir, afin qu'il pût aller faire ses prieres à l'église de Notre-Dame. S. Rigobert lui répondit: Je ne vous ferai point ouvrir, que je ne voie quel sera l'évenement de cette querelle: car je ne veux pas vous abandonner cette ville dont je suis chargé, pour la piller, comme vous en avez déja pillé d'autres. Charles en colere le menaça, que s'il revenoit victorieux, il ne le laisseroit pas à Reims. Il tint parole, & étant devenu le maître, il chassa S. Rigobert de son siége,

Flod. hist. lib. II. c. 12.

An. 716.

quoique ce saint évêque fût son parrein, & mit à sa place Milon qui joüissoit déja de l'évêché de Treves, quoiqu'il ne fût clerc que par la tonsure, & qui occupa injustement ces deux grands siéges pendant quarante ans.

Hincm. præf. in vita S. Rigob. Flod. II. hist. c. 11. vita ap. Boll. 4 Janv. to. 1. p. 174.

S. Rigobert avoit succédé dans le siége de Reims à S. Rieul dont il étoit parent. Il rétablit la discipline dans son clergé, & fut le premier qui leur fit un thrésor commun du revenu de plusieurs terres qu'il leur donna. On en compte six qui comprenoient plus de quarante menses ou familles, & dont la principale étoit Germicourt que Pepin lui avoit donnée. Le clergé de Reims vivoit du revenu de ses terres; & les serfs qui les habitoient, leur rendoient toutes sortes de services, comme de faire la cuisine, chauffer le pain, enterrer les morts. Saint Rigobert étant banni de son pays, se retira en Gascogne, car l'Aquitaine étoit du parti de Chilpéric. On lui permit ensuite de revenir à Reims, mais sans le rétablir dans son siége; & il se contenta d'avoir la liberté de dire la messe sur l'autel de Notre-Dame, & de visiter quelques autres églises. Il demeuroit à Germicourt où il mourut l'an 733. le quatrieme de Janvier, jour auquel l'église honore sa mémoire; son corps fut depuis transféré au monastere de S. Thierry.

Martyr. R. 4. Janv.

XXX. Capitulaire de Gregoire II.

Les conversions continuerent dans la Germanie, & nous trouvons un capitulaire ou instruction donnée par le pape Gregoire II. à Martinien évêque, George prêtre, & Dorothée soûdiacre; tous deux de l'église Romaine qu'il envoyoit en Baviere. Ce capitulaire est daté du quinzieme Mars, la troisieme année de l'empereur Anastase, c'est-à-dire l'an 716. il contient treize

Baviere to. 6. conc. p. 1452.

articles, & le pape y parle à peu près ainsi. An. 716.

Après avoir rendu nos lettres vous délibérerez avec le duc de la province pour faire une assemblée des prêtres, des juges & de tous les principaux de la nation; & ayant examiné les prêtres & les ministres, vous donnerez le pouvoir de sacrifier, de servir & de chanter à ceux dont vous trouverez l'ordination canonique & la foi pure, & leur ferez observer la tradition de l'église Romaine: vous défendrez aux autres toute fonction, & leur donnerez des successeurs: vous pourvoirez en chaque église que l'on y célebre la messe, les offices du jour & de la nuit, & la lecture des saintes écritures; vous établirez des évêchés, ayant égard à la distance des lieux & à la Jurisdiction de chaque duc, & vous reglerez les dépendances de chaque siége: s'il y en a trois, quatre ou plus, vous réserverez le principal siége pour un archevêque; & ayant assemblé trois évêques, vous en ordonnerez de nouveaux par l'autorité de saint Pierre; si vous trouvez un homme digne de remplir la place d'archevêque, vous nous l'envoyerez avec vos lettres, ou vous l'amenerez avec vous. Si vous n'en trouvez pas de capable, vous nous le ferez sçavoir, afin que nous en envoyions d'ici. Vous recommanderez à ceux que vous ordonnerez évêques, de ne point faire d'ordinations illicites, marquant en particulier les irrégularités, de conserver les biens de l'église & en faire quatre parts, de ne faire les ordinations que dans les tems marqués, & n'administrer le baptême qu'à Pâques & à la Pentecôte hors les cas de nécessité. Au reste toute la religion est soûmise à l'évêque, & tous les chrétiens obligés à lui obéir.

c. 1.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

Touchant le mariage, enseignez qu'on ne doit ni c. 6.

An. 716. le condamner ſous prétexte de continence, ni donner occaſion à la débauche, ſous prétexte de mariage. Défendez le divorce, la polygamie, les conjonctions in-

c. 7. ceſtueuſes entre parens : Enſeignez que la continence eſt préférable au mariage : ne permettez pas que l'on juge immonde aucune viande, ſinon celle qui aura été immolée aux idoles ; ou que l'on s'arrête

c. 8. ni aux ſonges, ni aux augures. Défendez les enchantemens, les maléfices & les obſervations de certains

c. 9. jours ; défendez de jeûner le dimanche, & aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie & de l'Aſcenſion, & de rece-

c. 10. voir les offrandes de ceux qui ſont en diviſion. Enſeignez que tous ont beſoin de pénitence, pour les pé-

c. 11. chés journaliers ; enſeignez la réſurrection des corps,

c. 12. & l'éternité des peines de l'enfer : rejettant ceux qui

c. 13. prétendent que les démons reviendront à la dignité angélique. Telle eſt l'inſtruction du pape Gregoire II. pour la Baviere.

XXXI. S. Rupert de Salsbourg.

Act. SS. Ben. to. 3. p. 339.

Cette province avoit alors deux évêques fameux, S. Rupert de Salſbourg & S. Corbinien de Friſingue, tous deux François. S. Rupert ou Robert, ſuivant notre prononciation, étoit de la race des Rois de France, & évêque de Vormes, la ſeconde année du regne de Childéric III. l'an 696. Sa réputation étant venue juſques à Theodon duc de Baviere, il lui envoya des députés pour le prier inſtamment de venir inſtruire la province du Norique. Le ſaint évêque y envoya d'abord des miſſionnaires, puis il y alla lui-même ; & le duc plein de joie vint au-devant juſques à Ratiſbonne, où il le reçut avec grand honneur. S. Rupert l'ayant inſtruit tant de la morale que de la foi catholique, le baptiſa, avec pluſieurs de la nation, tant des nobles

que du peuple. Il est certain que dès le tems du roi Theodoric premier, les Bavarois avoient reçu la religion chrétienne, comme il paroît par leurs lois : il faut donc croire qu'il s'y étoit mêlé des héretiques, dont le baptême étoit nul, comme des Bonosiaques ou Fotiniens, ou que la négligence des rois fainéans les avoit laissé retomber dans l'idolatrie. An. 716.

Le duc Theodon étant converti, promit à S. Rupert de choisir un lieu pour établir un siége épiscopal, & de bâtir des églises & des logemens pour les ecclésiastiques. Le saint évêque s'embarqua sur le Danube, & vint jusques aux frontieres de la Pannonie inférieure, prêchant la foi. En revenant il arriva à Laureac, autrefois métropole du Norique, & à présent nommé Lorch, où il guérit plusieurs malades par ses prieres, & convertit plusieurs personnes. Ensuite ayant appris qu'en un lieu nommé Juvave, il y avoit eu quantité d'édifices merveilleux, alors presque ruinés & couverts d'arbres, il y alla lui-même, & demanda ce lieu au duc Theodon, qui le lui accorda volontiers, avec les terres des environs, à l'étendue de deux lieues. S. Rupert y établit son siége épiscopal, bâtit une belle église en l'honneur de saint Pierre, avec un cloître, & les logemens des clercs, c'est-à-dire, des moines, pour y célébrer l'office tous les jours. Ce monastere de S. Pierre, de l'ordre de S. Benoît, subsiste encore à présent à Salsbourg, qui est l'ancienne Juvave : mais le siége épiscopal a été transféré à l'église de S. Rupert.

Ce saint évêque ayant besoin d'ouvriers pour l'aider à prêcher l'évangile, retourna en son pays, & en amena douze, avec Erentrude sa niece, qui s'étoit consacrée à Dieu. Il fonda pour elle un monastere en Act. to. 3. p. 348.

An. 716.

l'honneur de la sainte Vierge, sur une montagne prochaine. On le nomma Nonberg, c'est-à-dire, le mont des Nonains, & elle en fut la premiere abbesse. Il continuoit à visiter assiduement tout le pays, à bâtir des églises, & à ordonner des clercs. Enfin après s'être donné un successeur, il mourut l'an 718. le jour de pâques vingt-septieme Mars, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Martyr. R. 27. Mars.

XXXII. S. Corbinien de Frisingue.

Act. SS. Ben. to. 5. p. 500. c. 10. c. 7.

S. Corbinien étoit né à Châtres près de Paris. Dès sa jeunesse il se donna à Dieu, & se retira près de l'église S. Germain de Châtres, où avec ses domestiques il forma un petit monastere. Plusieurs personnes venoient recevoir ses instructions, & lui faisoient des offrandes, dont il ne prenoit que le nécessaire pour vivre, & donnoit le reste aux pauvres. Sa réputation vint jusques à Pepin maire du palais, qui se recommanda à ses prieres: & comme les plus grands seigneurs venoient le visiter, il quitta sa cellule au bout de quatorze ans de retraite, s'en alla à Rome, & se présenta au pape, qui devoit être Constantin. Il lui découvrit ses peines intérieures, & la crainte qu'il avoit que les visites & les offrandes des séculiers ne fussent cause de sa perte: mais le pape ayant pris l'avis de son conseil, crut devoir mettre une si grande lumiere sur le chandelier, & l'ordonna évêque, l'ayant fait passer par tous les degrés; il lui donna le pallium, & le pouvoir de prêcher par tout le monde avec la bénédiction de S. Pierre. Corbinien se soûmit, quoiqu'avec une extrême répugnance, & revint prêcher par toute la Gaule avec un grand succès, tant sur les peuples que sur les moines & le clergé. La négligence de la plûpart des évêques, & la chûte de la discipline dans

dans les Gaules avoit apparemment excité le pape à cette miſſion extraordinaire. An. 716.

S. Corbinien allant trouver Pepin qui l'avoit mandé, rencontra un voleur nommé Adalbert que l'on alloit pendre ; & n'ayant pu obtenir que l'exécution fût differée juſques à ce qu'il eût parlé à Pepin, il tira à part le voleur, lui fit faire une confeſſion de tous ſes péchés, & promettre de changer de vie, & de quitter le ſiecle ; il lui fit le ſigne de la croix ſur la tête & ſur la poitrine, & le laiſſa entre les mains des exécuteurs. Enſuite il continua ſon chemin & pria Pepin de lui donner Adalbert vif ou mort. L'ayant obtenu, il envoya au lieu du ſupplice, où il ſe trouva encore vivant le troiſieme jour au ſoir. On regarda cet évenement comme un miracle ; & Adalbert ſincerement converti, s'attacha à ſon libérateur, & fut un de ſes plus fideles diſciples. Cependant S. Corbinien ne pouvant ſouffrir les reſpects qu'on lui rendoit, ſe retira à ſon ancien monaſtere de S. Germain de Châtres, & y demeura encore ſept ans. Mais comme ſa réputation croiſſoit toûjours, il réſolut de retourner à Rome, & de demander au pape de le décharger de l'épiſcopat, & lui permettre de vivre du travail de ſes mains dans un monaſtere ſous la conduite d'un ſupérieur.

Pour ſe mieux cacher il évita le grand chemin par les Gaules, & paſſa par la Germanie : il arriva dans la Norique, où il s'arrêta quelque tems à prêcher pour fortifier dans la foi ce peuple nouvellement converti par les travaux de S. Rupert. Il fut très-bien reçu par le duc Theodon, par ſes enfans, & les ſeigneurs du pays, qui dans la premiere ferveur de leur converſion chériſſoient les évêques. Le duc le pria de venir chez lui ;

An. 716.

& n'ayant pû le retenir, le renvoya chargé de présens. Theodon lui-même alla à Rome vers ce tems là, l'an 716. indiction quatorzieme, & fut le premier de sa nation qui fit ce pelerinage. Il mourut peu de tems après.

Anast. in Greg. II.

Son fils Grimoald à qui il avoit donné le gouvernement d'une province, reçut aussi S. Corbinien en passant; & ayant goûté ses instructions, il le supplioit de ne le point quitter, offrant de lui donner une part de son domaine avec ses enfans. Enfin il le fit conduire par ses officiers jusques en Italie.

Vita c. 15. & ibid. Mabill.

S. Corbinien étant arrivé à Rome pour la seconde fois, l'an 717. comme l'on croit, se présenta au pape Gregoire II. & se jetta à ses pieds. Le pape le fit asseoir auprès de lui; & le saint évêque lui ayant offert de grands présens, lui expliqua tout ce qui lui déplaisoit dans sa vie: comme on l'accabloit d'honneurs & de biens, sans que la clôture ni les murailles pussent le mettre en sûreté; le conjurant avec larmes de le délivrer de la dignité dont le saint siége l'avoit chargé, & de lui permettre de s'enfermer dans un monastere, ou lui donner dans un bois écarté quelque petit champ à cultiver. Le pape admirant son humilité, le congédia, & assembla un concile, où il fut conclu tout d'une voix, que Corbinien devoit retourner. Le pape le fit venir; & le saint homme ne pouvant résister aux raisons des assistans, ni à l'autorité du pape, il se retira de Rome fort triste, & retourna en Baviere.

c. 18.

Il fut arrêté par les gardes que le duc Grimoald avoit mis sur la frontiere, avec ordre de ne le point laisser passer, qu'il ne promît d'aller trouver le duc. Mais le saint homme étant arrivé à son palais, lui

An. 716.

manda qu'il ne le verroit point qu'il n'eût quitté Piltrude, veuve de ſon frere Theodoalde, qu'il avoit épouſée ; & comme le prince n'obéiſſoit pas, il demeura ferme dans ſon refus, leur faiſant parler continuellement pour les amener à la pénitence. Au bout de quarante jours ils promirent de ſe ſéparer, & le ſaint évêque les fit venir en ſa préſence. Ils ſe proſternerent tous deux, & lui embraſſant les pieds, confeſſerent qu'ils avoient grievement péché. Saint Corbinien leur mit les mains ſur la tête, y fit le ſigne de la croix, & leur impoſa pour pénitence des aumônes, des jeûnes & des prieres. Enſuite il entra dans la maiſon, & mangea avec eux. Il établit ſon ſiége à Friſinge, auparavant nommé Fruxine, où il fit bâtir une égliſe en l'honneur de la ſainte Vierge & de ſaint Benoît, & y mit des moines pour faire l'office. Tels furent les commencemens des égliſes de Baviere.

c. 20. Otto. Friſing. liv. V. chr.

XXXIII. Mont Caſſin rétabli.

Cependant le pape Gregoire II. travailloit à rétablir en Italie la diſcipline monaſtique. Pour relever le monaſtere du mont Caſſin ruiné par les Lombards, environ cent quarante ans auparavant, il y envoya Petronax, citoyen de Breſſe, qui étant venu à Rome par piété, y avoit embraſſé la vie monaſtique. Avec lui le pape envoya quelques freres du monaſtere de Latran, fondé du tems du pape Pelage II. par les moines du mont Caſſin réfugiés à Rome. Petronax & ſa troupe étant arrivés au mont Caſſin, y trouva quelques ſolitaires qui vivoient en grande ſimplicité dans les ruines de l'ancien monaſtere. Ils formerent avec eux une même communauté, dont ils établirent pour ſupérieur Petronax, qui fut ainſi le ſixieme abbé depuis ſaint Benoît. Il rétablit le monaſtere, augmen-

Sup. liv. XXXIV. n. 34.

Paul diac. V. hiſt. c. 40. Leo marſ. chr. caſſ. lib. 1. c. 4.

An. 716. ta l'ancienne église de saint Martin, & y éleva un autel en l'honneur de la sainte Vierge, & des saints martyrs Faustin & Jovite, & y mit le bras de l'un d'eux, qu'il avoit apporté de Bresse sa patrie, où ces saints avoient souffert le martyre. Ainsi dès-lors on divisoit les reliques en Occident. Ce rétablissement du mont Cassin arriva l'an 718. & depuis ce tems il fut très-fameux, & considéré comme la source d'où l'on devoit puiser la pure observance de la regle de saint Benoît. Petronax fut considérablement aidé dans cette œuvre par les trois cousins, Paldon, Tason & Taton, qui environ quinze ans auparavant avoient fondé le monastere de saint Vincent, près la source du Vulturne, à douze milles ou quatre lieues du mont Cassin.

Sup. 5. n. 6.

Anast.

Le pape Gregoire II. rétablit encore à Rome les monasteres qui étoient près de l'église de S. Paul, réduits en solitude depuis long-tems, & y établit des moines pour chanter les loüanges de Dieu jour & nuit. Toutefois il y avoit un monastere d'hommes dans l'église même de saint Paul, l'an 713. sous le pape Constantin. Gregoire II. fit encore un monastere d'un hôpital de vieillards qui étoit derriere l'église de sainte Marie Majeure, & rétablit le monastere de S. André, dit de Barbara, tellement abandonné, qu'il n'y restoit pas un moine. L'une & l'autre communauté venoit chanter l'office tous les jours & toutes les nuits dans l'église de sainte Marie. Après la mort d'Honesta, mere du pape Gregoire, il donna à Dieu sa maison, & y bâtit de fond en comble un monastere en l'honneur de sainte Agathe, auquel il donna des maisons dans la ville & des terres à la campa-

Act. ap. Baron. an. 713. n. 7.

An. 716.

gne. Il fit dans la même église de sainte Agathe un ciboire ou tabernacle d'argent, du poids de sept cens vingt livres, six arcs d'argent de quinze livres chacun, & dix corbeilles de douze livres, sans les autres offrandes. Tout cet argent monte à 930 livres, autrement 1395. marcs.

XXXIV. Fin de S. Ceolfrid.

Be. de sex. aet. Vita ex Be. to. 2. acta. SS. Ben. p. 1010. &c. to. 3. p. 292.

Les Anglois continuoient leurs pelerinages à Rome; & saint Ceolfrid, abbé de Viremouth, finit ses jours en y retournant. Voyant que son grand âge ne lui permettoit plus d'instruire ses disciples, ni de leur montrer l'exemple de la régularité parfaite, après y avoir long-tems pensé, il jugea plus à propos de faire élire un autre abbé, & d'aller mourir à Rome, où il avoit déjà été dans sa jeunesse avec saint Benoît Biscop son maître. Les moines s'efforcerent de le retenir en pleurant, & lui embrassant les genoux. Mais il se pressa de partir, craignant de mourir en chemin, ou d'être retenu par les seigneurs du pays: & le troisieme jour depuis qu'il eut déclaré son dessein, on célébra la messe de grand matin, les assistans y communierent, & puis ils s'assemblerent dans l'église de saint Pierre, & il leur donna la paix sur les degrés de l'autel, l'encensoir à la main, On chanta les litanies interrompues par les gémissemens des freres, & on entra dans l'oratoire de saint Laurent qui étoit au dortoir, où il leur dit le dernier adieu. Ils le conduisirent jusques au bord de la riviere, avec une croix d'or & des cierges allumés, portés par des diacres. Ils se mirent à genoux, il fit encore une priere, puis il partit avec sa suite, laissant environ six cens moines dans les deux monasteres, de Jarou & de Viremouth. Si-tôt qu'il fut parti ils élurent tous d'une voix pour leur abbé

An. 716.

Hucbert, qui aussi-tôt alla trouver saint Ceolfrid; car il n'avoit pas encore passé la mer. Il approuva ce choix, & prit même du nouvel abbé une lettre de recommandation pour le pape Gregoire II. mais étant en France, il tomba malade, & mourut à Langres le vendredi vingt-cinquieme de Septembre, l'an 716. âgé de soixante & quatorze ans, dont il avoit été prêtre quarante-sept, & abbé trente-cinq. Il fut enterré dans le monastere des saints Martyrs Speusippe, Eleusippe & Melesippe, à demi-lieue de la ville aujourd'hui nommé saint Geome, pour dire les saints jumeaux.

Beda V. hist. c. 23. Elog. tom. 3. SS. Ben. p. 489.

La même année 716. les moines Hibernois de l'isle de Hy, quitterent enfin leur schisme, & se rangerent à l'observance de l'église catholique touchant la pâque & la tonsure ecclésiastique. Dieu se servit pour un si grand bien de saint Egbert Anglois, qui avoit embrassé la vie monastique en Irlande. E'tant venu au monastere de Hy, il y fut reçu avec beaucoup d'honneur; & comme il étoit très-bien instruit & très-zélé, il persuada à ces bons moines de quitter leur mauvaise tradition. On croit qu'ils prirent en même tems la regle de saint Benoît. S. Egbert demeura encore treize ans dans cette isle, & y mourut l'an 729. le jour de pâque vingt-quatrieme d'Avril, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Martyr. R. 24. Apr.

XXXV.
Commencemens de S. Boniface de Mayence.
Act. SS. Ben. to. 4. p. 1. &c. 89.

La plus grande lumiere de l'église d'Angleterre en ce tems-là, fut saint Boniface, apôtre de l'Allemagne. Il naquit à Oüessex, & comme l'on croit, à Kirton, dans la comté de Devonshire, vers l'an 680. son nom Anglois étoit Oüinfrid, & dès l'enfance il embrassa la vie monastique, au même lieu où est au-

jourd'hui la ville d'Exeſtre. Enſuite il paſſa dans le monaſtere de Nuſcelle, où les études étoient meilleures. Il y apprit la grammaire, la poëtique, & les interprétations de l'écriture ſainte, tant dans le ſens hiſtorique & littéral, que dans les ſens ſpirituels, & fut enſuite lui-même employé à les enſeigner. Son abbé le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans, vers l'an 710. après quoi il commença avec un grand zele à inſtruire les peuples, & travailler au ſalut des ames. Une affaire preſſée ayant obligé les évêques de la province à tenir un concile, ſans attendre les ordres de Brituald, archevêque de Cantorberi, on lui envoya avec la permiſſion du Roi Ina, le prêtre Oüinfrid pour lui en rendre compte; & depuis ce tems les évêques l'appellerent ſouvent aux conciles.

An. 716.

c. 3.

c. 4.

Loin de ſe plaire à l'eſtime qu'il avoit acquiſe, il réſolut de quitter ſon pays pour travailler à la converſion des infideles; & ayant obtenu avec peine le conſentement de ſon abbé, & de la communauté, il partit accompagné de deux autres moines, & paſſa en Friſe vers l'an 716. Mais il trouva la guerre allumée entre Charles prince des François, & le roi Ratbod qui avoit rétabli l'idolatrie dans la Friſe, auparavant ſujette aux François, & perſécutoit les chrétiens. Oüinfrid vint à Utrech lui parler: mais voyant qu'il n'y avoit rien à faire pour la religion dans ce pays, il repaſſa en Angleterre avec ſes compagnons, & retourna au monaſtere de Nuſcelle.

Le roi des Friſons avoit écouté les inſtructions de ſaint Vulfran, & étoit prêt à recevoir le baptême. Il entroit déja dans les fonts, quand il conjura le ſaint évêque de lui dire où étoit le plus grand nombre des

Sup. n. 2. c. 9. Vita S. Vulf. to. 3. act. SS. Ben. p. 361.

An. 716. rois & des princes de la nation des Frisons, s'ils étoient au paradis qu'il lui promettoit, ou dans l'enfer dont il le menaçoit. Ne vous y trompez pas, Seigneur, dit saint Vulfran, les princes vos prédécesseurs qui sont morts sans baptême, sont certainement damnés: mais quiconque croira désormais, & sera baptisé, sera dans la joie éternelle avec Jesus-Christ. Alors Ratbod retira le pied des fonts baptismaux, & dit: Je ne puis me résoudre à quitter la compagnie des princes mes prédécesseurs, pour demeurer avec un petit nombre de pauvres dans ce royaume céleste. Je ne puis croire ces nouveautés, & j'aime mieux suivre les anciens usages de ma nation. Quoi que lui pût dire saint Vulfran, il demeura dans son opiniâtreté, tandis que plusieurs Frisons se convertissoient.

Il ne laissa pas ensuite de demander saint Villebrod, qui prêchoit dans le même pays, pour le consulter avec S. Vulfran, & trouver quelque moyen de se faire chrétien, sans quitter sa religion. S. Villebrod répondit à ses envoyés: Après que votre prince a méprisé les avis de notre frere le saint évêque Vulfran, comment recevra-t'il les miens? Je l'ai vû cette nuit attaché d'une chaîne ardente; c'est pourquoi je suis assûré qu'il est déja dans la damnation éternelle. S. Villebrod ayant ainsi parlé, ne laissa pas de se mettre en devoir d'aller trouver le roi Ratbod; mais il apprit en chemin qu'il étoit mort sans baptême, & retourna sur ses pas. C'étoit l'an 719. Quant à saint Vulfran, ayant prêché en Frise pendant cinq ans, il ordonna Geric pour son successeur dans l'église de Sens, & retourna à l'abbaye de Fontenelle, où il acheva saintement sa vie l'an 720. le vingtieme de Mars, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Martyr. R. 20. Mart.

Peu

Peu de tems après le retour du prêtre Oüinfrid dans son monastere de Nuscelle, l'abbé mourut, & la communauté voulut le mettre à sa place : mais il le refusa, & s'en alla à Rome avec des lettres de recommandation de son évêque. C'étoit Daniel évêque de Vincestre, célebre par sa vertu & sa doctrine. Oüinfrid étant arrivé à Rome, se présenta au pape Gregoire II. & lui expliqua le desir qu'il avoit de travailler à la conversion des infideles. Le pape le regarda d'un visage serein, & lui demanda s'il avoit des lettres de son évêque. Oüinfrid tira de dessous son manteau une lettre cachetée pour le pape, & une autre ouverte, qui étoit une recommandation générale à tous les chrétiens suivant la coûtume, dont j'ai marqué la formule en parlant de Marculfe. Le pape lui fit signe de se retirer; & ayant lû à loisir les lettres de l'évêque Daniel, il eut plusieurs conférences avec Oüinfrid, en attendant le tems propre pour son voyage, c'est-à-dire, le commencement de l'été. Alors il lui donna des reliques qu'il demandoit, avec une commission de prêcher l'évangile à toutes les nations infideles où il pourroit arriver, les baptiser suivant l'usage de l'église Romaine, & avertir le pape de ce qui lui seroit nécessaire pour l'éxécution de sa commission. La lettre est du quinzieme de Mai, la troisieme année du regne de l'empereur Léon II. indiction seconde; c'est-à-dire, l'an 719.

An. 719.
Vita c. 5.
Ap. Bonif. epist. 33.
Sup. liv. XXXIX. *n. 28.*
Vita per Othl. l. b. 1. c. 9. epist. 2. Greg. to. 6. conc. p. 1437.

Avec cette lettre Oüinfrid passa d'abord en Lombardie, où il fut reçu honorablement du roi Luitprand. Ensuite il traversa la Baviere & vint en Turinge, & commença à exercer sa commission. Il prêcha aux grands & au peuple pour les ramener à la connoissance de la vraie religion, altérée & presque étein-

An. 719. te par de faux docteurs. Car bien qu'il y trouvât des évêques & des prêtres zélés pour le ſervice de Dieu, il y en avoit d'autres qui s'étoient abandonnés à l'incontinence; & il fit ſon poſſible par ſes exhortations pour les ramener à une vie conforme aux canons.

Cependant ayant appris la mort de Ratbod roi des Friſons, il eut une grande joie de voir la porte ouverte en ce pays-là pour l'évangile; & il y paſſa auſſitôt pour ſeconder les travaux de S. Villebrod, ſous la protection du prince Charles devenu maître de la Friſe. Il fit part de ces heureuſes nouvelles à Bugge ou Edburge abbeſſe dans le pays de Cant: la priant en même tems de lui envoyer des actes de martyrs. Dans ſa réponſe, l'abbeſſe le prie d'offrir des meſſes pour l'ame d'un de ſes parens, & lui envoie cinquante ſous d'or & un tapis d'autel. Oüinfrid travailla trois ans en Friſe avec S. Villebrod, convertit beaucoup de peuple, ruina des temples d'idoles & bâtit des égliſes.

S. Villebrod le voyant fort âgé, le choiſit pour ſon ſucceſſeur: mais Oüinfrid s'en excuſa; & comme le ſaint évêque le preſſoit fortement, il lui dit enfin que le pape l'avoit deſtiné aux nations de la Germanie orientale, & le pria de permettre qu'il exécutât ſa promeſſe. S. Villebrod y conſentit & lui donna ſa bénédiction. Oüinfrid partit auſſi-tôt, & arriva dans la Heſſe à un lieu nommé Amanaburch ou Omenbourg appartenant à deux freres, qui portant le nom de chrétiens, exerçoient l'idolatrie. Il les convertit & un grand nombre de peuple, & bâtit un monaſtere dans ce lieu que lui donnerent les deux ſeigneurs. Enſuite il s'avança aux confins de la Heſſe vers la Saxe, où il convertit & baptiſa pluſieurs milliers d'infideles.

Vita c. 7.

Mars 719.

XXXVI.
Commencemens de saint Gregoire d'Utrech.

Vita. to. 3. acta. SS. Ben. p. 321. V. to. 3. p. 532.

En ce voyage Oüinfrid avoit avec lui un jeune homme nommé Gregoire, qui fut un de ses principaux disciples. Il étoit François, de noble race, fils d'Alberic, dont la mere Adele ou Adule étoit fille du roi Dagobert II. Oüinfrid passant de Frise en Hesse, arriva à Palens, autrement Falz près de Treves, où Adele avoit fondé un monastere dont elle étoit abbesse. Il y fut reçu avec grande charité; & après qu'il eut célébré la messe, comme il faisoit presque tous les jours, il se mit à table avec l'abbesse & sa famille. Pendant le repas on fit lire l'écriture sainte par le jeune Gregoire âgé d'environ quinze ans, revenu depuis peu des écoles & de la cour, & encore laïque : on lui donna le livre; & après avoir reçu la bénédiction, il commença à lire & s'en acquita fort bien. Alors le saint prêtre lui dit : Vous lisez bien, mon fils, si vous entendez ce que vous lisez. Le jeune homme dit qu'il le sçavoit bien, & recommença à lire. Le prêtre l'arrêta & lui dit : Mon fils, ce n'est pas ce que je demande, mais que vous m'expliquiez ce que vous lisez en votre langue maternelle. Il avoüa qu'il ne le pouvoit, & le saint prêtre lui dit : Voulez-vous que je le fasse? Je vous en prie, répondit-il. Alors Oüinfrid lui dit : Recommencez & lisez distinctement, d'où il prit occasion d'instruire l'abbesse & toute sa famille. Ainsi on voit que ces lectures se faisoient en latin. Gregoire fut si touché du discours d'Oüinfrid, qu'aussi-tôt il alla trouver l'abbesse son ayeule, & lui dit qu'il vouloit aller avec le saint homme pour apprendre l'écriture sainte, & devenir son disciple. Elle lui refusa d'abord de le laisser suivre un homme qu'elle ne connoissoit point, & ne sçavoit où il alloit. Si vous ne me donnez point

An. 719.

de cheval, dit Gregoire, je le ſuivrai à pié. Enfin il tint ſi ferme, qu'elle lui donna des valets & des chevaux, & lui permit d'aller.

Ce voyage fut très-rude, principalement pour un jeune homme nourri dans les délices de la maiſon de ſon pere; car quand ils entrerent dans la Turinge, ils la trouverent brûlée & ruinée par les Saxons payens qui en étoient voiſins. Le peuple étoit ſi pauvre, qu'à peine avoit-il de quoi vivre, encore falloit-il le faire venir de loin: ainſi les miſſionnaires étoient réduits à ſubſiſter du travail de leurs mains. Souvent la crainte des payens les obligeoit à ſe réfugier dans la ville avec les gens du pays, & y vivre long-tems fort à l'étroit, juſques à ce qu'on eut aſſemblé des troupes ſuffiſantes pour les repouſſer.

XXXVII. Saint Boniface évêque.

Après avoir ainſi travaillé quelque tems, Oüinfrid envoya à Rome un des ſiens avec une lettre où il rendoit compte au pape du ſuccès de ſa miſſion, & le conſultoit ſur quelques difficultés. Le pape par ſa réponſe l'invita à venir: il obéit, & arriva à Rome pour la ſeconde fois, accompagné de pluſieurs de ſes diſciples. Le pape l'ayant appris, ordonna qu'il fût bien reçu dans la maiſon d'hoſpitalité; puis l'ayant fait venir à S. Pierre, il l'interrogea ſur la foi de l'égliſe. Oüinfrid lui demanda du tems pour écrire ſa confeſſion de foi, & la lui porta. Le pape la lui rendit quelques jours après, & l'ayant fait aſſeoir, l'exhorta à conſerver cette doctrine & à l'enſeigner aux autres. Il paſſa preſque tout le jour à conférer avec lui, lui faiſant pluſieurs queſtions ſur les matieres de la religion & ſur la converſion des infideles.

Enfin il lui déclara qu'il vouloit le faire évêque

pour ces peuples qui n'avoient point de pasteur. Le saint prêtre se soûmit, & le jour de l'ordination fut marqué le dernier de Novembre 723. fête de S. André. Le pape lui changea de nom en même tems, lui donnant celui de Boniface, sous lequel il est plus connu. Il lui fit faire un serment daté de la septieme année de l'empereur Léon, indiction sixieme, qui est la même année 723. par lequel il promet de garder la pureté de la foi & l'unité de l'église, de concourir toûjours avec le pape & procurer ses avantages & ceux de l'église Romaine, de n'avoir point de communion avec les évêques qui n'observeront pas les canons, & les empêcher selon son pouvoir, ou d'en avertir le pape. Ce serment étoit écrit de sa main, & il le mit sur le corps de S. Pierre; ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'église du Vatican.

An. 723.

Ap. Othlon. lib. 1. c. 14.

Le pape de son côté lui donna un livre de canons, pour lui servir de regle dans sa conduite, & le chargea de six lettres; la premiere à Charles Martel, où il lui recommande l'évêque Boniface envoyé aux infideles qui habitoient la partie orientale du Rhin: car la domination des François s'étendoit au-delà de ce fleuve bien avant dans la Germanie. La seconde lettre est adressée à tous les évêques, les prêtres, les diacres, les ducs, les comtes, & à tous les chrétiens que le pape exhorte à bien recevoir Boniface & ceux de sa suite, & lui donner des vivres & tous les secours nécessaires: mais il menace d'anathème ceux qui s'opposeront à son ministere. Elle est datée du premier Décembre 723. le lendemain de l'ordination de Boniface, & les cinq autres étoient apparemment de même date. La troisieme lettre est adressée au clergé & au

Ap. Othlon. n. 16. 17. &c. 10. 6.

Conc. Ep. 2. 3. 4. & p. 1439. &c.

An. 723.

peuple que Boniface devoit gouverner, & marque les regles qu'il devoit obſerver dans ſes fonctions, qui ſont les mêmes, mot pour mot, que celles de l'inſtruction envoyée en Baviere l'an 716. La quatrieme lettre eſt adreſſée aux chrétiens de Turinge, & particulierement à leurs cinq princes qui y ſont nommés. Le pape les félicite de ce qu'ils ont réſiſté aux payens qui vouloient les ramener à l'idolatrie, les exhorte à la perſévérance, à l'attachement pour l'égliſe Romaine & l'obéiſſance à Boniface. La cinquieme lettre eſt à tout le peuple de Turinge, c'eſt-à-dire aux payens, que le pape exhorte à ſe convertir en recevant les inſtructions de Boniface, ſe faire baptiſer, lui bâtir une maiſon & des égliſes pour eux. La derniere eſt à tout le peuple des anciens Saxons. On appelloit ainſi ceux de Germanie, à la différence de ceux qui avoient paſſé dans la grande Bretagne. Le pape les exhorte à quitter l'idolatrie, & leur recommande Boniface. Il faut croire que ce ſaint évêque qui connoiſſoit le génie de ces peuples, avoit fait dreſſer ces lettres, ſçachant l'effet que l'on en devoit attendre.

Sup. n. 27.

XXXVIII. Tranſlation de ſaint Lambert à Liege.

Sup. n. 16.
Act. SS. Ben. tom. 3. p. 78.
Ibid p. 81.

Cependant on rapporta à S. Hubert évêque de Maſtricht pluſieurs viſions, par leſquelles on diſoit que S. Lambert ſon prédéceſſeur ordonnoit que de Maſtricht on le reportât à Liége: car les miracles qui s'y étoient faits dans la maiſon où il avoit été tué, avoient excité les fideles à y bâtir une égliſe. S. Hubert ne ſe rendit pas aiſément: il ordonna un jeûne; & quand il crut avoir connu la volonté de Dieu, il aſſembla les évêques ſes voiſins, & fit transférer en grande ſolemnité le corps de S. Lambert la troiſieme année de ſon pontificat, c'eſt-à-dire, vers l'an 721. On l'enterra au

lieu même de son martyre : on y bâtit ensuite une église magnifique, & les miracles qui s'y firent y attirerent un grand peuple. Ainsi *Leodium* ou Liége qui n'étoit qu'un petit village à une lieue de Tongres dans une vallée agréable, devint une grande ville, & l'on y transféra le siége épiscopal, qui de Tongres avoit passé à Mastricht.

An. 723.

XXXIX.
Concile de Rome.
10. conc. p. 1455.

Tandis que S. Boniface étoit encore en Frise, le pape Gregoire II. tint à Rome un concile dans l'église de S. Pierre, la cinquieme année de l'empereur Léon, & la seconde de son fils Constantin, le cinquieme d'Avril, indiction quatrieme, l'an 721. Constantin étoit né l'an 719. & avoit été baptisé le jour de Noël par S. Germain patriarche de C. P. En cette cérémonie il salit l'eau sacrée de ses excrémens, ce qui lui attira depuis le surnom de Copronyme. L'année suivante 720. son pere le fit couronner le jour de Pâques trente-unieme de Mars.

Theoph. an. 3. p. 235.

Id. an. 4.

Sup. n. 25.

Au concile de Rome, outre le pape qui y présidoit, assisterent vingt-deux évêques, entre lesquels il y avoit trois étrangers; Sindered d'Espagne, qui avoit quitté l'archevêché de Tolede, comme il a été dit; Sedulius Ecossois de la grande Bretagne, & Fergusle Picte d'Ecosse. Tout le clergé de Rome assistoit au concile. Le pape en fit l'ouverture en disant, que plusieurs chrétiens en Italie contractoient des mariages illicites avec des femmes consacrées à Dieu & des parentes. Les évêques répondirent qu'il falloit anathématiser tous ceux qui commettoient de tels crimes, Romains, Lombards ou de quelque nation qu'ils fussent. Après quoi le pape prononça devant le corps de saint Pierre la sentence comprise en dix-sept canons, dont le pre-

An. 723.

mier porte : Si quelqu'un épouse une prêtresse, qu'il soit anathème. Tous répondirent par trois fois, qu'il soit anathème ; ce qu'ils firent sur chaque canon. On nommoit prêtresse, *presbytera*, celle dont le mari avoit été ordonné prêtre ; & il lui étoit défendu de se marier, même après la mort de son mari. On condamne celui qui épouse une diaconesse, une religieuse, sa commere, la femme de son frere, sa niece, la femme de son pere ou de son fils, sa cousine, sa parente ou son alliée ; celui qui aura enlevé une veuve

c. 14. 15. 16. ou une fille. On prononce anathème en particulier contre un nommé Adrien, & une diaconesse nommée Epiphanie, qui s'étoient mariés au préjudice de leur

c. 12. 13. serment ; & l'anathème s'étend à leurs complices. On condamne ceux qui consultent les devins ou les auspices, & se servent d'enchantemens ou de caracteres ; ceux qui usurpent des terres au préjudice des lettres apostoliques ; enfin les clercs qui laissent croître leurs

c. 17. cheveux. Ce concile est souscrit non-seulement par les évêques, mais encore par quatorze prêtres & quatre diacres.

XL.
Translation de S. Augustin.
Act. SS. Ben. to. 5. p. 437.
Sup. liv. XXX. n. 61.

Vers ce tems-là, c'est-à-dire, comme l'on croit, l'an 722. Luitprand, roi des Lombards, apprit que les Sarrasins qui s'étoient rendus maîtres de la Sardaigne, profanoient le sépulcre de S. Augustin, dont les reliques y avoient été apportées du tems de la persécution des Vandales. Luitprand affligé de cette indignité, & poussé par les exhortations de Pierre évêque de Pavie, envoya des ambassadeurs en Sardaigne avec une grande quantité d'or & d'argent pour racheter le corps de ce grand saint, & l'apporter à Pavie, où il faisoit sa résidence ; ce qui fut exécuté. Les reliques

reliques de S. Augustin furent mises dans l'église du monastere de S. Pierre, que ce roi avoit fait bâtir hors la ville, & que l'on appelloit le ciel d'or : mais dès le siecle suivant elle porta le nom de saint Augustin. On fait mémoire de cette translation le vingt-huitieme de Février.

An. 723.
Paul. diac. VI. c. hist. 48. 58.
Martyr. R. 28. Febr.

XLI.
Pelage roi d'Asturie.

En Espagne, quoique les Musulmans fussent les maîtres presque par-tout, la religion chrétienne ne laissoit pas de subsister comme dans le reste de leur empire : il s'y conserva même quelque peu de chrétiens indépendans de leur puissance. Ce fut dans les montagnes des Asturies, où ils éleverent pour souverain Pelage, fils de Fafila de la race royale des Goths. On met le commencement de son regne, l'ere 756. c'est-à-dire, l'an 718. Les chrétiens avoient apporté dans les Asturies une arche ou coffre plein de reliques, qu'ils regarderent depuis comme la sauve-garde de leur état. Ils prétendoient que cette arche étoit venue de Jérusalem du tems de l'empereur Heraclius & du roi Sisebut. Qu'un prêtre nommé Philippe voulant la sauver du pillage des Perses, l'avoit apportée par mer en Afrique ; & que l'Afrique ayant été envahie par les infideles, un évêque nommé Fulgence, l'avoit transférée en Espagne à Carthagene, l'ere 659. qui est l'an 621. Long-tems après elle fut transferée à Tolede, & y demeura jusques à la conquête des Musulmans. Alors elle fut emportée & mise enfin à Oviedo, comme le lieu le plus sûr entre ces montagnes, l'ere 773. l'an 735.

Sebast. salmant. init.

Sup. liv. XXXVII. *n.* 10.

Les Sarrasins ayant appris l'élection de Pelage, lui envoyerent Alcaman un de leurs chefs, & Oppa évêque de Séville, fils du roi Vitiza, qui par son intelli-

An. 723. gence avec eux, avoit aidé à la perte des Goths. Ils apportoient des présens, & menoient une grande armée. Pelage averti de leur arrivée se retira dans une caverne nommée aujourd'hui Covadonga, qui fut aussi-tôt environnée de l'armée des Sarrasins. L'évêque Oppa s'approcha, & dit à Pelage: Vous sçavez, mon frere, que toutes les forces de l'Espagne réunies n'ont pû résister aux Arabes: combien moins le pourrez-vous dans ce trou de montagne? Croyez mon conseil, traitez avec eux, & vous joüirez de tous vos biens. Pelage répondit: Nous espérons que de cette petite montagne que vous voyez, viendra le salut de l'Espagne, & le rétablissement de la puissance des Goths; & que Dieu après nous avoir châtiés, ne nous ôtera pas sa misericorde. C'est pourquoi nous ne craignons point cette multitude d'infideles.

Alors l'évêque se tournant vers l'armée des Arabes, dit: Avancez, nous ne réduirons à la paix ces gens-ci que par la force. On commença donc à les attaquer à coups de frondes & de toutes sortes d'armes. Mais la roche de la caverne, que les chrétiens regardoient comme consacrée à la sainte Vierge, repoussoit les pierres & les traits contre les infideles. Les chrétiens sortirent sur eux, en tuerent un très-grand nombre, entre autres, Alcaman leur chef, prirent l'archevêque Oppa, & mirent en fuite les autres; dont plusieurs ayant gagné la montagne, furent accablés par un quartier de rocher qui se détacha, & les précipita dans une riviere qui coule au-dessous. Les chrétiens regarderent cette victoire comme un miracle. Vers le même tems ils défirent les troupes de Munuza, qui avoit été l'un des quatre principaux chefs des Arabes en la conquête d'Es-

pagne, & commandoit à Gijon dans la même province d'Asturie. Il fut tué, & son armée tellement dissipée, qu'il ne resta pas un seul Arabe dans l'enceinte de ces montagnes, que l'on nommoit en ce tems-là Pyrénées, aussi-bien que celles qui séparent la France & l'Espagne. Alors les chrétiens se rassemblerent, & repeuplerent les villes ruinées, rétablirent les églises, & rendirent graces à Dieu. An. 723.

Dans le même tems étoient célebres pour leur vertu & leur doctrine, Fréderic évêque d'Acca dans la Betique, Urbain archevêque de Tolede, & Evantius archidiacre de la même église, qui soûtenoient la religion au milieu des infideles. Mais un évêque nommé Anambade, jeune & bien fait, fut brûlé par les ordres d'un chef Arabe nommé Munuza, autre que celui dont il vient d'être parlé, & ce dernier fit mourir plusieurs autres chrétiens.

XLII. Persécution sous les Musulmans. *Theoph. p. 334.*

Ils étoient aussi persécutés en Orient. Le calife Soliman mourut l'an de l'hegire 99. de Jesus-Christ 717. & eut pour successeur Omar son cousin. Dès le tems de Soliman, Masalmas ou Moussima son frere assiégeoit C. P. mais il fut obligé de lever le siége le quinzieme d'Août 718. après avoir perdu sa flote; ce qui fut attribué à l'intercession de la sainte Vierge. La même année il y eut un grand tremblement de terre en Syrie, dont le calife Omar prit occasion de défendre le vin dans les villes, & pervertit plusieurs chrétiens. Il exemptoit de tribut les apostats, & faisoit mourir ceux qui demeuroient fermes: ainsi il y eut plusieurs martyrs. Il défendit de recevoir le témoignage d'un chrétien contre un Musulman, & écrivit à l'empereur Léon une lettre dogmatique, croyant lui persuader

An. 723.

Elmac. c. 15.

d'embrasser sa religion; aussi passoit-il pour fort dévot Musulman. Il abolit la malédiction que ses prédécesseurs prononçoient contre Ali; & après sa mort on trouva dans une chambre où il s'enfermoit, une corde suspendue, où il s'appuyoit quand il étoit fatigué dans la priere.

Elmac. c. 15. p. 77. v. Bibl Orient. Demschal. p. 291. & Jahia. p. 471.

Les chrétiens de Damas se plaignirent à Omar, que Valid son prédécesseur leur avoit ôté l'église de saint Jean en bâtissant la grande mosquée, & lui rapporterent les lettres de Chaled, qui avoit conquis Damas pour les Musulmans, par lesquelles il promettoit que leurs églises ne seroient ni détruites ni fermées. Omar leur promit la même somme de quarante mille dinars que Valid leur avoit offerte, mais ils la refuserent, & obtinrent que tout ce qui étoit de l'église leur fût rendu : car la mosquée étoit plus grande. Les musulmans le trouverent mauvais : & un d'eux représenta que le traité de Chaled n'étoit que pour la partie de Damas qui s'étoit rendue à composition. Mais que dans l'autre partie qui avoit été prise de force, toutes les églises appartenoient aux Musulmans. Après bien des disputes, on convint que l'église de saint Jean demeureroit aux Musulmans, & qu'ils abandonneroient leur prétention sur toutes les autres. Omar leur en donna ses lettres, qui comprenoient aussi les monasteres & les églises des environs. Il ne régna que deux ans cinq mois, & mourut l'an de l'hégire 101. 720. de Jesus-Christ.

Sup. n. 10.

Theoph. an. 4. p. 536.

Elm. c. 15. Theoph. Ibid. Id. conc. 7. act. 5. tom. p. 386. B.

Son successeur fut Yesid, fils d'Abdelmelic, & frere de Soliman, qui régna quatre ans. La seconde année de son regne, il parut un imposteur Syrien qui trompa les Juifs, en se disant le messie fils de Dieu. Deux ans

après, c'est-à-dire, en 723. un autre imposteur trompa le calife Yesid. C'étoit un Juif de Laodicée en Phenicie, demeurant à Tibériade, surnommé Saranta Pechys, c'est-à-dire, en grec du tems, quarante coudées, apparemment à cause de sa grande taille. Il vint trouver le calife, dont il connoissoit la légereté, & lui parla ainsi : L'affection que je vous porte, seigneur, m'oblige à vous proposer un moyen facile de vous conserver trente ans dans cette dignité. Le calife qui aimoit la vie & le plaisir, promit de faire tout ce qu'il lui proposeroit. Le Juif reprit : Faites écrire incessamment par tout votre empire une lettre circulaire, portant ordre d'effacer toutes les peintures qui sont dans les églises des chrétiens, soit sur les planches de bois, soit en mosaïque sur les murailles, soit sur les vases sacrés & les ornemens d'autel ; de les suprimer entierement ; & même toutes sortes d'images qui sont dans les places publiques pour l'ornement des villes. Il ajoûta malicieusement ce dernier article, pour cacher sous cette défense générale sa haine particuliere contre les chrétiens. Le calife crut cette promesse, & envoya l'ordre par toutes les provinces pour ôter les saintes images, & les autres figures. Comme les chrétiens s'enfuyoient plutôt que de renverser de leurs propres mains les saintes images, les émirs ou gouverneurs envoyés pour ce sujet, y employoient des Juifs & des Arabes, qui brûloient les images, & enduisoient ou gratoient les murailles des églises. Le calife Yesid mourut l'année suivante 724. de l'hégire 105. & son fils Oüalid qui régna vingt ans après, fit mourir honteusement le Juif qui l'avoit trompé. Cependant le successeur immédiat d'Yesid fut son frere Hicham, fils

An. 723.

An. 723.

d'Abdelmelic, qui permit de rétablir les saintes images, & il y avoit plusieurs lieux où l'ordre d'Yezid n'avoit pas encore été porté.

XLIII. Commencemens de Leon Isaurien.

Theoph. an. 6. p. 336.

L'empereur Léon parut d'abord fort contraire aux Juifs; car l'an 722. sixieme de son regne, il les contraignit de se faire baptiser: mais ils se lavoient ensuite comme pour effacer leur baptême, & mangeoient avant que de recevoir l'eucharistie. Il fit aussi baptiser par force les Montanistes, qui entrerent en un tel desespoir, qu'à jour nommé ils se brûlerent dans leurs églises.

Le même empereur irrité de ce que le pape l'empêchoit de dépouiller les églises de leurs richesses en Italie, comme il faisoit dans les autres lieux, tenta plusieurs fois de lui faire perdre la vie, & de faire ordonner un autre pape. Un capitaine nommé Basile, Jourdain cartulaire, & Jean soûdiacre surnommé Lurion, ayant résolu ensemble de tuer le pape Gregoire, Marin écuyer de l'empereur & duc de Rome, envoyé de C. P. approuva ce dessein par ordre de l'empereur: mais Marin étant tombé en paralysie, fut obligé de se retirer; ce qui fit manquer l'entreprise. Le patrice Paul envoyé ensuite en Italie en qualité d'exarque, reprit ce même complot: mais les Romains le découvrirent, & firent mourir Jourdain & Jean Lurion. Basile se fit moine, & s'enferma pour le reste de ses jours.

Après Marin, l'empereur envoya un autre écuyer pour faire déposer le pape; & l'exarque Paul ayant tiré quelques troupes, tant de Ravenne que de l'armée qu'il avoit dehors, les envoya vers Rome. Mais les Lombards se joignirent aux Romains pour la défense du pape, & empêcherent les troupes de l'exarque d'approcher de Rome.

Cependant S. Boniface étant parti de Rome avec les lettres du pape, vint en France trouver Charles Martel, qui lui en donna une adressée à tous les évêques, ducs, comtes, vicaires, domestiques & autres officiers, afin qu'il pût aller librement avec une telle sauvegarde. Il retourna donc dans la Hesse, & y donna la confirmation par l'imposition des mains à plusieurs qui avoient déja reçu la foi : mais il en trouva qui refuserent découter ses instructions. Les uns sacrifioient aux arbres & aux fontaines : d'autres consultoient les aruspices & les devins, exerçoient des prestiges & des enchantemens, observoient le vol ou le chant des oiseaux. Quelques-uns exerçoient en cachette toutes ces superstitions, quelques-uns à découvert. Les mieux convertis conseillerent à S. Boniface d'abattre un arbre d'une grandeur énorme, qu'ils appelloient le chêne de Jupiter, au même lieu où est aujourd'hui la ville de Geismar.

An. 723.
XLIV.
Progrès de S. Boniface en Germanie.
Vita c. 8. Inter Bonif. epist. 32.

Quantité de payens s'assemblerent à ce spectacle, & ils donnoient des malédictions secretes à l'ennemi de leurs dieux. Mais l'arbre ébranlé par quelques coups de cognée, se fendit en quatre parties égales ; ce qui parut si miraculeux aux barbares, qu'ils bénirent Dieu, & crurent en lui. Le saint évêque fit bâtir du bois de cet arbre un oratoire en l'honneur de saint Pierre, & passa de la Hesse dans la Turinge.

XLV.
Instruction de l'évêque Daniel.
Epist. 67. inter Bonif.

On peut rapporter à ce tems-là une lettre que Daniel évêque de Vincestre, écrivit à Boniface son disciple, pour lui donner quelques avis touchant la maniere de convertir ces barbares. Vous ne devez pas, dit-il, combattre directement les généalogies de leurs faux dieux : accordez-leur qu'ils sont nés les uns des

An. 723.

autres par l'union des deux ſexes comme les hommes, afin de leur montrer au moins qu'ils n'étoient point auparavant. Quand ils ſeront contraints d'avoüer que les dieux ont commencé, demandez leur encore s'ils croyent que ce monde a eu un commencement, ou qu'il a toûjours été. S'il a commencé, qui l'a créé? Sans doute avant la création du monde, ils ne trouveront point de lieu où des dieux engendrés ayent pu ſubſiſter & habiter. Car j'appelle monde, non-ſeulement cette terre & ce ciel viſible, mais encore tous les eſpaces que les payens ſe peuvent imaginer. S'ils ſoûtiennent que le monde a toûjours été, appliquez vous à réfuter cette erreur par pluſieurs preuves: demandez leur cependant qui gouvernoit le monde avant que les dieux fuſſent nés, & comment ils ont pu s'aſſujettir le monde qui ſubſiſtoit toûjours avant eux.

D'où ils croyent que ſoit venu le premier Dieu & la premiere déeſſe; & ſi les dieux & les déeſſes en produiſent encore d'autres? S'ils n'engendrent plus, quand ils ont ceſſé? S'ils engendrent encore, le nombre des Dieux eſt donc infini; les hommes ne ſçavent point quel eſt le plus puiſſant; & il eſt bien à craindre de choquer un dieu plus grand que celui qu'on ſert. Demandez-leur, s'ils croyent les devoir ſervir pour une félicité préſente & temporelle, ou pour une future & éternelle. Si c'eſt la temporelle, qu'ils nous diſent en quoi les payens ſont maintenant plus heureux que les chrétiens. Ce que gagnent à leurs ſacrifices les dieux qui ont tout ſous leur puiſſance; pourquoi ils permettent que les hommes ayent de quoi leur donner: S'ils ont beſoin, que ne prennent-ils d'eux-mêmes

mêmes ce qu'il y a de meilleur. S'ils n'en ont pas besoin, c'est donc inutilement qu'on croit les appaiser par de telles offrandes. An. 723.

Vous devez leur faire ces objections, & les autres semblables, non en leur insultant, mais avec une grande modération : & de tems en tems il faut comparer ces superstitions avec la doctrine chrétienne pour les combattre obliquement, afin que les payens soient plûtôt confus qu'aigris; qu'ils rougissent de l'absurdité de leurs opinions, & ne croyent pas que nous ignorons leurs fables & leurs cérémonies abominables. Il faut encore leur dire : Si les dieux sont tout-puissans & justes, non-seulement ils récompensent ceux qui les servent, mais ils punissent ceux qui les méprisent; & s'ils font l'un & l'autre en cette vie, pourquoi donc épargnent-ils les chrétiens, qui détournent tout le monde de leur service ? D'où vient que les chrétiens ont des terres fertiles qui portent du vin, de l'huile & toutes sortes de biens, & n'ont laissé aux payens & à leurs dieux que des terres toûjours glacées, où l'on prétend qu'ils regnent encore, chassés de tout le reste du monde ? Il faut leur représenter souvent la grandeur du monde chrétien, en comparaison duquel ils sont si peu de chose, eux qui demeurent dans leur ancienne erreur. Et afin qu'ils ne vantent point l'empire de leurs dieux comme légitime, parce que leur nation les a toûjours reconnus; il faut leur apprendre que l'idolatrie régnoit autrefois par tout le monde jusques à ce qu'il eût été reconcilié à Dieu par la grace de Jesus-Christ. Telles sont les instructions de l'évêque Daniel à Boniface.

On voit par plusieurs autres lettres le commerce

An. 724.

que S. Boniface entretenoit avec ses amis d'Angleterre. Cependant il arriva en Turinge, où il parla aux princes & aux chefs du peuple, les excitant à revenir à la religion chrétienne qu'ils avoient abandonnée. Car elle y avoit été introduite par Théodoric fils de Clovis, quand il conquit cette province : mais l'autorité des rois de France s'affoiblissant, la Turinge avoit été opprimée & ravagée par des tyrans ; & le peuple qui restoit s'étoit soûmis à la domination des Saxons.

XLVI. Suite des progrès de S. Boniface.

Vita c. 8. Greg. III. hist. c. 49.

De plus il y étoit entré de faux freres qui introduisirent l'hérésie sous le nom de religion. On en marque quatre entre les autres qui menoient une vie scandaleuse, & qui exciterent une grande guerre contre S. Boniface : mais il les repoussa fortement armé de la vérité. La foi se renouvella, & la moisson fut grande, quoiqu'il y eût peu d'ouvriers, encore souffroient-ils une grande disette des choses nécessaires à la vie : & ils se trouverent réduits à de grandes extrémités ; mais le nombre des fideles venant à croître, le nombre des missionnaires s'accrut aussi.

Othl. lib. 1. c. 23.

On retablit bientôt les églises, & on bâtit un monastere à Ordorf à cette occasion. S. Boniface prêchant & baptisant dans la Turinge, avoit fait dresser ses tentes sur le bord de la riviere d'Or. Une nuit le lieu où il campoit fut environné d'une grande lumiere ; S. Michel lui apparut, & l'encouragea dans son entreprise. Le matin il célébra la messe au même lieu, & en ayant demandé la propriété au seigneur à qui il appartenoit, il le défricha, & y bâtit une église en l'honneur de S. Michel, avec un monastere où les moines subsistoient du travail de leurs mains.

Alors S. Boniface écrivit au pape Gregoire II. pour

XLVII. Lettre du pape à S. Boniface. *Greg. ep. 8. To. 6. conc. p. 1446.*

lui rendre compte du fruit de sa mission & des traverses qu'il y rencontroit, & le pape lui répondit par une lettre datée de la huitieme année de l'empereur Léon, & la cinquieme de Constantin, indiction huitieme, le quatrieme jour de Décembre; c'est-à-dire, l'an 724. Il lui dit entre autres choses : Ne vous laissez point étonner par les menaces, ni abattre par la crainte. Dieu vous protégera; ayez seulement une ferme confiance en lui, puisque vous prêchez la vérité. Quant à l'évêque qui avoit jusques ici à instruire cette nation, & qui soûtient à présent qu'une partie est de son diocese; nous avons écrit au patrice Charles, l'exhortant paternellement à le réprimer, & nous croyons qu'il y donnera ordre.

Greg. ep. 13. tom. 6. conc. p. 1448.

Deux ans après, le pape Gregoire II. écrivit encore une lettre à S. Boniface, pour répondre à celle qu'il lui avoit envoyée par le prêtre Denval, où il le consultoit sur plusieurs points de discipline. Voici les principales décisions de cette decrétale. On devroit défendre les mariages entre parens, tant qu'ils peuvent se reconnoître : mais pour user d'indulgence, *c. 1.* principalement envers une nation si barbare, on peut permettre de se marier après la quatrieme génération.

Si une femme est attaquée de maladie qui la ren- *c. 2.* de pour toûjours incapable du devoir conjugal, le mari peut se marier : mais il doit donner à la femme malade les secours nécessaires. Cette décision prise à *32. q. 7. quod propos.* la rigueur, seroit contraire à l'évangile & à S. Paul, comme Gratien l'a observé; c'est pourquoi on la regarde encore comme une condescendance pour les Germains nouvellement convertis. Le pape continue : Les enfans offerts en bas âge par leurs parens pour la

An. 726.

vie monastique, n'ont plus la liberté de se marier, étant consacrés à Dieu par cette offrande. Un prêtre accusé par le peuple sans témoins certains, sera reçu à se purger par serment.

c. 7.

c. 3.

c. 5.

Sup. liv. XXXVI. n. 19.

Il ne faut pas mettre deux ou trois calices sur l'autel en célébrant la messe, mais un seul, puisqu'il est dit que Jesus prit le calice. On voit ici la raison pourquoi, suivant l'ordre romain, on ne consacroit qu'un seul calice, quelque nombreuse que fût la multitude des communians. Il n'est pas permis de manger des viandes immolées; quoiqu'on ait fait dessus le signe de la croix. Il est permis aux lépreux de recevoir la communion, mais non pas de manger avec ceux qui se portent bien.

c. 6.

c. 10.

c. 12.

Vous ne devez pas éviter de parler & même de manger avec les prêtres & les évêques dont la vie est corrompue & scandaleuse, puisque souvent on les ramene plûtôt par cette condescendance que par les réprimandes. Vous devez en user de même à l'égard des seigneurs qui vous donnent du secours. La lettre est datée du dixieme des calendes de Décembre, la dixieme année de Léon, & la septieme de Constantin, indiction dixieme; c'est le vingt-deuxieme de Novembre 726.

XLVIII. Lettre de S. Boniface à l'évêque Daniel.

Bonif. ep. 3.

S. Boniface consulta son ancien évêque Daniel touchant ces prêtres scandaleux & séducteurs, qui apportoient un grand obstacle à sa mission. Quelques personnes, dit-il, s'abstiennent des viandes que Dieu nous a données, comme le pain & le reste, ne vivant que de lait & de miel. Quelques-uns soûtiennent que ceux qui ont commis des homicides & des adulteres, persévérant dans leurs crimes, peuvent être ordonnés prêtres; ce qui nuit beaucoup au peuple, toûjours

prêt à écouter les docteurs indulgens. Etant obligés à chercher de la protection à la cour de France, nous ne pouvons éviter la communication corporelle avec ces gens-là, comme les canons l'ordonnent, seulement nous ne communions point avec eux pour la célébration de la messe, & nous ne prenons point leur conseil. C'est sur quoi je demande votre avis; car sans la protection du prince des François, je ne puis gouverner le peuple, ni défendre les prêtres, les moines, & les serviteurs de Dieu, ni empêcher les cérémonies payennes & l'idolatrie dans la Germanie. An. 726.

Cependant je crains qu'en cette communication il n'y ait du péché; car je me souviens qu'au tems de mon ordination, le pape Gregoire me fit jurer sur le corps de S. Pierre, que j'éviterois la communication avec ces sortes de gens, si je ne pouvois les convertir. Si

Je vous prie encore de m'envoyer le livre des prophetes que l'abbé Oüinbert autrefois mon maître, a laissé en mourant, où six prophetes sont en un même volume écrit en lettres fort distinctes. Vous ne pouvez m'envoyer une plus grande consolation dans ma vieillesse; car je ne puis trouver de livre semblable en ce pays-ci: & ma vûe s'affoiblissant je ne puis plus distinguer aisément les lettres menues & liées ensemble.

On voit par ce qui reste de chartes & de manuscrits de ce tems-là, combien l'écriture ordinaire étoit défigurée par les liaisons; & comme les lunettes n'étoient pas encore en usage, dès que la vûe s'affoiblissoit on avoit besoin de lettres plus grosses. S. Boniface continue: Cependant je vous envoie par le prêtre Fortere de petits présens, sçavoir une chasuble qui n'est pas toute de soie, mais mêlée de poil de che- *v. Diplom. lib. v.*

An. 726.

vre, & une serviette à long poil pour essuyer vos pieds. Il le console sur ce qu'il avoit perdu la vûe.

ap. Serr. p. 299. n. 63. ap. Bar. an. 672.

Nous avons la réponse de l'évêque Daniel, où il console Boniface à son tour, & lui conseille de suivre les exemples des saints, en supportant patiemment ce qu'il ne peut corriger. Quant aux prêtres homicides, dit-il, puisque suivant les canons on ne leur accorde la communion qu'à la mort, même après avoir fait pénitence, comment peut on leur confier le gouvernement des ames, quand ils ne se corrigent point? Et pour l'adultere impénitent, comment fera-t-il les fonctions du sacerdoce, puisque selon les saints decrets celui qui a épousé une veuve ou une seconde femme en est exclus? Au reste vous ne pouvez vous séparer des faux freres pour les choses corporelles sans sortir de ce monde, comme dit S. Paul; il suffit que vous vous en sépariez dans l'oblation sacrée. Il lui rapporte ensuite les maximes de S. Augustin pour tolérer les méchans que l'on ne peut corriger, & ne pas diviser l'église sous prétexte de la purger. Il l'exhorte à user de condescendance au milieu de ces peuples barbares.

I. Cor. V. 10.

Sup. liv. xx. n. 45.

La réputation de S. Boniface s'étendoit déja dans la plus grande partie de l'Europe; & l'on parloit en tous lieux de ses travaux apostoliques; ce qui lui attiroit de la grande Bretagne quantité de serviteurs de Dieu, entre autres des lecteurs, & d'autres instruits en d'autres arts, dont plusieurs embrasserent la vie monastique, & retirerent les Germains de l'idolatrie, car ils se dispersoient au loin, & prêchoient dans les villages & les bourgades, les uns dans la Hesse, les autres dans la Turinge.

Villib. vita c. 8. n. 24.

LIVRE QUARANTE-DEUXIEME.

I. L'empereur Léon attaque les images.

Theoph. an. 10. p. 338. S. Niceph. p. 37.

PENDANT l'été de l'année 726. indiction neuvieme, il sortit une épaisse fumée comme d'une fournaise ardente entre les isles Thera & Therasia de l'Archipel : la mer s'élevant à gros bouillons jetta quantité de pierres ponces de tous côtés sur les terres voisines d'Asie & d'Europe, & il parut une isle nouvelle près de l'isle Hiera. Quoique de pareils accidens arrivent de tems en tems, l'empereur Léon prit celui-ci pour un prodige, & pour une marque de la colere de Dieu irrité, à ce qu'il croyoit, de l'honneur que l'on rendoit aux images de Jesus-Christ & des saints. Car il s'étoit mis dans l'esprit que c'étoit une idolatrie, ayant appris cette opinion des Musulmans. Il y fut confirmé par un nommé Beser Syrien né de chrétiens, qui étant pris par ces infideles avoit apostasié & embrassé leur religion, & depuis étant délivré étoit revenu chez les Romains. L'empereur Léon en faisoit cas à cause de la force de son corps & de la conformité de leurs sentimens. Il fut encore appuyé dans cette erreur par Constantin évêque de Nacolie en Phrygie.

Theoph. an. 7. p. 336.

Donc après la dixieme année de son regne, l'an de Jesus-Christ 727. ayant assemblé le peuple, il dit publiquement, que faire des images étoit un acte d'idolatrie; & que par conséquent on ne devoit pas les adorer. Le peuple gémit à ce discours : l'empereur n'en dit pas davantage alors, & tâcha de donner un

Vita S. Steph. jun to. 1. Anal. Gr. p. 412.

An. 726.

autre ſens à ſes paroles; mais S. Germain patriarche de C. P. lui réſiſta fortement, ſoûtenant que les images avoient toûjours été en uſage dans l'égliſe, & déclarant qu'il étoit prêt à mourir pour leur défenſe.

II.
Lettres de S. Germain de C. P. pour les images.

Conc. 7. act. 4. to. 7. p. 290.

Il eſſaya auſſi de ramener à la raiſon les évêques qui étoient dans les ſentimens de l'empereur, particulierement Conſtantin évêque de Nacolie, auteur de cette héréſie. Nous avons trois lettres que Germain écrivit ſur ce ſujet. La premiere à Jean évêque de Synnade en Phrygie, métropolitain de Conſtantin, où il dit : Le patrice Taraiſe m'a rendu votre lettre où vous parlez de l'évêque de Nacolie. Je vous déclare donc qu'avant que je l'euſſe reçue, cet évêque étant venu ici, nous entrâmes en diſcours, & j'examinai ſon ſentiment touchant ce que j'avois oüi dire de lui. Et voici ſa défenſe, car il faut vous dire tout en détail. Ainſi ayant oüi, dit-il, ces paroles de l'écriture : Tu ne feras aucune image pour l'adorer, ſoit de ce qui eſt au ciel, ſoit de ce qui eſt ſur la terre; j'ai dit qu'il ne falloit point adorer les ouvrages des hommes, mais au reſte nous croyons les ſaints martyrs dignes de tout honneur, & nous implorons leur interceſſion. Je lui répondis : La foi chrétienne, ſon culte & ſon adoration ſe rapportent à Dieu ſeul : comme il eſt écrit :

Deut. VI. 13.

Tu adoreras le Seigneur ton Dieu; & tu le ſerviras ſeul. C'eſt à lui ſeul que s'adreſſe notre doxologie & notre culte. La doxologie eſt cette priere que l'égliſe répete ſi ſouvent : Gloire ſoit au Pere & au Fils & au Saint-Eſprit. S. Germain continue : Nous n'adorons point de créature, à Dieu ne plaiſe, & nous ne rendons point à des ſerviteurs comme nous le culte qui n'eſt dû qu'à Dieu. Quand nous nous proſternons devant

devant les empereurs & les princes de la terre, ce n'eſt pas pour les adorer comme Dieu. Le prophete Nathan ſe proſterna en terre devant David qui n'étoit qu'un homme, & il n'en eſt point repris; & quand nous permettons de faire des images, ce n'eſt pas pour diminuer la perfection du culte divin : car nous n'en faiſons aucune pour repréſenter la divinité inviſible, que les anges même ne peuvent comprendre. An. 726.

Mais puiſque le Fils de Dieu a bien voulu ſe faire homme pour notre ſalut, nous faiſons l'image de ſon humanité pour fortifier notre foi; montrant qu'il n'a pas pris notre nature par imagination, comme ont enſeigné quelques anciens hérétiques, mais réellement & véritablement. C'eſt à cette intention que nous ſaluons ſes images, & que nous leur rendons l'honneur & le culte convenable, pour nous rappeller la mémoire de ſon incarnation. Nous faiſons de même l'image de ſa ſainte mere, montrant qu'étant femme & de même nature que nous, elle a conçu & enfanté le Dieu tout-puiſſant. Nous admirons auſſi & nous eſtimons heureux les martyrs, les apôtres, les prophetes, & tous les autres ſaints qui ont été vrais ſerviteurs de Dieu, éprouvés par leurs bonnes œuvres, par la prédication de la vérité & la patience dans les ſouffrances, qui ſont ſes amis & ont acquis un grand crédit auprès de lui, & nous peignons leurs images en mémoire de leur courage & du ſervice agréable qu'ils ont rendu à Dieu : non que nous prétendions qu'ils participent à la nature divine, ni que nous leur rendions l'honneur & l'adoration dûe à Dieu, mais pour montrer l'affection que nous leur portons, & pour fortifier par la peinture la créance des vérités que nous

An. 726.

avons apprises par les oreilles : car étant composés de chair & de sang, nous avons besoin d'assurer notre ame par la vûe.

S. Germain conclut ainsi sa lettre : Nous avons exposé tout cela à l'évêque de Nacolie qui l'a reçû, & a déclaré devant Dieu qu'il le tenoit ainsi, & qu'il ne diroit ou feroit rien qui pût scandaliser les peuples. Vous ne devez donc point fatiguer les évêques de votre province, ni vous scandaliser vous-même pour ce sujet, mais seulement l'envoyer querir, lui lire cette lettre, & l'obliger à y donner son consentement.

Taras. 7. conc. p. 295. B.

Constantin évêque de Nacolie, qui étoit porteur de cette lettre, la tint secrete, & ne la rendit point à son métropolitain : c'est pourquoi le patriarche Germain écrivit ainsi à Constantin lui-même : Jean métropolitain de Synnade, m'a écrit que vous ne lui aviez point rendu ma lettre. Je suis fort affligé que vous ayez été si peu touché de la crainte de Dieu, de la charité, & de l'honneur que les membres de Jesus-Christ se doivent les uns aux autres. C'est pourquoi je vous enjoins de rendre par vous-même incessamment ma lettre précédente à votre métropolitain, de vous soûmettre entierement à lui, suivant l'ordre de l'épiscopat, & de persévérer dans la résolution que vous avez témoigné de suivre nos sentimens, sans vous appuyer sur votre propre sens. Car je crois que vous n'avez pas oublié que vous m'avez prié d'accepter votre renonciation à l'épiscopat, sous prétexte que l'on vouloit se soûlever contre vous pour un crime dont vous ne vous sentiez point coupable. Assûrant que vous n'aviez rien dit ni rien fait d'injurieux à notre Seigneur ni à ses Saints au sujet de leurs images, seu-

lement que vous aviez proposé la doctrine de l'écriture, qu'il ne faut rendre a la créature aucun honneur divin. Je vous lus ce que j'écrivois à votre métropolitain : vous déclarâtes que vous en étiez d'accord, & je vous en donnai copie. Ne scandalisez donc pas le peuple innocent, mais souvenez-vous du terrible jugement de Dieu contre les auteurs du scandale ; & sçachez que jusques à ce que vous ayez rendu ma lettre à votre métropolitain, je vous défends au nom de la sainte Trinité, de faire aucune fonction d'évêque : car j'aime mieux user de quelque rigueur, que me rendre moi-même coupable devant Dieu. An. 726.

Le patriarche Germain écrivit encore à Thomas évêque de Claudiopolis, qui s'étoit déclaré contre les images: Il lui dit entre autres choses: Vous avez été longtems avec nous, nous logions ensemble, vous proposiez quelquefois des questions de l'écriture ; sans que jamais vous nous ayez dit un mot sur les images des saints, de Jesus-Christ, ou de sa sainte mere. Vous avez gardé un profond silence sur ce sujet. Toutefois j'apprends qu'étant de retour en votre ville, vous avez fait ôter les images, comme par une commune résolution, & un dessein arrêté. J'ai peine à le croire: mais je suis obligé de vous en dire mon sentiment. Souvenez-vous premierement que nous devons éviter en tout les nouveautés ; mais principalement quand ce peut être une occasion de scandale au peuple fidele, & que l'on s'oppose à une coûtume établie depuis longtems dans l'église. D'ailleurs nous devons réfuter les calomnies que les infideles ramassent contre l'église, & montrer sa noble & divine immobilité. Or ce n'est pas d'aujourd'hui que les Juifs & les vrais idolatres

Tom. 1. conc. p. 298.

p. 299.

An. 726. nous ont fait ce reproche, sans autre dessein que de noircir notre foi. Car ils ne se soucient pas de nous détourner des ouvrages des hommes, eux dont tout le culte y est attaché, qui ne connoissent rien au dessus des choses sensibles, qui ne font qu'abaisser en toutes manieres la nature divine, l'enfermer dans un lieu, & la représenter par des images corporelles. Quant aux Sarrasins ou Musulmans, il leur reproche la pierre noire de la maison quarrée de la Mecque, qui est le principal objet du pelerinage.

V. Bibl. orient. p. 97.

p. 302. Il s'étend ensuite sur la pureté de la religion chrétienne, qui n'a pour objet d'adoration qu'un seul vrai Dieu, invisible & inaccessible dans sa gloire. Au contraire, dit-il, les idolatres croyent faire un dieu qui n'étoit point auparavant; & quand il est détruit, ils croyent n'avoir plus de dieu, s'ils n'en font un autre semblable. Les honneurs qu'ils leur rendent sont pleins de dissolution, & de toutes sortes d'actions & de paroles deshonnêtes. Mais au contraire les images des saints qui sont chez les chrétiens, ne servent qu'à les exciter à la vertu, comme feroient les discours des gens de bien. Car la peinture est une histoire abrégée, & tout se rapporte à la gloire du Pere céleste. Quand nous adorons l'image de Jesus-Christ, nous n'adorons pas les couleurs appliquées sur du bois, c'est le Dieu invisible qui est dans le sein du Pere que nous adorons en esprit & en vérité. Et ensuite : Depuis la fin des persécutions, on a tenu plusieurs conciles œcuméniques, qui ont fait des canons sur des sujets bien moins importans que celui des images. Cependant ils n'auroient pas dû le laisser sans examen, si cette ancienne coûtume nous conduisoit, comme l'on prétend, à l'i-

p. 302. E.

p. 303.

p. 304.

dolatrie, contre la défense des saintes écritures, & nous éloignoit de Dieu. Car celui qui a promis aux apôtres d'être avec eux jusques à la fin des siecles, l'a promis aussi aux évêques qui devoient après eux gouverner l'église. Et puisqu'il a dit qu'il seroit au milieu de deux ou trois assemblés en son nom, il n'auroit pas abandonné de si grandes multitudes assemblées par le zele de sa religion, sans leur communiquer son inspiration & sa conduite; d'autant plus que cette coûtume n'est pas seulement établie dans un petit nombre de villes, ou dans les moins considérables, mais presque dans tous les pays, & dans les premieres & les plus illustres églises. An. 726.

Il répond ensuite à l'objection tirée de l'écriture, où Dieu défend de faire aucune image de ce qui est au ciel ou sur la terre. Le sens, dit-il, en est manifeste, que la nature divine est invisible & incompréhensible, & qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elle ait rien de semblable avec les images corporelles. Car après avoir dit: Vous n'avez vu aucune image lorsque le Seigneur vous a parlé sur le mont Horeb: il ajoûte aussi-tôt: Ne vous trompez pas, en faisant quelque sculpture, & le reste; tant pour les faire souvenir du veau d'or, que pour les détourner de la coûtume des Egyptiens qu'ils connoissoient. C'est ce que dit S. Paul aux Athéniens, qu'étant enfans de Dieu, nous ne devons pas croire que la nature divine soit semblable à l'or, à l'argent ou à l'ouvrage des hommes. Or nous ne reconnoissons qu'un Dieu, nous n'adorons que lui, & nous n'offrons qu'à lui le sacrifice par Jesus-Christ. Et ensuite: Les chrétiens ne rendent aucun culte ni aucun honneur aux images de leurs parens ou de leurs amis;

Exod. xx. 4. Deut. v. 8.

Deut. iv. 15.

Act. xvii. 29.

p. 311. &c.

An. 716. mais en regardant l'image d'un ſaint, nous rendons
p. 314. B. gloire à Dieu. Et encore : On ne doit pas être ſcandaliſé de ce qu'on préſente aux images des ſaints des lumieres ou des parfums ; ce ſont des ſymboles de leurs vertus pour ſignifier leur lumiere ſpirituelle & l'inſpiration du Saint-Eſprit. Et encore : Ce qui eſt bien im-
Ibid. E. portant, c'eſt que Dieu a fait ſouvent des miracles ſur des images, dont il y a pluſieurs hiſtoires ; comme des guériſons des malades, dont nous avons nous-mêmes l'expérience, des charmes rompus, des apparitions en ſonge ; & ce qui eſt hors de doute & ſans contredit, l'image de la ſainte Vierge, qui étoit à Sozopolis de Piſidie, a répandu de ſa main peinte un parfum liquide : il y en a pluſieurs témoins. Il ne parle
p. 315. que des images de plate peinture, & il n'y en avoit point d'autres dans les égliſes, ſuivant l'uſage que les Grecs conſervent encore ; c'eſt pourquoi S. Germain parlant de la ſtatue de bronze que l'hémorrhoïſſe dreſſa
Sup. liv. xv. n. 20. en l'honneur de Jeſus-Chriſt ajoûte : Nous ne diſons
Ibid. E. pas cela pour dire que nous devions avoir des ſtatues de bronze. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans ſes trois lettres.

III.
Lettre du pape à S. Germain.
Conc. 7. act. 4. p. 28. E.
p. 283. E.

Il ne manqua pas d'écrire au pape Gregoire ce qui ſe paſſoit en une affaire ſi importante ; & le pape lui fit réponſe par une grande lettre, où d'abord il le félicite ſur la vigueur avec laquelle il défend la doctrine de l'égliſe. Elle ne s'eſt jamais trompée, dit le pape, quoiqu'on ſe l'imagine, & cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des payens. Il faut regarder l'intention & non pas l'action. Si les prophéties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du Fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été :

mais puisque tout s'est passé réellement, qu'il est né, qu'il a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité; plût à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les animaux, toutes les plantes pussent raconter ces merveilles, par la parole, par l'écriture, ou par la peinture. An. 726.

On appelle idoles les images de ce qui n'est point, & qui ne subsiste que dans les fables & dans les inventions frivoles des payens. Mais l'église n'a rien de commun avec les idoles : à Dieu ne plaise, nous n'avons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la créature comme un Dieu, ni reçû les mysteres de Béelphegor. Que si quelqu'un veut imiter les *p. 287.* Juifs, en accusant l'église d'idolatrie, à cause des vénérables images, nous le regardons comme un chien qui aboie en vain, & nous lui dirons comme aux Juifs : Plût à Dieu qu'Israel eût profité des choses sensibles que Dieu lui avoit ordonnées, pour le mener à lui; qu'il eût aimé le saint autel, plûtôt que les vaches de Samarie; la verge d'Aaron plûtôt que Astarte, & la pierre dont l'eau étoit sortie, plûtôt que Baal. C'est ainsi que l'église Romaine étoit d'accord avec celle de C. P.

L'entreprise de l'empereur Léon contre les images lui attira une révolte des peuples de la Grece & des Cyclades, qui armerent une flote, sous prétexte de zele pour la religion, menant avec eux un nommé Cosme pour le couronner empereur. Les chefs de cette armée étoient Agallien qui commandoit en Grece, & Etienne. S'étant approchés de C. P. ils donnerent une bataille le dix-huitieme d'Avril, indiction dixieme, l'an 727. Les rebelles y furent entierement défaits ;

Theoph. an. 10. p. 339. hist. misc. l. 21.

An. 727.

Agallien se jetta dans la mer tout armé, Cosme & Etienne furent pris; & eurent la tête tranchée.

IV. Germain chassé. Anastase patriarche.

Theoph. an. 13. p. 341.

Ce succès encouragea l'empereur Léon à persécuter les catholiques, & il fit de nouveaux efforts pour gagner le patriarche Germain, qui s'étoit déclaré contre les rebelles. L'empereur l'ayant fait venir, employoit pour le persuader les paroles les plus flateuses. Le patriarche lui dit: Nous avons bien oüi dire que les saintes images devoient être ôtées, mais non sous votre regne. Léon l'ayant pressé de dire sous quel empereur, il répondit, sous Conon. Léon reprit: Il est vrai que mon nom de baptême est Conon. Et le patriarche reprit: A Dieu ne plaise, seigneur, que ce mal s'accomplisse sous votre regne. Celui qui l'exécutera est un précurseur de l'ante-Christ, & tend à renverser le mystere de l'Incarnation. Ensuite voyant l'empereur irrité de ce discours, il le fit souvenir de ce qu'il avoit promis à son couronnement, & comme il avoit pris Dieu à témoin qu'il ne changeroit rien à la tradition de l'église. L'empereur n'en fut point touché: mais il continua de parler au patriarche, pour en tirer, s'il pouvoit, quelque discours offensant, afin de le faire déposer comme séditieux. Il étoit aidé dans ce dessein par Anastase, disciple & syncelle du patriarche: car il étoit dans les mêmes sentimens que l'empereur, qui lui avoit promis de le mettre à la place de Germain dans le siége de C. P. Le saint patriarche qui n'ignoroit pas la mauvaise disposition d'Anastase, se contenta de lui représenter sa trahison avec sagesse & douceur. Mais voyant que son égarement étoit sans retour, il lui dit un jour, comme ils entroient chez l'empereur, & qu'Anastase le suivant,

Fragm. epist. in Græco cod. orient. canonum.

avoit

avoit marché ſur ſa robe : Ne vous preſſez point, vous n'entrerez que trop tôt dans l'hippodrome. Anaſtaſe fut troublé de cette parole, auſſi-bien que ceux qui l'entendirent : mais elle fut verifiée quinze ans après, quand l'empereur Conſtantin fit dépoſer honteuſement Anaſtaſe, l'an 744. Car ceci ſe paſſoit en 729. L'empereur prit donc en averſion le patriarche Germain ; accuſant d'idolatrie tous les empereurs ſes prédéceſſeurs, tous les évêques, & tous les chrétiens : car il étoit trop ignorant pour comprendre la différence du culte relatif & abſolu ; & il ne condamnoit pas ſeulement la vénération des images, il rejettoit encore l'interceſſion des Saints, & avoit leurs reliques en horreur. An. 729.

Au commencement de l'année ſuivante 730. indiction treizieme, le ſeptieme de Janvier, il tint un conſeil, où il fit un decret contre les images, & voulut obliger le patriarche d'y ſouſcrire : mais le ſaint vieillard le refuſa courageuſement, & aima mieux renoncer à ſa dignité. Il ôta ſon pallium, & dit, entre autres paroles dignes d'un docteur de l'égliſe : Il m'eſt impoſſible, Seigneur, de rien innover contre la foi ſans un concile œcuménique. L'empereur irrité envoya au palais patriarchal des officiers armés pour l'en chaſſer à coups de poings, & avec outrage, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingts ans. Il ſe retira dans ſa maiſon paternelle, au lieu nommé Platanie, pour y pratiquer la vie monaſtique, laiſſant dans une extrème déſolation la ville de C. P. dont il avoit tenu le ſiége quatorze ans cinq mois & trois jours. Il finit ſaintement ſes jours dans cette retraite, & l'égliſe honore ſa mémoire le douzieme de Mai. Les Grecs honorent le

Theoph. an. 10. p. 340.

Martyr. R. 1. May.
Boll. to. 1. p. 555.

An. 727.

Menol. Basil. 12. May. 26. Juin.

même jour l'abbé Etienne, que saint Germain fit venir de Palestine pour réformer les moines de C. P. & le vingt-sixieme de Juin, ils font mémoire de Jean évêque des Goths d'au-delà du Pont-Euxin; que ces peuples, après l'avoir élû, envoyerent à S. Germain pour l'ordonner; mais craignant qu'il ne fût infecté par le commerce des hérétiques, il l'envoya en Iberie pour être sacré par les évêques du pays, qui le pouvoient mieux connoître. Saint Germain avoit composé un ouvrage, que nous n'avons plus, où il défendoit saint Gregoire de Nysse, contre ceux qui l'accusoient d'Origenisme; & on lui attribue quelques écrits, que les meilleurs critiques croyent être d'un autre Germain, patriarche de C. P. plus nouveau de 500 ans.

Phot. Cod. 233. p. 90.

V. Dupin to. 7. p. 286.

Si-tôt que saint Germain eut été chassé, & le vingt-deuxieme du même mois de Janvier 730. Anastase fut ordonné patriarche de C. P. & mis en possession à main armée. Il donna tout pouvoir à la cour sur l'église; & l'empereur Léon se sentant ainsi autorisé, commença à faire exécuter par force son décret contre les images.

V. Violences à C.P.

V. Cang. C. P. chr. l. 2. p. 114. &c. & lib. 4. n. 9. p. 85.

Narr. de Antiphon. to. 2.

Le grand palais de C. P. avoit un vestibule nommé Chalqué, parce qu'il étoit couvert de lames d'airain, & proche de la place nommée Calcopratea, c'est-à-dire, le marché au cuivre. Dans ce vestibule étoit élevée une image de Jesus-Christ sur la croix, qui étoit en vénération singuliere. On disoit que le grand Constantin l'avoit fait faire en mémoire de la croix qui lui apparut au ciel; & on en racontoit plusieurs miracles, entre autres celui-ci. Un marchand nommé Theodore ayant perdu tout son bien par un naufrage, emprunta

cinquante livres d'or d'un Juif nommé Abraham, & lui donna pour caution Jesus-Christ représenté en cette image. Après quoi il fit un voyage très-heureux, le Juif se convertit, & on nomma cette image Antiphonétes, c'est-à-dire, le répondant.

An. 730.

Auct. bibl. PP. Combef. p. 611.

L'empereur Léon voulut commencer par cette image, & envoya pour l'abattre un de ses écuyers nommé Jouin. Des femmes qui se trouverent présentes, s'efforcerent par leurs prieres de le détourner de ce sacrilége: mais sans s'arrêter à elles, il monta à une échelle, & donna trois coups de hache dans le visage de la figure. Les femmes tirerent l'échelle, firent tomber Jouin, le tuerent sur la place, & le mirent en pieces. Toutefois l'image fut abbatue & brûlée, & l'empereur fit mettre à la place une simple croix, avec une inscription, pour marquer qu'il en avoit ôté l'image. Car les Iconoclastes honoroient la croix, pourvû qu'elle n'eût pas de crucifix : ils n'en vouloient qu'aux images qui avoient figure humaine. Les femmes qui avoient massacré Jouin, coururent au palais patriarchal, & jettant des pierres, elles crioient contre Anastase: Infame ennemi de la vérité, as-tu donc usurpé le sacerdoce pour renverser les choses sacrées? Anastase outré de cette insulte, courut à l'empereur, & obtint que ces femmes fussent punies du dernier supplice. On fit mourir aussi dix autres personnes, huit hommes & deux femmes pour cette même image, & l'église grecque les honore comme martyrs le neuvieme d'Août. Plusieurs chrétiens d'occident furent témoins de cette violence; il y en avoit de Rome, de France, du pays des Vandales, de Mauritanie, de Gothie, & ils porterent chez eux ces tristes nouvelles.

Greg. epist. 1. tom. 7. conc. p. 19. A.

Vita S. Steph. p. 415.

Cang. lib. 2. p. 116.

Vita S. Steph. p. 415.

Menol. Martyr. R. 9. Aug.

Theoph. an. 10. p. 339. B.

An. 730.

Comme l'empereur Léon étoit ignorant, il persécuta principalement les gens d'étude, & abolit les écoles des saintes lettres, qui avoient subsisté depuis le grand Constantin. Il y avoit à C. P. près du palais, une bibliotheque fondée par les empereurs, contenant plus de trente-mille volumes. Le bibliothécaire nommé Lœcumenique, étoit un homme d'un mérite distingué, & il en avoit douze autres sous lui qui enseignoient gratuitement la religion & les sciences profanes. Leur mérite étoit si reconnu, qu'il n'étoit pas permis même aux empereurs de rien faire d'extraordinaire sans les consulter. L'empereur Léon fit son possible par menaces & par promesses pour les amener à son opinion touchant les images : mais enfin désesperant d'y réussir, il fit entourer la bibliotheque de fascines & de bois sec, & la brûla, avec les livres & ceux qui la gardoient. Enfin il voulut obliger, tant par violence que par caresse tous les habitans de C. P. à ôter toutes les images de Jesus-Christ, de la Vierge & des Saints, quelque part qu'elles fussent, les brûler au milieu de la ville, & blanchir toutes les églises peintes. Et comme plusieurs refusoient d'obéir, on coupa la tête à quelques uns, d'autres furent mutilés de quelque partie du corps. Plusieurs, tant clercs que moines & simples laïcs, souffrirent le martyre en cette occasion.

Constant. Manass. p. 87. v. Cang. C. P. Christ. lib. 2. n. 3. p. 151.

Anast. in Greg. II. Theoph. an. 13. p. 343.

VI.
Revolte en Italie.

La nouvelle de cette persécution étant portée en Italie, on abattit les images de l'empereur, & on les foula aux pieds ; & les Lombards profitant de l'occasion, firent des courses dans la Pentapole. Dès la onzieme indiction, c'est-à-dire, l'an 728. les Lombards ayant surpris Sutri en Toscane, le pape fit tant envers

le roi Luitprand, par lettres & par présens, qu'il rendit la place, quoique dépouillée de tout: mais ensuite il convint avec l'exarque Eutychius, de joindre leurs forces, afin que le roi pût soûmettre à son obéissance le duc de Spolete & de Benevent, & que l'exarque se rendît maître de Rome, pour exécuter les ordres qu'il avoit depuis long-tems contre la personne du pape. Le roi ayant soûmis les deux ducs, vint aux portes de Rome, d'où le pape sortit, & lui parla si fortement, que le roi se prosterna à ses pieds, & promit de ne faire mal à personne. Il ôta même ses armes, & mit devant le corps de S. Pierre son manteau, son baudrier, & son épée dorée, une couronne d'or, & une croix d'argent. Après avoir fait sa priere, il pria le pape de recevoir aussi l'exarque à la paix; ce qui fut fait. Le roi Luitprand se retira aussi, & l'exarque Eutychius entra dans Rome. An. 730.

Tandis qu'il y séjournoit, Tibere surnommé Petase, se révolta dans la Toscane, voulant se faire reconnoître empereur; & attira à son parti trois villes, Manture, Lune & Blede, qui lui prêterent serment. L'exarque eunuque & timide en fut fort allarmé: mais le pape l'encouragea, & envoya avec lui & avec son armée les premiers du clergé. Ils arriverent à Manture, où Petase fut tué, & sa tête envoyée à C. P. Toutefois l'empereur ne s'appaisa pas envers les Romains. Ensuite ayant fait son decret contre les images, il l'envoya à Rome, promettant au pape, s'il y acquiesçoit, de le recevoir en ses bonnes graces, nonobstant tout le passé; & le menaçant de le faire déposer, s'il empêchoit l'exécution de ses ordres. Mais le pape voyant l'impiété de ses ordonnances, se pré- *Anast. in Greg. II.*

An. 730. para à résister à l'empereur comme à un ennemi de l'église; & écrivit de tous côtés aux fideles pour les préserver de cette nouvelle erreur. Les peuples de la Pentapole & l'armée de la Venetie rejetterent l'ordre de l'empereur, & déclarerent qu'ils combattroient vigoureusement pour la défense du pape. Ils anathématiserent Paul exarque de Ravenne, celui qui l'avoit envoyé, c'est-à-dire l'empereur, & ceux qui lui obéissoient. Ils se choisirent des chefs; & enfin toute l'Italie par délibération commune, résolut d'élire un autre empereur, & de le mener à C. P. mais le pape espérant la conversion de Léon, arrêta l'exécution de ce dessein.

Cependant Exhilarat duc de Naples avec son fils Adrien, étant maître de la Campanie, persuada au peuple de cette province d'obéir à l'empereur & de tuer le pape : mais les Romains le prirent avec son fils, & les firent mourir tous deux; ensuite ils chasserent Pierre duc de Rome, disant qu'il avoit écrit à l'empereur contre le pape. A Ravenne le peuple fut divisé, les uns tenoient le parti de l'empereur, les autres celui du pape & des catholiques : ils en vinrent aux mains, & tuerent le patrice Paul exarque de Ravenne. Plusieurs places de l'Emilie & Auxume dans la Pentapole se rendirent aux Lombards. Enfin ils prirent Ravenne même, comme il paroît par une lettre du pape Gregoire II. à Ursus duc de Venise ou plûtôt de la province de Ravenne, nommée Venetie, où il dit : Puisque pour nos péchés la ville de Ravenne a été prise par la nation infame des Lombards, & que l'exarque demeure à Venise; comme nous l'avons appris; vous devez vous joindre à lui, & combattre avec lui pour nous, afin que Ravenne soit

rendue à l'empire, & remise sous l'obéissance de nos maîtres Léon & Constantin. D'un autre côté l'empereur envoya à Naples le patrice Eutychius eunuque qui avoit été exarque de Ravenne. Celui-ci envoya un de ses gens à Rome avec ses lettres portant ordre de tuer le pape & les premiers de la ville: ce qui ayant été découvert, les Romains vouloient tuer le patrice lui-même, mais le pape s'y opposa si fortement, qu'il l'empêcha. Ils anathématiserent donc le patrice Eutychius, & s'obligerent tous par serment grands & petits, à mourir plûtôt que de permettre que l'on fît aucun mal au pape qui défendoit la foi avec tant de zele. Le patrice Eutychius envoya des députés au roi Luitprand & aux ducs des Lombards, leur promettant de grandes sommes, s'ils vouloient abandonner le pape. Mais connoissant la mauvaise volonté du patrice par ses lettres, ils se joignirent aux Romains, & firent le même serment pour la défense du pape. Gregoire de son côté, pour s'attirer un plus grand secours de la part de Dieu, répandoit de très-grandes aumônes, s'appliquoit à la priere & au jeûne, & faisoit tous les jours des processions. Et quoiqu'il espérât en Dieu plus qu'aux hommes, il ne laissoit pas de rendre graces au peuple de sa bonne volonté; il l'exhortoit doucement à faire du progrès dans la vertu, & à conserver la foi, mais en même tems à ne se pas départir de l'affection & de la fidélité qu'il devoit à l'empire Romain; & toutefois les Grecs ont accusé le pape Gregoire II. d'avoir soustrait l'Italie à l'obéissance de l'empereur: mais il en faut plûtôt croire ceux qui ont écrit en Italie.

An. 730.

Theoph. 7.

Le nouveau patriarche de C. P. Anastase, envoya

Mars 731.

VII. Mort de Gregoire II. Gregoire III. pape.

Anast. in Greg. Theoph. an. 13. p. 343.

sa lettre synodique au pape Gregoire II. qui le voyant soûtenir l'hérésie des Iconoclastes, ne crut pas le devoir reconnoître pour son confrere: mais il lui écrivit pour l'avertir que s'il ne revenoit à la foi catholique, il seroit privé du sacerdoce. Le pape Gregoire II. ne survécut pas long-tems, & fut enterré à S. Pierre le treize de Février, indiction quatorzieme, l'an 731. après avoir tenu le saint siége quinze ans, huit mois & huit jours. Il fit cinq ordinations, quatre au mois de Septembre, & ordonna trente-cinq prêtres & quatre diacres, outre cent cinquante évêques. Il fit faire un calice d'or orné de pierreries, du poids de trente livres, & une patene d'or de vingt-huit livres & demie. Il donna au clergé & aux monasteres 2160 sous d'or, & deux mille pour le luminaire de S. Pierre. L'église l'honore entre les saints le treizieme de Février.

Martyr. R. 13. Febr.

De son tems il y eut quelques différends entre les évêques de Frioul & de Grade. Serenus évêque de Frioul ayant usurpé quelques droits sur Donat patriarche de Grade, le pape Gregoire II. lui écrivit en 729. lui représentant qu'il lui avoit accordé le pallium à la priere du roi des Lombards; mais à condition de se contenter de ce qu'il avoit possédé jusques alors, sans faire aucune entreprise sur personne. Il lui enjoint donc de se contenir dans ses bornes, qui étoient celles de la domination des Lombards. Il écrivit aussi à Donat patriarche de Grade, aux évêques, au duc Marcel, & au peuple de Venetie & d'Istrie, les avertissant de prendre garde que les Lombards ne prissent occasion de ce différend entre les évêques, pour entreprendre sur leur pays. Serenus étoit proprement

Epist. 14. to. 6. conc. p. 1450.

Epist. 15. p. 1451.

patriarche

patriarche d'Aquilée, résidant à Frioul, & Donat patriarche d'Aquilée, résidant à Grade, sur les terres des Romains. Après la mort de Serenus, Calliste, homme noble, archidiacre de Trévise fut ordonné patriarche d'Aquilée à Frioul, avec la faveur du roi Luitprand. Il y avoit à Frioul un évêque particulier, qui étoit alors Amator, & le patriarche sujet des Lombards, ne pouvant demeurer à Frioul, parce qu'il eût été trop exposé aux incursions des Romains, demeuroit à Cormone. Calliste, fier de sa noblesse, en fut choqué, & ne put souffrir que cet évêque demeurât dans la capitale, avec le duc & les Lombards, tandis qu'il étoit avec le petit peuple. Il fit donc ensorte de chasser Amator de la ville de Frioul, & s'établit dans sa maison. Pemmo, qui étoit alors duc de Frioul, en fut irrité; & de concert avec plusieurs Lombards, il prit le patriarche Calliste, le mena en un château nommé Ponce sur le bord de la mer, & l'y voulut précipiter. Mais il se contenta de le mettre en prison, où il ne lui donnoit que du pain. Le roi Luitprand l'ayant appris, entra en grande colere, ôta la duché à Pemmo, & la donna à son fils Rachis.

An. 731.

Paul. diac. VI. hist. c. 45.

Ibid c. 51.

Après la mort du pape Gregoire II. le saint siége ne vaqua que trente-cinq jours. Car lorsqu'on faisoit ses funérailles, tout le peuple de Rome, comme par inspiration divine, enleva de force le prêtre Gregoire qui y assistoit, & l'élut pape. C'étoit un Syrien très-doux, très sage, & bien instruit des saintes écritures. Il sçavoit les pseaumes par cœur, & s'étoit exercé à en pénétrer les sens cachés; il sçavoit le grec & le latin, parloit bien, prêchoit avec force & agrément. Il étoit grand amateur des pauvres, & donnoit l'exem-

Anast. in Greg. III.

An. 731.

ple de toutes les vertus. Il tint le ſaint ſiége dix ans & neuf mois. Les anciens auteurs le nomment ſouvent Gregoire le jeune & le confondent quelquefois avec ſon prédeceſſeur, principalement les Grecs.

VIII. Premiere lettre à l'empereur.

Anaſt. tom. 7. conc. p. 7.

Le pape Gregoire III. dès le commencement de ſon pontificat écrivit à l'empereur Leon, pour répondre à une lettre qu'il avoit écrite à lui ou à Gregoire II. La réponſe du pape commence ainſi : Nous avons reçu pendant la quatorzieme indiction de votre regne la lettre de votre majeſté de la même indiction, & celle de la quinzieme de la premiere & des ſuivantes juſques à la neuvieme. Pendant le regne de Leon l'indiction quatorzieme ne ſe rencontre que l'an 731. mais par la quinzieme & les neuf ſuivantes, il faut entendre les dix premieres années de ſon regne, pendant leſquelles il parut catholique. Le pape continue : Nous gardons ſoigneuſement vos lettres dans l'égliſe de S. Pierre, avec celles de vos prédeceſſeurs. Dans ces lettres ſcellées de votre ſceau, & ſouſcrites de votre main avec le cinabre, vous confeſſez notre ſainte foi dans toute ſa pureté, & vous déclarez maudit, quiconque oſe contrevenir aux déciſions des peres. Qui vous oblige donc maintenant à regarder en arriere, après avoir ſi bien marché dix ans durant ? Pendant tout ce tems vous n'avez point parlé des ſaintes images, & maintenant vous dites qu'elles tiennent la place des idoles, & que ceux qui les adorent ſont des idolatres. Vous ordonnez de les abolir entierement, & vous ne craignez point le jugement de Dieu en ſcandaliſant non-ſeulement les fideles, mais les infideles. Pourquoi comme empereur & chef des chrétiens n'avez-vous pas interrogé les hommes ſçavans & pleins d'expé-

p. 10.

rience ? Ils vous auroient appris pourquoi Dieu a défendu d'adorer les ouvrages des hommes. Les peres nos maîtres & les six conciles nous ont laissé cette tradition, & vous ne recevez pas leur témoignage. Nous sommes obligés, parce que vous êtes grossier & ignorant, de vous écrire des discours grossiers, mais pleins de sens & de la vérité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter votre présomption & votre orgueil, & de nous écouter humblement.

Dieu a ainsi parlé, à cause des idolatres qui habitoient la terre promise, & qui adoroient des animaux d'or, d'argent & de bois, des oiseaux, & toutes sortes de créatures, & disoient : Voilà nos dieux, & il n'y en a point d'autres. C'est pour cela que Dieu a défendu les ouvrages des hommes nuisibles & maudits, inventés par le démon. Mais il y en a que Dieu même a ordonnés pour son service, comme les tables de la loi, l'arche & les cherubins. N'étoit-ce pas des ouvrages de main d'hommes ? Dans les derniers tems Dieu a envoyé son Fils, qui s'est incarné, a paru dans Jerusalem, a fait plusieurs actions sensibles. Ceux qui l'avoient vû l'on peint comme ils l'avoient vû. On a peint de même saint Jacques, parent de notre Seigneur, saint Etienne & les autres martyrs. Ces images s'étant répandues par tout le monde, on a cessé d'adorer le démon pour les adorer, non d'un culte de latrie, mais d'un culte relatif. Et ensuite : Pourquoi ne peignons-nous pas le Pere de Jesus-Christ ? Parce qu'il est impossible de peindre la nature divine. Si nous l'avions vû, nous le peindrions de même, & vous diriez que ce seroit une idole. Vous dites que nous adorons des pierres, des murailles & des planches.

p. 11.

An. 731.

Il n'en est pas ainsi, Seigneur ; c'est pour nous faire souvenir de ceux dont ce sont les noms & les images, & pour élever en haut notre esprit rampant & grossier. Nous ne les regardons pas comme des dieux : à Dieu ne plaise : nous ne mettons pas notre espérance en ces images. Mais si c'est celle de Notre-Seigneur, nous disons : Seigneur Jesus-Christ, Fils de Dieu, secourez-nous, sauvez-nous. Si c'est celle de sa sainte Mere, nous disons : Sainte Mere de Dieu, priez votre Fils qu'il sauve nos ames. Si c'est d'un martyr : Saint Etienne qui avez répandu votre sang pour J. C. & qui avez auprès de lui tant de crédit, comme premier martyr, priez pour nous.

p. 15. C. Et ensuite : Nous aurions pû, comme ayant la puissance & l'autorité de saint Pierre, prononcer des peines contre vous. Mais puisque vous vous êtes donné vous-même la malédiction, qu'elle vous demeure. Et ensuite : Il vaudroit mieux que l'on vous nommât hérétique, que persécuteur & destructeur des saintes images. Mais le nom d'hérétique ne vous convient pas, puisque vous combattez ce qui est clair comme la lumiere. Ayant un si grand évêque, notre confrere le seigneur Germain, vous deviez le consulter comme votre pere, lui qui a une si grande expérience des affaires ecclésiastiques & politiques, à present âgé de quatre-vingts-quinze ans, qui a servi tant de patriarches & d'empereurs. Vous l'avez laissé pour écouter ce méchant & insensé Ephesien, fils d'Apsimare, & ses semblables, comme Theodose, évêque d'Ephese, l'un des chefs des Iconoclastes. Le pape rapporte ensuite l'exemple de Constantin Pogonat, qui fit assembler le sixieme concile, & le fit exécuter en s'y soû-

Conc. 7. act. 1. p. 55. E.

Sup. liv. XL. n. 21. 27. p. 18. C.

mettant le premier ; puis il ajoûte : Vous voyez, Seigneur, que les décisions de l'église n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux évêques. C'est pourquoi comme les évêques qui sont préposés aux églises, s'abstiennent des affaires publiques, les empereurs doivent s'abstenir des affaires ecclésiastiques, & se contenter de celles qui leur sont confiées. Mais la concorde des empereurs & des évêques fait une seule puissance, quand on traite des affaires avec paix & charité. An. 731.

Vous nous avez écrit d'assembler un concile œcuménique : il ne nous semble pas à propos. C'est vous qui persécutez les images : arrêtez, & vous tenez en repos : le monde sera en paix, & les scandales cesseront. Supposez que le concile est assemblé, où est l'empereur pieux pour y prendre séance, suivant la coûtume, recompenser ceux qui parleront bien, & poursuivre ceux qui s'écartent de la vérité ? Vous-même, êtes rebelle & agissez en barbare. Ne voyez-vous pas que votre entreprise contre les images n'est que révolte & présomption ? Les églises joüissoient d'une paix profonde, quand vous avez excité les combats & les scandales. Cessez, & il n'est pas besoin de concile. Il lui marque ensuite comme tout l'Occident est révolté contre lui, depuis qu'on y a appris les violences qu'il a commises à C. P. On a jetté, dit-il, par terre vos images, on les a foulées aux pieds. Les Lombards, les Sarmates, & les autres peuples du Nord ont fait des courses dans la malheureuse Décapole, & ont pris Ravenne même, dont ils ont chassé vos magistrats, & en ont mis de leur part. Ils veulent traiter de même vos places les plus proches de nous, & Rome aussi, sans que vous puissiez nous défendre.

p. 19. C. Sup. n. 6.

An. 731. Voilà ce que vous vous êtes attiré par votre imprudence.

Vous croyez nous épouvanter, en disant : J'envoyerai à Rome briser l'image de saint Pierre, & j'en ferai enlever le pape Gregoire chargé de chaînes, comme Constantius fit à Martin. Sçachez que les papes sont les médiateurs, & les arbitres de la paix entre l'Orient & l'Occident : nous ne craignons point vos menaces, à une lieue de Rome vers la Campanie nous sommes en sûreté. La Décapole, dont parle ici le pape Gregoire III. est la même province que l'on appelloit plus ordinairement Pentapole, & dont Ravenne étoit la capitale.

Baudr. Lex.

IX. Seconde lettre du pape à l'empereur.

To. 7. conc. p. 23.

L'empereur Leon écrivit encore au pape, qui lui répondit en ces termes : J'ai reçû votre lettre par Ruffin votre ambassadeur, & la vie m'est devenue insupportable, voyant que loin de vous repentir, vous demeurez dans vos mauvaises dispositions. Vous dites : J'ai l'empire & le sacerdoce. Vos prédécesseurs le pouvoient dire, eux qui ont fondé & orné les églises, & les ont protégées de concert avec les évêques. Au contraire, vous avez dépouillé & défiguré les églises, que vous avez trouvées magnifiquement ornées. Que sont nos églises, sinon les ouvrages des hommes? Des pierres, du bois, de la chaux, du mortier? Mais elles sont ornées par les peintures & les histoires de Jesus-Christ & des Saints. Les Chrétiens y employent leurs biens ; les peres & les meres tenant entre leurs bras leurs petits enfans nouveaux baptisés, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeunes gens, ou aux gentils convertis ; ainsi ils les édifient, & élevent leur esprit & leur cœur à Dieu. Vous en avez détourné le

p. 26.

ſimple peuple, pour le jetter dans l'oiſiveté, les chanſons, les fables, le ſon des lyres, des flûtes, & de ſemblables badineries, au lieu des actions de graces & des loüanges de Dieu. An. 731.

Enſuite il lui marque ainſi la différence de l'empire & du ſacerdoce. Comme il n'eſt pas permis à l'évêque de regarder dans le palais, & de donner les dignités temporelles; ainſi l'empereur ne doit pas regarder dans les égliſes, pour faire les élections du clergé, conſacrer ou adminiſtrer les ſacremens, ou même y participer ſans le prêtre. Chacun de nous doit demeurer dans ſa vocation. Voyez-vous, Seigneur, la différence des évêques & des princes? Si quelqu'un vous a offenſé, vous confiſquez ſa maiſon, vous le depouillez, ou le baniſſez, ou lui ôtez même la vie. Les évêques n'en uſent pas ainſi: mais ſi quelqu'un a péché, & s'en confeſſe, au lieu de l'étrangler & de lui couper la tête, ils lui mettent au cou l'évangile & la croix, ils l'empriſonnent dans le thréſor de l'égliſe, la diaconie ou la ſalle des catéchumenes, ils lui impoſent des jeûnes, des veilles, des prieres; & après l'avoir bien corrigé, ils lui donnent le ſacré corps & le précieux ſang de Notre-Seigneur, & l'envoyent pur & ſans tache devant Dieu. Un pape qui parloit ainſi, étoit bien éloigné de prétendre ôter à l'empereur ſa puiſſance temporelle, non plus que ſon prédéceſſeur. *p. 26. D.* *1. Cor. VII. 20.*

Il continue: Vous nous perſécutez, & nous tyranniſez par la main de vos ſoldats, & par les armes de la chair. Pour nous, nous ſommes nuds & ſans armes, nous n'avons point d'armées terreſtres: mais nous invoquons Jeſus-Chriſt, chef de toutes les créatures, *an. p. 27. E.*

An. 732.

ſupérieur à toutes les armées des vertus céleſtes, afin qu'il vous livre à ſatan pour ſauver votre ame, ſuivant la parole de l'apôtre. Et enſuite : Vous demandez pourquoi dans les ſix conciles il n'eſt point parlé des images ; je réponds, qu'on n'y a point parlé non plus s'il faut manger du pain & boire de l'eau ; nous avons reçu les images par une ancienne tradition, les évêques eux-mêmes en portoient aux conciles, & aucun de ceux qui aimoient Dieu, ne voyageoit ſans images.

Anaſt. in Greg. III.

Le pape Gregoire III. envoya cette lettre, & la précédente par le prêtre George, qui eut aſſez de foibleſſe pour n'oſer la rendre à l'empereur. Il la rapporta à Rome, & confeſſa ſa faute au pape, qui lui ayant fait de grands reproches, vouloit le dépoſer dans un concile ; à la priere des évêques, il ſe contenta de le mettre en pénitence, & le renvoya avec les mêmes lettres. L'empereur fit retenir en Sicile les lettres, ſans permettre que le prêtre George les apportât à C. P. & le tint lui-même en exil pendant près d'un an.

X.
S. Boniface archevêque.
Vita Vilib. c. 8. per Othl. lib. 1. c. 26.

En Allemagne, ſaint Boniface ayant appris l'ordination du pape Gregoire III. lui envoya des députés avec des lettres, pour l'aſſûrer de ſon obéiſſance, lui rendre compte de ſa miſſion, & lui demander la réſolution de pluſieurs difficultés. Le pape lui accorda non-ſeulement la communion & l'amitié du ſaint ſiége qu'il demandoit, mais encore le pallium & le titre d'archevêque. Il lui envoya des reliques, & d'autres préſens, avec une lettre, où après avoir déclaré la nouvelle dignité qu'il lui donne, il ajoûte : Et parce que vous nous aſſûrez que par la grace de Dieu il s'eſt

To. 6. conc. p. 1468.

converti

converti une ſi grande quantité de peuple, que vous ne pouvez ſuffire à leur inſtruction; nous ordonnons que ſuivant les canons & de l'autorité du ſaint ſiége, vous établiſſiez des évêques dans les lieux où le nombre des fideles ſera multiplié, prenant garde toutefois à ne pas avilir l'épiſcopat, & à ne point faire de conſécration d'évêque, ſans y en appeller deux ou trois. Quant au prêtre qui vint nous trouver l'année paſſée, & qui prétend avoir été abſous de ſes crimes, ſçachez qu'il ne nous a fait aucune confeſſion, & n'a reçu aucune abſolution de nous. Il nous demanda ſeulement des lettres de recommandation pour notre fils Charles. Ceux qui ont été baptiſés par les payens, doivent être baptiſés encore au nom de la ſainte Trinité. De même ceux qui ont été baptiſés par un prêtre qui ſacrifie à Jupiter, & mange des viandes immolées, ou qui doutent s'ils ont été baptiſés. Il faut croire que le baptême adminiſtré par ces payens, n'étoit pas ſelon la forme de l'égliſe; car nous n'avons pas les queſtions de ſaint Boniface, pour ſçavoir les circonſtances des cas propoſés.

An. 732. *Epiſt.* 1. c. 9. c. 1. c. 4.

Le pape continue: On peut offrir pour les morts véritablement chrétiens, mais non pas pour les impies. On doit obſerver les degrés de parenté pour les mariages juſques à la ſeptieme génération. Et ſi vous le pouvez, détournez les hommes de ſe remarier plus de deux fois. C'eſt-à-dire, que l'égliſe n'approuvoit pas les quatriemes nôces, ſans les condamner abſolument. Les parricides ne recevront la communion qu'à la mort en viatique, & toute leur vie s'abſtiendront de chair & de vin, & jeûneront le lundi, le mardi & le vendredi. Ceux qui vendent leurs eſclaves aux in-

c. 3. c. 5. c. 6. c. 7. c. 8.

An. 732.

fideles pour les immoler, feront la même pénitence que les homicides. Défendez autant que vous pourrez à vos nouveaux chrétiens de manger de la chair de cheval, & leur impoſez pénitence. Cette lettre ne peut être écrite avant l'an 732.

c. 2.

c. 2.

Saint Boniface l'ayant reçûe, fut encouragé dans ſa miſſion, & bâtit deux égliſes, une à Friſlar, en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul, une autre à Hamanabourg, en l'honneur de S. Michel; il joignit à chacune un monaſtere nombreux. Le monaſtere de Friſlar étoit dans la Heſſe ſur l'Eder, à l'endroit de la ville qui en porte encore le nom. Son premier abbé fut ſaint Vigbert, moine Anglois du pays d'Oüeſſex, qui paſſa en Germanie, étant déja prêtre, pour travailler avec ſaint Boniface. Il étoit fort exact dans l'obſervance de la regle; & s'il étoit appellé pour oüir la confeſſion de quelqu'un, il ne parloit à perſonne en chemin, ou ne parloit que de choſes ſpirituelles. Il mourut en 747. & l'égliſe honore ſa mémoire le 13 d'Août.

Vita to. 4. Acta. SS. Ben. p. 674.
Epiſt. 52. inter Bonif. c. 8.
Martyr. R. 13. Aug.

XI.
Egliſe d'Angleterre.

Beda v. hiſt. c. ult. to. 3. act. SS. Ben.

Saint Boniface entretenoit un commerce continuel de lettres avec l'égliſe d'Angleterre; dont il tiroit de grands ſecours, & dont nous voyons l'état à la fin de l'hiſtoire de Bede, l'an 731. Brictuald archevêque de Cantorberi, mourut cette même année le neuvieme de Janvier, après avoir tenu le ſiége trente ſept ans, ſix mois & quatorze jours. Son ſucceſſeur fut Tatouin, de la province des Merciens, auparavant prêtre dans le monaſtere de Briudun. Il fut ſacré à Cantorberi, par Daniel de Vinceſtre, Adulfe de Rocheſtre, & deux autres évêques, le dixieme de Juin, la même année 731. Tatouin étoit un homme conſidérable par ſa piété & par ſa prudence, & bien inſtruit des ſaintes

lettres. Il reçut le pallium du pape Gregoire III. & après avoir gouverné trois ans l'église de Cantorberi, il mourut le 30 de Septembre 734. Son successeur fut Northelme, moine & prêtre de Londres.

An. 732.
Gervas.

Adulfe évêque de Rochestre, avoit succédé en ce siége à Thomas, mort en l'an 716. Celui-ci étoit très-savant, disciple de l'archevêque Theodore & de l'abbé Adrien. Il sçavoit le grec & le latin, comme sa langue naturelle, & étoit instruit des sciences ecclésiastiques & profanes. En Northumbre, Vilfrid II. étoit évêque d'Yorc, ayant succédé à Jean, successeur de S. Vilfrid. Jean étoit disciple de saint Theodore de Cantorberi, il fut moine à Streneshal, & succeda dans l'évêché d'Hagustald à Eata, qui y avoit été mis après l'expulsion de saint Vilfrid. Jean succeda aussi en 704. à Bosa, mis à la place de saint Vilfrid dans l'évêché d'Yorc; mais il le rendit à ce saint quand il fut rétabli. Saint Vilfrid étant mort en 709. Jean lui succéda & reprit le gouvernement de l'église d'Yorc: mais huit ans après se sentant cassé de vieillesse, il ordonna à sa place Vilfrid prêtre de son clergé, & se retira au monastere de Beverlei qu'il avoit fondé. Il y mourut quatre ans après, l'an 721. le 7 de Mai, jour auquel l'église célebre sa mémoire. Bede raconte de lui plusieurs miracles considérables, & témoigne que la vie monastique faisoit grand progrès dans le pays de Northumbre, à la faveur de la paix, dans le tems où il finit son histoire, c'est-à-dire, l'an 731. On n'eut pas soin de la continuer après lui, & pendant plusieurs siecles nous ne connoissons plus si distinctement l'église d'Angleterre.

Act. SS. Ben. tom. 3. p. 433.

Sup. liv. XL. n. 3.

Martyr. R. 7. Mai lib. 5. hist. c. 2. 3. 4. 5. 6.

Vilfrid le jeune avoit été moine dans l'abbaye de

An. 732.

Pœta. an. to. 4. acta. SS. p. 560.

Streneshal, & depuis vidame & abbé dans l'église d'Yorc; aussi croit-on que cette église étoit servie par des moines comme la plûpart des cathedrales d'Angleterre. Il orna son église de vases précieux, & s'appliqua à l'instruction de son peuple & au soulagement des pauvres. Après avoir gouverné l'église d'Yorc pendant quinze ans, depuis 717. jusques en 732. il fit ordonner Egbert à sa place, & se retira pour passer le reste de sa vie dans le repos & la priere. Egbert étoit frere du roi Edbert qui régnoit alors en Northumbre. Dès son enfance il avoit été mis dans un monastere, & gouverna l'église d'Yorc pendant trente-quatre ans. Au commencement de son pontificat, c'est-à-dire, l'an 735. il reçut du pape Gregoire III. le pallium & la dignité archiépiscopale; ainsi il fut le second archevêque d'Yorc, comptant saint Paulin pour le premier.

p. 561.

XII. Lettre de Bede à Egbert.

Le vénérable Bede vivoit encore, & l'an 734. il écrivit à l'évêque Egbert une lettre qui est un illustre témoignage de son amitié pour ce prélat, & de son zele pour l'église. L'année précédente, qui étoit la seconde du pontificat d'Egbert, Bede avoit passé quelques jours à instruire dans le monastere d'Yorc, & l'évêque l'avoit prié d'y revenir l'année suivante: mais étant retenu par la maladie qui lui survint, & qui fut apparemment la même dont il mourut, il suppléa à sa visite par cette lettre. Avant toutes choses, dit-il, évitez les conversations inutiles, & vous appliquez à la méditation des saintes écritures, principalement des épitres de S. Paul à Timothée & à Tite, du pastoral de S. Gregoire, & de ses homélies sur les évangiles. Comme il ne convient pas d'employer les

p. 46. edit. Paris. 1666.

vases sacrés à des usages profanes, il n'est pas moins indécent que celui qui est consacré au service des autels, se répande au sortir de l'église en des discours ou des actions indignes de son rang. Ayez toûjours avec vous des personnes capables de vous aider & de vous soûtenir dans les tentations; & ne faites pas comme certains évêques qui ne sont accompagnés que de gens de plaisir & de bonne chere, capables de les divertir par des entretiens frivoles. Et ensuite : An. 732.

Parce que votre diocese est si grand, que vous ne pouvez seul aller par tout, même en un an, il est nécessaire que vous établissiez des prêtres dans chaque village, pour instruire & administrer les sacremens; & ils doivent principalement avoir soin que tout le monde sçache par cœur le symbole & l'oraison dominicale, & que ceux qui n'entendent pas le latin, le chantent en leur langue, soit laïques, soit clercs ou moines. C'est pour cela que je les ai traduits en Anglois, en faveur de plusieurs prêtres ignorans. On dit qu'il y a plusieurs villages dans les montagnes inaccessibles, de notre nation, où jamais on n'a vû d'évêque exercer aucune fonction spirituelle, ni personne pour instruire; & toutefois aucun de ces villages n'est exempt de payer des redevances à l'évêque. Ainsi loin de prêcher gratuitement, suivant le précepte de notre Seigneur, on reçoit sans prêcher l'argent qu'il a défendu de prendre. Et ensuite. p. 50.

Le meilleur moyen de rétablir notre église, est de multiplier les évêques. Car qui ne voit combien il vaut mieux partager à plusieurs ce fardeau immense, que d'en accabler un seul? C'est pourquoi le saint pape Gregoire écrivant à l'archevêque Augustin, avoit or- p. 55.

An. 732.
Greg. XII. epist. 15.
Sup. liv. XXXVI. n. 37.

donné d'instituer douze évêques, dont celui d'Yorc seroit le métropolitain. Je voudrois que vous remplissiez ce nombre avec le secours du roi: c'étoit Ceolulfe roi de Northumbre, prince très-pieux. Bede continue: Je sçai que par la négligence des rois précédens & leur libéralités inconsiderées, il n'est pas aisé de trouver un lieu vacant pour ériger un évêché. C'est pourquoi j'estimerois à propos de prendre pour cet effet quelque monastere; & pour obvier à l'opposition de l'abbé & des moines, on pourroit leur permettre de choisir l'évêque d'entre eux, ou de le prendre dans le territoire qui seroit le nouveau diocese. Ce qui en rendra l'exécution plus facile, c'est le nombre infini de lieux qui portent très-mal à propos le nom de monasteres, quoiqu'il n'y ait point d'observance monastique.

p. 59.

Car vous savez que de purs séculiers, sans aucune expérience, ni aucune affection pour la vie réguliere, donnent au roi de l'argent, & en achetent des terres, sous prétexte d'y fonder des monasteres, & en font assûrer la propriété à leurs héritiers, par des lettres des rois, confirmées par les évêques. Là ils vivent avec toute sorte de licence, gardant leurs femmes & leurs enfans; & y rassemblent, sous le nom de moines, ceux qui pour leur indocilité sont chassés des vrais monasteres, ou qu'ils en peuvent débaucher, ou qu'ils trouvent vagabonds, ou leurs vassaux à qui ils donnent l'habit & se font promettre obéissance. Ils prétendent être tout ensemble abbés & gouverneurs de provinces, ou officiers du roi, & donnent à leurs femmes de semblables monasteres à gouverner. Ce seroit donc un grand bien d'employer utilement ces terres occupées par des gens qui ne font que du scandale, & du

p. 57.

moins sont inutiles à l'église & à l'état. Nous avons vû que dès le siecle précédent il y avoit en Espagne de ces faux monasteres sans discipline, dont S. Fructueux de Brague se plaignoit.

An. 732.

Sup. liv. XXXIX. n. 23.
Reg. S. Fruct. c. 1. 2.

Bede dit que cet abus régnoit en Angleterre depuis environ trente ans; & continuant de donner ses avis à l'évêque Egbert, il l'exhorte à faire instruire soigneusement le peuple de la foi & des mœurs; d'enseigner combien est salutaire la fréquente communion, telle qu'elle se pratique en Italie, en Gaule, en Afrique, en Grece & par tout l'Orient. Mais, ajoûte-t'il, les laïques de notre province sont presque tous si éloignés de cette dévotion, que les plus pieux ne communient qu'à Noël, à l'Epiphanie & à Pâque: quoiqu'il y ait une infinité de personnes, d'une vie très-pure, de tout âge & de tout sexe, qui sans aucune difficulté, pourroient communier tous les dimanches & les fêtes des apôtres & des martyrs, comme vous avez vû faire à Rome. Même les gens mariés le feroient volontiers, si on leur montroit les bornes de la continence; c'est-à-dire, qu'ils doivent la garder, en s'approchant des sacremens.

p. 60.
p. 64.

Bede nâquit l'an 673. en Northumbre, aux confins de l'Ecosse, dans le territoire du double monastere de Viremouth & de Jarou. A l'âge de sept ans, ses parens le mirent dans un monastere pour y être élevé, & il demeura premierement à Viremouth sous saint Benoît Biscop, qui l'avoit fondé, puis sous S. Ceolfrid à Jarou, où il passa le reste de ses jours. Toute sa vie fut employée à s'instruire dans les sciences & méditer l'écriture sainte, sans se dispenser des exercices réguliers, c'est-à-dire de la psalmodie & du travail

Acta SS. Ben. to. 4. p. 534. 539.

An. 732.

des mains, qui étoit en vigueur dans ce monastere. Sans en sortir il apprit le latin, le grec, la versification latine, l'astronomie, l'arithmétique, en un mot toutes les sciences. Il eut pour maître dans l'écriture sainte, entre autres le moine Trumbert, disciple de S. Ceadda évêque de Lichefeld; il apprit le chant de Jean archidiacre de Rome, amené en Angleterre par S. Benoît Biscop. Bede eut aussi pour maîtres des disciples de S. Theodore de Cantorberi & de l'abbé Adrien.

Sup. Bc. IV. hist. c. 3.

A l'âge de dix-neuf ans il fut ordonné diacre, quoique selon les canons il en fallût vingt-cinq: mais quelquefois le mérite en faisoit dispenser. A trente ans il fut ordonné prêtre l'an 702. & il reçut l'un & l'autre ordre par les mains de Jean alors évêque d'Hagustald, & depuis d'Yorc, & par le commandement de saint Ceolfrid son abbé, car le monastere de Jarou étoit dans le diocese d'Hagustald. Depuis que Bede fut prêtre, il s'appliqua à écrire principalement sur l'écriture sainte. Il composa premierement sa petite explication sur l'épître de S. Jean, puis l'explication sur l'apocalypse, dédiée à Hubert surnommé Eusebe, depuis son abbé. Ensuite il commenta les actes des apôtres par l'ordre d'Acca, qui fut évêque d'Hagustald depuis l'an 709. Il expliqua ensuite l'évangile de S. Luc, puis les trente questions sur les livres des Rois, à la priere de Northelme, alors prêtre de Londres, & depuis archevêque de Cantorberi. Ensuite il donna le commentaire sur Samuel, dont il commença le troisieme livre après la mort de l'abbé S. Ceolfrid, c'est-à-dire, en 716. Il donna l'explication sur Saint Marc long-tems après celle de S. Luc; il en fit une sur S. Paul, & sur les épîtres canoniques, recueillie avec un grand tra-

Acta. p. 555.

vail

vail des écrits de S. Augustin. Il acheva le livre des six âges du monde la neuvieme année de l'empereur Leon Isaurien, c'est-à-dire, l'an 724. An. 732.

XII. Autres écrits de Bede.

Cet ouvrage de Bede lui attira des reproches de quelques ignorans qui le traitoient d'hérétique, jusques à faire contre lui des chansons: prétendant qu'il disoit que notre Seigneur ne s'étoit pas incarné dans le sixieme âge du monde. Le fondement de cette calomnie étoit que Bede préférant avec S. Jerôme l'original Hebreu à la version des septante, comptoit moins de cinq mille ans jusques à la venue de Jesus-Christ. Ainsi c'étoit la même objection des Juifs, réfutée environ quarante ans auparavant par S. Julien de Tolede. Bede sensiblement alarmé de cette accusation d'hérésie, écrivit une lettre apologétique à un moine nommé Plegouin, où il justifie doctement sa chronologie, & montre qu'il n'y a aucun fondement à l'opinion vulgaire qui couroit alors, que le monde devoit durer six mille ans. En un mot, que l'on ne doit chercher par aucune conjecture le tems de la fin du monde, que Dieu a voulu nous tenir caché.

Sup. liv. XL. n. 40.

p. 94.

p. 12.

p. 17.

Bede écrivit aussi la vie des cinq abbés qui avoient gouverné jusques alors les deux monasteres de Virmouth & de Jarou; sçavoir, S. Benoît Biscop, saint Ceolfrid, Estervin, Sigefrid & Vitbert, ce qui comprend l'histoire de ces monasteres. Enfin il écrivit l'histoire ecclésiastique des Anglois, qui fut un de ses derniers ouvrages. Il y fut principalement excité & aidé par l'abbé Albin, disciple de saint Theodore & d'Adrien, qui étant très-instruit de tout ce qui regardoit l'église de Cantorberi & les pays voisins, en envoya de bons mémoires à Bede par Northelme prê-

Epist. ad reg. Ceol.

An. 327. tre de Londres, qui lui rapporta encore plusieurs choses de vive voix. Northelme alla ensuite à Rome, & avec la permission du pape Gregoire III. chercha dans les archives de l'église, & en tira plusieurs lettres de S. Gregoire, & des autres papes, qu'il apporta à Bede, pour les insérer dans son histoire. Daniel évêque de Vincestre, lui fournit quelques mémoires touchant l'histoire ecclésiastique des provinces d'Oüessex, & de Sussex & de l'Isle de Ouict. Il apprit des moines de Lestinguen la conversion de Merce & d'Essex, par le ministere des évêques Ceddi & Ceadda. L'abbé Eli l'instruisit de l'histoire d'Estangle. Pour celle de Northumbre son pays, il en savoit beaucoup par lui-même, & apprit le reste des moines de Lindisfarne & de plusieurs autres personnes. C'est Bede qui rend ainsi compte de ses auteurs au roi Ceolulfe, à qui il dédie son histoire. Elle est divisée en cinq livres, dont le premier commence à l'entrée de Jules Cesar dans la grande Bretagne, & finit à la mort de S. Gregoire : les quatre livres suivans contiennent tout ce qui étoit arrivé depuis, principalement touchant la religion ; & j'en ai rapporté ce qui m'a semblé de plus remarquable.

Bede joignit à son histoire un épitome ou abregé contenant des dates des principaux faits, & finissant de même à l'an 731. car ce qui est au-delà a été ajoûté depuis. Il le finit par un sommaire de sa vie, & un catalogue des ouvrages qu'il avoit publiés jusques à cette année, la cinquante-neuvieme de son âge. Ce sont des explications sur la plûpart des livres de l'écriture, tirées des ouvrages des peres, principalement de saint Augustin : des traités du bissexte & de l'équi-

noxe, par rapport au compte ou au calcul de la pâque qu'il avoit étudié avec ſoin, à cauſe de l'erreur des Bretons & des Irlandois: Un martyrologe, pluſieurs vies des ſaints, ſon hiſtoire & quelques autres ouvrages moins importans que nous avons pour la plûpart; mais on lui en attribue pluſieurs qui ne ſont pas de lui. Il paſſa ſa vie dans une grande innocence & une application continuelle à ſervir l'égliſe, ſoit en étudiant, ſoit en inſtruiſant par écrit & de vive voix, & mourut dans ſon monaſtere de Jarou l'an 735. âgé de 63 ans. Un de ſes diſciples Cuthbert, depuis abbé de Jarou, nous a laiſſé les circonſtances de ſa mort en cette maniere. An. 732.

Environ quinze jours avant pâque, il fut attaqué d'une grande difficulté de reſpirer, quoique ſans douleur. Il paſſa en joie & en action de graces tout le tems qui reſtoit juſques à l'aſcenſion, qui fut le vingt-ſixiéme de Mai, donant tous les jours des leçons à ſes diſciples, & employant à chanter des pſeaumes le reſte du tems, même la plus grande partie de la nuit. Il diſoit ſouvent des paſſages de l'écriture convenables à l'état où il ſe trouvoit, & il en avoit traduits quelques endroits en vers Anglois. En ces derniers jours de ſa vie il travailloit à deux ouvrages, une traduction de l'évangile de S. Jean en Anglois & des extraits du livre des notes de ſaint Iſidore de Seville; il en dicta encore le jour de l'Aſcenſion; & à l'heure de none il dit à Cuthbert: J'ai quelque choſe de prix dans ma caſſette, du poivre, des mouchoirs, des parfums; cours vîte, & amene-moi les prêtres de notre monaſtere, afin que je leur faſſe de petits preſens de ce que Dieu m'a donné. Il parla à chacun d'eux, les *Act. p. 537.*

An. 732.

priant de célébrer des messes, & de faire des prieres pour lui; puis il mourut étendu sur le pavé de sa cellule en chantant *Gloria Patri*, plein de confiance & de joie. L'église honore la mémoire de Bede le vingt-septieme de Mai, & les anciens n'ont point fait difficulté de lui donner le nom de saint. Depuis on lui a attribué particulierement le titre de vénérable, dont on ne voit pas d'autres raisons, sinon que l'on qualifioit ainsi les plus saints moines. Ses ouvrages furent fort estimés dès son tems; & peu après sa mort, saint Boniface les demanda à Egbert archevêque d'Yorc, à Hubert, & ensuite à Cuthbert abbé de Jarou, comme lui devant être fort utiles dans sa mission.

Martyr. R. 27. Mai.

V. Mabill. to. 3. act. p. 554. n. 25.

Bon. ep. 8. c. 85. q. 180.

Act. SS. Ben. to. 4. p. 174.

Ceolulfe roi de Northumbre, à qui Bede avoit dédié son histoire, profita tellement de cet ouvrage, que l'an 737. il quitta son royaume qu'il gouvernoit depuis neuf ans, & embrassa la vie monastique à Lindisfarne, sous la conduite de S. Cuthbert. Il porta dans ce monastere ses thrésors, & lui donna plusieurs terres, mais il en affoiblit un peu l'observance; car de son tems on permit l'usage du vin & de la bierre, au lieu qu'auparavant on n'y buvoit que de l'eau ou du lait. Il vécut vingt-deux ans dans le monastere, & mourut comme l'on croit l'an 760. le quinzieme de Janvier, & est honoré comme saint.

XIII. Sarrasins en France.

L'église de France étoit alors affligée par les incursions des Arabes Musulmans: car ayant soûmis l'Espagne, ils se rendirent maîtres aussi de ce que les Goths possédoient au-deça des Pyrenées. Dès l'an 719. ere 757. ils prirent Narbonne & y mirent garnison, conduits par Zama, qui les commandoit pour le calife Yezid. L'an 721. neuf ans après leur entrée en Espa-

gne, Zama assiégea Toulouse, mais elle fut secourue par Eude duc d'Aquitaine, Zama tué & les Musulmans mis en fuite. Ils revinrent en 725. avec plus de succès, sous la conduite d'Abderame, & firent quelques conquêtes. Toutefois ils furent encore repoussés par les François sous la conduite d'Eude, & en un seul jour il y en eut trois cens soixante-quinze mille de tués, comme portoit sa lettre au pape Gregoire II. Elle ajoûtoit qu'il n'étoit mort dans ce combat que quinze cens François; qu'Eude avoit distribué à son armée trois éponges que le pape lui avoit envoyées l'année précedente, de celles qui servoient à sa table; qu'elles avoient été partagées en petits morceaux sur le point de la bataille, & qu'aucun de ceux qui en avoient reçu, n'avoit été blessé. Après cette victoire, Albi, Rodès & Castres furent reprises sur les Sarrasins. Car c'est ainsi que nos auteurs appellent d'ordinaire les Musulmans. Quelques-uns toutefois en ce tems-là les nommoient Vandales, parce qu'ils en avoient pris la place; & de-là vient que les Arabes eux-mêmes nomment l'Espagne Andalous: nom qui est resté à une des dernieres provinces qu'ils ont occupée.

An. 732.

Isid. Hispalens. p. 15. Roderi. hist. Arab. c. 11. Annal. Nazar. & Patav. Coint. An. 725. n. 8.

Anast. in Greg. II.

V. Coint. an. 725. n. 16. &c.

Les Sarrasins firent un dernier effort sur la France en 732. sous la conduite du même Abderame, qui l'année précedente avoit passé le Rhône & pris Arles. D'un côté ils s'avancerent le long du Rhône & de la Saone jusques à la riviere d'Yone, & prirent Avignon, Viviers, Valence, brûlerent les monasteres de Grigni, ruinerent celui de l'Isle-barbe & grand nombre d'églises, prirent Lyon, Mâcon, Châlon, Besançon, Beaune, Dijon & Auxerre. Enfin ils assiégerent Sens: mais l'évêque Ebbon fit avec les siens une sortie si vi-

Roderic. Arab. c. 13.

Coint. an. 732. an. 21. 22. &c.

Ado. Chr. Sup. liv. XIX. n. 39.

Vita S. Ebb. to. 3.

Act. B. Chr. S. Pet. viv. Spicil. to. 2. p. 707.

Mars 732.

goureuse, qu'il les repoussa & les mit en fuite. Ainsi leurs progrès furent arrêtés de ce côté-là. Saint Ebbon avoit été moine, puis abbé de S. Pierre le vif. Il succéda à Geric dans le siége de Sens; & après cette victoire sur les Sarrasins, il se retira & finit ses jours en solitude.

Ann. ap. Coint. an. 731. n. 2.

A gauche Abderame en personne attaqua l'Aquitaine, se fiant à la division qui étoit entre les Francs. Car Charles Martel y étoit venu l'an 731. pour faire la guerre à Eude, qui avoit peine à souffrir son autorité. Abderame entra donc l'année suivante dans cette province désolée, & d'abord ayant passé la Garonne, il ruina la ville de Bearne, aujourd'hui Lescar, Oleron & Auch. Il prit Aire, Dax & Lapurde, que l'on croit être Baïonne. Il ravagea le pays de Comminge & de Bigore. Abderame avoit sans doute grand intérêt d'être maître de ce pays & des passages des Pyrenées, pour empêcher les François d'aller au secours des restes des Goths, qui se maintenoient indépendans dans les montages d'Asturie. Après la Gascogne les Sarrasins prennent Bourdeaux, dont ils brûlent les églises. Ils passent la Garonne & la Dordogne, & défont en bataille Eude, qui vouloit s'opposer à eux. Rien ne leur résiste: ils prennent Agen, Perigueux, Saintes, & enfin Poitiers, où ils brûlent l'église de saint Hilaire, & menaçoient de traiter de même saint Martin de Tours.

Roder. Arab. c. 12. Coint. an. 732. n. 48. V. Vales. notit. Gall.

Contin. 2. Fred. c. 108.

Alors Charles Martel oubliant sa querelle particuliere pour l'intérêt public, vint au secours d'Eude, & leurs troupes étant jointes ils se trouverent en présence des Sarrasins. Sept jours se passerent en escarmouches; enfin ils en virent à une bataille générale, où les

Isid. Pac. p. 18.

François plus grands & plus forts que les Arabes, les firent plier en un moment. Abderame fut tué lui-même, & la nuit termina le combat. Le lendemain les François voyant le camp des ennemis sur pied & leurs tentes toutes dressées, les envoyerent reconnoître, croyant qu'ils vouloient recommencer la bataille: mais il ne s'y trouva plus personne. Toutefois craignant quelque embuscade, ils ne les poursuivirent point, & se contenterent de piller leur camp. Cette fameuse bataille se donna près de Poitiers, un samedi au mois d'Octobre 732. Quelques uns même des anciens l'ont mal confondue avec celle où Eude remporta seul une si grande victoire sur les Sarrasins en 725.

An. 732.
Roder. Arab. c. 14.

Paul. diac. VI. c. 46.
Ann. Fuld. an. 725.

XIV.
Martyrs par les Sarrasins.

Contin. 2. Fredeg. c. 109.
Coint. an. 732.

La victoire de Charles arrêta les progrès des Sarrasins, & peu après il reprit sur eux tout ce qu'ils avoient pris dans les Gaules. Mais les églises se sentirent long-tems de leurs ravages. On ignore la suite des évêques de la plûpart des villes qu'ils avoient occupées; & dans les catalogues qui en restent on trouve des vuides considérables depuis la fin du septieme siecle, jusques au neuvieme. On compte plusieurs martyrs en ces diverses incursions des Sarrasins. S. Theofrede étoit abbé de Cameri, ou Monastier en Velay dans le diocese du Puy, lorsqu'ils inonderent ces provinces. Il avertit ses moines que les ennemis viendroient dans deux jours les attaquer, & leur ordonna de se retirer dans la forêt prochaine, avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Pour lui il crut ne devoir pas abandonner l'église qui lui avoit été confiée. Etant demeuré seul, il se prosterna devant la porte de l'église dédiée à saint Pierre, & y demeura en prieres. Les barbares irrités de ce que les moines leur étoient échap-

Acta. SS. Ben. to. 3. p. 482.

An. 732.

pés, avec ce qu'ils avoient de plus précieux, voulurent obliger l'abbé à les découvrir; & comme il le refusa, ils le chargerent de coups, & le laisserent demi-mort. Le lendemain qui étoit leur grande fête, ils se préparoient à faire un sacrifice; le saint abbé ramassa ses forces & s'approcha d'eux pour leur faire des reproches de leur impiété. Ils en furent d'autant plus surpris, qu'ils le croyoient mort; & celui qui présidoit au sacrifice, lui jetta à la tête une grosse pierre, dont il le blessa mortellement. Après que les Sarrasins se furent retirés, les moines le trouverent étendu par terre, & le porterent dans sa cellule, où il vécut encore six ou sept jours. Il est honoré comme martyr le dix-neuvieme d'Octobre, & connu du peuple sous le nom de saint Chafre. On rapporte sa mort à l'an 728. & à une des premieres irruptions des Sarrasins.

Martyr. Ben.

Act. SS. Ben. to. 3. p. 525. Sur. 12. Aug. Sup. liv. XXXI. n. 2.

Mais on rapporte à celle de l'an 731. le martyre de saint Porcaire abbé de Lerins. C'étoit le second du nom; car le premier dont saint Cesaire d'Arles fut disciple, vivoit deux cens ans auparavant. Celui-ci gouvernoit au moins cinq cens moines, quand les Sarrasins, après avoir pris Arles, & défait les François, se répandirent dans la province voisine. Saint Porcaire ayant eu révélation de la ruine de son monastere, exhorta ses disciples à souffrir constamment les tourmens. Il cacha les reliques de son église, fit embarquer seize enfans & trente-six jeunes moines, & les envoya en Italie. Voyant deux de ses moines Colomb & Eleuthere plus épouvantés que les autres, il les fit cacher dans une grotte sur le bord de la mer. Les autres demeurerent auprès de lui, & se préparerent à la mort par la priere & la sainte communion.

Chronol. Lirien.

Les

Les Sarrasins trouvant l'Isle sans défense, y entrerent aisément. Ils firent prisonniers les cinq cens moines, séparerent les vieillards, & les tourmenterent les premiers pour intimider les autres, à qui ils faisoient de grandes promesses, s'ils vouloient embrasser leur religion. Mais les trouvant fermes, ils les firent tous mourir en diverses manieres, & en garderent seulement quatre jeunes forts & bien faits, qu'ils enfermerent dans le vaisseau de leur capitaine. Colomb condamnant sa timidité, sortit de la grotte, & fut aussi-tôt tué avec les autres. Les Sarrasins ayant abattu les églises & rasé tous les bâtimens, s'embarquerent & arriverent à Agat en Provence, où les quatre moines ayant trouvé moyen de descendre du vaisseau, se sauverent par les bois, & arriverent à Arluc pendant la nuit. Y ayant trouvé une barque, ils repasserent à Lerins, & le matin ils trouverent les corps de leurs freres massacrés & déchirés de coups. Aux cris que leur fit jetter ce triste spectacle, Eleuthere sortit de sa caverne, & après avoir mêlé ses larmes avec les leurs, ils enterrerent les morts. Ensuite ils allerent en Italie chercher ceux que S. Porcaire y avoit envoyés; & étant revenus à Lerins, ils répareroent le monastere dont Eleuthere prit la conduite. L'église fait mémoire de ces martyrs, c'est-à-dire, de saint Porcaire & des cinq cens moines, le jour de leur mort douzieme d'Août. Quelques-uns la rapportent à une autre incursion des Sarrasins, arrivée en 739.

An. 732.

Martyr. R. 12. Aug.
Coint. an. 739. n. 14.

Dans le territoire de Vienne, plusieurs des moines & des autres habitans furent tués par les Sarrasins, plusieurs mis en fuite, les églises brûlées, tout ravagé, suivant la prédiction de l'abbé S. Clair, mort vers

to. 2. act. SS. Ben. p. 485.

An. 732.

Haeften Catal. abb. Lux.

Chr. Besu. to. I. spic. p. 527. Act. SS. Ben. to. 3. p. 527.

l'an 660. soixante & dix ans auparavant. A Luxeu, l'abbé Mellin ou Milet fut tué avec ses moines; le monastere demeura quinze ans sans abbé, & la psalmodie perpétuelle y cessa. Le monastere de Bese fut aussi ruiné par les Sarrasins dans l'incursion de l'an 731. A saint Seine près de Dijon, ils tuerent deux moines, Altigien & Hilarin, honorés comme martyrs dans ce monastere le vingt-troisieme d'Août. Il est remarquable que tous ces martyrs se rencontrent dans le même mois & sur la même route; ce qui fait croire qu'ils sont de la même année & de la même incursion.

XV.
Autres Saints de France.

Vita S. Pard. to. 3. p. 578.

Les Sarrasins ayant été défaits par Charles Martel au mois d'Octobre 732. firent encore de grands ravages à leur retour, tuant tous les Chrétiens qu'ils rencontroient, & brûlant les monasteres & les lieux saints. Saint Pardulfe ou Pardoux étoit alors abbé de Gueret, capitale de la Marche. Le bruit courant qu'ils viendroient aussi à son monastere, il dit à ses moines: Mes enfans s'ils viennent à la porte de cette maison, donnez-leur à boire & à manger, car ils sont fatigués du chemin. Les moines préparerent un chariot couvert, & le lui amenerent, pour le conduire en sûreté dans les lieux déserts: mais le saint homme déclara que de sa vie il ne sortiroit point du monastere. Tous les moines s'enfuirent, & il demeura seul avec un courage intrépide. Seulement un serviteur nommé Eufrasius se cacha pour voir ce qui arriveroit. Comme il apperçut les ennemis de loin, il courut dire au saint abbé: Mon pere, ne cessez point de prier, ils sont près de la porte.

Saint Pardoux se prosterna, & dit: Seigneur, dissipez cette nation qui aime la guerre, & ne permet-

tez pas qu'elle entre aujourd'hui dans la porte de ce monastere. Ils s'arrêterent tout d'un coup, & après avoir long-tems parlé ensemble en leur langue, ils continuerent leur chemin. Saint Pardoux étoit célebre par l'austerité de sa vie & ses miracles : il fut le premier abbé de ce monastere de Gueret ; & mourut cinq ans après en 737. le dimanche sixieme d'Octobre. Ses reliques sont au prieuré d'Arnac près de Pompadour.

Vita to. 3. Act. SS. Ben. p. 596. Boll. 20. Feb. t. 5. p. 108.

Ce fut comme l'on croit, cette même année 732. & au retour de cette victoire sur les Sarrasins que Charles Martel exila S. Eucher évêque d'Orleans. Ce saint étoit natif de la ville même ; mais il avoit été moine à Jumiege, & en fut tiré malgré lui pour succéder à Savaric son oncle. Il y avoit seize ans qu'il gouvernoit ce diocese avec grand succès, s'attirant l'affection de tout le monde, quand quelques envieux le rendirent suspect à Charles, lui & toute sa famille. On croit que le sujet fut le zele avec lequel saint Eucher s'opposoit aux usurpations des biens de l'église, que Charles donnoit souvent à des laïques, pour fournir à la dépense des diverses guerres qu'il eut à soutenir, particulierement contre les Sarrasins. Quoi qu'il en soit, Charles passant à Orleans pour retourner à Paris, ordonna à l'évêque Eucher de le suivre ; & l'envoya ensuite à Cologne avec tous ses parens. Le saint évêque rendit graces à Dieu de tout, & se fit tellement aimer des évêques, du clergé & du peuple, qu'il disposoit comme il vouloit de leurs biens. Charles en étant averti, craignit qu'il ne formât un parti contre lui : c'est pourquoi il l'envoya secretement dans le pays nommé alors Hasbanie, à présent Haspengau, avec ordre au duc Robert de le garder. Mais Eucher

An. 732.

ayant auſſi gagné les bonnes graces de ce duc, il faiſoit de ſes biens tout ce qu'il vouloit, ſoit pour les pauvres, ſoit pour les moines. Il obtint de lui la permiſſion de ſe retirer dans le monaſtere de Sarcing, fondé par ſaint Trudon ou ſaint Tron, mort environ trente-cinq ans auparavant. Saint Eucher y finit ſes jours la ſixieme année de ſon exil, c'eſt-à-dire, l'an 738. le vingtieme de Fevrier, jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire.

Martyr. R. 20. Febr.

XVI. Concile de Rome pour les images.

Anaſt. in Greg. III.

Sup. n. 8. 9.

Le mépris que l'empereur avoit fait des lettres du pape Gregoire III. & la maniere dont il avoit traité le prêtre George ſon légat, l'obligerent à aſſembler un concile à Rome l'an 732. comme l'on croit, dans l'égliſe de ſaint Pierre. Il s'y trouva quatre-vingts-treize évêques, dont les principaux étoient, outre le pape, Antoine archevêque de Grade, & Jean évêque de Ravenne. Les prêtres, les diacres & tout le clergé de Rome y aſſiſtoient avec les nobles, les conſuls & le reſte du peuple. En ce concile il fut ordonné que quiconque mépriſeroit l'uſage de l'égliſe, touchant la vénération des ſaintes images, quiconque les ôteroit, les détruiroit, les profaneroit ou en parleroit avec mépris, ſeroit privé du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, & ſéparé de la communion de l'égliſe. Ce decret fut ſouſcrit ſolemnellement par tous ceux qui aſſiſtoient au concile: & on y joignit les autorités des papes précédens. Enſuite le pape envoya par Conſtantin défenſeur, des lettres à l'empereur Leon qui furent retenues comme les précédentes, & le porteur Conſtantin mis en une étroite priſon, où il demeura près d'un an. Puis on lui ôta les lettres de force, & après l'avoir menacé & maltraité, on le renvoya. Toute

l'Italie en corps envoya une requête à l'empereur pour le rétabliſſement des images : mais elle fut auſſi ôtée à ceux qui en étoient chargés, par le patrice Sergius gouverneur de Sicile ; on les retint huit mois, & on les renvoya honteuſement. Le pape ne laiſſa pas d'écrire encore ſur ce ſujet, tant à l'empereur qu'au patriarche Anaſtaſe, & envoya à C. P. par le défenſeur Pierre, ces lettres qui furent auſſi ſans effet. An. 732.

XVII. Perſécution à cauſe des images. *Theoph. an. 16. p. 343.*

Au contraire l'empereur Leon irrité contre le pape & contre l'Italie révoltée arma une grande flote qu'il y envoya : mais elle fit naufrage dans la mer Adriatique. Sa fureur en augmenta : il hauſſa du tiers la capitation de Calabre & de Sicile, faiſant tenir regiſtre de tous les enfans mâles qui naiſſoient, & il confiſqua dans les terres de ſon obéiſſance les patrimoines de S. Pierre de Rome montant à trois talens d'or & demi, qui font 224000. livres. En Orient il perſécuta violemment ceux qui ſoûtenoient l'honneur des ſaintes images : mais il ne les faiſoit pas mourir, de peur qu'ils ne fuſſent honorés comme martyrs. Il ſe contentoit ordinairement de les bannir, après les avoir empriſonnés & tourmentés. Les Grecs n'ont pas laiſſé de conſerver la mémoire de ceux qui ſouffrirent dans cette perſecution des Iconoclaſtes ; & on les trouve la plûpart dans le menologe de l'empereur Baſile. Mais il n'eſt pas toûjours aiſé de diſcerner ſous quel empereur ils ont ſouffert ; & on a quelquefois confondu Leon Iſaurien avec Leon Armenien, qui ne régna que dans le ſiécle ſuivant.

tom. 6. Ital. ſacr. tom. Caniſ.

XVIII. S. Jean Damaſcene écrit pour les images.

Il y avoit en Orient un grand défenſeur des ſaintes images : mais il étoit hors de la puiſſance de l'empereur. C'étoit Jean né à Damas d'une famille illuſtre &

An. 732.

chrétienne, & d'un pere vertueux qui le fit instruire dans toutes les sciences profanes, & dans les saintes lettres. Ensuite il renonça aux richesses de son pere, & se fit moine avec Cosme depuis évêque de Majume. Ils entrerent tous deux dans le monastere de S. Sabas près de Jerusalem, & Jean y passa sa vie. Il fut surnommé Mansour & Chrysorroas; le premier nom signifie Racheté, le second Fleuve d'or: & c'est le nom grec d'un des fleuves qui passent à Damas. On l'attribua à Jean pour son éloquence: mais il est plus connu parmi nous sous le nom de Damascene.

Sinax Basil. ap. Boll. 6. May. p. 109.

v. Gr.

Theoph. an. 2. Copr. p. 350.

Quand il eut appris l'ordre que l'empereur Leon avoit donné en 730. contre les saintes images, il écrivit pour leur défense un premier discours, qui commence par ces paroles convenables à l'humilité de la profession monastique: Je devois plûtôt, connoissant mon indignité, garder un perpétuel silence, & me contenter de confesser à Dieu mes péchés. Mais voyant l'église fondée sur la pierre, agitée d'une violente tempête, je ne crois pas devoir me taire, parce que je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur. Au contraire, c'est ce qui m'excite: car l'autorité des princes est d'un grand poids pour séduire les sujets. Il y en a peu qui méprisent leurs commandemens injustes; & qui considerent que les rois de la terre sont soûmis au roi celeste, & doivent obéir aux lois. Il met pour fondement de son discours, que l'église ne peut errer, & qu'il n'est pas permis de la soupçonner d'un abus aussi grossier que l'idolatrie: puis entrant en matiere.

Je sai, dit-il, que celui qui ne ment point a dit: Tu n'auras point de dieux étrangers, & tu ne te feras point de sculpture ni d'images de ce qui est sur la ter-

re. Auſſi je n'adore qu'un ſeul Dieu, & je n'attribue qu'à lui ſeul le culte de latrie. Je n'adore point la créature, mais le Créateur qui s'eſt fait créature pour être ſemblable à moi. J'adore avec ce grand roi le corps qui eſt pour ainſi dire ſa pourpre. J'oſe faire une image de Dieu inviſible, non en tant qu'il eſt inviſible, mais en tant qu'il s'eſt rendu viſible pour nous. Mais Dieu a dit par Moyſe: Tu ne feras point d'images. Apprenez comment Moyſe l'explique lui-même dans le Deuteronome: Le Seigneur nous a parlé du mileu du feu: vous n'avez vû aucune image, vous avez ſeulement oüi ſa voix, de peur qu'en regardant le ciel, & voyant le ſoleil, la lune & les étoiles, vous ne vous laiſſiez ſéduire pour les adorer & les ſervir. Voyez-vous que ſon deſſein n'eſt que de vous détourner d'adorer la créature au lieu du Créateur, & d'attribuer à quelque autre qu'à lui le culte de latrie? Ce précepte étoit donc pour les Juifs enclins à l'idolatrie: mais pour nous à qui il eſt donné de connoître parfaitement la nature divine, qui avons paſſé l'enfance, nous ſavons ce qu'il eſt poſſible, & ce qu'il eſt impoſſible de repréſenter par des images. Comment pourroit-on faire une image de celui qui n'a ni figure, ni bornes; ou peindre par des couleurs celui qui n'a point de corps? Mais depuis qu'il s'eſt fait homme, vous pouvez faire l'image de ſa forme humaine. Vous pouvez peindre ſa naiſſance de la Vierge, ſon baptême dans le Jourdain, ſa transfiguration ſur le Thabor, ſes tourmens, ſa croix, ſa ſépulture, ſa réſurrection, ſon aſcenſion. Exprimez tout cela par les couleurs, auſſi bien que par les paroles. Ne craignez rien.

An. 732.

Deut. VI. 14.

Il explique enſuite les différentes ſignifications du

An. 732. mot d'image & du mot d'adoration. Le Fils de Dieu est l'image vivante du Pere. Les idées de Dieu sont les images des choses qu'il veut faire. Les choses sensibles sont des images des choses insensibles; ainsi l'écriture pour s'accommoder à notre foiblesse, attribue quelquefois à Dieu & aux anges des figures corporelles. Ainsi pour représenter la Trinité, nous employons la comparaison du soleil, de sa lumiere & de son rayon, de la source & du ruisseau. Nous appellons encore image le signe des choses futures: ainsi l'arche d'alliance, la verge d'Aaron, & l'urne de la manne signifioient la sainte Vierge; le serpent d'airain signifioit Jesus-Christ en croix: la mer & la nuée signifioient le baptême. On nomme encore images, ce qui conserve la mémoire des choses passées, soit par les lettres, comme quand Dieu écrivit sa loi sur des tables, & ordonna d'écrire la vie des hommes qui lui étoient chers; soit par d'autres monumens sensibles, comme l'urne & la verge qu'il fit garder dans l'arche. Otez donc toutes sortes d'images, & déclarez-vous contre celui qui les a fait faire, ou recevez-les toutes, chacune comme il lui convient.

L'adoration se prend en deux manieres. Il y a celle que nous rendons à Dieu seul adorable par sa nature, & qui s'appelle latrie: il y en a une autre que nous rendons à cause de Dieu, à ses amis & à ses serviteurs: comme quand Josué & David adorerent des Anges; ou aux lieux & aux choses consacrées à Dieu, ou aux
Gen. xxxiii. princes qu'il a établis. Comme quand Jacob adora
Gen. xlvi. Esaü son frere aîné, & quand Joseph fut adoré par ses freres. Il y a aussi une adoration, qui n'est qu'un honneur rendu réciproquement, comme entre Abraham

& les enfans d'Hemor. Otez donc toute adoration, ou recevez-les toutes dans les occaſions convenables. An. 732. Gen. xxiii.

N'eſt-ce pas un ſeul Dieu & un ſeul legiſlateur? Pourquoi donc ordonne-t'il des choſes contraires? Pourquoi fait-il couvrir le propitiatoire de cherubins faits de mains d'hommes? L'arche, l'urne & le propitiatoire, ne ſont-ce pas les ouvrages des hommes faits ſelon vous d'une matiere vile? Le tabernacle tout entier n'eſt-il pas, comme dit l'Apôtre, la copie & l'ombre des choſes céleſtes? La même loi qui défend les images, ordonne donc de faire des images. Et enſuite. Hebr. viii. 5.

Le bois ſacré de la croix n'eſt-il pas matiere? Et le lieu du calvaire & la pierre du ſaint Sepulcre, ſource de notre reſurrection : & les lettres dont les évangiles ſont écrits : & la ſainte table, l'or & l'argent dont on fait les croix & les vaſes ſacrés; enfin le corps & le ſang de notre Seigneur, tout cela n'eſt-il pas matériel? Otez donc le culte & la vénération de toutes ces choſes, ou convenez que l'on peut honorer les images de Dieu incarné & de ſes amis. On voit ici combien de choſes ſenſibles les Iconoclaſtes reſpectoient encore.

Saint Jean Damaſcene ajoute : Si c'eſt pour obéir à la loi que vous voulez ôter les images, vous pouvez auſſi recevoirle ſabbat & la circonciſion. Mais ſçachez que ſi vous obſervez la loi, Jeſus-Chriſt ne vous profitera de rien. Et enſuite : ils diſent, contentez-vous de faire l'image de Jeſus-Chriſt, & de ſa mere. Quelle abſurdité! Ne voyez-vous pas que vous vous déclarez ouvertement ennemis des ſaints, puiſque vous ne déſaprouvez pas leurs images, mais les honneurs qu'on Gal. v. 2.

An. 732.

leur rend ? Et ensuite : Le temple de Salomon étoit orné tout à l'entour de cherubins, de palmes, de grenades, de bœufs, de lions. N'est-il pas plus décent d'orner les murailles de la maison de Dieu d'images des saints que d'animaux sans raison ? Nous ne voulons pas peindre Jesus-Christ, sans les saints qui composent sa cour. Que l'empereur de la terre se dépouille de la sienne avant que de dépouiller son maître. Et ensuite : Autrefois on ne bâtissoit point de temples aux hommes, & on ne célébroit point la mort des justes par la joie, mais par les larmes : au contraire celui qui avoit touché un mort, fut-ce le corps de Moyse, étoit réputé immonde. Otez donc les fêtes instituées en l'honneur des saints, contre les maximes de l'ancienne loi, ou recevez leurs images que vous prétendez être contraires à la loi. Mais vous ne pouvez abolir ces fêtes établies par les apôtres & les peres. Car depuis l'incarnation du Verbe, nous sommes vraiment sanctifiés, délivrés par ses souffrances, immortels par sa résurrection. Depuis ce tems nous honorons la mort des saints par la joie, & non par le deuil. Et ensuite : L'ombre ou la ceinture des apôtres guérissoit les malades, & chassoit les démons : pourquoi leur image ne sera-t'elle pas honorée ? Ou n'adorez rien de matériel, ou ne soyez point novateur, & n'ébranlez pas les bornes éternelles plantées par vos peres, qui ont établi les usages de l'église, non-seulement par leurs écrits, mais par la tradition. Ici saint Jean Damascene rapporte le fameux passage de saint Basile tiré de son livre du saint Esprit, & celui de saint Paul : Demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez reçûes de nous, soit de vive voix, soit par lettres.

3. Reg. VI. 29.

Num. XIX. 11.

S. Basil. de Sp. S. c. 27. Sup. lib. XVII. n. 23. 2. Thess. II. 14.

Ensuite il répond à l'objection tirée de saint Epiphane, qui déchira un rideau où étoit peinte une image. Saint Jean Damascene dit premierement, que cet écrit n'est peut-être pas de S. Epiphane, ensuite qu'il a pû en user ainsi pour corriger quelques abus : comme saint Anastase ordonna d'enterrer les reliques des Saints pour abolir la mauvaise coûtume des Egyptiens, qui gardoient leurs morts sur des lits. Car que S. Epiphane n'ait pas prétendu abolir les images, on le voit par son église, qui en est encore à présent ornée. Enfin son autorité seule ne prévaudroit pas à celle de toute l'église.

An. 732.

Sup. liv. XIX. n. 44.

Saint Jean Damascene rapporte à la fin de ce discours plusieurs passages des peres en faveur du culte des images. Premierement de S. Denys qu'on appelle vulgairement l'Areopagite : puis de saint Basile, de saint Gregoire de Nysse, qui dit avoir été touché jusques aux larmes, de la peinture du sacrifice d'Abraham : de S. Jean Chrysostome : de Leon évêque de Naples en Chypre ; & sur ce dernier il ajoûte : Quel est le meilleur interprete de saint Epiphane, ce saint évêque qui a prêché dans la même isle de Chypre, ou ceux qui parlent selon leur sens particulier ? Et ensuite : Il y a eu plusieurs évêques, & plusieurs empereurs chrétiens, distingués par leur piété, leur doctrine & leur sainte vie ; on a tenu plusieurs conciles, d'où vient que personne n'a condanmé le culte des images ? Nous ne souffrirons pas qu'il paroisse que nous ayons eu divers sentimens, & varié selon le tems ; de peur que les infideles ne regardent notre foi comme un jeu & une raillerie. Nous n'obéirons point à l'ordre de l'empereur, qui veut renverser la coûtume de nos peres.

An. 732.

Les princes pieux ne prétendent pas abolir les usages de l'église. Ce n'est pas agir en pere; mais en voleur, que de commander avec violence, au lieu de persuader par raison : témoin le second concile d'Ephese, que l'on appelle encore le brigandage. Ce n'est pas aux princes qu'il appartient de décider sur ces matieres, mais aux conciles. Ce n'est pas aux princes, c'est aux apôtres & à leurs successeurs, que Jesus-Christ a donné la puissance de lier & de délier. Quand ce seroit un Ange, dit saint Paul, qui vous prêcheroit un autre Evangile, que celui que vous avez reçu. N'ajoûtons pas le reste, pour leur donner lieu par notre douceur de changer de sentiment. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils persistent opiniâtrément dans leur erreur, alors nous prononcerons ce qui suit, c'est-à-dire, l'anathème. Ces paroles font croire que ce discours fut publié incontinent après l'édit de l'empereur Leon contre les images, c'est-à-dire, l'an 730. avant que l'on eût appris en Palestine l'exil du patriarche S. Germain, dont il n'est parlé que dans le discours suivant.

Sup. liv. XXVII. n. 38.

Gal. I. 8.

XIX. Second & troisieme discours.

Au commencement du second discours saint Jean Damascene se reconnoît obligé de parler pour soûtenir la vérité, parce qu'il a reçû le talent de la parole, c'est-à-dire, la commission de parler dans l'église, ce qui semble marquer que dès-lors il étoit prêtre. Il ajoûte que quelques enfans de l'église l'ont engagé à composer ce second discours, parce que plusieurs n'entendoient pas bien le premier. Il marque les divers artifices du démon pour séduire les hommes; l'athéisme, l'idolatrie, les hérésies. Maintenant, ajoute-t'il, ce même imposteur qui a fait adorer autrefois jusques aux images des bêtes, non-seulement aux Gentils, mais

aux Israëlites, prend une autre forme pour troubler la paix de l'églife : car il s'eft élevé des gens qui difent que les merveilles que Jefus-Chrift a opérées pour notre falut, & les combats que les faints ont rendus contre le démon, ne doivent pas nous être propofés dans des images, pour les admirer, les honorer, les imiter : il déclare encore qu'il ne veut pas prononcer anathème contre les auteurs de cette erreur, parce qu'il attend leur correction. Il employe les mêmes preuves que dans le premier difcours : mais pour expliquer les paroles de la loi qui femblent condamner les images, il ajoûte : Il faut examiner l'intention pour connoître la vérité d'un difcours. Dans l'évangile il eft parlé des ténebres, de fatan, de l'enfer ; nous ne laiffons pas de le recevoir avec le refpect & l'adoration convenable : mais nous rejettons avec horreur les écrits des Manichéens & des autres hérétiques, quoiqu'ils contiennent le nom de Dieu. Ainfi quand il s'agit des images, il faut voir l'intention de celui qui en parle.

An. 732.

Il infifte ainfi fur la différence des deux puiffances, la fpirituelle & la temporelle. Jefus-Chrift, dit faint Paul, a établi dans fon églife des apôtres, des prophetes, des pafteurs & des docteurs : il ne dit pas des empereurs : ce ne font pas les rois qui vous ont parlé de la part de Dieu, mais les apôtres & les prophetes.

1. *Cor.* XII. 28.

Le gouvernement politique appartient aux empereurs, le gouvernement de l'églife aux pafteurs & aux docteurs. Cette violence, mes freres, eft un brigandage. Saül déchira le manteau de Samuel, & perdit fon royaume. Jezabel perfécuta Elie, & fut mangée des chiens : Herode fit mourir S. Jean, & mourut rongé des vers. Et maintenant on vient d'envoyer en exil le

An. 732.

bienheureux Germain, & plusieurs autres peres dont nous ne sçavons pas les noms, n'est-ce pas un brigandage? Et ensuite s'adressant à l'empereur: Nous vous obéissons, seigneur, en ce qui regarde la vie civile, comme les tributs & les impositions : mais dans les matieres ecclésiastiques nous reconnoissons nos pasteurs. Les Chrétiens d'Orient regardoient encore les empereurs de C. P. comme leurs princes légitimes, ils conservoient les loix Romaines & la langue greque, en laquelle écrivoit saint Jean Damascene. Il ajoûte ensuite : Les Manichéens ont composé un évangile selon S. Thomas : faites-en un selon l'empereur Leon. Je ne reconnois point un empereur qui usurpe le sacerdoce. Je sçai que Valens en usa ainsi persécutant la foi catholique, bien qu'il portât le nom chrétien, & Zenon & Anastase & Heraclius & Constantin qui fut en Sicile, & Bardane surnommé Philippique. A ce discours S. Jean Damascene joint les mêmes passages qu'il avoit rapportés à la fin du premier : mais il y en ajoûte quelques autres de S. Chrysostome, de S. Ambroise, de S. Maxime & de S. Anastase d'Antioche.

Le troisieme discours pour les images ne contient presque rien qui ne soit dans les deux premiers : mais il est suivi d'un plus grand nombre de passages.

XX.
Lettres de saint Boniface.
Vita Bonif. per Vil. c. 8. 4. act. Ben. p. 19.
Sup. n. 10.
Sup. liv. XLI. n. 31.
Vita to. 3. act. Ben. p. 514.
Martyr. R. 8. Sept.

Tandis que la foi étoit ainsi attaquée en Orient, elle faisoit de grands progrès en Germanie, par les travaux de S. Boniface. Après la fondation des monasteres de Frislar & d'Hamanbourg, c'est-à-dire, vers l'an 732. il passa en Baviere où commandoit le duc Hubert, & en visita les églises. S. Corbinien évêque de Frisingue étoit mort dès l'an 730. le huitieme de Septembre, jour auquel l'église honore sa mémoire, & S. Boniface

trouva la Baviere troublée par un hérétique nommé Etemvolf, qui ramenoit le peuple à l'idolatrie, il le condamna selon les canons; & en ayant délivré le pays & rétabli la discipline, il retourna à son diocese. An. 732.

Quelques-tems après il écrivit en ces termes à Northelme archevêque de Cantorberi: Je vous prie de vous souvenir de moi dans vos saintes prieres, pour affermir mon esprit agité par les différens assauts des nations Germaniques; & que je ne sois pas moins uni à vous par la communion & la charité fraternelle, que je l'étois à votre prédécesseur Bertuald, lorsque j'étois sorti de mon pays. Je vous prie instamment de m'envoyer copie de la lettre qui contient les questions de l'évêque Augustin, avec les réponses du pape S. Gregoire, où entre autres articles il est dit: qu'il est permis aux fideles de se marier à la troisieme génération. Examinez soigneusement si cet écrit est de S. Gregoire: car ceux qui gardent les archives de l'église Romaine, disent, qu'après l'y avoir cherché avec les autres lettres du même pape, on ne l'y a point trouvé. Je vous demande aussi votre conseil sur une faute que j'ai commise en permettant un mariage. Un homme ayant tenu un enfant au baptême, a épousé la mere devenue veuve. Les Romains disent que c'est un péché capital; ils ordonnent aux parties de se séparer & assûrent que sous les empereurs chrétiens ce mariage seroit un crime digne d'une peine capitale, ou du moins d'être expié par un pelerinage perpétuel. Apprenez-moi si vous avez trouvé dans les décrets des peres, dans les canons ou dans l'écriture, que ce soit un si grand crime, car je ne puis comprendre pourquoi en un certain lieu la parenté spirituelle rend le mariage si cri-

Epist. liv. 5.

Sup. liv. XXXVI. n. 38.

An. 731. minel, puisque nous sommes tous freres par le baptême : apprenez-moi aussi en quelle année de l'Incarnation arriverent les premiers missionaires envoyés par S. Gregoire aux Anglois. S. Boniface consulta sur la même question de mariage avec la commere, Pecthleme premier évêque de Maison-blanche en Northumbre, & l'abbé Duddon qui avoit été son disciple. Il le prie encore de lui envoyer des traités des peres sur l'écriture.

epist. 11. Be. V. hist. c. ult. epist. 22. Le prêtre Eoba étoit chargé de cette lettre & d'une autre à l'abbesse Edburge, par laquelle S. Boniface la remercie du secours de livres & d'habits qu'elle lui a donnés; & la prie de lui écrire en lettres d'or les épîtres de saint Pierre, pour donner plus de respect aux hommes grossiers, & contenter sa dévotion envers le saint apôtre, qu'il regardoit comme le patron de sa mission. Dans une autre lettre il se plaint à la même abbesse des oppositions qu'il rencontre dans cette œuvre; c'est, dit-il, de tous côtés travail & fureur, combats au dehors, crainte au dedans. Les artifices des faux freres sont pires que la malice des payens. Il y a plusieurs lettres de S. Boniface à cette abbesse Edburge que l'on croit avoir gouverné le monastere de Vinburn en Ouessex; mais il y avoit une autre Edburge abbesse de Tanet nommée plus ordinairement Bugga, à qui S. Boniface écrivit aussi deux lettres. Le prêtre Eoba compagnon des travaux de saint Boniface, fut depuis évêque d'Utrecht.

epist. 28. epist. 13. 2. Cor. VIII. 5. epist. 7. 13. 14. Acta SS. Ben. to. 3. p. 448. epist. a. 20. Othl. lib. 2. c. 21.

epist. 43. On peut rapporter à ce tems la lettre de l'évêque Torthelme à S. Boniface, puisqu'il lui donne le titre d'archevêque. Il le félicite de la conversion des Saxons, lui témoigne qu'il fait mémoire de lui à la messe & aux prieres

An. 738.

prieres journalieres, & lui demande la même grace. Il y a deux lettres de deux rois, qui semblent être du même-tems, au moins la premiere qui fait mention du prêtre Eoba. Elle est de Sigebalde, roi d'Oüessex, qui demande en grace à saint Boniface d'être son évêque avec Daniel, & dit : Sçachez qu'en célébrant la messe, je fais réciter votre nom comme celui de nos évêques. Célébrer la messe dans le style de ces tems-là, signifie souvent y assister, & s'attribue aux laïques. L'autre lettre est d'Aelbualde roi d'Estangle, qui écrit en son nom & de tous les monasteres de son royaume, témoignant que suivant le désir de S. Boniface, il prie pour lui aux messes & aux sept heures canoniales. Il se recommande à ses prieres, & dit que l'on envoyera de part & d'autre les noms des morts, afin de prier pour eux. Ethilbert roi de Cant, lui parle de l'abbesse Bugga, lui envoye un vase d'argent & quelques autres présens, & lui demande deux Faucons, parce qu'il ne s'en trouvoit pas de si bons en son royame.

epist. 49. *V. Mabill. liturg. epist. 76.* *epist. 40.*

XXI. Troisieme voyage de S. Boniface à Rome.

Vita per Villib. c. 9. epist. 27.

Saint Boniface fit un troisieme voyage à Rome, l'an 738. tant pour conférer avec le pape Gregoire III. qu'il n'avoit jamais vû, que pour se recommander aux prieres des saints ; étant déja fort avancé en âge. Il fut très-bien reçu par le pape, comme il écrivit aux siens en Allemagne, & extrêmement respecté, tant par les Romains que par les étrangers ; ensorte qu'il étoit suivi d'une grande multitude de François, de Bavarois, d'Anglois & d'autres nations. Il demeura en Italie la plus grande partie de l'année, & après avoir visité les tombeaux des saints, il prit congé du pape, qui le renvoya en 739. chargé de presens & de reliques, avec trois lettres ; la premiere adressée à tous

Vita per Othl. c. 28.

An. 738.

les évêques & les abbés, pour leur recommander saint Boniface, & les exhorter à lui donner des ouvriers pour sa mission. La seconde lettre est adressée aux peuples de Germanie nouveaux convertis. Le pape y nomme les Turingiens & les Hessiens, & plusieurs autres barbares, & en général tous ceux qui sont du côté de l'Orient : ce qu'il faut entendre par rapport au Rhin. Il les exhorte à se rendre dociles aux instructions de Boniface, & à recevoir les évêques & les prêtres qu'il ordonnera par l'autorité du saint siége. Puis il ajoûte : Que s'il veut ramener ceux qui s'écartent du droit chemin de la foi ou de la discipline canonique, ne vous y opposez point, mais faites qu'ils obéissent, sous peine de s'attirer la damnation. Pour vous qui êtes baptisés au nom de Jesus-Christ, abstenez-vous de tout culte du paganisme, & détournez-en vos sujets. Rejettez les devins & les sorciers, les sacrifices des morts, des bois & des fontaines, les augures, les caracteres, les enchantemens & les maléfices, & toutes les autres superstitions qui avoient cours en votre pays. La troisieme lettre est adressée aux évêques de Baviere & d'Allemagne ; sçavoir, Vigon d'Ausbourg, Luidon de Spire, comme l'on croit Rudolt, ou Rodolf de Constance, Vivilon de Lorch ou de Passau, & Adda ou Heddon de Strasbourg. Ainsi il y en a quatre d'Allemagne & un seul de Baviere ; sçavoir, Vivilon ordonné par le pape même après la mort de Theodore. Le pape exhorte ces évêques à recevoir favorablement Boniface, & écouter ses instructions, à rejetter les hérétiques & les faux évêques de quelque part qu'ils viennent, particulierement les Bretons, à délivrer leurs peuples de tous les restes de supersti-

V. not. Serrar. in epist. 128. S. Bon. & Coint. an. 738, n. 13.

V. Coint. an. 737.

tions, & célébrer un concile près le Danube à Ausbourg, ou en tel lieu que Boniface jugera à propos.

An. 738.

XXII. S. Villibalde & S. Vunebalde.

Vita S. Une. n. 7. to. 3. acta. S. Ben. p. 180.

Vita S. Villib. p. 365. Martyr. R.

Pendant ce voyage de Rome, saint Boniface invita plusieurs Anglois, principalement des prêtres, à venir travailler à sa mission de Germanie; & il y attira entre autres Villibalde & Vunebalde freres, qui étoient ses parens. Villibalde, que les Allemans nomment aussi Bilibalde, naquit en Angleterre vers l'an 700. & entra dès l'enfance dans un monastere. Vers l'an 720. il quitta son pays pour aller à Rome avec son pere Richard & son frere Vunebalde alors âgé de dix-neuf ans. Le pere mourut en chemin, & fut enterré à Lucques, où il est honoré comme saint. Les deux freres arriverent à Rome, où Villibalde deux ans après laissa son frere, & partit pour la terre sainte avec deux autres jeunes Anglois. Vunebalde reçut à Rome la tonsure, y étudia l'écriture sainte, & y demeura sept ans, après lesquels il retourna en Angleterre, principalement dans le dessein d'attirer au service de Dieu quelqu'un de sa famille, & il en gagna plusieurs. Ensuite il retourna à Rome, emmenant avec lui un troisieme frere dont on ne sçait pas le nom. C'est à ce second voyage que saint Boniface ayant appris qu'il étoit à Rome, lui parla & l'invita comme son parent, de venir prendre part à ses travaux. Vunebalde se laissa persuader, & suivit de près saint Boniface, emmenant avec lui son frere & quelques autres, dont étoit saint Sebald, honoré à Nuremberg comme l'apôtre du pays, le 19 Août. Avec cette compagnie, saint Vunebalde se rendit en Turinge auprès de saint Boniface.

Cependant Villibalde & ses compagnons avoient

An. 738.

vû bien du pays. S'étant embarqués à Naples, ils passerent premierement dans l'Asie mineure, puis en Phénicie, & furent quelque tems arrêtés à Emese par les Sarrasins, qui les prenoient pour des espions. Etant délivrés, ils visiterent toute la Palestine, puis passerent à C. P. d'où ils revinrenr en Italie avec des légats du pape & des ambassadeurs de l'empereur. On peut voir dans la vie de S. Villibalde l'état des saints lieux que l'on visitoit alors.

Il revint en Italie sept ans après qu'il avoit quitté Rome, & dix ans après qu'il étoit sorti de son pays, c'est-à-dire, vers l'an 728. Par le conseil d'un évêque, il alla au mont Cassin, & y demeura dix ans sous la conduite de l'abbé Petronax. Les moines y étoient encore en petit nombre, mais l'abbé les instruisoit avec un grand zele & une grande discrétion. La premiere année Villibalde fut chambrier de l'église, qui étoit comme un sacristain, la seconde année doyen, c'est-à-dire, ayant l'inspection de dix moines : il fut huit ans portier, quatre ans au monastere d'enhaut, quatre ans à celui d'enbas : car cette charge, suivant la regle de saint Benoît, étoit regardée comme fort importante, & ne se donnoit qu'à des vieillards ou aux moines les plus discrets. Pendant ces dix années, Villibalde prit grand soin de s'instruire de toutes les pratiques de la regle de saint Benoît.

Sup. liv. XXI. n. 33.

Reg. c.

Ensuite un prêtre Espagnol qui demeuroit au mont Cassin, ayant pris congé de l'abbé Petronax, pour aller à Rome, emmena Villibalde avec lui. Le pape Gregoire III. l'ayant appris, le fit venir & l'interrogea sur ses voyages, & comment il avoit évité les insultes des infideles. Villibalde lui raconta tout par ordre ;

& entre autres comme il s'étoit baigné dans le Jourdain. Le pape lui dit ensuite: L'évêque Boniface m'a prié de vous faire revenir du mont Cassin & de vous envoyer incessamment vers lui chez les François, pour travailler à leur instruction. Je vous prie & vous ordonne de l'aller trouver. Villibalde répondit: Je suis prêt à vous obéir, si vous me faites donner congé par mon abbé, suivant la regle. Allez, reprit le pape, sans vous inquiéter, mon commandement vous suffit: l'abbé Petronax n'a pas droit de me résister quand je voudrois l'envoyer quelque part lui-même. Villibalde se soûmit, offrant d'aller non-seulement là, mais partout où le pape lui ordonneroit, & il prit le chemin de Turinge.

An. 739.

XXIII. Evêchés en Baviere.

Vita per Villib. c. 9. n. 28.

S. Boniface étant parti de Rome en 739. arriva à Pavie, où il fut reçû chez le roi Luitprand, & prit un peu de repos que demandoit sa vieillesse. De-là il passa en Baviere, tant par inclination, qu'à la priere du Duc Odilon, & y demeura long-tems prêchant la parole de Dieu. Il y rétablit la pureté de la foi, & chassa des séducteurs, dont les uns se disoient faussement évêques & les autres prêtres, & qui par divers artifices avoient perverti une grande multitude, & scandalisoient tout le peuple par leur vie impure. Du consentement du duc Odilon, il divisa la province de Baviere en quatre dioceses, & y établit quatre évêques. Le premier fut Jean dans la ville de Salsbourg, dont il tint le siége pendant sept ans. Le second fut Eremberg neveu de S. Corbinien à Frisingue, le troisieme Goibalde à Reginum, nommé depuis Ratisbonne. Ces trois furent ordonnés par S. Boniface. Le quatrieme évêque de Baviere fut Vivilon déja ordonné par le pape dont le

Vide to. 3. act. SS. Ben. p. 347.

siége fut fixé à Patave qui est Passau.

An. 739.

Othl. l. 1. c. 32. epist. 7. Greg. to. 6. conc. p. 174.

Saint Boniface rendit compte au pape Gregoire III. de ce qu'il avoit fait en Baviere, & le pape lui fit réponse par une lettre où il dit : Nous rendons graces à Dieu de ce que nous apprenons par vos lettres que vous avez converti en Germanie jusques à cent mille ames avec le secours de Charles prince des François. Le pape approuve l'établissement des nouveaux évêchés en Baviere ; & ajoûte : Quant aux prêtres que vous y avez trouvés, si on ne connoît point ceux qui les ont ordonnés, & que l'on doute que ce fussent des évêques, ils doivent être ordonnés de nouveau, supposé qu'ils soient catholiques & de bonnes moeurs. Quant à ceux qui sont baptisés suivant les diverses langues de ces peuples, pourvû qu'ils soient baptisés au nom de la sainte Trinité, il faut les confirmer par l'imposition des mains & le saint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il est besoin, l'évêque Vivilon que nous avons ordonné. Quant au concile que vous devez tenir sur le Danube, de notre autorité, nous voulons que vous y soyez présent. Car l'oeuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de demeurer en un lieu ; mais comme les Chrétiens sont encore rares en ces pays occidentaux, après les avoir fortifiés, vous devez prêcher partout où Dieu vous ouvrira le chemin, ordonner, de notre autorité, des évêques dans les lieux que vous trouverez convenables. Ne vous dégoûtez pas, mon cher frere, d'entreprendre des voyages rudes & en divers lieux, pour étendre au loin la foi chrétienne, ayant en vûe la récompense éternelle. Cette lettre est datée du quatrieme des calendes de Novembre, la vingt-troisieme

année du regne du très-pieux seigneur l'empereur Léon, & la vingtieme année de l'empereur Constantin son fils, indiction huitieme, c'est-à-dire, vingt-neuvieme d'Octobre 739. & la date est remarquable pour montrer que le pape reconnoissoit toûjours pour seigneur l'empereur Léon.

An. 741.

XXIV.
Le pape demande du secours à Charles Martel.
Paul VI. hist. c. 55.
Anast. in Zachar.

L'Italie fut alors troublée par la revolte de Trasimond duc de Spolete, contre le roi Luitprand son maître, qui l'ayant poursuivi, il se refugia à Rome, & le pape Gregoire avec Etienne duc de Rome refuserent de le rendre au roi. Il vint donc assiéger Rome, & enleva quatre villes qui en dépendoient. Mais Trasimond avec le secours des Romains rentra dans Spolete. D'ailleurs le roi Luitprand ôta la duché de Benevent à Gisulse pour son bas âge; & le peuple qui le soûtenoit se joignit à celui de Spolete & aux Romains contre le roi des Lombards.

Fredeg. cont. 3. c. 110. & 161.
Revin.

Le pape Gregoire voyant qu'ils ne lui pouvoient résister, s'adressa à Charles Martel & lui envoya deux légations pendant l'année 741. Ses légats étoient chargés de grands présens, entre autres des clefs du sépulchre de S. Pierre, avec de ses chaînes; & ils venoient demander du secours contre les Lombards, à condition que s'il l'accordoit, le pape se retireroit de l'obéïssance de l'empereur, qui ne secouroit point l'Italie; & donneroit le consulat de Rome à Charles. On n'avoit jamais oüi parler en France d'une pareille légation venue de Rome. Il reste deux lettres du pape Gregoire III. écrites à cette occasion, dont la premiere porte en substance: Nous sommes dans une extrème affliction, voyant que le peu qui nous restoit l'année passée pour la nourriture des pauvres & le lu-

epist. 5. Gre. to. 6. conc. p. 1472.

An. 741.

Paul. VI. hist. c. 55.

minaire des églises, est maintenant consumé par les violences de Luitprand & d'Hildebrand rois des Lombards. C'est que Luitprand étant tombé malade, les Lombards crurent qu'il alloit mourir, & reconnurent pour roi son neveu Hildebrand, qui régna depuis avec lui. La lettre continue : Ils ont détruit toutes les métairies de S. Pierre, & enlevé le bétail qui y restoit.

Quoique nous ayons eu recours à vous, il ne nous est venu jusques à présent aucune consolation. Nous voyons que vous ajoûtez plus de foi aux faux rapports de ces rois qu'à la vérité que nous disons, & nous craignons que votre conscience n'en soit chargée : car ils nous insultent, & disent : Vous avez eu recours à Charles, qu'il vienne maintenant avec l'armée des François, & qu'il vous tire de nos mains. O quelle douleur nous perce le cœur à ces reproches ! voyant des enfans si puissans ne faire aucun effort pour défendre leur mere spirituelle, la sainte église de Dieu, & son peuple particulier. Mon cher fils, le prince des apôtres pourroit bien défendre sa maison & son peuple, & se venger de ses ennemis : mais il éprouve le cœur de ses fideles enfans. Ne croyez pas les rois des Lombards, quand ils vous disent que le duc de Spolete & le duc de Benevent sont coupables. Ce sont tous mensonges. Le seul crime pour lequel ils persécutent ces ducs, est de n'avoir pas voulu l'année passée nous attaquer de leur côté comme ont faits les rois au préjudice de leur traité. Car au reste ils étoient prêts de leur obéir. Pour vous assûrer de la vérité, envoyez ici quelque personne fidele qui voye de ses yeux la persécution que nous souffrons, le mépris de l'église, le pillage de ses biens, les larmes des pelerins.

rins. Il finit en conjurant Charles par le jugement de Dieu, & dans les termes les plus pressans, de ne pas préférer l'amitié du roi des Lombards à celle du prince des apôtres. Il ajoûte enfin : Le porteur de ces lettres Anchard votre fidele serviteur, vous dira de vive voix ce qu'il a vû de ses yeux, & que nous lui avons enjoint. C'étoit apparemment l'offre d'abandonner l'empereur, & de se soûmettre à Charles, dont la lettre ne parle point.

An. 741.

epist. 6. p. 1474.

Comme elle n'eut point d'effet, le pape Gregoire écrivit encore une lettre pour presser Charles, où il dit en parlant des Lombards : Ils ont ôté tout ce qui étoit destiné au luminaire de S. Pierre, & ce qui a été offert par vos parens & par vous. L'église de S. Pierre est dépouillée & désolée. On voit par là que les princes François avoient fait dèslors à l'église Romaine des offrandes considérables, & on voit aussi qu'il n'étoit pas question de lui conserver des principautés & des seigneuries, mais seulement des patrimoines & des domaines utiles pour l'entretien des pauvres & du luminaire.

XXV.
Mort de Charles Martel.

Fredeg. continu. 3. c. 109. chr. Fontanel. c. 9. Id. c. 11. Coint. an. 739. Paul. VI. hist. c. 54.

Ce qui avoit empêché jusques là Charles Martel de rompre avec les Lombards, c'est le besoin qu'il avoit d'eux pour repousser les Sarrasins. Ces derniers entrerent encore en France en 737. remonterent le Rhône, & prirent Avignon. Mais Charles Martel le reprit ; puis ensuite Narbonne & le reste de la Gothie, & chassa les Sarrasins. Ils revinrent deux ans après en 739. prirent Arles, Avignon, Marseille, Orange, Aix, Apt & plusieurs autres villes de la même province ; ils ravagerent aussi celles d'Embrun & de Vienne. Alors Charles envoya des ambassadeurs avec des pré-

Mars 741.

sens à Luitprand roi des Lombards, pour lui demander du secours, qu'il lui accorda, & marcha aussi-tôt avec toute son armée. Les Sarrasins l'ayant appris se retirerent, & Charles reprit Avignon & toute la Provence jusques à Marseille. Etant revenu en France, il tomba malade à Verberie sur Oise, où arriva la derniere légation du pape. Il la reçut avec grand honneur, & envoya à Rome des présens magnifiques, par Grimond abbé de Corbie & Sigibert reclus du monastere de S. Denys, dont il fut depuis abbé. Charles avoit eu pour confesseur Martin moine de la même abbaye de Corbie, qui mourut l'an 726. & est honoré comme saint le 26 de Novembre.

Fred. Coint. c. 110.

Mabill. to. 3. act. p. 462.

Charles distribua ensuite le royaume des François à ses deux fils Carloman & Pepin. Carloman qui étoit l'aîné, eut l'Austrasie, la Suabe, nommée depuis l'Almagne & la Turinge. Pepin eut la Bourgogne, la Neustrie & la Provence. Enfin Charles Martel mourut à Quiercy sur Oise, la même année 741. après avoir régné vingt-six ans, sous le titre de maire du palais, ou de prince des François. Il fut enterré dans l'église de saint Denys près de Paris, qu'il avoit enrichie de plusieurs dons considérables.

XXVI.
Mort de Gregoire III.

Le pape Gregoire III. mourut la même année 741. Il répara & orna plusieurs églises de Rome, entre autres celle de saint Pierre, où il fit amener six colonnes précieuses que l'exarque Eutychius lui avoit données, & les plaça autour du sanctuaire de deux côtés devant la confession de saint Pierre, auprès de six anciennes, & y mit des architraves revêtues d'argent, & ornées de figures, d'un côté du Sauveur avec ses apôtres, & de l'autre de sa sainte Mere avec des vier-

Anast.

ges. Au-dessus étoient des lis & des fares ou chandeliers d'argent. Dans la même église il fit un oratoire du côté des hommes, en l'honneur de tous les saints, où il mit entre autres un vase de prix, une couronne avec une croix pendante sur l'autel, une image de la sainte Vierge, une patene & un calice, le tout d'or orné de pierreries. Il y avoit autour de cet autel plus de vingt croix. A l'église de sainte Marie Majeure dans l'oratoire de la crêche, il fit une image de la Vierge tenant le Sauveur, toute d'or ornée de pierreries. A l'église de saint André, il en mit une pareille de cet apôtre. L'or de ces différentes offrandes dont le poids est marqué, monte à soixante & treize livres; l'argent à trois cens soixante & seize : mais il y en a beaucoup plus dont le poids n'est pas exprimé. En réparant plusieurs églises, il y fit faire des peintures, aussi-bien que dans les salles qui étoient à Saint Pierre, & qu'il trouva ruinées.

An. 741.

A l'oratoire de tous les saints qu'il bâtit à S. Pierre, il ordonna que les moines des trois monasteres, qui servoient cette église, y viendroient célébrer les vigiles & les heures, & que les prêtres semainiers y diroient les messes. Il bâtit un monastere près l'église de S. Chrysogone, afin que les moines y fissent l'office jour & nuit, comme à S. Pierre, sans être sous la dépendance du prêtre titulaire de cette église. Il leur donna des terres & des serfs, & plusieurs personnes pieuses leur donnerent à son exemple. Il y avoit près de Latran un ancien monastere dedié à saint Jean l'Evangeliste, à saint Jean-Baptiste, & à saint Pancrace, alors entierement abandonné. Le pape Gregoire y donna des terres, & retira les biens aliénés en rendant

An. 741. le prix. Il y établit un abbé & des moines pour faire jour & nuit l'office divin dans l'église du sauveur, comme on faisoit à S. Pierre. Il ordonna que le soûdiacre oblationnaire fourniroit du palais patriarchal le luminaire & les oblations, c'est-à-dire le pain & le vin, aux églises des cimetieres de Rome, pour y dire la messe aux jours de leurs fêtes; & le pape régloit quel prêtre la devoit célébrer. On voit encore à Rome dans l'église de S. Paul une ancienne inscription, qui marque les offrandes que ce pape y avoit assignées, pour les cinq messes qui s'y célébroient tous les jours. Ce pape fit trois ordinations au mois de Décembre, où il ordonna vingt-trois prêtres & trois diacres, & d'ailleurs quatre-vingts évêques pour divers lieux.

Ap. Baron. an. 741. n. 16.

De son tems une grande partie des murailles de Rome fut rebâtie, & il en fournit la dépense. Il donna aussi de grandes sommes à Trasimond duc de Spolete, pour retirer un château qui donnoit occasion d'attaquer souvent la duché de Rome, & il l'unit au domaine de l'empire: mais Trasimond ne tint pas la parole qu'il avoit donnée pour le recouvrement de quatre villes de la duché de Rome, que le roi Luitprand avoit prises à son occasion. Gregoire III. ayant tenu le S. siége dix ans huit mois & vingt jours, mourut le dixieme de Novembre 741. fut enterré à saint Pierre le vingt-huitieme, & le saint siége vaqua huit jours. Il est compté entre les saints.

Martyr. R. 28. Novemb.

Anast.

Ado. chr. an. 741.

Ce même pape Gregoire III. envoya le pallium à Villicaire archevêque de Vienne. Mais ce prélat voyant son église pillée & réduite à un état indécent, se retira dans le monastere d'Agaune l'an 740. & y finit ses jours. C'est que les Francs poussés d'un

An. 741.

mauvais conſeil tournoient à leur uſage les biens des égliſes. Celle de Lyon fut auſſi pillée, & l'une & l'autre demeurerent quelques années ſans évêque : Lyon après la mort de Fulcoald, & Vienne après la retraite de Villicaire. On accuſa principalement Charles Martel de ces uſurpations des biens ſacrés. En effet il ôta une grande partie des revenus de l'égliſe d'Auxerre, pour les diſtribuer à ſix princes Bavarois; ne laiſſant à l'évêque Aidulfe que cent manſes ou familles de ſerfs. On l'excuſe par la néceſſité des guerres contre les Sarraſins, & contre les Friſons & les Saxons idolatres.

c. 23. chr. Antiſ. to. 1. bibl. no. p. 430.

XXVII. Mort de Leon. Conſtantin Copronyme empereur.

La même année que moururent Charles Martel & Grégoire III. mourut auſſi l'empereur Léon, c'eſt-à-dire l'an 741, indiction neuvieme, le dix-huitieme de Juin, après avoir régné vingt-quatre ans, deux mois & vingt-cinq jours. Conſtantin ſon fils qui régnoit avec lui depuis vingt & un an, commença alors à régner ſeul, & régna encore trente-quatre ans. On lui donna par dériſion le ſurnom de Copronyme, à cauſe de l'accident de ſon baptême. On l'appella auſſi Caballin, parce qu'il prenoit plaiſir à ſe frotter de fiente & d'urine de cheval, ſoit par un goût extraordinaire, ſoit par quelque ſuperſtition. Enfin il étoit groſſier, brutal, ſanguinaire, impudique. Il fut ennemi des images comme ſon pere, & accuſé de mépriſer non-ſeulement les ſaints, mais Jeſus-Chriſt même, & d'être adonné à la magie. On le haïſſoit tellement, que dès le commencement de ſon regne, Artabaſe qui avoit épouſé ſa ſœur Anne, forma un parti conſidérable contre lui. Il étoit curopalate & comte de l'obſequium, & connu pour catholique. Conſtantin étant paſſé en Aſie pour faire la guerre aux Arabes, la ſe-

Theoph. an. 241. p. 346.

Theoph. ibid.

Theoph. an. 1. p. 347. 348.

An. 741.

conde année de son regne, indiction dixieme, l'an 742. Artabase qui y étoit déjà, eut d'abord quelque avantage sur lui, & l'obligea à se retirer à Amorium en Phrygie. Lui cependant vint à C. P. où l'on fit croire au peuple que Constantin avoit été tué. Le peuple & le patriarche Anastase reçûrent cette nouvelle avec une grande joie. On cria anathème contre Constantin, le traitant de scélérat & d'impie, & ajoûtant qu'il le falloit déterrer, & on proclama empereur Artabase. Le patriarche Anastase tenant la vraie croix, jura devant le peuple par celui qui y a été attaché, que Constantin lui avoit dit: Ne croyez pas que le fils de Marie que l'on appelle Christ soit le Fils de Dieu, c'est un pur homme; & Marie l'a enfanté comme Marie ma mere m'a mis au monde. A ces mots le peuple cria qu'il soit déterré. Artabase rétablit les saintes images par toutes les villes de son obéissance.

XXVIII. Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie.

Theoph. an. 2. p. 349.

Les Arabes Musulmans profiterent de cette division des Romains, & firent sur eux plusieurs captifs. Le calife Icham régnoit encore, & l'année précédente derniere de Léon, il fit mourir tous les chrétiens pris en guerre dans toutes les villes de son empire: un d'eux fut Eustathe fils du patrice Marin, qui après avoir résisté à plusieurs violences qu'on lui fit pour l'obliger à renoncer à la foi, mourut martyr à Charres en Mésopotamie, où ses reliques firent des miracles. Il y eut plusieurs autres martyrs. Toutefois ce même calife Icham ayant pris en affection un moine Syrien nommé Etienne, homme rustique, mais pieux, proposa aux Chrétiens de l'Orient de l'élire, s'ils vouloient un patriarche. Ils crurent que ce bon mouvement venoit de Dieu; car il y avoit 40. ans que le

An. 341.

ſiége d'Antioche étoit vacant par l'oppoſition des Arabes. Les catholiques ordonnerent donc Etienne ; & depuis il n'y eut plus d'obſtacle à l'élection des patriarches d'Antioche. Du même tems Coſme étoit patriarche Melquite d'Alexandrie, ayant été ordonné la ſeptieme année d'Icham, 730. de Jeſus-Chriſt. C'étoit un homme ſimple qui ne ſçavoit ni lire, ni écrire, & dont le métier étoit de faire des aiguilles. Il alla trouver Icham à Damas, & par le ſecours de quelques ſçavans, il obtint les égliſes dont les Jacobites s'étoient emparés, & le califе lui donna des lettres à cet effet pour le gouverneur d'Egypte. Il rentra même dans l'égliſe patriarchale nommée la Céſarienne, dont les Melquites avoient été exclus pendant 97. ans que l'on peut compter depuis l'an 640. & la priſe d'Alexandrie par les Muſulmans, juſques à l'an 737. Les Melquites d'Alexandrie faiſoient leurs prieres dans l'égliſe de S. Sabas. Les Jacobites avoient occupé toutes les autres égliſes d'Alexandrie, & du reſte de l'Egypte ; & quand il mouroit un évêque dans quelque ville, le patriarche Jacobite en ordonnoit un autre à la place. Il en donnoit même aux Nubiens, qui depuis ce tems-là devinrent Jacobites. Les Melquites avoient ſeulement une égliſe au lieu nommé Caſrit-Sama : & quand l'évêque mouroit, ils envoyoient à l'archevêque de Tyr pour leur en donner un autre. L'année de la mort d'Icham, qui eſt l'an 743. Coſme quitta l'héréſie des Monothélites, qui avoit régné chez les Melquites d'Alexandrie, depuis le patriarche Cyrus, & revint avec ſon peuple à la créance orthodoxe.

Sup. liv. XXXVII. n. 23.

Theoph. an. 2. p. 349.

Les patriarches Jacobites d'Alexandrie ſous le califе Icham furent Coſme qui ſuccéda à Alexandrie l'an

Chro. orient. p. 106. Elmac. p. 82.

An. 732.

108. de l'Hégire, 726. de J. C. puis 15 mois après Théodore, qui tint le siége onze ans. Enfin l'an 120. de l'Hégire, 454. de Dioclétien, 738. de J. C. les Jacobites d'Alexandrie élurent patriarche Chail ou Michel, qui tint le siége 23. ans. A Antioche le patriarche Jacobite Athanase étant mort, Jean lui succéda la premiere année d'Icham. Ses évêques se souleverent d'abord contre lui : mais ils firent la paix, & il tint le siége jusqu'au regne d'Abdalla Saffah, qui commença l'an 749. A Jerusalem Théodore patriarche Melquite ayant tenu le siége 35. ans, Elie lui succéda la 17. année d'Icham, 740 de J. C. & tint le siége trente-quatre ans.

XXIX. Martyrs en Orient.

Elmac. c. 7. p. 81.

c. 8.

Theoph. an. 2. p. 349. D.

Le calife Icham mourut l'an de l'Hégire 125. 743. de Jesus-Christ, après avoir régné plus de dix-neuf ans. Après sa mort la maison d'Ommia tomba tout à coup, & ne subsista que sept ans, pendant lesquels il y eut quatre califes. Le premier fut Oüalid II. fils d'Yézid II. & neveu d'Icham : mais il ne régna que quinze mois, & fut déposé pour ses débauches & son impiété contre sa religion. Il ne laissa pas de persécuter les Chrétiens. Il fit couper la langue à Pierre métropolitain de Damas, où il faisoit sa résidence, parce qu'il réfutoit ouvertement l'impiété des Arabes & des Manichéens : il l'envoya en exil dans l'Arabie heureuse où il mourut.

Pierre de Majume s'attira aussi le martyre dans le même tems. Etant malade il appella les magistrats des Arabes, qui étoient ses amis, car il avoit la recette des impôts publics, & leur dit : Je prie Dieu de vous récompenser de la visite que vous me faites ; mais je veux que vous soyez témoins de mon testament que

voici ;

voici : Quiconque ne croit pas au Pere, au Fils, & au Saint-Esprit, la Trinité consubstantielle, est aveugle de l'ame, & digne du supplice éternel : comme Mahomet votre faux prophete précurseur de l'ante-Christ. Renoncez donc à ces fables, je vous en conjure aujourd'hui, & j'en prends à témoin le ciel & la terre. Il leur dit plusieurs autres choses sur ce sujet, & bien qu'ils en fussent irrités, ils résolurent de prendre patience, le regardant comme un malade en délire. Mais quand il fut guéri, il commença à crier plus haut : Anathème à Mahomet & à son livre fabuleux, & à tous ceux qui y croyent. Alors on lui coupa la tête : S. Jean Damascene fit son éloge : l'église l'honore comme martyr le 21 de Février, & Pierre de Damas le quatre d'Octobre.

An. 741.

Martyr. R. 21. Febr. 4. Octob.

XXX.
Alfonse le catholique.

Sebast. Salmant. p. 47.

En Espagne les Chrétiens se relevoient peu à peu. Le roi Pelage étant mort l'ere 775. qui est l'an 737. son fils Fafila lui succéda : mais il ne régna que deux ans, & eut pour successeur Alfonse, mari de sa sœur Ermesinde, & fils de Pierre duc de Cantabrie, descendu du roi Recarede. Le roi Alfonse surnommé le Catholique gagna plusieurs victoires sur les Arabes affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites en France, & leur enleva plusieurs villes. On en compte jusques à trente & une, dont les principales sont Lugo, Tuy, Portugal, Brague métropole de Lusitanie, Salamanque, Zamora, Avila, Segovie, Astorga, Léon. Il tua tous les Arabes qui les habitoient, & emmena avec lui les Chrétiens en Asturie : ensorte que ces villes demeuroient désertes. Mais il en repeupla quelques autres, du nombre desquelles fut Burgos. Il repeupla aussi Lugo en Galice sur le Migno, & y établit un évêque nommé

Diplom an. 744. ap. Moral. lib. c.

An. 741.

Odoaire, qui rebâtit l'église & la ville, & cultiva les terres des environs. Le roi Alfonse bâtit de nouveau ou répara plusieurs églises, & régna glorieusement pendant dix-huit ans, après lesquels il mourut, laissant pour successeur son fils Froïla l'an 757. ere 795. Alfonse & son épouse Ermesinde furent enterrés au monastere de Sainte Marie près de Cangas.

Sandoval. hist. p. 87.

Plusieurs monasteres subsistoient encore en Espagne, même sous la domination des Arabes. On le voit entre autres par la sauve-garde que deux capitaines de cette nation accorderent aux habitans de Conimbre & des environs, en date de l'ere 772. qui fait l'an 734. Cet acte porte que les Chrétiens payeront le double des Arabes : chaque église vingt-cinq livres pesant d'argent; les monasteres cinquante, les cathédrales cent : les Chrétiens auront un comte à Conimbre, & un autre à Goadatha ou Agueda de leur nation, pour leur rendre justice : mais ils ne pourront faire mourir les coupables sans l'ordre de l'alcaïde ou de l'alguazil Arabe qui confirmera leur jugement. Ils mettront des juges dans les petits lieux. Si un Chrétien tue un Arabe, ou lui fait injure, il sera jugé par l'alguazil ou l'alcaïde selon la loi des Arabes. Si un Chrétien abuse d'une fille Arabe, il se fera Musulman & l'épousera, sinon il sera mis à mort : s'il abuse d'une femme mariée, on le fera mourir. Si un Chrétien entre dans une mosquée, ou parle mal d'Allach, c'est-à-dire de Dieu, ou de Mahomet, il se fera Musulman, ou sera mis à mort. Les évêques des Chrétiens ne maudiront point les rois Musulmans, sous peine de mort. Les prêtres ne diront leurs messes qu'à portes fermées, sous peine de dix livres d'argent. Les monasteres se-

ront en paix en payant les cinquante livres. Le monastere de Lorban ne payera rien, dit l'auteur de la sauve-garde, parce que ses moines me montrent de bonne foi le gibier, & reçoivent bien les Musulmans. Ils possederont leurs biens en paix, viendront à Conimbre en toute liberté, & ne payeront rien de ce qu'ils acheteront ou vendront, à la charge de ne point sortir de nos terres sans congé. Le monastere de Lorban subsiste encore, & est à présent à l'ordre de Cîteaux. Cette piece peut faire juger de la maniere dont les Chrétiens vivoient sous la puissance des Arabes dans le reste de l'Espagne.

An. 742.

XXXI. Zacarie pape.

A Rome le successeur du pape Gregoire III. fut Zacarie Grec de nation, fils de Polychrone, ordonné le 28. de Novembre 741. qui tint le S. siége dix ans, trois mois & treize jours. Il étoit rempli de douceur & de bonté, & si éloigné de la vengeance, qu'il chargea de biens & d'honneurs ceux qui l'avoient persécuté avant son pontificat. Il aima le clergé & le peuple Romain jusques à exposer sa vie dans le trouble où étoit alors l'Italie par la révolte des ducs de Spolete & de Benevent contre le roi Luitprand.

Anast.

Zacarie lui envoya une légation, & fit tant par ses exhortations, qu'il en tira promesse de rendre les quatre villes qu'il avoit prises de la duché de Rome. D'un autre côté, le roi s'étant mis en campagne l'an 742. indiction dixieme, pour prendre Trasimond duc de Spolete, le pape persuada aux Romains d'envoyer leurs troupes au secours du roi contre ce duc qui leur avoit manqué de parole. Ainsi Trasimond se voyant abandonné se rendit au roi, qui l'obligea à entrer dans le clergé. Ensuite comme le roi différoit d'accomplir sa pro-

Sup. n. 24.

Paul diac. VI. hist. c. 57.

An. 742.

messe pour la restitution des quatre villes, le pape Zacarie sortit de Rome accompagné d'évêques & de clercs, & l'alla trouver à Interamna aujourd'hui Terni, à douze milles de Spolette. Le roi lui fit de grands honneurs, & ils s'assemblerent dans l'église de saint Valentin, évêque de Terni & martyr, qui est honoré le quatorzieme de Février. Le pape exhorta le roi à épargner le sang & chercher la paix, & le toucha tellement, qu'il obtint la restitution des quatre villes. Le roi en fit un acte de donation, & rendit encore à S. Pierre le patrimoine de Sabine pris depuis environ trente ans; ceux de Narni, d'Ossimo, d'Ancone & quelques autres, & confirma la paix pour vingt ans avec la duché de Rome. Il rendit aussi tous les captifs qu'il retenoit de différentes provinces des Romains, avec ceux de Ravenne. Il y avoit donc deux parties en ce traité, l'intérêt public de la duché de Rome toûjours dépendante de l'empire, & l'intérêt particulier de l'église Romaine pour ses patrimoines.

Martyr. R. 14. Febr.

Le lendemain qui étoit dimanche, le pape à la priere du roi ordonna un évêque dans l'église de S. Valentin, & il accompagna cette cérémonie d'une telle piété, que plusieurs des Lombards qui assistoient avec le roi, lui voyant prononcer les prieres, en furent touchés jusqu'aux larmes. Après la messe il invita le roi à dîner, & le traita si bien, qu'il disoit n'avoir jamais fait si bonne chere. Le lundi le roi prit congé du pape, lui donnant Agiprand duc de Clusi son neveu, & trois autres seigneurs, pour l'accompagner jusques aux villes qui devoient être rendues, & en exécuter la restitution. C'étoit Amerie, Horta, Poly-

marte & Blera. Le pape les ayant toutes reçûes revint à Rome victorieux, assembla le peuple, & rendit graces à Dieu par une procession générale qui sortit de Notre-Dame des martyrs, c'est-à-dire de la Rotonde, & se termina à S. Pierre.

An. 742.

XXXII. Nouveaux évêchés en Allemagne.

Saint Boniface ayant appris en Allemagne la mort du pape Gregoire & l'élection de Zacarie, lui écrivit pour lui témoigner sa soûmission, & lui rendre compte de l'érection des trois évêchés en Germanie. Ces évêchés étoient Virsbourg pour la Franconie, ou France orientale; Burabourg pour la Hesse, & Erfort pour la Turinge. Le premier évêque de Virsbourg fut S. Burchard Anglois de naissance, que saint Boniface fit venir en Germanie, & l'ordonna évêque l'an 741. Il remplit ce siége neuf ans, & l'église honore sa mémoire le second de Février. Le premier évêque de Burabourg fut Vitta nommé autrement Albuin, parce que son nom signifie blanc. La ville de Burabourg étoit près de Frislar, & ne subsiste plus aujourd'hui, & Erfort n'eut point d'évêque après le premier nommé Adelard: ainsi de ces trois évêchés il n'y a que celui de Virsbourg qui ait subsisté. Saint Boniface demandoit au pape de confirmer ces établissemens, afin d'assûrer à l'avenir les bornes des dioceses.

to. 6. conc. p. 1494. Epist. Bonif. 132. vita per Othl. lib. 2.

Act. SS. Ben. to. 3. p. 699.

Coint. an. 742. n. 7.

Il ajoûte dans sa lettre: Sçachez aussi que Carloman duc des François m'a prié d'assembler un concile dans la partie du royaume qui est sous sa puissance, & m'a promis de travailler au rétablissement de la discipline ecclésiastique; car, à ce que disent les anciens, il y a plus de quatre-vingts ans que les François n'ont tenu de conciles, ni eu d'archevêque, & maintenant la plûpart des siéges épiscopaux sont aban-

c. 2.

An. 742.

donnés à des laïques avares pour en joüir, ou à des clercs débauchés, ou à des fermiers publics comme des biens profanes. Si je dois commencer cette affaire à la priere du duc, je desire avoir en main vos lettres avec les canons. Il consulte ensuite le pape sur divers points de discipline réduits à cinq principaux articles, & marque ensuite quelques petits présens qu'il lui envoie. Les quatre-vingts ans de désordre dans l'église de France, remontent vers l'an 660. au regne des enfans de Clovis II. que l'on compte pour les premiers rois fainéans. Toutefois on ne croit pas devoir étendre à toute la France ce que dit S. Boniface de la cessation des conciles & de la vacance des métropoles. Saint Ansbert tint un concile à Roüen en 689. & l'on connoît distinctement ceux qui du tems que S. Boniface écrivoit, remplissoient les siéges de Roüen, de Tours, de Sens, de Lyon & quelques autres métropoles. On croit plûtôt que cette plainte se doit réduire aux deux provinces Germaniques d'au-deçà du Rhin qui n'avoient point eu d'archevêque depuis le regne de Dagobert, & le pontificat de saint Amand second évêque de Vormes, qui étoit métropolitain de ces deux provinces.

Sup. liv. XLI. n. 55. Coint. an. 688. n. 7. Coint. an. 742. n. 10.

Id. an. 623. n. 5. 627. n. 10.

XXXIII. Lettres du pape Zacarie.

Epist. 1. to. 6. conc. p. 1498.

Le pape Zacarie par sa réponse, approuva l'établissement des trois nouveaux évêchés, avertissant toutefois saint Boniface de se souvenir des canons qui défendent d'en ériger dans les lieux trop petits; & peut-être est-ce la raison qui a fait éteindre ceux de Burabourg & d'Erfort. Il ordonne que l'on tienne un concile suivant le désir de Carloman. Car, ajoûte-t'il, c'est le seul moyen de connoître le sacerdoce, & ce que font ceux qui portent le nom d'évêques. Ensuite

répondant aux consultations de Boniface, il déclare que dans ce concile futur on doit interdire toutes fonctions aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui seront tombés dans l'adultere ou la fornication, qui auront eu plusieurs femmes, qui auront répandu le sang des Chrétiens ou des payens, ou péché de quelque autre maniere contre les canons. An. 732. c. 3.

Le pape Gregoire III. avoit permis à Boniface de désigner un certain prêtre pour son successeur. Depuis le frere de ce prêtre avoit tué l'oncle du duc des François : ce qui causoit un grand trouble suivant les loix barbares, qui permettoient la vengeance à tous les parens du mort. Boniface avoit consulté sur cette difficulté le pape Zacarie, qui lui répond : Nous ne pouvons souffrir que de votre vivant on élise un évêque à votre place, cela est contre toutes les regles. Priez Dieu pendant votre vie qu'il vous donne un digne successeur, & à l'heure de votre mort vous pourrez le désigner en présence de tout le monde, afin qu'il vienne ici pour être ordonné : nous vous accordons en cela ce que nous n'accordons à aucun autre.

Un laïque de grande autorité étoit venu trouver S. Boniface, & lui avoit dit qu'il avoit obtenu permission du pape Grégoire d'épouser la veuve de son oncle, qui d'ailleurs étoit sa parente au troisieme degré ; & avant son mariage avoit fait vœu de chasteté & porté le voile. En mon pays, disoit saint Boniface, un tel mariage passeroit pour un inceste abominable, mais ces peuples ignorans & grossiers, Allemans, Bavarois, Francs, s'ils voyent pratiquer à Rome quelque chose de ce que nous défendons, soûtiennent qu'il est permis, & se scandalisent contre nous. Ces paroles

An. 742. font voir combien S. Boniface avoit raison d'employer auprès de ces barbares le nom & l'autorité du pape.
c. 5. Zacharie lui répond sur cet article : Dieu nous garde de croire que notre prédécesseur ait accordé une telle permission : il ne vient rien du S. siége qui soit contraire aux saints canons.

c. 6. Quant aux superstitions du premier jour de Janvier, aux augures, caracteres, enchantemens, & telles autres observances payennes que vous dites se pratiquer à Rome près l'église de saint Pierre, sçachez que nous les jugeons détestables avec tous les Chrétiens : & parce qu'elles se renouvelloient du jour que nous tenons la place du saint apôtre, nous les avons toutes retranchées, comme avoit fait le pape Gregoire notre prédécesseur, par une constitution dont nous vous envoyons copie.

Il y a, disoit S. Boniface, des évêques & des prêtres de la nation des Francs plongés dans l'adultere & la débauche, comme il paroît par les enfans qu'ils ont eus depuis leur ordination. Ils ont été à Rome, & soûtiennent que le pape leur a permis d'exercer leurs fonctions. Nous leur soûtenons au contraire que nous n'avons jamais oüi dire que le saint siége ait jugé contre les canons.
c. 7. Ne croyez pas, dit le pape Zacarie, qu'ils ayent obtenu la permission qu'ils prétendent, mais punissez les selon les canons : car nous ne voulons point que vous fassiez autre chose que ce qu'ils ordonnent, & ce que vous avez appris de ce siége apostolique. Il ne nous convient d'enseigner que ce que nous avons appris des peres.

S'il arrive quelque chose de nouveau, ne feignez point de nous en avertir, & nous vous répondrons aussi-tôt

aussi-tôt pour y remédier : car vous devez sçavoir, mon très-cher frere, que nous vous portons dans notre cœur, ensorte que nous désirons tous les jours de vous voir. Au reste prenez courage, & travaillez à l'œuvre où Dieu vous a appellé; une grande récompense vous attend; & tout pécheurs que nous sommes, nous ne cessons de prier Dieu qu'il acheve en vous ce qu'il a commencé, & que saint Pierre coopere avec vous. Cette lettre est datée du premier jour d'Avril, la vingt-quatrieme année depuis le couronnement de Constantin, & la seconde de son regne depuis la mort de son pere, indiction onzieme. Ces caracteres marquent l'an 743.

An. 742.

Le pape écrivit en même tems aux trois nouveaux évêques, c'étoit la même lettre pour tous trois, & nous avons celle qui porte le nom de saint Burchard de Virsbourd. Elle contient la confirmation de ces nouveaux siéges, & défense à aucun autre qu'au vicaire du pape d'y ordonner des évêques. Il y avoit aussi une lettre pour le prince Carloman, mais elle ne se trouve plus.

V. Bar an. 742. n. 7. Coint. an. eod. n. 2. an. 743. n. 31. 32. Zach. ep. 2. to. 6. conc. p. 1561.

XXXIV. Concile en Germanie.

Ce prince exécuta sa promesse, & fit effectivement tenir un concile en Germanie, on ne sçait pas en quel lieu précisément. Il est daté du vingt-unieme Avril l'an 742. & Carloman y témoigne que par le conseil des serviteurs de Dieu & des seigneurs de sa cour, il a assemblé les évêques de son royaume, sçavoir l'archevêque Boniface, les évêques Burchard, Reginfrid, Vitta, Villebald, Dadan & Eddan avec leurs prêtres, pour lui donner conseil comment on pouvoit rétablir la loi de Dieu & la discipline ecclésiastique tombée sous les princes précédens, & empêcher le peuple fi-

to. 6. p. 1534. Vita Bonif. per Othl. l. 1. c. 34. Carlom. capitulare 1. tom. p. 145.

An. 742.

Vita Villeb. c. 11. to. 4. act. SS. Ben. p. 381.

dele d'être trompé par de faux prêtres, comme par le passé. Reginfrid ou Rainfroy étoit évêque de Cologne. Villebald est celui qui étoit venu de Rome & que S. Boniface avoit ordonné premier évêque d'Eichstat l'automne de l'année précédente. Il eut pour assistant en cette consécration saint Burchard de Virsbourg & Vizo évêque d'Ausbourg. Entre les six évêques du concile de Germanie, Vitta étoit le nouvel évêque de Burabourd. Dadan étoit l'évêque d'Utrecht qui avoit succedé à S. Villebrod mort en 739. le septieme de Novembre, jour auquel l'église honore sa mémoire. Eddan étoit évêque de Strasbourg.

Vita to. 3. act. SS. Ben. n. 34. 261. Mabill.

Martyr. R. 7. Nov.

Ce concile fit seize canons que d'autres réduisent à sept. On confirme d'abord les évêques établis par l'archevêque Boniface qui est qualifié envoyé de S. Pierre. On tiendra tous les ans un concile pour la réformation de la religion en présence du prince : on rendra aux églises les biens qui leur ont été ôtés, les prêtres ou les clercs débauchés ne joüiront point de ces biens ; au contraire ils seront dégradés & mis en pénitence. Les clercs ne porteront point d'armes, ne combattront point & n'iront point à la guerre, si ce n'est ceux qui sont choisis pour y célébrer la messe & porter les reliques ; sçavoir un ou deux évêques que le prince pourra mener, avec leurs chapelains & leurs prêtres ; c'est la premiere fois que je remarque le nom de chapelain. Le concile poursuit : Chaque commandant pourra mener un prêtre pour juger ceux qui confesseront leurs péchés, & leur déclarer leur pénitence. Nous défendons aussi à tous les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire, les clercs, de chasser, ou de courir les bois avec les chiens, ou d'avoir des éperviers ou des faucons. Cha-

que prêtre sera soûmis à l'évêque diocésain, & tous les ans en carème il lui rendra compte de sa foi & de son ministere, du baptême, des prieres, de la messe. Et quand l'évêque, suivant les canons, visitera son diocese pour confirmer le peuple, le prêtre sera toûjours prêt à le recevoir avec le peuple assemblé. Le jeudi-saint il recevra de l'évêque le nouveau chrême. Les évêques & les prêtres inconnus, de quelque part qu'ils viennent, ne seront point admis au ministere avant l'approbation de l'évêque en son synode. Chaque évêque, avec le secours du comte, aura soin de préserver le peuple de Dieu de toutes les superstitions payennes, sacrifices des morts, sorts, divination, caracteres, augures, enchantemens, victimes que l'on immole auprès des églises selon les cérémonies payennes sous le nom des martyrs & des confesseurs: les feux qu'on appelle Niedfyr, & toutes cérémonies semblables. Les personnes consacrées à Dieu, qui de ce jour seront tombées dans la fornication, seront mises en prison pour faire pénitence au pain & à l'eau. Si c'est un prêtre il y demeurera deux ans après avoir été fouetté jusques au sang, & l'évêque pourra augmenter la peine. Si c'est un clerc ou un moine après avoir été fouetté trois fois, il sera un an en prison. De même que les religieuses voilées; & elles seront rasées. Ce n'étoit donc pas encore l'usage de raser les religieuses en leur donnant l'habit. Les prêtres & les diacres ne porteront point des manteaux semblables à ceux des laïques, mais des chasubles. C'étoit donc encore l'habit ordinaire des ecclésiastiques. Les moines & les religieuses observeront la regle de saint Benoît. C'est le premier canon que je sçache qui ait rendu cette regle

An. 742.

V. conc. Suess. c. 5.

An. 742. générale. Mais l'usage l'avoit déja établie dans la plûpart des monasteres.

Le pape Zacarie ayant appris par des lettres de S. Boniface ce qui s'étoit passé en ce concile; écrivit une lettre générale adressée à tous les François, où il approuve le concile, & remercie Dieu de ce qu'ils ont chassé de chez eux les faux prêtres schismatiques, homicides, concubinaires. Quelle victoire, ajoûte-t'il, peut-on espérer quand les prêtres qui viennent de toucher les divins mysteres, & de présenter aux Chrétiens le corps du Seigneur, tuent de leurs mains sacriléges les Chrétiens à qui ils devoient l'administrer, ou les payens à qui ils devoient prêcher Jesus-Christ? Mais si vous avez des prêtres purs & exempts de ces crimes, & si vous obéissez en tout à Boniface qui vous prêche de notre part, toutes les nations infideles tomberont devant vous, & après la victoire vous aurez la vie éternelle.

ap. Bonif. ep. 137. to. 6. conc. p. 1545.

XXXV. Lettres de saint Boniface à Cutbert.

Bonif epist. 105. tom. 6. conc. p. 1565.

S. Boniface reçut vers le même tems des lettres & des présens de Cutbert archevêque de Cantorberi par un diacre nommé Cunebert; & dans sa réponse il lui fit part de ce concile. Non, dit-il, que vous ayez besoin de sçavoir les réglemens de notre rusticité, mais afin que vous les puissiez corriger. Il rapporte sommairement les décrets du concile, & y ajoûte ce qui suit, qui n'est point dans les canons: Nous avons déclaré que nous voulons garder jusques à la fin de notre vie la foi catholique, l'union & la soûmission à l'église Romaine, & que les métropolitains demanderont le pallium au saint siége. Nous avons tous souscrit à cette déclaration, & l'avons envoyée à Rome où elle a été bien reçue du pape & du clergé. Nous

An. 742.

avons ordonné que tous les ans les canons seroient lûs dans le concile, & que le métropolitain veillera sur les autres évêques, pour voir s'ils prennent le soin qu'ils doivent du salut du peuple. Qu'il les avertira d'assembler au retour du concile les prêtres & les abbés de son diocese, pour leur en recommander l'observation. Que chaque évêque rapporte au concile ce qu'il ne pourra corriger dans son diocese, comme je dois en vertu de mon serment dénoncer au saint siége les abus que je ne puis corriger dans ma province. Boniface exhorte ensuite Cutbert archevêque comme lui, à s'acquitter fidélement de ses devoirs, se plaignant des obstacles que rencontroient alors les bons pasteurs. Combattons, dit-il, pour le Seigneur, car nous sommes dans des jours d'affliction & d'angoisse. Mourons si Dieu le veut pour les saintes lois de nos peres, afin d'arriver avec eux à l'héritage éternel. Ne soyons pas des chiens muets, des sentinelles endormies, ou des mercenaires qui fuient à la vûe du loup : Soyons des pasteurs soigneux & vigilans, prêchant aux grands & aux petits, aux riches & aux pauvres, à tout âge, à toute condition, autant que Dieu nous en donnera le pouvoir, à propos & hors de propos, comme S. Gregoire écrit en son pastoral.

Je ne puis vous taire ce qui déplaît ici à tous les serviteurs de Dieu : que l'honnêteté & la pudeur de votre église est décriée, & que l'on y pourroit remédier, si un concile & vos princes défendoient aux religieuses & aux femmes les voyages fréquens à Rome. La plûpart y perdent leur intégrité ; & il y a très peu de villes en Lombardie, en France ou en Gaule, dans lesquelles on ne trouve quelque Angloise prostituée ;

An. 742.

c'eſt un ſcandale à toute l'égliſe. Bede parle ſouvent de ces fréquens pelerinages d'Angleterre à Rome; & ſaint Boniface lui-même conſulté par l'abbeſſe Bugga, ne l'en détourne pas tout-à-fait, mais il lui conſeille d'attendre que les troubles cauſés chez les Romains par les menaces des Sarraſins ſoient appaiſés; ce qui fait voir que dès-lors on les craignoit en Italie.

epiſt. 10.

epiſt. 105. in fi.

Il ajoûte dans la lettre à l'archevêque de Cantorberi: Tout homme laïque, roi, gouverneur ou comte, qui prend par violence un monaſtere, l'ôtant de la puiſſance eccléſiaſtique pour s'aſſujettir les moines & ſe mettre en poſſeſſion du bien acquis par le ſang de Jeſus-Chriſt: un tel homme eſt nommé par les anciens peres raviſſeur, ſacrilége & meurtrier des pauvres, & digne d'un terrible anathème devant le tribunal de Jeſus-Chriſt. Comme il s'en trouve chez nous & chez vous, nous devons ſonner la trompette contre eux, de peur d'être condamnés par notre ſilence. Il ajoûte un mot contre la curioſité dans les habits, & les ornemens ſuperflus qui commençoient à s'introduire dans les monaſteres.

XXXVI.
Concile de Liptines.

to. 6. conc. p. 1537. to. 1. capit. p. 150.
Hincm. ep. 37. to. 2. p. 657.

En exécution du premier canon du concile de Germanie, le prince Carloman en aſſembla un le premier jour de Mars 743. à Liptines maiſon royale, aujourd'hui Leſtines en Cambreſis. S. Boniface y préſidoit avec un évêque nommé George & Jean ſacellaire, tous deux de la part du pape. On y fit ſeulement quatre canons. Le premier porte confirmation du concile précédent, dont tous les évêques, les comtes & les gouverneurs promettent d'obſerver les décrets: tout le clergé ſe ſoûmet aux anciens canons; les abbés & les moines reçoivent la regle de S. Benoît. Le ſecond

An. 742.

canon regarde les biens ecclésiastiques, & modere la disposition du concile précédent touchant la restitution que les laïques en doivent faire. Il est donc ordonné qu'à cause des guerres présentes le prince prendra pour un tems une partie des biens de l'église à titre de précaire & de cens, pour aider à l'entretien de ses troupes, à condition de payer tous les ans à l'église ou au monastere un sou valant douze deniers pour chaque famille, ensorte que celui à qui la terre de l'église aura été baillée venant à mourir, elle retournera à l'église. Mais elle pourra de nouveau être baillée au même titre de précaire, si la nécessité y contraint, & que le prince l'ordonne. Toutefois l'église ne doit point souffrir de cette permission, & si elle est pauvre, on lui rendra son revenu tout entier. Ce précaire étoit donc une espece de fief accordé à un homme de guerre pour faire le service, & seulement à vie, comme ils étoient tous alors. Le sou n'étoit que d'argent & valoit vingt-cinq sols de notre monnoie. J'appelle famille ce qui est ici nommé *Casata*, & ailleurs *Mansus* ou *Conjugium*; c'est-à-dire, une maison avec quelque étendue de terre suffisante pour nourrir une famille de serfs.

V. *Le Blanc mon. p. 6. 8. 91.*

Le troisieme canon défend les adulteres, les incestes & les mariages illicites; & de vendre aux payens des esclaves Chrétiens. Le dernier renouvelle la défense des superstitions payennes sous peine de quinze sols d'amende. Il y a ensuite un dénombrement de ces superstitions contenant 30 articles, dont les plus remarquables sont des sacrifices aux morts, d'autres dans les bois, sur des pierres, aux fontaines; d'autres à Mercure ou à Jupiter; diverses sortes de divinations,

An. 744.

entre autres par les oiseaux, par la fiente ou l'éternuëment des chevaux ou des bœufs, par le cerveau des animaux. De l'éclipse de lune & des femmes que l'on croyoit qui la mangeoient. D'une figure qu'ils portoient par les champs; d'une qu'ils faisoient de pâte; d'une autre de drapeaux comme une poupée. De ce qu'ils se faisoient des saints de tous les morts: ce qui semble être l'origine de la facilité que l'on avoit en ces tems-là d'honorer d'un culte public plusieurs saints douteux. On trouve à la fin de ce concile des formules en langue Tudesque, des renonciations & de la profession de foi que l'on fait au baptême, par où l'on voit la différence de cette langue & de l'Allemand d'aujourd'hui.

to. 6. conc. p. 1541.

XXXVII. Concile de Soissons.

to. 6. conc. p. 1552. to. 1. capit. p. 155.

Le prince Pepin fit de son côté tenir un concile à Soissons pour la partie de France qui lui étoit soûmise: vingt-trois évêques s'y assemblerent le troisieme jour de Mars l'an 744. la seconde année du roi Childeric; & on ne doute pas que saint Boniface n'y présidât. Il y avoit des prêtres & d'autres clercs, & le prince Pepin y assistoit avec les principaux seigneurs. On y fit dix canons: le premier pour la conservation de la foi de Nicée & des autres conciles, & le rétablissement de la discipline déchue sous les princes précédens. Les autres canons contiennent les mêmes réglemens des conciles tenus dans le partage de Carloman: ordre d'assembler un concile tous les ans; défense aux moines d'aller à la guerre; aux clercs de chasser ou porter des habits séculiers, ou de loger avec des femmes: défense de recevoir des évêques ou des prêtres inconnus: que les évêques empêcheront les superstitions payennes; que les laïques s'abstiennent des mariages illicites,

tes, de la débauche, des parjures, & qu'ils défendent l'église. Ce qu'il y a de particulier au concile de Soissons, est la condamnation de l'hérétique Adalbert. On ordonna de brûler les croix qu'il avoit plantées en divers lieux pour séduire le peuple.

An. 744.

Bonif. ep. 135. Can 2.

Can. 7.

Le même concile établit & ordonna dans toutes les villes des évêques légitimes, & deux archevêques au-dessus d'eux, Abel pour l'église de Reims, & Ardobert pour celle de Sens. On croit qu'il y avoit dans ces deux provinces plusieurs évêchés vacans ou possédés par des usurpateurs, à qui par conséquent il fallut pourvoir. L'église de Reims étoit désolée depuis plus de trente-cinq ans par l'expulsion de saint Rigobert, & l'intrusion de Milon archevêque de Treves, qui apparemment fut déposé en ce concile. Ardobert succéda à saint Ebbon archevêque de Sens, soit qu'il fût déja mort, soit qu'il eût renoncé à l'épiscopat pour demeurer dans sa solitude d'Arce : car sa mort n'est marquée qu'en 750. Le dernier canon de ce concile porte, que quiconque n'en observera pas les décrets, sera jugé par le prince même avec les évêques & les comtes, & condamné à l'amende suivant la loi. Ainsi comme ces assemblées étoient mixtes d'évêques & de seigneurs, on joignit des peines temporelles aux spirituelles.

V. Coint. an. 745. n. 10. 11. &c.

Sup. liv. XXI. n. 29.

Vita act. SS. Ben. to. 3. p. 652.

V. Coint an. 750. n. 1. 2.

Sup. n. 13.

S. Boniface écrivit au pape Zacarie pour lui rendre compte de ce qui s'étoit fait en ce concile. Il loüoit le zele de Pepin & de Carloman, & le secours qu'ils lui donnoient pour la prédication de l'évangile ; & demandoit au pape le pallium pour les deux archevêques Abel & Ardobert qui venoient d'être établis dans le concile, & pour Grimon, qui depuis dix ans étoit

Coint. an. 734. n. 25.

An. 744.

archevêque de Roüen. S. Boniface instruisit aussi le pape des deux faux prophetes qui s'étoient élevés en France ; Adalbert nommé dans le concile de Soissons, & Clément, qui avoient tous deux été condamnés & mis en prison.

Ful. to. 3. act. SS. Ben. p. 569.

Abel ne joüit pas long-tems de l'archevêché de Reims, ou plutôt il ne put en prendre possession par la violence de Milon, qui se maintint quarante ans dans son usurpation, & ne mourut qu'en 753. C'est apparemment ce qui fit que S. Boniface ne persista pas à demander le pallium pour Abel, non plus que pour Ardobert de Sens, peut-être pour ne pas faire injure au saint archevêque Ebbon qui vivoit encore. Quoi qu'il en soit, il se réduisit à demander au pape Zacarie le pallium pour le seul Grimon archevêque de Roüen, que le pape connoissoit par lui-même.

Zac. epist. 5.

Le pape en fut fort surpris, comme il témoigna par sa lettre du cinquieme Novembre de la même année 744. la treizieme indiction étant commencée, & manda à Boniface de lui en expliquer la raison. Dans la même lettre il se justifie sur deux plaintes que l'on faisoit de lui. On nous accuse, dit-il, de commettre une simonie en obligeant ceux à qui nous accordons le pallium à nous donner de l'argent. Dieu nous en garde. Personne n'a rien pris pour les trois palliums que vous avez demandés. Nous avons aussi donné gratis les lettres émanées de notre secretaire pour votre confirmation & votre instruction. Anathème à quiconque sera assez hardi pour vendre le don du saint Esprit.

Vous nous avez mandé par d'autres lettres que vous avez trouvé en Baviere un faux évêque qui se préten-

doit ordonné par nous : vous avez bien fait de ne le pas croire, car il vous a dit faux ; & nous vous commandons par l'autorité de S. Pierre, de ne point souffrir l'exercice du sacré ministere à quiconque s'écarte des canons. Et parce que vous nous avez demandé si vous deviez avoir droit de prêcher dans la province de Baviere que notre prédécesseur vous a accordée, loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné, nous l'augmentons ; ensorte que tant que vous vivrez, vous corrigiez par notre autorité tous ceux que vous trouverez errer contre la foi ou les canons, non-seulement en Baviere, mais par toutes les Gaules. An. 744.

XXXVIII. Le pape secourt l'exarque. *Anast.*

Les dates de ces lettres montrent que le pape se reconnoissoit toûjours sujet à l'empereur de C. P. Aussi Zacarie au commencement de son pontificat, envoya suivant la coûtume sa lettre synodique portant sa confession de foi, accompagnée d'une lettre à l'empereur Constantin. Mais ses légats arrivant à C. P. trouverent Artabase en possession du Palais. Cependant en Italie le pape travailloit pour le service de l'empire. L'été de l'onzieme indiction, c'est-à-dire de l'an 743. la province de Ravenne étant pressée par le roi Luitprand, qui se préparoit même à marcher pour assiéger la ville, l'exarque Eutychius avec Jean archevêque de Ravenne, tout le peuple de la même ville & celle de la Pentapole & d'Emilie écrivirent au pape pour le prier de venir à leur secours. Il envoya au roi des légats avec des présens ; mais n'ayant rien obtenu, il alla lui-même à Ravenne.

Quand il y arriva, le peuple sortit pour le recevoir, en criant : Beni soit notre pasteur qui a laissé ses oüailles, & est venu nous délivrer nous qui allions

An. 744. périr. De Ravenne le pape envoya au roi Luitprand l'avertir qu'il alloit lui-même le trouver. Le roi ne vouloit point le recevoir : mais le pape méprisant le péril sortit de Ravenne, & arriva sur le Pô le vendredi vingt-huitieme de Juin. Le roi l'envoya recevoir par des seigneurs qui l'amenerent à Pavie : mais comme c'étoit la veille de saint Pierre, il alla d'abord à l'église de ce saint nommée au ciel d'or, & y fit la priere de None. Le lendemain il y célébra la messe à la priere du roi, & mangea avec lui. Le pape le pria de ne plus envoyer ses troupes dans la province de Ravenne, & de lui rendre les villes qu'il lui avoit prises, particulierement Cesene. Le roi résista longtems, mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le territoire qu'elle avoit auparavant, & les deux tiers du territoire de Cesene; gardant pour sa sûreté l'autre tiers & la ville jusques au premier de Juin de l'année suivante, afin que ses ambassadeurs eussent le tems de revenir de C. P. Après la restitution des places, le pape étant de retour à Rome célébra encore une fois la fête de S. Pierre & de S. Paul apparemment le jour de l'octave.

XXXIX. Concile de Rome.

tom. 6. p. 1546.

Quelque tems après, l'indiction douzieme étant commencée, le pape Zacarie tint un concile à Rome dans l'église de saint Pierre avec quarante évêques tous d'Italie, vingt-deux prêtres & six diacres, & tout le reste du clergé de Rome. Entre tant de noms il ne s'en trouve presque pas un barbare : ce qui marque qu'on ne recevoit gueres dans le clergé que des Romains. Ce concile fit quinze canons, la plûpart touchant la vie cléricale & les mariages illicites. Il est défendu aux évêques & aux clercs de loger avec des

c. 1. 2. 3.
c. 8.

ſemmes, de porter des habits ſéculiers, ou de grands cheveux. L'évêque, le prêtre ou le diacre venant célébrer la meſſe ne doit point porter de bâton ni avoir la tête couverte : l'évêque ou le prêtre ayant dit l'oraiſon, ne doit point faire achever la meſſe par un autre, mais continuer juſques à la fin. On ne fera les ordinations qu'au premier, au quatrieme, au ſeptieme & au dixieme mois, c'eſt-à-dire aux quatre tems. Les clercs ne plaideront point devant les juges ſéculiers, mais leurs differends ſeront jugés par l'évêque, & ceux des évêques par le pape, ce qu'il faut entendre des évêques d'Italie. Tous les évêques qui ſont ſoûmis à l'ordination du ſaint ſiége, c'eſt-à-dire, comme je crois, ceux qui ſuivant l'uſage étoient ordonnés par le pape, ſe rendront à Rome tous les ans le quinze de Mai. Ce ſont les canons les plus remarquables de ce concile.

An. 744. c. 13. c. 14. c. 11. c. 12. c. 4.

XL. Mort du roi Luitprand. *Paul. diac. VI. hiſt. c. ult.*

Le roi Luitprand mourut l'an 744. avant le terme qu'il avoit pris pour l'exécution de ſon traité; il avoit régné trente-un an & ſept mois. C'étoit un prince pieux, chaſte, bon, vaillant & de bon conſeil, quoiqu'il n'eût point de lettres. Il s'appliquoit à la priere, & répandoit de grandes aumônes. Il fit bâtir dans ſon palais un oratoire du Sauveur, & établit des prêtres & des clercs pour lui chanter tous les jours l'office divin, ce qu'aucun autre roi n'avoit fait auparavant. Il bâtit des égliſes dans tous les lieux où il avoit accoûtumé de demeurer, entre autres ſaint Pierre au ciel d'or près de Pavie, deux autres monaſteres, Bercet au dioceſe de Parme ſur le mont Bardon qui fait partie de l'Appennin, & ſaint Anaſtaſe d'Olonne. Bercet prit le nom de S. Remi à cauſe de ſes reliques

Sup. liv. XL. n. 49.

An. 744.

Acta SS. Ben. to. 3. p 517.

qui y furent apportées par S. Moran ou Moderamne évêque de Rennes; car ce saint évêque allant faire le voyage de Rome, passa à Reims, où on lui donna de l'étole, du cilice & du mouchoir de saint Remi. Il les laissa à ce monastere que le roi Luitprand lui donna, & où il vint finir ses jours après être revenu en France, & s'être fait ordonner un successeur. Il mourut l'an 730.

Paul. c. ult.

Du tems du roi Luitprand vécurent trois saints en Lombardie. Pierre évêque de Pavie, qui comme parent de Luitprand fut quelque tems exilé à Spolette par ordre du roi Aripert, & y fit bâtir sur son fonds une église à saint Sabin évêque & martyr, en reconnoissance de ce qu'il lui avoit prédit son rétablissement à Pavie. Le second de ces saints étoit Baodolin qui fit plusieurs miracles, & eut le don de prophétie. Le troisieme Theodelape à Veronne qui avoit les mêmes dons. C'est ici où Paul diacre finit son histoire des Lombards. Le successeur de Luitprand fut son neveu Hildebrand, qui ne régna que sept mois; car s'étant rendu odieux aux Lombards, ils le déposerent, & mirent à sa place Rachis duc de Frioul. Le pape Zacarie l'ayant appris, lui envoya une légation, & le roi à sa priere accorda la paix pour vingt ans.

Sup. liv. VIII. n. 38.

Anast. in Zac.

XLI.
L'empereur Constantin rétabli.

S. Niceph. p. 40.

Theoph. an. 3. p. 351. D.

Cependant l'empereur Constantin étoit rentré à C. P. le second jour de Novembre, indiction douzieme l'an 743. Artabase fut pris avec ses deux fils Nicephore & Nicetas, & ils eurent tous trois les yeux crevés. Ensuite Constantin les fit mener enchaînés devant le peuple pendant une course de chevaux, avec le patriarche Anastase à qui il avoit aussi fait crever les yeux, & qu'il fit promener dans l'Hippodrome mon-

té sur un âne à reculons; & toutefois il ne laissa pas de le conserver dans son siége, parce qu'il étoit ennemi des images comme lui. Constantin étant rétabli fit chercher les légats du pape Zacarie qui étoient demeurés à C. P. pendant le regne d'Artabase, & les renvoya à Rome, accordant au pape deux terres du domaine de l'empire qu'il lui avoit demandées, & dont l'empereur fit don à l'église Romaine. Il est à croire que le pape n'apprit que bien tard le rétablissement de l'empereur Constantin, puisqu'environ un an après il datoit encore ses lettres des années d'Artabase.

An. 744.
p. 353. 342.
Anast. in Zac.

XLII.
Eglise d'Orient.
Elmac. lib. 1. c. 19.

Chez les Musulmans le calife Oulid II. ayant été déposé & tué, Yezid III. son cousin germain lui succéda le sixieme mois de l'an 126. de l'Hegire, c'est-à-dire vers le mois d'Avril 744. mais il ne régna que cinq mois & en trouble; car il y eut plusieurs révoltes, sous prétexte de venger la mort d'Oulid. Yezid eut pour successeur son frere Ibrahim, qui ne régna que deux mois, après lesquels il eut pour successeur Merouan fils de Mahomet frere du calife Abdelmelic. Merouan commença donc à régner au commencement de l'an 127. de l'Hegire, qui répond à l'an 745. de Jesus-Christ, mais il ne fut jamais paisible, & ne régna que cinq ans. Il accorda aux Chrétiens Melquites d'élire pour patriarche d'Antioche Theophylacte prêtre d'Edesse, distingué par sa vertu, après la mort d'Etienne, & par des lettres circulaires il ordonna aux Arabes de l'honorer. L'an 746. indiction quatorzieme il y eut au mois de Janvier un grand tremblement de terre en Syrie & en Palestine, qui renversa plusieurs églises & plusieurs monasteres, principalement au désert de Jérusalem.

Theoph. an. 4. Const. p. 353.

Id. an. 5.

An. 744.

L'empereur Conſtantin profitant de la diviſion des Muſulmans, prit Germanicie & d'autres places en Syrie, dont il amena les habitans à C. P. & en d'autres lieux de la Thrace. Mais entre ces Syriens étoient pluſieurs Monophyſites hérétiques, c'eſt-à-dire, qui ne reconnoiſſoient qu'une nature en Jeſus-Chriſt; & qui ajoûtoient au Triſagion, crucifié pour nous, ſuivant l'inſtitution de Pierre le Foulon.

Sup. liv. XXIX. n. 31.

Theoph. an. 6.

Anaſtaſe abbé du monaſtere de S. Euthymius en Paleſtine fut accuſé de favoriſer cette erreur: & l'abbé Sergius en écrivit à ſaint Jean Damaſcene, ajoûtant qu'Anaſtaſe aſſûroit que Jean lui même approuvoit ſon ſentiment, & que Jean patriarche de Jeruſalem, qui n'étoit plus au monde, avoit auſſi été de ce même avis. Saint Jean Damaſcene écrivit ſur ce ſujet à l'abbé Jourdain, témoignant avoir également peine à croire qu'Anaſtaſe donnât dans cette erreur, ou que Sergius l'en accusât mal à propos. Au fond il déclare que c'eſt renouveller l'erreur de Pierre le Foulon, que de rapporter au Fils ſeul le Triſagion. Ce n'eſt pas ſans ſujet, dit-il, que les ſéraphins ont dit ſaint trois fois, & non pas deux, ou quatre, ou mille fois; & qu'ils n'ont dit qu'une ſeule fois Seigneur: mais pour montrer la trinité des perſonnes, & l'unité de ſubſtance: ainſi cette maniere de loüer Dieu que l'égliſe a appriſe d'eux, ſe rapporte à toute la Trinité: c'eſt pour cette raiſon que nous plongeons trois fois au baptême, une fois en nommant chaque perſonne. C'eſt pour cela que dans l'oblation des divins myſteres, après que le peuple a chanté le Triſagion, le prêtre ajoûte: Vous êtes ſaint, roi des ſiecles, votre Fils unique eſt ſaint, & votre Saint-Eſprit. Au contraire

Damaſc. ep. de Triſag. fol. 445.

Iſa. VI.

Fol. 497.

481.

An. 744.

traire à l'élévation du pain sacré de l'Eucharistie, nous disons, un Saint, un Seigneur, un J. C. On trouve dans la liturgie attribuée à S. Jean Chrysostome ces paroles citées par saint Jean Damascene. Il prie celui à qui il écrit que sa lettre soit lûe publiquement dans l'église, & que l'on exhorte l'abbé Anastase à finir cette dispute; & se rendre à l'autorité des peres. Quant à Jean de Jerusalem, il assûre qu'il n'a jamais tenu cette doctrine. Et il n'a jamais rien enseigné, dit-il, qu'il ne m'ait communiqué comme à son disciple. Pourquoi n'en a-t'on rien dit de son vivant?

Tom. 6. ed. Gr. p. 997. 100.

XLIII. Œuvres de S. Jean Damascene.

Outre cette lettre & les traités contre les images dont j'ai parlé en leur lieu, nous avons grand nombre d'écrits de S. Jean Damascene, qui fut en son tems le docteur de l'Orient. Ses ouvrages sont dogmatiques ou moraux. Le plus considérable des traités de doctrine est l'exposition de la foi orthodoxe, qui est un corps entier de théologie, & qui a servi depuis de modele à la plûpart des scolastiques. Il est divisé en quatre livres, dont le premier comprend les attributs & la Trinité. En parlant du Saint Esprit, il dit, qu'il procede du Pere, & se repose dans le Verbe: & ailleurs, qu'il procede du Pere, & est communiqué à toutes les créatures par le Fils. Mais il ne dit point qu'il procede du Fils. Dans le second livre il traite de la création, des anges, du monde visible, où il mêle beaucoup de philosophie naturelle, suivant les principes d'Aristote qu'il avoit fort étudiés; & il est un des premiers qui a mêlé cette doctrine à la théologie. Il explique de même la nature de l'homme, & s'étend beaucoup sur les facultés de l'ame & les passions. Il parle de la liberté de l'homme, de la providence di-

Lib. 1. c. 7.
c. 10.
Lib. 11. c. 12. 14. 15. &c.
c. 25.
c. 29.
c. 30.

An. 744. vine & de la prédestination, qui selon lui ne s'étend point aux choses qui sont en notre pouvoir, mais seulement la préscience. Car, dit-il, Dieu ne veut point le péché & ne contraint pas à la vertu. Il finit ce second livre par la chûte de l'homme. Dans le troisieme livre, il traite de l'Incarnation, qu'il explique avec beaucoup d'exactitude, principalement la distinction des deux natures & des deux volontés contre les hérétiques qui regnoient en Orient. La liberté de Jesus-Christ étoit, dit-il, plus excellente que la notre, en ce que pour se déterminer, il n'avoit besoin ni d'examen, ni de délibération. Il n'ignoroit rien, même comme homme, & en lui sont cachés tous les thrésors de la sagesse & de la science.

Lib. III. c. 14.

c. 21.

Coloss. II. 3.

Dans le quatrieme livre, après avoir traité de la résurrection de Jesus-Christ, & de quelques questions qui restoient sur l'incarnation, il vient aux sacremens, & parle premierement du baptême, & à cette occasion de la foi, du mystere de la croix, & de l'adoration à l'Orient. Puis il vient à l'eucharistie, & dit entre autres choses; Si la parole de Dieu est vivante & efficace, & si le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu; s'il a dit: Que la lumiere soit, & elle a été faite: si le ciel & la terre & tout ce que le monde a de beau, a été fait par la parole du Seigneur, & l'homme cette créature si admirable: si le Verbe Dieu lui même s'est fait homme, parce qu'il l'a voulu, & s'est formé un corps du sang très-pur de la sainte Vierge; ne peut-il pas faire le pain son corps, & le vin son sang? Et ensuite: Comment cela arrivera-t'il, disoit la sainte Vierge? & l'ange lui répond, le Saint-Esprit viendra en vous, & le reste. Et maintenant vous demandez: Comment le

Lib. IV. c. 10.

c. 11. 12. 13. 14.

v. du Peron. Euchar. aut. 35. p. 643.

Perpet. lib. VII. c. 4.

c. 4.

pain devient-il le corps de Jesus-Christ, & le vin & l'eau son sang? Je répons aussi : Le Saint-Esprit survient, & opere cette merveille, au-dessus de la raison & de la pensée. Et encore : C'est le corps vraiment uni à la divinité, le corps pris de la sainte Vierge : non que le corps qui est monté au ciel en descende, mais parce que le pain même & le vin sont changés au corps & au sang de Dieu. Si vous demandez la maniere dont cela se fait : il vous suffit d'entendre, que c'est par le Saint-Esprit, comme le Seigneur s'est fait de la sainte Vierge une chair pour lui-même. Nous n'en sçavons pas davantage, sinon que la parole de Dieu est vraie, efficace & toute-puissante, & la maniere incompréhensible.

An. 744.

S. Jean Damascene après avoir suffisamment parlé de Jesus-Christ, vient ensuite à la sainte Vierge dont il raconte la généalogie, la naissance, l'éducation au temple, le mariage; suivant les traditions qu'il croyoit véritables, & qui ont eu depuis encore plus de créance. Il montre qu'il faut honorer les saints, & leurs reliques, & insiste sur le culte des images. Il donne le catalogue des saintes écritures : dans l'ancien testament il suit le canon des Hebreux, mais il ajoûte au nouveau les canons des apôtres. Il reprend ensuite quelques questions qu'il avoit omises, & finit par ce qui regarde la fin du monde.

c. 15.
v. Tilm. de la S. Vierge.
c. 16.
c. 17.
c. 18.

Entre les autres traités dogmatiques de saint Jean Damascene, le plus singulier est la dispute contre un Sarrasin; ou plutôt l'instruction de la maniere dont on lui doit répondre. On y voit les principales objections que les Musulmans proposoient ordinairement aux Chrétiens, sur la divinité du Verbe, l'incarna-

c. 27. 28.
Fol. 546.

An. 744.

tion, la cause du mal, & le libre arbitre, & que les Chrétiens employoient l'autorité de l'alcoran pour les convaincre. Saint Jean Damascene les refute plus au long dans son traité des hérésies; où il insiste principalement sur ce que Mahomet n'avoit donné aucun témoignage de sa mission.

Hær. 101.

Ce traité comprend cent trois hérésies en autant d'articles, dont les quatre-vingt premiers sont tirés de S. Epiphane. Suivent les Nestoriens, les Eutychiens, & leurs différentes sectes, puis plusieurs autres inconnus d'ailleurs. Les uns chantoient les loüanges de Dieu en dansant avec des femmes: d'autres mettoient toute la religion dans les bonnes œuvres, sans aucune étude de l'écriture: d'autres prioient toûjours debout, sans jamais fléchir le genoux: d'autres croyoient l'ame mortelle: d'autres blâmoient des paroles & des actions de Dieu même: d'autres mêloient au christianisme des superstitions payennes. Il n'oublie pas les Monothelites ni les Iconoclastes.

Cotel. mon Gr. to. 1. p. 278.

322.

art. 99. 102.

Le principal ouvrage moral de saint Jean Damascene sont les Paralleles, c'est-à-dire la comparaison des sentences des peres avec celles de l'écriture. Elles sont rangées par matiere suivant l'ordre de l'alphabet Grec, & divisées en trois livres. Il y a encore plusieurs sermons sur différentes fêtes, & plusieurs hymnes. Car les Grecs reconnoissent ce saint pour l'un des principaux auteurs des hymnes qu'ils chantent dans leur office. Enfin on lui attribue l'histoire Indienne de Barlaam & Josaphat; mais on doute qu'elle soit de lui, & encore plus que ce soit une histoire véritable: on ne sçait point l'année de la mort de S. Jean Damascene; mais l'église honore sa mémoire le sixieme de May.

Martyr. R. 6. May.
Boll. to. 13. p. 108.

An. 744.
XLIV.
Commencement de S. Sturme.
Vita S. Sturm. to. 4. Acta. SS. Ben. p. 270.

En Allemagne S. Boniface voulant établir solidement la religion, fonda le fameux monastere de Fulde par les soins de S. Sturme un de ses plus fideles disciples. Sturme étoit né en Baviere de parens nobles & Chrétiens, qui prierent saint Boniface d'en prendre soin, comme plusieurs autres qui lui offrirent leurs enfans. Le saint évêque l'ayant amené en Hesse, le mit au monastere de Frislar sous la conduite de S. Vigbert, qui s'appliqua soigneusement à son instruction. Le jeune homme apprit les pseaumes par cœur, & lisoit assiduement l'écriture sainte, dont il cherchoit les sens spirituels. Sa vie étoit très-pure, son humilité & sa charité le rendoient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre du consentement de toute la communauté, & commença à prêcher au peuple des environs, & à faire des miracles, guérissant des malades, & délivrant des possédés. Après avoir exercé pendant environ trois ans les fonctions de prêtre, il fut inspiré de se retirer dans le desert, & communiqua cette pensée à S. Boniface, qui l'approuva comme venant du ciel. Il lui joignit deux compagnons, les instruisit soigneusement, leur donna sa bénédiction, & leur dit: Allez dans la forêt Bochone, ainsi nommée à cause des hestres, & cherchez-y un lieu propre pour des serviteurs de Dieu.

Etant entrés dans ces lieux sauvages, ils ne voyoient que le ciel & la terre couverte de grands arbres. Au bout de trois jours ils arriverent à Hirsfeld, & crurent que c'étoit le lieu que Dieu leur avoit destiné. Ils y bâtirent de petites cabannes couvertes d'écorces d'arbres, & y demeurerent long-tems, s'appliquant aux jeûnes, aux veilles & à la priere. Tels furent les com-

An. 744.

mencemens du monaſtere d'Hirsfeld l'an 736. Quelque tems après ſaint Sturme alla trouver ſaint Boniface, & lui fit la deſcription de ſa nouvelle demeure. Saint Boniface lui dit : Je crains que vous ne ſoyez pas en ſûreté ; car vous ſçavez qu'il y a tout proche des Saxons bien farouches : cherchez un lieu plus éloigné. S. Sturme étant retourné à ſon deſert prit deux de ſes compagnons avec un batteau pour remonter la riviere de Fulde. Mais après trois jours de chemin ne trouvant rien qui le contentât, il revint à Hirsfeld. S. Boniface l'ayant mandé, il alla le trouver à Friſlar, & lui rendit compte de ce voyage : mais le ſaint évêque lui ordonna de chercher encore, en l'aſſûrant que Dieu avoit préparé dans ce deſert une habitation à ſes ſerviteurs. Sturme partit ſeul monté ſur un âne chantant des pſeaumes, & priant continuellement. Il s'arrêtoit où la nuit le prenoit ; mais de peur que les bêtes ne mangeaſſent ſon âne, il coupoit du bois ; & l'enfermoit d'une maniere de haye ; pour lui, après avoir fait ſur ſon front le ſigne de la croix, il dormoit tranquillement. Un jour étant arrivé au grand chemin de Mayence, il rencontra une grande multitude de Sclavons, qui ſe baignoient dans la Fulde. C'étoit un peuple venu du Nord, qui depuis plus d'un ſiecle ravageoit l'empire, & s'étendoit bien avant dans la Germanie. Ils ſe moquerent du ſaint homme, mais ils ne lui firent aucun mal. Enfin il trouva un lieu tel qu'il le cherchoit depuis ſi long-tems ; & l'ayant bien examiné & ſoigneuſement remarqué, il en porta la nouvelle à ſaint Boniface, qui ſçachant que ce lieu appartenoit au prince Carloman, le lui demanda pour y fonder un monaſtere. Ce que perſonne, ajoûta-t'il,

n'a encore entrepris dans la partie orientale de votre royaume. Carloman le lui accorda volontiers avec l'étendue de quatre mille pas tout alentour, & en fit expédier une lettre de donation. Il assembla même tous les nobles du pays, & leur persuada de donner chacun ce qu'ils avoient dans le lieu destiné au monastere.

An. 744.

XLV. Fondation du monastere de Fulde.

Saint Sturme en commença donc avec sept autres moines l'établissement la neuvieme année après la fondation d'Hirsfeld, qui est l'an 744. indiction douzieme, le douzieme jour du premier mois, c'est-à-dire de Mars. Au bout de deux mois S. Boniface y vint lui-même avec quantité d'ouvriers, qui aiderent aux moines à défricher le lieu, & à bâtir l'église : car ils travailloient de leurs mains, & se servoient eux-mêmes. Le Saint se retiroit pour prier sur une montagne voisine, que l'on appelloit pour ce sujet Mont-l'évêque. Il revint l'année suivante, donna aux moines plusieurs instructions sur leur maniere de vivre, & les fit convenir de n'user ni de vin, ni d'aucune boisson forte, mais seulement de petite biere. Il leur donna S. Sturme pour abbé, & continua tant qu'il pût de les visiter tous les ans. Le monastere prit le nom de la riviere de Fulde, sur laquelle il étoit bâti.

On y suivoit la regle de S. Benoît ; & pour la mieux observer, les moines s'aviserent d'envoyer aux grands monasteres apprendre leurs pratiques ; & S. Boniface chargea S. Sturme de cette commission. Il partit avec deux freres la quatrieme année après la fondation du monastere, c'est-à-dire, l'an 747. alla à Rome, visita tous les monasteres d'Italie, entre autres le Mont-Cassin, & employa un an entier à ce voyage. A son re-

An. 744.

Vita S. Liob. c. 10. to. 4. Act. p. 251.
Vita S. Greg. Traj. n. 10. to. 4. act. p. 326.

tour il forma sa communauté de Fulde sur ce qu'il avoit appris des observances les plus parfaites. Le monastere croissoit de jour en jour, plusieurs s'y donnoient avec leurs biens, & sa réputation s'étendoit de tous côtés aux monasteres éloignés. S. Sturme eut la consolation d'y voir environ quatre cens moines, sans compter les novices, & d'autres personnes moins considérables, dont le nombre étoit très-grand.

XLVI. Sainte Liobe, &c.

Vita to. 4. act. p. 249.

S. Boniface fonda aussi en Germanie des monasteres de filles; en quoi il fut principalement aidé par sainte Liobe Angloise & sa parente. Dès sa premiere jeunesse elle fut consacrée à Dieu, & mise dans le monastere de Vinburn sous la conduite de l'abbesse Tetta. Elle s'appliquoit au travail des mains, mais encore plus à la lecture; ensorte qu'elle devint sçavante jusques à faire des vers latins, dont elle apprit l'art d'une sainte fille nommée Edburge. Elle le dit dans une lettre à S. Boniface qui commence ainsi: Je vous prie de vous souvenir de l'amitié que vous portiez à mon pere, qui est mort il y a huit ans, & de prier Dieu pour son ame & pour ma mere votre parente, qui vit encore accablée d'une longue maladie. Il n'y a personne de sa famille en qui j'aye tant d'espérance qu'en vous. Je vous envoye ce petit présent pour vous faire souvenir de moi malgré la distance des lieux. C'est que S. Boniface étoit dès lors en sa mission de Germanie, d'où il lui écrivit aussi & aux autres religieuses du même monastere pour leur demander des prieres, afin de s'acquitter dignement de son ministere. En ces lettres elle est nommée Leobiguthe; c'est-à-dire, aimée de Dieu.

ep. Bonif. ep. 36.

epist. 25.

Ensuite S. Boniface pria l'abbesse Tetta de lui envoyer

voyer Liobe pour ſa conſolation & ſon ſecours : car le mérite de cette ſainte fille lui avoit déja attiré une grande réputation. Tetta eut bien de la peine à s'en priver ; & ſaint Boniface l'ayant reçûe en Allemagne, réſolut de s'en ſervir pour y former des religieuſes, comme il ſe ſervoit pour les moines de Sturme, qu'il appelloit ſon hermite. Il bâtit pour elle un monaſtere au lieu qui fut nommé Biſchofsheim ; c'eſt-à-dire, la demeure de l'évêque, & dont une ville du dioceſe de Mayence conſerve le nom : car le monaſtere ne ſubſiſte plus. Il s'y forma une grande communauté, d'où furent depuis tirées les abbeſſes de pluſieurs autres monaſteres. An. 744.

c. 14. Une malheureuſe femme courbée d'infirmité qui couchoit à la porte du monaſtere, & vivoit de ce qu'on lui donnoit de la table de l'abbeſſe, ayant eu un enfant par un crime, le jetta de nuit dans la riviere qui paſſoit près du monaſtere. Un autre femme venant le matin puiſer de l'eau, trouva cet enfant mort ; & remplit tout le village de ſes cris, diſant que ces religieuſes baptiſoient ainſi leurs enfans, & infectoient l'eau de la riviere. Tout le peuple s'amaſſa avec indignation, & l'abbeſſe fit revenir auſſi-tôt une religieuſe qui étoit ſortie par ſa permiſſion, & qui proteſta devant Dieu de ſon innocence, le priant de faire connoître la coupable. L'abbeſſe aſſembla les religieuſes dans l'oratoire, & leur fit réciter tout le pſeautier debout, & les bras étendus en croix, puis marcher en proceſſion autour du monaſtere trois fois le jour, à tierce, à ſexte & à none. A la troiſieme fois Liobe, en préſence de tout le peuple, s'approcha de l'autel, & devant la croix que l'on alloit porter, elle pria Dieu

An. 745.

avec larmes, étendant les mains vers le ciel, de les délivrer de cet opprobre. Aussi-tôt la malheureuse pécheresse fut saisie du démon, & confessa son crime devant tout le monde. Le peuple rendit gloire à Dieu par de grands cris, les religieuses furent justifiées: mais la coupable demeura possédée tout le reste de sa vie.

Oth. lib. 1. c. 25. act. to. 4. p. 42.

Sainte Liobe fit plusieurs autres miracles. Elle avoit dans sa communauté une religieuse nommée Thecle, qui l'avoit suivie d'Angleterre, & qui fut abbesse à Chizzingue sur le Mein, dans le diocese de Virsbourg.

XLVII. Baptême *in nomine Patria, &c.* Zac. epist. 6.

Cependant Virgile & Sidonius prêtres, qui travailloient en Baviere sous la conduite de saint Boniface, écrivirent au pape Zacarie, qu'il s'étoit trouvé dans cette province un prêtre qui ne sçachant point le latin, baptisoit en cette forme: *Babtizo te in nomine Patria, & Filia, & Spiritua Sancta:* & que Boniface avoit jugé que l'on devoit réitérer le baptême ainsi donné. Sur quoi le pape lui écrivit qu'il s'étonnoit de sa décision. Nous ne pouvons, dit-il, consentir que l'on baptise de nouveau ceux que ce prêtre a baptisés ainsi, par une simple ignorance de la langue, sans introduire aucune erreur: puisqu'on ne baptise point ceux même qui ont été baptisés par les hérétiques, pourvû que ce soit au nom de la Trinité.

XLVIII. Gevilieb évêque déposé. Vita S. Bonif. per Othl. lib. 1. c. 37.

Vers le même tems, c'est-à-dire, l'an 745. le prince Carloman, par le conseil de S. Boniface, fit tenir un concile, où l'on examina plusieurs clercs hérétiques, séduits par Adalbert & par Clement, & l'on déposa Gevilieb, évêque de Mayence. Il avoit succédé à son pere Gerold, qui tout évêque qu'il étoit, portant les armes pour repousser les Saxons, fut blessé à mort dans un combat. Pour le consoler, on lui donna son

fils pour successeur, quoiqu'il fût encore laïque, & à la cour. Peu de tems après il suivit le prince Carloman, qui marchoit encore contre les Saxons. Les deux armées étant campées de part & d'autre sur une riviere, l'évêque Gevilieb envoya un valet chez les ennemis, s'informer exactement du nom de celui qui avoit tué son pere : l'ayant trouvé, il le pria de venir parler à son maître. Ils se rencontrerent à cheval au milieu de la riviere, & Gevilieb lui porta un grand coup d'épée, en disant que c'étoit pour venger la mort de son pere. Le Saxon tomba mort dans l'eau : l'action de Gevilieb ne fut blâmée de personne, & il continua de faire ses fonctions d'évêque. An. 745.

Mais saint Boniface le reprit dans le concile, soûtenant qu'un homme coupable d'homicide ne pouvoit exercer le sacerdoce. Il ajoûta, qu'il l'avoit vû de ses propres yeux, se divertissant avec des oiseaux & des chiens, ce qui n'étoit point permis à un évêque. Gevilieb fut condamné par le concile, & dépossedé de l'épiscopat. Il menaça d'abord de se pourvoir à Rome ; mais ensuite voyant le jugement du concile soûtenu par l'autorité séculiere, il se soûmit.

XLIX. Lettre au roi des Merciens. *Ep. 19. ap. Bar. an. 745. V. ep. 10.*

Ce fut apparemment de ce concile que S. Boniface écrivit à Ethelbalde roi des Merciens ; car il y parle en son nom & de sept autres évêques ; sçavoir, Abel archevêque de Reims, S. Burcard, S. Villebald, & quatre autres moines inconnus. Il commence par loüer ce roi de ses aumônes & de sa vigueur à réprimer les violences & à maintenir la justice & la paix dans son royaume ; puis entrant en matiere il dit : Nous avons appris avec bien de la douleur que vous n'avez jamais épousé de femme légitime : mais que vous vous aban-

An. 745.

1. Cor. VI. 19. III. 17. VI. 9. Prov. V. 30. VI. 26.

donnez à la débauche, même avec des religieuses. Il lui rapporte les passages de l'écriture, qui marquent l'énormité de ce péché, compté entre ceux qui excluent du royaume de Dieu : puis il ajoûte : Les payens même punissent l'adultere & la débauche dans l'ancienne Saxe. Si une fille a deshonoré la maison de son pere, ou si une femme a manqué de fidélité à son mari : quelquefois ils la contraignent à se pendre elle-même, & après l'avoir brûlée, ils pendent sur le bucher celui qui l'a corrompue : quelquefois ils assemblent une troupe de femmes qui menent la coupable par les villages, & lui ayant coupé ses habits jusques à la ceinture, la déchirent, en la fouettant & la piquant avec des couteaux, jusques à ce qu'ils la laissent pour morte.

Il lui représente ensuite la conséquence de son exemple pour ses sujets ; que la nation des Anglois étoit décriée par la débauche en France & en Italie ; qu'en punition de semblables crimes, Dieu avoit abandonné aux Sarrasins l'Espagne, la Provence & la Bourgogne. Que la débauche attire souvent l'homicide, parce que les malheureuses qui se sont laissé corrompre, détruisent leurs enfans, pour couvrir leur infamie, & les font périr, quant au corps & quant à l'ame.

Il se plaint encore que ce roi sans respecter les priviléges des monasteres, en usurpe les biens, & souffre que les gouverneurs imposent aux moines & aux prêtres une servitude plus grande que sous ses prédécesseurs, entre lesquels il lui donne l'exemple des rois Ceolred & Osred, morts malheureusement, en punition de semblables excès.

Il accompagna cette lettre de deux autres : l'une à Edbert archevêque d'Yorc, successeur de Vilfrid II.

l'autre au prêtre Herefrid, en qui le roi avoit confiance. Il leur marque qu'il n'agit en cette occasion que par affection pour la patrie, par zele pour le salut du roi, & pour exécuter l'ordre du pape, qui l'envoyant prêcher au peuple de Germanie, l'a chargé de travailler à ramener tous les Chrétiens qu'il trouvera égarés du bon chemin. Il prie l'archevêque de lui envoyer quelques ouvrages de Bede, & lui envoye de son côté quelques lettres de saint Gregoire, qu'il a reçûes de Rome, & qu'il ne croit pas qui se trouvent en Angleterre.

An. 745.
Epist. 8. 10.

L.
Adalbert & Clement imposteurs.
Bonif. epist. 135.

Cependant en exécution du concile, saint Boniface écrivit au pape Zacarie deux lettres, dont celle qui nous reste, commence ainsi : Depuis près de trente ans que je me suis engagé au service du saint siége, j'ai toûjours accoûtumé de lui faire part de tout ce qui m'arrive d'agréable ou de fâcheux pour être soûtenu de ses conseils. Sçachez donc que depuis que vous m'avez ordonné de présider à la province de France, j'ai souffert de grandes persécutions, principalement de la part des faux évêques, des prêtres & des clercs impudiques ; dont l'un nommé Adalbert est Gaulois de nation, & l'autre nommé Clement est Ecossois.

Adalbert a été hypocrite dès sa premiere jeunesse, disant qu'un ange lui a apporté de l'extrémité du monde des reliques d'une sainteté merveilleuse, en vertu desquelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il demanderoit. Par cette industrie il s'est insinué dans plusieurs maisons, & a attiré des femmes & une multitude de paysans, qui disoient que c'étoit un homme d'une sainteté apostolique, & qu'il avoit fait plusieurs miracles. Ensuite il a gagné par argent des évêques

An. 345.

ignorans qui se sont ordonnés absolument, c'est-à-dire, sans siége déterminé, contre les canons. Enfin son orgueil a monté jusques au point de se comparer aux apôtres, & de ne vouloir consacrer des églises ni en leur honneur, ni à l'honneur des martyrs, mais en son nom. Il a fait de petites croix & de petits oratoires dans les campagnes, près des fontaines & par tout où il a trouvé bon, & y a fait faire des prieres publiques; ensorte que le peuple quittoit les anciennes églises pour s'y assembler au mépris des évêques, en disant: Nous serons aidés par les mérites de S. Adalbert. Il a donné ses ongles & ses cheveux pour les honorer & les porter avec les reliques de S. Pierre. Enfin, ce qui est le plus grand blasphème, il a dit au peuple qui venoit se prosterner à ses pieds & se confesser: Je sçai vos péchés; vos plus secrettes pensées me sont connues, il n'est pas besoin de vous confesser, vos péchés passés vous sont remis, allez en paix dans vos maisons sûrs de votre absolution. Enfin par ses mœurs, son habit, sa démarche, il imite tout ce que l'évangile attribue aux hypocrites.

L'autre hérétique nommé Clement rejette les canons & les conciles, les traités & les explications des peres, de S. Jerôme, de S. Augustin, de S. Gregoire. Il soûtient qu'il peut être évêque après avoir eu deux fils en adultere. Il introduit le Judaïsme, trouvant bon qu'un Chrétien épouse la veuve de son frere; il dit que Jesus-Christ descendant aux enfers, en a délivré tous les damnés, même les infideles & les idolatres; & avance plusieurs autres erreurs touchant la prédestination. C'est pourquoi je vous prie d'écrire au duc Carloman, que ces deux hérétiques soient mis en

prison, & que personne ne leur parle, ou ne communique avec eux. Saint Boniface envoya cette lettre par le prêtre Deneard avec les pieces qui servoient à la conviction des deux imposteurs. Il y avoit aussi une lettre pour Gemmulus archidiacre de l'église Romaine, ancien ami de saint Boniface, qui fit le rapport au pape de sa lettre & des écrits qu'il avoit envoyés, & poursuivit la tenue d'un concile contre l'espérance de saint Boniface.

An. 745.

epist. 18 Bonif. epist. Gem. 148. inter Bonif.

LI. Concile de Rome contre Adalbert & Clement.

to. 6. p. 1556.

Il fut assemblé à Rome le vingt-cinquieme d'Octobre la vingt-sixieme année du regne de Constantin, la cinquieme après son rétablissement, indiction quatorzieme, c'est-à-dire, l'an 745. Le pape y présidoit & sept évêques des environs de Rome: il y avoit dix-sept prêtres, les diacres, & le reste du clergé étoient présens; c'étoit dans la maison patriarcale de Latran dans la basilique de Theodore; les évangiles étoient au milieu de l'assemblée. Gregoire notaire régionaire & nomenclateur ouvrit l'action en disant: Le vénérable prêtre Deneard légat du très-saint archevêque Boniface de la province de Germanie est à la porte, & demande à entrer: qu'ordonnés-vous? On le fit entrer, & il dit: Seigneur, l'évêque Boniface mon maître ayant suivant vos ordres assemblé un concile dans la province des François, y a privé du sacerdoce les faux évêques Adalbert & Clement, & les a fait mettre en prison avec l'autorité des Princes. Ils demeurent impénitens, & continuent à séduire le peuple. C'est pourquoi je vous présente cette lettre, & vous prie de la faire lire devant le saint concile.

Theophane, notaire régionaire, & sacellaire, lût la lettre de saint Boniface que je viens de rapporter,

An. 745.

après quoi le pape Zacarie dit : Vous avez oüi ce qui a été lû de ces impies, qui se préferent aux apôtres. Les évêques & les prêtres dirent : Ce sont des ministres de satan, & des précurseurs de l'ante-christ. Quel est le saint qui a jamais donné pour reliques au peuple de ses cheveux ou de ses ongles comme Adalbert ? Parce qu'il étoit un peu tard, le pape remit à une autre fois l'examen de leur vie & de leurs actions.

Dans la seconde session le pape demanda au prêtre Deneard la vie d'Adalbert, & les autres écrits qu'il avoit en main. On lût d'abord la vie, qui après un titre magnifique, commençoit ainsi : Il est né de parens simples, & a été couronné de la grace de Dieu ; car avant sa très-heureuse naissance, sa mere crut voir un veau qui sortoit de son côté droit, & qui signifioit la grace qu'il avoit déja reçue. On n'inséra que ce commencement dans les actes du concile : mais la vie y fut lûe toute entiere, & après cette lecture le pape Zacarie dit : Que dites-vous de ces blasphèmes, mes très-saints freres ? Epiphane évêque dit : Certes, votre sainteté a été inspirée de Dieu d'avertir notre frere Boniface, & les princes des François pour faire assembler un concile après un si long-tems, & vous informer de ces schismes & de ces blasphèmes.

Le pape demanda à Deneard, s'il avoit encore quelque piece à faire lire. Voici, dit-il, la lettre dont il se servoit, & qu'il publioit être de Jesus-Christ descendue du ciel. On la lût avec son titre en ces termes : Au nom de Dieu, ici commence la lettre de Notre-Seigneur Jesus-Christ qui est tombée à Jerusalem, & a été trouvée par l'archange S. Michel à la porte d'Ephrem, lûe & copiée par la main d'un prêtre nommé

Icoré,

Icoré, qui l'a envoyée à la ville de Jeremie à un autre prêtre nommé Talasius, & Talasius l'a envoyée en Arabie à un autre prêtre nommé Leoban, & Leoban l'a envoyée à la ville de Vetfanie, où elle a été reçûe par le prêtre Macruis, qui l'a envoyée à la montagne de l'archange S. Michel, & la lettre est arrivée par la main d'un ange à la ville de Rome, au sépulchre de S. Pierre, où sont les clefs du royaume des cieux, & les douze prêtres qui sont à Rome, ont fait des veilles de trois jours, avec des jeûnes & des prieres jour & nuit. An. 745.

Les actes n'en rapportent pas davantage : mais la lettre fut lûe toute entiere, après quoi le pape Zacarie dit : Assûrément, mes chers freres, cet Adalbert a perdu le sens ; & tout ceux qui reçoivent cette lettre ont aussi peu de jugement que des enfans : mais de peur que les esprits légers n'y soient encore trompés, nous ne pouvons laisser cette affaire sans examen. Les évêques en convinrent, & le reste fut remis à une autre session, qui fut la troisieme.

Le prêtre Deneard y présenta une oraison composée par Adalbert, qui commençoit ainsi : Seigneur, Dieu tout-puissant, Pere de Notre-Seigneur Jesus-Christ, alpha & omega, qui êtes assis sur le trône souverain, sur les Chérubins & les Séraphins. Et ensuite : Je vous prie & vous conjure, ange Uriel, ange Raguel, ange Tubuel, ange Michael, ange Inias, ange Tubuas, ange Sabaoth, ange Simiel. Après que l'oraison eut été lûe toute entiere, le pape Zacarie dit : Que dites-vous à cela mes freres ? Les évêques & les prêtres répondirent : Qu'y a-t-il à faire, sinon de brûler ces écrits, & d'anathématiser les auteurs ? Ces

An. 745.

noms hors celui de Michel, ne sont pas des noms d'anges, mais de démons. Nous ne connoissons, suivant l'écriture, les noms que de trois anges, Michel, Gabriel, Raphael. Le pape Zacarie dit : Vous avez raison de condamner au feu tous les écrits d'Adalbert : mais il est à propos de les garder dans nos archives pour sa confusion éternelle. Maintenant puisque tout est lû, il faut songer à les juger l'un & l'autre. Le concile prononça sa sentence contre Adalbert & Clement, reprenant sommairement les crimes de chacun ; les déposa du sacerdoce, avec anathême contre eux & leurs sectateurs, s'ils persistoient dans leurs erreurs. Le pape souscrivit avec tous les évêques & les prêtres. Les trois séances de ce concile portent la même date, comme ayant été tenues le même jour.

LII. Lettre du pape à S. Boniface.

Zachar. epist. 9. ap. Othl. lib. 1. c. 7.

Ensuite le pape Zacarie envoya les actes du concile à S. Boniface, avec une grande lettre datée du dernier jour d'Octobre la même année 745. qui sert de réponse à trois lettres de S. Boniface, dont il ne nous reste que la seconde. Sur la premiere le pape le console & l'encourage au sujet des oppositions des mauvais chrétiens & des incursions des infideles. Rome même, dit-il, a été déja plusieurs fois ravagée pour ses péchés : mais Dieu a bien voulu la consoler. Ordonnez des jeûnes & des processions à votre peuple ; nous joindrons tout indignes que nous sommes, nos prieres aux vôtres. Ensuite le pape approuve le concile qui venoit d'être tenu, & la résolution des princes François pour ériger un siége métropolitain à Boniface sur la frontiere des payens. Il ajoûte : Quant à ce faux évêque que vous nous avez dit être né dans l'adultere, & fils d'un clerc impudique & meurtrier, nourri sans discipline, &

coupable de plusieurs crimes, qui a consacré plusieurs évêques ses semblables : vous sçavez que nous vous avons écrit plusieurs fois de ne souffrir dans le ministere aucun homicide, impudique ou pénitent. Quant aux personnes qu'il a baptisées ou aux églises qu'il a consacrées, informez-vous s'il a employé le nom de la Trinité, & s'il étoit alors en exercice du sacerdoce, & les approuvez en ce cas. On croit que ce faux évêque est Gevilieb de Mayence. Le pape approuve encore ce qui avoit été ordonné au concile de Leptine, que chaque famille des serfs de l'église payeroit douze deniers par an, pour subvenir aux guerres contre les infideles, Sarrasins, Saxons & Frisons. Quant aux prêtres déposés pour leurs crimes, qui au lieu de faire pénitence dans des monasteres, alloient à la cour demander qu'on leur donnât des biens d'église, pour les dissiper en menant une vie séculiere, le pape dit qu'il en a écrit aux Princes François. An. 745.

Sur la seconde lettre, qui est celle qui fut lûe au concile de Rome touchant Adalbert & Clement, le pape dit ce qui a été fait en ce concile, & envoye les actes. Sur la troisieme il dit : Quant à cet autre séducteur nommé Gevilieb, ci-devant évêque, qui sans avoir consulté personne, vient nous trouver ; quand il sera arrivé on fera ce qu'il plaira à Dieu. Enfin le pape approuve le choix que l'on avoit fait de Cologne pour le siége de Boniface. Cette lettre lui fut envoyée par les soins de l'archidiacre Gemmulus, qui lui écrivit aussi de son chef une lettre d'amitié ; & comme S. Boniface lui avoit envoyé un vase d'argent & un drap de toile, il lui envoya de son côté deux livres de poivre, quatre onces de canelle, & quelques autres aromates. *ap. Bonif. epist. 148.*

An. 745.
Coint. an. 746. n. 34.

Après la soûmission de Gevilieb, on jugea plus à propos d'établir S. Boniface à Mayence. Cette église avoit été dans les premiers tems métropole de la province Romaine nommée la premiere Germanie, ensuite elle fut soûmise à Cologne, qui devint métropole des deux Germanies. Wormes étant devenue métropole de ces deux provinces, Mayence lui fut soûmise : enfin on lui rendit la dignité de métropole en faveur de S. Boniface. Alors sa jurisdiction s'étendit sur treize évêchés, Strasbourg, Spire, Wormes, Cologne, Liége, Utrecht, Ausbourg, Visbourg, Burabourg, transferé depuis à Paderborn, Erfort, Eichstat, Constance & Coire.

LIII.
Concile de Cloveshou.
T. 6. conc. p. 1565.

Cuthbert archevêque de Cantorberi & Ethelbalde roi des Merciens, profiterent des avis que S. Boniface leur avoit donnés, comme il paroît par un concile national d'Angleterre tenu à Cloveshou au commencement de Septembre l'an 747. indiction quinzieme finissant. Avec l'archevêque Cuthbert s'y trouverent l'évêque de Rochester, trois évêques du pays des Merciens, deux d'Ouessex, un d'Estangle, un d'Essex, un de Sussex, deux de deux autres provinces. C'étoit en tout douze évêques. Il y avoit aussi plusieurs prêtres & moindres clercs, & le roi Ethelbalde y assistoit en personne avec les grands de son royaume. L'archevêque y présenta deux lettres du pape Zacarie, qui furent lûes & expliquées en langue vulgaire, contenant des avis salutaires à tous les habitans de la grande Bretagne, pour mener une vie plus réglée, avec des menaces d'anathème contre ceux qui les mépriseroient. Il y a apparence qu'on lut aussi la lettre de saint Boniface à Cuthbert, puisqu'elle se trouve à la tête de ce concile.

Les prélats Anglois ayant conféré ensemble & examiné les homélies de saint Grégoire & les décrets des peres, formerent trente canons, qui ne contiennent guere que des avis généraux aux évêques de remplir leurs devoirs & suivre les anciennes regles : toutefois on y peut observer quelques particularités. Quoique l'église n'approuve point l'abus par lequel des séculiers se sont mis en possession de quelques monasteres, l'évêque ne doit pas laisser de les visiter, & de pourvoir qu'ils ne manquent pas de prêtres. Tous les prêtres doivent sçavoir expliquer en langue vulgaire le symbole, l'oraison dominicale, les paroles de la célébration de la messe & de l'administration du baptême & des autres offices ecclésiastiques. Ils chanteront modestement & simplement suivant l'usage de l'église ; & ceux qui ne peuvent chanter se contenteront de prononcer en lisant. On observera les fêtes de toute l'année suivant le martyrologe Romain. C'est la premiere fois que je trouve qu'il en soit fait mention ; & ce concile entend apparemment celui de Bede. On ordonna en particulier la fête de saint Gregoire & celle de saint Augustin son disciple le vingt-sixieme de Mai. On exhorte à la fréquente communion, non-seulement les moines, mais entre les laïques, les enfans qui vivent encore dans l'innocence, & les personnes plus âgées qui cessent de pécher. En exhortant à l'aumône, le concile blâme l'abus qui commençoit à s'introduire, de prétendre par des aumônes diminuer ou commuer les peines canoniques imposées par le prêtre, pour la satisfaction des péchés. L'aumône doit plutôt augmenter la pénitence ; mais elle ne dispense pas de prier & de jeûner, principalement ceux qui ont besoin de mor-

An. 747.
Can. 5.
c. 10.
c. 12.
c. 13.
c. 17.
c. 23.
c. 26.

An. 747. tifier leur chair, pour remédier aux péchés qu'elle leur a fait commettre. Il condamne aussi ceux qui préten-
c. 27. doient s'acquitter de leurs pénitences par d'autres personnes, qui jeûnoient ou chantoient des pseaumes pour eux. La même chair, dit-il, qui a porté au péché doit être punie; & s'il étoit permis de satisfaire par autrui, les riches se sauveroient plus aisément que les
Math. xix. 23. pauvres, contre la parole expresse de l'évangile. L'archevêque Cuthbert envoya aussi-tôt par un de ses diacres les actes de ce concile à S. Boniface de Mayence, qui l'en félicita par une lettre obligeante.

LIV. Retraite de Carloman.

Act. SS. Ben. to. 4. p. 123.

La même année 747. le prince Carloman quitta le monde. Il avoit donné de grandes preuves de sa valeur par les victoires qu'il avoit remportées sur les Allemans, les Bavarois & les Saxons; mais il en avoit encore plus donné de sa piété & de son amour pour la religion, en protégeant saint Boniface, faisant tenir plusieurs conciles, & répandant ses libéralités sur
Contin. Fredeg. p. 115. 116. les lieux saints. Enfin se voyant veuf, il renonça au monde, tant par le désir du ciel que par le regret d'avoir fait tuer une grande multitude d'Allemans rebelles en 746. Il se retira donc l'année suivante septieme de son regne, laissant à son frere Pepin ses états, c'est-à-dire, la France orientale, avec la tutelle de son fils Drogon.

Carloman prit le chemin de Rome, & passa premierement au monastere de saint Gal, fondé depuis
Sup. liv. XXXVII. n. 8. vingt-sept ans, au lieu de la retraite & de la sépulture
Act. SS. to. 2. p. 255. Mirac. c. 11. de ce saint. Il y avoit une église servie par quelques clercs, & les miracles qui s'y faisoient, y attiroient un grand concours de peuple, & beaucoup d'offrandes. On y donna même des terres: mais Valdram,

seigneur du lieu, voyant que l'on abusoit de ce revenu, & qu'il pouvoit suffire à une communauté de moines, demanda à Victor comte de Coire, un saint prêtre nommé Othmar ou Audomar, qu'il avoit dans sa maison, & lui donna cette église avec ses dépendances. Pour mieux affermir l'ouvrage, Valdram alla trouver Charles Martel, & lui céda la propriété de l'hermitage de S. Gal, le priant d'y établir Othmar: ce que le prince accorda, & ordonna d'y fonder un monastere. Tels furent les commencemens de la fameuse abbaye de Durgauge ou de saint Gal, qui devint une des plus célebres écoles d'Allemagne. On en rapporte la fondation à l'an 720. Carloman y alla donc faire ses prieres, & écrivit à son frere Pepin, de faire à sa considération quelque donation à ce monastere, puisqu'il ne pouvoit plus le faire lui-même, ayant tout quitté, & Pepin l'exécuta. An. 747.

Carloman continua son voyage; & étant arrivé à Rome avec quelques-uns de ses plus fideles serviteurs, il offrit à saint Pierre plusieurs dons; entr'autres, un grand arc d'argent, pesant soixante & dix livres, c'est-à-dire, 105. marcs. Il s'offrit lui-même au saint apôtre; & reçut l'habit monastique de la main du pape. Ensuite il se retira au mont Soracte, & y bâtit un monastere en l'honneur du pape saint Sylvestre; car on disoit que ce saint pape s'y étoit caché pour fuir la persécution. Carloman demeura quelque tems en ce monastere: mais plusieurs nobles François allant à Rome acquitter leurs vœux, se croyoient obligés de venir en passant saluer un prince qui avoit été leur maître. Ainsi Carloman importuné de ces fréquentes visites, quitta le mont Soracte, & passa au mont Cassin, dans *Anast. in Zacar.*

An. 747.

le monaſtere de ſaint Benoît, où il s'engagea par ſerment de paſſer le reſte de ſes jours ; c'eſt-à-dire, qu'il y fit vœu de ſtabilité ſuivant la regle. L'abbé Petronax vivoit encore, & Carloman s'exerça ſous ſa conduite aux pratiques les plus rigoureuſes de la vie monaſtique : on dit même qu'il ſervoit à la cuiſine, gardoit les troupeaux à la campagne, & travailloit au jardin.

Chr. Caſſ. lib. 1. c. 7.

LV. Retraite de Rachis.

Anaſt. in Zacar.

Peu de tems après Rachis, roi des Lombards ſe retira auſſi au mont Caſſin, à quoi ne contribuerent pas peu les exhortations du pape Zacarie. Car apprenant que Rachis avoit aſſiégé Perouſe, il alla le trouver, lui fit de grands préſens, & le pria ſi fortement, qu'il lui perſuada de lever le ſiége. Il fit plus, il lui inſpira tellement l'amour des choſes ſpirituelles, que peu de jours après Rachis renonça à la dignité royale, qu'il avoit portée cinq ans & demi, depuis la mort de Luitprand. Il vint à Rome, reçut l'habit monaſtique de la main du pape Zacarie, & ſe retira au mont Caſſin, où il finit ſes jours. On y montroit encore trois cens ans après une vigne qui portoit ſon nom, & que l'on diſoit qu'il avoit plantée & cultivée de ſes mains. Sa femme Taſia & ſa fille Ratrude s'étant retirées avec lui, bâtirent dans le voiſinage, par la permiſſion de l'abbé Petronax, un monaſtere de filles au lieu nommé Plombariole, où elles donnerent de grands biens, & y paſſerent le reſte de leur vie dans une grande régularité. La retraite de Rachis arriva l'an 750. & il eut pour ſucceſſeur dans le royaume des Lombards ſon frere Aſtolfe. Giſulfe duc de Benevent neveu du roi Luitprand étant venu au mont Caſſin, fut ſi édifié de la piété des moines, qu'il donna au monaſtere tout

Chr. Caſſ. lib. 1. c. 8.

le

le territoire d'alentour ; & sa femme nommée Scauniperge changea un temple d'idoles, qui étoit sur le mont Cassin, en une église à l'honneur de S. Pierre, où elle mit des images, & ce qui étoit nécessaire pour le service divin. L'abbé Petronax mourut vers l'an 750. après avoir gouverné ce monastere trente-deux ans. Il en fut le sixieme abbé depuis S. Benoît, & eut pour successeur Optat.

An. 747.

Act. SS. Ben. to. 3. p. 697.

LVI. Lettres du pape Zacarie en France.

Pepin avoit envoyé à Rome le prêtre Ardobane du consentement des évêques, des abbés & des seigneurs, pour consulter le pape Zacarie sur plusieurs points de discipline, qui se rapportoient à trois chefs principaux ; l'ordre épiscopal, la pénitence des homicides, & les conjonctions illicites. Les seigneurs François envoyerent aussi au pape pour lui donner part du choix qu'ils avoient fait de Mayence pour être métropole, & saint Boniface lui écrivit par saint Burchard évêque de Virsbourg, qui alloit à Rome : se plaignant du prêtre Virgile, qui ayant rapporté de Rome une réponse favorable touchant le baptême administré en mots barbares, s'étoit vanté à son retour, que le pape l'avoit renvoyé, pour succéder au premier mourant des quatre évêques que S. Boniface avoit établis en Baviere : qu'il semoit de la division entre Boniface & le duc Odilon, & qu'il enseignoit quelques erreurs. Tout cela paroît par les réponses du pape Zacarie.

Sup. n. 47.

Sup. n. 25.

La premiere est adressée à Pepin maire du palais, aux évêques, aux abbés & aux seigneurs de France, qu'il exhorte à continuer de faire chacun leur devoir : les séculiers en combattant contre les infideles, les ecclésiastiques en les assistant de leurs prieres & de leurs conseils. Ensuite il répond à vingt-sept articles

Zacar. epist. 7.

An. 747.

touchant l'autorité des métropolitains, les évêques, les prêtres & les autres clercs coupables ou condamnés : les prêtres rebelles ou vagabons : la continence des clercs, les conjonctions illicites & les homicides. Sur tous ces articles le pape ne fait que rapporter les anciens canons contenus dans le code de l'église Romaine, c'est-à-dire, les canons des apôtres, de Nicée, d'Antioche & les autres, avec les décrétales des papes. Ce qui semble montrer que ces canons étoient alors peu connus deça les Alpes. Cette lettre est accompagnée d'une particuliere à S. Boniface, par laquelle le pape lui recommande de faire assembler un concile, où ces décisions soient lûes, & d'y faire aussi amener les trois sacriléges, Adalbert, Godolsace, & Clement, afin que leur cause y soit encore exactement revûe. Il ajoûte : Que s'ils persistent dans leur opiniâtreté à se dire innocens, envoyez-les nous, avec deux ou trois évêques des plus vertueux & des plus sages, afin que leur affaire soit approfondie & terminée devant le saint siége. On ne connoît point d'ailleurs Godolsace : mais il est remarquable que le pape renvoye encore sur les lieux la cause d'Adalbert & de Clement, déja jugés au concile de Rome, peut-être parce qu'ils n'y avoient pas été présens. Cette lettre est datée du 5 de Janvier, la huitieme année du regne de Constantin, la sixieme de son rétablissement, indiction quinzieme : ces deux derniers caracteres marquent l'an 747. & paroissent les plus sûrs.

Epist. 8. ap. Othl. lib. 11. c. 8.

LVII. Réponses à S. Boniface.

Ep. 10. ap. Othl. c. 9.

L'année suivante le pape écrivit à saint Boniface répondant en même tems à plusieurs lettres. La premiere question étoit touchant le baptême, dont saint Boniface ne croyoit pas que la validité dépendît

de la vertu du ministre ; & le pape lui confirme cette vérité. Mais il veut que l'on baptise ceux dont le baptême est incertain, ou n'a pas été administré au nom des trois personnes de la Trinité, & il ne parle point de baptiser sous condition. Il ajoûte : Vous m'avez dit, que vous avez trouvé des imposteurs en beaucoup plus grand nombre que les prêtres catholiques, qui portent faussement le nom d'évêques & de prêtres, sans avoir jamais été ordonnés par de vrais évêques ; se moquant des peuples, & troublant le ministere de l'église : trompeurs & vagabons, coupables d'homicides, d'adulteres & de crimes abominables, hypocrites & sacriléges. Plusieurs esclaves fugitifs, qui s'étant fait tonsurer, se transforment en ministres de Jesus-Christ, qui vivent à leur fantaisie, sans reconnoître d'évêques : au contraire, le peuple les soûtient contre les évêques, de peur qu'ils ne répriment leurs moeurs criminelles. Ils assemblent à part le peuple qui les approuve, dans des lieux champêtres, & des maisons de paysans, où ils se puissent cacher. Ils ne prêchent point aux payens la foi catholique, & ne la sçavent pas eux-mêmes. Ils n'enseignent pas aux catéchumenes les paroles solemnelles de la profession de foi, & des rénonciations au démon, & ne font point sur eux le signe de la croix avant le baptême. Par tout où vous trouverez ces ministres de satan, privez-les du sacerdoce en concile provincial, & les soûmettez à la regle monastique, pour finir leur vie en pénitence. S'ils ne se convertissent pas, vous ne perdrez pas le mérite de vos instructions. On voit ici quels étoient les faux freres que saint Boniface avoit à combattre dans le cours de sa prédication.

p. 511. 9. D.

An. 748.

Le pape condamne ensuite un prêtre Ecossois nommé Samson, qui soûtenoit qu'on pouvoit devenir Chrétien sans baptême, par la seule imposition des mains de l'évêque; & plus bas il ajoûte : Vous nous avez aussi écrit de ce Virgile, que nous ne sçavons si on nomme prêtre; qui parce que vous le confondez sur ses erreurs, s'efforce de vous nuire, en semant la division entre vous & Odilon duc de Baviere; & disant que nous l'avons envoyé, pour remplir la place d'un des quatres évêques que vous y avez ordonnés. Quant à sa perverse doctrine, s'il est prouvé qu'il soûtienne qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes sous la terre, un autre soleil & une autre lune, chassez-le de l'église dans un concile, après l'avoir dépouillé du sacerdoce. Nous avons aussi écrit au duc de Baviere de nous l'envoyer, afin de l'examiner nous-mêmes, & le juger suivant les canons. Nous avons écrit à Virgile même & à Sidonius des lettres menaçantes, & nous vous croirons plutôt qu'eux. Le pape témoigne dans cette même lettre approuver un écrit touchant la foi, que S. Boniface lui avoit envoyé en son nom, & des autres évêques de France, & rend graces à Dieu, de ce qu'il les a ramenés à l'unité du saint siége. Il écrit une lettre particuliere à ces évêques, où il en nomme treize des quatre provinces de Mayence, de Reims, de Roüen & de Sens. Il les loue de leur union entr'eux & l'église Romaine, & les exhorte à agir de concert avec Boniface, légat du saint siége.

Epist. 11.

Saint Boniface avoit demandé que le pape envoyât un évêque en France, à quoi il répond : Tant que Dieu vous conservera, il n'est point nécessaire d'y envoyer d'autre qui tienne votre place. Envoyez ceux

que vous jugerez à-propos prêcher l'évangile dans le lieu que vous reglerez, & procurez la tenue des conciles. Il approuve ensuite le choix que les François avoient fait de Mayence pour être la métropole & le siége de Boniface. Il lui conseille de ne le point quitter; mais il lui permet pour le soulagement de sa vieillesse, d'ordonner évêque celui qu'il trouvera digne de lui succéder, c'est-à-dire un coadjuteur. Cette lettre est datée du premier de Mai, la vingt-neuvieme année de Constantin, indiction premiere, qui est l'an 748. On en trouve une autre datée de trois ans après, l'an 751. par laquelle le pape confirme en faveur de saint Boniface & de ses successeurs la dignité de métropole à l'église de Mayence: déclarant qu'elle a sous elle les villes de Tongres, Cologne, Vormes, Spire & Utrecht, & toutes celles de Germanie où Boniface avoit établi la foi.

An. 751.

Zac. ep. 13. ap. Othl. c. 14.

Cette lettre accompagna la réponse d'une, que S. Boniface avoit envoyée au pape par le prêtre Lulle, où il lui disoit, entre autres choses: Il y a dans une vaste forêt un lieu sauvage au milieu des peuples de notre mission, où nous avons bâti un monastere, & établi des moines qui vivent selon la regle de S. Benoît, dans une étroite abstinence, sans chair, ni vin, ni biere; sans serviteurs, contens du travail de leurs mains. J'ai acquis ce lieu par le moyen des personnes pieuses, & principalement de Carloman, ci-devant prince des François; je l'ai dédié au Sauveur, & je me propose avec votre consentement, de m'y reposer quelque jour pour le soulagement de ma vieillesse, & d'y être enterré après ma mort. On voit bien que c'est l'abbaye de Fulde.

To. 6. conc. p. 1530. Othl. lib. 11. c. 11. Bonif. ep. 141.

Ep. 12. ap. Othl. c. 12.

An. 751. Le pape Zacarie répondant à cette lettre, accorde à saint Boniface un privilége pour le monastere de Fulde, & il y en a une lettre séparée, par laquelle le pape l'exempte de la jurisdiction de tout autre évêque, excepté du saint siége : en sorte qu'aucun n'entreprenne d'y célébrer la messe, s'il n'y est invité par l'abbé. C'est le premier exemple que je sçache d'une pareille exemption.

Epist. 14. Othl. 11. c. 15.

art. 1. Le pape continue dans la lettre principale à répondre aux questions que Lulle avoit proposées dans un mémoire, & défend aux Chrétiens de manger de plusieurs viandes, soit par rapport à la santé, soit pour rapprocher ces barbares des moeurs des autres peuples.

art. 9.

art. 2. Il ajoûte : Quant au feu pascal, notre tradition est, que le jeudi-saint pendant que l'on consacre le saint chrême, on rassemble l'huile de toutes les lampes de l'église en trois grandes lampes, que l'on met dans un lieu secret de l'église à l'imitation de l'interieur du tabernacle ; & on prend soin qu'elles brûlent continuellement, ensorte que cette huile puisse suffire jusques au troisieme jour : mais nous n'avons point de tradition des cristaux dont vous parlez. C'étoit des miroirs ardens ou des pierres pour faire du feu nouveau. On voit ici que l'usage présent de l'église Romaine de battre le fusil pour allumer le cierge pascal n'est pas de la premiere antiquité. Le pape continue :

art. 7. Il seroit bon de ne point ordonner de prêtre avant trente ans : mais en cas de nécessité, on les peut ordonner à vingt-cinq ans, suivant la loi du service des

art. 11. lévites. Les ordinations que vous avez faites hors des tems légitimes, y étant obligé par la nécessité & la pauvreté des ordinans, nous prions Dieu de vous les

pardonner, parce que c'est le zele de la foi qui vous a fait agir. Telles étoient alors les dispenses : des indulgences pour une faute commise, non des permissions de la commettre. Les prêtres promûs de l'état laïque, après avoir commis des crimes, qui n'ont été découverts que depuis leur ordination, doivent être dépouillés de l'habit sacerdotal, & mis en pénitence.

An. 754.

art. 13.

Quant à Milon &, ses semblables qui nuisent beaucoup aux églises, exhortez-les suivant le précepte de l'apôtre : s'ils vous écoutent, ils sauveront leurs ames, sinon vous ne perdrez pas votre récompense. C'est Milon usurpateur du siége de Reims, qui vécut encore deux ans, & fut tué à la chasse par un sanglier l'an 753 dans une forêt près de Tréves, qui porte encore son nom. Le pape ajoûte : Pour cet évêque meurtrier & débauché, qui après sa dégradation veut encore s'attribuer les biens de l'église, il faut le rejetter avec horreur. Ce dernier est Gevilieb, qui voulut quelque tems retenir les biens de l'église de Mayence : mais ensuite il donna à l'église tout ce qu'il avoit, qui étoient des troupeaux & des esclaves, & se contenta d'une terre qu'on lui donna pour sa subsistance, où il vécut quatorze ans chrétiennement, observant l'hospitalité, sans se montrer à Mayence, si ce n'est quelquefois le jeudi-saint, pour laver les pieds dans l'église par humilité. Enfin il mourut pénitent l'an 765.

S. 2. m. IV. 2.

Brouver. VII. Ann. Trevir. 10.

15.

Ser. II. rer. Mog.

Le pape Zacarie continue dans sa lettre à S. Boniface : Quand les payens vous persécutent, si vous pouvez, continuez de les prêcher, si vous ne pouvez les souffrir, vous avez le précepte du Seigneur, de passer à une autre ville. Pour les esclaves qui habitent dans le pays des Chrétiens, n'hésitez point à leur faire

art. 14.

art. 16.

An. 751.

payer tribut, afin qu'ils reconnoissent que cette terre a un maître : autrement ils pourroient quelque jour se l'attribuer comme propre. Ces esclaves étoient encore payens. Enfin saint Boniface avoit demandé en combien d'endroits du canon de la messe, il falloit faire des signes de croix; ce que le pape marqua dans un mémoire particulier, dont il chargea le prêtre Lulle. Cette lettre est datée du quatrieme de Novembre la trente-deuxieme année de Constantin, indiction cinquieme, qui est l'an 751.

art. 17.

LIVRE QUARANTE-TROISIEME.

I. Pepin roi de France.

Ann. Loisel an. 749. Fuld. an. 751.

SAINT Burchard évêque de Virsbourg traita à Rome une affaire plus importante que celles dont il a été parlé. Car il y fut envoyé avec Fulrad chapelain du prince Pepin, pour consulter le pape Zacarie touchant les rois de France, qui depuis long-tems n'en avoient que le nom sans aucune autorité, sçavoir s'il étoit à propos que les choses demeurassent en cet état. Le pape répondit, que pour ne point renverser l'ordre, il valoit mieux donner le nom de roi à celui qui en avoit le pouvoir. Cette réponse étant rapportée en France, Pepin fut élû roi suivant l'usage des François, & sacré par les mains de saint Boniface archevêque de Mayence, accompagné de plusieurs autres évêques. Sa femme Bertrade fut aussi reconnue reine, & cette action se passa à Soissons l'an 752. & comme l'on croit le premier jour de Mars. Pepin régna plus d seiz

Ann. Petav. 752. Metens. 750.

V. Mabill. to. 4. acta. SS. p. 88. n. 4.

Cont. 3. Fredeg. c. ult fragm. inter ep. Greg.

ſeize ans, & en lui commença la ſeconde race des rois de France. Childeric III. dernier roi de la premiere race, jeune prince foible & mépriſé, fut enfermé dans le monaſtere de Sitiu ou de S. Bertin, & ſon fils Theodoric dans celui de Fontenelle.

An. 753.

Tur. p. 199. Coint. an. 752. n. 194. chr. Fontanell. c. 13. Ann. Fuld. 752. Elog. to. 4. Acta SS. Ben. p. 334.

Fulrad qui eut part à cette négociation naquit en Alſace de parens nobles, & y poſſéda de très-grands biens. Il étoit prêtre & archichapelain du palais, ou comme il eſt nommé ailleurs, archiprêtre de France; c'eſt-à-dire, que tout le clergé du palais étoit ſous ſa conduite. On voit par une lettre que ſaint Boniface lui écrivoit, combien il étoit perſuadé de ſon crédit auprès du roi Pepin. Dès la neuvieme année du regne de Childeric, c'eſt-à-dire, l'an 750. il étoit abbé de ſaint Denis en France. Il fonda en ſon pays les monaſteres de Leberau, & de ſaint Hippolyte, aujourd'hui ſaint Bilt près de Scheleſtat, ſaint Privat dans le dioceſe de Metz, & quelques autres.

Bonif. ep. 92.

II. Concile de Verberie.

Coint. an. 753. n. 1. to. 6. conc. p. 1657. to. 1. capitular. p. 162. can. 1.

Le roi Pepin la ſeconde année de ſon regne, qui fut l'an 753. tint à Verberie l'aſſemblée de la nation, où furent faits, comme l'on croit, vingt-un canons de diſcipline eccléſiaſtique. Ils regardent les mariages pour la plûpart. Le mariage au troiſieme degré de parenté eſt nul; enſorte qu'après la pénitence faite, les parties ont la liberté de ſe marier à d'autres. Au quatrieme degré on leur impoſe ſeulement pénitence, ſans les ſéparer: mais on n'accorde point de permiſſion pour contracter un tel mariage. Celui qui a commis inceſte avec ſa belle-fille, ſa belle-mere, ſa belle-ſœur, ou la couſine de ſa femme, ne peut jamais ſe remarier ni à elle ni à autre; & la femme coupable de même: mais la partie innocente peut ſe remarier,

c. 2. 10. 11. 12. 18.

An. 753. ce qu'il faut entendre après la mort de l'autre. Si une femme a conſpiré contre la vie de ſon mari, & qu'il

c. 5. ait tué un homme en ſe défendant, il peut la quitter & ſe remarier quand elle ſera morte : ce qu'il ne pourroit s'il étoit jugé coupable d'homicide. Mais la femme criminelle ne pourra jamais ſe remarier. En un mot, une partie de la pénitence des grands crimes étoit d'exclure du mariage pour toûjours.

Il n'étoit point permis à un autre d'épouſer celle qui avoit été femme légitime ou illégitime d'un prê-

c. 4. tre. Le prêtre qui a donné le voile à une femme malgré elle, ſera depoſé. Elle ne peut recevoir le voile que du conſentement de ſon mari : mais s'il y a con-

c. 6. 13. ſenti, il ne peut en épouſer une autre. La ſervitude rend le mariage nul ; enſorte que celui qui a épouſé une femme ſerve la croyant libre, peut en épouſer une autre. Il en eſt de même de la femme libre qui a épouſé un ſerf dont elle ignoroit l'état. Les eſclaves

c. 19. mariés & vendus ſéparement, doivent être exhortés à demeurer comme ils ſont. Défenſe aux clercs de por-

c. 16. ter des armes. Les ordinations faites par des évêques vagabons ſont nulles. Ce ſont les canons de ce concile

c. 14. les plus importans & les plus intelligibles.

III. Mort du pape Zacarie.

Le pape Zacarie mourut au mois de Mars de l'année 752. indiction cinquieme, après avoir tenu le ſaint ſiége dix ans, trois mois & quatorze jours. Des

Anaſt. marchands Venitiens ayant acheté à Rome quantité d'eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, les vouloient mener en Afrique pour les vendre aux infideles. Le pape l'empêcha, parce que ces eſclaves étoient baptiſés ; & ayant rendu aux Venitiens le prix qu'ils en avoient donné, il les mit tous en liberté. Il rebâtit preſque à

neuf le palais patriarchal de Latran : il y fit une salle à manger ornée en marbre, de mosaïque & de peintures, & une autre devant les archives, où il fit peindre une carte universelle du monde. Il mit à l'église de S. Pierre dans une armoire tous les livres nécessaires pour les leçons des matines pendant toute l'année. Il donna vingt livres d'or de revenu pour l'huile du luminaire de la même église, & pour l'autel un tapis tissu d'or & orné de pierreries, où étoit représentée la nativité de notre Seigneur. Il fit faire à ses dépens une couronne d'argent du poids de six-vingts livres, pour porter des cierges ou des lampes. Il acquit plusieurs fermes à l'église par diverses donations, & fit plusieurs bâtimens considérables. Ayant trouvé au palais patriarchal le chef de saint George enfermé dans une châsse, avec une inscription grecque qui le faisoit connoître, il fut ravi d'avoir découvert ce thrésor, assembla aussi-tôt le peuple, & transporta solemnellement la relique à la diaconie de S. George au voile d'or, où il se fit plusieurs miracles.

An. 753.

Ce pape établit une distribution d'aumônes, que l'on portoit fréquemment du palais patriarchal aux pauvres & aux pelerins qui demeuroient à S. Pierre. Il en fit aussi distribuer aux pauvres & aux malades de tous les quartiers de Rome. Il aimoit fort ses clercs, & augmenta plus qu'au double leurs pensions annuelles, les traitant comme un bon pere & les soulageant en tout. Le peuple même vécut en sûreté & en joie sous son pontificat. Il traduisit les dialogues de saint Gregoire en grec, qui étoit sa langue maternelle, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin. En trois ordinations au mois de Mars il fit trente prêtres &

An. 753.

cinq diacres, & d'ailleurs quatre-vingts-cinq évêques. Enfin il fut enterré à S. Pierre le quinzieme de Mars, jour auquel l'église l'honore entre les Saints. Le saint siége vaqua quinze jours.

Martyr. R. 15. Mart.

IV. Etienne II. Pape.

Anast.

Après la mort du pape Zacarie, tout le peuple élût pour lui succéder un prêtre nommé Etienne, & le mit en possession du palais patriarchal de Latran : mais le troisieme jour à son reveil s'étant assis pour régler ses affaires domestiques, tout d'un coup il perdit la parole & la connoissance & mourut le lendemain. Comme il n'avoit point été sacré, on ne le compte point entre les papes.

Ensuite tout le peuple s'assembla dans l'église de sainte Marie Majeure, ou après avoir imploré la miséricorde de Dieu & le secours de la sainte Vierge, ils élûrent tout d'une voix un diacre aussi nommé Etienne second du nom. Il étoit Romain de naissance, fils de Constantin, qui le laissa en bas âge : mais il fut élevé dans le palais de Latran près des papes, & ils le firent passer par tous les ordres ecclésiastiques jusques au diaconat. Après son élection on le porta selon la coûtume à l'église de Latran : on le mit en possession du palais patriarchal, & il tint le saint siége cinq ans & vingt-huit jours. Il aimoit l'église, conservoit les traditions avec une grande fermeté, prêchoit avec force la parole de Dieu, & étoit toûjours prêt à secourir les pauvres, & à assister les veuves & les orphelins. Dès le commencement de son pontificat, il rétablit dans Rome quatre anciens hôpitaux abandonnés depuis long-tems ; & en fonda un cinquieme pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome près l'église de saint Pierre, & y donna de grands biens & les unit à

perpétuité aux deux diaconies de la sainte Vierge & de saint Sylvestre qui etoient au voisinage. An. 753.

Cependant Astolfe roi des Lombards profitant de la foiblesse des Grecs, assiégea Ravenne & la prit. L'exarque Eutychius s'enfuit en Grece, & l'exarçat finit ainsi en Italie après avoir duré environ cent quatre-vingts ans, depuis Longin établi sous Justin le jeune. Astolfe poussant sa conquête, attaqua ensuite la duché de Rome, ce qui obligea le pape Etienne à lui envoyer le troisieme mois de son pontificat le diacre Paul son frere, avec Ambroise primicier chargés de grands présens pour traiter de la paix, qu'ils lui firent promettre pour quarante ans. Mais il la rompit au bout d'environ quatre mois, & fit de grandes menaces contre le pape & le peuple Romain, voulant se rendre maître de toute la province, & charger la ville d'un tribut annuel d'un sou d'or par tête. Le pape lui envoya les abbés de S. Vincent près du Vulturne, & de S. Benoît du Mont-Cassin, pour lui demander la conservation de la paix; mais Astolfe sans même les écouter, les renvoya avec mépris à leurs monasteres, leur faisant promettre de ne pas retourner au pape, qui l'ayant appris, eut recours à Dieu suivant sa coûtume.

Rub. hist. Ravl. 4. p. 221.

Sup. liv. XXXIV. n. 20.

V.
Monastere de Nonantule.

La reine Giseltrude femme d'Astolfe avoit un frere nommé Anselme, qui après avoir été duc de Frioul quitta le monde, & l'an 750. fonda le monastere de Fanan à sept lieues ou vingt-deux milles de Modene, par la libéralité du roi son beau-frere. Après qu'Anselme y eut demeuré quelque tems, le roi lui donna encore la terre de Nonantule à deux lieues de Modene, qu'Anselme & ses moines défricherent par le tra-

Acta. SS. Ben. to. 5. init.

An. 753. vail de leurs mains ; & y fonderent une église & un monastere, la troisieme année du regne d'Astolfe, c'est-à-dire, l'an 752. L'année suivante l'église fut consacrée en l'honneur de tous les apôtres par ordre du pape Etienne II. & par les mains de Sergius archevêque de Ravenne. Astolfe confirma cette fondation par une charte où il oblige seulement les moines à lui fournir quarante brochets au grand carême, & autant au carême de saint Martin, c'est-à-dire, à l'avent. Astolfe alla à Rome avec Anselme, & offrit cette lettre sur le corps de saint Pierre pour marque de soûmission au saint siége. Le pape revêtit Anselme de l'habit monastique, lui donna le bâton pastoral le consacrant abbé, & le recommanda à l'archevêque Sergius, qui étoit présent avec plusieurs autres évêques, car cette cérémonie se fit en plein concile. Le pape permit aussi à Anselme, d'emporter le corps de saint Sylvestre. Ainsi on peut croire que la guerre que le roi des Lombards faisoit à Rome avoit des intervalles pendant l'hyver. Saint Anselme fonda plusieurs hôpitaux, en l'un desquels on nourrissoit deux cens pauvres le premier jour de chaque mois, & on disoit tous les ans trois cens messes pour les vivans & pour les morts. Il gouverna cinquante ans le monastere de Nonantule, & eut sous sa conduite jusques à onze cens quarante-quatre moines, sans les enfans & les novices.

Anast. Après que le roi Astolfe eut renvoyé sans rien faire les deux abbés députés par le pape; Jean silentiaire de l'empereur Constantin, arriva à Rome, apportant des lettres pour le pape & pour le roi des Lombards; où il l'exhortoit à rendre les places qu'il avoit prises

sur l'empire. Le pape l'envoya aussi-tôt à Ravenne trouver le roi, qui sans donner de réponse précise, se contenta d'envoyer un ambassadeur à C. P. avec Jean. Le pape y envoya aussi des députés chargés de lettres, où il prioit l'empereur, comme il avoit déja fait plusieurs fois, de venir avec une armée délivrer Rome & l'Italie. Mais cette députation fut encore sans effet, & l'empereur Constantin n'envoya aucun secours. An. 754.

VI. Califes Abbassides. *Elm. lib. 11. c. 1.*

Ses troupes étoient occupées en Orient, pour profiter de la division des Musulmans, qui venoient de changer de maître. Car il s'éleva contre le calife Merouan un parti puissant, dont le le chef étoit Ibrahim, fils de Mahomet, fils d'Aly, chef de la maison d'Abas. Cet Abas étoit oncle de Mahomet le prétendu prophete, au lieu qu'Ommia chef de la branche régnante, n'étoit son parent qu'en un dégré éloigné. Ibrahim fut reconnu Iman à la Meque, l'an de l'hegire 127. de Jesus-Christ 744. mais quatre ans après il fut pris par Merouan qui le fit mourir. *c. 2.* Son frere Abdalla surnommé Aboulabas Saffah, soûtint le parti, & fut reconnu calife à Coufa en Arabie l'an 132. le vendredi treizieme jour du troisieme mois, qui revient au dernier d'Octobre 749. Il chassa Merouan en Syrie, en Palestine & jusques en Egypte, où dans le désespoir de ses affaires, il fit de grands maux aux chrétiens. *Isid. pac. p. 23.* Il en tint plusieurs dans les fers, entre autres Chail ou Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, qu'il voulut plusieurs fois faire mourir, jusques à faire apporter l'épée toute prête. Enfin Merouan fut pris & tué la même année 132. 750. de Jesus-Christ. En lui finit la race des califes Ommiades, qui avoit regné 91. ans *Sup. liv. XXXIX. n. 32.*

An. 754.

Theoph. an. 9. p. 357. c. Roderic. c. 18.

depuis l'an 41. de l'hégire, quand Moavia fut reconnu calife. Alors Damas cessa d'être la capitale de cet empire. La maison d'Ommia se conserva seulement en Espagne, où Abderame, petit-fils du calife Hicham, se retira l'an 139. de l'hégire, 756. de Jesus-Christ, & y fut reconnu Emir-almoumenin, c'est-à-dire, prince des fideles. Il s'établit à Cordoue, & regna 33 ans.

Elm. p. 103.

Abdalla Saffah ne régna que quatre ans & neuf mois, & mourut le dernier mois de l'an 136. de l'hégire, c'est-à-dire, en Juin 754. Il fit patriarche Jacobite d'Antioche, un évêque nommé Isaac, qui avoit été à son service avant qu'il fût calife, avec ordre de faire mourir quiconque s'y opposeroit, & à cette occasion il y eut deux métropolitains de tués. Isaac envoya sa lettre synodique à Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, le priant de le recevoir en sa communion, ou de le venir trouver. Michel ne voulut point le recevoir; & comme il se préparoit à partir, la nouvelle vint en Egypte qu'Isaac étoit mort à Antioche, & qu'un nommé Athanase s'étoit intrus à sa place: mais il mourut le second jour, & un autre nommé George, fut ordonné patriarche d'Antioche. Celui-ci fut chassé peu de tems après par le calife Aboujafar Almansor, successeur de Saffah, en faveur d'un évêque de ses amis qu'il mit à sa place, & qui n'écrivit point de lettre synodique au patriarche d'Alexandrie.

Theoph. an. 11. p. 358.

Eutych. an. to. 2. p. 399.

L'empereur Constantin profita donc de la guerre civile entre les Ommiades & les Abbassides, & l'an 751. onzieme de son regne, il prit Theodosiopole & Melitine, & soûmit les Arméniens. Alors Theodore, fils du vicaire de la petite Armenie, fut ordonné

patriarche

patriarche d'Antioche pour les Melquites, à la place de Theophylacte, mort l'année précédente, & tint le siége vingt-trois ans.

An. 754.

VII. Concile des Iconoclastes.

Constantin enflé de ces succès, tint plusieurs conseils contre la vénération des images, parlant tous les jours au peuple pour lui persuader de les abolir. Il préparoit ainsi le concile qu'il assembla l'année suivante 754. treizieme de son regne, indiction septieme. Il s'y trouva trois cens trente-huit évêques, à la tête desquels étoient Gregoire de Neocesarée, Theodose évêque d'Ephese, fils de l'empereur Apsimare, & Sisinnius surnommé Pastillas, évêque de Perge en Pamphylie. Il n'y avoit aucun patriarche, ni personne de la part des grands siéges de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche ou de Jerusalem. Le siége de C. P. étoit vacant : car Anastase étoit mort la même année d'une maladie nommée en grec *Chordapse*, c'est-à-dire, *nœud de boyau*, qui lui faisoit rejetter les excrémens par la bouche. Ce concile s'assembla dans le palais d'Hieri, sur la côte d'Asie, vis-à-vis C. P. le dixieme jour de Février, & dura six mois jusques au huitieme d'Août, où il passa dans l'église de Blaquernes. Alors l'empereur Constantin monta sur l'ambon, & tenant par la main le moine Constantin évêque de Sylée, il cria à haute voix : Longues années à Constantin patriarche œcumenique. En même tems il le revêtit de l'habit sacré & du pallium. Ce même jour fut terminé le concile, dont il ne nous reste que la définition de foi, qui a pour titre : Définition du saint & grand concile œcumenique.

7. conc. p. 18. E.

Cang. C. P. lib. IV. c. 13.
Vita Steph. Jun. p. 444.
Conc. Nic. 2. act. 6. tom. 7. p. 395.

Après un assez long préambule, le concile dit : que Jesus-Christ nous a délivrés de l'idolatrie, & nous a

Conc. to. 7. p. 401.

An. 754.

enſeigné l'adoration en eſprit & en vérité. Mais, ajoûte-t-il, le démon ne pouvant ſouffrir la beauté de l'égliſe, a ramené l'idolatrie inſenſiblement, ſous l'apparence de chriſtianiſme, en perſuadant d'adorer la créature, & de prendre pour Dieu un ouvrage auquel on donne le nom de Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoi comme le Sauveur a envoyé autrefois ſes apôtres pour la deſtruction des idoles : ainſi il a ſuſcité maintenant ſes ſerviteurs nos empereurs imitateurs des apôtres, pour nous inſtruire & renverſer les inventions du démon. C'eſt ainſi que ces évêques flateurs ſe reconnoiſſent diſciples des empereurs, dont l'un étoit un enfant de quatre ans, ſavoir, Leon fils de Conſtantin, né le vingt-cinquieme de Janvier 750. & couronné le jour de la pentecôte ſixieme de Juin 751. Enſuite ils déclarent qu'ils reçoivent les ſix conciles œcumeniques, les exprimant chacun en particulier ; puis ils ajoûtent : Ayant donc examiné ſoigneuſement leur doctrine, nous avons trouvé que l'art illicite des peintres combat le dogme capital de notre ſalut, qui eſt l'incarnation de Jeſus-Chriſt, & renverſe les définitions des ſix conciles. La peinture établit l'erreur de Neſtorius, qui diviſe Jeſus-Chriſt en deux, & ne laiſſe pas d'appuyer celles d'Arius, de Dioſcore, d'Eutychès & de Severe, qui enſeignent le mélange & la confuſion des deux natures. Car le peintre ayant fait une image, la nomme Chriſt : or le nom de Chriſt ſignifie tout enſemble Dieu & homme. Donc, ou le peintre a renfermé, comme il s'imagine, la divinité immenſe dans les bornes de la chair créée, ou il a confondu les deux natures unies ſans confuſion. Celui qui adore l'image eſt coupable des mêmes blaſphèmes, & la même

p. 408.
p. 411.
Theoph. an. 9. p. 357. D. p. 358. an. 10.
Conc. p. 417. 420. &c.
p. 425.

malédiction tombe ſur l'un & ſur l'autre. An. 754.

Ils chercheront ſans doute à s'excuſer en diſant : *p. 440.*
Nous ne faiſons l'image que de la chair, que nous avous vûe & touchée, & qui a converſé avec nous. Mais ils retombent par là dans l'impiété de Neſtorius. Car il faut conſidérer que ſelon les peres, la chair de Jeſus-Chriſt, ſi-tôt qu'elle a commencé d'être, a été la chair du Verbe, ſans jamais admettre aucune idée de ſéparation, mais priſe toute entiere par la nature divine, & entierement diviniſée. Comment donc en peut-elle être ſéparée ? Il en eſt de même de ſa ſainte ame. Si-tôt qu'elle a été créée, ç'a été l'ame d'un Dieu, & jamais elle n'a été ſéparée de la divinité, même étant ſéparée de ſon corps. Comment donc ces inſenſés prétendent-ils peindre la chair de Jeſus-Chriſt comme la chair d'un pur homme ? C'eſt ſuppoſer qu'elle ſubſiſte par elle-même, & lui donner une autre perſonne, & par conſéquent en ajoûter une quatrieme à la Trinité.

La vraie image de Jeſus-Chriſt eſt celle qu'il a faite lui-même, lorſque la veille de ſa paſſion il prit le pain, le bénit, & ayant rendu graces, le rompit & le donna, diſant : Prenez, mangez pour la rémiſſion *p. 445.*
des péchés, ceci eſt mon corps. Et de même en donnant le calice, il dit : Ceci eſt mon ſang ; faites ceci en mémoire de moi. Pour montrer qu'il n'a point choiſi ſous le ciel d'autre eſpece ni d'autre forme qui puiſſe repréſenter ſon incarnation. Et quelle a été en cela l'intention de Dieu infiniment ſage ? ſinon de nous montrer clairement ce qu'il a fait dans le myſtere de ſon incarnation. C'eſt-à-dire, que comme ce qu'il a pris de nous n'eſt que l'eſſence humaine ſans ſubſiſ-

An. 754.

tance personnelle, pour ne pas faire tomber sur la divinité une addition de personne; ainsi pour son image, il nous a commandé d'offrir une matiere choisie, qui est la substance du pain; mais sans forme ni figure humaine, de peur que l'idolatrie ne s'introduisît. Donc comme le corps naturel de Jesus-Christ est saint étant divinisé; de même il est évident que ce qui est son corps par institution, c'est-à-dire, sa sainte image, est sanctifiée d'une certaine maniere, & divinisée par la grace. Car c'est ce que Jesus-Christ a voulu faire, afin que comme il a divinisé la chair qu'il a prise, par une sanctification qui lui est propre & naturelle en vertu de l'union; ainsi le pain de l'eucharistie, comme étant la vraie image de sa chair naturelle devient un corps divin; étant sanctifié par l'avenement du saint-Esprit, & la médiation du prêtre qui fait l'oblation, & rend saint ce pain qui étoit commun. Au reste, comme la chair vivante du Seigneur a reçu l'onction du Saint-Esprit, qui est la divinité: ainsi ce pain divin a été rempli du Saint-Esprit avec le calice de son sang vivifiant. Il a donc été démontré que c'est la vraie image de l'incarnation de Jesus-Christ, qu'il nous a de sa propre bouche enseigné de faire.

Inf. liv. XLIV. n. 37.

On verra dans la suite comment les Catholiques réfuterent cette objection & tous les autres sophismes de ce concile. Cependant on peut remarquer qu'il suppose que l'on adore l'eucharistie, en disant que Jesus-Christ n'y fait pas paroître sa figure humaine, de peur de donner lieu à l'idolatrie, & qu'il la nomme un pain divin & un corps divin, & le calice du sang de Jesus-Christ: qu'il reconnoît que le saint-Esprit y descend; & que c'est un sacrifice offert par un prêtre.

La définition du concile continue ainsi. An. 754.

VIII. Condamnation des images.

Mais ce que l'on appelle faussement des images ne vient pas de la tradition de Jesus-Christ, des apôtres ou des peres ; elles n'ont point de priere particuliere pour les sanctifier, & demeurent profanes & méprisables comme le peintre les a faites. Que si l'on demande pourquoi nous condamnons les images de la mere de Dieu & des saints qui sont de purs hommes, sans avoir la nature divine comme Jesus-Christ : nous dirons que l'église est entre le judaïsme & le paganisme, & rejette les cérémonies de l'un & de l'autre : du judaïsme les sacrifices sanglans, du paganisme la fabrication & le service des idoles, dont l'art détestable de la peinture est la source. Car n'ayant point d'espérance de la résurrection, ils ont inventé cette illusion pour rendre comme présent ce qui ne l'étoit point. Mais pour les saints qui vivent avec Dieu, c'est leur faire injure que de les représenter avec une matiere morte par l'art des payens.

p. 452. *p. 456.* *p. 457.* *p. 461.*

Le concile rapporte ensuite quelques passages de l'écriture, pour autoriser sa définition, & quelques passages des peres, savoir de saint Epiphane, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Jean Chrysostome, de saint Athanase, de saint Amphiloque, de Theodore d'Ancyre, d'Eusebe de Cesarée en Palestine. Après quoi il conclut, que l'on doit rejetter de l'église avec abomination toute image peinte de quelque maniere que ce soit ; & défend à toute personne à l'avenir d'en faire aucune, l'adorer, la dresser dans une église, ou dans une maison particuliere, ou la cacher, sous peine aux évêques, aux prêtres & aux diacres de déposition, aux moines & aux laïques d'anathème,

p. 464. *p. 473.* *p. 505.* *p. 508.*

An. 754. ſans préjudice des peines portées par les loix impériales. Mais ils ajoûtent, que ſous prétexte de cette défenſe des images, aucun de ceux qui gouvernent les égliſes ne pourra s'emparer des vaſes ſacrés, ni des habits, des voiles & des autres meubles deſtinés au ſervice divin. Que s'il veut les changer, il ne le pourra que du conſentement du patriarche de C. P. & par ordre de l'empereur, afin que ce ne ſoit pas un prétexte de défigurer les égliſes. Il eſt défendu auſſi aux magiſtrats & à tous les laïques d'abuſer de ce prétexte, pour ſe rendre maîtres des égliſes, & les réduire en ſervitude, comme quelques-uns avoient fait.

p. 512.

p. 513. Le concile prononce enſuite pluſieurs articles en forme de canons, avec anathème à chacun, dont les premiers ne contiennent que la doctrine catholique ſur la Trinité & l'Incarnation. Mais il y en ajoûte pluſieurs contre les images de Jeſus-Chriſt & des ſaints. Toutefois il reconnoît que la ſainte Vierge eſt au-deſſus de toutes les créatures, & que l'on doit avoir recours à ſon interceſſion, comme très-puiſſante auprès de Dieu: & que tous les ſaints qui ont vécu ſous la loi de nature, la loi écrite, ou la loi de grace, doivent être honorés & priés ſuivant la tradition eccléſiaſtique.

p. 526.

p. 524.

p. 528.

p. 531. Après cela les empereurs Conſtantin & Leon, car on les fait toûjours parler enſemble, ſuivant l'uſage, demanderent au concile ſi le décret qui venoit d'être lû, étoit publié du conſentement de tous les évêques. Ils répondirent: Nous croyons tous ainſi: nous en ſommes tous d'accord, nous avons ſouſcrit avec joie. Ils firent enſuite pluſieurs acclamations à l'honneur des empereurs, les loüant entre autres choſes d'avoir

aboli l'idolatrie. Enfin ils prononcerent anathème nommément contre S. Germain de C. P. George de Chypre, & S. Jean Damaſcene en ces termes : Anathème à Germain, double en ſes ſentimens, & adorateur du bois : Anathème à George ſon complice, falſificateur de la doctrine des peres. Anathème à Manſour maudit & favorable aux Sarraſins : Anathème à Manſour adorateur d'images & fauſſaire : Anathème à Manſour injurieux à Jeſus-Chriſt, & traitre à l'empire : Anathème à Manſour, docteur d'impiété & mauvais interprete de l'écriture. La Trinité les a dépoſés tous trois. Tel eſt le décret du faux concile de C. P. tenu par les Iconoclaſtes.

An. 754.

p. 533.

Le vingtieme du même mois d'Août 754. l'empereur Conſtantin alla dans la place publique avec le nouveau patriarche Conſtantin & les autres évêques, & ils publierent le décret du concile, répétant les anathèmes contre Germain, George & Jean Manſour. Ce décret étant porté dans les provinces, on voyoit par tout les catholiques conſternés, & les Iconoclaſtes changer les vaſes ſacrés, & défigurer les égliſes. On brûloit les images, on abbattoit ou on enduiſoit les murailles qui en étoient peintes : mais on conſervoit celles qui n'avoient que des arbres, des oiſeaux ou des bêtes ; principalement les repréſentations des ſpectacles profanes, comme des chaſſes ou des courſes de chevaux.

Theoph. an. 13. p. 359.

Vita Steph. p. 445.

IX.
Le pape appelle les François.
Anaſt in Steph.

Cependant Aſtolfe roi des Lombards, menaçoit les Romains de les paſſer tous au fil de l'épée, s'ils ne ſe ſoûmettoient à ſa puiſſance. Le pape les exhorta à implorer la miſéricorde de Dieu, & fit une proceſſion où l'on portoit pluſieurs reliques, entre autres une

An. 754.

image de Jesus-Christ, que l'on croyoit n'avoir point été faite de main d'homme. Le pape la portoit sur ses épaules, marchant nuds pieds, comme tout le peuple, qui avoit la cendre sur la tête, & poussoit de grands gémissemens. On avoit attaché à la croix le traité de paix que le roi des Lombards avoit rompu. Le pape établit de semblables processions tous les samedis.

Enfin voyant qu'il ne pouvoit retenir le roi des Lombards, ni par prieres, ni par présens, après lui en avoir fait d'immenses par plusieurs fois: voyant d'ailleurs qu'il ne recevoit aucun secours de l'empereur, il résolut de s'adresser aux François, à l'exemple de ses prédécesseurs Gregoire III. & Zacharie. Ainsi le pape Etienne écrivit au roi Pepin une lettre pleine de vives expressions de douleur, qu'il envoya secretement par un pélerin. Puis par une autre lettre il lui manda: Envoyez vous-même des Ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver.

Act. SS. Ben. to. 4. p. 205. Coint. an. 753. n. 52. Epist. 1. Step. Carol. 10.

Le roi Pepin envoya sa réponse, par laquelle il accordoit au pape tout ce qu'il demandoit. Le porteur fut Droctegand, premier abbé de Gorze, que le pape renvoya au roi, avec une lettre qui ne contient que des actions de graces; se rapportant du surplus à Droctegand, à qui il s'étoit expliqué de vive voix. Le pape écrivit en même tems à tous les ducs des François, les exhortant de venir au secours de S. Pierre, qu'il nomme leur protecteur; & leur promettant de sa part la rémission de leurs péchés, le centuple en ce monde, & la vie éternelle en l'autre.

Cependant le silentiaire Jean revint de C. P. avec les légats que le pape y avoit envoyés; rapportant les propositions

propositions du roi des Lombards, & une lettre de l'empereur, par laquelle il ordonnoit au pape d'aller trouver ce roi pour retirer de ses mains Ravenne, & les villes qui en dépendoient. C'est tout le secours que l'empereur envoyoit à l'Italie. Le pape envoya au roi Astolfe demander un sauf-conduit pour lui & pour sa suite. Au retour de son député, arriverent ceux du roi Pepin, Chrodegang évêque de Metz, & le duc Auctaire, qui avoient ordre de mener le pape au roi leur maître, comme il l'avoit demandé.

An. 754.

Chrodegang étoit né en Hasbagne, qui est à peu près le Brabant, de la premiere noblesse des François. Il fut élevé à la cour de Charles Martel, & y exerça la charge de référendaire. Il étoit bien fait, éloquent même en Latin, outre sa langue naturelle, qui étoit la Teutonique. Sa charité étoit grande pour nourrir & protéger les pauvres. Il fut élu évêque de Metz l'an 742. & gouverna cette église pendant vingt-trois ans cinq mois. Il fonda plusieurs monasteres, à qui il donna de grands biens, entre autres celui de Gorze vers l'an 748. qui fut depuis une école célebre. Chrodegang étant donc arrivé à Rome avec Auctaire, ils trouverent le pape prêt à partir pour aller trouver le roi des Lombards.

Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

X.
Le pape passe en Lombardie.

En effet il sortit de Rome le quatorzieme jour d'Octobre, indiction septieme, l'an 753. suivi de plusieurs habitans de Rome, & des autres villes, qui pleuroient & s'efforçoient de le retenir, voyant le péril où il s'exposoit, d'autant plus qu'il ne se portoit pas bien: mais il se confioit en Dieu, & recommandoit à saint Pierre son troupeau. Quand il fut proche de Pavie, le roi Astolfe envoya lui dénoncer qu'il ne fut pas assez

An. 754.

hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'exarcat ou les autres places de l'empire, que lui ou les rois ses prédécesseurs avoient prises : mais le pape fit réponse qu'aucune crainte ne l'empêcheroit de les demander. Etant arrivé, il donna au roi de grands présens, & le pria instamment de restituer à chacun ce qui lui appartenoit. Astolfe demeura ferme dans son refus, & l'ambassadeur de C. P. n'en obtint pas davantage.

Mais ceux du roi Pepin presserent fortement le roi Astolfe, de laisser passer le pape pour aller en France. Astolfe surpris de cette proposition, fit venir le pape, & lui demanda s'il étoit résolu à ce voyage. Le pape lui déclara franchement que c'étoit son dessein : de quoi Astolfe extrêmement irrité, lui envoya secretement de ses gens pour l'en détourner. Enfin il fut obligé d'y consentir, & le pape partit de Pavie le quinzieme de Novembre, indiction septieme, la même année 753. accompagné de George évêque d'Ostie, Vilcaire évêque de Nomente, quatre prêtres, trois diacres, & quelques autres clercs de l'église Romaine. Après qu'il fut parti, le roi des Lombards s'efforça encore de rompre son voyage : ce qui l'obligea de se presser d'arriver au passage des Alpes de la frontiere de France ; & quand il y fut il rendit grace à Dieu de l'avoir mis en sûreté.

XI. Le pape en France.

Continuant sa marche, il arriva au monastere de S. Maurice en Valais, où on étoit convenu que le roi Pepin se trouveroit. Après que le pape y eut attendu quelque tems, arriverent l'abbé Fulrad, archichapelain du palais, & le duc Rotard envoyés par le roi, pour prier le pape de venir plus avant en France, & ils le conduisirent lui & toute sa suite avec grand hon-

neur. Le roi Pepin étoit à Thionville, quand il apprit que le pape avoit passé les Alpes. Il en eut une grande joie, & envoya au-devant Charles son fils aîné, âgé de douze ans, pour l'accompagner jusqu'à Pontyon en Champagne, où le roi devoit le recevoir. Quand le pape en fut à trois milles ou une lieue, le roi vint au-devant de lui, & l'ayant joint, descendit de cheval, & se prosterna avec la reine sa femme, ses enfans & les seigneurs de sa cour. Il marcha même quelque tems à côté de son cheval, lui servant d'écuyer. Le pape & tous les siens rendirent graces à Dieu, chantant à haute voix des hymnes & des cantiques spirituels jusqu'à Pontyon, où ils arriverent le jour de l'Epiphanie sixieme de Janvier l'an 754.

An. 754.

Fredeg. contin. 4. c. 119. Annal. Metens. an. 753. Duch. to. 3. pag. 276. Anast.

En arrivant le pape fit de grands présens au roi & aux seigneurs : mais le lendemain il parut avec tout son clergé sous la cendre & le cilice, & se prosterna aux pieds du roi Pepin, le conjurant par la miséricorde de Dieu, & par les mérites de S. Pierre & de S. Paul, de le délivrer lui & le peuple Romain de la domination des Lombards ; & il demeura en cette posture jusqu'à ce que Pepin & les seigneurs lui eussent tendu la main : car il voulut que le roi lui-même le relevât de terre en signe de la délivrance dont il l'assûroit. Ensuite le pape & le roi s'assirent dans l'oratoire, où le pape réitera sa priere ; & le roi lui promit avec serment de suivre en tous ses avis, & de faire rendre l'exarcat de Ravenne & les places de l'empire. Mais à cause de l'hyver il envoya le pape avec sa suite au monastere de S. Denys près de Paris, & prit grand soin qu'il y fût logé commodément. Cependant il envoya des ambassadeurs au roi des Lombards, le priant

Anast.

An. 754.

par le respect des saints apôtres, de ne point exercer d'hostilités contre Rome, & de ne point obliger les Romains à des superstitions contraires à leurs loix: mais cette ambassade fut sans effet.

XII. Assemblée de Quiercy. *Anast. tom. 6. conc. p. 1650.*

Le roi Pepin célébra à Carisiac ou Quiercy sur Oise la fête de Pâque, qui cette année 754. étoit le quatorzieme d'Avril. Il y tint l'assemblée de tous les seigneurs de son royaume; & y résolut le voyage d'Italie, pour le secours du pape qui étoit présent, & répondit en ce lieu à divers points de discipline, sur lesquels il fut consulté. Sa réponse contient dix-neuf articles, dix sur le mariage, cinq sur le baptême, quatre touchant le clergé. Les questions sur le mariage regardent la plûpart son indissolubilité. Il y est défendu d'épouser sa commere, soit de baptême, soit de confirmation; ce qui montre qu'à la confirmation, il y avoit aussi des parains. On met en pénitence le prêtre qui ayant de l'eau, a baptisé avec du vin: mais on l'excuse, s'il n'y avoit point d'eau. Ce n'est pas que ce baptême soit approuvé, mais le prêtre est exempt de peine canonique. On approuve le baptême donné en cas de nécessité en versant de l'eau sur la tête avec une coquille ou avec les mains. La consultation fait voir que cette maniere de baptiser par infusion, aujourd'hui la plus commune, étoit rare alors, & que l'on baptisoit d'ordinaire par immersion. On voit que plusieurs prêtres doutoient de la validité de leur ordination: ce qui venoit de ces faux évêques dont se plaignoit saint Boniface. Le pape Etienne résolut la plûpart des questions proposées, par les autorités ou des anciennes décrétales de S. Leon, de S. Innocent, de S. Sirice, ou des canons de Chalcédoine, d'Antioche, de

c. 11.

c. 12.

Anast. in Hadr. inf. l. XLVI. n. 5.

Néocesarée, de Carthage. En cette même assemblée de Quiercy, le roi Pepin fit une donation au pape Etienne & à l'église Romaine de plusieurs villes & territoires d'Italie usurpés par les Lombards, & la fit tant en son nom, que des deux princes Charles & Carloman ses enfans. An. 754.

Cependant Carloman frere du roi Pepin arriva en France. Le roi Astolfe avoit obligé l'abbé du Mont-Cassin à le faire sortir du monastere pour ce voyage, dont le motif étoit, que Carloman détournât le roi son frere de marcher en Italie. Il y fit tous ses efforts, mais Pepin demeura ferme dans sa résolution : & de concert avec le pape, il renferma Carloman dans un monastere à Vienne, pour y vivre suivant sa profession. Carloman y mourut l'année suivante 755. & Pepin renvoya son corps au Mont-Cassin dans un cercueil d'or avec de grands présens.

Anast. in Steph. Acta. SS. Ben. to. 4. p. 127.

Leor. ch. Cass. lib. 1. c. 7.

XIII. Maladie du pape.

Anast.

Le pape étant revenu à S. Denis y tomba malade de la fatigue de son voyage, & de l'inégalité des saisons ; & fut réduit à une telle extrémité, que ceux de sa suite, aussi bien que les François, désespéroient de sa vie ; mais ayant mis sa confiance en Dieu, un matin comme on croyoit le trouver mort, on le trouva guéri. On rapporte une lettre de lui, où il raconte qu'étant en priere dans l'église de S. Denys sous les cloches, il vit devant l'autel S. Pierre S. Paul avec S. Denys, à qui S. Pierre dit qu'on lui accordoit la santé du malade, que S. Denys tenant un encensoir & une palme, accompagné d'un prêtre & d'un diacre, vint le trouver & lui dit : La paix soit avec vous, mon frere, ne craignez point, vous retournerez heureusement à votre siége. Levez-vous, & consacrez cet autel en

tom. 6. conc. p. 1649.

An. 754.

l'honneur de Dieu & de ses apôtres que vous voyez, en célébrant une messe d'action de graces. Le pape se sentant guéri, voulut aussi-tôt accomplir cet ordre; les assistans disoient qu'il rêvoit. C'est pourquoi il leur raconta sa vision, & ensuite au roi & aux seigneurs. C'étoit l'an 754. le vingt-septieme de Juillet; & le lendemain vingt-huit, qui étoit un dimanche, le pape fit la consécration de l'autel qui lui avoit été ordonnée.

XIV. Second sacre de Pepin.

Fragm. ap. Greg. Tur. p. 991.

Dans cette même messe il fit une autre cérémonie plus remarquable; car il consacra de nouveau pour rois de France par l'onction de l'huile Pepin & ses deux fils Charles & Carloman avec la reine Bertrade; & défendit aux seigneurs François, de l'autorité de S. Pierre, sous peine d'excomunication, que jamais eux ni leurs descendans se donnassent des rois d'une autre race. Childeric dernier roi de la premiere race étoit mort cette année dans le monastere de Sitiu; ce qui put être l'occasion de ce nouveau sacre de Pepin. Le pape donna en même tems au roi & à ses deux fils le titre de patrices des Romains, pour les engager à la protection de Rome. On croit aussi que le baptême des deux jeunes princes avoit été différé jusques alors, & que le pape fut leur parain: car en plusieurs de ses lettres il nomme le roi Pepin son compere spirituel, la reine Bertrade sa commere, & les deux princes ses enfans spirituels. Ces noms comme consacrés par la religion, étoient alors des titres d'honneur. Le roi Pepin avoit eu dessein de répudier la reine Bertrade: mais le pape l'en détourna par des avis salutaires auxquels Pepin se rendit; & peut-être fut-ce la raison de sacrer avec lui cette princesse. Le pape donna de grand privileges à l'abbaye de S. Denis, & laissa sur l'autel qu'il

Coint. an. 754. n. 38.

Ibid. n. 57.

Steph. III. epist. 3. tom. 6. conc. p. 1718. B.

Hild. Areop.

avoit consacré, son pallium, que l'on conserve encore dans ce monastere. Ce fut aussi pendant ce sejour du pape Etienne en France, que les clercs de sa suite, à la priere de Pepin, enseignerent aux François à mieux chanter; & ce chant se répandit ensuite en plusieurs églises.

An. 754.
Valaf. c. 25.

XV.
Guerre en Lombardie.
Anast.

Quoique la guerre de Lombardie fût résolue, le roi Pepin par le conseil du pape envoya jusques à trois fois des ambassadeurs au roi Astolfe pour lui offrir la paix, s'il vouloit rendre à l'église & à l'empire, ce qu'il avoit usurpé, lui promettant même de grands présens. Comme il persista dans son refus, Pepin marcha contre lui: mais quand ses troupes furent à moitié chemin, il envoya encore vers le roi des Lombards, à la priere du pape, qui vouloit éviter l'effusion du sang des Chrétiens; & qui de son côté lui écrivit, le conjurant par tous les mysteres & par le jour du jugement, de faire justice à l'église & à l'empire. Astolfe ne répondit au roi que par des menaces. Pepin fit donc avancer ses troupes, força les passages des Alpes, & réduisit Astolfe à s'enfermer dans Pavie, où il l'assiégea. Alors le pape le pria encore d'épargner le sang chrétien: on fit un traité entre les Romains, les François & les Lombards, par lequel Astolfe & tous les seigneurs de sa nation promirent sous de grands sermens, & par écrit, de rendre incessamment Ravenne & plusieurs autres villes. Après quoi Pepin se retira, emmenant les ôtages des Lombards, nonobstant les remontrances du pape, qui le conjuroit de ne se point fier à leurs paroles, & de faire exécuter le traité en sa présence.

Le pape Etienne retourna à Rome accompagné du

An. 754.

Anast. ap. Coint. an 754. n. 75.

prince Jerôme frere de Pepin, de l'abbé Fulrad & d'autres seigneurs, que Pepin lui avoit donnés pour le reconduire. Quand il arriva au champ de Neron près le Vatican, il trouva des évêques & des clercs qui venoient au-devant de lui en chantant & portant des croix, suivis d'une grande multitude de peuple, criant: Dieu soit loüé, notre pasteur est venu: c'est notre salut après Dieu. Le pape apporta de France des reliques de S. Denys, pour lesquelles il fonda un monastere de moines Grecs.

Hild. Areop.

Anast.

Ce qu'il avoit prévû arriva; & quand Pepin fut repassé en France, Astolfe bien loin de rendre les places qu'il avoit promises, recommença à maltraiter les Romains. Le pape en avertit le roi Pepin par une lettre dont il chargea l'abbé Fulrad, & il y parle ainsi: Je vous conjure par le Seigneur notre Dieu, sa glorieuse mere, toutes les vertus celestes, & saint Pierre qui vous a sacré rois (car la lettre est aussi adressée aux princes ses enfans) de faire tout rendre à la sainte église de Dieu, suivant la donation que vous avez offerte à S. Pierre votre protecteur; & de ne vous plus fier aux paroles trompeuses de ce roi & de ses grands. Car nous avons remis entre vos mains les intérêts de la sainte église, & vous rendrez compte à Dieu & à S. Pierre au jour du terrible jugement comment vous les aurez défendus. C'est à vous que cette bonne œuvre a été reservée depuis tant de tems: aucun de vos peres n'a été honoré d'une telle grace. C'est vous que Dieu a choisis pour cet effet par sa préscience, de toute éternité. Car ceux qu'il a prédestinés, il les a appellés, & ceux qu'il a appellés, il les a justifiés. C'est ainsi que le pape Etienne applique les paroles de S. Paul à des

epist. 7. cod. Carol.

Rom. VIII. 30.

des affaires temporelles. Il se remet à Fulrad, & à ceux qui l'accompagnoient, pour raconter au roi le détail de ce que souffroient les Romains. An. 755.

Quelque tems après le pape envoya au roi Pepin Vilcaire évêque de Nomente avec une autre lettre, où il ajoûte de nouveaux tours d'éloquence, pour le presser, en disant : C'est pour cela que le roi des rois vous a soûmis tant de peuples, afin que vous releviez la sainte église. Car il pouvoit la défendre d'une autre maniere, s'il lui eût plû : mais il a voulu éprouver votre cœur. C'est pourquoi il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un si grand voyage au travers de tant de fatigues & de périls. Et ensuite : Sçachez que le prince des apôtres garde votre promesse ; & si vous ne l'accomplissez, il la représentera au jour du jugement. Là seront inutiles les excuses les plus ingénieuses.

epist. 9. cod. Carol.

XVI.
Siége de Rome.
Anast. epist. 4. &c. 6. Carol.

Cependant Astolfe faisoit avancer ses troupes, & le premier jour de Janvier 755. elles parurent devant Rome qu'il tint assiégée trois mois, ravageant par le fer & par le feu tous les dehors, & donnant des assauts tous les jours. Il fit même fouiller en plusieurs cimetieres, & enlever des corps saints. Sept semaines après le commencement du siége, le pape envoya en France par mer, & encore à grande peine, l'évêque George, & le comte Tomaric avec l'abbé Vernier, que le roi avoit envoyé à Rome, & qui pendant le siége, endossoit la cuirasse, & montoit la garde sur les murailles. Ils étoient chargés de deux lettres ; l'une adressée au roi Pepin ; l'autre aux princes ses enfans, & à tous les François ecclésiastiques & laïques, en son nom & de tous les Romains ; qui ne contient rien qui ne soit

Ep. 4. &c. 6. Cod. Car. Steph. ep. 4. To. 6. conc. p. 1635.

An. 755.

dans la premiere. Elles commencent ainsi : Nous sommes environnés d'une tristesse si amere, & pressés d'une angoisse si extrème : la continuité de nos maux nous tire tant de larmes, qu'il nous semble que les élémens mêmes doivent le raconter. Ensuite les Romains font ainsi parler Astolfe : Ouvrez-moi la ville, & livrez-moi votre pape : sinon je renverserai vos murailles, & vous passerai tous au fil de l'épée, & je verrai qui pourra vous tirer de mes mains. Ensuite parlant des Lombards : Ils ont brûlé les églises, brisé & brûlé les images ; ils ont mis dans leurs sacs impurs les dons sacrés, c'est-à-dire, le corps de Notre-Seigneur, & les mangeoient après s'être remplis de viandes. Ils ont emporté les voiles & les ornemens des autels pour leur usage. Ils ont déchiré de coups les moines, & violé les religieuses, dont ils ont tué quelques-unes. Ils ont brûlé les fermes de saint Pierre & de tous les Romains ; emmené les bestiaux, coupé les vignes jusques à la racine, foulé les moissons ; ensorte qu'il ne nous reste plus de quoi vivre. Ils ont égorgé quantité de serfs de saint Pierre & des Romains, & emmené les autres en captivité ; jusques à arracher du sein de leur mere les enfans à la mamelle pour les égorger. Les payens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.

XVII. Lettre au nom de S. Pierre. *Steph. epist. 5. Cod. Carol. 3.*

Enfin le pape usant en cette extrémité d'un artifice sans exemple devant ni après dans toute l'histoire de l'église, écrivit au roi & aux François une lettre au nom de S. Pierre, le faisant parler lui-même, comme s'il eût été encore sur la terre. Le titre imité des épîtres canoniques commence ainsi : Pierre appellé à l'apostolat par Jesus-Christ Fils du Dieu vivant. Il fait par-

ler avec lui la Vierge, les anges, les martyrs & tous les autres saints, afin que les François viennent promptement au secours de la source de leur régénération & de leur mere spirituelle. Je vous conjure, dit-il, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple soient plus long-tems déchirés par les Lombards, afin que vos corps & vos ames ne soient pas déchirées dans le feu éternel, ni que les brebis du troupeau que Dieu m'a confié soient dispersées, de peur qu'il ne vous rejette & vous disperse comme le peuple d'Israel. Et ensuite: Si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande récompense en cette vie: vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez long-tems, mangeant les biens de la terre, & vous aurez sans doute la vie éternelle: autrement sachez que par l'autorité de la sainte Trinité, & la grace de mon apostolat, vous serez privé du royaume de Dieu & de la vie éternelle. Cette lettre est importante pour connoître le génie de ce siécle-là, & jusques où les hommes les plus graves sçavoient pousser la fiction, quand ils la croyoient utile. Au reste, elle est pleine d'équivoques, comme les précédentes. L'église y signifie non l'assemblée des fideles, mais les biens temporels consacrés à Dieu: le troupeau de Jesus-Christ sont les corps & non pas les ames: les promesses temporelles de l'ancienne loi sont mêlées avec les spirituelles de l'évangile, & les motifs les plus saints de la religion employés pour une affaire d'état.

An. 755.

XVIII. Donation de Pepin.

Pepin se rendit à des instances si pressantes: il marcha en Lombardie avec toutes ses troupes; & lorsqu'il étoit prêt à y entrer, arriverent à Rome des ambas-

An. 755.

Anast.

ſadeurs de l'empereur Conſtantin ; ſçavoir, Gregoire premier ſecrétaire, & Jean ſilentiaire, envoyés vers le roi Pepin. Le pape les avertit de ſa marche, qu'ils eurent peine à croire, & les envoya en France, accompagnés d'un légat de ſa part. Ils prirent la mer, & arriverent promptement à Marſeille, où ils apprirent que Pepin étoit déja ſur les terres des Lombards. Affligés de cette nouvelle, ils s'efforcerent de retenir par artifice le légat du pape à Marſeille, & l'empêcher d'aller trouver le roi de France, mais ils ne purent y réuſſir. Gregoire l'un des ambaſſadeurs prit donc les devant, & ayant joint Pepin près de Pavie, il le pria inſtamment avec de grandes promeſſes, de rendre à l'empereur Ravenne & les autres places de l'exarcat. Mais le roi étant engagé par la donation qu'il avoit faite à Quiercy, répondit, qu'il ne ſouffriroit en aucune maniere que ces places fuſſent aliénées de la puiſſance de ſaint Pierre & du droit de l'égliſe Romaine : aſſûrant même avec ſerment, que ce n'étoit pour la conſidération d'aucun homme qu'il s'étoit expoſé à tant de combats, mais pour l'amour de ſaint Pierre & le pardon de ſes péchés ; & que quelques thréſors qu'on lui pût offrir, on ne lui perſuaderoit jamais d'ôter à ſaint Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Cont. 4. Fredeg. n. 121.

Après cette réponſe, il envoya l'ambaſſadeur de l'empereur à Rome, par un autre chemin, & preſſa tellement le ſiége de Pavie, que le roi des Lombards lui demanda quartier, & promit d'exécuter le traité de l'année précédente, & de rendre toutes les places. Le roi en fit une donation à S. Pierre, à l'égliſe Romaine, & à tous les papes à perpétuité ; & elle fut gardée dans les archives de cette égliſe. Pour lui il

retourna en France, laissant la commission de retirer les places à l'abbé Fulrad son conseiller, qui se rendit à Ravenne avec des députés du roi Astolfe, & ensuite dans toutes les villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il emporta les clefs à Rome, & les posa avec la donation du roi Pepin sur la confession de S. Pierre. Il mit ainsi le pape en possession de toutes ces villes, au nombre de vingt-deux; sçavoir, Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaille, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Monte-Feltro, Acerragio, que l'on ne connoît plus, Mont-Lucari, que l'on croit être Nocera, Serravale, S. Marini, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli près de Candiano, Eugubio, Comacchio & Narni. C'est le dénombrement qu'en fait Anastase. Et voilà le premier fondement de la seigneurie temporelle de l'église Romaine. An. 755.

XIX. Eglise d'Utrecht. *Epist. 91.*

Saint Boniface archevêque de Mayence, ayant appris l'élection du pape Etienne II. lui écrivit, pour lui demander la communion du saint siége, ses avis & sa protection, à l'exemple de ses trois prédécesseurs, les deux Gregoires & Zacarie. Il dit qu'il y a trente-six ans qu'il est légat du saint siége: ce qui marque l'an 754. à compter depuis l'an 718. Il ajoûte: Je vous prie de ne pas trouver mauvais que j'aye envoyé si tard vers vous. J'ai été occupé à réparer plus de trente églises que les payens nous ont brûlées.

Sup. liv. XLI. n. 35.

Quelque tems après saint Boniface écrivit encore au pape Etienne en ces termes: Du tems du pape Sergius, un prêtre d'une grande vertu nommé Villebrod, autrement Clement, étant venu à Rome, le pape l'ordonna évêque, & l'envoya prêcher la nation payenne des Frisons. Il en convertit la plus grande

Epist. 97. Sup. liv. XLI. n. 4.

An. 755.

partie pendant cinquante ans qu'il y prêcha, ruina les temples des idoles, bâtit des églises, une entre autres en l'honneur de S. Sauveur, dont il fit son siége épiscopal dans la ville d'Utrecht. Il y demeura jusques à une extrême vieillesse, substitua un évêque en sa place, & finit en paix. Carloman prince des François me recommanda l'église d'Utrecht pour y ordonner un évêque : ce que je fis. Maintenant l'évêque de Cologne soûtient que ce siége lui appartient, à cause d'une petite église dans Utrecht que Villebrod trouva ruinée jusques aux fondemens, & l'ayant rebâtie, la dédia en l'honneur de S. Martin. Il rapporte que le roi Dagobert avoit donné la ville d'Utrecht avec cette église ruinée à l'église de Cologne, à condition que l'évêque de Cologne convertiroit les Frisons : ce qu'il n'a point fait. Il ne les a pas même prêchés, & ils sont demeurés payens jusques à la mission de Villebrod. Maintenant l'évêque de Cologne veut s'attribuer Utrecht, & en supprimer le siége épiscopal. Je lui ai répondu, que la commission du saint siége, pour y établir un évêque qui prêche à la nation des Frisons, étoit plus considérable que la fondation d'une petite église ruinée, & abandonnée par la négligence des évêques de Cologne : mais il n'en demeure pas d'accord. Ayez donc la bonté de me mander si vous approuvez ma réponse, & de faire copier dans les archives de votre église tout ce que le pape Sergius a écrit sur ce sujet à l'évêque Villebrod, ou si vous en jugez autrement, me le faire sçavoir, afin que je m'y conforme. L'évêque de Cologne étoit alors Hildebert, qui venoit de succéder à Hildegaire, tué par les Saxons, ausquels le roi Pepin l'avoit envoyé pour traiter de la paix.

V. Coint an. 753. n. 36. &c.

Ann. Fuld. an. 753.

An. 755.

XX. Lulle archevêque de Mayence.

Ce fut peut-être cette entreprise de l'évêque de Cologne qui obligea S. Boniface à retourner en Frise, bien que chargé d'années & d'infirmités. Mais il n'entreprit ce voyage que de concert avec le roi ; & après avoir converti & baptisé en Frise grand nombre de payens, il revint au bout d'un assez long-tems à ses églises de Germanie, la dixieme année de la fondation de Fulde, c'est-à-dire, l'an 754. L'année suivante il retourna en Frise : mais avant que de partir, il se pourvut d'un successeur dans le siége de Mayence, & ce fut le prêtre Lulle, un de ses plus fideles disciples. Il étoit né en Angleterre, & avoit été moine dans le monastere de Maldube ou Malmesburi. Il passa en Germanie vers l'an 732. avec quelques autres, à la priere de S. Boniface, pour l'aider en ses travaux apostoliques. Etant déja prêtre, il fut envoyé à Rome par saint Boniface vers le pape Zacarie en 751. comme il a été dit ; & trois ans après ordonné évêque en 754. suivant la permission que le même pape avoit donnée à saint Boniface de se choisir un successeur. Pour faire agréer ce choix au roi Pepin, S. Boniface écrivit à l'abbé Fulrad en ces termes.

Act. SS. Ben. to. 4. p. 392.

Sup. lib. XLIII. n. 57.

Je ne puis assez vous rendre graces de l'amitié que vous m'avez souvent témoignée dans mes besoins : mais je vous prie d'achever ce que vous avez si bien commencé, & de rapporter au roi que mes amis & moi nous croyons que mes infirmités doivent bien-tôt terminer ma vie. C'est pourquoi je le conjure de me faire savoir dès-à-présent, quelle grace il veut faire à mes disciples après ma mort. Car ils sont presque tous étrangers : quelques-uns prêtres répandus en divers lieux pour le service de l'église ; d'autres sont moines,

Epist. 92.

An. 755.

établis dans nos petits monasteres, où ils prennent soin d'instruire les enfans. Il y a des vieillards qui ont long-tems vécu avec moi, me soulageant dans mon travail. Je suis en peine d'eux tous, craignant qu'ils ne se dissipent après ma mort; & que les peuples qui sont près de la frontiere des payens, ne perdent la foi de Jesus-Christ. C'est pourquoi je vous demande pour eux votre conseil & votre protection. Je vous conjure aussi au nom de Dieu, de faire établir mon fils Lulle & mon confrere en l'épiscopat pour le service de ces églises, afin qu'il soit le docteur des prêtres, des moines & des peuples. J'espere qu'il en remplira les devoirs. Ce qui me touche principalement, c'est que mes prêtres qui sont sur la frontiere des payens, menent une vie très-pauvre. Ils peuvent gagner du pain, mais non pas des habits, si on ne les aide comme j'ai fait. Faites-moi sçavoir votre réponse, afin que je vive ou que je meure plus content.

Othl. l. II. c. 19.

Saint Boniface ordonna donc Lulle archevêque de Mayence, du consentement du roi Pepin, des évêques, des abbés, du clergé & de tous les seigneurs de son diocese. Puis il lui donna ses derniers ordres en ces termes, étant prêt à partir pour la Frise : Le tems de ma mort approche : achevez mon fils, le bâtiment des églises que j'ai commencées en Turinge : appliquez-vous fortement à la conversion des peuples : achevez l'église de Fulde & m'y faites enterrer. Préparez tout ce qui est nécessaire pour notre voyage ; & mettez avec mes livres un linceul pour m'ensevelir. A ces mots Lulle fondoit en larmes. S. Boniface fit aussi venir l'abbesse Liobe, & l'exhorta à ne point quitter le pays, quoiqu'elle y fût étrangere, & ne point

Villibald. c. 11. Vita S. Liobæ. n. 20. to. 4. p. 255.

point se relâcher dans l'observance de ses vœux, soit par la foiblesse du corps, soit par la longueur du tems, mais de considérer la récompense éternelle. Il la recommanda à l'évêque Lulle, & aux anciens du monastere de Fulde, qui étoient présens; leur ordonna qu'elle fût enterrée avec lui dans le même sépulcre, & lui donna sa cuculle.

XXI.
Martyre de S. Boniface.
Villib. c. 11. n. 34.
V. Mabill. to. 4. act. p. 3.

Enfin S. Boniface partit, & par le Rhin descendit en Frise, où il convertit & baptisa plusieurs milliers de payens, abattit des temples & éleva des églises. Il étoit aidé par Eoban, qu'il avoit ordonné évêque d'Utrecht après la mort de S. Villebrod : & par dix autres compagnons, trois prêtres, trois diacres & quatres moines. Il avoit marqué un jour pour la confirmation de ceux qu'il venoit de baptiser, apparemment à Pâque, & qui s'étoient retirés chacun chez eux. En les attendant, il campoit avec sa suite sur la Bourde, riviere qui séparoit alors la Frise orientale de l'occidentale. Le jour venu, on vit paroître dès le matin, non pas les Néophytes que l'on attendoit, mais une troupe de payens furieux, armés d'écus & de lances, qui fondirent sur les tentes du saint évêque. Les serviteurs sortirent pour les repousser à main armée : mais S. Boniface ayant oüi le bruit appella son clergé, & prenant les reliques qu'il portoit toûjours avec lui, il sortit de sa tente, & dit à ses gens : Mes enfans, cessez de combattre; l'écriture nous apprend de ne pas rendre le mal pour le mal. Le jour que j'attends depuis long-tems est arrivé; esperez en Dieu, & il sauvera nos ames. Ensuite il exhorta les prêtres & ses autres compagnons à se préparer courageusement au martyre.

An. 755.

Aussi-tôt les payens les attaquerent en furie l'épée à la main & les mirent tous à mort; puis joyeux de leur victoire, ils commencerent à piller le camp. Ils emporterent les coffres des livres & les chasses des reliques, croyant y trouver quantité d'or & d'argent; ensuite ils allerent piller les bateaux qui portoient les vivres, & en emporterent le vin sans ouvrir les vaisseaux : mais ayant reconnu ce que c'étoit, ils le bûrent avidement. Quand ce vint au partage du butin & des thrésors qu'ils imaginoient dans ces coffres, ils prirent querelle, en vinrent aux mains, & plusieurs furent tués. Ceux qui resterent coururent avec joie aux coffres, & les ayant rompus, ils furent bien surpris de n'y trouver que des livres. De dépit il les disperserent dans la campagne, les jetterent dans les roseaux des marais, & les cacherent en divers lieux : mais long-tems après ils furent trouvés entiers, ce que l'on regarda comme un miracle.

Le martyre de saint Boniface arriva le cinquieme Juin l'an 755. indiction huitieme, quarante ans après qu'il fut entré en Germanie, trente-six ans après son épiscopat, & la soixante & quinzieme année de son âge. Les compagnons de son martyre furent jusqu'au nombre de cinquante-deux. Peu de tems après sa mort, Cutbert archevêque de Cantorberi ordonna en un concile de célébrer sa fête tous les ans, & il est encore honoré par l'église universelle. Le bruit de sa mort s'étant répandu dans toute la province, les Chrétiens rassemblerent une grosse armée, & au bout de trois jours attaquerent les terres des payens, qui ne pouvant leur résister, s'enfuirent & il y en eut un grand nombre de tués. Les Chrétiens pillerent leur

Mabill. act. 10. 4. p. 90. Martyr. R. 5. Juin.

pays, & emmenerent leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves. Les payens qui resterent, abattus de tant de maux, rentrerent en eux-mêmes, & se convertirent pour la plûpart. Ainsi la mort de S. Boniface acheva l'ouvrage qu'il avoit commencé de son vivant. An. 755.

Son corps fut porté d'abord à Utrecht, où on l'enterra. Ensuite l'archevêque Lulle le fit transférer à Mayence, où le peuple voulut le retenir: mais enfin la volonté du saint fut exécutée, & il fut enterré dans l'église de Fulde. On y rapporta aussi les livres que les payens avoient dispersés après sa mort, & on y en voit encore trois. Le premier contient les canons du nouveau testament, c'est-à-dire, l'ancienne concordance. Le second teint du sang du martyr, contient la lettre de S. Leon à Theodore de Fréjus; le traité de S. Ambroise du S. Esprit, & plusieurs autres ouvrages. Le troisieme est un livre des évangiles, que l'on dit être écrit de la main de S. Boniface.

Sup. liv. XXIX. n. 15.

XXII. Ecrits de saint Boniface & ses disciples. *tom. 6. conc. p. 1890.*

Les œuvres qui nous restent de lui les plus certaines, sont ses lettres en grand nombre, recueillies sans ordre, avec plusieurs autres, qui lui sont adressées, ou écrites par ses disciples. J'en ai rapporté les plus remarquables, qui font voir son zele, sa sincérité, son humilité. On lui attribue aussi des statuts ou instructions aux évêques & aux prêtres, en trente-six articles, où l'on peut observer ce qui suit. Un prêtre ne doit aller nulle part sans porter avec lui le saint chrême, l'huile bénite & l'eucharistie, afin d'être toûjours prêt à exercer toutes ses fonctions. Il doit garder le saint chrême sous le sceau sans en donner à personne, sous pretexte de médicament ou autrement.

n. 4. *n. 5.*

An. 755. Ceux que l'on baptise doivent faire en leur langue les renonciations & la profession de foi, afin qu'ils sçachent ce qu'ils promettent. Ceux dont le baptême est
n. 27. douteux doivent être baptisés sans scrupule avec cette protestation : Je ne te rebaptise pas : mais si tu n'es pas encore baptisé, je te baptise. C'est le premier exemple
n. 2. que je trouve de baptême sous condition. Comme divers accidens nous empêchent d'observer pleinement les canons touchant la réconciliation des pénitens : chaque prêtre aussi-tôt qu'il aura reçû leur confession, aura soin de les réconcilier par la priere. C'est-à-dire, qu'il n'attendra pas que la pénitence soit accomplie. Le malade, qui après avoir demandé la pénitence, aura perdu la parole ou la connoissance, sera non-seulement réconcilié par l'imposition des mains, mais
n. 32. recevra l'eucharistie, qu'on lui fera couler dans la bouche ; ce qui semble marquer la seule espece du vin. Le dernier article marque les fêtes de toute l'année en cette sorte : Noël avec les trois jours suivans, la circoncision, l'épiphanie, la purification : Pâques avec les trois jours suivans, l'ascension, la S. Jean, la S. Pierre, l'Assomption de la sainte Vierge, sa Nativité,
n. 34. la S. André. Il avoit été parlé auparavant de la Pentecôte.

Saint Boniface doit être regardé comme l'apôtre de l'Allemagne, & le restaurateur de la discipline en France ; & son monastere de Fulde devint l'école la plus célebre de toute l'église d'Occident, pendant ce siecle & le suivant. Entre ses disciples les plus fameux, sont S. Burchard évêque de Virsbourg, mort quatre
Martyr. R. 14. Oct. ans auparavant, l'an 751. le second jour de Février, quoique l'église honore sa mémoire le 14 d'Octobre.

Il eut pour successeur dans ce siége Megingaud autre disciple de saint Boniface. On compte encore entr'eux S. Lulle archevêque de Mayence, S. Villibalde évêque d'Eichstat, qui a écrit la vie de son maître, saint Gregoire abbé, qui sans être évêque gouverna le diocese d'Utrecht, après la mort de S. Eoban; S. Sturme abbé de Fulde, S. Vinibald abbé de Heidenheim, frere de S. Villibalde & de sainte Valpurge abbesse. An. 755.

XXIII. Concile de Vernon.

La même année 755. quatrieme du regne de Pepin, l'onzieme de Juillet, il fit assembler à Vernon sur Seine, un concile de presque tous les évêques des Gaules, pour le rétablissement de la discipline. On s'y proposa seulement de corriger les plus grands abus, en attendant un tems plus favorable pour rappeller la perfection des anciens canons, & faire cesser les relâchemens introduits par nécessité. En ce concile on fit vingt-cinq canons, dont les plus remarquables sont : Qu'il y aura deux conciles tous les ans. Le premier, au premier jour de Mars, au lieu désigné par le roi, & en sa présence. Le second concile sera le premier jour d'Octobre, à Soissons ou ailleurs, selon que les évêques en seront convenus au mois de Mars. Les métropolitains appelleront à ce second concile, les évêques, les abbés & les prêtres qu'ils jugeront à propos. Le premier jour de Mars étoit jusques alors le jour de l'assemblée générale des François pour les affaires publiques : mais Pepin cette même année la mit au premier jour de Mai.

To. 6. conc. p. 1664.

Canon. 4.

An. Petav. to. 2. du Chêne p. 7.

Les monasteres seront réformés par les évêques; si l'évêque ne le peut, par le métropolitain; si le métropolitain n'est pas obéi, par le concile : si les abbés ou les abbesses n'obéissent pas au concile, ils seront

c. 5.

An. 755. excommuniés, & d'autres établis avec l'autorité du roi. Une abbesse n'aura point deux monasteres; ne
c. 6. sortira du sien que pour cause d'hostilité, ou étant mandée par le roi, une fois l'an, & du consentement
c. 10. de l'évêque. Les moines ne pourront aller à Rome ou ailleurs, sans obédience de l'abbé: mais ils pourront passer d'un monastere relâché dans un plus réglé, avec la permission de l'évêque. Les monasteres royaux rendront compte au roi de leurs biens. Les épiscopaux
c. 20. à l'évêque. On appelloit monasteres royaux ceux que les rois avoient fondés: ils étoient indépendans des évêques, & soûmis seulement à l'inspection de l'archichapelain.

c. 7. Il n'y aura de baptistere public qu'au lieu ordonné par l'évêque: mais les prêtres pourront baptiser par tout en cas de nécessité; hors duquel cas aucun prêtre ne s'ingerera de baptiser ou de célébrer la messe
c. 8. sans la permission de l'évêque. Ceux qui prétendent s'être tonsurés pour l'amour de Dieu, & vivent de leur bien & sans reconnoître de supérieur, seront obligés à vivre comme moines dans un monastere,
c. 13. ou comme clercs sous la main de l'évêque. Les évêques sans diocese, & dont même l'ordination n'est pas connue, ne feront aucune fonction sans la permis-
c. 25. sion de l'évêque diocésain. Défense aux évêques, aux abbés, aux laïques mêmes, de prendre aucun salaire
c. 14. pour rendre la Justice. On ne doit point observer le dimanche judaïquement, comme les peuples faisoient
c. 22. encore. Tous pelerins seront exemts de péages. Tous
c. 15. les mariages doivent être publics, tant ceux des no-
c. 19. bles, que ceux des ignobles. L'excommunié ne doit point entrer dans l'église, ni boire ni manger avec

aucun chrétien : aucun ne doit prier avec lui, recevoir ses présens, le baiser ou le saluer. Celui qui communique avec lui à son escient, est aussi excommunié. Ensuite de ce concile de Vernon, on trouve en quelques exemplaires huit articles attribués à un concile de Mets, qui regardent autant le temporel que la religion : d'autres rapportent les cinq derniers articles au concile de Vernon, & les trois premiers à celui de Compiegne de l'an 757.

An. 755.
c. 9.
Conc. Met. p. 1659.
Coint. an. 755. n. 208.

XXIV.
S. Othmar calomnié.
Vita c. 4. to. 4. act. SS. Ben. p. 157.

Saint Othmar abbé de saint Gal, fut obligé de se plaindre au roi Pepin des comtes Garin & Roadard qui gouvernoient la province du haut Rhin nommée encore alors Allemagne. Ces deux seigneurs s'approprioient par force une bonne partie des biens ecclésiastiques de leurs gouvernemens; entre autres des terres du monastere de S. Gal. Saint Othmar craignant que l'indigence ne ruinât la régularité de cette maison, alla trouver le roi Pepin, lui représenta la violence des gouverneurs, & lui déclara que lui-même s'en rendroit complice, s'il ne la réprimoit. Le roi parla à l'un & à l'autre, & les menaça de sa disgrace, s'ils ne rendoient incessamment à l'église ce qu'ils avoient usurpé. Mais étant retournés dans le pays, loin d'exécuter les ordres du roi, ils ne chercherent qu'à se venger de celui qui les avoit attirés. Ainsi, comme saint Othmar retournoit se plaindre au roi, ils envoyerent secretement des soldats pour le ramener chargé de chaines; & persuaderent à un de ses moines nommé Lambert, de l'accuser d'incontinence.

On assembla un concile l'an 755. où présidoit Sidonius évêque de Constance, & abbé d'Augie ou Richenou. Le vénérable vieillard Othmar fut amené au

An. 755.

milieu de l'assemblée, & le moine Lambert dit connoître une femme dont il avoit abusé. Saint Othmar ne répondit rien d'abord : mais étant pressé, il dit : J'avoue que j'ai commis beaucoup de péchés : mais sur cette accusation, je m'en rapporte à Dieu qui voit le secret de mon cœur. Il n'en dit pas davantage, quoique l'on pût faire pour l'obliger à se défendre, sçachant qu'il le feroit inutilement. Il fut donc condamné & renfermé dans le château de Potame, aujourd'hui Bodmen, où non-seulement on ne laissoit entrer personne pour lui parler, mais on fut quelques jours sans lui donner de nourriture. Un de ses moines lui en apportoit la nuit. Ensuite un seigneur nommé Gozbert ayant obtenu des gouverneurs de le laisser sous sa garde, l'enferma dans une isle du Rhin nommée Stein, où il profita de la solitude, pour se donner tout entier à la priere & au jeûne. Il y mourut quatre ans après, la septieme année de Pepin, c'est-à-dire, l'an 759. le 16 de Novembre, jour auquel l'église honore sa mémoire. Il avoit gouverné quarante ans le monastere de saint Gal, où son corps fut rapporté dix ans après, ayant été trouvé entier. Le moine Lambert qui l'avoit accusé, fut saisi de la fiévre aussi-tôt après sa calomnie ; & la maladie le rendit tellement contrefait, qu'il ne put se dresser, ni lever la tête pendant le reste de sa vie. Il confessa son crime & l'innocence du saint.

Martyr. R. 15. Mart.

XXV. Didier roi des Lombards.

Anast. in Steph.

Sup. liv. XLII. n. 55.

Astolfe roi des Lombards étant mort au commencement de l'an 756. Didier duc de Toscane entreprit de se faire reconnoître roi ; & pour vaincre l'opposition de Rachis frere d'Astolfe, auparavant roi, & alors moine au mont Cassin, Didier eut recours au

pape

pape Etienne, & lui promit de rendre à la républi- An. 755.
que, c'eſt-à-dire à l'empire, les villes qui reſtoient *Sup. liv. XLII*
en la poſſeſſion des Lombards. Le pape ayant pris *n. 55.*
conſeil de l'abbé Fulrad, envoya avec lui le diacre Paul ſon frere, & Chriſtophle ſon conſeiller en Toſcane vers Didier, avec lequel ils conclurent le traité. Après quoi le pape envoya le prêtre Etienne à Rachis avec des lettres pour lui & pour tous les Lombards: & d'ailleurs Fulrad mena à Didier un ſecours de François, & lui prépara celui des Romains: ainſi Didier fut reconnu roi des Lombards ſans combat. En même tems le pape envoya un légat, qui ſe ſaiſit d'une partie des villes que Didier avoit promiſes: ſçavoir Fayence, toute la duché de Ferrare, & deux autres places.

D'ailleurs il envoya au roi Pepin Georges évêque
& Jean ſacellaire, avec l'abbé Fulrad, & les char- *epiſt. 6. cod. Car. 8.*
gea d'une lettre, où il lui rend compte de l'élection de Didier; priant Pepin de le protéger, s'il accomplit ſes promeſſes; & cependant d'envoyer inceſſamment vers lui, pour en preſſer l'exécution. Le pape ajoûte: Nous vous prions inſtamment d'agir de telle ſorte du côté des Grecs, que la foi catholique ſoit à jamais conſervée: que l'égliſe ſoit délivrée de leur malice, & qu'elle recouvre tous ſes patrimoines, pour l'entretien du luminaire des égliſes, & la nourriture des pauvres & des pelerins. Inſtruiſez-nous de la maniere dont vous avez parlé au ſilentiaire, c'eſt-à-dire, à l'ambaſſadeur de CP. & envoyez-nous copie des lettres que vous lui avez données, afin que nous puiſſions agir de concert, comme nous ſommes convenus avec Fulrad.

An. 755.

XXVI.
Constantin persécute les catholiques.
The. pag. 360.

La conduite de l'empereur constantin fait voir combien le pape avoit raison d'exciter Pepin à venir au secours de la religion attaquée par les Grecs. Constantin ayant pris Theodosiopole & Melitine, en amena des Syriens & des Armeniens, à qui il donna des habitations en Thrace, la quinzieme année de son regne, qui étoit l'an 755. ce qui augmenta le nombre des hérétiques Pauliciens, espece de Manichéens.

Sup. n. 7.

D'ailleurs en exécution de son concile, il continuoit de briser ou d'effacer les images, & de persécuter les catholiques; sur-tout les moines, contre lesquels il

Vita S. Step.

avoit une haine particuliere. Alors les plus zélés d'en-

pag 447.

tr'eux s'assemblerent, tant des environs de C. P. que

pag. 416.

de la province de Bithynie, & du voisinage de Prusiade, & s'en allerent au mont saint Auxence, mo-

pag. 425.

nastere fameux, près de Nicomedie, dont le saint fondateur avoit assisté au concile de Chalcedoine. Etienne en étoit alors le sixieme abbé, très-célebre pour sa vertu & l'austérité de sa vie. Les moines choisis de ces divers monasteres le trouverent accablé de douleur, à cause de cette hérésie, & lui dirent: Mon perè, nous sommes dans un embarras extrême, craignant que l'amour de cette vie, si naturel à l'homme, ne nous fasse trahir la religion. Etienne leur répondit:

pag. 451.

Comme il ne reste que trois endroits qui ne participent point à cette détestable hérésie, je vous conseille de vous y retirer. Il y a le voisinage du Pont-Eüxin, vers la Scythie; l'isle de Chypre, la basse Lycie, Tripoli, & jusques à Tyr & à Joppé: enfin Naples & l'ancienne Rome. Vous sçavez que les évêques de Rome, d'Antioche, de Jerusalem & d'Alexandrie, ont non-seulement anathématisé l'erreur des Icono-

claſtes, mais encore n'ont point ceſſé de charger l'empereur de confuſion, par des lettres véhémentes, le traitant d'apoſtat & d'héréſiarque. Le très-vénérable & très-ſage prêtre Jean Damaſcene, que ce tyran nomme Manſour, n'a point ceſſé de lui écrire, l'appellant hérétique découvert, ennemi des ſaints; & traitant les évêques qui lui ſont ſoûmis, de paraſites & de gens adonnés à la bonne chere & aux ſpectacles. Etienne ajoûta pluſieurs autres diſcours de conſolation, après quoi les moines qui l'étoient venu trouver, firent une triſte priere, ſe dirent le dernier adieu, & ſe retirerent ſuivant ſon conſeil. Ainſi tous les moines abandonnerent C. P. Les uns allerent vers le Pont-Euxin, les autres en Chypre, les autres à Rome.

XXVII. Perſécution par les Arabes.

Theoph. an. 16. p. 361.

Les Chrétiens étoient auſſi perſécutés en Orient par les Arabes. Theodore patriarche Melquite d'Antioche, ſucceſſeur de Théophylacte, ayant attiré leur envie, fut accuſé d'écrire ſouvent à l'empereur Conſtantin, pour lui découvrir leurs affaires, & envoyé en exil dans les pays des Moabites, ſa patrie, par ordre de Salem, gouverneur de Syrie, fils d'Ali & frere d'Abdalla, par conſéquent oncle du calife Almanſor. Le même Salem défendit de bâtir de nouvelles égliſes, ni d'expoſer en public aucune croix, ou de dogmatiſer avec les Arabes touchant la foi chrétienne. C'étoit l'an 756. ſeizieme de l'empire de Conſtantin. L'année ſuivante 757. Salem étendit les tributs des Chrétiens; enſorte que tous les moines, les reclus & les ſtylites en payoient. Il fit ſceller les thréſors des égliſes, & fit venir des Juifs, pour les vendre, mais les affranchis les acheterent. J'entends les affranchis des égliſes. Salem fit auſſi mourir par ordre du

Id. an. 14.

An. 756. calife, six des principaux d'entre les Perses, de la secte des mages, qui avoient séduit quelques-uns de leur nation, leur persuadant de vendre leur bien, & se jetter tout nuds de dessus les murailles de leurs villes, dans la folle espérance de voler au ciel : mais ils se briserent en tombant.

an. 19. Les Arabes défendirent encore aux Chrétiens, par envie, de tenir les registres publics : mais ce fut pour peu de tems, & ils furent bientôt contraints de les leur confier de nouveau, ne sçachant point écrire les *Theoph. an. 26.* chiffres ; car ils étoient encore fort ignorans. Abdalla, fils d'Ali, autre oncle du calife Almansor, fit aussi beaucoup de mal aux Chrétiens. Il leur défendit d'apprendre leurs lettres, apparemment les lettres greques, & de s'assembler de nuit dans les églises, *Theoph. an. 20. p. 362.* dont il fit ôter les croix. Nonobstant la persécution des Arabes, on ne laissa pas sous le regne d'Alman- *Sup. liv. XXVIII. n. 43.* sor, de bâtir à Emese une église magnifique en l'hon- *Eutych. tom. 2. p. 399.* neur de saint Jean-Baptiste, & l'on y transféra son chef, du monastere de la caverne, où il avoit été trouvé sous l'empereur Marcien, l'an 453. Cette transla- *Elmac. p. 205.* tion se fit la vingtieme année de Constantin, 760. de Jesus-Christ, quatrieme année d'Almansor. Deux ans devant, l'an 758. Politien succéda à Côme, patriarche Melquite d'Alexandrie, & tint le siége quarante-six ans.

XXVIII. Mort d'Etienne II. Paul pape. *Anast.* Le pape Etienne II. ne tint le saint siége que cinq ans & vingt-huit jours. Souvent il assembloit son clergé dans le palais de Latran, & l'exhortoit à s'appliquer fortement à l'étude de l'écriture sainte, & aux lectures spirituelles, pour avoir dequoi répondre efficacement aux ennemis de l'église. Il fit au mois de

Mars une ordination d'onze prêtres & de deux diacres, & ordonna vingt évêques en divers lieux. Enfin il mourut, & fut enterré à saint Pierre le 26. d'Avril, indiction dixieme, l'an 757. Le 26. de Février de la même année, le pape Etienne avoit accordé à Fulrad, abbé de saint Denys, un privilége d'avoir un évêque particulier, qui seroit élû par l'abbé & les moines, & consacré par les évêques du pays, pour gouverner ce monastere & les autres que Fulrad avoit fondés, & qui étoient tous sous la protection du saint siége. Comme on vit le pape Etienne à l'extrémité, le peuple de Rome se divisa : quelques-uns étoient pour l'archidiacre Theophylacte, & se tenoient assemblés dans sa maison : les autres se déclarerent pour le diacre Paul, frere du pape Etienne, & c'étoit la plus grande partie des magistrats & du peuple. Pour lui il ne sortit point du palais de Latran ; rendant à son frere les services dont il avoit besoin dans sa maladie. Si-tôt qu'il fut enterré, le parti de Theophylacte se dissipa. Ainsi après un mois de vacance, Paul fut ordonné le 22 de Mai 757. & tint le saint siége dix ans & un mois.

To. 4. act. SS. Ben. p. 336.

Dès sa premiere jeunesse, sous le pape Gregoire III. il avoit été mis avec Etienne son frere dans le palais de Latran, pour être instruit de la discipline ecclésiastique : & le pape Zacarie les ordonna diacres, l'un & l'autre : Paul étoit doux & charitable ; & s'il avoit tant soit peu affligé quelqu'un par la malice d'autrui, il travailloit aussi-tôt à le consoler. Plusieurs rendoient témoignage que la nuit il alloit avec ses domestiques visiter dans leurs maisons les pauvres, principalement les malades qui ne pouvoient sortir du lit,

An. 757.

leur donnant abondamment la nourriture & les autres secours. Il visitoit aussi de nuit les prisons, délivroit les criminels qu'il trouvoit en danger de mort, & payoit pour ceux qui étoient retenus pour dettes. Il soulageoit les veuves, les orphelins, & tous les nécessiteux.

Si-tôt qu'il fut élû pape & avant son ordination, il écrivit au roi Pepin, pour lui donner part de la mort du pape Etienne son frere, & de son élection; lui promettant la même amitié & fidélité, jusques à l'effusion de sang, non-seulement en son nom, mais du peuple Romain, & lui demandant la continuation de sa protection. Immon envoyé de Pepin, étoit arrivé à Rome dans le même tems : mais le pape & les grands jugerent à propos de le retenir jusques après sa consécration, afin qu'il pût rendre témoignage au roi de leur affection pour lui & pour les François.

XXIX.
Concile de Compiegne.
Tom. 6. p. 1694.

Le roi Pepin tenoit alors à Compiegne l'assemblée générale de la nation, que l'on compte entre les conciles, comme les autres de ce tems-là, parce que les évêques y assistoient aussi-bien que les seigneurs. A celui-ci se trouverent les légats que le Pape Etienne avoit envoyés en France, sçavoir l'évêque George & le sacellaire Jean, & leur consentement est exprimé en plusieurs des dix-huit canons de ce concile. Ils regardent presque tous les mariages, & ont grand rapport à ceux de Verberie. Il y a plusieurs cas où on défend aux hommes ou aux femmes de se marier, pour punition des incestes. Si la consommation du mariage est contestée, le mari en est cru plutôt que la femme. La lépre est jugée une cause de dissolution du mariage, avec permission à la partie saine de se remarier.

Can. 9. 11. 12.

Sup. n. 2.

An. 757.

Il eſt remarquable que les ſeigneurs marioient volontiers leurs vaſſaux dans les fiefs, pour les y tenir plus attachés. Car il eſt dit que celui qui a changé de femme en changeant de fief, doit garder la derniere ; ce qu'il faut entendre après la mort de la premiere. Ceux qui quittoient leur pays à cauſe du droit nommé Faïde, ne pouvoient ſe remarier, ni leurs femmes non plus. Ce droit de Faïde étoit la vengeance permiſe par les loix barbares aux parens d'un homme tué, quelque part qu'ils trouvaſſent le meurtrier. Le baptême adminiſtré par un prêtre qui n'eſt pas baptiſé lui-même, ne laiſſe pas d'être valable.

c. 6. v. conc. Vermer. c. 1. c. 18.

v. Cang. Gloſſ.

c. 9.

En cette aſſemblée de Compiegne, le roi Pepin reçut des ambaſſadeurs de l'empereur Conſtantin, qui entre autres préſens lui envoya des orgues. Ce que tous les hiſtoriens ont remarqué, parce que ce furent les premieres que l'on vit en France. Taſſillon duc de Baviere, ſe rendit auſſi à cette aſſemblée, & y fit hommage au roi Pepin avec de grands ſermens, premierement en touchant les reliques que le roi portoit toûjours avec lui ; enſuite ſur les tombeaux de S. Denys en France, de S. Germain de Paris, & de S. Martin de Tours, où il ſe tranſporta avec les ſeigneurs Bavarois.

An. Naxar. Maſc. Til. Lauresh. Loiſ. Meten.

XXX.
Bâtimens du pape Paul.

An. Petav. Paul. ep. 6. Cod. Car. 72.

La reine Bertrade étant accouchée cette année 757. d'une fille qui fut nommée Giſele, le roi Pepin envoya au pape Paul, par Vulfard abbé de ſaint Martin de Tours, le linge dont la princeſſe avoit été enveloppée au ſortir des fonts baptiſmaux, & le pape garda ce préſent, comme un témoignage que le roi vouloit qu'il tînt Giſele pour ſa fille ſpirituelle, comme s'il l'avoit lui-même levée des fonts. Il aſſembla le peu-

An. 757. ple dans l'église de sainte Petronille, & y dédia en mémoire du roi un autel, où il célébra la messe, & déposa sous l'autel le linge qu'on avoit apporté.

Anast. Paul. epist 12. tom 6. con. p. 1690. Sigeb. chr. an. 758.

L'église de sainte Petronille étoit au Vatican, près de saint Pierre; & le pape Paul y fit transporter le corps de la sainte, l'ayant tiré d'un ancien cimetiere, qui portoit son nom. Car ces cimetieres qui étoient hors de Rome, avoient été long-tems négligés, & les bâtimens qu'ils contenoient ruinés; principalement lorsqu'Astolfe assiégoit Rome. Le pape Paul en tira donc les corps saints, les transféra solemnellement dans la ville, & les fit enterrer avec l'honneur convenable, dans les titres, les diaconies, les monasteres & les autres églises. De plus il bâtit dans sa maison paternelle une église en l'honneur des papes saint Etienne martyr, & saint Sylvestre confesseur, où il transféra grand nombre de ces reliques. Et pour y célébrer le service divin, il fonda une communauté de moines, avec de grands revenus, comme il paroît par le privilége accordé à l'abbé Leonce, dans un concile, & souscrit par vingt-trois évêques, dix-huit prêtres titulaires des églises de Rome, & l'archidiacre. La datte est du second jour de Juin, la quarantieme année du regne de Constantin, indiction quatorzieme, c'est-à-dire, l'an 761. L'église de ce monastere étoit ornée de marbres & de mosaïques; le ciboire ou tabernacle étoit d'argent; la communauté des moines Grecs, apparemment de ceux qui suivant le conseil de saint Etienne d'Auxence, s'étoient retirés à Rome, pour éviter la persécution de l'empereur Constantin. Le pape Paul fit bâtir une autre église à Rome dans la rue sacrée, près du temple de Romulus;

Sup. n. 16.

Anast.

Sup. n. 26.

lus, à l'honneur des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul; en un lieu où ils avoient prié au tems de leur martyre, & où l'on prétendoit voir encore la marque de leurs genoux ſur la pierre. Il fit auſſi au Vatican, dans l'enceinte de l'égliſe de ſaint Pierre, un oratoire de la ſainte Vierge, qu'il orna de moſaïque & de métaux précieux; entre autres, d'une ſtatue de la Vierge, d'argent doré, du poids de cent livres, & il y bâtit ſa ſépulture. An. 757.

XXXI.
Lettre du pape Paul à Pepin.

La plûpart des lettres du pape Paul que nous avons, ſont adreſſées au roi Pépin, pour demander ſecours, tantôt contre les Grecs, qui d'intelligence avec les Lombards, vouloient reprendre Ravenne; tantôt contre les Lombards & le roi Didier, qui chicanoit toûjours ſur la reſtitution des places promiſes par ſon traité. Je n'entrerai point dans le détail de ces affaires qui ne ſont que temporelles; quoique ce pape, à l'exemple de ſon Prédéceſſeur, les confonde toûjours avec le ſpirituel. Comme ſi les Lombards chrétiens & catholiques depuis plus de cent cinquante ans, euſſent été les ennemis de la religion, plutôt que les Herules & les Goths Ariens, à qui les papes n'avoient point fait difficulté d'obéir; ou comme ſi le roi de France n'eût pas été libre d'examiner s'il étoit juſte en ſoi & utile à ſon état de faire la guerre aux Lombards. Ce qui eſt de remarquable, c'eſt que les lettres de ce pape, auſſi bien que des autres, ſont datées du regne de l'empereur de C. P. comme étant toûjours le vrai ſouverain de Rome: & le ſenat & le peuple de Rome écrivant à Pepin, ne nomment point le pape leur ſeigneur, mais ſeulement leur paſteur & leur pere.

Sup. liv. XXIX. nom. 34. 55. liv. XXX. n. 27. 49.

Cod. Carol. epiſt. 36.

An. 757.

Epist. 7. cod. Carol. 34.
Cod. Car. ep. 35.
Ibid. epist. 39.

Il est vrai que le pape écrivant à Pepin contre les Grecs, n'oublia pas l'intérêt de la religion, qu'ils persécutoient en Orient. Et pour le lui mieux faire connoître, il lui envoya copie d'une lettre qu'il avoit reçue du patriarche d'Alexandrie, par un moine nommé Côme, qui montroit l'intégrité de la foi des évêques orientaux, & leur zele pour sa conservation. Il apprit que Marin prêtre de l'église Romaine, se trouvant en France, avoit donné à George ambassadeur de l'empereur Constantin, des conseils contraires aux intérêts du roi Pepin & aux siens. C'est pourquoi il pria le roi de faire ordonner évêque le prêtre Marin, pour telle ville qu'il plairoit au roi de choisir dans ses états; afin, ajoûte le pape, qu'il se repente de son crime, & de peur que le démon trouvant son esprit égaré, ne le perde sous prétexte de l'élever. C'est une espece de pénitence assez singuliere: mais un évêché si éloigné paroissoit un exil à un prêtre de l'église Romaine. Aussi le roi Pepin, qui étoit content de Marin, pria le pape de lui donner le titre de S. Chrysogone, & le pape lui en envoya les provisions; témoignant qu'il ne desiroit que de satisfaire le roi.

Cod. Car. epist. 25. embol.
Epist. 32.
Epist. 9. Carol. 43.

On voit encore dans l'affaire suivante, combien le pape Paul craignoit de déplaire à Pepin. Remedius ou Remy, frere du roi & archevêque de Rouen, avoit donné à Simeon, chantre de l'église Romaine, qui se trouvoit en France, quelques moines, pour les instruire dans le chant ecclésiastique: mais avant qu'ils l'eussent parfaitement appris, le pape rappella Simeon à Rome. L'archevêque Remy en fut fort affligé, comme témoignoit le roi. Sur quoi le pape répondit: Soyez assûré, que sans la mort de George

An. 761.

qui gouvernoit nos chantres, nous n'aurions jamais entrepris de retirer Simeon du service de votre frere. Nous lui avons recommandé d'instruire très-soigneusement les moines que vous avez envoyés; donnant ordre, qu'ils soient bien logés, & qu'ils demeurent ici jusqu'à ce qu'ils sçachent parfaitement le chant ecclésiastique. Dans une autre lettre il dit: Nous vous envoyons tous les livres que nous avons pu trouver; sçavoir, l'antiphonier, le responsal, la dialectique d'Aristote, les livres de S. Denys Aréopagite, la géométrie, l'orthographe, la grammaire, le tout en grec; & un horloge nocturne, c'est-à-dire, qui ne dépendoit point du soleil, soit qu'elle eût des roues comme les nôtres, du sable ou de l'eau, comme les clepsydres antiques.

Cod. Carol. ep. 25. embol.

XXXII. Persécution en Orient. Saint Etienne d'Auxence.

L'empereur Constantin continuoit de persécuter les Catholiques à cause des saintes images; particulierement les moines, qu'il nommoit *Amnemoneutous*, c'est-à-dire, des abominables, dont on ne doit pas même se souvenir. La vingt-unieme année de son regne, 761. de Jesus-Christ, il fit mourir à coups de fouet André moine célebre, surnommé le Calybite, ou de Crete, qui lui reprochoit son impiété, & le nommoit nouveau Valens & nouveau Julien. Il souffrit le martyre dans le cirque de S. Mamas hors la ville, & l'empereur ordonna qu'on le jettât dans la mer: mais ses sœurs l'enleverent & l'enterrerent dans un lieu nommé Chrysis, dont on lui a aussi donné le nom. L'église honore sa mémoire le dix-septieme d'Octobre.

Theoph. an. 21. p. 363.

Cang. C. P. l. 11. p. 107. n. 16.

Martyr. R. 17. Oct.

Vers le même tems l'empereur ayant oüi parler de S. Etienne abbé du mont S. Auxence, envoya

Vita S. Steph. to. 1. Anal. gr. p. 457.

An. 763.

Les soldats avant que de partir, se recommanderent aux prieres de S. Etienne.

XXXIII. Anne calomniée. p. 461. vita.

Mais le patrice Calliste ayant tiré à part un de ces moines nommé Sergius, lui donna de l'argent, & lui en promit davantage pour l'accuser. Sergius ayant cherché inutilement les moyens de lui nuire en secret, sortit du monastere, & s'adressa à Aulicalame, intendant des tributs du golfe de Nicomedie, avec lequel il composa un libelle d'accusation à l'empereur, où il disoit: Premierement, il vous à anathématisé comme hérétique, & vous dit des injures. Et aprés d'autres accusations frivoles, il ajoûtoit: Il a séduit une femme noble, qu'il tient dans le monastere d'en bas, d'où elle monte la nuit à sa cellule, pour leur infame commerce. C'étoit une veuve, qui n'ayant point d'enfans, vendit tous ses biens, & quitta son pays & sa famille, par le conseil du saint abbé, pour embrasser la vie monastique. Il changea son nom en celui d'Anne, la prit pour sa fille spirituelle, & la mit au monastere de femmes, qui étoit au bas de la montagne, la recommandant particulierement à la supérieure. Les calomniateurs subornerent une esclave qui la servoit, lui promettant de l'affranchir & de la marier à un officier du palais, afin de lui faire dire ce qu'ils vouloient contre sa maîtresse & contre Etienne.

p. 437. p. 461.

Ils envoyerent le libelle d'accusation par un courier à l'empereur en Scythie. L'ayant lû, il écrivit aussitôt en ces termes au patrice Anthés, qu'il avoit laissé son lieutenant à C. P. Nous vous ordonnons d'aller au plus vîte au mont d'Auxence, où demeurent des femmes corrompues, qui feignent d'être pieuses.

p. 462.

Emmenez delà une nommée Anne, & nous l'envoyez au camp par ces mêmes couriers, en diligence. Anthés exécuta l'ordre ponctuellement. Il arriva au monastere, comme les religieuses chantoient tierce. Les soldats qui l'accompagnoient entrerent insolemment dans l'église, à grand bruit, faisant briller en l'air leurs épées nues. Le chant fut changé en cris pitoyables : l'une se réfugioit dans la balustrade du sanctuaire, une autre se cachoit sous l'autel, une autre couroit vers la montagne. L'abbesse qui étoit en retraite dans une cellule, ayant appris ce désordre, vint hardiment, & dit à ces hommes : Chrétiens, si vous espérez en Dieu, pourquoi faites-vous comme les barbares infideles ? Ils lui répondirent doucement : Donnez-nous Anne, l'amie d'Etienne ; l'empereur en a besoin à l'armée. La supérieure l'appella, avec une autre nommée Theophano, & leur dit : Allez, mes enfans, vers l'empereur, & répondez sagement à ses interrogations. Allez en paix, allez ; le Seigneur soit avec vous. Elles prirent leurs manteaux, se mirent à genoux, reçûrent sa bénédiction, & partirent.

An. 763.
p. 463.
p. 465.
p. 464.

Quand elles furent arrivées à l'armée, l'empereur les fit séparer ; & ayant fait venir Anne, il lui dit : Je suis persuadé de ce que l'on m'a dit de vous, je connois la foiblesse des femmes. Dites-moi donc comment cet imposteur vous a fait renoncer à la splendeur de votre famille, pour prendre cet habit de ténebres ? Il nommoit ainsi l'habit monastique, parce qu'il étoit noir. Anne lui répondit : Seigneur, je suis devant vous, tourmentez-moi, tuez-moi ; faites ce qu'il vous plaira, vous n'entendrez de moi que la

p. 465.

An. 763. verité. Je ne connois cet homme que comme un saint, qui me conduit dans la voie du salut. L'empereur ne sçut que lui dire; il demeura assis, se mordant le bout du doigt, & remuant l'autre main en l'air, qui étoit son geste ordinaire. Il fit garder Anne, & renvoya sa compagne malgré elle au monastere, où elle raconta tout ce qui s'étoit passé à l'abbesse & à Saint Etienne.

p. 466. L'empereur étant revenu à C. P. fit enfermer Anne dans la prison du bain, qui étoit très-obscure, avec des fers aux mains. Voulant l'interroger, il lui envoya la veille un des eunuques de sa chambre, pour lui persuader par menaces & par promesses, d'avoüer publiquement le commerce criminel dont on l'accusoit avec Etienne, puisqu'elle étoit déja convaincue par son esclave. Anne soûpira du fond du cœur, & lui dit: Retire toi mon ami, retire-toi; p. 467. la volonté de Dieu soit faite. Le lendemain matin l'empereur ayant assemblé un grand peuple, fit venir Anne, & lui montrant quantité de nerfs de bœufs, lui dit: Je te les ferai tous user sur le corps, si tu ne déclares ton mauvais commerce avec Etienne. Elle ne répondit rien, & aussi-tôt huit hommes robustes la prirent par les deux mains, & l'étendirent en l'air en forme de croix, tandis que deux autres la frappoient de toutes leurs forces, l'un sur le ventre, l'autre sur le dos. Elle ne disoit que ces paroles; Je ne connois point cet homme comme vous dites: Seigneur, ayez pitié de moi. Alors on lui confronta l'esclave, qui l'accusa avec serment, étendant les mains contre p. 468. elle, & lui crachant au visage. L'empereur voyant qu'Anne ne parloit plus, crut qu'elle étoit morte de

la

la violence des coups, & la fit jetter dans un des monasteres de CP. Il n'est plus parlé d'elle depuis. An. 763.

XXXIV. George faux moine.

Mais l'empereur cherchant toûjours un prétexte pour faire mourir Etienne, fit venir le lendemain un jeune homme nommé George Synclete, qui étoit de ses plus confidens, & lui dit : M'aimez-vous, jusqu'à donner votre vie pour moi ? George l'en assûra avec serment. L'empereur lui dit en l'embrassant : Voici un nouvel Isaac ; puis il ajoûta : je ne vous en demande pas tant, je vous prie seulement d'aller au mont d'Auxence, & de persuader à ce malheureux qui y demeure, de vous recevoir au nombre des siens ; puis vous reviendrez ici promptement. George obéit avec joie ; il alla sur la montagne, & se cacha dans des broussailles, dont il sortit vers le minuit, & vint crier à la porte du monastere, qu'il s'étoit égaré, & qu'il craignoit d'être dévoré par les bêtes, ou de tomber dans un précipice. Saint Etienne ordonna à Marin son principal disciple, de le faire entrer ; il se mit à genoux, & demanda la bénédiction de l'abbé qui reconnut aussi-tôt qu'il étoit de la cour à son habit & à son visage sans barbe. Car l'Empereur avoit ordonné à tous les hommes, même aux vieillards de se raser entierement. George avoüa qu'il étoit du Palais de l'empereur, & ajoûta : Il nous a tous fait judaïser ; j'ai eu bien de la peine à revenir de cette erreur, & Dieu m'a conduit ici : ne me rejettez pas, mon vénérable pere, de votre compagnie, & ne me refusez pas le saint habit. Saint Etienne répondit : Je ne puis le faire à cause de la défense de l'empereur, & je crains que s'il l'apprenoit, il ne vous retirât d'ici au péril de votre ame. George

p. 469. p. 470. p. 471.

An. 763. reprit : Vous répondrez à Dieu de moi, si vous differez ; & il pressa tant, que l'abbé lui donna l'habit de probation.

p. 472. Cependant l'empereur assembla le peuple à CP. dans le théatre de l'hippodrome ; & se tenant sur les degrés, il dit : Je ne puis vivre avec ces ennemis de Dieu, qu'on ne nomme point. Le peuple s'écria : Seigneur, il ne reste en cette ville aucune trace de leur habit. L'empereur s'écria en colere : Je ne puis plus souffrir leurs insultes. Ils m'ont séduit tous les miens jusques à George Syncelle, qu'ils ont arraché d'auprès de moi, pour le faire moine. Mais mettons en Dieu notre confiance, il le fera bientôt paroître, prions seulement. Après que George eut porté trois jours le petit habit, S. Etienne

p. 473. lui fit une grande exhortation, lui coupa les cheveux, & le revêtit de l'habit monastique : mais trois autres jours après cet imposteur quitta la montagne, & vint au palais. L'empereur l'embrassa, & convoqua pour le lendemain une assemblée générale de tout le peuple dans le même théatre. La foule y fut telle qu'ils s'étouffoient, & l'empereur s'écria : Dieu a exaucé mes prieres, il m'a découvert celui que je cherchois. Alors il fit paroître George devant le peu-

p. 474. ple, qui le voyant en habit monastique, s'écria : Malheur au méchant ; qu'il meure, qu'il meure : ce qu'ils entendoient d'Etienne. L'empereur fit dépouiller George, premierement de l'épomide ou scapulaire, puis de la cuculle, & on les jetta parmi le

Sup. liv. xx. n. 8. peuple, qui les foula aux piés. On lui ôta ensuite l'analabe ou écharpe que les moines portoient au coû, & qu'ils croisoient sur la poitrine. L'empereur la prit

entre ses mains, & la tournoit de tous côtés, demandant ce que ce pouvoit être. Un sénateur nommé Draconce, répondit : Jettez-la, seigneur, c'est un cordeau de satan. Elle fut aussi foulée aux piés avec la ceinture. Ensuite quatre hommes étendirent George par terre ; & l'ayant mis tout nud, lui renverserent un seau d'eau sur la tête, comme pour le purifier. Enfin on le revêtit d'un habit militaire ; l'empereur lui mit de sa main le baudrier avec l'épée, & le déclara son écuyer.

An. 763.

p. 475.

Aussi-tôt il envoya au mont Saint Auxence quantité de gens armés, qui dissiperent les moines, mirent le feu au monastere & à l'église, & les réduisirent en cendre jusques aux fondemens. Ils tirerent S. Etienne de sa caverne, & le menerent à la mer, le frappant à coups de bâton, le prenant à la gorge, & lui déchirant les jambes dans des épines. Ils lui crachoient au visage, lui disoient des injures, & lui insultoient en diverses manieres. Comme il ne pouvoit marcher, ils le mirent dans une barque, & le menerent le long de la côte au monastere de Philippique près de Chrysopolis, où ils l'enfermerent, & en avertirent l'empereur, qui publia une défense d'approcher du mont saint Auxence, sous peine de la vie.

p. 476.

XXXV. Evêques envoyés à Etienne.

Ensuite il fit venir cinq évêques, chefs des Iconoclastes ; Théodose d'Ephese, Constantin de Nicomédie, Constantin de Nacolie, Sisinnius Pastile & Basile Tricacabe, avec le patrice Calliste, Combo-conon premier secretaire, & un autre officier nommé Masare, & les envoya à Constantin patriarche de CP. pour aller tous ensemble au monastere de

An. 763. Chrysopolis. Mais le patriarche qui connoissoit la vertu & la capacité de S. Etienne, refusa d'y aller. Ils porterent avec eux la définition de leur concile ; Sup. liv. v 11. vita. p. 478. & étant arrivés au monastere, ils firent leur priere à l'église, puis ils s'assirent sur les degrés du bain, & manderent S. Etienne, qui vint soûtenu par deux hommes, avec les fers aux piés. Ce spectacle leur tira des larmes. Théodose d'Ephese lui dit : Homme de Dieu, comment vous êtes-vous mis dans l'esprit de nous tenir pour hérétiques, & de croire en savoir plus que les empereurs, les archevêques, les évêques & tous les Chrétiens ? Travaillons-nous tous à perdre nos ames ? S. Etienne lui répondit gravement : 3. Reg. XVIII. 17. Considérez ce que le prophete Elie dit à Achab : Ce n'est pas moi qui cause ce trouble, mais vous & la p. 479. maison de votre pere. C'est vous qui avez introduit une nouveauté dans l'église. On peut vous dire avec Ps. II. 2. le prophete : Les rois de la terre avec les magistrats & les pasteurs, se sont assemblés contre l'église de Jesus-Christ, formant de vains projets. Alors Constantin de Nicomédie, qui étoit un jeune homme de trente ans, se leva pour donner un coup de pié au saint abbé assis à terre : mais un des gardes le prévint, & frappa du pié le saint homme dans le ventre, comme pour le faire lever.

Les sénateurs Calliste & Comboconon arrêterent l'évêque Constantin, & dirent à saint Etienne : Vous avez à choisir des deux, ou de souscrire, ou de mourir comme rebelle à la loi des peres & des empereurs. p. 480. Il répondit : Ma vie est Jesus-Christ, mon avantage Philip. I. 21. & ma gloire de mourir pour sa sainte image. Mais qu'on lise la définition de votre concile, afin que je

voye ce qu'elle contient de raiſonnable contre les images. Conſtantin de Nacolie ayant lû le titre : Définition du ſaint concile ſeptieme œcuménique ; ſaint Etienne lui fit ſigne de la main de s'arrêter, & dit : Comment peut-on nommer ſaint un concile, qui a profané les choſes ſaintes ? Un de vos évêques n'a-t'il pas été accuſé par des gens de bien dans votre concile, d'avoir foulé aux piés la patene deſtinée aux ſaints myſteres, parce qu'on y voyoit les images de Jeſus-Chriſt, de ſa mere, & de ſon précurſeur ? Vous l'avez maintenu dans ſes fonctions, & excommunié ſes accuſateurs, comme défenſeurs des idoles. Qu'y a-t'il de plus impie ? N'avez-vous pas ôté le titre de ſaints aux apôtres, aux martyrs & aux autres juſtes, les nommant ſimplement apôtres ou martyrs ?

An. 763.

p. 481.

Mais comment ce concile eſt-il œcuménique, ſans être approuvé du pape de Rome : quoiqu'il y ait un canon qui défend de régler ſans lui les affaires eccléſiaſtiques ? Il n'a été approuvé ni par le patriarche d'Alexandrie, ni par celui d'Antioche ou de Jéruſalem. Où ſont leurs lettres ? Et comment appelle-t'on ſeptieme concile celui qui ne s'accorde point avec les ſix précédens ? Baſile reprit : Et en quoi avons-nous contrevenu aux ſix conciles ? Saint Etienne répondit : N'ont-ils pas été aſſemblés dans des égliſes ; & en ces égliſes, n'y avoit-il pas des images reçûes & adorées par les peres ? Répondez-moi, évêque. Baſile en convint ; & ſaint Etienne levant les yeux au ciel, ſoûpira du fond du cœur, étendit les mains, & dit : Quiconque n'adore pas Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt renfermé dans ſon image, ſelon l'humanité, qu'il ſoit anathème. Il vouloit continuer : mais les com-

p. 483.

An. 763.

missaires étonnés de la liberté avec laquelle il parloit, & couverts de confusion, se leverent, ordonnant seulement qu'on l'enfermât. Quand ils furent de retour à CP. l'empereur leur demanda ce qu'ils avoient fait. Les évêques vouloient dissimuler leur desavantage : mais Calliste dit : Nous sommes vaincus, seigneur ; cet homme est fort en raisons, & méprise la mort. L'empereur outré de colere, écrivit aussi-tôt une sentence pour envoyer le saint homme en exil dans l'isle de Proconese, près de l'Hellespont.

XXXVI. Exil de Saint Etienne à Proconese.

Pendant dix-sept jours que S. Etienne demeura à Chrysopolis, il ne prit point de nourriture, quoique l'empereur lui en eût envoyé abondamment : mais il la renvoya, comme il avoit fait auparavant, ne voulant rien recevoir d'un excommunié. Avant que de partir il guérit le supérieur du monastere, abandonné des médecins. Etant arrivé à Proconese, il se logea dans une caverne agréable, qu'il trouva dans un lieu désert sur la mer, près d'une église de Ste Anne, & se nourrissoit des herbes qu'il rencontroit. Ses disciples chassés du mont saint Auxence, ayant appris le lieu de son exil, vinrent à Proconese se rassembler autour de lui, à l'exception de deux qui apostasierent ; sçavoir, Sergius le calomniateur du saint, & Etienne, qui après avoir été chapelain du patrice Calliste, avoit reçu l'habit monastique des mains de saint Etienne, qui l'avoit établi prêtre du monastere. L'empereur le fit chapelain du palais de Sophie, & ils prirent l'un & l'autre l'habit séculier. Tous les autres disciples de S. Etienne, s'étant remis sous sa conduite, firent un nouveau monastere à Proconese. Sa mere même & sa sœur quitterent le monastere des Trichinaires, où

p. 485.

p. 486.

elles étoient établies, & vinrent le trouver dans cette isle. Pour lui il fit faire une petite cage en forme de colonne, où il s'enferma pour continuer ses austérités, la quarante-neuvieme année de son âge, c'est-à-dire, l'an 763, car il étoit né la premiere année du pontificat de saint Germain de CP. qui fut l'an 715.

An. 763.

p. 405.

Sup. liv. XLI. n. 26.

La même année 763, vingt-troisieme du regne de Constantin, Cosme, surnommé Conamite évêque d'Epiphanie en Syrie, fut accusé par les citoyens devant Théodore patriarche d'Antioche d'avoir dissipé les vases sacrés; & ne pouvant les représenter, il renonça à la foi catholique, & embrassa l'hérésie des Iconoclastes. Il fut condamné d'un commun consentement par les trois patriarches, Théodore d'Antioche, Théodore de Jerusalem, Cosme d'Alexandrie, avec les évêques de leur dépendance; & le jour de la Pentecôte, ils l'anathématiserent chacun chez eux, aprés la lecture de l'Evangile. Vers le même tems, l'empereur Constantin demanda au Patriarche de CP. quel mal y auroit-il de dire mere de Christ, au lieu de mere de Dieu? le Patriarche répondit, en l'embrassant: Ayez pitié de nous, seigneur: Dieu vous garde d'une telle pensée. Ne voyez-vous pas comme Nestorius est anathématisé par toute l'église? Je le demandois pour m'instruire, reprit l'empereur: Que ce discours demeure entre vous & moi. Un jour tenant une bourse pleine d'or, il demanda à ceux qui étoient présens ce qu'elle valoit: Elle vaut beaucoup, dirent-ils. En ayant ôté l'or, il leur fit encore la même question. Ils répondirent qu'elle ne valoit plus rien. Il en est de même, dit-il, de la mere de Dieu; tant que Jesus-

Theoph. an. 23. p. 364.

Theoster. vita S. Nic. c. 4. ap. Bell. tom. 9. p. 261.

An. 765.

Christ étoit dans son sein, elle valoit beaucoup; après qu'il en fut sorti, elle étoit comme les autres.

XXXVII. Regle de saint Chrodegang.

S. Chrodegang évêque de Mets étant allé à Rome, obtint du pape Paul les corps des trois martyrs Saint Gorgon, Saint Nabor & Saint Nazaire, qu'il mit en trois monasteres. S. Nabor à S. Hilaire, aujourd'hui S. Avol, au diocese de Mets; S. Nazaire, à Loresheim, fondé près de Wormes, l'an 764, dont le premier abbé fut Gondeland, frere de S. Chrodegang. Il mit les reliques de S. Gorgon dans le monastere de Gorze l'an 765.

Transl. S. Gor. tom. 4. Acta SS. Ben. p. 204.

To. 6. conc. p. 1701.

La même année, quatorzieme du regne de Pepin, S. Chrodegang présida à un concile ou assemblée générale de la nation Françoise, tenue à Attigni sur l'Aisne, dans le diocese de Reims. Il n'en reste que les noms des évêques qui y assisterent, au nombre de vingt-sept, avec dix-sept abbés, & une promesse réciproque qu'ils se firent, que quand quelqu'un d'eux viendroit à mourir, chacun feroit dire cent pseautiers, & célébrer cent messes par ses prêtres; & que l'évêque diroit lui-même trente messes. On trouve des promesses semblables en d'autres conciles de ce tems-là. Les évêques les plus connus de cette assemblée, sont S. Chrodegang de Mets, S. Lulle de Mayence, Remedius de Rouen frere du roi, Megingaud de Virsbourg, Villiaire évêque du monastere de S. Maurice en Valais. Il y en a plusieurs autres nommés évêques de certains monasteres, comme de Lobes, de S. Oyan & d'Eichstat; parce qu'ayant quitté leurs siéges épiscopaux, ils s'étoient retirés dans des monasteres, dont ils étoient abbés, gardant le titre d'évêques. Entre les simples abbés, Fulrad l'archichapelain tient le

Conc. Diglov. p. 1769. V. Coint. an. 765. n. 2. 3. &c.

Inf. lib. XLIV. n. 21.

le premier rang, comme abbé de S. Denys. On y voit aussi ensuite ceux de S. Germain, de Jumieges, de Fontenelle, de Centule, de Corbie, de Rebais, de sainte Colombe de Sens. An. 763.

Saint Chrodegang est principalement célebre par la Communauté des clercs qu'il forma dans son église avec des revenus suffisans pour les décharger de tous les soins temporels. Il leur donna une regle, qui fut depuis reçûe par tous les chanoines, & que nous avons encore. Le nom de chanoines ou canoniques, se donnoit du commencement à tous les clercs, soit parce qu'ils étoient écrits dans le canon ou catalogue de l'église, soit parce qu'ils vivoient selon les canons: mais depuis on le prit particulierement pour ceux qui vivoient en commun, à l'exemple du clergé de S. Augustin, & avant lui de S. Eusebe de Verceil; & c'est pour de tels chanoines que S. Chrodegang composa sa regle, presque toute tirée de celle de S. Benoît, autant que la vie monastique pouvoit convenir à des clercs servans l'église. Il y cite souvent l'ordre Romain & les usages de l'église Romaine.

Paul. diac. Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

Sup. liv. XXIV. n. 40. 41. Liv. XIII. n. 14.

La regle de S. Chrodegang dans sa pureté ne contient que trente-quatre articles, avec une préface, où il déplore le mépris des canons, & la négligence des pasteurs, du clergé & du peuple. Il n'engage pas les clercs de cette communauté à une pauvreté absolue: mais il veut que quiconque y entrera, fasse une donation solemnelle de tous ses biens à l'église de saint Paul de Mets; permettant de s'en réserver l'usufruit, & de disposer de ses meubles pendant sa vie. Les prêtres auront la disposition des aumônes qui leur seront données pour leurs messes, pour la confession

to. 7. conc. p. 1445.

c. 31.

c. 32.

An. 763. ou l'aſſiſtance des malades, ſi ce n'eſt que l'aumône ſoit donnée pour la communauté : C'eſt la premiere fois que je trouve des aumônes ou rétributions particulieres, pour des meſſes, ou d'autres fonctions eccléſiaſtiques. Saint Chrodegang juge plus utile de donner à toute la communauté, parce que pluſieurs enſemble obtiennent plus aiſément la miſéricorde de Dieu, qu'un ſeul, quelque zélé qu'il ſoit.

c. 4. Pour la clôture, les chanoines ont liberté de ſortir le jour : mais à l'entrée de la nuit, tous doivent ſe rendre à ſaint Etienne, qui eſt la cathédrale de Mets, pour chanter complies. Après leſquels il n'eſt plus permis de boire, de manger, ni de parler : mais on doit garder le ſilence, juſques après que l'on aura dit prime le lendemain. Celui qui ne s'eſt pas trouvé à complies, ne peut entrer, ni même frapper à la porte, juſques à ce qu'on vienne aux nocturnes. C'eſt

c. 3. que le peuple y venoit encore. L'archidiacre, le primicier, ni le portier ne donneront aucune diſpenſe de cette regle, dont ils ne puiſſent rendre compte à l'évêque. Tous les chanoines logeoient donc dans un cloître exactement fermé, & couchoient en différens dortoirs communs, où chacun avoit ſon lit. Aucune femme n'entroit dans le cloître, ni aucun laïque ſans permiſſion. Si on donnoit à manger à quelqu'un, il laiſſoit ſes armes hors du réfectoire ; & auſſi-tôt après le repas ſortoit du cloître. Les cuiſiniers mêmes, ſi on en prenoit de laïques, ſortoient auſſi-tôt qu'ils avoient rendu leur ſervice.

c. 5. Sup. liv. XXXII. n. 14. Les chanoines ſe levoient la nuit à deux heures, pour les nocturnes, comme les moines, ſuivant la regle de ſaint Benoît, & mettoient entre les noctur-

An. 763.

nes & les matines, ou laudes, un intervalle, pendant lequel il étoit défendu de dormir, mais on devoit apprendre les pseaumes par cœur, lire ou chanter. Pendant le jour ceux qui se trouvoient trop loin de l'église, entendant sonner l'office, pouvoient le réciter au lieu où ils se trouvoient. Il est défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'église, sinon pour cause d'infirmité. Les chanoines doivent garder entr'eux le rang qu'ils tiennent dans le clergé, se traiter avec respect, & ne se point nommer simplement par leur nom. Après l'office de prime, on tiendra le chapitre tous les jours. On y lira un article de la regle, des homélies ou quelqu'autre livre édifiant : l'évêque ou le supérieur y donnera ses ordres, & y fera les corrections. Au sortir du chapitre chacun ira au travail manuel qui lui sera prescrit.

c. 6. *c. 6.* *c. 2.* *c. 8.* *c. 9.*

XXXVIII. Nourriture. Vêtemens, &c.

Quant à la nourriture, depuis Pâques jusques à la Pentecôte, on fera deux repas, & on pourra manger de la chair, excepté le vendredi seulement. De la Pentecôte à la saint Jean, on fera deux repas, mais sans manger de chair. De la saint Jean à la saint Martin, deux repas, & abstinence de chair le mercredi & le vendredi. De la saint Martin à Noël, abstinence de chair, & jeûne jusqu'à none. De Noël au carême, jeûne jusques à none le lundi, le mercredi & le vendredi, avec abstinence de chair ces deux derniers jours; les autres jours, deux repas. S'il vient une fête en ces féries, le supérieur pourra permettre la chair. En Carême on jeûnera jusqu'à vêpres, avec défense de manger hors du cloître. Il y aura sept tables dans le réfectoire; la premiere, pour l'évêque avec les hôtes & les étrangers, l'archidiacre

c. 20. *c. 21.*

An. 763. & ceux que l'évêque y appellera : la seconde, pour les prêtres : la troisieme, pour les diacres : la quatrieme, pour les soudiacres : la cinquieme, pour les autres clercs : la sixieme, pour les abbés, & ceux que le supérieur voudra : la septieme, pour les clercs de la ville, les jours de fête. La quantité du pain n'est point bornée ; à dîné ils auront un potage, deux portions de chair à deux : à soupé une seule. Entre les viandes de carême, on compte le fromage. La boisson est réglée : au plus à dîné, trois coups ; à soupé, deux ; & trois coups, quand il n'y a qu'un repas. Ceux qui s'abstiennent de vin, boiront de la bierre. Tous les chanoines feront la cuisine tour à tour, excepté l'archidiacre & quelques autres officiers occupés plus utilement.

c. 21.

c. 23.

c. 29. Pour les vêtemens, on donnera aux anciens tous les ans une chappe neuve ; aux jeunes, les vieilles. Les prêtres & les diacres qui servent continuellement, auront deux tuniques par an, ou de la laine pour en faire, & deux chemises. Pour la chaussure, tous les ans un cuir de vache, & quatre paires de pantoufles. On leur donnera de l'argent pour acheter le bois ; & toute cette dépense du vestiaire & du chauffage se prenoit sur les rentes que l'église de Mets levoit dans la ville & à la campagne. Mais les clercs qui avoient des bénéfices, devoient s'habiller. On appelloit encore alors bénéfice la joüissance de certain fonds accordée par l'évêque.

c. 28. On aura un soin particulier des chanoines malades s'ils n'ont de quoi subvenir à leurs besoins. Ils auront un logement séparé, & un clerc chargé d'en prendre soin. Ceux qui seront en voyage avec l'évêque, ou

c. 10.

autrement, garderont, autant qu'il leur sera possible, la regle de la communauté. An. 763.

Elle étoit gouvernée, premierement par l'évêque, & sous lui par l'archidiacre & le primicier, que l'évêque pouvoit corriger & déposer, s'ils manquoient à leur devoir. Il y avoit un cellerier, un portier, un infirmier, & des custodes ou gardiens des trois principales Eglises, Saint Etienne, Saint Pierre & Sainte Marie, qui y couchoient, ou tout proche, sans préjudice de la régularité. c. 25. c. 27. c. 27. c. 24. 4.

XXXIX. Pénitences, &c.

Il est ordonné aux clercs de se confesser à l'Evêque deux fois l'année : sçavoir au commencement du carême, & depuis la mi-Août jusqu'au premier jour de Novembre. Sauf à se confesser dans les autres tems, toutes les fois qu'ils voudront, soit à l'évêque, soit à un prêtre député de sa part. Celui qui aura celé quelque peché en se confessant à l'évêque, ou cherchera à se confesser à d'autres ; si l'évêque le peut découvrir, il le punira de fouet ou de prison. C'est la premiere fois que je trouve la confession commandée : mais saint Chrodegang regarde ce précepte comme un adoucissement des anciennes regles, qui vouloient que l'on découvrît aux supérieurs toutes les mauvaises pensées. Il veut que les clercs reçoivent le corps & le sang de Nôtre-Seigneur tous les dimanches & les grandes fêtes, à moins que leurs péchés ne les en empêchent. c. 14. c. 15.

Le chanoine coupable de grands crimes, homicide, ornication, adultere, larcin, recevra d'abord la iscipline, puis sera mis en prison, à la discrétion du périeur, sans communication avec personne. Au ortir de la prison il fera encore pénitence publique, i le supérieur juge à propos. C'est-à-dire, qu'à toutes c. 17.

An. 763. les heures de l'office il viendra à la porte de l'églife, & y demeurera profterné jufques à ce que tous foient entrés, puis il y recitera l'office debout, demeurant dehors. Il gardera l'abftinence, telle qu'elle lui fera impofée par le fupérieur. Pour les péchés graves, comme défobéiffance, révolte; murmure, médifance, ivrognerie, tranfgreffion du jeûne, ou de quelque autre précepte de la regle, il y aura deux admonitions fecretes; puis une publique; & fi le coupable ne fe corrige, il fera excommunié: s'il eft trop groffier ou trop dur, pour être touché de l'excommunication, on ufera de punition corporelle. Entre ces fautes graves, on compte de ne s'être pas tenu à la croix. C'étoit une croix au milieu du cloître, où par pénitence on faifoit demeurer quelque tems debout, ou à genoux pour les fautes plus legeres.

Vita S. Landeb. n. 5. t. 3. Act. SS. Be. p. 71. Quant à ces légeres fautes, comme d'être venu tard à l'office ou à table, avoir rompu ou perdu quelque chofe, la peine étoit arbitraire, & toûjours moindre

c. 18. pour celui qui s'accufoit le premier. Il eft défendu fous peine d'excommunication, d'avoir aucun commerce

c. 16. avec l'excommunié. Il eft auffi défendu aux particuliers de s'excommunier ou fe frapper l'un l'autre,

c. 12. quelque fujet qu'ils prétendent en avoir : mais l'of-

c. 13. fenfé doit demander juftice au fupérieur. Et au contraire, perfonne ne doit prendre le parti du coupable, fous prétexte d'amitié ou de parenté.

c. 8. Les clercs qui n'étoient point de la communauté, & demeuroient hors du cloître, dans la ville de Mets, devoient venir les dimanches & les fêtes aux

c. 33. nocturnes & aux matines dans la cathédrale : ils affiftoient au chapitre & à la meffe, & mangeoient au

réfectoir, à la septieme table qui leur étoit destinée. An. 764.
Les chanoines pouvoient avoir des clercs pour les servir, par permission de l'évêque. Ces serviteurs étoient sujets à la correction, & devoient assister aux offices en habit de leur ordre, comme les clercs du dehors : mais ils n'assistoient point au chapitre, & ne mangeoient point au réfectoir.

c. 21. 30. c. 31 c. 1.

Il y avoit des pauvres nommés matriculiers, parce qu'ils étoient inscrits dans la matricule, ou catalogue, soit du Dome, c'est-à-dire, de la cathédrale, soit des autres églises. Saint Chrodegang voyant que l'on négligeoit de les instruire & de les corriger, ordonne que deux fois le mois ils viendront le samedi à l'église du Dome, à l'heure de tierce, & que l'évêque leur fera lire quelque homélie, pour leur instruction : ou en l'absence de l'évêque, le prêtre custode de saint Etienne leur fera quelque lecture, ou les instruira de vive voix. Ils se confesseront au même prêtre deux fois l'an, en carême & au mois d'Octobre ; & en chaque matricule il y aura un primicier pour veiller sur leur conduite. En venant à l'instruction, ils découvriront au prêtre custode leurs besoins spirituels & corporels : les indociles seront effacés de la matricule, & d'autres mis en leur place. Les jours d'instruction on leur distribuera du pain, du vin, du lard, ou du fromage, & de l'argent pour le bois. J'ai mis au long cette regle de saint Chrodegang ; parce qu'elle fut depuis reçûe par tous les chanoines, comme celle de S. Benoît par les moines. Il mourut l'an 766. & fut enterré à l'abbaye de Gorze, où il avoit choisi sa sépulture.

c. 34.

v. Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

Cependant saint Etienne dans son exil en l'isle de

An. 764.

XL. Miracles de S. Etienne d'Auxence. *Vita p. 489. Sup. lib. XXIV. n. 25.*

Proconese, faisoit quantité de miracles. Un aveugle le vint trouver, & le pria de le guérir. Après s'en être défendu avec beaucoup d'humilité : il dit : Avez-vous la foi ? Adorez-vous l'image de Jesus-Christ, de sa Mere, & des Saints ? Croyez-vous en Dieu, qui guérit, même par les images, comme il arriva à la conversion de sainte Marie Egyptienne ? Je croi, répondit l'aveugle, & j'adore : & saint Etienne ajoûta : Au nom du Seigneur Jesus-Christ, qui a guéri l'aveugle, en qui tu crois, & que tu adores en son image, regarde le soléil sans empêchement. Aussi-tôt ses yeux furent ouverts, & il s'en alla, loüant Dieu, & transporté de joie. *p. 290.* Une femme de Cyzique lui amena son fils, agité du démon depuis près de neuf ans. Il pria pour lui, de dedans sa cage, & l'appellant par son nom, lui fit adorer l'image de Jesus-Christ, après quoi il le renvoya guéri. *p. 492.* Une femme noble d'Héraclée en Thrace, affligée depuis sept ans d'une perte de sang, vint trouver S. Etienne, qui après avoir prié, fit sur elle le signe de la croix, & lui fit adorer l'image de Jesus-Christ. Elle se sentit au bout de trois jours parfaitement guérie. Il fit plusieurs autres miracles, principalement à l'égard de ceux qui se trouvoient en péril sur la mer. Car quand il la voyoit agitée, il mettoit ses freres en priere ; & *p. 493.* souvent après la tempête, on voyoit les voyageurs venir le remercier, & dire que dans le péril ils l'avoient vû qui conduisoit leur vaisseau.

La seconde année de son exil, c'est-à-dire, l'an 764, il perdit sa mere, & sa sœur qui la suivit sept jours après, comme elle lui avoit prédit. Vers le même tems un soldat nommé Etienne, qui servoit dans

dans le corps des Armeniens en Thrace, étant perclus de la moitié du corps & courbé, vint à Proconese trouver le saint, qui lui ayant fait adorer l'image de Jesus-Christ & celle de la Vierge, le renvoya guéri & redressé. Ses camarades lui demanderent comment la chose s'étoit passée, & quand il leur eut dit qu'il avoit adoré ces images, ils lui dirent en fureur; Miserable, tu as idolatré; & le dénoncerent au gouverneur de Thrace, qui l'envoya promptement à l'empereur. L'empereur lui demanda, s'il persistoit dans l'idolatrie. Le soldat se mit à genoux, & dit anathème, comme ayant été séduit; & l'empereur aussi-tôt le fit centurion. Mais comme il retournoit chez lui, son cheval le jetta par terre, & le foula aux piés, en sorte qu'il en mourut. L'empereur prit occasion de ce qui étoit arrivé au soldat, pour rappeller promptement saint Etienne; disant que même dans son exil il ne cessoit point d'enseigner au peuple l'idolatrie.

p. 494.

p. 495.

XLI. Confession de saint Etienne devant l'empereur. p. 496.

Il le fit donc ramener à C. P. & mettre dans la prison du bain, les fers aux mains, & les entraves aux piés. Quelques jours après il l'interrogea en particulier sur la terrasse du Phare, étant assis entre deux de ses principaux officiers. En y allant le saint se fit donner une piece de monnoie, qu'il tenoit cachée sous son habit. Si-tôt que l'empereur le vit entrer, il s'écria; Voyez quel homme me charge de calomnies. Le saint regardoit à terre sans rien répondre; L'empereur jettant sur lui un regard farouche, lui dit: Tu ne me réponds point, miserable. S. Etienne répondit: Seigneur, si vous êtes résolu à me condamner, envoyez-moi au supplice: si vous voulez m'interroger, moderez votre colere; car c'est ainsi que les loix ordon-

An. 764. nent aux juges d'en user. L'empereur ajoûta : Dis-moi quels decrets, ou quels préceptes des peres avons-nous méprisés, pour te donner sujet de nous traiter d'hérétiques ? Saint Etienne répondit : C'est que vous avez ôté des églises les images que les peres ont reçues & adorées de tout tems. L'empereur reprit : Impie, ne les nomme pas images, ce sont des idoles. Et comment peuvent-elles compatir avec les choses
p. 497. saintes ? Qu'a de commun la lumiere avec les ténebres ?

Seigneur, répondit S. Etienne, les Chrétiens n'ont jamais ordonné d'adorer la matiere dans les images : nous adorons le nom de ce que nous voyons, remon-
p. 498. tant par la pensée aux originaux. Cette vûe éleve notre raison jusques au ciel, & fixe notre curiosité. Est-il donc juste, dit l'empereur, de faire des images sensibles de ce que l'esprit même ne peut comprendre ? Et qui est l'homme, dit saint Etienne, à moins que d'avoir perdu le sens, qui en adorant ce que l'on voit dans l'église, adore la créature, la pierre, l'or ou l'argent, sous prétexte qu'elle porte le nom des choses saintes ? Mais vous autres, sans distinguer le saint du prophane, vous n'avez pas eu horreur d'appeller idole l'image de Jesus-Christ, comme Apollon ; & celle de la mere de Dieu, comme Diane ; de les fouler aux piés, & de les brûler. L'empereur dit : Esprit bouché, est-ce qu'en foulant aux piés les images, nous foulons aux piés Jesus-Christ ? A Dieu ne plaise.

Alors S. Etienne tirant de son sein la piece de monnoie qu'il avoit apportée exprès, dit à l'empereur : Seigneur de qui est cette image & cette inscription ? L'empereur surpris, répondit : C'est des empereurs, c'est-

à-dire de lui-même & de son fils Leon. S. Etienne continua : Serai-je donc puni si je la jette à terre, & si je la foule aux piés ? Les assistans dirent : assûrément, puisqu'elle porte l'image & le nom des empereurs invincibles. Le saint répondit avec un grand soûpir : Quel sera donc le supplice de celui qui foule aux piés le nom de Jesus-Christ & de sa mere dans leurs images ? Ne sera-t-il pas livré au feu éternel ? Alors il jetta la piéce de monnoie, & marcha dessus. Ceux qui accompagnoient l'empereur, se jetterent sur lui comme des bêtes feroces, voulant le précipiter de la terrasse en bas : mais l'empereur les en empêcha & l'envoya lié par le cou & les mains derriere le dos à la maison publique, nommée le Prétoire ; voulant le faire juger selon les loix, pour avoir foulé aux piés l'image de l'empereur.

An. 766.

p. 499.

XLII. Continuation de la persécution.

Theoph. n. 25. p. 367. 368.

Cependant plusieurs officiers & plusieurs soldats étant accusés d'adorer les images, l'empereur les fit punir rigoureusement en diverses manieres ; & il fit prêter un serment général à tous ses sujets, de ne point adorer les images. Il obligea le patriarche Constantin, à monter sur l'ambon, & à faire le même serment sur la vraie croix ; après quoi il assista à la table de l'empereur, couronné de fleurs, entendant la musique, & mangeant de la chair, au mépris de la profession monastique qu'il avoit embrassée.

Le vingt-unieme d'Août de l'indiction quatrieme, l'an 766, l'empereur voulant rendre absolument méprisable l'habit monastique, fit passer dans l'hippodrome ce qui se trouva de moines, tenant chacun une femme par la main, au milieu du peuple, qui crachoit sur eux, & les traitoit indignement. Le

An. 766. vingt-cinquieme du même mois il fit aussi mener honteusement dans l'hippodrome dix-neuf officiers des plus considérables, accusés d'avoir conspiré contre-lui : mais en effet, parce qu'il étoit jaloux des loüanges que tout le monde leur donnoit pour leur force & leur bonne mine. Il en fit mourir quelques-uns pour leur piété, & parce qu'ils avoient été voir saint Etienne, & avoient loüé hautement ses souffrances. On en marque huit entre les autres. Constantin patrice, qui avoit été logothete du Drome, ou contrôleur général des postes : son frere Strategius patrice & domestique des excubiteurs ; c'est-à-dire, capitaine des gardes. Antiocus qui avoit aussi été logothete du drome, & gouverneur de Sicile. David spataire, c'est-à-dire, écuyer & comte de l'obsequium, troupes ainsi nommées. Theophylacte protospataire, ou premier écuyer & gouverneur de Thrace. Criostofle écuyer, Constantin protostrator, ou premier écuyer de l'empereur, fils du patrice Bardane. Theophylacte candidat, ou garde du corps. L'empereur les fit passer dans l'hippodrome, où le peuple cracha sur eux, & les chargea de malédictions. Puis il condamna les deux freres Constantin & Strategius à perdre la tête ; fit crever les yeux aux autres, & les envoya en exil, où il leur faisoit donner tous les ans cent coups de nerfs de bœuf.

V. Cang.

Theoph. p. 369.

Enfin il fit sentir sa mauvaise humeur au patriarche Constantin. Le trentieme du même mois d'Août 766, il lui suscita des clercs & des laïques d'entre les confidens du patriarche même, qui l'accuserent d'avoir mal parlé de l'empereur ; & comme il le nioit, ils en firent serment sur la vraie croix. Il en-

voya aussi-tôt mettre le scellé au palais patriarchal, & bannit le patriarche, premierement dans l'isle Hierie, puis en celle du prince. Trois mois & demi après, sçavoir le seizieme de Novembre de la même année 766, indiction cinquieme, l'empereur fit ordonner patriarche Nicetas eunuque, Sclave d'origine.

An. 766.

Theoph. an. 26. p. 370.

Cependant il continuoit de persécuter les catholiques, évêques, moines, laïques, magistrats & particuliers. Il défendoit par-tout de vive voix & par écrit, les prieres adressées à la vierge & aux saints. Il faisoit déterrer & consumer les reliques les plus respectées; traitoit d'impies ceux qui les honoroient, & les menaçoit de mort, de confiscation de biens, d'exil, de tourmens. Il fit jetter dans la mer la châsse de sainte Euphemie qui étoit à Calcedoine, ne pouvant souffrir l'huile précieuse qui en dégouttoit en présence de tout le peuple. Mais la relique fut conservée miraculeusement, & retrouvée en l'isle de Lemnos. Cependant l'empereur fit de cette église un attelier pour forger des armes; & les ouvriers faisoient leurs ordures dans le sanctuaire.

XLIII. Concile de Gentilli.

V. Coint. an. 767. n. 1. 2. &c. tom. 6. conc. p. 1703.

L'empereur Constantin avoit envoyé des ambassadeurs en France, qui furent entendus dans un concile tenu à Gentilli près de Paris. Car le roi Pepin y célébra la fête de Pâque de l'an 767, qui fut le dixneuvieme d'Avril. A ce concile assistoient aussi des légats du pape Paul; & entre eux & les Grecs fut agitée une question sur la Trinité; sçavoir si le S. Esprit procede du Fils comme du pere. Car les Grecs reprochoient dès-lors aux Latins, d'avoir ajoûté au symbole de C. P. le mot *Filioque*. Il y fut aussi parlé des

An. 767.

images des saints ; sçavoir, s'il falloit en mettre dans les églises. Il est à croire que les ambassadeurs Grecs vouloient justifier auprès de Pepin l'empereur leur maître, accusé par les Romains de troubler la religion en Orient, en faisant la guerre aux images ; & qu'en récriminant, ils accusoient les Romains d'errer sur la Trinité. On ne sçait point ce qui fut décidé en ce concile.

XLIV. Mort du pape Paul. Intrusion de Constantin.

Anast. in Paul. V. Papeb.

L'été suivant le pape Paul étant demeuré pendant les grandes chaleurs à l'église de S. Paul, tomba malade, & mourut le vingt-unieme de Juin 767, après avoir tenu le saint siége dix ans & un mois. En une ordination au mois de Decembre il fit douze prêtres & deux diacres, & d'ailleurs trois évêques. Il fut d'abord inhumé à saint Paul, où il étoit mort : mais trois mois après on le transféra par le Tibre à Saint Pierre, & on l'enterra solemnellement dans la chapelle de la Vierge qu'il avoit bâtie. Il est honoré comme saint le vingt-huitieme de Juin. Le saint siége vaqua treize mois, & ce ne fut pas sans trouble.

Martyr R. 28. Juin.

Anast. in Steph. III.

Car comme le pape Paul étoit à l'extrémité, un duc nommé Toton, qui demeuroit depuis longtems à Nepi avec ses freres Constantin, Passif & Pascal, vint à Rome avec une grande troupe de soldats & de paysans, qu'il avoit ramassés, tant de Nepi que des autres villes de Toscane. Ils entrerent par la porte S. Pancrace, & s'assemblerent dans la maison de Toton, où ils élurent pape Constantin son frere encore laïque. Ensuite revêtus de cuirasses & les armes à la main, ils le menerent au palais patriarchal de Latran, & le firent monter à l'appartement du vidame. Aussi-tôt ils firent venir George évêque de

Preneste pour lui donner la tonsure cléricale. L'évêque n'en vouloit rien faire, & se prosternant à terre aux piés de Constantin, il le conjuroit par tous les divins mysteres, de quitter cette entreprise, & de ne pas introduire dans l'église une nouveauté si inouie. Mais plusieurs de ces séditieux s'éleverent contre lui, & lui firent de si terribles menaces, que saisi de crainte il céda, & fit les prieres de la cléricature sur Constantin, qui demeura en possession du palais de Latran. Le lendemain lundi vingt-deuxieme de Juin, le même évêque l'ordonna soudiacre, contre les canons, dans l'oratoire de S. Laurent du même palais. Le Dimanche suivant Constantin accompagné d'une multitude de gens armés, alla à S. Pierre, où le même évêque George le consacra évêque de Rome, assisté d'Eustrase évêque d'Albane & de Citonat évêque de Porto, & il demeura pendant treize mois en possession du saint siége. C'est le premier exemple à Rome d'une pareille intrusion. George évêque de Preneste, consécrateur de Constantin, fut saisi peu de jours après d'une maladie qui lui ôta le mouvement; ensorte que jamais depuis il ne célébra la messe. Car sa main droite étoit tellement retirée, qu'il ne la pouvoit porter à sa bouche. Il mourut ainsi tremblant & languissant.

XLV. Prison de saint Etienne. *Vita p. 500.*

Saint Etienne étoit toûjours dans sa prison à C. P. Dès qu'il y entra, il prédit que ce seroit sa derniere demeure; & il eut la consolation d'y trouver trois cens quarante-deux moines de divers pays. Les uns avoient le nez coupé, d'autres des yeux crevés ou des mains coupées, pour n'avoir pas voulu souscrire contre les saintes images. Quelques-uns avoient per-

An. 767. du les oreilles : d'autres montroient les marques des coups de fouet qui les avoient déchirés : d'autres leurs têtes rasées par les Iconoclastes : la plûpart avoient la barbe poissée & brûlée. Etienne voyant les traces des diverses souffrances de ces saints confesseurs, rendoit graces à Dieu qui leur avoit donné la patience, & s'affligeoit de n'avoir encore souffert rien de semblable. Pour eux ils le regardoient comme leur Pasteur & leur Maître ; écoutoient ses instructions, & lui découvroient leur intérieur. La prison du prétoire devint un monastere, où tout l'office se faisoit régulierement. Les gardes & tous ceux qui avoient oüi parler du saint, l'admiroient & le regardoient comme un ange sur la terre.

p. 501. Un des guichetiers dit à sa femme : ma mie, cette folie de l'empereur nous fera périr : car Etienne d'Auxence, qui est maintenant dans la prison, m'a paru comme un Dieu. La femme lui fit questions sur questions, & tira de lui toute la maniere de vie du saint homme ; puis à son insçû elle entra dans la prison, se jetta aux piés du saint, & lui dit : Ne me rejettez pas, mon pere, tout indigne que je suis : souffrez que je vous apporte ce qui vous est nécessaire : n'ayez pas horreur de mes péchés ; j'espere que Dieu me ré-

p. 502. compensera de ce petit service. S. Etienne pria pour elle : mais il refusa de rien recevoir ; & comme elle le pressoit, il déclara qu'il n'avoit jamais communiqué avec les hérétiques : car il la croyoit Iconoclaste.

p. 503. Alors elle se jetta par terre & s'écria : Dieu me garde, mon pere, de jamais deshonorer l'image de Jesus-Christ, de sa mere ou des saints. Je sai quelle sera la punition de ceux qui osent le faire. Notre S. pere Germain

Germain les mettoit au rang de ceux qui crierent : Crucifiez-le. Je vous demande seulement de ne me point découvrir à mon mari & aux autres gardes. Ayant ainsi parlé elle retourna à sa chambre, ouvrit un coffre fermé à clef où elle cachoit trois images de la Vierge tenant son fils entre ses bras, de saint Pierre & de saint Paul ; & les ayant adorées en présence de saint Etienne, les lui donna, en disant : Mettez-les devant vous, mon pere, pendant vos prieres, afin que vous vous y souveniez de cette pauvre pécheresse. Il consentit alors à sa demande ; & depuis elle lui apporta tous les samedis & les dimanches, environ six onces de pain, & trois carafes d'eau : car ce fut toute sa nourriture pendant les onze mois qu'il passa dans le prétoire.

An. 767.

XLVI. Autres Martyrs.

Un jour comme il étoit assis avec les autres moines, on vint à parler des cruautés exercées pendant cette persécution ; & Antoine de Crete raconta le martyre de l'abbé Paul, en ces termes : Il fut pris par le gouverneur de l'isle, Theophane surnommé Lardotyre, qui avoit fait mettre à terre, d'un côté l'image de Jesus-Christ en croix, de l'autre l'instrument de supplice que l'on nomme Catapelte. Alors il lui dit : Paul, tu as à choisir des deux, ou de marcher sur l'image, ou d'aller au supplice. Paul répondit : A Dieu ne plaise, Seigneur Jesus, que je marche sur votre image, & se penchant à terre, il l'adora. Le gouverneur en colere le fit dépouiller & étendre sur la catapelte, où les bourreaux l'ayant serré entre les deux ais depuis le cou jusqu'aux talons, & attaché par tous les membres avec des clous de fer, le pendirent la tête en bas, & allumerent

pag. 504.

pag. 505.

An. 767. autour un grand feu, dont il fut consumé.

A ce récit tous les peres fondoient en larmes: mais à peine Antoine eut fini, quand le vieillard Theosterićte prêtre du monastere de Pelicite, qui avoit le nez coupé & la barbe brûlée avec la poix & la nafte, s'avança & dit: On ne peut rapporter sans gémir la cruauté du gouverneur d'Asie, que l'on nomme Lachanodracon. Saint Etienne lui dit: Parlez, mon pere, vous nous encouragerez, si Dieu veut que nous souffrions aussi. Theosterićte reprit ainsi: Le soir du jeudi-saint, comme on célébroit les divins mysteres, ce gouverneur entra par ordre de l'empereur, avec une multitude de soldats, fit cesser l'office, prit trente-huit moines choisis, qu'il attacha à des pieces de bois par le cou & par les mains: quant aux autres, il en fit déchirer à coups de fouet, il en fit brûler; il en renvoya après leur avoir fait poisser & brûler la barbe & couper le nez, dont je suis du nombre. Non content de cela, il brûla le monastere depuis l'écurie jusqu'aux églises, réduisant tout en cendres. Il emmena les trente-huit qu'il avoit pris, les enferma dans la voute d'un vieux bain près d'Ephese, dont il boucha l'entrée; puis fit miner la montagne attenante qui les enterra.

pag. 506.

Les moines prierent ensuite S. Etienne de leur dire à son tour quelque parole de consolation; & il leur proposa pour exemple Pierre le reclus de Blaquernes, qui expira sous les coups de nerfs de bœuf, en présence de l'empereur; & Jean abbé du monastere de Monagrie, que l'empereur fit enfermer dans un sac, & jetter au fond de la mer, avec une grosse pierre, pour n'avoir pas voulu fouler aux piés l'image de Jesus-Christ & de sa mere.

pag. 507.

An. 767.

XLVII. Suite de la prison de S. Etienne.

S. Etienne sçachant le tems de sa mort, appella la femme qui le nourrissoit, & lui dit : Je veux passer ces quarante jours en retraite & en priere, dans l'abstinence. Cessez donc de m'apporter du pain & de l'eau : car je sçai que ma vie finira bien-tôt. Pendant ce tems il ne cessa point d'animer les moines prisonniers à ne point se décourager dans la persécution ; ensorte que quelques personnes pieuses de la ville se couvroient de haillons pour entrer dans la prison & recevoir sa bénédiction & ses instructions. Le trente-huitieme jour au matin après la priere de prime, il appella la femme qui l'avoit servi, & lui dit en présence des moines : Venez, bénite femme, Dieu vous rende au centuple le bien que vous m'avez fait : reprenez vos images ; qu'elles vous servent de protection pendant votre vie, & de gage de votre foi. Puis il dit avec un grand soûpir ; demain je partirai d'ici pour aller à un autre monde & un autre juge. La femme pénétrée de douleur, prit ses images & les emporta enveloppées dans un mouchoir, de peur des Iconoclastes.

pag. 509.

pag. 510.

Vetus Cal. ap. Rosin. IV. antiq. c. 4. & 15. p. 316. F.

Cependant l'empereur Constantin célébroit la fête payenne des Brumales en l'honneur de Bacchus, nommé par les anciens Romains Brumus : & cette fête se faisoit le vingt-quatrieme de Novembre. L'empereur assis dans une gallerie avec ses courtisans, joüoit de la lyre & faisoit des libations profanes. Quelqu'un lui vint dire que le chef des Abominables, Etienne d'Auxence, avoit changé le prétoire en monastere, où l'on passoit les nuits en psalmodie. Et tous les habitans de CP. ajoûta-t-il, courent à lui pour apprendre à idolatrer. L'empereur outré de colere, ap-

An. 767.

pella un officier de ſes gardes ; & lui commanda d'emmener le ſaint hors de la ville de l'autre côté de la mer, au lieu où avoit été l'égliſe de ſainte Maure martyre, qu'il avoit abattue & changée en une place *Vita S. Steph. pag. 512.* pour les exécutions à mort. Il y invoquoit auſſi les démons, & leur immola le fils d'un nommé Suflamius. Auſſi-tôt il ordonna que l'on fît dans la ville des recherches exactes contre tous ceux qui avoient un moine pour parent, ami ou voiſin, ou qui portoient ſeulement un habit noir. On les envoyoit en exil, après les avoir déchirés de coups. Les ennemis avoient le plaiſir de dénoncer qui ils vouloient ; les eſclaves accuſoient leurs maîtres : CP. étoit toute en pleurs.

V. Cang. L. C. P pag. 72. 73. Tandis que l'on menoit S. Etienne au lieu de l'exécution, l'empereur ſortit du palais & vint à la place publique, où étoit un bâtiment nommé le Mille. On y avoit autrefois peint les ſix conciles œcuméniques pour l'inſtruction du peuple : mais il les fit effacer, *Vita. pag. 513.* & peindre à la place des courſes de chevaux. En ce lieu donc, comme tout le monde le félicitoit, il dit : Mon ame eſt ſans conſolation, à cauſe de ces Abominables. Un de ſes courtiſans s'écria quelle trace en reſte-t'il, ſeigneur, ſoit à CP. ſoit dans les autres pays ? Ne ſont-ils pas tous détruits ? Voilà que je viens encore aujourd'hui de rencontrer l'ennemi de la vérité, Etienne d'Auxence, que l'on menoit pour être puni par le glaive. L'empereur lui dit : Et qu'y a-t'il de *p. 514.* plus doux pour Etienne, que d'avoir la tête coupée ? Je ſuis perſuadé qu'il l'a déſiré dès qu'il a été arrêté. Il lui faut une mort plus difficile. Auſſi-tôt il commanda que l'on remît Etienne en priſon.

An. 767.

Le soir il appella deux freres constitués en dignité, si bien faits de corps & d'esprit, que depuis il les fit mourir de jalousie : les ayant donc fait venir pendant son souper, il leur dit : Allez au prétoire, & dites de ma part à Etienne d'Auxence : Vous voyez combien j'ai soin de vous : je vous ai tiré des portes de la mort. Au moins en cette extrémité ayez de la complaisance pour moi. Je sai, ajouta-t'il, sa dureté, il me dira des injures. Alors donnez-lui tant de coups sur le visage & sur le dos, qu'il expire quand vous sortirez. Les deux freres étant arrivés au prétoire, dirent bien au saint homme ce que l'empereur leur avoit ordonné de dire, mais voyant qu'il n'en étoit que plus ferme dans la foi, ils lui baiserent les piés & reçûrent sa bénédiction. Etant de retour, ils dirent à l'empereur : Comme nous l'avons trouvé opiniatre, nous l'avons déchiré de coups. Il est étendu sans voix, & nous vous assûrons qu'il ne vivra pas jusqu'à demain. L'empereur fit un grand éclat de rire & continua son festin.

XLVIII. Martyre de S. Etienne. p. 516.

Le matin S. Etienne dit adieu aux moines, se recommanda à leurs prieres, & se fit ôter le scapulaire, l'écharpe & la ceinture. Il vouloit quitter aussi la cuculle : mais ils lui dirent qu'il devoit mourir avec l'habit monastique. Il répondit : On se dépouille pour combattre ; & il n'est pas juste que ce saint habit soit deshonoré par le peuple insolent. Il ne garda donc que la tunique de peau ; & assis avec eux, il les entretenoit de piété. L'empereur ayant appris que les deux freres l'avoient trompé, se leva sur les huit heures, & courant au vestibule du palais, crioit : A l'aide, tout le monde m'abandonne : qu'ai-je à

An. 767. faire des Abominables? Et comme ses courtisans
p. 517. venoient pour manger avec lui & continuer la fête, il leur dit: Je ne suis plus votre empereur, vous en avez un autre dont vous baisez les piés & dont vous demandez la bénédiction. Personne ne prend mon parti pour le faire mourir, & me mettre l'esprit en repos. Comme ils lui demandoient qui étoit donc cet autre empereur, il leur dit: C'est Etienne d'Auxence, le chef des Abominables.

A peine l'eut-il nommé, que cette troupe sortit en fureur, faisant un bruit effroyable, & courut à la prison, où ils crierent aux gardes: Donnez-nous Etienne d'Auxence. Il s'avança hardiment, & leur dit: Je suis celui que vous cherchez. Aussi-tôt ils le jetterent par terre, attacherent des cordes aux fers qu'il avoit aux piés & le traînerent dans la rue, le frappant sur la tête & par tout le corps à coups de piés, de pierres & de bâtons. En sortant de la premiere porte du prétoire, comme il rencontra l'ora-
p. 518. toire de S. Theodore, il s'appuya des mains contre terre; & levant un peu la tête, tourna les yeux vers le ciel pour dire au saint martyr le dernier adieu. Un des persécuteurs nommé Philomathe, dit: Voyez cet Abominable qui veut mourir comme un martyr. Il courut à des pompes qui étoient là pour remédier aux incendies: & tirant un grand piston de bois, il en frappa le saint sur la tête & le tua sur le champ. Philomathe tomba aussi-tôt, grinçant les dents & agité du démon, qui le tourmenta jusqu'à la mort.

On continua de traîner le corps de saint Etienne, en sorte que ses doigts tomboient, ses côtés se brisoient, son sang arrosoit le pavé; on lui jetta con-

tre le ventre une grosse pierre, qui l'ouvrit en deux; ses intestins sortirent & traînoient par terre. On le frappoit tout mort qu'il étoit; les femmes mêmes s'en mêloient, & les enfans que l'on faisoit sortir des écoles par ordre de l'empereur pour courir après avec des pierres. Si quelqu'un rencontrant ce corps n'en faisoit autant, il étoit accusé comme ennemi de l'empereur. Ceux qui le traînoient étant arrivés à la place du Bœuf, un cabaretier qui faisoit frire du poisson, croyant le saint encore vivant, lui donna un grand coup de tison, dont il lui cassa le derriere de la tête, & la cervelle se répandit. Mais un homme vertueux nommé Theodore, qui suivoit, faisant semblant de tomber, ramassa la cervelle, l'envelopa dans son mouchoir & continua de suivre, pour voir où on jetteroit le corps. Le peuple qui le traînoit étant arrivé au monastere où étoit la sœur du saint, vouloit l'en faire sortir & l'obliger à le lapider de ses propres mains: mais elle s'étoit enfermée dans un sépulcre obscur, & ils ne purent la trouver. Enfin ils jetterent le corps dans la fosse où avoit été l'église de saint Pelage martyr, dont l'empereur fit la sépulture des criminels & des payens. Ils allerent lui raconter leur bel exploit; il les reçut avec joie: s'étant mis à table avec eux, il s'éclatoit de rire au récit des circonstances de cette mort.

Elle arriva le vingt-huitieme de Novembre, jour auquel l'église honore la mémoire de saint Etienne le jeune: car on le nomme ainsi pour le distinguer du premier martyr: C'étoit l'an 767, & il étoit dans sa cinquante-troisieme année. Theodore qui avoit ramassé une partie de son crane & de sa cervelle, porta

An. 767.

Cang. I. C. P. pag. 81.
Vita pag. 520.

p. 521.

Gang. C. P. lib. IV. p. 150.

Martyr. E. 28. Novemb.

p. 523.

An. 767.

cette relique au monastere de Dius, dont l'abbé la serra secretement dans le sanctuaire de l'église. Mais quelque tems après Theodore fut accusé près de l'empereur comme adorateur des images & envoyé en exil en Sicile, avec sa femme & ses enfans.

XLIX.
Constantin patriarche de C. P. dégradé & tué.

Theoph. an. 27. p. 371. Gang. C. P. 111. c. 2. n. 73.

La même année 767, le sixieme d'Octobre, au commencement de l'indiction sixieme, l'empereur fit amener à CP. le patriarche Constantin de l'isle du Prince où il étoit en exil. Après l'avoir déchiré de coups, ensorte qu'il ne pouvoit marcher, on l'apporta dans l'église de sainte Sophie, & on le fit asseoir devant le sanctuaire, à l'endroit nommé *Solea*. Un sécretaire de l'empereur étoit près de lui, tenant un volume en papier où étoient écrits ses crimes: il en fit la lecture en présence de tout le peuple & du patriarche Nicetas, assis sur son throne. A chaque chef d'accusation, le sécretaire frappoit Constantin au visage avec le livre. Ensuite on le fit monter sur l'ambon; & le patriarche Nicetas envoya des évêques pour lui ôter le pallium, & l'anathématisa: puis on le fit sortir de l'église à reculons. On voit ici un exemple de la dégradation qui devoit précéder la peine de mort.

Combef. not. in Theoph.

p. 372.

Le lendemain jour de spectacle dans l'hippodrome, on lui rasa la tête entierement, les cheveux, la barbe, les sourcils; & l'ayant revêtu d'un habit de laine sans manches, on le mit à rebours sur un âne, dont il tenoit la queue entre ses mains. On lui fit ainsi passer toute la carriere au milieu du peuple, qui crachoit sur lui & le chargeoit d'injures. L'âne étoit mené par son neveu, à qui on avoit coupé le nez. Quand ils furent arrivés à l'endroit où les chevaux

Goar. not.

s'arrêtoient

s'arrêtoient, on le jetta à bas de l'âne, & on lui mit le pié sur la gorge. Puis l'ayant fait asseoir, le peuple continua à se moquer de lui jusqu'à la fin du spectacle. An. 767.

Le quinzieme du même mois, l'empereur lui envoya dire par des patrices : Que dites-vous de notre foi & du concile que nous avons assemblé ? Le malheureux Constantin croyant appaiser l'empereur, répondit : votre foi est bonne, & vous avez bien fait de tenir ce concile. C'est, dirent les patrices, ce que nous voulions entendre de ta bouche impure : Va maintenant aux ténebres & à l'anathème. Il fut condamné à mort, & eut la tête coupée à l'ancien amphithéatre nommé Cynegium, lieu ordinaire des exécutions. On pendit sa tête par les oreilles dans la place du Mille, où elle demeura trois jours exposée à la vûe du peuple. Le corps fut traîné par un pié & jetté avec les suppliciés : on y jetta aussi la tête au bout de trois jours. C'est ainsi que le patriarche Constantin fut traité par l'empereur, dont il avoit baptisé les deux enfans nés de sa troisieme femme : ce qui étoit alors regardé comme une alliance spirituelle ; ainsi que nous l'avons vû entre le pape & le roi Pepin.

Hist. Misc. liv. XXII. p. 721.

V. Cang. C. P. lib. II. p. 108.

Sup. n. 30.

L. Persécution continuée.

Theoph. p. 372.

Depuis ce tems, l'empereur Constantin fut plus emporté que devant contre les catholiques. Il fit amener Pierre fameux stylite, qui n'obéissoit point à ses ordonnances impies, le fit lier par les piés, tout vivant, traîner par la ville, & jetter à la place de saint Pelage. Il en fit jetter d'autres dans la mer, enfermés dans des sacs où des pierres étoient attachées. D'autres eurent les yeux crevés, le nez cou-

An. 767. pé, où furent déchirés de coups. Il exerçoit ces cruautés à CP. par lui-même, & par Antoine patrice, & domestique, Pierre maître des offices, & les soldats qu'il avoit imbus de son erreur. Dans les provinces il en faisoit de même par les gouverneurs : sçavoir en Natolie, par Michel Melissene ; en Thrace, par Michel Lachanodracon & Manès chef des bucellariens, soldats destinés aux exécutions

An. 26. p. 371. B.

Constantin se plaisoit à la musique, aux festins, aux danses, aux discours deshonnêtes : si quelqu'un en tombant, ou souffrant quelque douleur, crioit suivant la coûtume des Chrétiens : Mere de Dieu, secourez-moi : ou s'il étoit surpris assistant aux offices de la nuit, ou fréquentant les églises, on le punissoit comme ennemi de l'empereur, & on le nommoit Abominable. Il changeoit les monasteres en logement de soldats Iconoclastes. Ainsi il leur donna celui de saint Dalmace, qui étoit le premier de CP. ceux de Callistrate, de Dius, & de Maximin : il y en eut d'autres qu'il ruina de fond en comble. Il fit mourir les personnes distinguées dans la milice, ou les dignités, qui avoient embrassé la vie monastique ; principalement ceux qui l'avoient approché, & avoient été confidens de ses infâmes débauches ; craignant la honte qui lui reviendroit, s'il les découvroient. Le patriarche Nicetas complaisant à l'empereur, fit effacer les images, tant en mosaïque, qu'en peinture sur du bois, qui étoient dans le palais patriarchal, & dans le monastere d'Abraham.

p. 373.

Cang. C. P. lib. IV. p. 155.

Cang. C. P. IV. c. 6.

LI.
Lettres du faux pape Constantin.

A Rome, le faux pape Constantin écrivit au roi Pepin, incontinent après son ordination, par un envoyé du roi, chargé d'apporter de Rome des actes

des ſaints. Conſtantin prétendoit avoir été élu par le peuple, malgré lui, & parloit comme l'homme le plus humble & le plus déſintéreſſé : ou plûtôt le ſécretaire qui compoſa la lettre, le fit parler de la maniere la plus convenable à lui attirer la protection de Pepin : car c'eſt à quoi tend toute la lettre. Il dit auſſi qu'il lui envoye ce que l'on a pû trouver d'actes des ſaints. N'ayant point reçu de réponſe, il écrivit une ſeconde lettre encore plus preſſante, où il prie le roi de ne point ajoûter foi aux mauvais rapports que l'on pourra faire contre lui. Il ajoûte : Nous vous donnons avis, que le douzieme d'Août dernier, indiction cinquieme., c'eſt l'année 767, eſt arrivé ici de Jéruſalem un prêtre nommé Conſtantin, apportant une lettre ſynodique de Theodore patriarche de Jéruſalem, adreſſée à notre prédéceſſeur Paul, & approuvée par les deux autres patriarches d'Alexandrie, & d'Antioche, & par pluſieurs métropolitains d'Orient. Nous l'avons reçue avec grande joie, nous l'avons approuvée & fait lire ſur l'ambon, devant le peuple, & nous vous en envoyons copie en latin & en grec, afin que vous voyiez quel eſt le zele de tous les Chrétiens d'Orient pour les ſaintes images.

An. 767.
Cod. Car. ep. 98.

La lettre ſynodique de Theodore de Jeruſalem eſt ſans doute la même qu'il avoit envoyée, ſuivant la coûtume, à Coſme patriarche d'Alexandrie, & à Theodore patriarche d'Antioche. Elle contient une longue expoſition de foi ſur la Trinité, & ſur l'incarnation, où il n'oublie pas l'expreſſion des deux natures & des deux volontés. Il reçoit les deux conciles œcuméniques ; & entre les perſonnes condamnées par le ſixieme, il n'omet pas le nom d'Hono-

Conc. Nic. 2. act. 3. tom. 7. p. 175.

An. 767.

p. 183. C.

rius. Enfin venant au point dont il s'agissoit principalement, il dit : Nous recevons & embrassons les traditions apostoliques, qui nous enseignent d'honorer & adorer les saints, comme les serviteurs, les enfans & les amis de Dieu. Nous adorons aussi avec eux les saintes images de notre Seigneur Jesus-Christ, selon son humanité, de sa sainte mere, des apôtres, des prophetes, des martyrs, des confesseurs, & des justes. Cette distinction entre les confesseurs & les justes est remarquable, & se trouve en plusieurs auteurs de ce tems-là. Il semble que par le nom de confesseurs, ils n'entendoient encore que ceux qui avoient souffert pour la foi : & qu'ils comprenoient sous le nom de justes, ou justes parfaits, les autres saints que l'on a depuis nommés confesseurs.

LII.
Constantin chassé.

Anast. in Steph. III.

Il ne paroît pas que le roi Pepin ait eu aucun égard aux lettres du faux pape Constantin ; ni qu'il ait rien fait, pour autoriser son intrusion. Mais à Rome, Christofle primicier & conseiller du saint siége, avec son fils Sergius sacellaire, ou thrésorier, résolurent de mourir plûtôt que de souffrir une usurpation si indigne du siége de saint Pierre. Ils feignirent donc de vouloir se rendre moines, & demanderent congé à Constantin d'aller à un monastere de saint Sauveur en Lombardie : le pape ayant pris le serment de Christofle apparemment de ne rien entreprendre contre lui, les laissa aller. Mais comme s'il leur eût été permis de se parjurer, pour parvenir à une bonne œuvre, quand ils furent en Lombardie, ils quitterent le chemin du monastere où l'abbé les attendoit ; & conjurerent Theodice duc de Spolette de les mener au-delà du Pô, vers le roi Didier, qu'ils sup-

pliererent de leur prêter ſecours, pour délivrer l'égliſe de ce ſcandale. Cependant le pape Conſtantin fit une ordination de huit prêtres & quatre diacres; & durant tout le tems de ſon intruſion, il ordonna huit évêques. An. 768.

Chriſtofle & Sergius ayant pris congé du roi des Lombards, vinrent à Rieti, d'où Sergius prit les devants avec le prêtre Valdipert, accompagné d'habitans de Rieti & de Forconin, & d'autres Lombards de la duché de Spolette. Ils arriverent à Rome inopinément le ſoir du vingt-neuvieme de Juillet, veille de S. Abdon & Sennen, indiction ſixieme, c'eſt-à-dire l'an 768, & ſe rendirent maîtres du pont de Sel. Le lendemain ils vinrent à la porte de S. Pancrace, où étoient en garde des parens de Sergius; qui le voyant approcher lui firent ſigne & lui ouvrirent. Ainſi Sergius & Valdipert entrerent à Rome, accompagnés des Lombards, & monterent ſur la muraille avec un étendart: mais les Lombards n'oſerent deſcendre, & quitter le Janicule tant il craignoient les Romains.

Toton & Paſſif freres du pape Conſtantin l'ayant appris, coururent avec quelques gens à la porte de ſaint Pancrace, ſuivis de Demetrius ſecondicier, & de Gratioſus cartulaire, qui les trahiſſoient, étant d'intelligence avec Sergius. Racipert le plus brave des Lombards, vint charger Toton par derriere à coups de lance. Paſſif courut porter cette nouvelle à ſon frere Conſtantin: ils ſe cacherent enſemble en divers lieux du palais de Latran, & s'enfermerent enfin dans l'oratoire de ſaint Ceſaire. Theodore évêque & vidame de Conſtantin, étoit avec eux. Mais quelques heures

An. 768. après les chefs de la milice Romaine les tirerent de cet oratoire, & les mirent en lieu de sûreté.

Le lendemain dimanche dernier de Juillet, le prêtre Valdipert, à l'insçû de Sergius, assembla quelques Romains, & ils allerent au monastere de saint Vitus; d'où ils tirerent le prêtre Philippe, & le menerent à la basilique de Latran, criant avec joie: Philippe pape, S. Pierre l'a choisi. Là un évêque ayant fait la priere sur lui selon la coûtume, il donna la paix à tout le monde, & fut introduit dans le palais de Latran, où il s'assit dans la chaire pontificale, monta en haut, & tint sa table suivant l'usage des papes, avec quelques-uns des principaux de l'église & de la milice.

LIII. Etienne III. pape.

Christofle arriva le même jour: mais ayant appris cette élection, il en fut irrité, & jura devant tout le peuple, qu'il ne sortiroit point de Rome, que Philippe ne fût chassé du palais de Latran. Gratiosus exécuta cet ordre aussi-tôt, & Philippe s'en retourna modestement à son monastere. Le lendemain lundi, premier Août, Christofle assembla les évêques, & les premiers du clergé & de la milice, les soldats, les citoyens & tout le peuple de Rome: & ils convinrent d'élire Etienne Sicilien, fils d'Olivus. Il étoit instruit des saintes lettres, & des traditions ecclésiastiques, & très-fidele à les observer. A son arrivé de Sicile à Rome, le pape Gregoire III. le mit dans le monastere de saint Chrysogone, qu'il venoit de fonder. Le pape Zacarie l'en tira pour le mettre à la chambre du palais de Latran; puis il l'ordonna prêtre, du titre de sainte Cecile, le gardant toutefois près de lui, à cause de la pureté de sa vie. Les deux papes suivans Etienne

II. & Paul l'y retinrent auſſi, & il aſſiſta Paul dans la maladie dont il mourut, ſans s'éloigner de ſon lit, jusques à ce qu'il eût rendu l'eſprit. Enſuite il ſe retira à ſon titre de ſainte Cecile, où on l'alla prendre pour l'élire pape; & on l'amena avec de grandes acclamations au palais de Latran, où il fut ordonné ſuivant toutes les regles. An. 768.

Si-tôt qu'il fut élû, quelques méchans prirent Theodore, évêque & vidame de Conſtantin, lui arracherent les yeux, lui couperent la langue & l'enfermerent dans le monaſtere du mont Scaurus, où il mourut de faim & de ſoif, demandant de l'eau avec des cris pitoyables. Ils arracherent auſſi les yeux à Paſſif, le mirent au monaſtere de ſaint Silveſtre, & pillerent les biens de l'un & de l'autre. Ils prirent Conſtantin lui-même, le mirent à cheval ſur une ſelle à femme, avec de grands poids aux piés, & le menerent ainſi publiquement au monatere de Celles-neuves. Le ſamedi matin, ſixieme d'Août, quelques évêques avec des prêtres & des clercs s'aſſemblerent à Latran dans la baſilique du Sauveur; on y amena Conſtantin, & après la lecture des canons, on le dépoſa en cette ſorte. Maurien ſoudiacre, lui ôta du cou l'orarium ou étole, & la lui jetta aux piés, puis il coupa ſes ſandales. Le lendemain dimanche ſeptieme d'Août, Etienne III. fut conſacré évêque dans l'égliſe de ſaint Pierre, & on lut à haute voix ſur l'ambon une confeſſion publique du peuple Romain, pour n'avoir pas empêché l'intruſion de Conſtantin.

Mais les violences ne ceſſerent pas pour cela, Gracilis, tribun d'Alatré en Campanie, & partiſan

An. 768.

de Constantin, fut amené à Rome, mis en prison, on lui arracha les yeux & la langue. Constantin lui-même fut tiré du monastere de Celles-neuves: on lui arracha les yeux, & on le laissa en cet état étendu dans la rue. Le prêtre Valdipert accusé d'avoir voulu faire tuer Christofle le primicier, & livrer Rome aux Lombards, fut tiré de Notre-Dame des martyrs, c'est-à-dire de la Rotonde, où il s'étoit réfugié, & mis dans une affreuse prison; puis on lui arracha les yeux, & on lui coupa la langue si cruellement qu'il en mourut. C'est ainsi que l'on vivoit à Rome, qui étoit sans maître. Le Pape Etienne III. incontinent après son ordination envoya en France Sergius fils de Christofle, & alors nomenclator de l'église Romaine, vers le roi Pepin & les princes ses enfans, avec des lettres par lesquelles il les prioit d'envoyer à Rome des évêques savans dans l'écriture & les canons pour y tenir un concile sur l'intrusion du faux pape Constantin.

LIV. Mort de Pepin. Charles & Carloman, rois. *Epist. 96. inter Bonif.*

Mais Sergius entrant en France, apprit la mort du roi Pepin. Ce prince avoit souvent donné des marques de sa piété: mais nous en avons une assez singuliere, dans une lettre écrite à S. Lulle archevêque de Mayence, pour ordonner des prieres publiques, en actions de graces de l'abondance des fruits de la terre. Nous jugeons à propos, dit-il, que chaque évêque dans son diocese fasse des litanies, c'est-à-dire des processions, sans jeûne, mais seulement pour loüer Dieu, & que chacun distribue des aumônes & nourrisse des pauvres. Ordonnez de notre part que chacun donne sa dixme, soit qu'il le veuille ou non. C'est que les dixmes n'étoient du commencement que

des

des aumônes volontaires. Un autre monument considérable de la piété du roi Pepin, fut l'abbaye de Prom, qu'il fonda à la priere de la reine Berthe, dans le diocése de Treves, & qui devint très-celebre. Le premier abbé fut Assuerus, & on en rapporte la fondation à l'an 760.

AN. 768.

Sup. l. XXXIV. n. 50. conc. Matisc. c. 5.

Avant que de mourir, le roi Pepin assembla à S. Denys tous les seigneurs & les évêques de son royaume, & de leur consentement il le partagea à ses deux fils Charles & Carloman, qui furent couronnés tous deux, & sacrés par les évêques, en même jour, le dimanche dix-huitieme de Septembre 768. Charles à Noyon, & Carloman à Soissons, du vivant du roi leur pere. Charles étoit âgé de vingt-un an, & Carloman de dix-sept: c'est ce Charles que la grandeur de ses actions fit depuis nommer Charlemagne. Le roi Pepin mourut six jours après, sçavoir le vingt-quatrieme de Septembre, âgé de cinquante-quatre ans, dont il avoit régné seize & quatre mois. Il fut enterré à Saint Denys, où il avoit donné de grands biens.

Contin. 4. Fredeg. c. ult.

Ibid. c. 136. Ann. Fuld. &c. V. Coint. an. 768. num. 9.

LV. Eglise d'Espagne.

La même année 768. mourut Froïla roi des Chrétiens d'Espagne, après avoir régné onze ans & trois mois, ayant succédé à Alfonse le catholique, mort l'Ere 795. c'est-à-dire l'an 757. Il remporta plusieurs victoires contre les Arabes & transféra à Oviedo l'évêché qui étoit à Lugo, ou plûtôt Lucus ancienne ville d'Asturie, à présent ruinée. Oviedo commença par un monastere fondé sous ce même regne par des moines, pour y mettre des reliques de S. Vincent. Car les Chrétiens chassés de Valence par les Arabes, emporterent ses reliques par mer

Sebast. Sal. manc.

Sandoval. not. p. 100.

Id. pag. 97.

AN. 768. jusqu'au Cap, qui en a pris le nom de saint Vincent, dans la province d'Algarve, & qui se nommoit auparavant le promontoire sacré. Delà on répandit des reliques de ce saint en divers lieux d'Espagne. On rapporte au regne de Froïla la fondation de divers monasteres, dont l'état où l'Espagne étoit réduite, n'a pas permis de conserver des mémoires assez autentiques. Froïla ayant tué de sa main son frere Vimaran, fut tué lui-même, & eut pour successeur Aurelius son cousin germain qui régna six ans.

Sebast.

LVI. Premier capitulaire de Charles. *tom. I. c. p. 189.*

On rapporte au commencement du regne de Charles en France, un capitulaire qui tend à la conservation de la discipline de l'église. Il y parle ainsi : A la priere de tous nos sujets, & principalement des évêques & du clergé, nous défendons absolument aux serviteurs de Dieu, de porter les armes, de combattre ou d'aller à l'armée, si ce n'est ceux qui sont choisis pour le service divin ; c'est-à-dire, pour célébrer les messes, & porter les reliques : savoir un ou deux évêques, avec des prêtres chapelains. Et chaque prince aura un prêtre avec lui, pour imposer la pénitence à ceux qui confesseront leurs péchés. Les prêtres ne répandront le sang ni des chrétiens ni des payens, sous peine de déposition. La chasse avec les chiens ou les oiseaux, est défendue à tout le clergé. Les évêques ou les prêtres inconnus ne seront point admis au ministere jusques à ce qu'ils ayent été examinés dans un concile.

c. 1. *c. 2.* *c. 5.* *c. 3.* *c. 4.*

c. 7. L'évêque fera tous les ans la visite de son diocese, pour donner la confirmation, instruire le peuple,

AN. 768.

& empêcher les superstitions payennes : comme sacrifices des morts, sorts, ou divinations, caracteres, augures, enchantemens, sacrifices des bêtes, sous prétexte d'honorer les saints. En quoi les comtes, comme défenseurs de l'église prêteront la main aux évêques. Chaque prêtre rendra compte à son évêque pendant le carême, de la maniere dont il s'acquitte de ses fonctions : & personne ne recevra une église sans le consentement de l'évêque diocésain. Les évêques auront un soin particulier des incestueux & des autres criminels, pour ne les pas laisser périr dans leurs péchés. Ils prendront garde que les malades & les pénitens ne meurent pas sans recevoir l'extrême-onction, la réconciliation & le viatique. Aucun prêtre ne célebrera la messe, que dans un lieu consacré à Dieu : ou s'il est en voyage, sous une tente, & sur une table de pierre consacrée par l'évêque. Les prêtres qui ne savent pas les choses nécessaires pour leurs fonctions, & négligent de les apprendre, étant avertis par leur évêque, seront interdits & privés des églises qu'ils possedent. Aucun juge ne retiendra, ou condamnera un prêtre, ou un clerc, sans la participation de l'évêque, sous peine d'excommunication. Les évêques non plus que les autres ne retiendront point le bien d'autrui, sous prétexte de la division des royaumes. La France partagée entre Charles & Carloman, donnoit occasion à ce reglement.

c. 6. *c. 8.* *c. 9.* *c. 10.* *c. 14.* *c. 15. 16.* *c. 17.* *c. 18.*

LVII. Concile de Rome. *Anast. in Steph.*

Sergius légat du pape Etienne III. ayant appris la mort du roi Pepin, ne laissa pas de continuer son voyage, & vint trouver les rois Charles & Carloman, qui lui accorderent tout ce qu'il demandoit,

AN. 768.

& envoyerent avec lui douze évêques de France, bien instruits de l'écriture & des canons : sçavoir Vilicaire de Sens, Lulle de Mayence, Gavien de Tours, Adon de Lyon, Herminard de Bourges, Daniel de Narbonne, Tilpin de Reims : tous sept métropolitains : les cinq autres étoient Herulfe de Langres, Joseph d'Avignon, & trois dont on ne sçait pas les siéges. Vilicaire au retour de Rome apporta du monastere d'Agaune les reliques de S. Victor, un des martyrs de la légion Thebéenne, que l'église de Sens garde encore. Daniel obtint du roi Pepin, pour lui & pour ses successeurs, la moitié de la cité de Narbonne. Tilpin avoit été ordonné archevêque de Reims en 753. après la mort de Milon, qui tint cette église en oppression pendant quarante ans. Herulfe de Langres fonda le monastere d'Elvange au diocese d'Ausbourg, qui étoit son pays natal.

V. Coint. an. 769. n. 203.

Hincm. prol. vita S. Remag.

Coint. an. 751. num. 70. Id. an. 754. n. 70.

Anast.

Ces douze évêques étant arrivés à Rome au mois d'Avril de l'indiction septieme, l'an 769. le pape en assembla encore plusieurs, de Toscane, de Campanie & du reste de l'Italie ; & il tint avec eux un concile dans la basilique du Sauveur, au palais de Latran. On y amena le malheureux Constantin, qui ne voyoit plus ; & on l'interrogea, pourquoi étant laïque il avoit osé usurper le saint siége par une entreprise inoüie. Il soutint que le peuple lui avoit fait violence, & l'avoit mené par force dans le palais de Latran à cause des maux que le pape Paul leur avoit fait souffrir : puis se jettant à terre, les mains étendues sur le pavé, il confessa avec larmes qu'il étoit coupable, & que ses péchés excédoient le

nombre des ſables de la mer, demandant miſéricorde au concile. On le fit relever, & ce jour-là on ne prononça rien contre lui. AN. 769.

Le lendemain il fut encore amené, & étant interrogé ſur ſon intruſion, il dit qu'il n'avoit rien fait de nouveau : que Sergius n'étant que laïque, avoit été fait archevêque de Raverne, & qu'Etienne auſſi laïque avoit été ſacré évêque de Naples. Les évêques indignés de cette inſolence, le firent frapper ſur le cou, & le chaſſerent de l'égliſe. On prononça une ſentence contre lui, par laquelle il fut condamné à faire pénitence le reſte de ſes jours. On examina tout ce qu'il avoit fait pendant ſon pontificat, & on brûla au milieu du ſanctuaire les actes du concile, qui avoit confirmé ſon élection. Cela fait, le pape Etienne ſe proſterna par terre, avec tous les évêques & le peuple Romain; & criant *Kyrie eleyſon* avec beaucoup de larmes, ils déclarerent qu'ils avoient tous péché en recevant la communion des mains de Conſtantin, & on leur impoſa pénitence. Alors on apporta les canons, & les ayant examinés, le concile fit un decret, portant défenſe, ſous peine d'anathème, de promouvoir à l'épiſcopat aucun laïque, ni un clerc, qui ne fût pas monté par les dégrés au rang de diacre, ou de prêtre cardinal; c'eſt-à-dire attaché à un titre. Ce decret fut fait en la troiſieme ſeſſion. On y ajouta défenſe, ſous peine d'anathème, à aucun laïque, ſoit de la milice, ſoit des autres corps, de ſe trouver à l'élection du pape, qui doit être faite par les évêques & tout le clergé. Et avant que le pape ſoit élu & conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoyens & le

Act. 3. tom. 6. conc. pag. 1722.

AN. 769. peuple de Rome viendront le ſaluer. Puis on fera à l'ordinaire le decret d'élection, auquel tous ſouſcriront. Le même s'obſervera dans les autres égliſes. C'eſt-à-dire que l'élection faite par les évêques & le clergé, ſera ratifiée par le peuple. On ajoûte une défenſe à toute perſonne de venir à Rome des châteaux de Toſcane ou de Campanie, dans le tems de l'élection : à aucun ſerf de s'y trouver : & à qui que ce ſoit d'y porter des armes ou des bâtons.

Tome 6. pag. 1725.

Dans la même ſeſſion on ſtatua ſur les ordinations faites par Conſtantin, & le decret fut conçu en ces termes : Premierement nous ordonnons, que les évêques qu'il a conſacrés, s'ils étoient auparavant prêtres, ou diacres, retournent au même rang : & qu'enſuite après avoir fait à l'ordinaire un decret pour leur élection, ils viennent au ſaint ſiége, & reçoivent du pape la conſécration, comme s'ils n'avoient point été ordonnés évêques. Toutes les autres fonctions ſacrées exercées par Conſtantin, ſeront réitérées, excepté le baptême & le S. crême. Quant aux prêtres & aux diacres qu'il a ordonnés dans l'égliſe Romaine, ils retourneront à l'ordre de ſoudiacre, ou tel autre qu'ils exerçoient auparavant; & il ſera en votre pouvoir, ils parlent au Pape, de les ordonner ou en uſer comme il vous plaira. Pour les laïques qu'il a tonſurés & ordonnés, ils ſeront enfermés dans un monaſtere, ou meneront une vie pénitente dans leurs maiſons. Ce decret fut exécuté; les évêques ordonnés par Conſtantin, retournerent chez eux, furent élûs de nouveau, & revinrent à Rome, où le pape Etienne les conſacra. Mais pour les prêtres & les diacres de l'égliſe Romaine, il ne

Morin. de Ordin. Exer. IV. cap. 5. a. 4.

voulut point les ordonner de nouveau, & ils demeurerent le reste de leur vie ce qu'ils étoient auparavant. Quelques Théologiens prétendent que la nouvelle consécration de ceux qui avoient été ordonnés par Constantin, n'étoit pas une véritable ordination; mais une simple cérémonie de réhabilitation, pour leur rendre l'exercice de leurs fonctions.

Dans la quatrieme session du concile, on traita de la vénération des images. On rapporta & on examina plusieurs passages des peres, & la lettre synodale de Theodore patriarche de Jerusalem, adressée au pape Paul; & enfin on ordonna que les reliques & les images des saints seroient honorées suivant l'ancienne tradition; & l'on anathématisa le concile tenu en Grece depuis peu contre les images. Le concile de Rome étant fini, le pape, tous les évêques, le clergé & le peuple allerent en procession à S. Pierre, nuds pieds & en chantant. Leonce scriniaire ou secretaire, monta sur l'ambon, & lut les actes du concile à haute voix: trois évêques Italiens y monterent aussi, & prononcerent anathème contre les transgresseurs des decrets de ce concile.

LVIII. Michel intrus à Ravenne.

Anast.

Quelque-temps après Sergius archevêque de Ravenne mourut; & Michel scriniaire de la même église, qui n'étoit point dans les ordres sacrés, s'en alla à Rimini trouver le duc Maurice, qui assembla des troupes, & de l'avis de Didier, Roi des Lombards, vint à Ravenne, fit élire Michel par force, & le mit en possession. L'archidiacre Leon avoit été canoniquement élu archevêque de Ravenne: mais Maurice l'emmena à Rimini & le mit dans une étroite prison. Ensuite Michel, Maurice & les magistrats

AN. 769.

de Ravenne envoyerent au pape Etienne, le priant de consacrer Michel, & lui offrant pour cet effet de grands présens. Mais le pape refusa constamment d'ordonner évêque un homme qui n'avoit aucun degré du sacerdoce.

Au contraire, il lui écrivit plusieurs fois, pour lui persuader d'abandonner cette injuste prétention: mais Michel, loin de l'écouter, donna au roi Didier de grands présens; & par sa protection, se maintint dans son usurpation pendant plus d'une année, dissipant les biens de cette église, qu'il réduisit à une grande pauvreté. Enfin le pape toûjours ferme dans son refus, envoya à Ravenne des nonces avec les ambassadeurs du roi Charles, qui étoient à Rome; & ils agirent si puissamment sur les habitans, qu'ils s'éleverent contre Michel, le chasserent honteusement de l'évêché, & l'envoyerent à Rome chargé de fers. Au contraire, les évêques & le clergé de Ravenne amenerent à Rome l'archidiacre Leon, élu canoniquement, & il fut consacré par le pape.

LIX. Le pape écrit contre les Lombards.

Cod. Car. ep. 45.

Cependant le pape ayant appris que la reine Berthe vouloit marier un des rois de France ses fils à Ermengarde, fille du roi Didier, & leur sœur Giselle au fils du même roi, écrivit aux deux rois de France pour les en détourner. Il leur représente cette proposition, comme une tentation du démon très-dangereuse, & les Lombards comme une nation méprisable, perfide, infecte, qui ne produit que des lépreux, indigne d'être alliée avec l'illustre nation des François, & la noble famille royale. Il ajoûte: Vous êtes déja engagés, par la volonté de Dieu & l'ordre

l'ordre de votre pere, en des mariages légitimes avec des femmes de votre nation, que vous devez aimer, & qu'il ne vous est pas permis de quitter pour en épouser d'autres. Souvenez-vous que le roi votre pere a promis en votre nom, que vous demeureriez fermes dans la fidélité à la sainte église, l'obéissance & l'amitié des papes; & que vous avez renouvellé les mêmes promesses par vos lettres. Il les conjure ensuite au nom de S. Pierre, par le jugement de Dieu, & tout ce qu'il y a de plus saint, de ne point faire ces mariages; mais de résister aux Lombards, & les obliger à exécuter l'entiere restitution des droits de S. Pierre, le tout sous peine d'anathème & de damnation éternelle. Pour rendre cette conjuration plus solemnelle, le pape mit sa lettre dans la confession de S. Pierre, pendant qu'il y célébroit le saint sacrifice, & l'envoya de ce saint lieu. Toutefois le roi Charles ne laissa pas d'épouser la fille du roi des Lombards: mais il la quitta un an après par le conseil des plus saints évêques, parce que ses infirmités la tenoient continuellement au lit, & qu'elle étoit incapable d'être mere. Il épousa dans la suite Hildegarde, de la premiere noblesse des Sueves, & en eut plusieurs enfans.

AN. 769.

Mon. S. Gall. lib. II. cap. 26.

LX.
Didier fait perir Christofle & Sergius.

Anast.

Christofle & son fils Sergius excitoient continuellement le pape à presser la restitution que devoit faire le roi des Lombards: ce qui fut cause de leur perte. Le roi gagna secretement par presens Paul Afiarte, chambellan du pape, qui lui rendit suspects le pere & le fils. Le roi Didier vint lui-même à Rome, c'est-à-dire, à S. Pierre, qui étoit hors la ville, sous prétexte de conférer avec le pape. Christofle & Sergius

AN. 772.

abandonnés de tout le monde, étant sortis de nuit pour se sauver, furent pris par les gardes des Lombards, qui les menerent à leur roi. Le pape ordonna qu'ils se fissent moines, & retournant à Rome, il les laissa dans l'église de S. Pierre, voulant les faire entrer de nuit dans la ville, pour les dérober à leurs ennemis. Mais Paul Afiarte suivi d'une troupe de peuple, alla trouver le roi Didier, & de concert avec lui, ils tirerent Christofle & Sergius de l'église de S. Pierre, & les ayant menés à la porte de la ville, ils leur arracherent les yeux. Christofle en mourut trois jours après dans le monastere de sainte Agathe, où on l'avoit mis; son fils Sergius fut renfermé dans le cellier du palais de Latran, & y demeura jusques à la mort du pape: mais quand Paul Afiarte le vit à l'extrémité, il tira Sergius de la prison, & le fit mourir secretement. On voit encore ici que Rome étoit sans maître, & le pape mal obéi.

Anast. in Hadr.

Etienne III. étoit grand observateur des traditions ecclésiastiques, & renouvella plusieurs anciennes coûtumes pour l'honneur du clergé. Il ordonna que tous les dimanches, les sept évêques cardinaux semainiers, qui servoient dans l'église du Sauveur, célebreroient la messe sur l'autel de S. Pierre. C'étoit les évêques suffragans du pape; sçavoir, ceux d'Ostie, de Porto, de la Forêt blanche, de Sabine, de Preneste, de Tusculum, & d'Albane. Il n'y avoit qu'eux qui célébrassent les messes dans l'église de Latran, chacun à leur tour. Ce pape fit en une ordination au mois de Decembre cinq prêtres & quatre diacres, & plusieurs évêques en divers lieux. Il

V. Mabill. com. in ord. R. n. 4.

mourut le premier de Février 772. après trois ans & demi de pontificat, & fut enterré à saint Pierre : le saint siége ne vaqua que huit jours. AN. 772.

LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.

I. Adrien pape.

Anast. in. Hadr.

APRE'S la mort du pape Etienne III. on lui donna pour successeur Adrien fils de Theodore, né à Rome d'une très-noble famille. Quoiqu'il eût perdu son pere en bas âge, il ne laissa pas de donner dès-lors de grandes marques de vertu, priant souvent le jour & la nuit dans l'église de saint Marc, voisine de sa maison, mortifiant son corps par le cilice & par le jeûne, & faisant des aumônes selon son pouvoir. Toute la ville de Rome parloit de son mérite, qui étoit encore relevé par sa bonne mine. C'est ce qui porta le pape Paul à le mettre dans le clergé, & le faire notaire regionaire, & ensuite soudiacre. Le pape Etienne III. l'ordonna diacre, & alors il employa son sçavoir à expliquer l'évangile au peuple. Enfin l'estime générale le fit élire pape aussi-tôt après la mort d'Etienne, & il tint le saint siége vingt-trois ans. Le même jour de son élection, il rappella plusieurs des magistrats, du clergé & de la milice, que Paul Afiarte & ses partisans avoient exilés à la mort du pape Etienne, & délivra ceux qu'ils tenoient en prison : en sorte que la joie fut redoublée à sa consécration.

Si-tôt que le roi Didier l'eut apprise, il envoya des ambassadeurs au pape pour l'assûrer de son amitié. Le pape répondit : Je desire d'avoir la paix avec

AN. 772.

tous les Chrétiens, & même avec le roi Didier, & je ferai mon possible pour conserver le traité fait entre les Romains, les François & les Lombards. Mais comment puis-je me fier à votre roi, après ce que le pape Etienne mon prédecesseur m'en a dit? Qu'il avoit manqué à tout ce qu'il lui avoit promis sur le corps de S. Pierre, & n'avoit cherché qu'à perdre par ses mauvais artifices Christofle & Sergius, prétendant que le pape lui en devoit avoir beaucoup d'obligation, & le menaçant de Carloman, roi des François. Voilà quelle est la bonne foi du roi Didier. Toutefois ses ambassadeurs promirent avec tant de sermens qu'il accompliroit tout ce qu'il avoit promis au pape Etienne, & garderoit une paix inviolable, que le pape Adrien les crut, & envoya ses légats à Didier, pour l'exécution de ses promesses. Mais ils apprirent en chemin qu'il avoit pris plusieurs villes de l'exarcat, & qu'il tenoit Ravenne bloquée, ruinant tout le païs d'alentour. Bien-tôt après, les habitans pressez de famine, envoyerent leur archevêque Leon, avec une députation au pape, qui s'étant plaint au roi Didier, il lui répondit, qu'il ne rendroit point ces places, que le pape ne vînt conférer avec lui. Le roi Carloman étoit mort le quatriéme de Décembre de l'année précédente 771. & sa veuve Gerberge avec ses deux fils venoit d'arriver en Lombardie, pour se mettre sous la protection de Didier. Il vouloit obliger le pape à sacrer ces deux princes en qualité de rois des François, pour le diviser du roi Charles leur oncle, que les seigneurs François avoient reconnu pour seul roi, & qui avoit été sacré de nouveau en cette qualité. Mais le pape

Eginh. p. 95.

Ann. Loisel. Til. &c.

Adrien ne donna pas dans ce piége, & refusa constamment d'aller trouver Didier.

AN. 772.

II. Mort de Paul Afiarte.

Paul Afiarte étoit le chef des députés envoyés par le pape au roi Didier. Pendant son absence, on découvrit à Rome comment il avoit fait mourir Sergius. Ce qui obligea le pape d'envoyer secretement à Leon archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul, quand il y passeroit au retour de Lombardie, ce qui fut exécuté. Cependant le pape fit à Rome des informations exactes de la mort de Sergius. On trouva même son corps ayant une corde au cou & percé de plusieurs plaies. Les grands & le peuple de Rome en furent tellement frapés, qu'ils allerent demander justice au pape, lui représentant que si ce crime demeuroit impuni, on en devoit craindre plusieurs autres. Le pape fit livrer au prefet de Rome les complices; & après les avoir convaincus, on les envoya en exil à C. P. Le pape envoya à Ravenne les actes du procès, pour être lûs à Paul, voulant seulement le convaincre, & lui faire faire pénitence. Mais l'archevêque Leon l'avoit déja remis au consulaire de la ville, qui l'examina publiquement, & il confessa son crime. Le pape voulant lui sauver la vie, écrivit à l'empereur Constantin, le priant de le recevoir en Grece, & l'y tenir en exil; & il adressa cette lettre à Leon de Ravenne, qu'il pria de faire transférer Paul à C. P. Mais nonobstant les défenses & les protestations du pape, Leon obligea le consulaire de Ravenne à faire mourir Paul Afiarte. Il voulut ensuite persuader au pape qu'il n'avoit point trempé dans cette mort: mais le pape ne reçut point ses excuses. On voit ici combien le pape Adrien

AN. 772.

étoit attaché à l'ancienne discipline, de sauver la vie aux criminels, pour leur donner lieu de faire pénitence.

Le pape voyant qu'il n'avançoit rien auprès de Didier, qui au contraire menaçoit Rome, eut recours au roi Charles, & lui envoya des legats, dont le chef nommé Pierre étant arrivé à Marseille, traversa la France & vint jusqu'à Thionville. Le roi Charles y passa l'hiver cette année 772. au retour de sa premiere campagne contre les Saxons; en laquelle il s'avança jusqu'au Veser, & prit Eresbourg, où étoit leur fameuse idole d'Irmensul le dieu de la guerre. Son temple étoit rempli de grands thrésors que Charles enleva, & fit abbattre le temple & l'idole.

An. Petav. Tilian. Loisel.

Cang. gloss.

III.
S. Virgile de Salsbourg.

tom. 6. conc. p. 1794.

Act. SS. B. t. 4. pag. 310.

La même année 772. vingt-deuxieme du regne de Tassillon duc de Baviere, il fit tenir un concile au lieu nommé Dingolvingue, où se trouverent six évêques, dont le plus connu est S. Virgile de Salsbourg, & treize abbés. S. Virgile étoit né en Irlande, & s'y étoit distingué par sa doctrine. Etant venu en France du tems du roi Pepin, ce prince le goûta tellement, qu'il le retint auprès de lui environ deux ans; puis le siége de Juvave, depuis nommé Salsbourg, étant venu à vaquer, le roi lui donna cet évêché, & le recommanda à Ottilon duc de Baviere, son ami & son beau-frere. Saint Virgile demeura deux ans sans se faire ordonner évêque, & en faisoit cependant exercer les fonctions par un évêque nommé Dobda, venu d'Irlande avec lui. Enfin pressé par les instances du peuple & des évêques voisins, il reçut d'eux la consécration épiscopale le quinzieme de

Juin, l'an 766. Il rebâtit magnifiquement le monastere de S. Pierre de Salsbourg, dont il avoit été abbé, & en transféra le corps de S. Rupert dans une nouvelle église dediée au saint, qui devint la cathédrale.

Boruth duc des Carantnas ou Carinthiens, ayant donné son fils Caraste en ôtage aux Bavarois, demanda qu'il fût baptisé & élevé à la maniere des Chrétiens. Il fit la même priere pour son neveu Chetimar ; & ils furent depuis l'un après l'autre ducs de Carinthie. Le duc Chetimar venoit tous les ans au monastere de S. Pierre s'offrir à Dieu, & faire quelque present. Il pria S. Virgile de venir visiter son peuple, & le confirmer dans la foi ; & S. Virgile n'y pouvant aller, y envoya à sa place un évêque nommé Modeste, avec quatre de ses prêtres, un diacre, & quelques clercs, lui donnant le pouvoir de consacrer des églises & faire des ordinations. Modeste y demeura tant qu'il vécut. Après sa mort le duc Chetimar pria encore S. Virgile de venir : mais il le refusa à cause d'une revolte qui s'étoit élevée dans le pays. Il y envoya seulement un des quatre prêtres qui avoient accompagné l'évêque Modeste, & qu'une autre sedition obligea bien-tôt à quitter. Après qu'elle fut appaisée, saint Virgile y envoya deux autres prêtres, l'un après l'autre : mais le duc Chetimar étant mort, & le pays en trouble, il demeura quelques années sans prêtre. Ensuite à la priere du duc Vatune, S. Virgile y envoya jusques à quatorze prêtres, à quatre diverses fois. Tels furent les commencemens de l'église de Carinthie.

S. Virgile voulant déraciner les restes d'idolatrie qui pouvoient se trouver encore dans son diocese,

AN. 772.

& y affermir la foi, en fit la visite en personne au grand contentement des peuples, qui desiroient de le voir depuis long-tems. Les seigneurs de chaque pays venoient au-devant de lui avec pompe, les personnes de pieté l'accompagnoient en foule : c'étoit à qui le recevroit. Il consacra plusieurs églises, ordonna des clercs, & par la Carinthie, vint jusques aux confins des Huns, où le Drave se rend dans le Danube. Etant de retour chez lui, il connut que sa fin étoit proche ; & ayant célébré les saints mysteres, il fut attaqué d'une légere maladie qui l'emporta le vingt-septieme de Novembre l'an 780. Il fut enterré dans le monastere de S. Pierre, qu'il avoit gouverné & rebâti.

IV. Infidelité de Didier.

Anast.

Le roi Didier voyant que tous ses artifices avoient été inutiles, pour obliger le pape Adrien à le venir trouver & sacrer les enfans de Carloman, sortit de Pavie avec eux & avec ses troupes & marcha vers Rome. Il envoya devant en avertir le pape, qui répondit : Si le roi ne rend les villes qu'il a promises, & ne nous fait entierement justice, il est inutile qu'il se donne la peine de venir : car il est impossible que je paroisse devant lui. Cette réponse n'arrêta pas Didier ; & le pape sçachant qu'il approchoit, rassembla les troupes qu'il pût pour la défense de Rome, y fit porter tous les ornemens & les trésors des églises de S. Pierre & de S. Paul, & les fit si bien fermer, que le roi n'y pouvoit entrer qu'en brisant les portes. Ensuite il envoya au roi un écrit, où il le conjuroit par tous les divins mysteres, de ne point entrer sans son congé sur les terres des Romains. Cette protestation fut portée par trois évêques, Eustrate d'Albane,

André

André de Prenefte & Theodore de Tibur; & le roi l'ayant reçûe à Viterbe, y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez lui. AN. 772.

Cependant il affûroit le roi Charles, qu'il avoit rendu les villes prifes & fait juftice à l'églife Romaine. Charles, pour s'éclaircir avant toutes chofes de la verité du fait, envoya à Rome un évêque nommé George, Vulfard abbé de S. Martin de Tours, & Albin fon favori, à qui l'on fit voir fur les lieux tout le contraire, & que Didier n'avoit rien rendu. Charles ayant encore effayé plufieurs fois d'obliger Didier à traiter à l'amiable, paffa enfin les Alpes, & l'affiégea dans Pavie, où il s'étoit enfermé. Cependant tous les Lombards de Rieti & de Spolete vinrent fe donner au pape Adrien, qui les ayant affemblés dans l'églife de S. Pierre, leur fit prêter ferment de fidélité pour lui & fes fucceffeurs : après quoi ils fe firent couper la barbe & les cheveux à la maniere des Romains; & le pape leur donna pour duc l'un d'entre eux qu'ils choifirent, nommé Hildebrand. Les habitans de Fermo, d'Offimo, d'Ancone & de Foligni, en firent de même.

V. Charles à Rome.

Le fiége de Pavie dura fix mois, & le roi Charles y paffa l'hyver & le carême de l'année 774. Quand il vit approcher la fête de Pâques, il réfolut de fatisfaire le defir ardent qu'il avoit de vifiter les églifes des faints apôtres; & marcha vers Rome, accompagné de plufieurs évêques & de plufieurs abbés. Il menoit auffi des ducs, des comtes & d'autres feigneurs, & des troupes pour fa fûreté. Il hâta fa marche pour arriver à Rome le famedi faint, qui étoit le fecond jour d'Avril. Le pape Adrien extrê-

AN. 774. mement ſurpris de cette agréable nouvelle, envoya tous les magiſtrats de Rome au devant du Roi juſques à trente mille ou dix lieues, où ils le reçurent avec la banniere. Quand il fut à un mille de Rome, le pape envoya au devant toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs, & tous les enfans que l'on inſtruiſoit dans les écoles, portant des rameaux de palmes & d'oliviers, & chantant des acclamations à la loüange du roi. On portoit auſſi devant lui les croix comme on avoit accoutumé de faire à la réception d'un exarque ou d'un patrice; en un mot, on lui rendit les plus grands honneurs.

Eginh. Vita. Le roi Charles étoit alors âgé de vingt-ſept ans, de la plus grande taille, les yeux grands & vifs, le nez aquilin, le viſage gai. On voit encore ſon portrait ſur quelques ſeaux de ſes lettres. Si-tôt qu'il vit les croix que l'on portoit à ſa rencontre, il deſcendit de cheval avec les ſeigneurs qui l'accompagnoient, & s'avança à pié juſques à l'égliſe de ſaint Pierre. Le pape étoit venu dès le grand matin, & l'attendoit avec ſon clergé ſur les degrés, que le roi baiſa tous: puis il embraſſa le pape, & le prit par la main. Ils entrerent ainſi dans l'égliſe, le roi ayant la droite ſur le pape, & tout le clergé commença à chanter à haute voix: Beni ſoit celui qui vient au nom du ſeigneur. Le roi & ſa ſuite s'avancerent juſques à la confeſſion de ſaint Pierre, où ils ſe proſternerent, & remercierent Dieu de la victoire qu'il avoit accordée au roi par l'interceſſion du ſaint apôtre. Enſuite le roi pria inſtamment le pape de lui permettre d'entrer à Rome, pour accomplir ſes vœux & faire ſes prieres en diverſes égliſes. Ils deſcendi-

rent l'un & l'autre près du corps de ſaint Pierre, avec les ſeigneurs Romains & François, & ſe promirent ſûreté par des ſermens reciproques. Après quoi le roi & les François entrerent dans Rome : le pape célébra devant eux le baptême ſolemnel à la baſilique de Latran : puis le roi retourna loger à S. Pierre.

Le lendemain, qui étoit le jour de Pâques, le pape envoya au roi dès le matin tous les magiſtrats & les officiers de guerre, qui le conduiſirent avec les François à ſainte Marie Majeure. Après la meſſe le pape le mena au palais de Latran, où il lui donna à dîner, & ſe mit à table avec lui. Le lendemain lundi, le pape célébra la meſſe à S. Pierre, ſuivant la coûtume, & y fit chanter des louanges à Charles; c'eſt-à-dire, des acclamations en forme de litanies, que l'on nommoit en latin *Laudes*. Le mardi, il dit encore la meſſe devant le roi à S. Paul. On voit ici les mêmes ſtations qui ſont encore marquées pour les mêmes jours dans le meſſel Romain. Le mercredi le pape vint conférer avec le roi à S. Pierre, & le pria de confirmer la donation qu'il avoit faite au pape Etienne à Quiercy avec le roi Pepin ſon pere & Carloman ſon frere. Le roi la fit lire, & l'ayant approuvée avec tous les ſeigneurs, il en fit dreſſer une pareille par Etherius ou Itier ſon chapelain & ſon notaire, & la ſigna de ſa main, c'eſt-à-dire, qu'il y mit une croix ou un monogramme : car quoique ſçavant d'ailleurs, il ne ſavoit pas écrire. On appelle monogramme un chiffre composé des lettres du nom, qui ſemblent n'en faire qu'une, & Charlemagne eſt le premier de nos rois qui en introduiſit l'uſage ordinaire. Les évêques & les ſeigneurs ſouſ-

Sup. liv. XLIII. n. 12.

Mabill. diplom. lib. II. cap. 10.

AN. 774.

crivirent auſſi à la donation : elle fut miſe premierement ſur l'autel de S. Pierre, puis ſur ſa confeſſion ; & ils promirent tous de la conſerver ſous un terrible ſerment. Le roi en fit faire par Etherius une copie, qu'il mit de ſa propre main ſur le corps de ſaint Pierre, & ſous l'évangile qu'on avoit accoûtumé d'y baiſer : & en emporta une autre copie écrite par le ſcriniaire de l'égliſe Romaine. Cette donation étoit plus ample que celle de Pepin, & commençoit ſur la côte de Gênes par le promontoire de la Lune, où eſt aujourd'hui le port de Spezia, avec l'Iſle de Corſe, vis-à-vis : puis elle s'étendoit à Bardi, à Rege, à Mantoue, & comprenoit l'exarcat de Ravenne, les provinces de Venetie & d'Iſtrie ; les duchés de Spolette & de Benevent. Car c'eſt ainſi qu'Anaſtaſe en marque l'étendue.

Anaſt. in Hadr. V. Coint. an. 774. n. 5. 6. &c.

Ce fut, comme l'on croit, à ce premier voyage de Rome, que le pape Adrien donna au roi Charles le code des canons de l'égliſe Romaine, ſuivant l'édition de Denys le Petit, à laquelle on avoit ajoûté les décrétales de ſix papes ; ſçavoir, d'Hilarus, de Simplicius, de Felix, de Symmaque, d'Hormiſda & de Gregoire II. A la tête de ce livre le pape Adrien mit un éloge du roi en vers acroſtiches, dont les premieres lettres marquent l'adreſſe qu'il lui en fait, & dans le corps de la piece, il lui ſouhaite d'être vainqueur dans Pavie, de dompter Didier & conquérir le royaume des Lombards. On trouve un abrégé de ce code attribué auſſi au pape Adrien, mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

Sup. l. XXXII. n. 56. Bibl. Juſt. tom. 1. pag. 97.

To. 6. conc. p. 1800.

Charles étant retourné au ſiége de Pavie, Didier

Act. SS. Ben. t. 4. p. 446.

fut obligé à ſe rendre & envoyé en France dans le monaſtere de Corbie, où il acheva ſaintement ſes jours dans les veilles, les prieres, les jeûnes & les bonnes œuvres. Ainſi finit le royaume des Lombards, après avoir duré en Italie un peu plus de deux cens ans; & Charles prit depuis ce tems le titre de roi des François & des Lombards.

AN. 774.

Sup. liv. XXXIV. num. 20.

VI. S. Ambroiſe Autpert.

On croit que ce fut en ce voyage que Charles viſita le monaſtere de ſaint Vincent près de Benevent, attiré par la réputation des vertus que les moines y pratiquoient. Le plus illuſtre d'entre eux étoit Ambroiſe Autpert, né dans les Gaules d'une famille noble, & qui avoit paſſé du tems à la cour de Pepin. Ce fut lui qui écrivit la vie des ſaints fondateurs de ce monaſtere, comme témoigne Paul diacre, qui le qualifie très-ſçavant; & Autpert déclare, qu'il a mieux aimé relever leurs vertus que leurs miracles. Il laiſſa pluſieurs autres écrits, dont le plus conſidérable eſt un commentaire moral ſur l'apocalypſe, diviſé en dix livres, & compoſé, comme il témoigne lui-même, du tems du pape Paul & de Didier roi des Lombards, c'eſt-à-dire, avant l'an 767. Cet ouvrage fut blâmé par quelques-uns, qui diſoient que ce n'étoit plus le tems d'expliquer les écritures; & pour ſe mettre à couvert de leurs cenſures, Autpert pria le pape Etienne III. de lui donner une approbation authentique. Ce qu'aucun autre auteur, dit-il, n'a fait avant moi. On a auſſi de lui quelques homelies, entre autres une ſur l'aſſomption, où il déclare qu'il ne décide point ſi la ſainte Vierge a été enlevée au ciel en corps ou en ame. Il avoit auſſi écrit un traité du combat des vertus & des

Act. SS. Ben. tom. 4. p. 259.

Sup. l. XLI. n. 6.

Lib. VI. hiſt. c. 40.

tom. 6. bibl. PP. Lugd. p. 403.

in fi. lib. 10.

Ep. ad Steph. Cad.

pag. 405.

Act. Ben. tom. 4. pag. 266.

AN. 774.

Append. tom. 6. pag. 219.

vices, qui se trouve entre les œuvres de saint Augustin, & que l'équivoque du nom a fait attribuer au grand saint Ambroise. Outre les écrits, Autpert prêchoit aussi de vive voix : mais il estimoit encore plus la vertu que la doctrine. Il disoit à Dieu : Je n'ai pas quitté mon pays & mes parens, afin que vous me donniez la science, mais afin que vous me conduisiez à la vie éternelle, par la perfection des vertus. Si je ne puis obtenir l'un & l'autre, ôtez-moi la science, & me donnez la vertu. Enfin il fut élû abbé de ce monastere de saint Vincent, le septieme après Paldon qui l'avoit fondé ; & obtint du roi Charles des lettres de confirmation des donations que les rois des Lombards, & les ducs de Benevent avoient faites au monastere.

Init lib. IX. in Apoc. p. 612. B.

Quoiqu'Autpert eût été élû abbé malgré lui, il y eut schisme dans l'abbaye à son occasion, & Poton se prétendit abbé en même-tems. On croit que son parti étoit de Lombards, & celui d'Autpert, de François. Le roi Charles renvoya au pape Adrien la connoissance de ce différend : mais l'abbé Autpert allant à Rome pour cet effet, mourut subitement l'an 778. le dix-neuvieme de Juillet, après avoir eu le titre d'abbé pendant environ deux ans. Poton étant arrivé à Rome avec les principaux moines des deux partis, le pape les fit venir devant lui, étant accompagné pour ce jugement de Possessor archevêque de Tarantaise, de quatre abbés, d'Hildebrand duc de Spolette, de ses principaux officiers, & de plusieurs autres personnes. Poton fut accusé par plusieurs moines de divers faits, dont le plus considérable étoit de les avoir empêchés d'aller trouver le

Lib. Carol. epist. 72. v. Coint. an. 778. n. 2. 3, &c.

roi : mais il s'en défendit ; & le pape ne trouvant point de preuve suffisante contre lui, ordonna qu'il se purgeroit par serment : & que dix des principaux moines, cinq Lombards & cinq François jureroient de ne lui avoir jamais rien oüi dire contre la fidélité dûe au roi. Ils demanderent d'aller le trouver ; ce que le pape leur accorda, & lui rendit compte de tout par une lettre.

VII. Persecution en Orient. *Theoph. an. 30. pag. 375.*

En Orient la persécution continuoit, principalement contre les moines. La trentieme année de l'empereur Constantin, c'est-à-dire, l'an 770. Michel Gouverneur de Natolie, assembla à Ephese tous les moines & les religieuses des provinces de Thrace ; & les ayant menés dans une plaine, il leur dit : Que celui qui veut obéir à l'empereur s'habille de blanc, & prenne une femme tout-à-l'heure. Ceux qui ne le feront pas perdront la vûe, & seront envoyés en exil dans l'isle de Chypre. Aussi-tôt on en vint à l'exécution : plusieurs souffrirent la peine, & furent regardés comme martyrs : plusieurs apostasierent, & le gouverneur les traita comme ses amis. L'année suivante 771. il fit vendre tous les monasteres d'hommes & de femmes avec les vases sacrés, les livres, les bestiaux & tous leurs biens ; & en envoya le prix à l'empereur. Il brûla tout ce qu'il trouva de livres des moines & des peres. Il brûla aussi toutes les reliques, que l'on portoit en des reliquaires ; & punit ceux qui les avoient, comme coupables d'impiété. Il fit mourir à coups de foüet plusieurs moines, & quelques-uns par le glaive. Il fit perdre la vûe à une infinité. Il y en eut à qui il fit oindre la barbe d'huile & de cire fondue : puis y mettant le *pag. 376.*

AN. 775.

feu, on leur brûloit le visage & la tête : d'autres qu'il envoya en exil après plusieurs tourmens. En un mot, il ne laissa pas une seule personne dans tout son gouvernement qui portât l'habit monastique. L'empereur lui en écrivit des lettres de remerciment, ce qui porta les autres à l'imiter.

VIII. Mort de Constantin. Leon empereur.

pag. 377.

Theoph. an. 1.

Mais l'empereur Constantin ne survécut pas longtems : car étant allé à la guerre contre les Bulgares, il fut attaqué de charbons aux jambes, qui lui donnerent une fievre violente. Il se fit rapporter vers C. P. & s'étant mis sur mer à Selimbrie, il mourut dans le vaisseau le quatorzieme Septembre de l'année 775. ayant régné depuis la mort de son pere, trente-quatre ans & près de trois mois. Outre le surnom de Copronyme, on lui donna aussi celui de Caballin. Son fils Leon, surnommé Chazare, lui succéda, & régna cinq ans. Il fit paroître d'abord de la piété & du respect pour la sainte Vierge & pour les moines; & mit dans les premiers siéges des métropolitains tirés d'entre les abbés.

IX. Mort d'Almansor. Mahadi calife.

Elmac. l.b. II. cap. 3.

Eutych. tom. 2. p. 399.

Eutych. p. 400.

Theoph. an. 33. Const. p. 376.

Au même mois de Septembre 775. mourut aussi le calife Aboujafar Almansor, l'an de l'hegire 158. le sixieme jour du mois Arabe Doulhagia, ayant régné vingt-deux ans. Dès l'année 145. de l'hégire, 762. de Jesus-Christ, il avoit fait bâtir sur le Tigre la ville de Bagdad, au moment fatal choisi par les astrologues. Elle fut depuis la capitale de l'empire des Musulmans, & la résidence des califes. La même année 145. mourut Chaïl ou Michel patriarche des Jacobites à Alexandrie. Mina ou Menas lui succéda, & tint le siége neuf ans. Le patriarche Melquite d'Alexandrie après Cosme, fut Politien mede-

cin,

cin, qui tint le siége quarante-six ans. Almansor étant venu à Jerusalem sur la fin de son regne, fit marquer aux mains les Chrétiens & les Juifs, ce qui obligea plusieurs Chrétiens à s'enfuir par mer dans la Romanie; c'est-à-dire, sur les terres de l'empire. Le successeur d'Almansor fut son fils Mahomet Almahadi, qui régna dix ans. La cinquieme année de son regne, 780. de Jesus-Christ, il vint à Jerusalem, & envoya un de ses officiers avec ordre de faire apostasier tous les esclaves des Chrétiens, & de rendre les églises desertes. Il vint jusqu'à Emese, promettant de ne forcer personne à apostasier, sinon les enfans des infideles: mais quand il eut ainsi découvert ceux qui étoient Juifs ou Chrétiens, il commença à les tourmenter plus cruellement que ne faisoient les anciens payens, & il en fit même mourir plusieurs. Il y eut des femmes qui exciterent sa fureur, sçavoir la femme de l'archidiacre d'Emese, & celle de son fils, qui souffrirent mille coups de nerfs de bœufs, & plusieurs autres tourmens, & demeurerent victorieuses. Almahadi s'avança jusques à Damas, & fit deserter plusieurs églises, sans avoir égard aux traités que les Arabes avoient faits avec les Chrétiens.

AN. 775.

Id. an. 5. pag. 381.

X. Fin de S. Gregoire d'Utrecht.

Vita, tom 4. act. S. Ben. pag. 327. Sup. liv. XLI. n. 36. 37.

En Occident la foi s'étendoit de jour en jour dans la Germanie, principalement en Frise & en Saxe. En Frise l'église d'Utrecht étoit gouvernée par Gregoire, disciple de S. Boniface, auquel il s'étoit attaché dès l'âge de quinze ans, & l'avoit suivi à son second voyage de Rome en 723. Gregoire y amassa plusieurs volumes des saintes écritures, qu'il rapporta avec bien de la peine. Il amena aussi de Rome,

AN. 775. par la permiſſion de S. Boniface, deux jeunes Anglois Marchelme & Marcuin, qui furent ſes diſciples. Deux freres de Gregoire ayant été tués par des voleurs dans un bois, les ſeigneurs dont ils étoient vaſſaux, firent prendre les meurtriers, & les envoyerent liés à Gregoire, afin qu'il les fît punir de telle mort qu'il lui plairoit: car par les loix barbares, la vengeance appartenoit aux parens du mort. Gregoire ordonna qu'on les fît baigner & habiller proprement, & qu'on leur donnât à manger. Puis on les amena devant lui, & il leur dit: Allez en paix, ne faites plus rien de ſemblable, de peur qu'il ne vous arrive pis; & donnez-vous de garde des autres parens: & il les fit conduire en ſûreté.

Après le martyre de S. Boniface, Gregoire prêcha en Friſe par la permiſſion du pape Etienne II. & du roi Pepin; & gouverna le dioceſe d'Utrecht, quoiqu'il ne fût que prêtre & abbé de la communauté qu'il avoit dans cette ville. Il étoit aidé dans ce travail par Alubert, corévêque, Anglois de naiſſance. Car il avoit pluſieurs diſciples de diverſes nations: de la ſienne, c'eſt-à-dire, des François, des Anglois, des Friſons & des Saxons nouvellement convertis, des Bavarois & des Sueves. Il leur donnoit la nourriture corporelle & la ſpirituelle, & il n'y avoit guere de jour qu'il ne s'aſsît dès le matin pour les écouter, & ſatisfaire à leurs queſtions. Pluſieurs de ſes diſciples devinrent évêques; entre autres S. Ludger qui a écrit ſa vie.

V. Mabill. obſc. pag. 319.

Saint Gregoire d'Utrecht n'affectoit aucune ſingularité touchant les habits & la nourriture; ſa vie étoit commune, mais très-ſimple, & il recommandoit fort

à ses disciples la sobrieté. Il ne faisoit pas semblant d'entendre le mal qu'on disoit de lui, & traitoit ses calomniateurs comme ses meilleurs amis. Il détestoit sur-tout l'avarice. Si-tôt qu'il avoit de l'argent, il le distribuoit aux pauvres, ne gardant que les vases sacrés de l'église. Etant âgé de près de soixante & dix ans, il fut attaqué d'une paralysie du côté gauche, & vêcut ainsi encore plus de deux ans, continuant ses exercices ordinaires, entre autres l'instruction de ses disciples, à qui il donna plusieurs livres, & en particulier à S. Ludger l'Enchiridion de S. Augustin. Trois ou quatre jours avant sa mort, arriva son neveu Alberic, qui étoit en Italie pour le service du roi, & que l'on regardoit comme celui qui devoit prendre le soin de sa communauté. Le saint homme n'en étoit point en peine, & assûroit qu'il ne mourroit point qu'Alberic ne fût venu. Il l'entretint pendant ce qui lui resta de vie, de toutes les affaires de la communauté ; sçachant que son dernier jour étoit venu, il se fit porter à l'oratoire de saint Sauveur ; & y ayant fait sa priere, & reçû le corps & le sang de Nôtre-Seigneur, il mourut les yeux arrêtés sur l'autel. C'étoit vers l'an 776. le vingt-cinquieme d'Août, jour auquel l'église honore sa mémoire. Alberic lui succéda dans le gouvernement de l'église de Frise, & fut sacré évêque d'Utrecht.

AN. 775.

Coint. an. 776. num. 27. Mabill. ad vitam S. Ludg. tom. 5. pag. 23. num. 1. Martyr. R. 25. Aug.

XI. S. Lebvin.

Vita ap. Sur. 12. Novemb. Vita S Ludg. tom. 5. Acta Ben. pag. 22.

Entre les disciples de S. Gregoire d'Utrecht, on compte saint Lebvin, ou plutôt Liefuvyn, Anglois, qui ayant été ordonné prêtre, passa la mer, vint à Utrecht trouver saint Gregoire, & s'offrir à lui, disant qu'il avoit reçû ordre de Dieu d'aller prêcher sur l'Isele, qui étoit la frontiere des François & des

AN. 775.

Saxons. Comme ce lieu étoit du diocese d'Utrecht, saint Gregoire l'y envoya volontiers, lui donnant pour compagnon Marchelme aussi Anglois, son disciple. Ils logerent quelque tems chez une veuve; & ayant converti plusieurs infideles, ils bâtirent un oratoire au lieu nommé Vilpa sur l'Isele, au couchant. Ensuite le nombre des fideles croissant, ils en bâtirent un autre plus grand au-delà du même fleuve, avec une maison pour leur habitation, au lieu nommé Daventrie, de Davon, ami de saint Lebvin. Quelque tems après les Saxons irrités du progrès qu'ils faisoient, brûlerent l'église & la maison, & chasserent les Chrétiens qu'ils y trouverent. Mais saint Lebvin s'en sauva, & ne laissa pas de continuer à prêcher.

Ayant appris que les Saxons alloient tenir leur assemblée générale sur le Veser, il y alla, & logea chez un des plus puissans d'entre eux, qui fit son possible pour le détourner de son dessein, l'assûrant que sa vie ne seroit pas en sûreté. Saint Lebvin ne laissa pas de se présenter à l'assemblée des Saxons, revêtu de ses habits sacerdotaux, portant à ses mains la croix & l'évangile. L'assemblée commença selon la coûtume par des sacrifices aux faux Dieux; d'où saint Lebvin prit occasion de les prêcher, s'avançant au milieu d'eux, & les exhortant à haute voix à quitter ces superstitions, & à adorer le vrai Dieu: Si vous ne le faites, ajoûta-t-il, vous sentirez bientôt des maux que vous n'attendez pas. Un roi puissant qui n'est pas éloigné de vous, & que vous avez toujours irrité, viendra ravager votre païs; enlever en captivité vos femmes & vos enfans, & vous soû-

AN. 775.

mettre à sa puissance. A ces mots les Saxons pousserent de tous côtés des cris confus, & commencerent à arracher dans les hayes voisines des bâtons qu'ils aiguisoient, pour le percer de coups, quand un des plus vénérables d'entre eux nommé Buto monta sur une hauteur, & leur dit : Ecoutez-moi, vous qui êtes les plus sages. Il nous vient souvent des Ambassadeurs des nations voisines, Normans; Sclaves, Frisons; nous les avons toujours reçûs paisiblement, nous avons écouté leurs propositions, & les avons renvoyés avec des présens. Voici un ambassadeur du grand Dieu, qui vous apporte de sa part des promesses salutaires, & vous le rejettez & le voulez faire mourir : vous devez craindre sa colere. Ce discours les arrêta, & ils résolurent de laisser aller Lebvin en sûreté. L'effet de sa menace suivit de près; & l'on croit que ce fut la premiere expédition de Charles contre les Saxons en 772. où il abattit l'idole d'Irmensul. S. Lebvin profitant de cette victoire, revint, rebâtit l'église que les Saxons avoient brûlée, & continua d'y prêcher jusques à sa mort, qui arriva le lendemain de la saint Martin, douzieme de Novembre, & comme l'on croit l'an 773. Deux ans après les Saxons ravagerent encore Daventrie, brûlerent l'église, & chercherent trois jours durant le corps de saint Lebvin, qui y étoit enterré : mais ils ne purent le trouver. Le roi Charles vengea cette irruption, vainquit les Saxons sur le Veser, les soûmit & rapporta un grand butin la même année 775.

Sup. n. 2. Vita S. Ludg. tom. 5. acta Ben. pag. 23.

Ann. Petav. Loisf. an. 775.

XII. Conversion des Saxons.

L'année précédente 774. tandis que Charles étoit en Italie, les Saxons qu'il avoit quittés sans les en-

AN. 775. gager par aucun traité, entrerent avec une grande armée ſur les terres des François, & vinrent à Friſlar en Heſſe : voulant brûler l'égliſe que ſaint Boniface y avoit bâtie près le château de Buribourg, où les François s'étoient refugiés. Mais ils ne purent mettre le feu à cette égliſe, ni par dehors, ni par dedans, & s'enfuirent épouvantés, ſans que perſonne les pourſuivît. On dit même que de part & d'autre, tant des payens, que des Chrétiens qui étoient dans le château de Buribourg, on vit deux jeunes hommes vêtus de blanc qui défendoient cette égliſe. On trouva proche un Saxon mort, après la retraite des autres, à genoux avec du bois & du feu entre les mains, comme prêt à ſouffler pour l'allumer.

Ann. Loiſel. an. 774.

L'an 776. les Saxons ayant rompu le traité de l'année précedente, recommencerent la guerre : & comme ils attaquoient le château d'Ereſbourg, pluſieurs tant dehors que dedans, aſſurerent avoir vû deux écus rouges & flamboyans agités ſur l'égliſe. Les Saxons épouvantés de ce prodige, s'enfuirent en confuſion vers leur camp, ſe tuant l'un l'autre; & les François les pourſuivirent juſques à la Lippe. Le roi Charles étant enſuite entré ſur leurs terres, ils vinrent ſe rendre à lui, & promirent de ſe faire Chrétiens. Charles rebâtit Ereſbourg, & un autre château ſur la Lippe, où les Saxons s'étant aſſemblés avec leurs femmes & leurs enfans, on en baptiſa une multitude innombrable. Il y eut encore un grand nombre de baptiſés l'année ſuivante 777. à Paderborn, où le roi Charles tint l'aſſemblée générale des François pour la premiere fois. Il y vint des Saxons de toutes les parties de leur pays ; mais Viti-

kind, le principal de leurs chefs, se retira avec quelques autres en Normandie, c'est-à-dire en Danemarc. Les Saxons qui furent baptisés en cette occasion, s'engagerent à renoncer à leur liberté, & à abandonner leurs terres, s'ils ne demeuroient fermes dans la religion chrétienne, & dans l'obéissance au roi Charles. AN. 775.

Toutefois dès l'année suivante 778. ayant appris que le roi Charles étoit en Espagne, ils se révolterent encore à la persuasion de Vitikind. Ils s'avancerent jusqu'au Rhin, ravagerent & pillerent le pays, brûlerent les églises, violerent les religieuses. Mais apprenant le retour de Charles, ils se retirerent, & furent battus par ses troupes, & obligés à rentrer chez eux. *Ann. Loisel.*

XIII. Capitulaire de l'an 779.

Le roi Charles célébra à Heristal la fête de Noël de cette année, & Pâque de l'année suivante 779. & il y fit un capitulaire de vingt-trois articles, dont quelques-uns regardent la religion. On y ordonne la réforme des monasteres & la résidence des abbesses. Les évêques ont pouvoir de corriger les incestueux & les veuves qui tombent en faute. Chacun doit payer la dîme : & elle doit être employée par ordre de l'évêque. Les criminels dignes de mort par les loix, qui se réfugient dans l'église, n'y doivent être protégés, & on ne les y doit point tenir. Le parjure aura le poing coupé : si le cas est douteux, ils se tiendront devant la croix. C'étoit une maniere de preuve pour connoître la vérité. Les deux parties se tenoient debout devant une croix, & celui qui tomboit le premier perdoit sa cause. Le capitulaire ajoute qu'on se rapportera au jugement *Capit. tom. I. pag. 195. c. 3. c. 5. c. 7. c. 8. c. 10. V. Gloss. Cang. c. 11.*

AN. 775. de l'évêque, pour justifier un comte accusé d'avoir
c. 13. fait mourir un voleur par passion. Les églises continuoient de payer au roi des décimes & des précaires, comme sous Pepin : mais il est défendu d'en imposer de nouvelles.

Ensuite est une ordonnance pour des prieres publiques & des aumônes à cause de la secheresse & la famine de cette année 779. Chaque évêque chantera trois messes & trois pseautiers ; & tous depuis l'évêque jusqu'au laïque marié, jeûneront deux jours de suite. Chaque évêque, abbé ou abbesse donnera en aumône une livre d'argent ou la valeur, & nourrira quatre pauvres jusques à la moisson. Les comtes de même, & les autres à proportion : car on diminue la taxe selon les facultés.

Chro. Moiss. Petav. ann. 779.

Ann. Loisel.

Les Saxons furent encore vaincus cette année ; & les Vestfales, qui en faisoient une grande partie, entierement soumis. Les autres qui étoient au-delà du Veser, donnerent des ôtages, & firent des sermens. L'année suivante 780. le roi vint lui-même regler les affaires de Saxe, & s'arrêta à la source de la Lippe, où il tint une assemblée : puis il s'avança vers l'Elbe, & plusieurs furent baptisés au lieu nommé Orahim, au-delà de la riviere Ohre. Il y eut aussi un grand nombre de Vinides & de Frisons baptisés. Alors le roi Charles voulant affermir la religion en Saxe, distribua le pays à des évêques, des prêtres & des abbés, pour y habiter & y prêcher. Toutefois les choses n'étoient pas encore assez tranquilles pour fixer des siéges épiscopaux.

Chr. Moiss. an. 780.

XIV. Fin de S. Sturme.

Dès le commencement de cette guerre, Charles avoit envoyé de saints prêtres, pour travailler à la

conversion

conversion des Saxons, qui en étoit le principal motif. Les deux plus fameux sont S. Sturme abbé de Fulde, & S. Villehade. Depuis la mort de S. Boniface, S. Sturme, outre le gouvernement de son monastere, prêchoit assiduement, & étoit volontiers écouté. S. Lulle archevêque de Mayence en eut de la peine, & il appuya trois faux freres, qui accuserent S. Sturme auprès du roi Pepin, comme s'il ne lui eût pas été fidele. Il fut envoyé en exil, & rappellé quelque-tems après. Le roi lui rendit le gouvernement de l'abbaye de Fulde, & le déclara exempt de la jurisdiction de l'archevêque de Mayence, suivant le privilége du pape Zacarie; en sorte qu'il n'avoit point d'autre protection que du roi. Etant rétabli, il réforma les moines qui s'étoient relâchés pendant son absence, & fit des augmentations considérables à l'église & au monastere.

AN. 779.
Eginh.
Sup. liv. XLII. *num.* 44.

Vita S. Sturm. tom. 4. *act. Ben. pag.* 279.

Le roi Charles ayant succédé à son pere, mit l'abbé Sturme au nombre de ses plus intimes amis, & lui conserva toûjours ses bonnes graces. Il l'envoya en ambassade vers Tassillon, duc de Baviere sa patrie, & le saint abbé affermit la paix entre eux pour plusieurs années. Le roi ayant commencé la guerre contre les Saxons, recommanda leur conversion aux prieres des serviteurs de Dieu, & marchant contre les ennemis, mena dans son armée des évêques, des abbés & des prêtres pour y travailler. Il mit une grande partie du pays sous la conduite de S. Sturme, qui s'appliqua à gagner ce peuple à Dieu, prenant son tems pour les exhorter à quitter leurs idoles, abattre leurs temples & bâtir des églises.

AN. 779.

Annal. Fuld.

Après qu'il en eut élevé en chaque pays, & qu'il eut instruit & baptisé plusieurs Saxons, travaillant pendant long-tems à leur conversion avec ses prêtres, arriva leur révolte de l'an 778. où ils résolurent d'employer de leur armée un détachement d'hommes choisis pour brûler le monastere de Fulde, & tuer les moines. Le saint abbé l'ayant appris, les en avertit, & leur conseilla d'emporter le corps de saint Boniface, & se retirer à Hamelanbourg: pour lui il se sauva d'un autre côté. Les moines campoient déja hors du monastere depuis quatre jours autour des saintes reliques, quand ils apprirent que les Saxons repoussés par les François, s'étoient retirés chez eux. Ainsi ils retournerent avec joie au monastere.

Le roi Charles voulant affermir la foi dans le pays, obligea S. Sturme à demeurer quelque tems à Eresbourg, quoiqu'infirme & cassé de vieillesse. Il revint au monastere accompagné d'un médecin du roi pour le soulager. Mais un breuvage qu'il lui donna, augmenta tellement son mal, qu'il se vit à l'extrémité. Il fit sonner toutes les cloches, & assembler toute la communauté, afin de prier pour lui; & après les avoir exhortés à persévérer dans l'observance réguliere, il mourut l'an 779. le dix-septieme de Décembre, & eut Baugulfe pour successeur. Sa vie fut écrite par S. Eigile, quatrieme abbé du même monastere.

Annal. Fuld.

XV.
Commencemens de S. Villehade.
Vita tom. 4. acta Ben. p. 404.

S. Villehade autre apôtre des Saxons, étoit un prêtre Anglois natif de Northumbre qui, touché d'un grand desir de travailler à la conversion des Frisons & des Saxons; & ayant obtenu la permis-

sion de son roi nommé Alcret, & des évêques, passa en Frise vers l'an 770. & s'arrêta au lieu même où S. Boniface avoit souffert le martyre. Il y fut très-bien reçu par les nouveaux Chrétiens, & demeura long-tems avec eux : plusieurs nobles lui donnoient leurs enfans à instruire ; & il rappella à la foi catholique plusieurs qui étoient tombés dans l'erreur. Il passa la riviere de Loveque ou Lauvers, & s'avança pour prêcher aux Frisons payens : Quelques-uns vouloient le faire mourir comme un impie qui parloit contre les dieux : d'autres plus raisonnables leur dirent : Nous voyons que cet homme n'est coupable d'aucun crime, & nous ne sçavons si la religion qu'il nous prêche ne vient point de Dieu. Tirons au sort pour voir si nous devons le faire mourir ou le renvoyer. Dieu conduisit le sort de telle maniere qu'il lui fut favorable ; & les barbares ayant tenu conseil, le laisserent aller.

Sup. liv. XLIII. *num.* 21.

De-là il vint à Drente, où il convertit & baptisa plusieurs payens. La religion faisant du progrès, quelques-uns de ses disciples commencerent à abattre des temples ; de quoi les infideles étant irrités, vouloient les exterminer. Ils chargerent Villehade à coups de bâton, & l'un d'eux lui voulut couper la tête ; mais l'épée, sans lui faire aucun mal, coupa seulement la courroie d'un reliquaire qu'il portoit pendu à son col. Les barbares étonnés de cette merveille, le laisserent aller avec ses compagnons.

Le roi Charles ayant oüi parler de lui, le fit venir, le reçut avec honneur, l'entretint ; & ayant reconnu sa doctrine & sa vertu, l'envoya en Saxe, au canton nommé alors Vigmode, au-delà du Ve-

AN. 779.

ſer, où ſont les évêchés de Verde & de Brème. Le roi voulut que ſous ſa protection il fondât des égliſes, & y travaillât à l'inſtruction des peuples. Le ſaint prêtre s'en acquitta ſi bien, que la ſeconde année qui étoit l'an 780. les Saxons & les Friſons du voiſinage promirent tous de ſe faire Chrétiens.

XVI.
Mort de Leon, Conſtantin & Irene, empereurs.
Theoph. p. 380.
Sup. liv. XLII. *n. 42. pag. 382.*

A CP. la ſeconde année de l'empereur Leon, 777. de Jeſus-Chriſt, Telere ou Teleric, prince Bulgare, s'étant réfugié chez les Romains, ſe fit Chrétien, & fut levé des fonts par l'empereur, qui l'honora & l'aima particulierement, le fit patrice, & lui donna en mariage Irene ſa parente. L'année ſuivante il donna des habitations dans la Thrace à des hérétiques Jacobites, qui avoient été emmenés captifs de Syrie; outre ceux que Conſtantin ſon pere avoit établis environ trente ans auparavant. La cinquieme année de Leon, indiction troiſieme, c'eſt-à-dire, l'an 780. le ſixieme de Février, qui étoit le dimanche que nous appellons la Quinquagéſime, mourut Nicetas, patriarche de CP. après avoir tenu le ſiége quatorze ans. Le ſecond Dimanche de carême on mit à ſa place Paul lecteur, natif de Chypre, diſtingué par ſa doctrine & ſa vertu. Il réſiſta beaucoup à cauſe de l'héréſie des Iconoclaſtes qui régnoit, & il fallut lui faire violence pour l'obliger à recevoir l'ordination.

Sup. liv. XLIII. *n. 42.*

En effet, l'empereur Leon faiſoit alors paroître ſon averſion pour les images, qu'il avoit diſſimulée du commencement. Car vers la mi-carême ayant trouvé deux images ſous le chevet de l'impératrice Irene ſon épouſe, il lui en fit de grands reproches, & lui dit: Eſt-ce ainſi que vous gardez le ſerment

Ced. pag. 469.

que vous avez fait à l'empereur mon pere sur les mysteres les plus terribles? Elle assûra qu'elle n'avoit point vû ces images : toutefois l'empereur l'éloigna de lui, & n'eut plus de commerce avec elle. Il s'informa d'où venoient ces images, & trouva qu'elles avoient été apportées par le papias, c'est-à-dire, le concierge du palais, & que d'autres grands officiers en étoient complices. Il fit donc arrêter le papias avec Jacques, protospataire ou premier écuyer, Theophane, Leon & Thomas chambellans, & quelques autres qui honoroient les images. Il les fit tondre, fouetter & mener honteusement au travers de la ville, dans la prison du prétoire. Theophane y mourut; tous les autres embrasserent la vie monastique après la mort de l'empereur, qui arriva quelques mois après.

AN. 780.

V. Cang. gloss.

Theoph. p. 382.

Car comme il étoit passionné pour les pierreries, il eut envie d'une couronne que l'empereur Heraclius avoit mise dans la grande église. Il la prit & la porta; mais il lui vint à la tête des charbons, & il fut saisi d'une fiévre violente, dont il mourut le huitieme de Septembre de la même année 780. au commencement de l'indiction quatrieme, après avoir régné cinq ans. Il eut pour successeur son fils Constantin, né l'an 771. indiction neuvieme, le quatorzieme de Janvier, & couronné à la priere du peuple le jour de pâques quatorzieme Avril 776. Ce jeune prince n'ayant pas encore dix ans, l'impératrice Irene sa mere prit le gouvernement de l'empire; & comme elle étoit catholique, on commença sous son regne à parler en liberté pour les saintes images; & il fut permis d'embrasser la vie monastique.

Theoph. p. 375.

AN. 781.

XVII. Second voyage de Charles à Rome.

Ann. Loisel. Vita Alc. tom. 5. acta SS. Ben. p. 152.

Sur la fin de cette année 780. le roi Charles vint en Italie, où le pape l'apelloit depuis long-tems, & il desiroit lui-même ce voyage: mais les guerres des Saxons l'avoient retenu jusques alors. Il célébra la fête de Noël à Pavie, où il passa l'hiver, & de-là il s'achemina vers Rome. A Parme il rencontra Alcuin, déja fameux pour son sçavoir & sa vertu, qui revenoit de Rome, rapportant le pallium pour Enbalde, archevêque d'Yorc, qui l'y avoit envoyé. Le roi l'ayant entretenu, lui fit promettre qu'il reviendroit en France quand il se seroit acquitté de sa commission. Enbalde venoit de succéder à Elbert, archevêque d'Yorc, décedé en 779. & il avoit succédé à Egbert mort en 769. après avoir tenu ce siége trente-quatre ans.

V. Mabill. tom. 5. act. SS. Ben. p. 150. 152.

Le roi étant arrivé à Rome pour la seconde fois, y fit baptiser à pâques 781. son fils Carloman, par le pape Adrien, qui le leva lui-même des fonts, & changea son nom en celui de Pepin. Ensuite il le sacra roi d'Italie, & son frere Louis roi d'Aquitaine. Car Charles l'avoit aussi amené avec la reine Hildegarde son épouse, mere de ces deux princes, qui étoient encore enfans.

Cod. Car. Epist. 54. 52. 51.

Depuis le premier voyage de Charles à Rome, le pape Adrien lui avoit souvent fait des plaintes de Leon archevêque de Ravenne, qui s'étoit mis en possession de la plûpart des villes d'Emilie, savoir, Faience, Forlimpopoli, Forli, Cesene, Bobio, Comacchio, Imola, Bologne & le duché de Ferrare, prétendant que le roi Charles les lui avoit données, avec toute la Pentapole. Le séjour des empereurs & des exarques de Ravenne avoit donné de l'ambition

aux archevêques : ainſi il n'eſt pas étonnant qu'à l'exemple des papes, ils vouluſſent attribuer à leur égliſe de grands domaines, & avoir part aux libéralités des princes François. Ces conteſtations ne finirent que par la mort de l'archevêque Leon. Le roi de ſon côté ſe plaignit au pape de ce que les Romains vendoient des eſclaves aux Sarraſins, & de la vie déréglée des évêques d'Italie. Quant à ce ſecond article, le pape le nia abſolument, & ſoûtint que c'étoit une pure calomnie. Quant au premier, il dit que c'étoit les Grecs, qui navigeant ſur les côtes des Lombards, avec leſquels ils étoient d'intelligence, en recevoient des eſclaves, & qu'il avoit fait ſon poſſible pour l'empêcher, juſques à faire brûler dans le port de Centumcelles des vaiſſeaux des Grecs, & les retenir eux-mêmes en priſon. Le pape ſe plaignit encore au roi des Napolitains, qui avoient uſurpé les patrimoines de S. Pierre, & pris Terracine, conjointement avec les Grecs. Mais les affaires temporelles des égliſes, même de l'égliſe Romaine, ne ſont pas la matiere de l'hiſtoire eccléſiaſtique : c'eſt pourquoi je n'entrerai pas dans ces ſortes de détails. Au retour de Rome le roi Charles vint à Milan, & y fit baptiſer ſa fille Giſele qui venoit de naître, par l'archevêque Thomas, qui fut auſſi ſon parrain.

AN. 781.

Epiſt. 65.

Ann. Loiſel.

XVIII.
Retraite de ſaint Villehade.

Annal. Petav. Loiſel. Fuld.

L'année ſuivante 782. les Saxons pouſſés par Vitiquind, ſe révolterent encore, & perſécuterent ceux qui s'étoient convertis, mais principalement les prêtres qui travailloient à leur inſtruction. S. Villehade ſe ſauva par mer, & paſſa en Friſe : mais les Saxons déchargerent leur fureur ſur ſes diſciples, & tuerent le prêtre Folcard avec le comte

Vita S. Villeh. c. 6. tom. 4. act. Ben. p. 407.

AN. 782. Emming, au canton nommé Leri : Benjamin & Atreban en d'autres lieux, & Gervais avec ſes compagnons à Brême. S. Villehade voyant qu'il étoit alors impoſſible de prêcher l'évangile en Saxe, c. 7. paſſa en Italie, & alla à Rome faire ſes prieres au tombeau de S. Pierre, & recommander à Dieu ſon égliſe déſolée, afin qu'elle ne fût pas entierement détruite. Il reçut beaucoup de conſolation du pape Adrien, & s'en retourna en France. On raconte un miracle arrivé en ce voyage d'une écuelle de bois dont il ſe ſervoit dans ſes repas, qui étant rompue ſe trouva rejointe, & ce fait eſt au moins une preuve de ſa pauvreté. A ſon retour il ſe retira dans le monaſtere nommé alors Eſternach, aujourd'hui Epternach, au dioceſe de Treves, fondé par S. Villebrod. Là ſes diſciples diſperſés par la perſécution, s'étant raſſemblés auprès de lui, il les conſola & les exhorta à la conſtance. Il paſſa deux ans en ſolitude dans ce monaſtere, s'occupant à tranſcrire des livres, que les évêques ſes ſucceſſeurs garderent avec vénération ; entre autres des épitres de S. Paul.

XIX. Commencement de ſaint Ludger.

La révolte de Vitiquind entraîna auſſi la Friſe : les Saxons y brûlerent les égliſes, en chaſſerent les prêtres juſques à la riviere de Flée, obligerent les Friſons à renoncer à Jeſus-Chriſt, & à immoler aux *Vita S. Ludg.* idoles comme auparavant. Alberic évêque d'Utrecht mourut dans le même tems ; & le prêtre Ludger qui ſe trouvoit alors à la tête de cette égliſe, fut réduit à quitter le pays. Il en étoit natif & de race noble, ſon pere & ſa mere étoient chrétiens, & ſa mere avoit été conſervée par un effet ſingulier de la providence. Elle avoit une ayeule payenne qui, irritée

ritée de ce que son fils n'avoit que des filles, ordonna que l'on fît mourir celle-ci avant qu'elle eût tété: car ces payens superstitieux croyoient permis de faire mourir un enfant, pourvû qu'il n'eût pris encore aucune nourriture. Le domestique chargé de cette exécution, voulut plonger l'enfant dans un seau d'eau la tête la premiere: mais la petite étendant ses bras contre le bord du seau, résista assez long-tems pour attirer la compassion d'une femme du voisinage, qui la prit, l'emporta chez elle, & lui fit promptement avaler du miel, après quoi il ne fut plus permis de la faire mourir. Elle fut mere de deux saints évêques, Ludger & Hildegrim, & de plusieurs filles meres de plusieurs autres évêques.

AN. 785.

S. Ludger dès l'enfance pria ses parens de le donner à instruire à quelque homme de Dieu; & ils le mirent sous la conduite de S. Gregoire d'Utrecht, qui le voyant avancer dans la vertu, lui donna l'habit & le mit dans son monastere. Ensuite il l'envoya en Angleterre avec Alubert Anglois, qui étoit venu travailler avec lui en Frise. Ludger y passa un an à étudier sous Alcuin, & y fut ordonné diacre; ensuite il revint en Frise près l'abbé Gregoire: mais quelque tems après il en obtint la permission de retourner en Angleterre, s'instruire encore auprès d'Alcuin, qui enseignoit à Yorc. Il en revint au bout de trois ans, apportant quantité de livres. Alberic le fit ordonner prêtre à Cologne, en même tems qu'il fut consacré évêque, & le chargea de l'église de Doquing, où S. Boniface avoit souffert le martyre. Mais il ne laissoit pas de gouverner le monastere d'Utrecht pendant trois mois, roûlant

Sup. n. 5.

AN. 785.

par quartier avec deux autres prêtres, & l'évêque Alberic qui l'avoit ainsi ordonné.

Saint Ludger travailla sept ans en Frise depuis la mort de S. Gregoire ; c'est-à-dire, depuis 776. jusques vers 783. & pendant ce tems il fit grand nombre de conversions, fonda plusieurs églises & plusieurs monasteres. Les choses étoient en cet état quand le ravage des Saxons l'obligea à quitter la Frise. Il distribua en divers lieux ses disciples qui étoient en grand nombre, & en emmena deux avec lui, sçavoir, Hildegrim son frere, & Gerbert, surnommé le chaste. Il alla à Rome, soit avec saint Villehade, comme disent quelques-uns, soit l'année suivante, & passa au mont-Cassin, où il s'arrêta pour apprendre la regle de S. Benoît. Car il se proposoit d'établir un monastere dans une terre qui lui appartenoit : il revint en Frise au bout de deux ans & demi.

XX. Conversion de Vitiquind. *Ann. Petav. Loisel. Fuld.*

Cependant le roi Charles défit les Saxons en plusieurs combats très-sanglans, pendant trois années de suite ; & enfin la quatrieme qui étoit 785. ils demeurerent soûmis ; les deux principaux chefs des rebelles, Vitiquind & Albion se rendirent, vinrent trouver le roi à Attigni, où il célébra la pâque, & y reçurent le baptême. Plusieurs autres se convertirent ; plusieurs rentrerent dans le sein de l'église, après avoir apostasié. Alors S. Villehade sortant de sa retraite d'Eternach, vint trouver le roi Charles à Eresbourg, & lui demander ses ordres, pour recommencer à prêcher l'évangile en Saxe. Le roi lui ordonna de retourner au pays de Vigmode, où il avoit travaillé, & dont on le nommoit déja l'évêque,

Vita S. Villeh. cap. 8.

quoiqu'il ne fût que prêtre ; & pour le soulagement de ses travaux, il lui donna un petit monastere de France nommé Justine. S. Villehade recommença donc à prêcher la foi publiquement, à relever les églises abattues, & mettre en chaque lieu des personnes éprouvées pour instruire & gouverner les peuples. Le roi ayant aussi oüi parler de saint Ludger, qui étoit revenu d'Italie, le chargea de l'instruction des Frisons de cinq cantons, à l'orient de la riviere de Labec. Il passa même de l'avis du roi dans une isle, entre la Frise & le Danemarc, où on adoroit un Dieu nommé Fosite. Il en abattit les temples, bâtit une église ; & ayant converti les habitans, il les baptisoit dans une fontaine, où saint Villebrod avoit baptisé trois hommes, & dont les payens par superstition n'osoient puiser de l'eau qu'en silence. On rapporte à ce tems-là, incontinent après la conversion de Vitiquind, l'érection de deux nouveaux évêchés en Saxe, Mindin & Verden. Le premier évêque de Minden fut Herimbert, & cette église fut soûmise à la métropole de Cologne. Verden au-delà du Veser à l'orient, fut soûmise à Mayence, & eut pour premier évêque saint Suitbert, que quelques-uns ont confondu mal-à-propos avec le compagnon de saint Villebrod, mort dès l'an 713. On met l'érection de ces deux évêchés en 786.

AN. 785.

V. S. Ludg. lib. I. n. 18.

Sup. liv. XLI. n. I. V. Coint. an. 789. n. 9. Boll. 30. Apr. to. II. p. 801.

Le roi Charles manda au pape Adrien l'heureuse nouvelle de la conversion des Saxons, par André, que l'on croit avoir été abbé de Luxeu, afin qu'il ordonnât des prieres en action de graces, & des litanies ou processions ; ce que le pape lui accorda

Coint. an. 785. n. 12. Epist. 91. Carol.

AN. 785.

volontiers. Charles le fit aussi consulter par deux autres abbés, Ithier de saint Martin de Tours, & Magenaire de saint Denys en France, touchant la pénitence que l'on devoit imposer aux Saxons qui avoient apostasié. Le pape répondit : Nos prédécesseurs ont décidé, que ceux qui sont ainsi tombés doivent faire une longue pénitence, dont toutefois il faut juger par la contrition du cœur, plus que par le tems. C'est donc aux évêques à la régler, suivant que la chûte a été volontaire ou forcée : les pénitens doivent donner leur confession de foi, & promettre avec serment de la garder, & de se soûmettre en tout aux ordres des évêques.

XXI. Evêques des monasteres.

Tom. 6. conc. p. 1779.

V. Coint. ann. 786. num. 12.

On trouve des priviléges que ces deux abbez Ithier & Magenaire obtinrent du pape Adrien, chacun pour leur monastere, portant confirmation du droit d'y avoir des évêques particuliers. Ces priviléges sont tous deux en même forme & de même date, c'est-à-dire, du mois de Juin, indiction neuvieme, l'an 786. Le privilége de S. Denys confirme celui que l'abbé Fulrad avoit obtenu du pape Etienne II. en 757. & il est certain que cette abbaye avoit du tems de Fulrad, un évêque nommé Herbert : mais elle n'en avoit plus dès le tems de Charles le Chauve. On en compte jusqu'à douze dans S. Martin de Tours, & l'usage n'en fut aboli que par le pape Urbain II. l'an 1096. On en trouve aussi au monastere de Lobes sur la Sambre, & à celui d'Hohenove en Alsace. Ces évêques des monasteres n'étoient pas titulaires, comme si le monastere & ses dépendances eût été un diocese : mais ils étoient du genre de ceux qui se trouvent quelquefois avoir été

Lib. 1. Mirac. S. Dion. cap 6. Mabil. praef. 1. sec. 3. num. 32. &c.

Id. Diplom. p. 609.

ordonnés sans titre, ou après l'avoir quitté, ils se retiroient dans ces monasteres, & y faisoient les fonctions comme en des lieux exempts de la jurisdiction des évêques ordinaires. Tels sont les évêques de Lobes, de S. Oyan & d'Eichstet, qui sont nommés au concile d'Attigni l'an 765. Quelquefois c'étoit des chorévêques qui avoient leur siége fixe dans le monastere. Tantôt l'abbé étoit en même-tems évêque du monastere, tantôt c'étoit deux personnes différentes. D'autres fois c'étoit de simples prêtres à qui on donnoit le titre d'évêques, parce qu'ils avoient mission pour prêcher l'évangile en certain territoire; comme S. Gregoire d'Utrecht en Frise, & S. Ludger en Vestfalie. Magenaire avoit succédé dans l'abbaye de S. Denys à Fulrad mort en 784. le seizieme de Juillet. On voit par son testament que tout abbé régulier qu'il étoit, il conserva toute sa vie de grands biens: entre autres plusieurs terres en Alsace & en Brisgau, qu'il laissa à l'abbaye de S. Denys, avec les monasteres qu'il y avoit fondés.

AN. 785.

Tom. 6. conc. p. 1702.

Elog. pag. 339. tom. 4. act. ibid. p. 341.

XXII. Fausses decretales.

Son successeur dans la charge d'archichapellain, fut Ingelram ou Enguerran évêque de Mets, à qui l'on attribue une collection de canons, qui porte aussi le nom du pape Adrien, comme l'ayant donnée à Enguerran le treizieme des calendes d'octobre, indiction neuvieme; c'est-à-dire, le dix-neuvieme de Septembre 785. lorsque l'on examinoit sa cause. Mais d'autres exemplaires portent que ce fut Enguerran qui la présenta au pape, ce qui est plus vraissemblable, vû la différence qu'il y a entre cette collection & le code des canons que le pape Adrien donna au roi Charles environ dix ans auparavant. La

Hincm. opusc. 14. c. 15.

Tom. 6. conc. p. 1828.

V. Coint. an. 785. n. 16, 17, &c.

AN. 785.

principale différence consiste dans les extraits des fausses decrétales d'Isidore, dont est remplie la collection d'Enguerran; & c'est la premiere fois que nous trouvons ces décrétales employées.

Præf Isid. to. 1. conc. p. 3.

La collection où elles se trouvent, porte le nom d'Isidore Mercator, qui paroît avoir été Espagnol. Il dit dans la préface, qu'il a été obligé à faire cet ouvrage par quatre-vingts évêques & autres serviteurs de Dieu; & qu'après les canons des apôtres, il y a inséré quelques lettres décrétales des papes, c'est à-dire, de Clement, d'Anaclet, d'Evariste & des autres, jusques à S. Silvestre: mais il ne dit point où il les a trouvées. Elles étoient inconnues à Denys le Petit, qui recueillit deux cens ans auparavant les décrétales des papes, seulement depuis S. Sirice. D'ailleurs elles portent des caracteres visibles de fausseté. Toutes sont d'un même stile, & qui convient beaucoup mieux au huitieme siecle, qu'aux trois premiers; longues & remplies des lieux communs, & comme on a découvert en les examinant curieusement, remplies de divers passages de S. Leon, de S. Gregoire & d'autres auteurs postérieurs aux papes dont elles portent le nom. Leurs dates sont presque toutes fausses.

Sup. liv. XXXII. num. 38.

La matiere de ces lettres en découvre encore la supposition. Elles parlent d'archevêques, de primats, de patriarches; comme si ces titres avoient été reçus dès la naissance de l'église. Elles défendent de tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape, & représentent comme ordinaires les appellations à Rome. On s'y plaint des usurpations fréquentes des biens temporels des églises. On y met

en maxime que les évêques tombés dans le péché peuvent, après avoir fait pénitence, exercer leurs fonctions comme auparavant, contre ce que j'ai rapporté en divers endroits. Enfin la principale matiere de ces décrétales sont les accusations de ces évêques : il n'y en a presque aucune qui n'en parle, & qui ne donne des regles pour les rendre difficiles. Aussi Isidore fait assez voir dans sa préface, qu'il avoit cette matiere fort à cœur. Il y soûtient qu'il y avoit plus de vingt canons du concile de Nicée ; & parle du sixieme concile tenu l'an 680. ce qui montre qu'il ne peut être, comme quelques-uns ont cru, S. Isidore de Seville.

AN. 785.
Epist. 2. Callisti, c. 6. tom. 1. conc. pag. 615.

Outre les décrétales des papes, la collection d'Isidore contient les canons des conciles d'Orient, d'une version plus ancienne que celle de Denys le Petit, & plusieurs canons des conciles de Gaule & d'Espagne. Cependant son artifice tout grossier qu'il étoit, imposa à toute l'église Latine. Ses fausses décrétales ont passé pour vraies pendant 800. ans, & à peine ont-elles été abandonnées dans le dernier siecle. Il est vrai qu'il n'y a plus aujourd'hui d'homme médiocrement instruit en ces matieres, qui n'en reconnoisse la fausseté. Celui qui répandit en France cette collection, fut Riculfe archevêque de Mayence : il avoit succedé à Lulle qui mourut le seizieme d'Octobre 787. dans le monastere d'Hersfeldt, où il fut enterré ; & il est compté entre les Saints. Il eut grand soin de faire apporter des livres d'Angleterre, particulierement ceux de Bede ; & on a avec les lettres de S. Boniface, plusieurs lettres de lui, & d'autres à lui, qui font voir en quelle estime il étoit.

Lab. de script. Isid. tom. 1. pag. 649.
Bona liturg. lib. 1. cap. 3. v. not. Ant. Aug. to. 6. conc. p. 1839.
Coint an. 786. num. 18. & 19. & seq.
Hincm. opusc. 23. cap. 24. pag. 376.
Elog. tom. 4. act. SS. Ben. p. 398. Martyr. R. 16. Oct.

AN. 785. XXIII. Capitulaire de Theodulfe. Un autre évêque qui commençoit alors à se distinguer en France, étoit Theodulfe d'Orléans, né de-là les Alpes d'une famille très-noble, & son nom semble Lombard. Il avoit été marié, & avoit des enfans, dont on connoît une fille nommée Gisle. Le roi Charles l'amena d'Italie à cause de sa doctrine & de son génie, apparemment à son second voyage en 781. & lui donna l'abbaye de Fleury, & l'évêché d'Orléans, qu'il posséda en même-tems, & y entra vers l'an 786. Il fit un capitulaire ou instruction à ses prêtres, en quarante-six articles, qui est un monument précieux de la discipline de son temps.

Lib. III. Carm. 4. V. Coint. 781. n. 126. Id. an. 786. n. 64.

Id. ann. 786. num. 64.

Tom. 7. conc. p. 136.

c. 1. D'abord il les exhorte à prendre grand soin du peuple qui leur est soûmis ; ce qui montre que ces prêtres sont les curés, & à se souvenir toûjours de *c. 2.* leur dignité & de l'onction sacrée de leurs mains. Il leur recommande l'assiduité à la lecture & à la prie- *c. 3.* re, & le travail des mains pour mortifier le corps, & subvenir à leurs besoins & à ceux des pauvres. Il *c. 4.* ajoûte : Quand vous venez au synode, suivant la coûtume, apportez avec vous les habits, les livres & les vases sacrés dont vous vous servez dans votre ministere, & amenez deux ou trois clercs, qui vous aident à célébrer la messe, afin que l'on voie avec *c. 5.* quel soin vous faites le service de Dieu. Faites vous-même ou faites faire en votre présence le pain du saint sacrifice ; & prenez garde que le pain, le vin & l'eau qui y sont nécessaires soient parfaitement *c. 6.* purs, & maniés avec une extrême propreté. Les femmes n'approcheront point de l'autel, tandis que le prêtre célebre la messe : mais elles demeureront

à

à leurs places, & il ira prendre leurs offrandes. Elles ne doivent point toucher aux choses saintes, ni même les hommes laïques. Le prêtre ne célebrera point la messe seul, il faut qu'il y aït des assistans qui puissent lui répondre quand il salue le peuple; & le Seigneur a dit, qu'il seroit au milieu de deux ou trois assemblés en son nom. Nous voyons que l'on met souvent dans l'église des blés ou des foins: c'est pourquoi nous défendons d'y rien serrer que les ornemens, les vases sacrés & les livres.

AN. 785.

c. 7.

Matth. XVIII. 20.

c. 8.

C'est une ancienne coûtume en ces quartiers d'enterrer les morts dans les églises, en sorte qu'elles deviennent des cimetieres. Nous défendons d'y enterrer personne à l'avenir, si ce n'est un prêtre, ou un autre homme distingué par sa vertu. On n'ôtera pas toutefois les corps qui sont dans les églises, mais on enfoncera les tombeaux, & on les couvrira de pavé, en sorte qu'ils ne paroissent point: que s'il y a trop de corps, le lieu sera tenu pour cimetiere, on en ôtera l'autel, & on le transferera dans un lieu pur. On ne doit s'assembler dans l'église que pour loüer Dieu, & il en faut bannir les affaires, les disputes & les discours inutiles. On ne doit célébrer la messe que dans l'église. Défense aux prêtres & aux laïques d'employer les vases sacrés à aucun usage profane.

c. 9.

c. 10.

c. 11.

c. 18.

Défense à aucune femme de loger avec un prêtre. Défense aux prêtres d'aller boire ou manger dans les tavernes, ni avec des femmes, si ce n'est en famille. Défense de solliciter les paroissiens d'un autre de venir à son église, & lui payer les dîmes, ou de briguer l'église d'un autre par présens, pour se la faire donner: ces deux cas sous peine de déposition, ou

c. 12.

c. 13.

c. 14.

c. 16.

AN. 785. de longue prison pour faire pénitence. Un enfant c. 17. malade de quelque paroisse qu'il soit, étant apporté au prêtre, il doit le baptiser sans délai. On portoit donc les enfans à l'église pour le baptême, même en cas de nécessité.

c. 19. Theodulfe continue : Si un prêtre veut envoyer à l'école son neveu ou son parent, nous lui permettons de l'envoyer à l'église de sainte Croix, ou aux monasteres de saint Aignan, de saint Benoît, ou de saint Lifard, ou à quelque autre des couvens dont nous avons la conduite. Sainte Croix étoit la cathédrale, comme elle est encore, saint Aignan d'Orléans & saint Lifard de Meun, étoient dès-lors habitées par des chanoines : saint Benoît ou Fleury par des moines, & Theodulfe étoit abbé de ces trois monasteres. Il continue : Les prêtres tiendront des écoles dans les bourgs & les villages, & enseigneront avec charité les enfans qui leur seront envoyés, sans rien exiger des parens, ni recevoir que ce qui sera offert volontairement.

V. Coint. an. 786. n. 85.

c. 20.

c. 21. Il rapporte ensuite un abrégé de la morale chrétienne, tiré de la regle de saint Benoît, sous le nom Reg. c. 4. d'instrumens de bonnes œuvres. Il ordonne que tous c. 22. les fideles apprennent par cœur l'oraison dominicale & le symbole, comme le fondement de toute la religion chrétienne ; qu'ils les disent tous les jours au c. 23. 29. moins le matin & le soir, avec quelques autres courtes prieres qu'il prescrit ; qu'ils fassent ces prieres à l'église autant qu'il se pourra, sinon en quelque lieu qu'ils se trouvent, en chemin, dans les bois ou dans les champs. Il faut aussi prier les Saints, comme les c. 24. apôtres & les martyrs, d'intercéder pour nous. Le

dimanche ne doit être employé qu'à prier & assister à la messe; & il n'y a de travail permis que pour préparer à manger : s'il est besoin de voyager par eau ou par terre, c'est sans préjudice de la messe & de la priere. Il faut venir à vêpres le samedi, puis aux vigiles & à matines, & à la messe avec des offrandes : il faut faire des aumônes & se réjoüir spirituellement en mangeant avec ses amis : il faut corriger l'abus de ceux qui les dimanches & les fêtes, si-tôt qu'ils ont oüi une messe, même des morts, se retirent de l'église, & passent le reste du jour en festins & en débauches. Personne ne doit manger qu'après l'office public; & pour ne point détourner le peuple de la messe solemnelle qui se dit à Tierce; les prêtres qui disent des messes particulieres les diront plus matin & secretement. Les prêtres de la ville & des fauxbourgs viendront à l'église cathédrale, pour assister avec tout le peuple à la messe publique & à la prédication : il n'y a que les religieuses qui en sont dispensées pour leur clôture. C'étoit donc encore l'usage de ne faire qu'un office le dimanche dans les grandes villes.

AN. 785.

c. 45. 46.

Il faut enseigner au peuple quelle est la vraie charité, afin qu'ils ne se contentent pas des œuvres extérieures, & que chacun exerce envers lui-même les œuvres de miséricorde spirituellement, comme il les exerce corporellement envers le prochain. L'hospitalité est recommandée d'une maniere à faire croire qu'il n'y avoit point alors d'hôtelleries publiques; car on traite d'inhumanité de ne recevoir pas les hôtes gratuitement. Nous devons tous les jours confesser à Dieu nos péchés dans notre priere, &

c. 34. c. 32. c. 25. c. 30.

AN. 785. pour en obtenir la rémiſſion, réciter le pſeaume cinquantieme, le vingt-quatrieme, le trente-neuvieme, & les autres ſemblables. La confeſſion que nous faiſons au prêtre eſt utile pour recevoir ſes conſeils & la pénitence; & nous devons confeſſer tous nos
c. 31. péchés, même de penſée. Ces dernieres paroles
c. 26. montrent la néceſſité de la confeſſion. Les pénitences canoniques étoient encore en vigueur; & Theodulfe veut qu'on avertiſſe le peuple qu'il faut l'impoſer telle pour un parjure, ou un faux témoignage, que pour un adultere, une fornication, un homicide & les autres crimes, c'eſt-à-dire, de ſept ans; & que ſi quelqu'un ayant commis de ces crimes, & craignant la longueur de la pénitence, ne vient pas ſe confeſſer, il doit être chaſſé de l'égliſe & de la communion des fideles; en ſorte que perſonne ne prie, ne boive, ou mange avec lui, ou ne le reçoive en ſa maiſon.

c. 27.

c. 36. Une ſemaine avant le commencement du carême il faut ſe confeſſer aux prêtres, & recevoir la pénitence, il faut reconcilier les perſonnes diviſées, & appaiſer tous les différends; entrant ainſi dans la ſainte quarantaine, on arrivera à pâque avec des cœurs purs & renouvellés par la pénitence. On doit
c. 37. obſerver le carême, en jeûnant exactement tous les jours, hors les dimanches; car les autres jeûnes ſont de dévotion, mais celui-ci eſt de précepte; il n'y a que les malades & les enfans qui en ſoient exempts.
c. 38. Le jeûne doit être accompagné d'aumônes, & il faut donner aux pauvres ce que l'on conſommeroit ſi on ne jeûnoit pas. Pluſieurs s'imaginent jeûner, en mangeant ſi-tôt qu'ils entendent ſonner none. Ce

n'eſt point jeûner ſi on mange avant vêpres ; il faut AN. 785.
venir à la meſſe, & après avoir oüi vêpres, on peut
prendre ſon repas. Celui qui ne peut aller à la meſſe,
doit faire ſa priere, quand il croira être l'heure de
vêpres, & jeûner juſques-là. On doit en ces jours c. 40.
s'abſtenir de toutes ſortes de délices. Celui qui peut
ſe paſſer d'œufs, de fromage, de poiſſon & de vin,
a un grand mérite ; & celui que l'infirmité ou le tra-
vail empêche de s'en abſtenir, doit au moins jeûner
juſques au ſoir. Mais il eſt contre toute raiſon de
s'abſtenir de fromage, de lait, de beurre & d'œufs,
& ne pas jeûner. En ces ſaints jours les gens mariés c. 41.
doivent garder la continence, ſans laquelle leur jeûne
eſt de peu de mérite, & s'il n'eſt accompagné de
prieres, de veilles & d'aumônes. On doit auſſi s'abſ- c. 42.
tenir des procès & des diſputes.

Tous ceux qui ne ſont pas excommuniés, doivent c. 43.
recevoir le ſacrement du corps & du ſang de Jeſus-
Chriſt tous les dimanches de carême, le jeudi, le
vendredi & le ſamedi ſaint, & le jour de pâque ; &
toute la ſemaine de pâques doit être célébrée com-
me le jour. Il eſt remarquable que le vendredi & le
ſamedi ſaint ſont comptés entre les jours de commu-
nion générale. On doit ſe préparer avec ſoin à la c. 44.
ſainte communion, s'abſtenant quelque-tems du de-
voir conjugal, ſe purifiant des vices, s'ornant des
vertus, s'appliquant à l'aumône & à la priere. Car
comme il eſt dangereux de s'en approcher indigne-
ment, il l'eſt auſſi de s'en abſtenir long-temps : ex-
cepté ceux qui étant excommuniés, ne communient
pas quand ils veulent, mais en certain tems, & les
perſonnes pieuſes qui le font preſque tous les jours.

AN. 784.

Cette excommunication, pendant laquelle on communioit quelquefois, n'étoit pas l'anathème, mais quelque peine semblable à l'excommunication mentionnée dans la regle de S. Benoît.

XXIV.
Mort de Paul.
Taraise patriarche de CP.
Theoph. an. 4. p. 385.

A CP. le patriarche Paul étant tombé malade, renonça à sa dignité le dernier jour d'Août 784. indiction septieme, & se retira dans le monastere de Florus, où il prit l'habit monastique, à l'insçu de l'impératrice Irene. Quand elle l'eut appris, elle vint le trouver fort affligée, amenant l'empereur Constantin son fils, & lui demanda pourquoi il avoit fait cette démarche. Il répondit fondant en larmes : Plût à Dieu que je ne fusse jamais entré dans le siége épiscopal, pendant que cette église étoit opprimée, séparée des autres, & anathématisée. L'impératrice lui envoya ensuite les patrices & les principaux du sénat. Il leur dit : Si on ne tient un concile œcumenique, & si on ne corrige l'erreur qui regne ici, il n'y a point pour vous de salut. Ils lui dirent : Pourquoi donc à votre élection avez-vous souscrit à la défense d'adorer les images ? C'est, dit-il, ce que je déplore, & pourquoi j'ai recours à la pénitence, priant Dieu qu'il ne me punisse pas comme évêque, pour avoir gardé le silence jusques à présent, & n'avoir pas prêché la vérité, par la crainte de votre fureur. Car si la mort m'avoit surpris remplissant le siége de cette ville, je serois chargé de l'anathème de toute l'église catholique, qui jette dans les ténebres extérieures. Après cette déclaration, le patriarche Paul mourut en paix, fort regretté de l'impératrice & de tous les gens de bien : car c'étoit un homme vénérable, dont les aumônes étoient immenses, &

Epist. conc. to. 7. conc. p. 51. B.

en qui la princesse avoit une confiance singuliere. AN. 784.

Alors elle assembla son conseil, où elle appella des hommes versés dans les affaires ecclésiastiques ; & après avoir invoqué Jesus-Christ, elle délibéra avec eux pour chercher un sujet propre à remplir le siege de CP. Ils nommerent tout d'une voix Taraise, secretaire de l'empereur. L'impératrice le fit appeller ; mais il refusa, & expliqua ses raisons. Enfin l'impératrice assembla tout le peuple dans le palais nommé Magnaure, & dit : Vous sçavez, mes freres, ce qu'a fait le patriarche Paul ; s'il vivoit encore, nous ne souffririons pas qu'il quittât sa chaire, quoiqu'il eût pris l'habit monastique : mais puisqu'il a plû à Dieu de le retirer de ce monde, cherchons un homme qui puisse être notre pasteur, & fortifier l'église par ses instructions. Ils dirent tout d'une voix : il n'en faut point d'autre que le sécretaire Taraise. Nous l'avons aussi choisi, dit l'impératrice, mais il le refuse : qu'il dise pourquoi il ne reçoit pas notre suffrage & le vôtre. Taraise exposa publiquement ses excuses, & dit :

Conc. 7. act. 1. p. 51. Theoph. an. 5. pag. 386.

Je crains de me rendre si facilement à votre choix. Car si saint Paul instruit dans le ciel, après avoir porté le nom de Dieu devant les peuples & les rois, craignoit encore d'être réprouvé ; moi qui jusques ici ai vêcu dans le monde au nombre des laïques, & servant dans les charges du palais : comment puis-je ainsi sans préparation monter à la dignité sacerdotale ? c'est une entreprise bien terrible : mais voici le principal sujet de ma crainte. Je vois l'église divisée en Orient, nous parlons différemment les uns des autres, & plusieurs sont d'accord avec l'Occi-

Theoph p. 387. tom. 7. conc. pag. 34. I. Cor. IX.

AN. 784.

dent, qui nous anathématiſe tous les jours. C'eſt une terrible choſe que l'anathème, qui chaſſe du royaume des cieux, & mene dans les ténébres extérieures. Rien n'eſt ſi agréable à Dieu que l'union, qui nous fait une ſeule égliſe catholique, comme nous confeſſons dans le ſymbole. Je demande donc, mes freres, ce que je croi que vous déſirez auſſi, ſçachant que vous avez tous la crainte de Dieu: je demande que l'empereur & l'impératrice aſſemblent un concile œcuménique, afin que nous ne ſoyons qu'un corps ſous un ſeul chef, qui eſt Jeſus-Chriſt. Si l'empereur & l'impératrice m'accordent cette demande, je me ſoûmets à leurs ordres & à votre ſuffrage, ſinon, il m'eſt impoſſible d'y conſentir, pour ne me pas rendre condamnable au jour du jugement, dont ni empereur, ni évêque, ni magiſtrats, ni multitude d'hommes ne pourra me délivrer. Rendez-moi, mes freres, telle réponſe qu'il vous plaira.

Ce diſcours de Taraiſe fut écouté de tout le peuple avec grand plaiſir, & tous conſentirent au concile, excepté quelque peu de perſonnes déraiſonnables, qui vouloient le différer. Taraiſe fut donc ordonné patriarche de CP. le jour de Noël, vingt-cinquieme de Décembre, indiction huitieme, la même année 784. Il étoit de race patricienne; ſon pere nommé George, étoit un magiſtrat d'une juſtice éprouvée, & ſa mere Encratia, célebre pour ſa piété. Il ſe diſtingua lui-même par ſa vertu.

Vita per Ignat. 25. Feb. Boll. to. 5. p. 576.

XXV.
Préparatifs du concile.

Tom. 7. conc. pag. 32.

Si-tôt qu'il fut patriarche, il envoya ſes lettres ſynodales & ſa profeſſion de foi au pape Adrien, à qui l'impératrice écrivit au nom de ſon fils & au ſien. Ils déclarent la réſolution qu'ils avoient priſe d'aſ-

ſembler

sembler un concile universel, & prient le pape d'y venir, pour confirmer l'ancienne tradition touchant les images, lui promettant de le recevoir avec l'honneur convenable, & le renvoyer de même. Que s'il ne peut venir, ils le prient d'envoyer des hommes vénérables & savans, chargés de ses lettres, pour représenter sa personne. Cette lettre est datée du quatrieme des calendes de Septembre, indiction septieme, c'est-à-dire, du vingt-neuvieme d'Aout 784. deux jours avant la mort du patriarche Paul, avec qui apparemment elle fut concertée. On en chargea Constantin évêque de Leontine en Sicile, déja connu du pape, que l'on pria de le renvoyer promptement porter les nouvelles de sa venue. Car on supposoit que le pape viendroit, & les ordres pour le recevoir étoient donnés au gouverneur de Sicile.

AN. 785.

Taraise écrivit aussi une lettre adressée aux évêques & aux prêtres d'Antioche, d'Alexandrie & de Jerusalem, qui contient sa profession de foi touchant la Trinité, l'Incarnation & l'invocation des Saints: la condamnation de tous les hérétiques, l'approbation des six conciles œcuméniques, & la condamnation du prétendu concile contre les images. Enfin il les prie d'envoyer au moins deux légats pour tenir leur place dans le concile, avec leurs lettres, pour concourir à la réunion de l'église. La lettre de Taraise au pape étoit conforme à celle-ci.

Tom. 7. conc. pag. 162.

Le pape Adrien ne manqua pas de faire réponse à l'empereur & au patriarche. Il dit à l'empereur: c'est votre bisayeul, qui par le conseil de quelques impies, a ôté chez vous les images, au grand scandale de tout l'univers. De quoi les deux papes Gregoire

Tom. 7. conc. pag. 106.

AN. 785.

étant dans une grande affliction, lui écrivirent plusieurs fois, pour le prier de les rétablir : mais il n'eut aucun égard à leurs prieres. Ensuite nos saints prédécesseurs Zacarie, Etienne, Paul & l'autre Etienne, ont fait la même priere aux empereurs votre ayeul & votre pere. Je vous supplie de même en toute humilité de faire observer en Grece, ce que nous pratiquons en honorant les images, suivant la tradition de nos peres. Et ensuite : Nous adorons Dieu en esprit & en vérité, & n'avons garde de faire des divinités des images ; ce n'est qu'un monument de notre vénération. Il traite fort au long la question, & ajoûte : Nous avons pris soin de vous envoyer les passages des peres, qui recommandent les saintes images. Et je supplie votre clémence du fond du cœur, à genoux, & prosterné à vos piés, comme si j'étois présent : je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les images en leur ancien état, tant à C. P. que dans les autres parties de la Grece. Que s'il est impossible, à cause des hérétiques, de les rétablir sans tenir un concile, il faut premierement que le faux concile tenu contre toutes les regles, soit anathématisé en présence de nos légats. Ensuite que vous nous envoyiez, suivant la coûtume, une déclaration avec serment en votre nom, de l'impératrice votre mere, du patriarche de C. P. & de tout le sénat, que vous laisserez dans le concile une entiere liberté, & renvoyerez nos légats avec toute sorte d'humanité, quand même on ne s'accorderoit pas.

pag. 115. B.

Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les patrimoines de S. Pierre donnés par les empereurs & les autres fideles, pour le luminaire de

l'église & la nourriture des pauvres, & de faire restituer à l'église Romaine les consécrations des archevêques, & des évêques, qui sont de notre jurisdiction, suivant la tradition ancienne. Il faut entendre les évêques de l'Illyrie, qui avoit été toute entiere sous la jurisdiction du pape, comme j'ai marqué sous le pape Boniface, l'an 421. & quant aux patrimoines, ce sont ceux de Grece & d'Orient.

Sup. liv. XXIV. n. 31.

Le pape Adrien ajoûte : Nous avons été fort surpris de voir que dans votre lettre on donne à Taraise le titre de patriarche universel. Le patriarche de C. P. n'auroit pas même le second rang, sans le consentement de notre siége : mais s'il est universel, il a donc aussi la primauté sur notre église : ce que tous les Chrétiens voyent bien être une prétention ridicule. Taraise lui-même nous a envoyé sa lettre synodique : sa confession de foi nous a réjoüis : mais nous avons été troublés de voir qu'il a été tiré de l'état laïque & du service de l'empereur, pour être élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche : Ce qui est tellement contre les regles, que nous n'aurions point consenti à son ordination si nous n'espérions qu'il concourra fidelement au rétablissement des images.

p. 118.

Le pape propose ensuite à l'empereur l'exemple du roi Charles : Qui, suivant nos avis, dit-il, & accomplissant nos desirs, a soûmis à sa puissance toutes les nations barbares de l'Occident, & a donné à l'église Romaine à perpétuité des provinces, des villes, des châteaux & des patrimoines qui étoient détenus par les Lombards, mais qui appartenoient de droit à S. Pierre : & il ne cesse point d'offrir tous les jours de l'or & de l'argent pour le luminaire & la

p. 119.

AN. 785.

nourriture des pauvres. Enfin le pape recommande à l'empereur les deux légats qu'il chargeoit de ces lettres ; sçavoir, Pierre archiprêtre de l'église Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monastere de S. Sabas à Rome. La lettre à l'empereur est datée du vingt-sixieme d'Octobre, indiction neuvieme, qui est l'an 785. La lettre au patriarche Taraise approuve sa confession de foi, & ne contient rien de particulier.

p. 122.

XXVI. Députation d'Orient. *Ep. Orient. act. 3. conc. 7. pag. 171.*

Les deux légats que Taraise avoit envoyés en Orient, y étant arrivés, à la faveur de la paix qui duroit encore entre les Romains & les Musulmans, s'adresserent d'abord à deux moines, qui avoient exposé leur vie pour la réformation des églises ; & qui les ayant vûs autrefois, les reconnurent & les reçurent avec grande joie. Les légats de C. P. se découvrirent à eux, leur montrerent les lettres de Taraise, & leur raconterent ses bonnes dispositions & celles de l'impératrice. Les deux moines cacherent soigneusement les légats, pour la crainte des Musulmans, qui les auroient pû prendre pour des espions de l'empereur de C. P. Ils n'oserent les laisser voir à personne, ni leur permettre d'exécuter leur dessein, qui étoit d'aller trouver les patriarches d'Orient. Après les avoir mis en sûreté, ils se déroberent d'eux & allerent en diligence trouver les moines de Palestine, qu'ils assemblerent sans bruit ; & d'abord leur firent promettre, sous de terribles sermens, de tenir secret ce qu'ils alloient leur dire : ainsi après avoir bien pris leurs sûretés, ils leur découvrirent toute l'affaire. Ceux-ci surpris & touchés d'un changement si peu attendu de l'église de C. P.

répandirent beaucoup de larmes, & se leverent pour prier avec crainte & tremblement. Après avoir demandé la lumiere du S. Esprit, ils résolurent, connoissant la haine des Musulmans contre les Chrétiens, de retenir les légats de C. P. & de les empêcher d'aller voir ceux à qui ils étoient envoyés. AN. 785.

Ils les amenerent au milieu d'eux, & les exhorterent fortement à ne pas troubler les églises qui étoient en paix, & causer la ruine entiere d'un peuple accablé d'une dure servitude, & chargé d'impositions excessives. Les légats ne pouvoient goûter cette proposition, & disoient : C'est pour cela même que nous sommes envoyés, afin de nous exposer à la mort pour l'église, & d'accomplir l'intention du patriarche & de l'empereur. Vous auriez raison, reprirent les moines, si vous n'exposiez que votre vie : mais puisque ce péril regarde tout le corps de l'église, quel en sera le fruit ? Mais, disoient les légats, de quel front retournerons-nous à ceux qui nous ont envoyés, sans leur rien rapporter de ce qu'ils ont espéré ? Les moines embarrassés de cette difficulté, jetterent les yeux sur deux d'entre eux, Jean & Thomas, qui avoient été syncelles de deux patriarches, & dont ils connoissoient le zele pour la foi & l'amour pour la retraite : Jean étoit célebre par sa doctrine & sa vertu, & avoit été syncelle du patriarche d'Antioche : Thomas l'avoit été de celui d'Alexandrie. Il étoit abbé du monastere de S. Arsene en Egypte, & il fut depuis archevêque de Thessalonique. Les moines leur dirent : Voici, mes freres, un tems propre pour le salut, & une œuvre bien au-dessus de la retraite. Allez avec ces hommes

p. 174.

Theoph. p. 392.

AN. 785.

& vous chargez de leurs excuſes. Expliquez à nos maîtres de vive voix ce que nous ne croyons pas leur pouvoir apprendre par lettres. Vous ſçavez comme ſur un léger ſoupçon le patriarche de Jeruſalem a été exilé à plus de 600. lieues. Quand vous aurez accompli l'œuvre de Dieu, & fait connoître à nos maîtres la tradition apoſtolique qui s'obſerve dans les égliſes d'Egypte & de Syrie ; alors vous rentrerez dans votre chere ſolitude. Ils voulurent s'excuſer ſur leur incapacité : mais on les obligea d'aller de la part des patriarches d'Orient, qui ne pouvoient ni recevoir ni écrire de lettres ſur ces matieres. Sçavoir, Jean pour Theodoret patriarche Melquite d'Antioche, qui avoit ſuccédé à Theodore ſucceſſeur de Theophylacte, & pour Elie patriarche de Jeruſalem. Thomas étoit legat de Politien patriarche Melquite d'Alexandrie, ſucceſſeur de Coſme. Et toutefois dans leurs ſouſcriptions chacun ſe dit vicaire des trois ſiéges apoſtoliques d'Orient. Ils ſe ſoûmirent par obéiſſance, on les congédia en priant pour eux : les legats de C. P. étoient ravis de les emmener : mais en ſe ſéparant de leurs freres, on répandit de part & d'autre beaucoup de larmes.

Vita S. Taraſ. c. 5. Eutych. tom. 2. p. 411. p. 399. conc. 7. pag. 323. B.

XXVII. Mort de Mahadi, Mouſa & Aaron, califes.

Elmac. l. 11. cap. 4. pag. 207. Theoph. an. 4. p. 385.

Les Muſulmans qui tenoient les Chrétiens dans une telle crainte, changerent alors de maître. Le calife Mahadi mourut l'an 169. de l'hégire, le vingt-deuxieme de Moharram ; c'eſt-à-dire, le quatrieme de Septembre 785. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Moïſe, ou Mouça, ſurnommé Alhadi, qui ne régna que quinze mois, & mourut le vendredi vingt-quatrieme du ſecond Rabi, l'an 170. c'eſt-à-dire, le vingt-neuvieme de Décembre 786. Son ſucceſſeur

fut ſon frere Aaron ou Haron ſurnommé Rachid, fils de Mahadi, qui régna plus de vingt-trois ans, & fut un des plus illuſtres de tous les califes. Il étoit fort zélé Muſulman : tous les jours il faiſoit cent génuflexions, & donnoit mille drachmes en aumône. Il fut le dernier des califes qui fit en perſonne le pélérinage de la Meque, & il le fit pluſieurs fois pendant ſon regne : quand il ne le faiſoit pas, il défrayoit trois cens pélerins. Etant ſi attaché à ſa religion, il ne faut pas s'étonner s'il fit beaucoup de mal aux Chrétiens, ſur-tout aux Melquites, toûjours les plus odieux aux Muſulmans. Quant aux Jacobites, Michel leur patriarche mourut l'an 762. 145. de l'hégire, & eut pour ſucceſſeur Menas, qui tint le ſiége neuf ans. A celui-ci ſuccéda Jean, qui fut ordonné la premiere année du regne de Hadi, le ſeizieme jour du mois Egyptien Touba ; c'eſt-à-dire, l'onzieme de Janvier 786. Il tint le ſiége treize ans, & mourut à pareil jour l'an 515. de Diocletien, de J. C. 799. L'égliſe fut en paix de ſon tems, & on le loue de ſes aumônes, principalement dans une grande cherté de vivres. A Antioche après la mort de David intrus avec violence, George qui avoit été dix ans en priſon, rentra dans le ſiége, & fut patriarche des Jacobites. Il écrivit ſa lettre ſynodique à Jean d'Alexandrie, & en reçut réponſe. George étant mort, Cyriaque fut ordonné à ſa place patriarche d'Antioche pour les Jacobites, & envoya auſſi ſa lettre ſynodique à Jean d'Alexandrie, qui la reçut avec joie.

AN. 785.
Elm. c. 5.
Elm. pag. 120.
Theoph. an. 6. p. 389.
Elmac. p. 105.
Elmac. p. 3 Chr. Orient. p. 107.

XXVIII.
Concile commencé à C. P.

Les lettres pour la convocation du concile, au nom de Conſtantin & d'Irene, ayant été envoyées

AN. 786. à tous les évêques de leur obéïssance; ils se rendirent à C. P. & les legats du pape & des patriarches d'Orient y arriverent en même-temps. L'empereur & l'impératrice étoient en Thrace hors de C. P. ce qui rendoit plus hardis les évêques engagés dans l'hérésie des Iconoclastes, qui étoient le plus grand nombre, & soûtenus par quantité de laïques. Ils disoient hautement qu'il falloit s'en tenir à la condamnation des images, sans souffrir qu'on tînt de nouveau un concile. Ils murmuroient contre le patriarche Taraise, & au mépris de son autorité, tenoient des assemblées séparées. Il en fut averti, & leur fit dire: Sçachez que C. P. a un évêque, il ne vous est point permis de tenir des assemblées à son insçu, sous peine d'être déposés, suivant les canons. Les évêques séditieux ayant reçû cet avis, furent retenus par la crainte.

Theoph. an. 6. p. 389. Conc. to. 7. p. 38.

p. 526. D.

L'empereur & l'impératrice revinrent à C. P. & furent suivis des troupes de la garde, & des autres qui avoient accoûtumé de servir dans la ville. Le jour de l'ouverture du concile fut fixé au premier d'Août, indiction neuvieme, l'an 786. & le lieu dans l'église des apôtres. Le soir du jour précédent les soldats furieux vinrent dans le baptistere de l'église criant en tumulte, qu'on ne souffriroit point qu'il se tînt de concile. Le patriarche en fit son rapport à l'impératrice: mais on ne crut pas devoir pour cela différer le concile, & il s'assembla le lendemain. Le patriarche & les évêques commencerent à parler, & on lut quelques lettres synodiques portant qu'il n'est jamais permis de tenir un concile œcuménique sans le consentement des patriarches.

Conc. 7. act. 2. p. 47. B.

Comme

Comme on faisoit cette lecture, l'empereur & l'impératrice étant dans les galeries hautes destinées aux catechumenes, d'où ils voyoient le concile, les soldats poussés par les évêques mal intentionnés, firent grand bruit hors les portes de l'église ; disant qu'ils ne souffriroient point que l'on révoquât ce qui avoit été ordonné sous l'empereur Constantin. Ils entrerent même dans l'église l'épée à la main, menaçant de tuer le patriarche, les évêques orthodoxes & les abbés. L'impératrice envoya de ceux qui étoient auprès d'elle pour les retenir : mais loin d'obéir, ils leur dirent des injures, & les évêques séditieux sortirent en criant : Nous avons gagné. Mais il n'y eut personne de blessé dans ce tumulte. Le patriarche Taraise ne laissa pas d'entrer dans le sanctuaire avec les évêques catholiques, & célébra les saints mysteres, sans donner aucune marque de crainte : mais l'impératrice envoya un de ses chambellans leur dire : Retirez-vous quant à présent, afin que nous évitions l'emportement de ce peuple séditieux : il arrivera ensuite ce qu'il plaira à Dieu. Il étoit environ midi, ils étoient à jeûn : chacun se retira chez soi, & le tumulte cessa.

AN. 786.

Vita S. Taras. c. 5.

Au mois de Septembre suivant l'impératrice fit venir de Thrace d'autres troupes, pour chasser de C. P. celles qui ayant servi sous l'empereur Constantin son beau-pere, étoient imbues de ses erreurs. Le prétexte fut de les envoyer en Natolie faire la guerre contre les Arabes. Ensuite elle leur fit dire de poser les armes, les cassa tous, fit embarquer leurs familles qui étoient demeurées à C. P. & les renvoya chacun en son pays. S'étant ainsi assurée des troupes & des

Theoph. an. 7.

AN. 787.

chefs soûmis, elle envoya au mois de Mai de l'année suivante 387. convoquer de nouveau tous les évêques pour tenir le concile à Nicée en Bithynie. Ils s'assemblerent pendant tout l'été ; & les legats du pape furent rappellés de Sicile, où ils avoient eu ordre de s'arrêter : mais l'impératrice avoit retenu à C. P. ceux des patriarches d'Orient.

Ep. Hadr. ad Car. tom. 7. conc. p. 962. B.

XXIX. Second Concile de Nicée, sept. général.

Vita S. Taras. c. 5.

Theoph. an. 8. pag. 390. ep. Taras. tom. 7. conc. p. 526.

Vita S. The. Bol. 12. Mar. tom. 7. p. 221.

Quand les évêques furent assemblés à Nicée, le patriarche Taraise s'y rendit accompagné des legats du pape, de ceux d'Orient, & de quelques uns des principaux officiers de l'empire ; entre autres Nicephore sécretaire de l'empereur, qui lui succéda dans le siége de C. P. A la suite de Taraise étoient encore plusieurs saints moines zélés pour la discipline de l'église, entre lesquels on compte S. Platon abbé de Sacudion, & S. Theophane auparavant patrice, qui fit ce voyage monté sur une ânesse & vêtu d'un habit déchiré, tandis que les autres avoient des habits riches & de bons chevaux. Le concile s'assembla dans l'église de sainte Sophie de Nicée, la huitieme année du regne de Constantin & d'Irene, le huitieme des calendes d'Octobre, indiction onzieme ; c'est-à-dire, le vingt-quatrieme de Septembre 787. Les deux légats du pape sont nommés les premiers dans les actes ; sçavoir, Pierre archiprêtre de l'église Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monastere de saint Sabas de Rome, comme représentant le pape Adrien : Taraise patriarche de C. P. est nommé ensuite ; puis Jean & Thomas prêtres & moines, légats & vicaires des siéges apostoliques d'Orient. Sçavoir, Jean pour Theodoret patriarche d'Antioche, & pour Elie patriarche de Jerusalem ; & Thomas pour

To. 7. conc. p. 39.

Vita S. Tara. c. 5.

Politien patriarche d'Alexandrie.

An. 787. 24. Sept.

Ensuite sont nommés Agapius, évêque de Cesarée en Cappadoce, Jean d'Ephese, Constantin de Constantia en Chypre, Nicolas de Cyzique, & Euthymius de Sardis. Ce dernier qui avoit mené la vie monastique, fut depuis persécuté pour la cause des images, & est honoré entre les saints l'onzieme jour de Mars. On compte jusques à trois cens soixante-dix-sept évêques qui assisterent à ce concile, tous des pays qui obéissoient à l'empereur de C. P. de Grece, de Thrace, de Natolie, des isles de l'Archipel, de Sicile & d'Italie. Il y avoit deux commissaires de l'empereur, assis devant l'ambon ou jubé de l'église; sçavoir, Petronax exconsul, patrice & comte de l'obsequium; & Jean huissier impérial & logothete, ou thrésorier militaire. Il y avoit aussi plusieurs abbés & plusieurs moines, qui ne sont point nommés.

Boll. tom. 7. p. 73.

Martyr. R. 11. Mart.

Conc. p. 46. D.

Les évêques de Sicile parlerent les premiers, & dirent: Nous estimons convenable que le très-saint archevêque de C. P. fasse l'ouverture du concile: tous s'y accorderent, & Taraise prit la parole. Il rendit graces à Dieu de la liberté dont ils jouissoient, après le trouble arrivé l'année précédente à C. P. & exhorta les évêques à rejetter toute nouveauté, & conserver les traditions de l'église qui ne peut errer. Puis il ajoûta: Ceux qui l'année passée résistoient à la vérité, peuvent se présenter & dire leurs raisons. C'est ainsi que l'on éclaircira la question. Constantin évêque de Constantia en Chypre, demanda que l'on fît entrer les évêques accusés pour ce sujet: le concile l'ordonna; & quand ils furent entrés, les commis-

p. 47.

AN. 787. 24. Sept. p. 50. c. 51. saires de l'empereur firent lire la lettre adressée au concile en son nom. Elle contenoit le récit de ce qui s'étoit passé à la mort du patriarche Paul, l'élection de Taraise, & la convocation du concile: les évêques étoient exhortés à procurer par leur jugement la paix de l'église; & on ajoûtoit à la fin: Nous avons reçu des lettres du pape Adrien, que nous ordonnons de lire; & après que vous les aurez oüies avec celles que les légats d'Orient Jean & Thomas ont apportées, vous connoîtrez quel est le sentiment de l'église catholique.

c. 54.

XXX. Evêques pénitens reçus.

Ensuite on fit avancer Basile évêque d'Ancyre, Theodore de Myre & Theodose d'Amorium. Ils se tinrent debout au milieu de l'assemblée, & Basile d'Ancyre dit: Seigneurs, j'ai examiné la matiere autant qu'il m'a été possible; & m'étant entierement éclairci, je me suis réuni à l'église catholique. Le patriarche Taraise dit: Béni soit Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés, & viennent à la connoissance de la vérité. Basile d'Ancyre lut sa profession de foi en ces termes: C'est la loi de l'église, que ceux qui se convertissent de quelque hérésie, en fassent par écrit l'abjuration, & la confession de la foi catholique. C'est pourquoi moi Basile évêque d'Ancyre, voulant me réunir à l'église, au pape Adrien, au patriarche Taraise, aux siéges apostoliques d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem, & à tous les évêques & prêtres catholiques, je fais cette présente confession par écrit, & je vous la présente, à vous qui avez le pouvoir par l'autorité apostolique. Je vous demande pardon de l'avoir fait si tard, reconnoissant que c'est l'effet de mon ignorance &

1. Tim. II. 4.

c. 55.

de ma négligence; & vous prie de demander à Dieu qu'il me le pardonne. AN. 787.

Suit la confession de foi, où il met d'abord la créance de l'église touchant la Trinité & l'Incarnation; puis il ajoûte : Je demande les prieres de la sainte mere de Dieu, des vertus céleftes & de tous les saints : je reçois avec toute sorte d'honneur leurs saintes reliques; je les adore avec vénération, croyant participer à leur sainteté. Je reçois aussi les vénérables images de Jesus-Christ, en tant qu'il s'est fait homme pour notre salut; de sa sainte mere, des anges, des apôtres, des prophetes, des martyrs & de tous les saints. Je les embrasse, & leur donne l'adoration d'honneur. Je rejette & j'anathématise de tout mon cœur le faux concile nommé septieme, comme contraire à toute la tradition de l'église. En conséquence, je fais avec la sincérité dont Dieu m'est témoin, les anathèmes suivans. Anathème aux Iconoclastes accusateurs des Chrétiens. p. 58. A ceux qui employent contre les vénérables images les passages de l'écriture touchant les idoles. Qui ne saluent pas les saintes images. Qui disent que les Chrétiens les regardent comme des dieux. Qui les nomment idoles. Qui communiquent sciemment avec ceux qui déshonorent les saintes images. Qui disent que quelque autre que Jesus-Christ nous a délivrés des idoles. Qui méprisent la doctrine des peres & la tradition de l'église catholique; disant avec les hérétiques, que nous ne devons nous instruire que dans l'écriture. Qui osent dire que l'église ait jamais reçû des idoles. Qui disent que les images viennent d'une invention diabolique, & non pas de la tradition de

AN. 787. 24. Sept. nos saints peres. A chacun de ces articles il répéte l'anathème ; & ajoûte enfin anathème à lui-même s'il s'écarte jamais de cette confession de foi.

Le patriarche Taraise & tout le concile rendirent graces à Dieu. Ensuite s'avança Theodore évêque de Myre en Lycie, & dit : Et moi aussi pécheur indigne que je suis, après avoir bien examiné & choisi le meilleur, je prie Dieu & votre sainteté, que je sois réuni à la sainte église catholique. Taraise dit : c'est une chose agréable à N. S. de recevoir les pénitens. Theodore lut sa profession de foi, qui étoit la même, mot pour mot que celle de Basile. Theodore d'Amorium parut ensuite, & témoigna un grand repentir d'avoir parlé contre les saintes images ; il lut aussi sa profession de foi, où il ne parle que des images, de l'intercession & des reliques des saints, & emploie cette comparaison remarquable : Si les images des empereurs étant envoyées dans les provinces, le peuple vient au devant avec des cierges & des parfums, non pour honorer le tableau, mais l'empereur : combien plûtôt doit-on peindre dans les églises l'image du Sauveur, de sa sainte mere & des saints ? Ces trois évêques pénitens ayant été reçûs, le concile leur ordonna de reprendre leurs siéges & leurs rangs.

p. 59. *p. 62. E.*

Ensuite s'avancerent sept autres évêques, Hypace de Nicée, Leon de Rhode, Gregoire de Pessinonte, Leon d'Icone, George de Pisidie, Nicolas d'Hieraple & Leon de Carpathe. C'étoit ceux qui avoient conspiré contre le concile, & tenu des assemblées schismatiques à C. P. Le patriarche Taraise leur en fit des reproches, & les exhorta à dire leurs raisons,

p. 63.

offrant d'y satisfaire. Mais Leon évêque de Rhode dit : Nous avons péché devant Dieu, l'église & le concile. Nous sommes tombés par ignorance, & n'avons rien à dire pour notre défense. Les autres six en dirent autant ; & ils témoignerent tous un véritable repentir. Gregoire de Pessinonte cita un prétendu concile des apôtres à Antioche, où il étoit dit que les fideles ne devoient plus s'égarer en suivant les idoles ; mais avoir à leur place l'image de Jesus-Christ. Les sçavans sont persuadés que ce concile ne fut jamais ; quoique le pape Innocent premier semble en faire mention dans une lettre à Alexandre d'Antioche.

AN. 787. 24. Sept.

V. Tilm. to. 1. p. 551. n. 34. ep. 18. to. 2. conc. p. 269.

XXXI. Regles sur la réception des hérétiques.

Conc. 7. p. 66. C.

Alors Jean legat du patriarche d'Antioche dit à Taraise : Très-saint pere, plusieurs demandent comment on doit recevoir les hérétiques convertis : nous prions le saint concile que l'on apporte les livres des peres, afin que nous puissions l'examiner. Constantin notaire du palais patriarcal en apporta les livres que l'on demandoit, & lut premierement le cinquante-troisieme canon des apôtres : car les Grecs en comptoient quatre-vingts, au lieu que l'église Romaine n'en reconnoissoit que cinquante. Ensuite on lut le huitieme canon de Nicée, pour la reception des Cathares ou Novatiens, & le troisieme d'Ephese touchant les Macedoniens. Puis à la priere d'Etienne moine & bibliothécaire du palais patriarcal, on lut le premier canon de l'épître de S. Basile à Amphiloque, où il parle du baptême des Encratites. On lut aussi des passages de sa lettre aux Evaiseniens, & de celle au comte Terence : deux lettres de S. Cyrille d'Alexandrie au sujet de sa réunion avec

p. 67.

p. 70.

Sup. liv. XVIII. n. 14.

p. 71.

AN. 787. 24. Sept. Sup. liv. xv. n. 28. conc. p. 75.

Jean d'Antioche. Puis la lettre de S. Athanase à Rufinien, sur la reconciliation de ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini, où le patriarche Taraise fit observer la distinction entre les chefs d'hérésie, qui sont reçûs à pénitence, mais sans jamais avoir place dans le clergé; & ceux qui se sont seulement laissés entraîner dans l'erreur, à qui on accorde l'un & l'autre.

p. 78. C. Et comme S. Athanase parle de ceux qui ont été entraînés par force, les moines qui assistoient au concile, demanderent si Hypace & les autres évêques accusés avoient souffert quelque violence. Ils répondirent franchement que non ; mais qu'ils étoient nés & avoient été élevés en cette hérésie. Les évêques de Sicile demanderent avec quels hérétiques il falloit ranger les auteurs de cette nouvelle hérésie. Taraise répondit : Nous trouvons que les Manichéens ne recevoient point les images, ni les Marcionites, ni ceux qui confondoient les natures en Jesus-Christ, comme Pierre le Foulon, Xenaïas d'Hieraple, & Severe. Il a été parlé de Xenaïas, & de son aversion contre les images. Epiphane diacre de Catane, vicaire de Thomas évêque de Sardaigne, demanda si cette nouvelle hérésie étoit moindre ou plus grande que les anciennes. Taraise répondit : Le mal est toûjours mal, principalement dans les affaires de l'église : c'est la même chose de pécher contre les dogmes, grands ou petits, puisque l'un & l'autre viole la loi de Dieu. Jean légat des Orientaux, dit : Cette hérésie est la pire de toutes : elle détruit l'incarnation.

Sup. liv. xxx. n. 18.

On lut ensuite quelques passages des actes de la

premiere

premiere session du concile de Calcedoine, où l'on voit comme les évêques d'Orient & d'Illyrie furent reçus sur le témoignage de leur repentir. Sabas abbé du monastere de Stude, proposa d'examiner si on doit recevoir ceux qui ont été ordonnés par les hérétiques. Sur quoi on lut un passage de l'histoire de Rufin, touchant le concile d'Alexandrie, où l'on reçut ceux qui avoient communiqué avec les Ariens. On lut aussi un passage de Socrate & un de Sozomene sur Marcel d'Ancyre. L'archidiacre Pierre légat du pape, apporta l'exemple de Macaire patriarche d'Antioche, Monothelite, condamné par le sixieme concile, à qui le pape Benoît donna un délai de six semaines, & lui envoyoit tous les jours Boniface son conseiller, pour l'instruire & l'exhorter à se réunir. Il rapporta ensuite l'exemple de S. Melece, qui fut reconnu évêque d'Antioche, bien qu'ordonné par les Ariens. Taraise apporta l'exemple de plusieurs évêques, qui eurent séance au sixieme concile, bien qu'ils eussent été ordonnés par Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre patriarches de C. P. tous Monothelites. Constantin évêque de Chypre dit: On a suffisamment montré que l'on doit recevoir ceux qui ont reçu l'ordination des hérétiques, si ce n'est qu'ils l'ayent recherchée exprès. Sur quoi on lut la lettre de S. Basile à ceux de Nicopoli. Et Taraise ajoûta: Principalement s'il y avoit des catholiques présens, qui pussent les ordonner. Et après avoir résolu une difficulté sur ce passage, il ajoûta: Les peres sont par-tout d'accord entr'eux, il n'y a point de contradiction: mais ceux qui ne savent pas leur intention & leur conduite les contredisent.

AN. 787.
24. Sept.
p. 79.
Sup. liv. XXVIII. *n. 8.*
Sup. liv. XV. *n. 26.*
p. 82.
Sup. liv. XX. *n. 33.*
Sup. liv. XIV. *n. 31. p. 91.*
p. 94.

AN. 787.
24. Sept.

Après tous ces éclairciſſemens touchant la réception des hérétiques, & de ceux que les hérétiques ont ordonnés; le concile commanda aux ſept évêques accuſés de lire leurs libelles de réunion: ils les lurent, tous conformes à celui de Baſile d'Ancyre; mais leur réception fut remiſe à une autre ſeſſion; & celle-ci ſe termina par des acclamations en forme de prieres pour Irene & Conſtantin.

XXXII.
Seconde ſeſſion. Lettres du pape, &c.

La ſeconde ſeſſion fut tenue deux jours après; ſçavoir, le vingt-ſixieme de Septembre 787. On fit entrer un mandateur ou huiſſier de l'empereur, qui
p. 95. amenoit Gregoire évêque de Neoceſarée, deman-
p. 98. dant à ſe réunir. C'étoit un des plus fameux Iconoclaſtes, & un des chefs du faux concile de 754. Taraiſe lui fit quelques reproches ſur ce qu'il attendoit
p. 99. ſi tard. Il ſe reconnut coupable, demanda pardon, & fut remis à la ſeance ſuivante, pour apporter ſon libelle d'abjuration.

Le ſecretaire Leonce remontra, que dans les lettres de l'empereur, il étoit fait mention de celles
Sup. n. 25. du pape & des patriarches d'Orient; & la lecture en fut ordonnée. On lut premierement la traduction greque de la lettre du pape Adrien à l'empereur & à l'impératrice: mais elle n'y étoit pas entiere. On avoit laiſſé ce qui regarde la reſtitution des patrimoines de ſaint Pierre, & les autres prétentions du pape:
p. 115. le titre d'évêque univerſel attribué à Taraiſe; & ſur
Anaſt. tout l'irrégularité de ſon ordination, en ce qu'il avoit été choiſi ſimple laïque. On craignit que ſi on publioit ces reproches du ſaint ſiége contre lui, ce ne fût un prétexte aux hérétiques de lui réſiſter & de rejetter l'autorité du concile, où il préſidoit. Ainſi

toute cette fin de la lettre du pape Adrien, ne fut ni lûe dans le concile, ni insérée dans les actes. Après la lecture, le patriarche Taraise demanda aux légats du pape s'ils avoient reçu de lui cette lettre ; & ils declarerent qu'oui. AN. 787. 26. Sept. p. 119.

On lut ensuite la lettre du pape au patriarche Taraise ; & les légats du pape lui demanderent s'il en étoit content. Taraise répondit, que dans l'une & l'autre lettre, le pape avoit expliqué clairement & véritablement la tradition de l'église. Et je suis, ajoûta-t-il, entierement dans la même créance, qu'il faut adorer les images d'une affection relative, réservant à Dieu seul la foi & le culte de latrie. Tout le concile déclara qu'il étoit du même avis, & qu'il recevoit les lettres du pape. Jean légat d'Orient, tant pour lui, que pour Thomas son confrere, fit aussi la même déclaration : puis Agapius de Cesarée, Jean d'Ephese, Constantin de Chypre, Basile d'Ancyre, Nicolas de Cysique, & les autres évêques présens, au nombre de deux cens soixante & un. Ensuite le concile dit : Il est juste aussi que les très-révérends moines fassent leur déclaration. Les moines demanderent si c'étoit l'ordre ; & Taraise dit : C'est l'ordre que chacun de ceux qui se trouvent dans un concile, déclare sa foi. Alors Sabas abbé de Stude déclara que sa créance étoit conforme aux deux lettres du pape. Gregoire, abbé de S. Serge en dit autant ; puis huit autres abbés, & tous les moines. Ainsi finit la seconde session du concile. p. 122. p. 127. p. 130. p. 151. D.

XXXIII. Troisieme session. Lettres d'Orient.

La troisieme fut tenue deux jours après, c'est-à-dire le vingt-huitieme de Septembre 787. Demetrius diacre & trésorier de l'église de C. P. dit, que les

AN. 787. évêques qui demandoient à rentrer dans la communion de l'église, étoient à la porte avec leurs libel-
28. Sept. p. 135. Sup. n. 30. les qu'ils avoient déja lûs. On les fit entrer; Taraise ordonna que Gregoire de Neocesarée, le plus noté de tous, lût sa confession de foi; & elle se trouva semblable aux autres. Taraise lui demanda si elle étoit sincere; il l'assûra, & Taraise reprit: Il court un bruit, que pendant la persécution, certains évêques ont fait aux gens de bien une vexation insuportable, nous ne croyons pas tout-à-fait ces discours sans preuves: mais vous sçavez que le canon des apôtres ordonne de déposer l'évêque qui frappe
p. 158. pour se faire craindre. Le concile en convint; & qu'un évêque qui auroit persécuté les fidéles, seroit indigne de l'épiscopat: mais il ajoûta; que l'on en pourroit faire la recherche en son tems, s'il y avoit quelque plainte. Gregoire de Neocesarée dit: Jamais on ne m'accusera d'avoir frappé ou maltraité personne, ni à C. P. ni dans mon pays. Le concile dit: S'il est ainsi, qu'il reprenne sa place. Jean logothete commissaire de l'empereur dit: Le concile doit être content que Gregoire de Neocesarée, chef du faux concile, ait été réservé jusques à présent, pour condamner lui-même son hérésie. Enfin il fut
p. 159. reçu du consentement des légats de Rome & d'Orient, nonobstant l'opposition de quelques évêques.
Sup. n. 30. On reçut aussi six évêques qui s'étoient présentés à la premiere session; sçavoir ceux de Nicée, de Rhodes,
Conc. p. 62. d'Icone, d'Hieraple, de Pessinonte & de Carphate.

Ensuite Constantius évêque de Chypre dit: Après la lecture des lettres du pape, nous demandons qu'on
p. 162. lise aussi celles qui ont été envoyées d'Orient. Mais

les légats d'Orient demanderent qu'on lût auparavant la lettre de Taraise, dont celle qu'ils avoient apportée n'étoit que la réponse. On lut donc la lettre de Taraise aux Orientaux, dont j'ai rapporté la substance, & les légats du saint siége dirent : Notre saint pape a reçu des lettres semblables ; c'est pourquoi il nous a envoyés avec les réponses qui ont été lûes. On lut ensuite la lettre écrite à Taraise au nom des évêques d'Orient. Ils y parlent toûjours de l'empereur de C. P. comme de leur maître, & traitent d'ennemis & de tyrans les Arabes sous lesquels ils vivoient depuis près de 150. ans, sans avoir encore pû s'accoûtumer à leur domination. Ils racontent la maniere dont les légats de Taraise avoient été reçus ; puis répondant à sa lettre, ils déclarent au nom des trois siéges apostoliques d'Orient, qu'ils reçoivent les six conciles œcuméniques, & rejettent celui que l'on nommoit le septieme. Ils ajoûtent : Si vous jugez à propos d'assembler un concile, l'absence des trois patriarches & des évêques qui leur sont soûmis, ne doit pas vous faire de peine, puisqu'elle ne vient pas de leur choix ; mais des menaces terribles, & de la rigueur mortelle de ceux qui les tiennent sous leur puissance. Vous le pouvez voir clairement par le sixieme concile œcumenique, où il ne se trouva aucun évêque de ces quartiers, à cause de la domination de ces impies, sans que le concile en ait souffert de préjudice. Vû principalement que le très-saint pape de Rome y consentoit, & s'y trouvoit par ses légats. Ces paroles sont très-remarquables en la bouche de ces Orientaux, qui n'avoient aucun intérêt de flatter l'église Romaine. Ils continuent : Au reste

AN. 787.
28. Sept.
p. 167.

p. 171.

Sup. n. 26. p. 471. E.

p. 175.

Sup. liv. XL. n. 11. tom. 6. conc. p. 606.

AN. 787. 28. Sept. pour vous instruire à fond de nos sentimens, nous joignons à cette lettre la copie de la lettre synodique de Theodore, de sainte mémoire, patriarche de Jerusalem, qu'il envoya selon la coûtume aux patriarches Cosme d'Alexandrie & Theodore d'Antioche, & dont il reçut les réponses.

On lut cette lettre de Theodore de Jerusalem, contenant sa confession de foi, où il reçoit les six conciles œcumeniques, sans en admettre d'autre ensuite. (p. 185. A. p. 186. E.) Il reçoit aussi les traditions de l'église touchant la vénération des saints, leurs reliques & leurs images. Après la lecture de ces lettres, les légats du pape déclarerent, qu'ils les approuvoient, comme conformes à celles de Taraise & d'Adrien: Ils loüerent Dieu de ce que les Orientaux s'accordoient à la même foi touchant les images, & ajoûterent: (p. 187.) Si quelqu'un ne croit pas ainsi, qu'il soit anathème de la part des trois cens dix-huit peres qui ont été assemblés ici; c'est-à-dire, au premier concile de Nicée. Plusieurs évêques declarerent qu'ils étoient de même avis, & tout le concile les suivit. Enfin Taraise dit: (p. 194.) L'animosité a cessé, la muraille de séparation est ôtée; l'Orient, l'Occident, le Septentrion & le Midi, tout est sous un même joug, nous sommes tous d'accord. La session finit ainsi par des acclamations de prieres & d'actions de graces.

XXXIV. Quatrieme session; autorités des peres.

La quatrieme fut encore deux jours après; sçavoir le premier jour d'Octobre 787. Le patriarche Taraise ordonna que l'on apportât les livres des peres, (p. 198.) pour montrer la tradition de l'église. Leonce secrétaire de l'empereur commença à lire les passages de l'écriture touchant les cherubins, qui couvroient (Ex. XXV. 17. Num. VII. 89. Ezech. XLI. 16. Heb. IX. 1.)

l'arche d'alliance, & qui ornoient le dedans du temple. Ensuite on lut un passage de S. Chrysostome touchant les images de saint Melece, que les fidéles gardoient; & un autre, où il parle avec respect des images. Un de saint Gregoire de Nysse, où il dit avoir été touché de la peinture du sacrifice d'Abraham. Puis la description du tableau qui représentoit le martyre de saint Euphemie, faite par saint Astere d'Amasée. Un passage de la vie de saint Anastase Persan, & un autre de ses miracles. Sur quoi les légats du pape répondirent : Cette image de saint Anastase est encore aujourd'hui à Rome dans un monastere, avec son précieux chef.

1. Oct.
Sup. liv. XIV. p. 31.
p. 202.
p. 207.
Sup. l. XXXVII. n. 32.
p. 215.

Ce dernier passage montroit que Dieu fait des miracles par les images; & pour le confirmer, on lut un discours attribué à saint Athanase, contenant le récit d'un prétendu miracle arrivé à Beryte, sur une image de Jesus-Christ percée par les Juifs, dont il sortit du sang, qui guérit plusieurs malades. Le concile fut touché de cette lecture, jusques à répandre des larmes : toutefois il est certain que cette piéce n'est point de saint Athanase, & il y a même grand sujet de douter de la vérité de l'histoire qu'elle contient. Ainsi de tant d'évêques qui assistoient à ce concile, il ne paroît point qu'il y en eût aucun assez versé dans la critique; car on y rapporta plusieurs autres piéces fausses. Ce qui ne fait rien pour la fermeté de la décision du concile, puisqu'elle est suffisamment appuyée de piéces vraies. Seulement c'est une preuve de l'ignorance du tems, & de la nécessité de connoître l'histoire, la chronologie, la différence des mœurs & des stiles, pour discerner les piéces autentiques des apocryphes.

p. 218.
p. 223.
V. Athan. edit. 1698. tom. 3. p. 343.

AN. 787.
I. Oct.

On lut enſuite deux lettres de ſaint Nil, dont on ſe plaignit que la ſeconde avoit été falſifiée par les Iconoclaſtes ; & l'on remarqua que dans leur faux concile, on n'avoit pas apporté les livres des auteurs, mais ſeulement des extraits en feuilles volantes. On lut un paſſage des actes de ſaint Maxime, où il eſt dit que lui & les évêques Monothelites qui l'étoient venu trouver, ſe mirent à genoux devant les évangiles, la croix & les images de Jeſus-Chriſt & de la ſainte Vierge, les ſaluerent, & les toucherent de la main, pour confirmer leurs promeſſes. Sur quoi Conſtantin de Chypre dit, que ce ſalut étoit une adoration, puiſqu'il s'adreſſoit aux évangiles, à la croix & aux images tout enſemble.

Conc. p. 231.
Sup. liv. XXXIX. *n. 18.*

On lut le canon quatre-vingt-deuxieme du ſixieme concile, c'eſt-à-dire du concile de Trulle, qui ordonne de peindre Jeſus-Chriſt en ſa forme humaine ; au lieu de l'agneau que ſaint Jean montroit du doigt. Elie archiprêtre de l'égliſe de Blanquerne, qui faiſoit cette lecture, avoüa qu'elle l'avoit converti. Sabas abbé de Stude demanda pourquoi on avoit lû ce canon dans un papier, & non dans un livre. C'eſt, dit Taraiſe, que ce papier eſt l'original même que les peres ont ſouſcrit : & Pierre évêque de Nicomedie repréſenta un livre, où on lut le même canon. Taraiſe ajoûta : Quelques-uns par ignorance ſoûtiennent que ces canons ne ſont pas du ſixieme concile. Or ils doivent ſçavoir que le ſixieme concile après avoir fait la définition de foi contre les Monothelites, ſe ſépara la quatorzieme année de Conſtantin. Quatre ou cinq ans après, les mêmes peres s'aſſemblerent ſous Juſtinien, fils de Conſtantin,

p. 234.
Sup. l. XL. *n. 52.*

&

& firent les canons dont il s'agit,& on n'en doit point douter. Car les mêmes qui avoient souscrit sous Constantin, souscrivirent ce papier sous Justinien, comme on voit par la conformité de leur écriture. Il est étonnant que Taraise ne sçût pas plus précisement les dates de ces conciles tenus cent ans avant lui, dont il avoit en main les actes, pour comparer les souscriptions. Le sixieme concile finit le seizieme Septembre 681. & le concile de Trulle ne s'assembla qu'onze ans après; sçavoir l'an 692. indiction cinquieme. De plus il y avoit plusieurs évêques différens de ceux du sixieme concile; entre autres les quatre patriarches.

AN 787. 1. Oct.

Sup. liv. XL. n. 17. n. 49.

Ensuite à la requête des légats, on lut un grand passage du cinquieme livre de l'apologie des Chrétiens contre les Juifs, composée par Leonce évêque de Naples en Chypre, où il montre combien le culte des images est éloigné de l'idolatrie. Après cette lecture, Constantin évêque de Constantia, métropolitain de la province, dit: Ce pere a paru avec éclat dans une des villes de Chypre. Nous avons de lui plusieurs panegyriques, entre autres un sur la transfiguration. Il a composé la vie de saint Jean l'aumônier, de saint Simeon Salus, & quelques autres ouvrages; & en tous, on connoît qu'il est orthodoxe. Il a vécu du tems de l'empereur Maurice. Il falloit plûtôt dire d'Heraclius, sous lequel est mort S. Jean l'aumônier.

p. 235. p. 246.

On lut quelques passages d'Anastase évêque d'Antioche touchant le mot d'adoration, pour le distinguer de celui de service ou latrie. On lut un passage du Pré spirituel, sous le nom de saint Sophrone de Jerusalem; quoique l'ouvrage soit de Jean Mosch,

p. 247. p. 251. Sup. liv. XXXVII. n. 19.

AN. 787. comme il a été dit en son lieu. Il y rapporte la réponse d'un abbé Theodore, qui véritablement est
p. 254. fort extraordinaire, mais qui ne laisse pas de prouver clairement la créance du culte des images. On en tira encore une conséquence très-vraie; qu'il ne faut point craindre de fausser les mauvais sermens. Car quelques-uns s'excusoient sur ce qu'ils avoient juré
p. 255. de ne jamais honorer les images. On lut trois miracles attribués aux images de saint Cosme & de saint Damien, & quelques passages de saint Athanase & de
p. 263 saint Basile, pour montrer que l'honneur rendu à l'image se rapporte à l'original. Mais la Lettre de saint Basile à Julien l'apostat, qui fut aussi lûe, est une fic-
Sup. liv. XXXV. n. 47. p. 282. tion. On lut encore des passages de plusieurs vies: de saint Simeon Stylite: de Jean le jeûneur patriarche de C. P. & tenu pour saint par les Grecs: de sainte Marie Egyptienne, de saint Theodore Siceote.

Sup. l. XLII. n. 2. 3. Ensuite on lut la lettre du Pape Gregoire II. écrite
p. 290. en 730. à S. Germain patriarche de C. P. & trois lettres de S. Germain, l'une à Jean de Synnade,
p. 298. l'autre à Constantin de Nacolie, la troisieme à Tho-
p. 318. mas de Claudiopole. Je les ai rapportées toutes quatre en leurs tems. Sur ces lectures, le concile s'écria: La doctrine des peres nous a redressés. Nous y avons puisé la verité. Ils nous ont appris à honorer les images. Nous sommes enfans d'obéissance; & nous nous glorifions à la face de l'église notre mere, de suivre sa tradition. Anathème aux Iconoclastes. Anathème à ceux qui n'honorent pas les saintes ima-
Sup. n. 30. ges; à ceux qui les nomment idoles. On prononça ainsi plusieurs anathèmes écrits dans un papier; les

mêmes qui étoient compris dans la confeſſion de foi des évêques reçûs à la premiere ſeſſion. AN. 787. 1. Oct.

Enſuite Euthymius évêque de Sardis lut au nom du concile une confeſſion de foi : où après avoir expliqué la Trinité & l'Incarnation, il eſt dit: Ce n'eſt ni un concile, ni la puiſſance des empereurs, ni une conjuration odieuſe qui a délivré l'égliſe de l'égarement des idoles, ſuivant la rêverie du conciliabule judaïque qui a murmuré contre les ſaintes images : c'eſt Dieu lui même, qui s'étant incarné, nous a délivrés de l'idolatrie, à lui ſeul en eſt la gloire. Nous embraſſons les paroles du Seigneur, des apôtres & des prophetes, par leſquelles nous avons appris d'honorer premierement la mere de Dieu, qui eſt au-deſſus de toutes les vertus celeſtes; puis les anges, les apôtres, les prophetes, les martyrs, les docteurs, & tous les ſaints : de demander leur interceſſion, comme pouvant nous recommander à Dieu, pourvû que nous obſervions ſes commandemens. Nous recevons encore la figure de la croix, les reliques des ſaints & leurs images : nous les embraſſons, ſuivant l'ancienne tradition de nos peres, qui les ont miſes dans toutes les égliſes de Dieu, & dans tous les lieux où il eſt ſervi. Nous les honorons & les adorons. Sçavoir celle de Jeſus-Chriſt, de ſa ſainte mere, & des anges : car bien qu'ils ſoient incorporels, ils ont paru comme hommes. Celles des apôtres, des prophetes, des martyrs & des autres ſaints; parce que ces peintures nous rappellent la mémoire des originaux, & nous font participer à leur ſainteté. Cette confeſſion de foi fut ſouſcrite en latin par les deux légats du

p. 319. E.

p. 322.

AN. 787. 4. Oct.

pape, & en grec par le patriarche Taraiſe, les légats d'Orient, & tous les évêques, au nombre de trois cents un, ſans compter quelques prêtres & diacres, pour des évêques abſens. Les abbés ſouſcrivent enſuite au nombre de cent trente, ayant à leur tête Sabbas abbé de Stude; & ainſi finit la quatrieme ſeſſion.

p. 339. XXXV. Cinquieme ſeſſion. Comparaiſon des heretiques. p. 346. p. 347 p. 350

La cinquieme fut tenue trois jours après, ſçavoir le quatrieme d'Octobre 787. Le patriarche Taraiſe dit: Les novateurs voulant abolir les images, ont imité les Juifs, les Sarraſins, les Payens, les Samaritains, les Manichéens, les Phantaſiaſtes ou Theopaſchites, comme il paroîtra par la lecture des livres que vous voyez. On lut premierement un paſſage de S. Cyrille de Jeruſalem, où il compte entre les crimes de Nabuchodonoſor, d'avoir enlevé les cherubins de l'arche; puis une lettre de ſaint Simeon Stylite le jeune, à l'empereur Juſtin le jeune, contre les Samaritains, qui avoient profané des images. Surquoi Conſtantin de Chypre dit: Les Iconoclaſtes ſont encore pires, puiſqu'ils ne le font pas par ignorance comme ces infideles.

On lut un paſſage de Jean évêque de Theſſalonique, où il fait ainſi parler un payen: Et vous, ne peignez-vous pas dans les égliſes les images de vos ſaints, & ne les adorez-vous pas? Et non ſeulement des ſaints, mais de votre Dieu même? C'eſt ainſi que nous adorons les ſtatues; non pour elles-mêmes, mais pour appaiſer les vertus incorporelles. A quoi le ſaint répond: Nous faiſons les images des ſerviteurs de Dieu, les repréſentant tels qu'ils ont été; au lieu que vous feignez des figures de ce qui n'a point de

corps. Et ce n'eſt pas les images, que nous adorons, mais ce qu'elles repréſentent. Encore ne les adorons-nous pas comme des dieux, à Dieu ne plaiſe; mais comme les ſerviteurs & les amis de Dieu, qui ont grand crédit auprès de lui, & qui le prient pour nous. Nous faiſons auſſi des images de Dieu; c'eſt-à-dire, de Jeſus-Chriſt, non en tant que Dieu: car Dieu eſt eſprit & ſans figure: mais depuis qu'il s'eſt fait homme pour nous, nous repréſentons ſon humanité. Soit, dit le payen: mais que dites-vous des anges que vous peignez comme des hommes? Le ſaint répond entre autres choſes: Nous les peignons en figure humaine, parce qu'ils ont ſouvent ainſi apparu à ceux à qui Dieu les a envoyés.

AN. 787. 4. oct.

On lut enſuite l'extrait d'une diſpute entre un Juif & un Chrétien; où le Juif déja converti, dit qu'il eſt ſcandaliſé de ce que les Chrétiens adorent des images, contre la défenſe de l'écriture. Le Chrétien répond: L'écriture nous défend d'adorer un Dieu nouveau, & d'adorer une image comme Dieu. Les images que vous voyez chez nous, ſervent à nous faire ſouvenir de l'incarnation de Jeſus-Chriſt, en repréſentant ſon viſage. Celles des Saints nous repréſentent leurs combats contre le démon & leurs victoires. En les adorant, nous invoquons Dieu, & nous diſons: Béni ſoyez-vous, Dieu de ce Saint & de tous les Saints, qui leur avez donné la patience, & les avez rendu dignes de votre royaume: faites-nous participans de leur gloire, & nous ſauvez par leurs prieres. Au reſte, Moyſe lui-même a fait faire des figures de relief; ſçavoir, les deux cherubins de l'arche, & le ſerpent d'airain.

p. 358. On lut un passage d'un livre apocryphe intitulé : les voyages des apôtres, où il est dit qu'un nommé Lycomede ayant fait faire le portrait de Saint Jean, le mit dans sa chambre, le couronna de fleurs, & mit devant des lampes & des autels. Ce que S. Jean trouva fort mauvais, comme étant un reste d'idolatrie. Ensuite il faisoit dire à S. Jean, que Jesus-Christ n'avoit point un vrai corps ; & que tandis que les Juifs croyoient le voir en croix, il étoit au-dessus d'une croix de lumiere, & n'avoit aucune figure. C'est apparemment ce même livre, qui est nommé, les voyages de S. Jean, dans la synopse attribuée à S. Athanase : le concile le rejetta avec horreur, comme contraire à l'évangile. Constantin de Chypre dit : Le faux concile s'est fondé sur ce livre. Gregoire de Neocesarée dit : On y rapporta l'histoire de Lycomede. Petronax commissaire de l'empereur demanda si on lisoit les livres mêmes dans le faux concile : Gregoire de Neocesarée & Theodose d'Amorium répondirent, en prenant Dieu à témoin, qu'on n'y lisoit que sur des feuilles volantes. Le concile défendit que personne transcrivît ce prétendu itinéraire des apôtres, & le condamna au feu.

AN. 787. 4. Oct.

p. 359.

Ap. Athan. to. 2. p. 202.

p. 362.

Sup. n. 34. conc. p. 230.

p. 366. Le patriarche Taraise dit : Les ennemis des images ont cité Eusebe dans sa lettre à Constantia, femme de Licinius : voyons donc de quelle opinion est Eusebe. On lut quelques passages d'Eusebe de Pamphile, où il parle en Arien ; & un d'Antipater évêque de Bosre, où il convient qu'Eusebe étoit homme de grande lecture : mais il soûtient qu'il n'étoit pas exact dans le dogme. On lut deux passages d'histoire touchant Xenaïas l'Iconoclaste, qui, entre autres, trai-

V. sup. liv. XII. n. 6.

p. 367.

p. 370.

Sup. l. XXX. n. 18.

toit d'idole & d'invention puérile la colombe, pour représenter le S. Esprit, étant d'accord sur ce point comme sur les autres, avec Severe chef des Acephales. Surquoi Taraise fit cette réflexion : Si nos peres ont reçû ces colombes, pour figurer le Saint-Esprit; combien plus l'image du Verbe incarné qui a paru sur la terre!

AN. 787.
4. Oct.
Lib. XXXI. n. 39.
conc. p. 371.

Le diacre Constantin dit : Quand j'ai été fait thrésorier de la grande église de C. P. j'en ai examiné l'inventaire, & j'ai trouvé qu'il manquoit deux livres ornés d'images d'argent. Je m'en suis informé, & j'ai sçû que les hérétiques les avoient brûlés. J'ai trouvé un autre livre de Constantin garde-chartes, où il traitoit des saintes images, & dont ils ont coupé les feuillets où il en parloit. En même-tems il ouvrit le livre, & montra les feuillets coupés. Le sécretaire Leonce fit remarquer qu'ils avoient épargné la couverture du livre, qui étoit de lames d'argent, pleines d'images des Saints. Ils ont, dit-il, laissé la chose en ôtant le discours : ce qui est de la derniere impertinence. Leon évêque de Phocie, dit : Dans la ville où je demeure, ils ont brûlé plus de trente volumes. On ne laissa pas de lire un passage de Constantin garde-chartes, contre les Iconoclastes, dont l'ouvrage avoit été conservé en quelque autre exemplaire. Un autre diacre nommé Cosme, dit : Nous avons trouvé dans le palais patriarcal ce volume de l'ancien testament avec des scolies; dont une étoit pour la défense des images; ils l'ont effacée; ensorte toutefois qu'elle paroît encore un peu. Voyez. Il ouvrit le livre, & le montra à l'assemblée. Ensuite il lut la scolie, qui étoit sur le passage, qui défend les idoles. Taraise dit : Voilà

p. 374.

Ex. XX. 3.

AN. 787. ce qu'ont fait les prétendus patriarches Anastase,
4. Oct. Constantin & Nicetas hérétiques. Le diacre Cosme,
p. 378. ajoûta : Nous avons trouvé ce volume dans la sacristie de l'oratoire du palais patriarcal, qui contient plusieurs actes de martyrs, & ensuite un traité de l'image miraculeuse de Camouliane. Ils ont coupé les feuillets qui parloient de cette image. Vous le voyez. Le moine Etienne montra un autre livre, où ils avoient effacé deux pages. C'étoit l'histoire ecclésiastique d'Evagre, à l'endroit où il parle de l'image de Jesus-
Evag. 4 hist. c. 26. Christ, envoyée à Abgar d'Edesse; & on lut ce passage dans un autre exemplaire.

p. 382. On lut encore quelques passages du pré spirituel;
p. 383. & le moine Etienne offrit d'en lire d'autres de quinze volumes qui restoient encore, mais le concile jugea que c'étoit assez. Taraise ajoûta : Par les lectures précédentes, il a été montré que les Juifs, les Payens, les Samaritains, les Manichéens & Phantasiastes ont accusé l'église à cause des vénérables images; maintenant il est juste d'entendre notre frere Jean, légat d'O-
p. 386. rient. Car il a une relation qui fait connoître où a commencé le renversement des images. Jean lut un mémoire contenant l'histoire du Juif Sarantapechys, qui persuada au calife Yezid de faire ôter les images,
Sup. liv. XLI. n. 42. p. 387. comme j'ai rapporté en son lieu. Après cette lecture, l'évêque de Messine dit : J'étois enfant de Syrie, quand le calife des Sarrasins renversa les images.

Sabas abbé de Stude, dit : Nous demandons que les saintes images soient remises à leurs places, suivant la coûtume, & qu'on les porte en procession. Tout le concile fut du même avis; & Pierre l'archiprêtre, légat du pape, lut un écrit; par lequel il demandoit au concile

concile que l'on apportât une image au milieu de l'assemblée, & qu'elle y fût saluée; & que tous les écrits composés contre les saintes images, fussent condamnés au feu. Ce que le concile accorda. Ensuite on finit la cinquieme session par plusieurs acclamations à l'ordinaire. p. 390.

XXXVI.
Sixieme session.
Réfutation du concile de C. P.

La sixieme fut tenue deux jours après; sçavoir, le sixieme d'Octobre, & fut occupée toute entiere à lire la réfutation de la définition de foi du faux concile des Iconoclastes, tenu à C. P. l'an 754. Elle étoit divisée en six tomes: Jean diacre de l'église de C. P. en commença la lecture; Epiphane diacre continua; & le texte du faux concile étoit lû par Gregoire, évêque de Neocesarée, un de ceux qui y avoient présidé. Sur le titre qui portoit: Définition du saint & grand concile, septieme œcuménique; la réfutation dit: Comment est-ce un concile œcuménique, qui n'a été ni reçû ni approuvé; mais anathématisé par les évêques des autres églises? où n'a point concouru le pape de Rome, ni les évêques qui sont auprès de lui, ni par des légats, ni par une lettre circulaire, suivant l'usage des conciles? qui n'a point eu le consentement des patriarches d'Orient, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, ni des évêques de leur dépendance? p. 395.

Le faux concile dit que Jesus-Christ nous a délivrés de l'idolatrie, & nous a enseigné l'adoration en esprit & en vérité; à quoi l'on répond: Comment donc ceux qui croyent en lui sont-ils retombés dans l'idolatrie? L'écriture nous apprend que son regne est éternel. Ce n'est pas comme les rois de la terre, qui sont tantôt victorieux & tantôt vaincus: sa victoire est éternelle: les dons de Dieu sont sans repentir. C'est-à- p. 402. Sup. liv. XLI. II. n. 7. p. 403. Rom. XI. 29.

AN. 787. 6. Oct. dire, que l'on ne peut accuser d'idolatrie l'église entiere, sans faire injure à Jesus-Christ. Le concile de C. P. dit, que les six conciles œcuméniques ont conservé la beauté de l'église en son entier. Le concile de Nicée répond : Depuis le concile œcuménique jusques au conciliabule contre les images, il n'y a que soixante & dix ans. Or il est clair que l'usage des images ne s'est pas introduit dans cet intervalle. Il est plus ancien que le sixieme concile ; & si l'on veut dire la vérité, il a commencé avec la prédication des apôtres, comme on voit à l'œil, par les églises bâties en tous lieux ; & comme les peres & les historiens nous le témoignent. Il rapporte ensuite le canon du concile de Trulle, touchant la peinture de l'agneau de Dieu, regardant ce concile comme une suite du sixieme.

p. 406. Can. 82. Le concile de C. P. dit : Les Chrétiens étant insensiblement retombés dans l'idolatrie, Dieu a suscité p. 411. nos fideles empereurs, imitateurs des apôtres, pour notre perfection & notre instruction, & pour détruire p. 414. les forteresses du démon. Le concile de Nicée releve l'impiété de cette flaterie, & dit : que ces évêques assemblés à C. P. doivent instruire & perfectionner les p. 423. autres, puisqu'ils étoient les dépositaires de la tradi- p. 422. tion. En parlant du sixieme concile, le faux concile de C. P. & le second concile de Nicée, nomment toûjours le pape Honorius entre ceux qui y furent condamnés, sans que les légats du pape qui étoient présens s'en plaignissent. Ce que je me contente d'observer ici une fois pour toutes.

p. 430. F. La réfutation montre ensuite que le concile de C. P. se contredit au sujet des images de Jesus-Christ, accusant les Catholiques d'établir tout ensemble les

deux héréſies de Neſtorius & d'Eutychés : ce qui eſt impoſſible, puiſqu'elles ſont diamétralement oppoſées. On répond à leurs ſophiſmes, en diſant : que l'on peint Jeſus-Chriſt ſelon la nature, par laquelle il a été viſible, & que l'image n'a que ſon nom, & non pas ſa ſubſtance. Mais nous ne diviſons pas pour cela les deux natures, puiſque l'image de l'humanité rappelle en nous l'idée de Jeſus-Chriſt entier ; c'eſt-à-dire, du Verbe incarné : comme l'image d'un homme ordinaire rappelle l'idée de ſon ame avec celle de ſon corps.

AN. 787. 6. Oct.

p. 435. B.

p. 439.

p. 427. E.

XXXVII. Objection de l'euchariſtie.

Quant à l'objection tirée de l'euchariſtie, que le concile de C. P. diſoit être la ſeule image permiſe de Jeſus-Chriſt : voici comme y répond le concile de Nicée. Aucun des apôtres, ni des peres n'a dit que le ſacrifice non ſanglant fût l'image du corps de Jeſus-Chriſt ; car ce n'eſt point ce qu'ils avoient appris de lui. Il ne leur a pas dit : Prenez, mangez l'image de mon corps ; mais : Prenez & mangez, ceci eſt mon corps. Il eſt donc clair, que ni le Seigneur, ni les apôtres, ni les peres n'ont jamais dit que le ſacrifice non ſanglant offert par le prêtre, fût une image, mais le corps même & le ſang même. Il eſt vrai qu'avant la conſécration, quelques peres ont appellé les dons antitypes, comme S. Euſtathe, le puiſſant adverſaire des Ariens, & S. Baſile : mais après la conſécration on les nomme, ils ſont, & on les croit proprement, le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Au contraire, ces habiles gens, c'eſt-à-dire, les Iconoclaſtes, voulant abolir les ſaintes images, ont introduit une autre image, qui n'en eſt point une, mais le corps & le ſang : en quoi ils montrent encore plus d'impiété que d'i-

Sup. liv. XLIII. *n.* 7.

p. 447.

p. 450.

AN. 787. 6. Oct.

gnorance. Ensuite abandonnant le mensonge, ils touchent un peu à la vérité ; disant que c'est un corps divin. Tant ils sont troublés par l'incertitude de leurs opinions : disant tantôt que le saint sacrifice est l'image du corps de Jesus-Christ, tantôt que c'est le corps par institution.

Ce que dit ici la réfutation du faux concile, qu'aucun des peres n'a jamais donné à l'eucharistie le nom d'image, doit s'entendre d'une image ordinaire, qui représente seulement l'original sans le contenir : car c'étoit de telles images qu'il étoit question avec les Iconoclastes. Mais on ne peut nier d'ailleurs que les peres Latins ne disent quelquefois, que l'eucharistie est la figure, ou le signe du corps de Jesus-Christ, comme nous la nommons communément, le saint Sacrement ; & que les peres Grecs ne la nomment quelquefois Type ou Antitype, même après la consécration. Seulement je ne sçache point qu'aucun des Grecs ait nommé l'eucharistie, *Eicon*, ni aucun des Latins, *Imago*. Mais quand les peres de Nicée n'auroient pas fait assez d'attention à ces passages des anciens : toûjours est-il évident qu'ils croyoient que l'eucharistie étoit le propre & véritable corps de Jesus-Christ, & qu'ils n'accusoient point les Iconoclastes d'avoir une créance contraire.

Perron. Euchar. lib. II. p. 648. Perpetuité. liv. VII. c. 7.

p. 451. Le concile de C. P. pour prouver que les images ne sont pas de tradition apostolique, dit qu'elles n'ont aucune priere ni aucune consécration, mais demeurent telles que le peintre les a faites. Le concile de *p. 454* Nicée ne nie pas le fait : mais il soûtient qu'il y a plusieurs choses parmi nous qui sont saintes par leur nom seul sans autre consécration : il en donne pour exem-

ple la figure de la croix, que nous ne laissons pas d'adorer; & dont nous marquons le signe sur notre front; ou en l'air avec le doigt pour chasser les démons. Ainsi nous honorons les images à cause du nom qu'elles portent & de ce qu'elles représentent. Nous croyons recevoir quelque sanctification en baisant les vases sacrés, quoiqu'ils n'ayent reçû aucune bénédiction. Encore à présent il n'y a point dans l'euchologe des Grecs, de prieres ni de bénédictions pour les croix, les images & les vases sarcrés.

AN. 787. 6. Oct.

Les évêques de Nicée répondent ensuite aux passages de l'écriture & des peres, objectés par ceux de C. P. mais ils insistent principalement sur la tradition & l'infaillibilité de l'église. En répondant au décret du concile de C. P. ils en montrent la contradiction: en ce qu'après avoir condamné généralement les images des églises, ils les laissent sur les vases & les ornemens, défendant d'y toucher, pour les convertir à des usages profanes. Enfin, en répondant à l'anathème contre Germain, George & Mansour, ils font l'éloge de ces trois grands personnages: saint Germain, patriarche de C. P. Saint George de Chypre, & saint Jean Damascene.

XXXVIII. Septieme session. Définition de foi.

La septieme session du concile de Nicée, fut tenue huit jours après la précédente, le treizieme jour d'Octobre 787. Théodore, évêque de Tauriane en Sicile, lut la définition de foi du concile en ces termes: Ayant employé tout le soin & l'exactitude possible, nous décidons que les saintes images, soit de couleurs, soit de pieces de rapport, ou de quelque autre matiere convenable, seront proposées comme la figure de la croix, tant dans les églises, sur les vases & les

p. 543. p. 555. D.

AN. 787. 13. Oct. habits sacrés, sur les murailles & les planches, que dans les maisons & dans les chemins. C'est à sçavoir, l'image de Notre-Seigneur Jesus-Christ, de sa sainte Mere, des Anges, & de tous les Saints. Car plus on les voit souvent dans leurs images, plus ceux qui les regardent sont excités au souvenir & à l'affection des originaux. On doit rendre à ces images le salut & l'adoration d'honneur, non la véritable latrie que demande notre foi, & qui ne convient qu'à la nature divine. Mais on approchera de ces images l'encens & le luminaire, comme on en use à l'égard de la croix, des évangiles, & des autres choses sacrées, le tout suivant la pieuse coûtume des anciens. Car l'honneur de l'image passe à l'original; & celui qui adore l'image, adore le sujet qu'elle représente. Telle est la doctrine des saints peres, & la tradition de l'église catholique. Nous suivons ainsi le précepte de saint Paul, en retenant les traditions que nous avons reçûes. Ceux donc qui osent penser ou enseigner autrement, qui abolissent, comme les hérétiques, les traditions de l'église, qui introduisent des nouveautés, qui ôtent quelque chose de ce qu'on conserve dans l'église; l'évangile, la croix, les images, ou les reliques des Saints; qui profanent les vases sacrés, ou les vénérables monasteres: nous ordonnons qu'ils soient déposés, s'ils sont évêques ou clercs, & excommuniés, s'ils sont moines ou laïques.

1. Thess. II. 14.

p. 558.

p. 575. Ce décret fut souscrit par les légats, & par tous les évêques, au nombre de trois cents cinq; compris quelques prêtres & quelques diacres, pour les évêques absens. Le concile témoigna encore son consentement par plusieurs acclamations; à la fin des-

quelles il anathématisa le concile de C. P. contre les images, & quelques personnes en particulier ; sçavoir, Théodose, évêque d'Ephese, Sisinnius, surnommé Pastillas, Basile Tricacabe ; Anastase, Constantin & Nicetas, patriarches de C. P. Théodore, Antoine & Jean ; Théodore de Syracuse, surnommé Crithin, Jean de Nicomédie, & Constantin de Nacolie, hérésiarques. Au contraire, on cria éternelle mémoire à saint Germain de C. P. saint Jean Damascene, & saint George de Chypre, que le faux concile avoit anathématisés.

AN. 787.

p. 578.

Ensuite on écrivit deux lettres au nom de Taraise & de tout le concile, l'une à l'empereur & à sa mere, l'autre au clergé de C. P. pour les instruire de ce qui s'étoit passé. Dans la lettre à l'empereur, on explique ainsi le mot d'adoration : Adorer & saluer, sont le même : en Grec, *Proskyneîn* & *Aspàzestai*. Car dans l'ancien Grec, *Kyneîn*, signifie saluer ou baiser ; & la préposition *pros*, marque une plus forte affection. Nous trouvons la même expression dans l'écriture sainte. Il est dit que David se prosterna sur le visage, adora trois fois Jonathas, & le baisa. Saint Paul dit que Jacob adora le haut du sceptre de Joseph. Ainsi saint Grégoire le théologien, dit : Honorez Bethléem, & adorez la crêche. Ainsi quand nous saluons la croix, nous chantons : Nous adorons la croix, Seigneur, & nous adorons la lance qui a percé votre côté. Ce qui manifestement n'est qu'un salut, comme il paroît en ce que nous les touchons de nos levres. Que si l'on trouve souvent l'adoration dans l'écriture & dans les peres pour le culte de latrie en esprit : c'est que ce mot a plusieurs significations. Car il y a

p. 782. C.

1. Reg. xx.

Hebr. xi. 21.

p. 583.

An. 787. 23. Oct.

une adoration mêlée d'honneur, d'amour & de crainte; comme quand nous adorons votre majesté. Ils parlent à l'empereur. Il y en a une de crainte seule, comme quand Jacob adora Esaü. Il y en a une d'action de graces, comme quand Abraham adora les enfans de Heth, à l'occasion de la sépulture de Sara. C'est pourquoi l'écriture voulant nous instruire, dit: Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & ne serviras qu'à lui seul. Elle met l'adoration indéfiniment comme un terme équivoque, qui peut convenir à d'autres; mais elle restraint à lui seul le service, *Latreian*, que nous ne rendons qu'à lui seul. A cette lettre on avoit joint quelques passages des peres.

Gen. XXX. 3. *Gen.* XXII. 7. *Deut.* VI. 13. X. 20. *Luc.* IV. 8.

XXXIX. Derniere session devant Constantin & Irene.

L'empereur & l'impératrice l'ayant reçûe, écrivirent au patriarche Taraise d'amener tous les évêques à C. P. & quand ils furent arrivés, l'impératrice marqua un jour pour les assembler, & se trouver elle-même avec eux; sçavoir, le vingt-troisieme d'Octobre de la même année 787. Ce fut donc la huitieme & derniere session du concile qui se tint à C. P. dans le palais de Magnaure. L'impératrice s'assit à la premiere place avec l'empereur son fils; ils inviterent le patriarche à parler le premier: ils parlerent eux-mêmes; & les évêques leur répondirent par de grandes acclamations. Ensuite l'empereur & l'impératrice firent lire la définition du concile, & demanderent si elle avoit été publiée du consentement de tous. Ils le témoignerent par plusieurs acclamations, répétant les anathêmes contre les principaux Iconoclastes. Le patriarche présenta à l'empereur & à l'impératrice le livre qui contenoit la définition du concile, les priant d'y mettre leurs souscriptions. L'impératrice

p. 590. *p.* 591. D. *p.* 594.

pératrice Irene le prit la premiere, & après y avoir souscrit, le donna à l'empereur Constantin son fils, qui en fit autant. Puis ils rendirent le livre au patriarche par les mains du patrice Stauracius. Ils firent lire ensuite les passages des peres lûs à Nicée; & insérés dans la quatrieme session. Sçavoir, du panégyrique de saint Melece, par saint Chrysostome; du panégyrique de sainte Euphémie, par saint Astere d'Amasée: du traité de Jean de Thessalonique contre les payens: de la lettre de saint Simeon Stylite à l'empereur Justin: de la lettre de saint Nil à Olympiodore, & le vingt-huitieme canon du sixieme concile. On voit par-là les passages qui étoient estimés les plus concluans contre les Iconoclastes. Cette action fut publique, & la salle où elle se tint, étoit remplie de peuple & de gens de guerre. Après les lectures, tous les assistans parurent touchés & persuadés de la vérité; & les évêques firent plusieurs acclamations suivies de celles du peuple. L'impératrice leur fit de grandes libéralités, en les renvoyant chez eux. Ainsi finit ce concile qui est le second de Nicée, & le septieme œcuménique. Les Grecs en font mémoire dans leur Ménologe, le douzieme jour d'Octobre.

AN. 787. 23. Oct.

XL. Canons du septieme concile.

Ce concile fit vingt-deux canons, dont le premier recommande l'observation de tous les anciens; sçavoir, des canons des apôtres, de ceux des six conciles généraux, des conciles particuliers, & des peres. Celui qui est ordonné évêque doit absolument sçavoir le pseautier; & le métropolitain doit l'examiner soigneusement, pour voir s'il est résolu de lire avec application les canons & l'écriture sainte, & d'y conformer sa vie & les instructions qu'il doit donner au

Tom. 7. conc. p. 595. c. 2.

peuple. C'est que la persécution des Iconoclastes
AN. 787. Bals. hic. avoit obligé les meilleurs Chrétiens à se cacher & se retirer en des lieux éloignés; ce qui les avoit rendus rustiques, & leur avoit ôté la commodité d'étudier. Ainsi le concile se contente qu'ils sçachent le plus nécessaire, & soient disposés à s'instruire. L'examen par où commence la cérémonie de l'ordination des évêques, semble être un reste de cette discipline.

c. 3 Toute élection d'évêque, de prêtre, ou de diacre faite par l'autorité du magistrat, sera nulle, selon les
c. 4 canons. Il est défendu aux évêques, sous quelque prétexte que ce soit, d'exiger or, argent, ou quelque autre chose des évêques, des clercs, des moines de leur dépendance : d'interdire quelqu'un de ses fonctions par passion ; ou de fermer une église, & y interdire l'office, exerçant sa colere sur les choses insen-
Sup. liv XXXIV. n. 53. Can. 5. & ibid. Bals. sibles. Le concile semble ici condamner absolument les interdits locaux, dont nous avons vû des exemples en Occident. Quelques ecclésiastiques ayant fait des libéralités à l'église, à cause de leur ordination, en prenoient occasion de mépriser ceux qui avoient été ordonnés pour leur seul mérite, sans rien donner. Le concile réduit ces insolens au dernier rang de leur ordre : & en cas de récidive, les menace de plus grande peine. En même-tems il renouvelle les canons contre la simonie. Il confirme aussi ceux qui
c. 6. ordonnent de tenir tous les ans les conciles provinciaux, & prononce excommunication contre tout magistrat qui l'empêchera. Il défend au métropolitain de demander aux évêques qui viennent au concile, un cheval, ou quelque autre chose de leur équipage.

AN. 787.

Les Iconoclaſtes mépriſant les traditions, & ennemis des reliques, n'en mettoient point dans les nouvelles égliſes. C'eſt pourquoi le concile ordonne d'en mettre, avec les prieres accoûtumées, dans les égliſes qui n'en ont point; & défend aux évêques, ſous peine de dépoſition, de conſacrer aucune égliſe ſans reliques. Tous les livres des Iconoclaſtes ſeront portés au palais épiſcopal de C. P. pour y être gardés avec les autres livres des hérétiques; & on défend à perſonne de les cacher, ſous peine de dépoſition, ou d'excommunication.

c. 7.

c. 9.

Pluſieurs clercs vagabonds venoient à C. P. s'attachoient aux grands, & diſoient la meſſe dans leurs oratoires. Le concile défend de les recevoir en quelque lieu ou maiſon que ce ſoit, ſans la permiſſion de leur évêque ou du patriarche de C. P. Et ceux qui ont permiſſion de demeurer auprès des grands, ne doivent pas s'y charger d'affaires temporelles, mais de l'inſtruction des enfans, ou des domeſtiques, pour leur lire l'écriture ſainte. Il eſt défendu de lire dans l'égliſe ſur l'ambon, ſans avoir reçû l'impoſition des mains de l'évêque; c'eſt-à-dire, l'ordre de lecteur; quoiqu'on ait reçû la tonſure. Le même eſt ordonné pour les moines: mais l'abbé peut ordonner un lecteur dans ſon monaſtere, pourvû qu'il ſoit prêtre lui-même, & ait reçû de l'évêque l'impoſition des mains, comme abbé. Les chorévêques peuvent auſſi ordonner des lecteurs par permiſſion de l'évêque. Un clerc ne ſera point inſcrit dans deux égliſes: mais celui qui n'a pas de quoi vivre, doit choiſir une profeſſion qui lui aide à ſubſiſter. Ce réglement eſt pour C. P. Dans la campagne, on pourra permettre de ſervir deux

c. 10.

c. 14.

c. 15.

An. 787. églises, pour la rareté des hommes. Chaque église c. 11. aura son œconome : si quelqu'une en manque, le métropolitain en donnera aux évêques, & le patriarche aux métropolitains.

Les Iconoclastes étendoient la haine des moines, jusqu'à se moquer de tous ceux qui s'habilloient modestement : ce qui introduisit le luxe dans le clergé. c. 16. Le concile défend donc à tous les clercs les habits magnifiques, les étoffes de soie bigarrées, les bordures de diverses couleurs, & l'usage des huiles parc. 13. fumées. Il est ordonné de rendre les maisons épiscopales & les monasteres que les Iconoclastes avoient c. 19 convertis à des usages profanes. La simonie est défendue pour la réception dans les monasteres, comme pour les ordinations, sous peine de déposition contre l'abbé clerc, & pour l'abbesse ou l'abbé laïque, d'être chassé & mis dans un autre monastere. Mais ce que les parens donnent pour dot, ou que le religieux apporte de ses propres biens, demeurera au monastere, soit que le moine y demeure, ou qu'il en sorte, c. 20. si ce n'est par la faute du supérieur. Le concile ne défend donc pas absolument les présens, pour l'entrée en religion ; mais seulement les pactions simoniaques. Les monasteres doubles d'hommes & de femmes sont défendus à l'avenir : mais ceux qui sont déja fondés c. 21. subsisteront, suivant la regle de saint Basile. Défendu aux moines de coucher dans les monasteres de femmes, ni de manger avec une religieuse, ou avec aucune femme, sans grande nécessité.

c. 8. Quelques Juifs faisoient semblant de se convertir, & judaïsoient en secret. Le concile défend de les recevoir à la communion, ni à la priere, ni de les laisser

entrer dans l'église; de baptiser leurs enfans, ni de permettre qu'ils achetent des esclaves. Il faut entendre des esclaves Chrétiens. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les canons du septieme concile.

AN. 787. *V. Th. Bals.*

To. 7. conc. p. 523.

Le patriarche Taraise écrivit au pape, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé, & principalement comme sa lettre y avoit été approuvée. Il témoigne que Constantin & Irene ont rétabli par tout les saintes images, dans les églises & dans leurs palais. Taraise s'appliqua fortement après le concile à abolir la simonie, & en écrivit au pape Adrien une lettre particuliere, où il dit, qu'il a une grande gloire de conserver la pureté du sacerdoce; c'est-à-dire, que l'église Romaine étoit exempte de ce reproche. Il écrivit sur ce sujet à un abbé nommé Jean; & rend témoignage, que c'étoit les moines, qui s'étoient plaints au concile que la plûpart des évêques étoient ordonnés par simonie. Ce qui fut apparemment la cause des canons qui furent faits contre cet abus.

Vita ap. Bol. 25. Febr. to. 5. to. 7. conc. p. 630.

p. 639. D.

Les légats du pape Adrien étant de retour à Rome, y apporterent un original Grec des actes du concile, que le pape fit traduire en Latin, & mettre dans sa bibliotheque. Mais cette version étoit tellement de mot à mot, qu'elle étoit à peine intelligible, & que personne ne daignoit la transcrire, ni presque la lire. Ce qui obligea Anastase bibliothécaire, d'en faire une traduction nouvelle, près de cent ans après. Nous avons cette version d'Anastase, & une autre ancienne, plus imparfaite que la sienne, mais meilleure que la premiere.

Anast. in Hadr.

Id. præf. in 7. Syn.

XLI. Concile de Calcuth.

Le pape Adrien avoit envoyé deux légats en Angleterre, Gregoire évêque d'Ostie, & Theophylacte

AN. 787. évêque de Todi. En passant en France, le roi Charles, en considération du pape, leur donna Vighode
10. 6. conc. p. 1861. prêtre & abbé, pour les accompagner dans leur voyage; & étant arrivés, ils furent premierement reçûs par Jambert, archevêque de Cantorberi. Delà ils passerent à la cour d'Offa roi des Merciens, à qui ils rendirent les lettres du pape, aussi-bien qu'à Chuniulfe roi d'Oüessex, qui vint au même lieu. Par le conseil de ces rois, des évêques & des seigneurs, les légats se séparerent. Theophylacte se chargea de visiter les Merciens & les païs voisins: Gregoire avec l'abbé Vighode, alla en Northumbre vers le roi Elfuold, & Embald archevêque d'Yorc. Comme le roi demeuroit en un lieu trop éloigné vers le Nord, l'archevêque lui envoya des gens, pour l'avertir de l'arrivée des légats. Aussi-tôt il marqua avec joie le jour du concile, & le lieu nommé Calcuth; & s'y rendit lui-même avec tous les évêques & les seigneurs.

On y dressa vingt canons, dont le premier recommande la foi de Nicée & des six conciles généraux. Ils n'avoient pas encore de connoissance du septieme. On défend de baptiser hors le tems réglé par
c. 2. les canons, c'est-à-dire, à pâques, sans grande né-
c. 10. cessité. On défend aux ministres de l'autel, d'y servir ayant les jambes nues, ni d'offrir le saint sacrifice dans des calices ou des patenes de corne. Les rois
c. 12. seront élûs par les évêques & les seigneurs, & seront nés en légitime mariage; & il est défendu d'attenter
c. 16. contre leur vie. En général les bâtards sont exclus de toute succession légitime. Ce décret servoit à réprimer les conjonctions illicites, & l'autorité tem-
c. 3. 19. porelle y concouroit. On défend tous les restes de

superstitions payennes, comme les augures, les divinations, les enchantemens, les sorts, pour juger les procés, & même certaines coûtumes de soi indifférentes, comme de se teindre ou piquer la peau à la maniere des Pictes : de défigurer les chevaux en leur fendant les nasaux, leur coupant les oreilles, ou la queue, d'en manger la chair. Défendu d'imposer aux églises de plus grands tributs que ne permet la loi Romaine, & la coûtume des princes pieux.

AN. 787.

c. 14.

Les légats ayant proposé ces canons dans le concile, ils furent approuvés & souscrits avec le signe de la croix, premierement par le roi Elfuold, puis par l'archevêque Embald, quatre autres évêques & les députés d'un absent : par deux ducs & deux abbés : & tous promirent de les observer inviolablement. Ensuite les légats accompagnés des députés du roi de Northumbre, & de l'archevêque d'Yorc, allerent au concile des Merciens, on ne dit pas en quel lieu; où se trouverent le roi Offa avec les seigneurs, & Jambert archevêque de Cantorberi avec les autres évêques du païs. On y lut les mêmes canons, & on les expliqua du Latin en langue Teutonique, afin que tout le monde les entendît. Ils promirent tous de les observer, & y souscrivirent : Premierement l'archevêque Jambert, puis le roi Offa, treize évêques, quatre abbés, trois ducs & un comte. Ainsi ces deux conciles tinrent lieu d'un concile général de toute l'Angleterre. Les légats en rendirent compte au pape Adrien par une lettre où ils insérerent les canons. Ils y disent que depuis S. Augustin on n'a point envoyé en Angleterre d'évêque Romain qu'eux. Ce qui fait voir qu'ils ne connoissoient pas la mission de S. Theodore.

Sup. liv. XXXIX. n. 43.

AN 787.

XLII.
Troisieme voyage de Charles à Rome.

Ann. Loisel. 786.

Le roi Charles cependant étoit venu pour la troisieme fois en Italie, où il avoit passé l'hyver. De Rome il alla à Capoue, pour réduire à son obéissance Arigise duc de Benevent; & le reçut à composition, voulant éviter la ruine des évêchés & des monasteres. En ce voyage il accorda des priviléges à plusieurs églises; sçavoir, au monastere de S. Vincent près du Vulturne, à celui du mont-Cassin, & à la cathédrale de Benevent. Il revint à Rome, & célébra avec le pape la fête de pâques, qui fut le huitieme d'Avril cette année 787. il ajoûta à la donation qu'il avoit faite au pape, les villes qu'il venoit de prendre sur le duc de Benevent; sçavoir, Sora, Arces, Aquin, Arpi, Théano & Capoue.

Lauresch. ap. Coint. an. 787

Don. Lud. an. 787.

An. Loisel. 787.

Tassillon duc de Baviere envoya à Rome un évêque & un abbé, prier le pape de faire sa paix avec le roi, justement irrité contre lui. Le roi à la priere du pape s'y accorda, mais les ambassadeurs de Tassillon déclarerent qu'ils n'avoient point de pouvoir pour régler les conditions du traité; & le pape mal content de ce procédé, prononça anathême contre Tassillon & ses complices, s'il ne tenoit les sermens qu'il avoit faits au roi, & déclara qu'en ce cas, le roi & son armée ne seroient coupables d'aucun peché, pour les homicides, les incendies, & les autres maux qui arriveroient en Baviere. C'est la premiere fois que j'aie observé, où un pape ait prononcé sur la justice d'une guerre.

Vita per Mon. Engol. an. 787.

Pendant les fêtes de pâques il s'émut une dispute entre les chantres Romains & les Gaulois. Ceux-ci prétendoient que leur chant étoit plus beau: les Romains soûtenoient qu'ils l'avoient conservé tel que

S.

S. Gregoire l'avoit enseigné ; & que les Gaulois l'avoient corrompu. La dispute étant venue devant le roi, les Gaulois fiers de sa protection, chargeoient de reproches les Romains ; qui, au contraire, se fiant à leur capacité, & à l'autorité de saint Gregoire, les traitoient d'ignorans & de rustiques. La dispute ne finissant point, le roi dit à ses chantres : Dites-moi quel est le plus pur de la source ou des ruisseaux ? Ils convinrent que c'étoit la source. Et il reprit : Retournez donc à la source de saint Gregoire : car il est clair que vous avez corrompu le chant ecclésiastique. Alors il demanda des chantres au pape, qui lui donna Theodore & Benoît, avec des antiphoniers de saint Gregoire, que le pape Adrien lui-même avoit notés à la Romaine. Ainsi l'on voit que dès-lors il y avoit des notes pour le chant. Le roi étant de retour en France, mit un de ces chantres à Mets pour l'Austrasie, & l'autre à Soissons pour la Neustrie ; ordonnant que dans toutes les cités de France, les maîtres de chant devinssent leurs disciples, & leur donnassent à corriger les antiphoniers, que chacun avoit gâtés à sa fantaisie. Ainsi tous les chantres François apprirent la note Romaine, que l'on nomma depuis note Françoise. Mais la rudesse de leur gosier & leur prononciation barbare, ne leur permettoit pas de bien exprimer les tremblemens, les passages & les finesses du chant. L'école de Mets fut la plus célebre, & autant supérieure aux autres écoles des Gaules, que celle de Rome étoit au-dessus d'elle. Les chantres Romains apprirent encore aux François à joüer des orgues.

AN. 787.

Le roi Charles amena aussi de Rome des maîtres

AN. 787.

de grammaire & d'arithmétique, & établit par tout des écoles. Il y en avoit une dans son palais, c'est-à-dire, à la suite de sa cour, en plusieurs cathédrales, & en plusieurs monasteres. La plus célebre étoit alors celle de Fulde, comme on voit par une lettre de Charles à Laugulfe qui en étoit abbé, où il parle ainsi : Nous estimons utile, que dans les évêchés & les monasteres de notre obéissance, outre la régularité des mœurs, on enseigne aussi les sciences à ceux qui en sont capables. Car nous avons souvent reçû des lettres ces années dernieres de différens monasteres, dont le sens étoit bon, mais le style fort grossier ; ce qui nous a fait craindre que cette ignorance ne les empêchât d'entendre les saintes écritures. C'est pourquoi nous vous exhortons à vous apliquer à l'étude, & à choisir des personnes capables d'instruire les autres. La même lettre fut envoyée aux métropolitains, pour l'envoyer à tous les évêques leurs suffragans, & à tous les monasteres. Charles fit aussi corriger les livres de l'ancien & du nouveau testament, altérés par l'ignorance des copistes : & fit faire par Paul diacre un recueil en deux volumes d'homélies des peres choisies, pour servir de leçons aux offices nocturnes, & les adressa aux lecteurs de toutes les églises.

To. 6. conc. p. 779. Capit. to. 1. p. 202.

Ibid. p. 203.

XLIII. Paul diacre.

Paul diacre d'Aquilée étoit un des plus sçavans hommes de ce tems-là. Il étoit Lombard de nation, & fils de Varnefrid, dont il portoit aussi le nom. Ayant été instruit dès l'enfance dans les arts libéraux, il fut secrétaire du roi Didier, & en grande considération à sa cour. Après la chûte de Didier, le roi Charles le retint auprès de lui pour son mérite, & lui

Chr. Cassin. l. 1. c. 15.

Sup. n. 5.

porta beaucoup d'affection. Mais quelques années après il fut accusé par des envieux, d'avoir conspiré contre Charles, qui le relégua dans une isle des côtes d'Italie. Après y avoir demeuré quelques années, il s'en sauva, & vint à Benevent, où il fut très-bien reçû par le duc Arigise & Adelperge sa femme, fille du roi Didier. Ce fut à la priere de cette princesse, qu'il continua l'abrégé de l'histoire Romaine d'Eutrope, depuis Julien l'apostat jusques à Justinien. Après la mort du duc Arigise, arrivée cette même année 787. il se retira au mont-Cassin, & il embrassa la vie monastique sous l'abbé Theodemar, à la priere duquel il composa une explication de la regle de saint Benoît. Le roi Charles ayant appris sa retraite en ce monastere, l'en félicita par une lettre en vers latins, à laquelle Paul répondit de même. Avant son exil, il composa l'histoire des évêques de Mets, à la priere de l'évêque Enguerran. Mais le plus fameux de ses ouvrages est l'histoire des Lombards, depuis leur origine jusques à son tems, c'est-à-dire, jusques à la mort du roi Luitprand.

AN. 787.

Anfrag. to. 2. Duchesne n. p. 23.

Hist. Long. lib. VI. c. 16.

XLIV.
Fin de S. Villehade.

Vita S. Vill. c. 8. tom. 4. Act. SS. Ben. p. 409. Sup. n. 15.

Le roi Charles étant de retour à Vormes, & voyant la Saxe paisible, y voulut établir de nouveaux évêques. Il fonda en Vestfalie l'église d'Osnabruc, dont le premier évêque fut Viho, disciple de saint Boniface, ordonné l'an 788. Au-delà fut mis saint Villehade, qui portoit déja le nom d'évêque, parce qu'il gouvernoit depuis sept ans une grande étendue de païs. Il fut sacré le treizieme de Juillet, la même année 787. on lui donna pour diocese plusieurs païs, comprenant la Frise Orientale, & une partie de la Saxe; & son siége fut à Brême, capitale de la pro-

An. 788.

Adam. hist. lib. 1. c. 10.

Mabill. to. 4. act. p. 402.

vince de Vigmode, au-delà du Veser. L'année suivante 788. vingt-unieme du regne de Charles, il donna des lettres à cette église, où il dit, qu'en faveur de la conversion des Saxons, il les décharge du tribut annuel qu'ils lui devoient, à condition de payer à Jesus-Christ & à ses prêtres la dixme de tous leurs fruits & leurs bestiaux. Ainsi, ajoûte-t'il, réduisant tout leur païs en province, suivant l'ancien usage des Romains, & la partageant à des évêques, nous avons offert en action de graces à Jesus-Christ & à S. Pierre, la partie septentrionale, qui est abondante en poisson, & propre à nourrir des bestiaux, & nous y avons établi une église & une chaire épiscopale, au lieu nommé Bremon. Nous avons soûmis à ce diocese dix cantons, dont nous avons changé les noms & les divisions anciennes, & les avons réduits à deux provinces nommées Vigmode, & Lorgoë. Pour la construction de cette église, nous avons donné soixante & dix manses avec leurs habitans, outre les dixmes de toute la province. De plus, par l'ordre du pape Adrien, & le conseil de Lulle évêque de Mayence, & des autres évêques, qui y ont été présens, nous avons confié l'église de Brême à Villehade, homme de sainte vie, & l'avons fait consacrer évêque, pour établir cette nouvelle église, suivant l'ordre canonique & monastique. Or il nous a représenté, qu'à cause des incursions des Barbares & des divers accidens ordinaires en ce païs, ce diocese ne peut suffire pour l'entretien des serviteurs de Dieu, qui y travaillent. C'est pourquoi, puisque Dieu a ouvert la porte à la foi chez les Frisons, aussi-bien que chez les Saxons, nous donnons à l'église de Brême la partie de

Frise, qui est voisine de la Saxe; & de peur qu'à l'avenir quelqu'un n'usurpe sur ce diocese, nous en avons fait marquer les bornes. Ensuite cette partie de la Frise est bornée en détail. On trouve une ordonnance de l'année suivante 789. par laquelle le roi Charles établit Trutman comte de Saxe, & lui recommande la protection des prêtres dans tout le païs.

AN. 788.

To. 1. capit. 240.

S. Villehade ne survécut à son ordination que deux ans, pendant lesquels il s'exerça de plus en plus à la vertu. Dès sa jeunesse il avoit observé une grande abstinence, ne bûvant ni vin ni rien qui pût enivrer; ne mangeant ni chair, ni lait, ni poisson, mais seulement du pain, du miel, des herbes & des fruits. Toutefois à la fin de sa vie le pape Adrien lui ordonna de manger du poisson, à cause de ses fréquentes maladies. Il ne se passoit presque aucun jour qu'il ne célébrât la messe avec beaucoup de larmes, & qu'il ne chantât le pseautier, & tel jour il le répétoit deux ou trois fois; il étoit continuellement appliqué à la lecture, ou à la méditation des vérités chrétiennes. Il bâtit à Brême une fort belle église pour sa cathédrale, qu'il dédia le dimanche, premier jour de Novembre 789. & mourut huit jours après. Il y fut enterré, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort, huitieme de Novembre.

Vita c. 9.

c. 10.

Martyr. R. 8. Nov.

XLV.
Capitulaire pour la Saxe.

On rapporte avec vrai-semblance à ce même tems un capitulaire du roi Charles touchant la Saxe, contenant trente-quatre articles, dont la plûpart regardent l'affermissement de cette église naissante. En voici les principaux. Les églises seront du moins autant honorées, qu'étoient les temples des idoles. Elles ser-

Capit. tom. 1. p. 251.

c. 1.

c. 2.

An. 787. viront d'aſyle à ceux qui s'y réfugieront ; ils y demeu-
13. oct. reront en paix, juſqu'à ce qu'ils ſe préſentent à l'aſ-
ſemblée, pour être jugés, & on ne les condamnera
ni à mort, ni à mutilation des membres. Défenſe de
c. 3. brûler une égliſe, d'y entrer par force, ou en enlever
quelque choſe, ſous peine de la vie. Même peine
c. 5 contre quiconque aura tué un évêque, un prêtre ou
un diacre. C'eſt-à-dire, que ces meurtres ne pour-
ront être rachetés, comme les autres l'étoient, ſui-
c. 6. vant les loix barbares. Défenſe ſous même peine de
ſacrifier un homme au démon : de brûler un homme
c. 9. ou une femme, comme ſorciers : en manger, ou en
faire manger la chair, ſuppoſant que ces ſorciers man-
c. 7. gent les hommes. Défenſe de brûler les corps morts,
c. 4. ſuivant l'uſage des payens : de manger de la chair en
carême, au mépris de la religion chrétienne. Tous
c. 8. ces crimes ſont punis de mort. On condamne auſſi
à mort tout Saxon, qui ſe cachant dans la multitude,
mépriſera de venir au baptême : & quiconque conſ-
pire avec les payens contre les Chrétiens. Mais ce qui
peut faire croire que ces loix ſi ſéveres ayoient prin-
cipalement pour but d'intimider les barbares &
c. 14. procurer leur converſion ; c'eſt qu'il eſt dit, que
quiconque n'ayant commis ces crimes qu'en ſecret,
ſe ſoûmettra à la penitence, ſera delivré de la mort,
par le témoignage de l'évêque.

c. 19. On fera baptiſer tous les enfans dans l'an, ſous
peine de groſſe amende. C'eſt qu'on les réſervoit en-
core pour Pâques, à moins qu'ils ne fuſſent en dan-
c. 20. ger. Les mariages illicites ſont auſſi punis d'amende.
c. 22. Les corps des Saxons chrétiens ſeront portés aux ci-
metieres des égliſes, & non aux tombeaux des payens.

Ceux qui auront fait des vœux à des fontaines ou à des arbres, ou mangé en l'honneur des démons, payeront une amende; ou s'ils n'ont pas de quoi, seront donnés en service à l'église, jusqu'à ce qu'ils payent. Les devins & les sorciers seront aussi donnés aux églises. On donnera à chaque église une court ou métairie, *cortem*, avec deux manses, *mansos;* c'est-à-dire, deux maisons de serfs, & les terres pour les nourrir; & six vingts hommes libres contribueront à donner à l'église un homme & une femme de condition servile. On payera à l'église la dîme de tout, même de ce qui appartient au fisc. On ne tiendra aucune assemblée profane les dimanches & les fêtes. Les autres articles de ce capitulaire regardent le temporel.

AN. 786. c. 21.

XLVI. Capitulaire d'Aix-la-Chapelle. *Ann. Loisel. Laur. &c.* *To. 1. c. p. 209. To. 7. conc. p. 966. præ.*

Le roi Charles passa à Aix-la-Chapelle la fête de Pâques de l'an 789. qui étoit le dix-neuvieme d'Avril : & le vingt-troisieme de Mars précédent, il tint une assemblée au même lieu, où il publia un capitulaire de quatre-vingts articles, qui tend principalement au rétablissement de la discipline. Il est adressé à tous les ecclésiastiques, & aux séculiers constitués en dignité; & les commissaires du prince sont chargés de le porter dans les provinces. Les cinquante-huit premiers articles contiennent des extraits des anciens canons, dont le corps de l'article est le sommaire. Le premier, par exemple, porte : Il y en a qui sont excommuniés pour leurs fautes, par leurs évêques, & reçûs à la communion par d'autres personnes ecclésiastiques ou laïques. Ce qui est absolument défendu par les conciles de Nicée, de Calcedoine, d'Antioche & de Sardique. Ensuite sont rapportés tout au long les canons de ces conciles.

AN. 789. C'eſt donc un extrait du code des canons que le pape Adrien avoit donné au roi Charles en 774. où l'on
Sup. n. 5. a mis ce que l'on eſtimoit le plus d'uſage. Les vingt-deux derniers articles de ce capitulaire ne contiennent point d'autorités de canons : ce ſont ſeulement des exhortations ſalutaires, pour maintenir la religion, la paix & les bonnes mœurs. Voici ce qui m'y paroît de plus remarquable.

c. 62. Ceux qui jurent ſur les reliques, ſont exhortés à le faire à jeûn : il eſt défendu de faire jurer les enfans avant l'âge de raiſon : ceux qui ſe ſont une fois parjurés, ne peuvent plus être temoins ni admis au
c. 63. ferment. Toutes ſuperſtitions ſont défendues, & ordonné de punir les enchanteurs, ceux qui prétendent
c. 76. amener des tempêtes, ou donnent des ligatures. On défend tous les écrits apocryphes; comme une prétendue lettre deſcendue du ciel, qui avoit couru l'an-
Sup. liv. XLII. n. 50. p. 77. née précedente. Nous avons vû une lettre ſemblable de l'impoſteur Adalbert. On défend de ſouffrir certains vagabons nommez Mangons ou Cottions, qui couroient par le pays, nuds & chargés de fers, ſous prétexte de pénitence. Il vaut mieux, ajoûte le capitulaire, que s'ils ont commis quelque crime extraordinaire, ils demeurent en un lieu à travailler & ſervir, pour accomplir la pénitence qui leur ſera impoſée, ſuivant les canons. On marque les travaux qui ſont défendus le dimanche; & on permet de voiturer pour trois cauſes : pour l'armée, pour les vivres & pour les enterremens.

On exhorte les évêques à ne pas remplir leur clergé d'enfans de condition ſervile, mais y mettre auſſi des libres. D'établir de petites écoles pour apprendre à

lire, & d'autres par toutes les cathédrales & les monasteres, où l'on apprenne les pseaumes, les notes, le chant, l'arithmetique & la grammaire. On ne voit point si ces notes étoient celles du chant ou de l'écriture abregée. Que l'on se serve de livres bien corrigez; & que l'évangile, le pseautier & le messel ne soient écrits que par des hommes en âge parfait. Les évêques auront soin que les prêtres qu'ils envoyent par le diocese pour instruire & gouverner le peuple, n'enseignent rien d'apocryphe, & ils instruiront eux-mêmes le peuple des veritez de foi necessaires au salut & des regles des mœurs. Les moines seront examinez dans le noviciat, avant que d'être reçus; & n'iront point aux assemblées de justice, non plus que les clercs, qui seront sous la conduite de l'évêque, comme les moines sous l'abbé. Défenses aux abbesses de donner dans l'église la benediction aux hommes par l'imposition des mains & le signe de la croix, ni le voile aux filles avec la benediction sacerdotale. Les moines suivront le chant Romain, selon l'institution du roi Pepin, quand il ôta le chant Gallican, pour entretenir l'union avec le saint siege.

AN. 789.

c. 80.

c. 71.

c. 74.

c. 78.

Il y a deux autres capitulaires de la même année 789. dont l'un est de seize articles, qui ne concernent presque que les moines : l'autre en contient vingt & un, dont les plus remarquables sont : Les petits monasteres de filles où la regle n'est point observée, seront réunis aux grands : leur clôture sera exacte, & elles n'écriront point de billets de galanterie. On baptisera suivant l'usage Romain. Les dimanches & les fêtes tout le monde ira aux églises publiques, &

p. 241.

p. 243.

c. 3.

c. 7.

c. 9.

AN. 790. on ne dira point la messe dans les maisons. On ne baptisera point les cloches, & on ne pendra point à des

c. 18. c. 15. perches des papiers contre la grêle. Les évêques, les abbez & les abbesses n'auront ni chiens ni oiseaux pour la chasse, ni bouffons ou jongleurs.

XLVII. Livres Carolins. Hincm. in Laudun. c. 20. p. 457. V. Not. Sirm. to. 7. conc. pag. 1054.

Le pape Adrien avoit envoyé au roi Charles des actes du concile de Nicée, pour les faire examiner & approuver par les évêques d'Occident, qui n'y avoient point eu de part, & n'y avoient pas même été appellez. Le roi les ayant fait examiner, les évêques de France trouverent la décision des Grecs contraire à leur usage; qui étoit bien d'avoir des images dans les églises, mais non de leur rendre aucun culte. Ils composerent donc sous le nom du roi un long écrit divisé en quatre livres, avec une grande

p. 91. préface, où ils disoient. On a tenu il y a quelques années en Bithynie un concile, où l'on a usé d'une telle impudence, qu'on y a rejetté entierement les images que les anciens avoient mises pour l'ornement des églises & la mémoire des choses passées: attribuant aux images ce que le Seigneur a dit des idoles; & prétendant que leur empereur Constantin les avoit delivrez de l'idolâtrie. On a tenu en ces quartiers-là un autre concile il y a environ trois ans, qui donne dans une erreur opposée. Car ayant anathématisé le premier, il oblige à adorer les images. Il est clair que le premier concile est celui que Constantin Copronyme fit tenir à CP. en 754. & que le second est celui qui fut tenu sous Constantin & Irene, à Nicée en Bithynie l'an 787. & par conséquent que cet écrit fut composé vers l'an 790.

Pour nous, ajoute la préface, nous recevons les

AN. 790.

ſix conciles generaux; mais nous rejettons avec mépris les nouveautez, comme auſſi ce concile tenu en Bithynie, pour faire adorer les images : Dont les actes deſtituez d'éloquence & de ſens étant venus juſqu'à nous, nous avons été obligez d'écrire pour le refuter, afin que perſonne n'y ſoit trompé; & nous avons entrepris cet ouvrage de l'avis des évêques de notre royaume. Car c'eſt le roi Charles que l'on fait parler.

Lib. I. c. 15. *c. 18.*

Dans le corps de l'ouvrage voici ce qui me paroît de plus remarquable. Il eſt vrai que Moïſe a fait faire des Cherubins par ordre de Dieu; mais il n'a pas commandé de les adorer. Il en eſt de même du ſerpent d'airain, qui devoit bien être regardé pour guerir, mais non adoré. Et ſur le paſſage du pſeaume qui porte : Adorez l'eſcabeau de ſes pieds; c'eſt-à-dire, à la lettre, l'arche d'alliance : ils ont recours aux explications myſtiques des peres, qui l'entendent de Jeſus-Chriſt. On alleguoit un paſſage des actes de S. Silveſtre, où il eſt dit qu'il préſenta à Conſtantin les images des apôtres. On répond qu'il ne les fit pas adorer : & on conteſte l'autorité de ces actes, renvoyant au decret de ſaint Gelaſe. L'auteur de cet ouvrage avoue qu'il ne connoît ni la vie ni les écrits de S. Gregoire de Nyſſe. Il trouve fort mauvais que le concile de Nicée compare les images à l'euchariſtie, dont il releve la dignité; & dit que les images n'ont aucune conſécration, & tiennent tout ce qu'elles ſont du peintre ou du ſculpteur. Il y avoit donc dès-lors en Occident des images de relief, & les images n'avoient aucune benediction, non plus qu'en Orient. L'auteur prétend auſſi répondre à la

Lib. II. c. 31 *Pſ. 99.*

Sup. liv. XXX. n. 34.

Lib. II. c. 17. *c. 29.* *v. lib. 17. c. 17.*

AN. 790. comparaiſon des images avec la croix, les vaſes ſacrez & les livres de l'écriture ſainte. Il releve la vertu
lib. II. c. 28. 29. 30. de la croix, ſans demêler l'équivoque de la croix priſe pour la paſſion de Jeſus-Chriſt, & pour le bois qui en a été l'inſtrument, & les images de cette croix materielle. Car s'il eſt permis d'honorer la vraie croix & ſes images, parce qu'elles nous rappellent en mémoire la paſſion de Jeſus-Chriſt; pourquoi ne ſera-t-il pas permis d'honorer l'image de Jeſus-Chriſt même? Il en eſt de même à proportion des vaſes ſacrez. Ce ſont toujours des choſes materielles & des ouvrages de la main des hommes, dont la veneration ne peut être que relative. Cet endroit eſt le plus foible des livres Carolins: car c'eſt ainſi que nous nommons cet ouvrage.

lib. III. c. 3. L'auteur fait pluſieurs reproches incidens aux peres
c. 15. du concile de Nicée; & entr'autres à Taraiſe, de dire que le Saint-Eſprit procede du pere par le Fils. En répondant à la comparaiſon des images des empereurs, que l'on honoroit dans les villes & les provinces, les recevant avec des cierges & des parfums:
c. 16. il dit que c'eſt un abus & un reſte d'idolâtrie. Sur ce que l'on dit, que l'honneur de l'image paſſe à l'original: il convient que les gens inſtruits peuvent en uſer ainſi; mais il ſoutient que c'eſt une occa-
c. 17. ſion de ſcandale aux ignorans. Ainſi il ne ſeroit plus queſtion que de bien inſtruire les peuples. L'auteur reproche à Conſtantin, métropolitain de Chipre, d'avoir dit: Je reçois & j'honore les ſaintes images, ſuivant l'adoration que je rends à la ſainte Trinité, & j'anathématiſe ceux qui ne ſont point de ce
Conc. 7. act. 3. p. 187. ſentiment. Mais c'eſt une erreur de fait, fondée ap-

parемment ſur une mauvaiſe traduction. Car dans l'original grec & les deux anciennes verſions que nous avons, Conſtantin de Chipre parle ainſi : Je reçois & j'honore les ſaintes images ; je ne rends qu'à la ſeule Trinité ſuprême l'adoration de latrie. Ce qui fait un ſens tout contraire. Cependant c'eſt principalement cet article qui rendit le concile de Nicée odieux en Occident. L'auteur des livres Carolins prétend, que l'honneur que l'on rend aux reliques des ſaints ne tire point à conſéquence pour leurs images ; mais il ne dit rien de ſolide pour le prouver. Il reproche aux peres de Nicée d'avoir employé pour preuves, des écrits apocryphes & fabuleux ; mais il n'en fait la critique en particulier que de très-peu. Il eſt vrai qu'il refute aſſez bien pluſieurs applications forcées de l'écriture.

AN. 790.

C. p. 725. B.

c. 24.

c. 30.

Enfin il ſoutient que le concile des Grecs n'eſt point univerſel, parce qu'il n'eſt pas aſſemblé de toutes les parties de l'égliſe, ni la déciſion conforme à la doctrine de l'égliſe univerſelle. Car il convient qu'un concile de quelques provinces, peut paſſer pour univerſel, quand ſa doctrine eſt catholique. C'étoit les deux principales raiſons des François pour rejetter ce concile : qu'il n'y avoit eu de tout l'Occident que les legats du pape, & que ſa déciſion étoit contraire à leur uſage. La concluſion eſt adreſſée au pape & à l'égliſe Romaine en ces termes : Sçachez que ſuivant les lettres de ſaint Gregoire à Serenus, nous permettons de faire des images & de les mettre dans l'égliſe & dehors, pour l'amour de Dieu & de ſes Saints ; mais nous n'obligeons point ceux qui ne le veulent pas, à les adorer ; & nous ne permettons ni de les rompre ni de les détruire. Tout

Lib. IV. c. 28.

c. ult.

AN. 790. cet écrit fait voir une grande prévention des François contre les Grecs. Ils les chicanent sur plusieurs points de peu d'importance; employent quantité d'expressions dures, de mauvais raisonnemens & de preuves hors du sujet.

XLVIII. Constantin épouse Marie. *Theoph. an. 2. p. 384.*

Il est certain d'ailleurs que le roi Charles avoit alors sujet d'être mal content de l'imperatrice Irene. Car dès l'an 782. elle avoit envoyé demander à Charles Rotrude sa fille pour le jeune Constantin, & laissé auprès d'elle un eunuque pour lui apprendre la langue & les mœurs des Grecs; & toutefois six ans après elle rompit le traité, & nonobstant l'affection que Constantin avoit conçuë pour Rotrude, elle lui fit épouser malgré lui une Armenienne nommée Marie, au mois de Novembre, indiction douzieme, l'an 788. Marie étoit de basse naissance; mais on attribua son élevation à la vertu de son oncle Philarete, surnommé l'aumônier. Il étoit de Paphlagonie; & s'étant enrichi par son travail, il tomba en pauvreté & ne cessa pas de faire l'aumône. On remarque cet exemple de sa charité. Un de ses voisins ayant perdu son bœuf, vint le trouver comme il labouroit. Le voyant affligé de sa perte, il détacha un de ses bœufs qu'il lui donna, & se mit à tirer sa charue avec l'autre bœuf. Sa niece étant devenuë imperatrice, l'enrichit: il continua ses aumônes avec abondance, & mourut dans une heureuse vieillesse. L'église Grecque l'honore le second de Decembre.

Id. an. 9. p. 351.

Menol. Basil. 2. Decemb.

Menol. Basil 17. Apr. Boll. tom. 10. p. 492. Mer. 12. Apr.

Constantin avoit aussi de son côté une tante sainte, nommée Anthuse fille de Constantin Copronyme, qui l'ayant voulu marier, elle le refusa. Après sa mort se trouvant libre, elle distribua tous ses biens aux pauvres, aux églises, aux monasteres, ou pour la redemp-

tion des captifs. Elle donna ses habits d'étofes d'or pour l'ornement des églises. C'étoit la mere des orfelins & des enfans abandonnez : elle les rassembloit, les élevoit & les instruisoit. Elle mettoit les vieilles gens en des hôpitaux, & prenoit soin des mourans. Irene & Constantin l'inviterent souvent à prendre part avec eux au gouvernement de l'empire ; mais elle le refusa constamment : & ayant reçu le voile des mains du patriarche Taraise, elle se retira dans le monastere d'Eumenie, où elle mourut. L'église Grecque honore sa memoire le 12 d'Avril.

AN. 790.

XLIX. Constantin seul empereur. *Theoph. an. 1. p. 391.*

Dès l'année qui suivit le mariage de Constantin, c'est-à dire, la dixieme de son regne 789. de Jesus-Christ, la division éclata entre lui & sa mere Irene. De prétendus devins persuaderent à cette princesse, qu'ils étoient assurez que c'étoit à elle & non à son fils, que Dieu avoit destiné l'empire. Etant femme & ambitieuse, elle se laissa aisément séduire par ces promesses. Constantin de son côté, âgé de vingt ans, voyoit avec chagrin qu'il n'avoit encore aucun pouvoir, & que le patrice Staurace disposoit de tout. Il résolut donc de faire arrêter sa mere, & la releguer en Sicile. Mais Staurace découvrit la conjuration ; & l'imperatrice fit foüetter, razer & exiler plusieurs des grands officiers, qui en étoient complices. Elle fit battre son fils même, l'accabla de reproches, & l'empêcha pendant plusieurs jours de paroître en public.

Cependant la flotte des Arabes étant partie de Chipre, vint attaquer les Romains dans le golfe d'Attalie. Theophile duc de Cibyre en Cilicie, s'étant trop avancé, fut pris & mené au calife Aaron qui lui fit de grandes promesses pour l'obliger à apostasier. Après l'avoir

AN. 790. pressé long-tems ; comme il demeura ferme, il lui fit couper la tête, & Theophile souffrit ainsi le martyre. L'église en fait memoire le vingt-deuxieme de Juillet.

Martyr. R. 22. Juill.

Theoph. p. 393.

L'imperatrice Irene avoit fait prêter serment à toutes les troupes, hormis à celles d'Armenie, de lui obeïr à elle seule. Ceux-ci le refuserent, à cause du serment qu'ils avoient fait dix ans auparavant d'obeïr à Constantin & à Irene ; & comme elle voulut les contraindre, ils proclamerent empereur Constantin seul. Les troupes des autres Themes : car c'est ainsi que l'on nommoit alors les corps de la milice, prirent la même resolution ; & s'étant assemblez au mois d'Octobre de la quatorzieme indiction, l'an 790. ils declarerent Constantin seul empereur. Mais au mois de Janvier 792. indiction quinzieme, il se laissa persuader par sa mere & par plusieurs grands, de la declarer encore imperatrice ; & de mettre à la tête des actes les deux noms de Constantin & d'Irene, comme au commencement. Ce jeune prince étoit foible & leger, & croyoit aux astrologues : un desquels, nommé Pancrace, lui persuada de combattre temerairement les Bulgares, qui le battirent, & lui tuerent plusieurs personnes considerables, & Pancrace lui-même. De son tems au mois de Decembre 790. il y eut un incendie à Constantinople qui brûla une partie du palais patriarcal, & entre autres l'endroit où étoient les originaux des explications de saint Jean Chrysostome sur l'écriture.

p. 392. p. 393. p. 394. Cedr. tom. 2. p. 472.

L. Héréfie de Felix & d'Elipand.

En Espagne il s'éleva cependant une nouvelle heresie. Elipand qui avoit succedé à Cixila dans le siege de Tolede, consulta Felix évêque d'Urgel, qui avoit été son maître, de quelle maniere il reconnoissoit Jesus-Christ pour fils de Dieu : s'il le tenoit pour fils naturel

Eginart. annal. 792.

ou

ou pour adoptif. Felix répondit, que Jesus-Christ, selon la nature humaine, n'est que fils adoptif & nuncupatif; c'est-à-dire, de nom seulement. Elipand ayant reçu cette réponse, répandit cette doctrine dans les Asturies & la Galice; & Felix la répandit au deçà des Pirenées, dans la Septimanie, qui est à peu près notre Languedoc. Elipand attira encore à son parti Ascaric archevêque de Brague, & quelques Chrétiens de Cordoüe.

AN. 790.

Joan. Aur. de imag. l. 2. init.

Le pape Adrien averti de cette erreur naissante, écrivit une lettre à tous les évêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à s'en donner de garde, & à demeurer fermes dans la doctrine de l'église. Saint Pierre, ajoûte-t'il, a reconnu Jesus-Christ pour le fils du Dieu vivant; & S. Paul dit, que Dieu n'a pas épargné son propre fils. Il rapporte ensuite les autoritez de plusieurs peres Grecs & Latins, pour montrer que le nom d'enfans adoptifs convient aux Chrétiens, & non à Jesus-Christ même. Il se plaint dans cette même lettre de quelques autres abus qui regnoient en Espagne. Quelques-uns reculoient la Pâque au-delà des bornes prescrites par le concile de Nicée, & les chefs de cette secte étoient deux évêques, Migetius & Egila. Quelques-uns traitoient d'ignorans ceux qui ne vouloient pas manger du sang de porc & des viandes suffoquées, quoique la pratique generale fût de s'en abstenir; & le pape declare ceux qui en mangent chargez d'anathême. D'autres, entendant mal la predestination, nioient la liberté; ou la relevoient trop, au prejudice de la grace. D'autres, se conformoient aux mœurs des Juifs & des payens, c'est-à-dire, des Musulmans, & contractoient des mariages avec eux; des femmes se rema-

Cod. Car. 97.

Matth. XVI. 16. Rom. VIII. 32.

AN. 791.

rioient du vivant de leurs maris. Les prêtres étoient ordonnez sans examen, & plusieurs autres abus regnoient en Espagne, sans doute à la faveur de la domination des Arabes. Egila dont il est parlé dans cette lettre, étoit évêque d'Elvire ou Illiberis dans la Betique, & avoit été ordonné par Villicaire archevêque de Sens, qui en avoit obtenu commission du pape, sur le rapport avantageux qu'il lui avoit fait de sa foi & de ses mœurs.

Ead. ep. 97.

LI. Beat & Etherius résistent à Elipand. *Vit. S. Beati to. 5. act. Ben. p. 736.*

En consequence de cette lettre du pape, Elipand archevêque de Tolede, assembla un concile, où il condamna l'erreur de Migece touchant la Pâque; mais il continua d'enseigner la sienne touchant l'adoption de Jesus-Christ. Celui qui lui résista le plus, fut Beat prêtre & moine dans les montagnes des Asturies nommées Lievanes. Il fut aidé dans ce travail par Etherius son disciple, depuis évêque d'Osma; & ils ramenerent à l'église plusieurs de ceux qu'Elipand avoit seduits. Celui-ci en fut extrêmement irrité, & écrivit contre eux à un abbé nommé Fidele, une lettre, où il disoit entre autres choses: Qui ne confesse pas que Jesus-Christ est adoptif selon l'humanité & non selon la divinité, est heretique. Au lieu de me consulter, ils veulent m'enseigner: montrant qu'ils sont serviteurs de l'Antechrist. Je vous envoye la lettre de l'évêque Ascaric, qui m'interroge modestement, afin que vous voyiez la difference & l'humilité des serviteurs de Jesus-Christ. On n'a jamais oüi dire que des Livaniens ayent instruit ceux de Tolede. Tout le monde sçait que ce siege a toujours été illustre par sa foi, & qu'il n'en est rien sorti de schismatique. Mes freres & moi nous avons reprimé à Seville l'heresie des Migeciens tou-

p. 364.

chant la Pâque & leurs autres erreurs ; & ceux-ci prétendent nous reprendre. Si vous agissez mollement & ne les corrigez, je le ferai connoître à nos freres, c'est-à-dire, aux autres évêques, & vous en aurez la confusion. Instruisez notre frere Etherius, qui est encore jeune, & n'a conferé qu'avec des ignorans & des schismatiques. Il compare ensuite Beat à Bonose le Fautinien & à Fauste le Manichéen ; & ajoute : Je vous prie, excitez votre zele pour ôter cette erreur d'entre vous ; afin que comme le Seigneur a déraciné par ses serviteurs l'heresie Migetiene dans la province Betique ; ainsi il se serve de vous pour arracher de la province d'Asturie l'heresie Beatienne. Ainsi parloit Elipand. Sa lettre fut écrite au mois d'Octobre, Ere 823. qui est l'an 785. & Beat étant venu avec Etherius trouver l'abbé Fidéle à cause de la reine Abosinde, ils virent cette lettre le vingt-sixieme de Novembre suivant, & apprirent qu'elle étoit répanduë par toute l'Asturie.

AN. 791.

Sup. liv. XIX. 7. XX. n. 4.

Ether. lib. 1. adv. Elip. init. to. 13. bibl. PP. Lugd. p. 351.

Abosinde étoit fille du roi Alphonse le catholique, & veuve de Silo, qui succeda à Aurelius, l'Ere 812. c'est-à-dire, l'an 774. & regna neuf ans. Il apporta de Merida le corps de sainte Eulalie vierge & martyre, & le mit dans le monastere de saint Jean de Pravia qu'il fonda, & où il fut enterré & son épouse aussi. Cette princesse avec tous les officiers du palais donna pour successeur à Silo, Alphonse fils du roi Froïla son frere, l'Ere 821. l'an 783. Mais Mauregat son oncle, fils d'Alphonse premier & d'une esclave, le chassa & s'empara du royaume, qu'il tint six ans. Après sa mort, Ere 827. l'an 789. Veremon neveu d'Alphonse premier, regna pendant trois ans : au bout desquels se

Sebast. Salmant. p. 49. & Sandov.

AN. 791. souvenant qu'il avoit été ordonné diacre, il remit la couronne à Alfonse, que Muregat avoit chassé, & vêcut avec lui plusieurs années en grande amitié. Alfonse second, surnommé le chaste, fut donc établi, l'Ere 830. l'an 792. & regna cinquante ans. Pendant l'usurpation de Mauregat, la reine Abosinde se retira & prit l'habit de religieuse, suivant l'ordonnance du troisiéme concile de Sarragoce; & vêcut sous la conduite de l'abbé Beat.

Sup. l. XL. n. 48.
Vit. S. Beat. n. 8.

Celui-ci ayant donc vû la lettre d'Elipand à l'abbé Fidéle, y fit une réponse en son nom & de son disciple Etherius, déja évêque d'Osma. Elle est divisée en deux livres, & écrite avec peu d'ordre & de méthode; mais elle fait voir une grande étude de l'écriture & des peres. On y rapporte le symbole ou confession de foi d'Elipand, où parlant de la Trinité, il dit, que les trois personnes, sont: Dieu, le principe & le Saint-Esprit; & compare leur union à celle du mari & de la femme, & de plusieurs ames unies par la charité. En quoi il semble n'admettre qu'une union morale. Ensuite parlant de l'incarnation, il exprime nettement son erreur: en disant, que Jesus-Christ, n'est que fils adoptif de Dieu, selon son humanité; & que ce n'est pas par celui qui est né de la Vierge, & fils par adoption, & par grace, que Dieu a créé les choses visibles & invisibles; mais par celui qui est fils par nature. Ce qui est Nestorien. Beat écrivit encore un commentaire sur l'apocalypse, que nous n'avons plus; & se retira au monastere de Valcavado, où il mourut en paix, le dix-neuviéme de Février 798. Il y est honoré comme saint, sous le nom de saint Bieco.

Lib. 1. p. 363.

v. Boll. to. 5. p. 146.

Comme le roi Charles avoit étendu ses conquêtes

jusques en Espagne, Urgel se trouvoit dans son obéissance : c'est pourquoi étant averti des erreurs de Felix, il fit assembler un concile à Narbonne, le vingt-septiéme de Juin, la vingt-troisiéme année de son regne, qui est l'an 791. L'acte porte, que les évêques s'assemblerent pour plusieurs & diverses affaires ecclesiastiques, principalement pour le dogme pernicieux de Felix d'Urgel : étant exhortez par les lettres du pape Adrien, & par le commissaire du roi, nommé Didier, qui y assista. Urgel étoit alors soumise à la métropole de Narbonne ; & l'importance de l'affaire y fit assembler des évêques de sept provinces voisines ; d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne, de Bourges, de Bordeaux, & d'Eause ou Auch. Ils étoient en tout vingt-six évêques, & deux députez d'absens : à la tête étoient les deux archevêques Daniel de Narbonne, & Elifaut d'Arles, dont le nom est le même qu'Elipand. On ne voit point ce qui s'y passa touchant l'affaire de Felix, qui y étoit present, & y souscrivit le treiziéme ; & les conciles suivans où on le jugea, font croire qu'il ne fut rien décidé à son égard en celui-ci. L'acte qui nous en reste marque seulement la décision de quelques differends particuliers, entre l'archevêque de Narbonne, & les évêques d'Elne & de Béziers, pour les limites de leurs dioceses, & les prétentions de l'archevêque au-delà des Pyrenées.

AN. 791.

LII. Concile de Narbonne.

Tom. 7. conc. p. 2 c. 964. V. Coint. an. 791. n. 11. 12.

La même année 791. vingt-troisiéme de Charles, l'erreur de Felix & d'Elipand fut aussi condamnée dans le concile de Frioul, tenu par Paulin patriarche d'Aquilée. Le roi Charles avoit fait la guerre cette année avec avantage contre les Avares ou les Huns : car les historiens confondent ces deux peuples. Il ne pouvoit

LIII. Concile de Frioul.

Ann. Loisel Laresh. Bertin. Metens. an. 791.

AN. 791. plus souffrir les insultes que ces barbares faisoient aux églises & aux Chrétiens, qui s'en étoient plaints sans en avoir eu aucune satisfaction. Ainsi après avoir fait celebrer des prieres accompagnées de jeûnes & de processions nuds pieds pendant trois jours, pour implorer le secours de Dieu, il fit marcher ses troupes contre eux des deux côtez du Danube, & leur donna une telle épouvante, qu'ils se retirerent dans des lieux inaccessibles. Les François ravagerent le pays, firent un grand butin & emmenerent une infinité de captifs. D'un autre côté l'armée d'Italie combattit les Avares, & en fit un grand carnage. Le roi Charles donna avis de ces heureux succès à la reine Fastrade son épouse, qui étoit demeurée à Ratisbonne; pour faire observer les mêmes devotions qu'il specifie en détail.

Epist. ad Fast. to. 1. cap. p. 255.

Ces victoires donnerent occasion à Paulin de tenir un concile avec ses suffragans, qu'il convoqua par ses lettres canoniques. Ils s'assemblerent à Frioul dans l'église de la sainte Vierge; & après la lecture de l'épître & de l'évangile, & plusieurs prieres, les portes étant fermées & le peuple en foule au dehors; l'archidiacre appella sur une liste les évêques, qui entrerent en silence par une porte secrette. Quand ils furent tout assis, Paulin dit: Vous sçavez que les désordres des guerres dont nous étions environnez, ne nous ont pas permis depuis long-tems de tenir des conciles, quoique les canons les ordonnent deux fois l'année. Il est vrai que l'on supplée en quelque maniere par les conciles généraux convoquez par le prince, où j'ai souvent assisté. Il entend les conciles que le roi Charles assembloit presque tous les ans de tous les païs de son obéissance. Il continue: Maintenant nous trouvant en repos après

Tom. 7. conc. p. 991.

la défaite des barbares, nous nous ſommes preſſez de vous aſſembler, ſuivant les canons. Il propoſe enſuite de commencer par la foi, & combat deux erreurs. La premiere, que le S. Eſprit ne procede que du pere & non du Fils : Qui a, dit-il, obligé d'ajouter au ſymbole, *Filioque*: quoique les peres qui l'ont compoſé euſſent raiſon de ne le pas mettre, employant ſimplement l'expreſſion de l'évangile. L'autre erreur, eſt de diviſer Jeſus-Chriſt en deux, l'un naturel & l'autre adoptif, qu'il condamne ſans en nommer les auteurs.

AN. 792.

p. 994. D.

Joan. xv. 26.

p. 999. c. 1001. B.

Ce concile fit auſſi quatorze canons : dont le premier eſt contre la ſimonie, les ſuivans touchant la vie exemplaire que doit mener le clergé, à qui on défend de loger avec quelque femme que ce ſoit, même celles que permettent les canons. On défend aux clercs les chanſons profanes, les inſtrumens de muſique, & les grands divertiſſemens. Aucun évêque ne condamnera à la dépoſition un prêtre, un diacre ou un abbé, ſans conſulter le patriarche d'Aquilée. Les mariages clandeſtins ſont défendus : mais on fera des contrats, on donnera le tems de s'informer de la parenté, & le curé en aura connoiſſance. Les contractans ne ſeront point d'un âge trop inégal, pour éviter les occaſions d'adultere. L'homme qui ſe ſépare de ſa femme pour cauſe d'adultere, ne peut ſe remarier tant qu'elle eſt vivante : mais la femme coupable ne peut ſe remarier, après la mort de ſon mari. Les filles ou les veuves qui ont une fois pris l'habit noir en ſigne de continence, doivent en garder le vœu, quoiqu'elles n'ayent point été conſacrées par l'évêque. La clôture des religieuſes ſera exactement obſervée. Perſonne n'entrera chez elles ſans la permiſſion de l'évêque, qui n'ira

c. 4.

c. 6.

c. 7.

c. 8.

c. 9.

c. 10.

c. 11.

c. 12.

AN. 792. lui-même qu'accompagné de clercs. Ni les abbesses ni les religieuses ne sortiront point, sous prétexte d'aller à Rome; ou ailleurs en pelerinage. On observera le dimanche depuis les vêpres sonnées le samedi au soir, & les mariez garderont la continence. Mais on ne fêtera pas le samedi, comme faisoient encore les païsans. Le dernier canon recommande le payement des dixmes & des premices.

c. 13.

c. 14.

Paulin qui présidoit à ce concile, étoit fameux par sa doctrine, & avoit été maître de grammaire. Le roi Charles qui favorisoit les arts liberaux, lui donna une terre en Lombardie, acquise par confiscation. La donation est datée du 17. de Juin, la huitieme année de Charles, c'est-à-dire, l'an 776. & il succeda peu de tems après à Sigvalde, dans le siege d'Aquilée. Il étoit ami particulier d'Alcuin, comme il paroît par plusieurs lettres, où Alcuin louë sa pieté, l'encourage à la prédication, & se recommande à ses prieres. On croit qu'il contribua beaucoup à la conversion des Avares.

Boll. n. Jan. 10. t. p. 713. Coint. an. 776. n. 7.

Epist. 12. 73. 113. 94.

L'année suivante 792. le roi Charles fit amener Felix d'Urgel à Reginum ou Ratisbonne en Baviere: où il avoit passé l'hyver, & y assembla un concile. Felix y fut oüi, & étant convaincu d'erreur, il fut envoyé à Rome vers le pape Adrien en présence duquel il confessa & abjura son heresie, dans l'église de S. Pierre; puis il retourna chez lui à Urgel.

Ann. Egin. 792. Lauresh. Loisel. an. 792.

Felix fut conduit à Rome par Angilbert, un des seigneurs en qui Charles avoit le plus de confiance, & qui avoit eu deux fils de Berthe, fille de Charles. Il avoit été primicier du palais du jeune Pepin roi d'Italie, qu'il y suivit & y demeura quelque tems. Ensuite il

Elog. tom. 5. Act. SS. Ben. p. 92. 93. &c.

il eut le gouvernement de la côte maritime de France, vers l'Ocean & l'Angleterre : ce qui lui ayant fait connoître le monastere de Centule, ou de saint Riquier, il s'y retira vers l'an 790. & embrassa la vie monastique, avec la permission du roi, qui ne laissa pas de l'employer encore depuis aux affaires les plus importantes de l'église, comme à cette ambassade à Rome, pour y conduire Felix d'Urgel en 792. AN. 792.

LIV. Alcuin en France. Sup. n. 17. Elog. tom. 5. Acta SS. Ben. p. 162.

Angilbert étoit lié d'une étroite amitié avec Alcuin qui vint s'établir en France cette même année, suivant la promesse qu'il en avoit faite au roi Charles, quand il le rencontra à Pavie, douze ans auparavant. Alcuin étoit Anglois, né dans la province d'Yorc, de parens nobles & riches ; & fut élevé dès l'enfance dans le monastere de cette cathédrale. Egbert & Elbert tous deux archevêques d'Yorc, l'un après l'autre, furent ses maîtres. Il apprit sous eux le latin & le grec : Egbert en mourant, l'an 765. le fit bibliothécaire de son église ; & Egbert le chargea de l'école d'Yorc, où il eut entr'autres pour disciples saint Ludger, Fridugise & Enbald le jeune. Alcuin prit pour nom latin, Flaccus Albinus ; & il est fort connu sous le nom d'Albin. Sup. n. 19.

Le roi Charles l'ayant rencontré à Pavie en 780. l'invita à venir en France ; & il y passa quelque-tems auprès de ce prince, à qui il enseigna la réthorique, la dialectique, & principalememt l'Astronomie ; à laquelle le roi employa beaucoup de tems & de travail, comme il paroît par plusieurs lettres d'Alcuin, qui répond à ses questions. Ce fut pendant ce premier séjour en France, qu'Alcuin fit connoissance, & contracta amitié avec Angilbert, qu'il nomme Homere dans Egin. vita Car.

AN. 792. leur chiffre de littérature. Il fit aussi amitié avec Riculfe, depuis archevêque de Mayence, qu'il nomma Dametas; & il donna au roi Charles le nom de David. Alcuin retourna en Angleterre vers l'an 790. & distribua aux églises & aux monasteres de grands présens, tant de son chef que de la part du roi Charles.

Environ trois ans après il revint en France, étant appellé par le roi Charles, & ayant la permission de son archevêque Elbert, qui lui avoit ordonné d'aller défendre la foi catholique par-tout où il apprendroit qu'elle seroit attaquée. Il vint donc combattre pour l'église, contre Felix & Elipand. Le roi Charles avoit envoyé en Angleterre le concile de Constantinople où l'adoration des images étoit ordonnée. Alcuin écrivit contre ce décret une lettre, qu'il apporta au roi de la part des évêques & des princes d'Angleterre. Ce fut après le concile de Ratisbonne, qu'il fit ce dernier voyage en France; c'est-à-dire, à la fin de l'an 792. ou au commencement de 793. & il y passa le reste de sa vie, qui fut douze ans.

Præf. adv. Elip.

Roger Hoved. an. 792.

Felix étant de retour à Urgel, recommença à soûtenir son erreur, qu'il n'avoit abjurée à Rome que par dissimulation; & Alcuin lui écrivit premierement une lettre honnête & charitable, pour l'inviter à se réunir à l'église. Mais Felix répondit par un écrit, où il prétendoit soûtenir son hérésie. Jesus-Christ, disoit-il, étant un nouvel homme, doit avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere génération, par laquelle nous naissons selon la chair, nous ne pouvons tirer d'ailleurs notre origine que d'Adam: ainsi dans la seconde génération, qui est spirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption que par Jesus-Christ, qui

Lib. I. cont. Felix init.

Lib. II. init. Ib. p. 816. 10.

a reçû l'une & l'autre; la premiere de la Vierge sa mere, la seconde en son baptême. Jesus-Christ en son humanité est fils de David & fils de Dieu: or il est impossible qu'un homme ait deux peres selon la nature: l'un est donc naturel, & l'autre adoptif. L'adoption n'est autre chose que l'élection, la grace, l'application par choix & par volonté; & l'écriture attribue tout cela à Jesus-Christ. Voilà pour l'adoption.

AN. 792.

lib. III. init.

Ib. p. 827. I.

Pour montrer que Jesus-Christ comme homme n'est Dieu que nuncupatif, c'est-à-dire, de nom, il disoit: Suivant le témoignage du Sauveur, l'écriture nomme dieux ceux à qui la parole de Dieu est adressée, à cause de la grace qu'ils ont reçûe: donc comme Jesus-Christ participe à la nature humaine, il participe aussi à cette dénomination de divinité, quoique d'une maniere plus excellente; comme à toute les autres graces. Saint Pierre dit, que Jesus-Christ faisoit des miracles, parce que Dieu étoit avec lui: & saint Paul, que Dieu étoit en Jesus-Christ, se reconciliant le monde. Ils ne disent pas que Jesus-Christ étoit Dieu. Comme Dieu il est essentiellement bon: mais comme homme, quoiqu'il soit bon, il ne l'est pas essentiellement & par lui-même. S'il a été vrai Dieu, comme vous prétendez, dès qu'il a été conçû dans le sein de la Vierge, comment dit-il dans le prophete; que Dieu l'a formé son serviteur dans le sein de sa mere? Et encore: Comment prétendez-vous que cet homme du Seigneur soit vrai Dieu dès le sein de sa mere, puisqu'il est naturellement vrai homme, & en tout soûmis à Dieu. Se peut-il faire que celui qui est vrai Dieu soit serviteur par sa condition, comme Jesus-Christ dans la forme d'esclave? Car on prouve

Joan. x. 35.

Act. x. 38.

2. Cor. v. 19.

lib. v. p. 862. D.

p. 844. C.

Isa. XLIX. 5.

p. 849. A.

p. 869. A.

AN. 792. qu'il est serviteur de Dieu, & fils de sa servante, non seulement par obéïssance, comme la plûpart le veulent, mais par nature. En quelle forme sera-t'il éternellement soûmis au Pere, s'il n'y a aucune différence entre sa divinité & son humanité? Ailleurs il se servoit du titre d'avocat, que l'apôtre S. Jean donne à Jesus-Christ; & disoit: L'avocat est un médiateur qui intercede auprès du Pere pour les pécheurs, ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais de l'homme qu'il a pris. Pour la preuve de ces propositions, Felix employoit plusieurs passages de l'écriture & des peres détournez & tronquez: mais il se fondoit principalement sur la liturgie d'Espagne, où il étoit dit souvent, que le Fils de Dieu a adopté la nature humaine; & souvent parlé d'adoption.

p. 850. D.

1. Joan. III.

p. 858. A.

Lib. VII. p. 895.

LV. Alcuin écrit contre Felix.

Alc. ep. 4. 8.

Cet écrit de Felix ayant été apporté en France, le roi Charles ordonna à Alcuin d'y répondre, & il s'en chargea volontiers: mais il pria le roi d'en envoyer copie au pape, à Paulin patriarche d'Aquilée, à Richbold archevêque de Treves, & à Theodulfe evêque d'Orleans, comme aux plus sçavans évêques; & demanda lui-même du tems pour consulter les peres. Paulin composa contre cette hérésie trois livres, que nous avons dédiez au roi Charles, par l'ordre duquel il écrivit. Alcuin en composa sept, où il réfute pied à pied tout l'écrit de Felix. Il dit que l'église étoit en paix, quand cette erreur l'a troublée: & insiste sur le petit nombre de ceux qui la soûtenoient dans un coin du monde, contre l'autorité de l'église universelle: Au fond il soûtient que c'est retomber dans le Nestorianisme, de distinguer en Jesus-Christ deux fils de Dieu, l'un naturel, l'autre

Post. Alc. p. 1765.

Lib. 1. p. 786. D.

p. 787. B. p. 792.

adoptif : & deux Dieux, l'un vrai, l'autre nuncupatif. Ce ne peut être la même personne, qui dit : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, & à qui il dit : Je t'ai établi le Dieu de Pharaon ; & ce n'est point un Dieu nuncupatif, dont saint Paul dit, qu'il est Dieu au dessus de tout ; parlant de Jesus-Christ descendu des Juifs, selon la chair. Comment l'église appelle-t'elle la sainte Vierge mere de Dieu : sinon parce que celui qui est né de sa chair, est le propre fils de Dieu ? autrement elle ne sera mere de Dieu que par adoption. Et si le fils de la Vierge est le fils adoptif de Dieu, le fils de Dieu sera aussi le fils adoptif de la Vierge.

AN. 792.

Ex. III. 6. VII. 1.

Rom. IX. 5. p. 794.

p. 795.

Vous dites qu'un nouvel homme doit avoir un nouveau nom. Qui vous a appris ce nouveau nom ? Dieu vous a-t'il parlé dans un tourbillon comme à Job : ou sur les Pyrénées, comme à Moïse sur le Mont Sina ? Vous dites qu'un même homme ne peut avoir deux peres naturels, & que Jesus-Christ ne peut être fils de Dieu, comme il est fils de David. Je dis aussi qu'un pere ne peut avoir deux fils en la même personne, un naturel & l'autre adoptif. Dans l'ordre naturel des générations, quoique l'ame du fils ne soit pas sortie du pere, comme son corps, il ne laisse pas d'être tout entier le propre fils de celui qui a produit son corps. Si le fils de la Vierge n'est que le fils adoptif de Dieu, de quelle personne de la Trinité est-il fils ? Sans doute de la personne du fils, qui a pris la nature humaine. Il ne sera donc que le petit-fils adoptif du Pere éternel. Pour montrer que Jesus-Christ est vrai Dieu, Alcuin apporte quantité de passages des peres : de Proclus de C. P.

Lib. II.

lib. III. *p.* 823.

p. 828.

lib. IV.

AN. 792.

de Cassien, de saint Augustin, de saint Cyrille, de saint Jerôme, de saint Fulgence, de saint Hilaire, de Theophile d'Alexandrie, de saint Ambroise, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Pierre Chrysologue, de Bede, de Victor de Capoue, de Cassiodore, de saint Gregoire pape. Ce que je marque, pour faire voir les livres qu'il avoit entre les mains ; & que les peres Grecs lui étoient connus aussi-bien que les Latins. Felix prétendoit montrer que Jesus-Christ n'est pas proprement Dieu ; parce qu'il est dit que Dieu étoit en lui. Alcuin répond : de-là il s'ensuit que le Verbe ne seroit pas Dieu, ni le pere même : puisque Jesus-Christ dit : Je suis dans mon Pere, & mon Pere est en moi. Quant à la qualité d'avocat, il dit que Jesus-Christ intercede pour nous, comme il est dit, que le saint-Esprit prie pour nous, avec des gémissemens inexplicables : ce sont des expressions figurées. Il répond aux passages des peres alleguez par Felix, en montrant, ou qu'il les appliquoit mal, ou qu'il les avoit tronquez & corrompus. Enfin il répond aux autoritez tirées de la liturgie d'Espagne, que ceux qui en sont les auteurs paroissent hérétiques dans les oraisons qui sont rapportées. Si ce n'est, dit-il, que vous les ayez alterées comme les autres passages : car on dit qu'il y a assomption pour adoption, mais nous nous appuyons sur l'autorité de l'église Romaine. Là-dessus il rapporte quelques oraisons, où Jesus-Christ est nommé fils unique de Dieu, & qui sont les mêmes que nous disons encore aux mêmes fêtes.

p. 856. E. 868.

Lib. V. 855.

Joan. XIV. 26. p. 858.

Rom. VIII. 26.

Lib. VI. p. 872.

Lib. VII. p. 883. C.

p. 895.

LVI.
Autres écrites con-

Elipand écrivit jusques en France une lettre générale aux évêques, & une particuliere au roi Charles,

pour soûtenir sa doctrine ; & sa lettre fut lûe dans un concile assemblé de diverses provinces. Un jour donc comme les évêques étoient assis dans une salle du palais, environnez des prêtres, des diacres & de tout le clergé, le roi même présent, on apporta cette lettre, il la fit lire ; puis se levant de son siége, il parla long-tems sur la foi ; & ajoûta : Que vous en semble ? Depuis l'année passée que cette erreur a commencé à s'étendre, elle a donné une grande horreur jusques aux extrémitez de notre royaume ; & il faut absolument s'appliquer à la retrancher. Les évêques demanderent quelques jours pour en dire leurs avis ; & le roi leur marqua un jour pour les donner par écrit. De plus il consulta le pape sur cette question, par des ambassades réiterées jusques à quatre fois. Il appella aussi des hommes doctes de la Grande Bretagne, afin d'avoir le consentement de toutes les églises d'Occident.

AN. 792.

tre Felix & Elipand.

Libell. Paul to. 7. conc. p. 1022. Epist. Car. p. 1048. A. 1029. Coint. an. 793. n. 15.

Le pape Adrien envoya au roi Charles une lettre adressée aux évêques de Galice & d'Espagne, c'est-à-dire, tant à ceux de l'obéissance du roi Alfonse, qu'à ceux qui vivoient sous la domination des Arabes. Il y répond à la lettre d'Elipand, que le roi lui avoit envoyée, & en réfute les erreurs par plusieurs autoritez de l'écriture. Jesus-Christ dit : je monte à mon pere, & votre pere : le sien par nature, le nôtre par adoption. Saint Paul dit : Dieu n'a pas épargné à son propre Fils ; mais il l'a livré pour nous tous. Or il n'a pas été livré selon la divinité, mais selon l'humanité. Il insiste sur la confession de saint Pierre : Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant. Ensuite il rapporte plusieurs autoritez des peres, tant Grecs que Latins, qui

Tom. 7. conc. p. 1014.

Joan. xx. 17.

Rom. VIII. 32.

Math. XVI.

AN. 792. condamnent ceux qui diroient que Jesus-Christ est Fils adoptif comme nous. Il conclut en exhortant les évêques d'Espagne à se réunir à la créance de l'Eglise ; autrement il les en déclare séparez & anathématisez, par l'autorité de saint Pierre.

Tom. 7. conc. p. 1022. V. Coint. an. 794. Epist. Car. p. 049. D. Paulin patriarche d'Aquilée, donna aussi son avis par un écrit, où il ne parle pas seulement en son nom, mais de Pierre archevêque de Milan, & de tous les évêques de Ligurie, d'Istrie, de Venetie & d'Emilie ; c'est-à-dire, de toutes les provinces d'Italie de l'obéissance de Charles. Le reste de l'Italie avoit donné son avis avec le pape. p. 1028. & p. 1038. E. En cet écrit Paulin réfute fort au long l'erreur d'Elipand, & en particulier, que la personne de Jesus-Christ étoit composée de trois substances, Sup. l. XL. n. 39. le Verbe, l'ame & le corps, qui étoit, comme nous avons vû la doctrine des Espagnols. Il soûtient que l'ame & le corps ne font en l'homme qu'une substance totale & parfaite : autrement, dit-il, le corps étant composé des quatre élemens, comme tous les philosophes en convenoient alors, il faudroit admettre en Jesus-Christ jusques à six substances. Il conclut en anathématisant Elipand & Felix, s'ils ne renoncent à cette erreur, eux & tous leurs sectateurs, sans préjudice du droit du pape. Il souhaite à Charles la victoire contre les barbares, pour les amener à la foi, & demande que les évêques soient dispensez du service de guerre & des affaires séculieres.

LVII. Concile de Francfort.

Cet écrit de Paulin fut présenté dans un concile général de toutes les provinces de l'obéissance de Charles, tenu au commencement de l'été de l'an 794. vingt-sixieme de son regne, à Francfort sur le Mein, An. Laurez. prés de Mayence. Ce n'étoit encore alors qu'une maison

ſon royale, & le roi y avoit paſſé l'hyver, & célébré la pâque. A ce concile aſſiſterent deux évêques légats du pape, Theophylacte & Etienne. Le roi y fit lire l'écrit envoyé par Elipand, & les évêques d'Eſpagne; & après qu'il eut été examiné, les évêques du concile y répondirent amplement, par une lettre ſynodique, au nom de tous les évêques de Germanie, de Gaule & d'Aquitaine, adreſſée à tous les évêques & les fideles d'Eſpagne. Ils y réfutent principalement les paſſages des peres, dont les Eſpagnols abuſoient. Quant aux raiſons tirées de la liturgie d'Eſpagne, & attribuées à S. Iſidore, à S. Ildefonſe & S. Julien évêque de Tolede, les peres de Francfort ne ſe mettent point en peine de les expliquer: au contraire, ils diſent que c'eſt pour cette erreur qu'ils ont été livrez aux infideles, & leur oppoſent l'autorité de la liturgie Romaine, compoſée par ſaint Gregoire. Il ſemble toutefois que l'on peut donner un bon ſens aux paroles de la liturgie d'Eſpagne, qui ſe liſent encore dans le meſſel moſarabique. Il eſt dit, que Jeſus-Chriſt a ſouffert par l'homme adoptif; & qu'il eſt remonté au ciel après l'adoption de la chair; c'eſt-à-dire, après avoir pris la chair, & ſe l'être appropriée. Enſorte qu'ils ont employé les mots latin d'*adoptio* & *adoptivus*, pour ceux d'*aſſumptio* & *aſſumptus*. La lettre ſynodique finit par une ſimple exhortation, ſans menace d'anathême.

AN. 792.

p. 1032.

p. 1035.

Miſſa de eo Dom. de Aſcenſ.

Charles écrivit auſſi une lettre en ſon nom à Elipand & aux autres évêques d'Eſpagne, où il dit entr'autres choſes: Nous ſommes ſenſiblement touchez de l'oppreſſion que vous ſouffrez entre les infideles; mais nous ſommes bien plus affligez de l'erreur qui

p. 1049.

AN. 794. regne chez vous. C'est ce qui nous a obligez à faire assembler un concile de toutes les églises de notre obéïssance, pour décider d'un commun accord ce que l'on doit croire de l'adoption de la chair de Jesus-Christ, que vous avez soûtenue de nouveau dans vos écrits. Nous avons consulté sur ce sujet le saint siége de Rome : Nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes, & nous vous envoyons les écrits de chacun. Le premier vous fera voir le sentiment du pape, de l'église Romaine, & des évêques de ces quartiers-là. Le second contient l'avis des évêques des parties plus proches d'Italie, avec Pierre, archevêque de Milan, & Paulin, patriarche de Frioul & d'Aquilée : car ils ont aussi assisté à notre concile. Le troisieme écrit montre la foi des évêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine & de Bretagne, & contient la réponse à vos objections. Le quatrieme est le témoignage de mon consentement aux décisions de ces évêques, suivant la priere que vous m'avez faite, dans la lettre particuliere que vous m'avez adressée : de ne me pas laisser surprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui seroit appuyée par le plus de témoignages. C'est ce que je fais certainement, en préférant cette sainte multitude à votre petit nombre. Je me joins de tout mon cœur au saint siége apostolique; j'embrasse les anciennes traditions conservées depuis la naissance de l'église, la doctrine des livres inspirez de Dieu & des peres qui les ont expliquez dans leurs écrits.

p. 1050.

Vous nous aviez demandé que votre écrit fût lû en notre présence, & que l'on examinât ce qu'il contenoit de conforme à la vraie foi. Nous l'avons fait,

il a été lû dans le concile depuis le commencement jusques à la fin, article par article, & chacun en a dit ce qu'il lui a plû. J'ai assisté, comme vous l'avez demandé, à l'assemblée des évêques : nous avons examiné & décidé, avec l'aide de Dieu, ce qu'il falloit croire sur cette question. Maintenant je vous conjure de même, d'embrasser en esprit de paix notre confession de foi, & ne vous pas estimer plus sçavant que l'église universelle. Avant que vous nous eussiez scandalisez par ce nom d'adoption, nous vous avons toujours aimez comme nos freres ; & la droiture de votre foi nous consoloit de votre servitude temporelle : nous avions même résolu de vous en délivrer selon l'occasion & votre conseil. Maintenant vous vous êtes privez de cette double consolation, de la participation de nos prieres & de notre secours. Car si après cette admonition du pape & du concile vous ne renoncez à votre erreur, sçachez que nous vous tiendrons absolument pour hérétiques, & n'oserons plus avoir de communication avec vous. Il met ensuite sa confession de foi, qui est la catholique, & où la prétendue adoption de Jesus-Christ est nommément rejettée. Le concile de Francfort fit cinquante-six canons, dont le premier porte qu'il a été assemblé de l'autorité du pape, & par commandement du roi, & condamne l'hérésie d'Elipand de Tolede & de Felix d'Urgel, touchant l'adoption qu'ils attribuoient au fils de Dieu.

AN. 794.

p. 1051.

p. 1052.

p. 1053.

p. 1057.

LVIII. Canon touchant les images.

Le second canon est conçû en ces termes : On a proposé la question du nouveau concile des Grecs tenu à Constantinople touchant l'adoration des images où il étoit écrit, que quiconque ne rendroit pas

AN. 794. aux images des ſaints le ſervice & l'adoration, comme à la Trinité divine, ſeroit jugé anathême. Les peres du concile ont rejetté & mépriſé abſolument cette adoration & cette ſervitude, & l'ont condamnée unanimement.

On ne peut douter que ce nouveau concile des Grecs ne ſoit celui qui avoit été tenu à Nicée ſept ans auparavant. Les peres de Francfort le mettent à Conſtantinople, ſoit à cauſe de la proximité, ſoit parce qu'il s'y aſſembla d'abord; & ils diſent, qu'il ordonne d'adorer les images comme la ſainte Trinité, ſur la mauvaiſe interprétation de l'avis de Conſtantin de Chypre, comme dans les livres Carolins: car ce canon eſt fait dans le même eſprit.

V. Not. Sirm. to. 7. conc. pag. 1054.

Sup. n. 47.

Ces livres furent envoyez au pape Adrien, peu devant ou peu après le concile de Francfort, par Angilbert dès-lors abbé de Centule; & le pape y répondit par une longue lettre adreſſée au roi Charles, qu'il traite toûjours avec un très-grand reſpect, nonobſtant la dureté de l'écrit auquel il répond. Car comme le pape avoit préſidé au concile ſeptieme par ſes légats, le mépris de ce concile retomboit ſur lui, & faiſoit du moins voir clairement, que les François étoient perſuadez que la ſeule autorité du pape ne ſuffiſoit pas pour faire recevoir un concile ſans le conſentement des principales égliſes.

LXIX. Réponſe aux livres Carolins.

Tom. 7. conc. p. 915.

Le pape Adrien parle ainſi dans cette réponſe: Nous avons reçû l'abbé Angilbert miniſtre de votre chapelle, qui a été nourri dans votre palais, preſque dès l'enfance, & admis à tous vos conſeils. C'eſt pourquoi nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a voulu nous expliquer, comme ſi vous nous l'euſ-

ſiez expoſé vous-même ; entre autres choſes il nous a repréſenté un capitulaire contre le concile tenu à Nicée pour l'érection des ſaintes images. L'affection que nous vous portons, nous a obligez d'y répondre article par article : non pour défendre perſonne, mais pour ſoûtenir l'ancienne tradition de l'égliſe Romaine. Il répond enſuite à divers articles, ſans ſuivre l'ordre des livres Carolins, mais en chacun il marque de quelle ſeſſion du concile de Nicée eſt tiré l'article qu'il défend. Il commence par ſoûtenir ce que Taraiſe avoit dit, que le Saint-Eſprit procede du Pere par le Fils, & employe pour ce ſujet pluſieurs autoritez des peres. Cette réponſe eſt remarquable, en ce qu'elle fait voir que l'égliſe Romaine, ne reprochoit rien alors aux Grecs ſur ce ſujet.

AN. 794.

Sur l'objection tirée de l'avis de Conſtantin de Chypre, à qui l'on faiſoit dire, qu'il adoroit les images, comme la ſainte Trinité, le pape ne fait autre réponſe que de rapporter la définition du concile, où l'honneur dû aux images eſt nettement diſtingué du culte dû à la nature divine. Il fait mention de deux conciles tenus à Rome contre les Iconoclaſtes ; l'un en 732. par le pape Gregoire III. l'autre en 769. par Etienne III. & ce dernier étoit important à la diſpute préſente, en ce que douze évêques choiſis de France y avoient aſſiſté ; & toute-fois on y avoit ordonné, que les images ſeroient honorées. Sur ce que l'on diſoit contre l'autorité des vies des peres, le pape Adrien dit : que l'on ne lit dans l'égliſe que celles qui portent les noms d'auteurs approuvez ; & que l'on lit plutôt les actes des martyrs. Il rapporte les exemples de pluſieurs papes, qui avoient fait faire des

c. 9. p. 946.

c. 2. p. 919.
c. 12. p. 947.
Sup. liv. XLII. n. 16.

Lib. XLIII. n. 17.

c. 17. p. 954.

images dans les églises de Rome, que l'on y voyoit
AN. 794. encore, S. Silvestre, S. Marc, S. Jules, S. Damase,
c. 19. p. 955. S. Celestin, S. Sixte, S. Leon, Vigile, Pelage, Jean premier, & S. Gregoire.

Enfin, il rapporte le dernier article des livres Carolins, où il est dit : non que l'on défend d'adorer les images, mais que l'on n'y contraint personne. Sur quoi le pape Adrien dit : Cet article est bien différent des précédens : c'est pourquoi nous reconnoissons qu'il est de vous, en ce que vous faites profession de suivre entierement le sentiment de S. Gregoire. Il parle au roi Charles. Ensuite il rapporte le passage de la lettre de S. Gregoire à Serenus, où il dit, que les images sont utiles pour l'instruction, mais qu'il ne faut adorer que Dieu. Il y joint d'autres passages de S. Gregoire ; sçavoir, de deux lettres à Secondin, où il dit, qu'il lui envoye des images pour exciter sa dévotion, & adorer Jesus-Christ en la présence de son image.

p. 960. VII. ep. 9. Sup. liv. XXXVI. n. 9. VII. ep. 5. 53.

Le pape ajoûte, parlant du concile de Nicée : Nous l'avons reçû, parce que sa décision est conforme aux sentimens de saint Gregoire, craignant, si nous ne le recevions pas, que les Grecs ne retournassent à leur erreur, & que nous ne fussions responsables de la perte de tant d'ames. Toute-fois nous n'avons encore donné aucune réponse à l'empereur au sujet du concile. C'est que le pape étoit bien informé de l'état chancelant de la cour de Constantinople, & du pouvoir des Iconoclastes. Il ajoûte : En les exhortant à rétablir les images, nous les avons avertis de restituer à l'église Romaine sa jurisdiction sur certains évêchez & archevêchez, & les patrimoines

p. 962. C.

qui nous furent ôtez, quand on abolit les images : mais nous n'avons eu aucune réponse. Ce qui montre qu'ils sont convertis sur un article, mais non sur les deux autres. C'est pourquoi si vous le trouvez bon, en rendant graces à l'empereur, du rétablissement des images, nous le presserons encore pour la restitution de la jurisdiction & des patrimoines ; & s'il la refuse, nous le déclarerons hérétique. Telle est la réponse du pape Adrien aux livres Carolins, où l'on ne peut assez admirer la douceur avec laquelle il répond à un écrit si plein d'emportement & de mauvais raisonnemens. Soit que cette douceur vînt de sa modération ou de la crainte d'offenser Charles, dont la protection lui étoit si nécessaire. AN. 794.

LX. Suite des canons de Francfort.

Le troisieme canon du concile de Francfort, porte, que Tassillon, neveu de Charles, & auparavant duc de Baviere, se presenta au milieu du concile, demandant pardon des fautes qu'il avoit commises, tant contre l'état des François, que contre les rois Pepin & Charles ; remettant de sa part tout ressentiment du passé, & tout le droit que lui ou ses enfans pouvoient prétendre à la duché de Baviere. Le roi lui pardonna tout, & le reçut en ses bonnes graces. Il y avoit déja six ans que Tassillon, convaincu du crime de leze-majesté, avoit été condamné à mort : mais le roi lui ayant fait grace, il étoit entré dans un monastere, où il acheva saintement sa vie. On ne sçait s'il avoit commis quelque nouvelle faute qui l'obligeât à demander un nouveau pardon.

Egih. an. 788.

V. act. SS. Ben. tom. 4. p. 444.

Ursion archevêque de Vienne, & Elifant archevêque d'Arles, étoient en différend pour les bornes de leurs provinces. On lut les constitutions des papes

Can. 8.

AN. 794. qui avoient réglé que la province de Vienne auroit quatre suffragans, & celle d'Arles neuf, l'une & l'autre sans compter le métropolitain. Les quatre suffragans de Vienne, suivant la décrétale de saint Leon, étoient, Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble. Mais Tarantaise, qui originairement étoit métropole, ne vouloit plus reconnoître Vienne; ayant sous elles trois siéges, Octodure, Aouste & Maurienne. Les évêques d'Embrun & d'Aix prétendoient aussi se soustraire à l'archevêque d'Arles, & avoir des provinces particulieres, comme ils en ont à présent : sur les prétentions de ces trois évêques, le concile de Francfort ordonna que l'on s'en tiendroit à la décision du pape.

Sup. liv. XXVII. n. 45. Leo epist. 50. al. 109. V. not. Sirm. & Coint. an. 794. n. 48.

Pierre évêque de Verdun étoit accusé d'avoir eu part à la conjuration de Pepin le bossu, contre le roi son pere, découverte deux ans auparavant. Le roi & le concile ordonnerent, qu'il se purgeroit par serment avec deux ou trois évêques; comme à son sacre, ou avec l'archevêque de Treves son métropolitain. Pierre n'ayant trouvé personne qui voulût jurer avec lui, envoya un des siens éprouver le jugement de Dieu, sans que le roi ou le concile y eussent part; & lui de son côté sans jurer sur les reliques ni sur les évangiles, protesta devant Dieu qu'il étoit innocent; & en demanda pour marque la protection de Dieu sur son homme. L'homme étant revenu sain & sauf, le roi pardonna à l'évêque & lui conserva sa dignité, le tenant pour pleinement justifié. On ne sçait quelle fut cette épreuve, qui est ici nommée jugement de Dieu : si c'étoit le duël, le fer chaud ou quelque autre de celles que les loix barbares autorisoient; mais il est remarquable, que ni le roi,

Egin. an. 792.

Can. 9.

roi, ni le concile n'y voulurent prendre part. AN. 794.

Magenard archevêque de Roüen avoit reconnu entre ses suffragans, Gerbod, qui n'avoit point de témoins de son ordination, & avoüoit même qu'il n'avoit pas été ordonné canoniquement diacre ni prêtre. Le concile ordonna, qu'il seroit déposé de l'épiscopat par Magenard avec ses provinciaux. *Can. 10.*

Le roi représenta au concile, que le pape Adrien lui avoit accordé permission d'avoir continuellement à sa cour Angilram évêque de Mets pour les affaires ecclésiastiques; c'est-à-dire, pour servir en qualité d'archichapelain du roi, & d'apocrisiaire du pape. Le roi ajoûta, qu'il avoit obtenu la même permission pour Hildebalde archevêque de Cologne, par la même raison, & pria le concile d'y consentir. Ce qui lui fut accordé. En ce canon Angilram est nommé archevêque; & ce titre se trouve aussi donné à S. Chrodegang & à Drogon évêque de Mets comme lui. C'étoit un privilége du pape, qui leur accorda à tous trois le pallium, avec le nom d'archevêque. Le roi pria aussi le concile de recevoir Alcuin en sa compagnie & dans la société de ses prieres, à cause de son sçavoir dans les matieres ecclésiastiques: ce qui lui fut accordé. Depuis qu'Alcuin étoit en France, le roi lui avoit donné deux abbayes, Ferrieres & S. Loup de Troyes. *c. 55.* *Sirm. hic.* *c. 56.* *Elog.*

Outre la décision de ces affaires particulieres, le concile de Francfort fit plusieurs reglemens généraux. L'évêque doit juger les différends entre les clercs: si un laïque plaide contre un clerc, l'évêque & le comte jugeront ensemble: si l'évêque n'est pas obéi, on viendra au métropolitain, qui jugera avec ses suffragans; & si le métropolitain ne peut terminer le différend, il *Can. 30.* *c. 6.*

AN. 784. renvoyera les parties au roi. Le prêtre accuſé de crime ſera jugé par l'évêque ; & s'il ne peut décider l'affaire, c. 39. elle ſera portée au concile national. Les évêques ne c. 7. ſeront point transferez d'une ville à l'autre : l'évêque c. 41. ne s'abſentera point de ſon égliſe plus de trois ſemaines. Il inſtruira ſi bien ſon clergé, que l'on y c. 29. puiſſe trouver quelqu'un digne de lui ſuccéder. Après la mort de l'évêque, ſes parens ne ſuccederont qu'aux c. 41. biens qu'il avoit avant ſon ordination : les acquêts faits depuis appartiendront à ſon égliſe.

c. 28. Quand aux clercs, on défend les ordinations ſans c. 27. titre. Ils ne paſſeront point d'une égliſe à l'autre, & ne c. 38. ſeront point reçus ſans lettres de leur évêque. Les vagabonds ſeront arrêtés & mis en priſon, pour les rendre à leur ſupérieur. Les clercs de la chapelle du roi ne communiqueront point avec les prêtres deſobéiſſans à c. 13. 14. 16. leurs évêques. On recommande aux moines l'obſerva- c. 11. c. 12. tion de la regle de S. Benoît, & l'éloignement des af- c. 16. faires temporelles. Il ne ſe fera point de reclus, ſans la permiſſion de l'évêque & de l'abbé. Les abbés ne prendront point d'argent pour la reception des moines, & ne pourront faire perdre la vûe à un moine, ou c. 18. l'uſage de quelque membre, pour quelque faute que c. 17. ce ſoit. Le roi ne fera point élire d'abbé ſans le con- c. 52. ſentement de l'évêque. On peut prier Dieu en toute langue, & non pas ſeulement en trois langues, comme quelques-uns prétendoient. C'étoit apparemment l'Hebreu, le Grec & le Latin, à cauſe du titre de la c. 25. croix. Chacun payera la dixme de ſon propre, outre les redevances dûes à l'égliſe, pour les benefices : c'eſt-à-dire, les terres dont elle accordoit la joüiſſance à des particuliers. Ce ſont les reglemens les plus remarquables du concile de Francfort.

On rapporte à peu près au même tems un capitulaire fait pour l'Italie, qui parle entr'autres choses des biens ecclésiastiques donnez en joüissance à des laïques, suivant l'abus de ce tems-là. Il n'y a que le roi qui puisse donner ainsi des monasteres ou des hôpitaux ; & ceux qui possedent des hôpitaux, sont obligez de nourrir les pauvres, comme l'on faisoit auparavant ; autrement ils le doivent quitter, & le roi y mettra des administrateurs, avec le conseil de l'évêque. Quant aux églises baptismales ou paroissiales, on ne les donnera point à des laïques ; mais elles seront gouvernées par des prêtres. Les évêques auront des avocats ou avoüez ; c'est-à-dire, des laïques chargez de la défense de leurs églises. C'est ce que les anciens canons nomment les défenseurs ; qui d'ordinaire étoient des scholastiques ou jurisconsultes, pour agir & poursuivre les affaires ecclésiastiques devant les juges séculiers, où les clercs ne devoient pas paroître. Depuis la domination des barbares, ce furent des gens d'épée, pour défendre l'église au besoin, même par les armes. Le commissaire du prince prendra soin avec l'évêque de l'exécution des legs pieux. Le reste de ce capitulaire regarde les affaires temporelles.

AN. 794.

LXI. Capitulaire d'Italie.

Tom. 1. capit. p. 257. c. 6.

c. 1.

c. 2.

c. 3.

V. Cang. Gloss. Advoc.

c. 8.

Fin du neuviéme Tome.



TABLE DES MATIERES.

A

AARON Rachid calife, 486
Abas. Origine des califes de sa maison, 335.
Abbés portoient le bâton pastoral, 334.
Abbesses ne doivent donner la benédiction, 537.
Abdelmelic calife, 73. Sa mort, 136.
Abderame Ommiade prince des Musulmans d'Espagne, 336.
Abel archevêque de Reims, 289.
Abosinde veuve de Silo roi d'Asturie, 547.
Abonjafar Almansor calife, 336. Sa mort, 448.
Actes de la session précédente lûs au commencement de chaque session du sixieme concile, 43 Actes des conciles lûs à Rome devant le peuple, 132. 431. Actes des saints envoyés de Rome à Pepin, 428.
Adalbert hérétique, 289. Ses impostures, 309. Condamné au concile de Rome, 314.
S. *Adamnan* abbé de Hij, 133. Ramene les Irlandois aux observances de l'église, 135.
S. *Adelme* abbé de Medun, puis évêque de Schirburn, 149.
Adon archevêque de Lyon, 428.
Adoption par la réception des cheveux, 72.
Adoption faussement attribuée à J. C. 545. Condamnée au concile de Frioul, 551. Moyens de Felix d'Urgel pour la soûtenir, 554. C'est l'hérésie de Nestorius, 556. On peut dire que le Verbe a adopté la chair, 561.
Adoration que signifie, 248. 520.
Adrien I. pape, 435. Arrête le roi Didier, qui menaçoit Rome, 440. Y reçoit Charlemagne, 442. Ecrit à l'empereur & au patriarche Taraise, pour assembler le concile général, 481. Ses légats y président, 490. Ses lettres lûes & approuvées au second concile de Nicée, 498. Ecrit aux évêques d'Espagne contre Elipand, &c. 545. Consulté par Charlemagne sur cette erreur, la réfute, 559. Ses légats au concile de Francfort, 561. Sa réponse aux livres Carolins, 564. La modération qu'il y garde, 567.
Adrien abbé de saint Augustin de Cantorberi. Sa mort, 150.
Afiarte. *Voyez* Paul.
Afrique conquise par les Musulmans, 116.
Agapius évêque de Césarée en Cappadoce assiste au second concile de Nicée, 491.
Agathon pape, 4. Envoie ses légats à C P. 12. 22. Sa lettre approuvée au sixieme concile, 58. 61. Sa mort, 60.
Agathon patriarche Jacobite d'Alexandrie Sa mort, 1.
Agathon garde-chartes de C P. écrit les actes du sixieme concile, 157.
Agnus Dei à la messe, institué par le pape Sergius, 124.
Aix métropole, 568.
Alberic évêque d'Utrecht, 451. Sa mort, 464.
Alcuin ou Albin savant Anglois, 462. 553. Enseigne à Yorc, 465. Instruit Charlemagne, 553. Vient s'établir en France, 554 Réfute l'écrit de Felix d'Urgel, 556. Charlemagne lui donne les abbayes de Ferrieres & de saint Loup de Troyes, 569.

Alexandre patriarche Jacobite d'Alexandrie, 136.
Alfonse le chaste roi des Chrétiens d'Espagne, 548.
Alfonse le catholique repeuple plusieurs villes, 273. Sa mort, 274.
Almahadi. *V*. Mahadi.
S. *Ambroise*. Autpert abbé de S. Vincent de Vult. Ses écrits, 445. Sa mort, 446.
Anambade évêque martyr en Espagne, 187.
Anastase syncelle de saint Germain, Iconoclaste, 209. Fait patriarche de CP. 210. Le pape Gregoire II. refuse de le reconnoître, 216. Constantin lui fait crever les yeux, 294. Sa mort, 337. Anathématisé au septieme concile, 519.
Anastase de Pavie, 11.
Anastase patriarche Melquite de Jerusalem, 99.
Andalous, nom arabe de l'Espagne, 237.
André évêque de Crete favorise les Monothelites, 154.
S. *André* Calybite ou de Crete, moine, martyr, 379.
Sainte *Angadreme* abbesse d'Oroër, 74.
Anges. Trois seulement, dont les noms soient connus, 314. Pourquoi peints en forme humaine, 509.
Angilbert aimé de Charlemagne, moine, 552. Surnommé Homere, 553. Abbé de Centule, 564.
Angilram. *Voyez* Enguerran.
Angleterre. Etat de cette église l'an 731. 226.
Anne veuve calomniée avec S. Etienne d'Auxence, & menée à l'empereur, 382. Qui la fait déchirer de coups, 384.
Sainte *Anne*. Eglise à Proconese, 390.
S. *Ansbert* abbé de Fontenelle & confesseur du Roi Théodoric III. puis archevêque de Roüen, 74. Sa mort, 123.
S. *Anselme* beau-frere du roi Astolfe abbé de Nonantule, 333.
Sainte *Anthuse* fille de Constantin Copronyme, 543.
Antioche. Concile des apôtres supposé, 495.
Antiphoneter image miraculeuse à C P. 211. Abbatue par l'ordre de l'empereur, *ibid.*
Antoine de Crete abbé & confesseur, 409.
Approbation de livres par le pape, 324.
Apsimare. Tibere empereur, 116. Mis à mort, 135.
Aquilée. Deux patriarches d'Aquilée, l'un à Frioul chez les Lombards, l'autre à Grade chez les Romains, 216 *& suiv.*
Arche de reliques à Oviedo en Espagne, 185.
Arculfe évêque Gaulois. Son voyage de Jerusalem, 134.
Ardobert archevêque de Sens, 289.
Aristote. Sa philosophie, appliquée à la théologie par saint Jean Damascene, 297.
Arithmetique. Charlemagne en amene des maîtres de Rome, 529.
Armes. Clercs armés en Orient & en Occident, 162. Défendu, 282. 426.
Artabase beau-frere de Copronyme se révolte contre lui, 269. Déposé, 294.
Artemius empereur, surnommé Anastase, 156. Déposé, 161.
Asaric archevêque de Brague, 545.
Assomption de la Vierge non encore crue au septieme siécle, 134.
Astolfe roi des Lombards. 320. Vaincu par Pepin. Le trompe, 351. *& suiv.* Assiége Rome, 353. Encore vaincu, 356. Sa mort, 368.
Asyles restraints, 455. Etablis en Saxe, 534.
Attigni, Concile sous Pepin en 765. 392.
S. *Augustin*. Ses reliques transférées à Pavie, 185.
Avocats ou avoüés des églises, 571.
Aurelius roi des Chrétiens d'Espagne, 426. Sa mort, 547.
Autels portatifs, 427.
S. *Auxence* fondateur d'un monastere près Nicomedie, 370.
Auxerre. Ordre du clergé qui faisoit tour à tour l'office dans la cathédrale, 140.

B

BAGDAD ville capitale des Musulmans. Sa fondation, 448.
S. *Baodolin* en Lombardie, 254.
Bardane ou Philippique empereur, 153. Il se déclare Monothelite : fait condamner & brûler le sixieme concile, 154. Rome refuse de le reconnoître, *Ibid.* Il est déposé à C P. 155.
Basile évêque d'Ancyre, Iconoclaste. Son abjuration, 492.
Basile Tricacabe Iconoclaste envoyé à S. Etienne, 387.
Bâtards exclus des successions, 526.
Batême. Ordonné de le donner dans le mois après la naissance, 93. Dans l'an, 534. Approuvé en toute langue, même en latin barbare, 306. Formules de renonciations en langue Tudesque, 288. Batême sous condition, 364. Batême par infusion, extraordinaire, 350. Les prêtres peuvent batiser par tout en cas de nécessité, 366. Batême à l'église, même en cas de nécessité, 474. Batême défendu hors le tems réglé, 526. Baptistere fermé pendant le carême, 115.
Baugulfe, second abbé de Fulde, 458. Charlemagne lui écrit pour rétablir les études, 530.
Baviere. Instruction du pape Gregoire II. pour y rétablir la religion, 164. &c. S. Boniface y rétablit la foi & la discipline, 254. Y érige des évêchés, 261. Le pape lui donne autorité en Baviere, 291.
S. *Beat* ou Bieco s'oppose à l'erreur d'Elipand, 546. Ses écrits & sa mort, 548.
Bede le vénérable, 228. Sa lettre à l'archevêque Egbert, *ibid. &c.* Son histoire & ses autres écrits, 231. Sa mort, 236.
Benefice. Ce que c'étoit au huitieme siecle, 396.
S. *Benoît*, sa regle rendue générale, 283. 570.
S. *Benoît II.* pape, 70. Sa mort, 72.
S. *Benoît* Biscop, son quatrieme voyage à Rome, 16. Le cinquieme, 17. Sa mort, 93.
Beryte. Image miraculeuse. Narration suspecte, 503.
Bibliotheque de C P. brûlée par Leon Isaurien, 212.
S. *Bilibalde. Voyez* Villibalde.
Bischofsheim, premier monastere de filles en Germanie, 305.
S. *Bonet* évêque de Clermont, 138.
S. *Boniface*, ou Oüinfrid Anglois. Ses commencemens, 171. Reçoit mission du pape pour prêcher les infideles, 177. Travaille en Frise avec S. Villebrod, 178. Ordonné évêque par le pape Gregoire II. 181. Prêche en Hesse, 191. & en Turinge, 194. Il envoie à Gregoire III. 224. Son troisieme voyage à Rome, 257. Il écrit au pape Zacharie, 277. Son courage, 285. Etabli archevêque. Son siége fixé à Mayence, 316. Couronne Pepin, 328. S. Boniface écrit au pape Etienne II. 357. A Fulrard pour ses disciples, 359. Donne ses derniers ordres, 360. Son dernier voyage en Frise, 361. Son martyre, 362. Ses écrits, 363. Ses disciples, 364.
Brême. Fondation de cet évêché, 531.
S. *Britoüald*, archevêque de Cantorberi, 96. Préside à plusieurs conciles, 123. Députe à Rome contre S. Vilfrid, 131. Se reconcilie avec lui, 144 Sa mort, 226.
Brumales, fête payenne, célebrée par l'empereur Constantin, 411.
S. *Burchard*, premier évêque de Virsbourg, 277. Le pape Zacharie lui écrit, 281. Il est envoyé à Rome pour la royauté de Pepin, 328. Sa mort, 364.

C

CALCUTH ou Celchyt. Concile en Angleterre, 526.
Calices ou patenes de corne défendus, 526.
Callinique, patriarche de C P. 111. Exilé, 135.
Canons reçus par le concile *in Trullo*, 100. Canons des apôtres, 50. Selon les Latins, 80. Selon les Grecs, *pag.* 495.
Carloman, prince des François, 266. Quitte le monde, 318. Se fait moine

au mont Cassin, 319. Sa mort, 349.
Carloman, fils de Pepin roi des François, 425. Sa mort, 436.
Carolins. Livres écrits sous le nom de Charlemagne, contre le septieme concile, 538. Envoyés au pape Adrien, 564.
Capitulaires de Charlemagne : Premier, 426. Capitulaire d'Heristal, l'an 779. *pag*. 455. d'Aix-la-Chapelle, 789. *pag*. 535.
Captif délivré par la messe, 6.
Carême, comment on doit s'y préparer & l'observer, 476.
Carinthiens. Leur conversion, 439.
Ceddualla, roi d'Oüessex, va mourir à Rome, 93.
Célébrer la messe, c'est-à-dire, y assister, 257.
S. *Ceolfrid*, abbé de Viremouth, 150.
S. *Ceolulfe* roi de Northumbre, puis moine, 236.
S. *Chafre*. *Voyez* Theofred.
Chail ou Michel, patriarche Jacobite d'Alexandrie, 272.
Chanoines. Leur origine & leur regle par S. Chrodegang, 293. Leur clôture, 394. Nourriture, 395. Vêtemens, 396. Pénitence, 397. Serviteurs, 399.
Chant Romain, enseigné en Angleterre, 18. En France, 351. Chantres amenés de Rome en France par Charlemagne, 529. Chant Romain dans les monasteres de France, 537.
Chapelains nommés pour la premiere fois, 282.
Charles Martel maire du palais, 163. Favorise la mission de Frise, 178. & de Hesse, 191. S. Boniface croit cette protection nécessaire, 197. Charles Martel défait les Sarrasins près de Tours, 239. Sa mort, 265. On l'accuse d'avoir usurpé les biens des églises, 269.
Charles ou Charlemagne, fils aîné du roi Pepin, 347. Sacré roi, 425. Seul roi des François, 436. Son premier voyage à Rome, 441. Ses victoires sur les Huns & les Avares, 550. Il consulte toutes les églises sur l'erreur d'Elipand, 559. Il écrit aux Espagnols, contre lui, 561.
Chasse défendue aux clercs, 282. 426, & aux abbés, 538.
Chasuble, habit ecclésiastique, 283.
Christofle & son fils Sergius conjurent contre le faux pape Constantin, 420. Leur mort, 434.
S. *Chrodegang* évêque de Mets, 345. Apporte de Rome les corps de S. Gorgon, S. Nabor & S. Nazaire, 392. Il forme une communauté de clercs, 393. Sa regle, *ibid*. Sa mort, 399.
Cimetieres hors de Rome. Le pape Paul en transfere les corps saints, 396.
Cixila archevêque de Tolede, 544.
Clement imposteur de France, 290. Ses crimes, 311. Condamné au concile de Rome, 314.
Clercs. Divers reglemens pour leur vie au concile *in Trullo*, 104. Autres, 551. 569. Ne doivent plaider devant les juges séculiers, 569. Non condamnés sans participation des évêques, 427. Ne doivent être inscrits en deux églises, 523.
Cloches, Défense de les baptiser, 538.
Cloveshou, autrement Cliffe. Concile national sous l'archevêque Cuthbert, 316.
Code des canons de l'église Romaine donné à Charlemagne par le pape Adrien, 444.
Coënred roi des Merciens, meurt à Rome, 147.
Compere & commere, titres d'honneur, 350.
Compiegne. Concile sous Pepin, 374.
Comtes obligés à prêter la main aux évêques, 427.
Concile œcuménique. Conditions nécessaires, 513. Conciles généraux des états de Charlemagne, 550. Concile cinquieme falsifié par les Monothélites, 27. 49. Concile sixieme général. Premiere session, 23. Seconde, 26. &c. Derniere, 57. Cinq copies de sa définition de foi, 59. Reçu par les évêques d'Espagne, 71. Actes du sixieme concile conservés soigneusement, 78. 147. Au sixieme concile n'assista aucun évêque d'Orient, 501. Concile, sont les évêques d'une province, 12. Trois jours de jeûne au commencement de chaque concile,

115. Concile septieme œcuménique, commencé à C. P. & dissipé par les Iconoclastes, 488. Tenu à Nicée, 490. Premiere session, *ibid.* Seconde, 498. Troisieme, 499. Quatrieme, 502. Peu de critique des évêques de ce concile, 503. Confession de foi du concile, 507. Cinquieme session, 508. Sixieme, 513. Septieme session. Définition de foi, 517. Anathème contre plusieurs personnes, 519. Huitieme session, l'empereur présent, 520. Canons du septieme concile, 521. Traductions des actes, 525. Envoyés à Charlemagne par le pape, 538. Le septieme concile d'abord rejetté par les François, 541. 564. Envoyé en Angleterre par Charlemagne, & rejetté par les Anglois, 554.

Confession ordonnée aux chanoines, 397. Et aux pauvres matriculiers, 399. Confession au prêtre, même des péchés de pensée, 496.

Conon pape, 77. Sa mort, 81.

Constantin Pogonat empereur de C. P. travaille à la paix de l'église, 2. Souscrit au sixieme concile, & le fait exécuter, 59. Sa mort, 72.

Constantin d'Apamée Monothelite, condamné au sixieme concile, 55.

Constantin patriarche de C. P. Sa mort, 2. Sa mémoire justifiée au sixieme concile, 48.

Constantin pape, 136. Son voyage à C. P. 145. Sa mort, 152.

Constantin Copronyme, empereur, 183. Autrement Caballin succede à son pere, 269. Chassé, *ibid.* Rétabli, 294. Fait tenir un grand concile contre les images, 357. Son mépris pour la Sainte Vierge, 391. Ses superstitions payennes, 411. Sa mort, 448.

Constantin évêque de Natolie, chef des Iconoclastes, 199. S. Germain de C. P. s'efforce de le ramener, 200. 202. Constantin interroge S. Etienne, 387. Anathématisé au septieme concile, 519.

Constantin évêque de Silée, patriarche de C. P. 337. Prête serment contre les images, 403. Est banni, 405. Dégradé & mis à mort, 416, *&c.* Anathématisé au septieme concile, 519.

Constantin & Strategius freres, martyrs pour les images, 404.

Constantin pape, intrus par violence, 406. Ecrit au roi Pepin, 418 Fait des ordinations, 421. Déposé, & ses complices punis, 423. Condamné en concile, 429.

Constantin fils d'Irene empereur, 461. Epouse Marie Armenienne, 542. Est reconnu seul empereur, 543.

Constantin évêque de Constantia en Chipre assiste au second concile de Nicée, 491. Accusé faussement d'erreur dans les livres Carolins, 540. Et au concile de Francfort, 564.

Constantinople attaquée par les Musulmans, 47. 187.

S. *Corbinien* ordonné évêque par le pape, 168. Prêche dans le Norique, 169. Etablit son siége à Frisingue, 171. Sa mort, 254.

Cosme patriarche Melquite d'Alexandrie, 271. Rentre dans les églises usurpées par les Jacobites, & quitte l'hérésie des Monothelites, *ibid.*

Cosme patriarche Jacobite d'Alexandrie, 271.

Cosme évêque d'Epiphanie, Iconoclaste condamné par les trois patriarches, 391.

Cottions. *Voyez* Mangons.

Croix. Signes de croix au canon de la messe, 328. Pénitence de la croix, 398. Epreuve par la croix, 455.

Culte relatif, différent du culte de latrie, 219.

Curés. Leurs devoirs selon Theodulfe, 472.

S. *Cuthbert* évêque de Lindisfarne, 90.

Cyriaque patriarche Jacobite d'Antioche, 487.

Cyrus d'Alexandrie condamné au sixieme concile, 47. 57.

D

DAGOBERT II. roi d'Austrasie, ami de S. Vilfrid, 8. Tué & tenu pour martyr, 20.

Dametas. Surnom de Riculfe, 554.

S. *Damien* évêque de Pavie, 11.

Daniel, évêque de Vinchestre, 149. Sa lettre

lettre à saint Boniface, de la maniere d'instruire les payens. 191. Autre sur la communication avec les prêtres criminels, 198.
Daniel archevêque de Narbonne, 549.
David patriarche Jacobite, intrus à Antioche, 487. Sa mort, *ibid.*
David, surnom de Charlemagne, 554.
Décrétales des premiers papes, publiées par Isidore Mercator. Preuve de leur fausseté, 470.
Dégradation avant la peine de mort, 416.
Démon. Ses divers artifices pour troubler l'église, 252.
Deneard, prêtre envoyé par S. Boniface à Rome, 311.
S. *Denys*, monastere à Rome, 352.
S. *Denys* en France. Le pape Etienne II. y loge, 347. Y consacre un autel, & y couronne Pepin, 350.
Députés dans les conciles, tiennent le rang de ceux qu'ils représentent, 24.
Didier, roi des Lombards, 368. Veut surprendre le pape Adrien, 436. Est assiégé par Charlemagne, 441. Pris. meurt moine à Corbie, 445.
Dimanche, comment observé en Angleterre, 94. En France, 537. En Italie, 552. Ne doit être observé judaïquement, 366. A quoi doit être employé, 475. Un seul office le dimanche dans les grandes villes, *ibid.* Grecs communioient tous les dimanches, 95. Défense de s'absenter de l'église trois dimanches, 106.
Dingolvingue, lieu d'un concile en Baviere, 458.
Dispenses anciennes après la faute commise, 327.
Dixme. Ordonné la payer, 424.
Dome. Eglise cathédrale, 399.
Donation du roi Pepin à l'église Romaine de plusieurs villes d'Italie, 349. Ce qu'elle comprenoit, 357. Confirmée & augmentée par Charlemagne, 443. Il y ajoûte encore, 528.
Donus pape. Sa mort, 4.
Dot pour entrer en religion, comment permise, 524.
Droctegand, premier abbé de Gorze, envoyé par Pepin au pape, 344.

E

S. EBBON archevêque de Sens, repousse les Sarrasins, 237. Sa mort, 289.
Ebroïn maire du palais, établit de faux évêques, 20. Sa mort, 22.
Ecole du diocese d'Orléans, 477. Du palais, 530. Charlemagne en établit par-tout, 536.
Edbert archevêque d'Yorc, 308.
Sainte *Edburge* abbesse, assiste S. Boniface, 256.
S. *Egbert*, tente d'aller en Frise, 96. Réunit à l'église les moines de Hy, 174.
Egbert archevêque d'Yorc, 228. Bede lui écrit, *ibid.* Sa mort, 462.
Egfrid roi de Northumbre, favorise S. Benoît Biscop, 17.
Egica roi des Visigots en Espagne, 84. 127.
Egila évêque d'Elvire, 545.
Eglises, respect qui leur est dû, 106. 473. Immobilité & infaillibilité de l'église, 203. 246. 485. 488. Eglises pillées en France sous Charles Martel. Lyon & Vienne sans évêques, 269. 277.
Elbert archevêque d'Yorc, 462.
Elie patriarche Melquite de Jerusalem, 486.
Elifant archevêque d'Arles, 549. 567.
Elipand archevêque de Tolede, enseigne que J. C. est fils adoptif, 544. Sa lettre à l'abbé Fidele, 546. Ses erreurs, 548. Ecrit aux évêques de France & à Charlemagne, 558.
S. *Eloi* Sa prophétie sur les rois de France, 20. &c.
Embrun, métropole, 568.
Empereur, suivant la coûtume, a séance au concile œcuménique, 221. Empereur de C. P. reconnu pour maître par les Chrétiens d'Orient, 254. & par les papes Gregoire III. Zacarie, 291. Paul, 377.
Enbald, archevêque d'Yorc, 462. Tient le concile de Calcut, 526.
Enguerran évêque de Mets, archichapelain, 469. 569. Sa collection de

canons, 469.

Eoba disciple de S. Boniface évêque d'Utrecht, 256.

S. *Epiphane*. Réponse à son autorité contre les images, 251.

Ermangarde, fille du roi Didier, mariée à Charlemagne, & répudiée, 433.

Ermites vagabons défendus, 108.

Ervige roi des Visigots en Espagne, 63.

Esclaves. Moines Grecs n'en avoient point, 95. Défendu de vendre aux payens des esclaves chrétiens, 287. 330. *Voyez* Serfs.

Espagne conquise par les Musulmans, 158. Etat des Chrétiens sous leur domination, 274. Erreurs en Espagne, dont se plaint le pape Adrien, 545.

S. *Esprit* procede du Pere par le Fils. Se peut soûtenir selon le pape Adrien, 565.

Ste *Eteldrite*, reine, vierge, 4.

Ethelbalde roi des Merciens, S. Boniface lui écrit pour le tirer de la débauche, 307.

Ethelrede roi des Merciens, puis abbé, 144.

Etherius évêque d'Osma s'oppose à l'erreur d'Elipand, 548.

Etienne Monothélite, disciple de Macaire d'Antioche, 25. Déposé avec lui au sixieme concile, 38.

S. *Etienne* abbé, appellé de Palestine pour réformer les moines de C. P. 210.

Etienne patriarche Melquite d'Antioche, 271.

Etienne élu pape, & non compté, 332.

Etienne II. pape, *ibid.* Implore le secours du roi Pepin, 344. Va en Lombardie, 345. En France, 346. Aide à faire Didier roi des Lombards, 369. Sa mort, 372.

Etienne III. pape, 422. Demande au roi Pepin des évêques, pour tenir un concile, 424. S'oppose en vain au mariage du roi Charles avec la fille du roi Didier, 432. Sa mort, 434.

S. *Etienne* abbé du mont S. Auxence, 370. Sa naissance, 391. Copronyme le fait tirer de sa cellule, 380. Il est calomnié par le moine Sergius, 382. Puis par George qui feint de se rendre moine, 385. Etienne exilé, & le monastere brûlé, 387. Il confond les commissaires de l'empereur, 388. Exilé à Proconese, où les disciples se rassemblent, 390. Fait plusieurs miracles avec les images, 400. L'empereur l'interroge, 401. Il foule aux piés la monnoie, 402. Sa derniere prison, 407. Une femme pieuse le nourrit, 408. 411. Son martyre, 414. Ses reliques conservées, 415.

Les deux *Evaldes* prêtres & martyrs, 118.

Eucharistie. Canons du concile *in Trullo*, 106. Pain fait exprès, 114. Un seul calice, 196. Passage de S. Jean Damascene, 298. Exhortation à la communion fréquente, 317. 477. Eucharistie, seule image de J. C. selon les Iconoclastes, 340. Réponse du septieme concile à l'objection des Iconoclastes touchant l'Eucharistie, 515. Eucharistie comment image ou figure, 516.

S. *Eucher* évêque d'Orléans exilé par *Charles-Martel*, 243.

Eude duc d'Aquitaine gagne une grande victoire sur les Sarrasins, 237.

Evêques in partibus. Leur origine, 105. Toute la religion soûmise à l'évêque, 165. Suite d'évêques inconnue en plusieurs églises de Gaule, 239. Evêques des monasteres, 373. 392. 468. Laïques exclus de l'élection des évêques, 429. Examen des évêques à leur ordination, 521. Reglemens touchant les évêques, 569.

Sainte *Eulalie*. Ses reliques transférées par le roi Silo, 547.

Eusébe de Pamphile. Jugement de sa doctrine, 510.

S. *Eustathe* martyr à Carres en Mesopotamie, 270.

Eutychius dernier exarque de Ravenne veut faire tuer le pape Gregoire II. 215. S'enfuit en Grece, 333.

Exarcat de Ravenne éteint, *ibid.*

Excommunication, comment observée, 366.

F

FAIDE, droit de vengeance, 375.

Faramond faux évêque de Mastricht, 20.

Farfe monastere. Son origine, 126.
Fastrade femme de Charlemagne, 550.
Felix de Seville transferé à Tolede, 114.
Felix évêque d'Urgel enseigne que J. C. est fils adoptif, 545. Assiste au concile de Narbonne, 549. Convaincu à Ratisbonne, abjure à Rome, 552. Recommence à soûtenir son erreur, & par quelles raisons, 554.
Femmes ne doivent approcher de l'autel, 472.
Feu nouveau pour le cierge pascal n'est de la premiere antiquité, 326.
Fêtes. Quatre fêtes de la Vierge dès le septieme siecle, 124. Autres fêtes, 364.
Filioque. Grecs reprochent aux Latins d'avoir ajoûté ce mot, au Symbole, 405. Pourquoi ajoûté, 551.
Flaccus Albinus, surnom d'Alcuin, 553.
Fortunius évêque de Carthage a C. P. 51.
Fosite, dieu des Danois, 119.
France. Désordre en l'église de France à la fin du septieme siecle, 20. Et pendant le huitieme, 269. Cessation de conciles, pendant 80. ans, 278. Evêques de France envoyés à Rome pour un concile, 428.
Francfort. Concile général de l'empire François, 560. Lettre synodique contre l'erreur d'Elipand, 561. Canon fameux touchant les images, 563.
Frioul. Concile tenu par le patriarche Paulin, 549.
Frisingue, un des quatre évêchés de Baviere, 261.
Froïla roi des Chrétiens d'Espagne, 42.
Fromage permis en carême, 396.
Fulde monastere. Sa fondation, 303. Exempt de la jurisdiction de l'évêque, 326. Ecole de Fulde célebre, 530.
Fulrad, Prêtre, archichapelain du roi Pepin, & abbé de S. Denys, envoyé en Italie, 329. 352. 357. S. Boniface lui recommande ses disciples, 359. Obtient privilege d'avoir un évêque à S. Denys, 373. Confirmé, 468. Mort de Fulrad, & ses richesses, 469.

G

S. GAL. Fondation du monastere de Durgauge ou S. Gal, 318.
Gemmulus, archidiacre de Rome ami de S Boniface, 311. 315.
Gentilli. Concile sous Pepin en 767. *pag*. 405.
S. *Geome*, monastete près de Langres, 174.
George patriarche de C. P. 22. Quitte les Monothelites dans le sixiemé concile, 31. Et tous les évêques de sa dépendance, *ibid* Sa mort, 7.
George patriarche Melquite d'Antioche, 99.
S. *George* de Chipre anathématisé au concile des Iconoclastes, 343. Justifié au septieme concile, 517.
George patriarche Jacobite d'Antioche, 336. Sa mort, 487.
S. *George* martyr. Son chef trouvé par le pape Zacarie, 331.
George évêque de Preneste, consécrateur du faux pape Constantin, 407.
Gerbod, ordonné évêque, sans avoir été diacre, déposé, 569.
Germanie. Concile sous Carloman, 281. 284. Faux évêques & faux prêtres en Germanie, opposés à S. Boniface, 323.
S. *Germain* évêque de Cyzique, favorise les Monothelites, 154. Il est fait patriarche de C. P. 160 Il résiste à l'empereur Leon pour les images, 200. 208. Il prédit la triste fin de son syncelle Anastase, 209. Retraite de S. Germain, & sa mort, *ibid*. Ses écrits, 210. Anathématisé au concile des Iconoclastes, 343. Justifié au septieme concile, 517.
Gevilieb évêque de Mayence, déposé pour homicide, 306. Meurt pénitent, 327.
Gisele, fille de Pepin, filleule du pape, 375.
Gonderic archevêque de Tolede, 128.
S. *Gorgon*, &c. Translation de leurs reliques en France, 392.
Grammaire. Charlemagne en amene des maitres de Rome, 530.
S. *Gregoire II*. pape, 159. Ses lettres

pour la mission de Turinge, 165. Décrétale à saint Boniface, 195. Lettre à saint Germain sur les images, 206. Gregoire s'oppose à la révolte de l'Italie contre l'empereur Leon, 215. Sa mort, 216.

S. *Gregoire*, disciple de saint Boniface, le suit en Turinge, 179. Gouverne l'église d'Utrecht, 365. 451. Ses vertus & sa mort, 450. &c.

S. *Gregoire* de Nazianze défendu par saint Germain de C. P. 210.

Gregoire III. ou le jeune, pape, 217. Sa premiere lettre à l'empereur Leon, 218. La seconde, 222. Décrétale à saint Boniface, 225. Lettres en Germanie, 257. Autre lettre à saint Boniface, 262. Veut se soustraire de l'obéissance de l'empereur, 263. Implore le secours de Charles Martel, *ibid.* Ses offrandes aux églises, 266. Sa mort, *ibid.*

S. *Gregoire I.* Ses dialogues traduits en grec par le pape Zacharie, 331. Cité pour le culte des images, 566.

Gregoire de Neocésarée, préside au concile des Iconoclastes, 337. Demande à se réunir, 498. Est reçû, 500.

Gregoire légat du pape Adrien en Angleterre, 525.

Grimon, archevêque de Roüen, 289.

Guerre. Le pape prononce sur la justice d'une guerre, 528.

H

HABIT monastique. Sebbi roi d'Essex le prend en mourant, 6. Habit monastique des Grecs, noir, 383. Ses parties, 386. Respect de saint Etienne d'Auxence pour le saint habit, 413.

Heretiques convertis, comment reçûs dans l'église, 109. Distinction entre les chefs & les sectateurs, 496. Ceux qu'ils ont ordonnés, comment reçus, 497.

Hildebalde, archevêque de Cologne, archichapelain de Charlemagne, 569.

Hildebert évêque de Cologne, prétend s'attribuer Utrecht contre saint Boniface, 538.

Hildegarde, femme de Charlemagne, 433. 462.

S. *Hildegrim*, frere de saint Ludger, 466.

Hirsfeld, monastere. Sa fondation, 301.

Honorius pape, condamné par le sixieme concile, 45. 57. 59. Et par le pape Leon II. 62. 68. Et par Theodore patriarche de Jerusalem, 419. Sa condamnation mentionnée au second concile de Nicée, 514.

Hôpitaux, fondés ou rétablis par le pape Etienne II. 332.

Hospitalité recommandée, même aux laïcs, 475.

S. *Hubert*, évêque de Mastricht, 182.

Hy. Moines Hibernois de l'isle de Hy, quittent le schisme, 174.

I

JACOBITES Syriens, établis en Thrace, 143.

Jambert archevêque de Cantorberi, tient un concile avec les légats du pape, 527.

Icham calife, 270. Sa mort, 271.

Iconoclastes. Commencement de cette hérésie, 199. Ils honoroient la croix, 211. L'évangile, &c. 249. Concile des Iconoclastes, prétendu septieme œcuménique, 337. Sa définition de foi, *ibid.* Condamnation des images, 341. Exécution de ce décret, 343. Reproches de saint Etienne d'Auxence contre le concile des Iconoclastes, 389. Et du second concile de Nicée, où il est refuté, 513, &c. Rejetté par les François, 538. Pays exempts de l'hérésie des Iconoclastes, 370.

Idolatrie. Sa différence d'avec le culte des images, 204. 207. 219. 247. 509.

Jean patriarche Jacobite d'Alexandrie, 1. Sa mort, 73.

S. *Jean* évêque de Bergame, 11.

Jean patriarche de C. P. Sa mémoire justifiée. 48.

Jean V. pape, 76. Sa mort, *ibid.*

Jean Platys exarque de Ravenne, soutient l'anti-pape Pascal, 81.

S *Jean* évêque des Gots, 210.

Jean VI. pape, 125. Sa mort, 136.
Jean VII. pape, 136. Sa mort, 137.
Jean patriarche de C. P. sous Philippique, 154. Sa lettre au pape, *ibid.* Est déposé, 160.
Jean évêque d'Yorc, 227.
Jean patriarche Jacobite d'Antioche, 272.
S. *Jean* Damascene ou Mansour, 246. Ses écrits pour les images, *ibid.* &c. Sa lettre à l'abbé Jourdain sur le Trisagion, 296. Son traité de la foi orthodoxe, 297. Ses autres écrits, 299. S. Jean Damascene anathématisé au concile des Iconoclastes, 343. Justifié au septieme concile, 517.
S. *Jean Baptiste.* Son chef transferé à Emese, 372.
S. *Jean* abbé de Monagrie & martyr, 410.
Jean syncelle du patriarche d'Antioche, légat au septieme concile, 485. 490.
Jean patriarche Jacobite d'Alexandrie, 487.
Jean évêque d'Ephese assiste au second concile de Nicée, 491.
S. *Jean* Chrysostome. Originaux de ses écrits brûlés, 544.
Jerome frere du roi Pepin, 352.
Jesus-Christ. Fausse lettre de J. C. publiée par Adalbert, 312.
Jezid calife, Sa mort, 73.
Images faites à Rome par ordre des papes, 566. Miracles par les images, 206. Images des Grecs de plate peinture, 206. Utilité des images, 222. Portées dans les voyages, 224. Explication du précepte de ne point faire d'images, 246. 253. Ce que signifie le mot image, 248 Autorités des peres pour le culte des images, 244, 251. 503. 521. Images n'étoient sanctifiées par aucune priere, 516. 539. Images rétablies par ordre du concile de Nicée, 513. Antiquité des images, 514. Reçues par les François, sans leur rendre aucun culte, 538. En avoient de relief. Images dans les monasteres de saint Benoît Biscop, 19. Images des condamnés au sixieme concile, ôtées des églises, 60. Images de J. C. en forme d'agneau, 107. Comment l'église honore les images, 101. 205. 219. On ne rend aucun culte aux images des parens, 205. Images des empereurs honorées, 540.
Ina roi d'Ouessex. Ses loix, 93.
Interdits ecclésiastiques modérés, 67. Défendus par le septieme concile, 522.
Irene impératrice honore les images, 461. Gouverne pendant le bas âge de son fils, *ibid.* Fait tenir le second concile de Nicée, 488. Croit à des devins, 543.
Irmensul idole des Saxons, 438.
Isaac patriarche Jacobite d'Alexandrie, 73.
Isaac patriarche Jacobite d'Antioche, 336.
Isidore Mercator, auteur des fausses décrétales, 470.
Italie abandonnée par les empereurs de C. P. 335. Charlemagne se plaint des mœurs des évêques d'Italie, 463.
Ithier abbé de saint Martin de Tours, obtient un privilége du pape Adrien, 468.
Juifs d'Espagne, réduits en servitude, 116. En Syrie trompés par un faux Messie, 188. Baptisés par force sous Leon Isaurien, 190. On défend l'entrée de l'église aux Juifs mal convertis, 524.
Julien patriarche Jacobite d'Antioche, 73.
S. *Julien* archevêque de Tolede, 85. 64. Ses écrits, 85.
Justes parfaits, distingués des confesseurs, 420.
Justinien II. empereur, 72. On lui coupe le nez, & on le chasse, 112. Il se rétablit, 135. Sa mort, 152.
Juvave, à présent Salsbourg, siége épiscopal du Norique, 167.

K.

S. KILIEN apôtre de Virsbourg & martyr, 78.

L

LAIQUES ne peuvent être ordonnés évêques, 429. A quelles conditions on leur donnoit des biens ecclésiastiques, 571.
S. *Lambert* de Mastricht rétabli, 141. Tué, 142. Ses reliques transferées à Liege, 182.
S. *Lambert* abbé de Fontenelle, puis archevêque de Lyon, 74.
Langue. Les prêtres doivent savoir expliquer en langue vulgaire le symbole, l'oraison dominicale, la messe, &c. 317. Permis de prier Dieu en toute langue, 570.
Latrie, culte dû à Dieu seul, 247.
Lebvin apôtre de Deventrie. 451. Ses travaux en Saxe, & sa mort, 453.
Legs pieux par qui exécutés, 571.
S. *Leon II.* pape, 60. Reçoit le sixieme concile, 62. En envoie la définition en Espagne, 68. Sa mort, 69.
Leon Isaurien empereur, 162. Nommé Conon au baptême, 208. Veut faire mourir le pape Gregoire II 190. 214. Se déclare contre les images, 199. Défait ceux qui s'étoient révoltés sous ce prétexte, 207. Rejette l'intercession des saints & les reliques, 209. Publie un decret contre les images, *ibid.* L'Italie se révolte contre lui, 212. 221. Il rejette les lettres de Gregoire III. 224. 244. Sa mort, 269.
Leon Chazare fils de Constantin Copronyme, associé à l'empire, 403. Succede à son pere, 448. Se déclare contre les images, 450. Sa mort, 461.
Leon archevêque de Ravenne, 431. Fait mourir Paul Afiarte, 437. Usurpe plusieurs villes, 462.
Leonce patrice reconnu empereur, 111. Déposé, 117. Mis à mort, 135.
Leonce évêque de Naples en Chypre. Ses écrits, 505.
Lepre. Cause de dissoudre le mariage, 374.
Leptines ou Lestines, concile sous Carloman en 743. 286.
Lettres apostoliques données gratis, 290.
Liege, siége épiscopal, 183.
Sainte *Liobe* parente de S. Boniface, premiere abbesse en Germanie, 304. 360.
Liturgie de S. Chrysostome, son antiquité, 297. Liturgie d'Espagne employée par Felix d'Urgel, pour soûtenir son erreur: comment peut être expliquée, 561.
Lombards. Quelle idée en donne le pape Etienne III. 433. Fin de leur royaume en Italie, 445.
Louis fils de Charlemagne roi d'Aquitaine, 462.
S. *Ludger* disciple de S. Gregoire d'Utrecht, travaille en Frise, 461. Va à Rome, 464. Charlemagne le charge d'instruire les Frisons, 467.
Luitprand roi des Lombards. Sa mort & ses vertus, 393.
S. *Lulle* prêtre, disciple de saint Boniface, 325. Ses commencemens, 359. Ordonné archevêque de Mayence, *ibid.* Opposé à saint Sturme, 457. Sa mort, 471.

M

MACAIRE patriarche d'Antioche Monothelite, résidant à C. P. 2. Prétend prouver son hérésie au sixieme concile, par les conciles, 25. Par les peres, 29. Sa confession de foi, 34. Ses passages tronqués, *ibid.* 38. 38. &c. Il est déposé, 38. On lui fait reconnoitre ses écrits, 44. Le concile refuse de le rétablir, *ibid.* Il est envoyé à Rome en exil, 62. Et demeure impénitent, 72.
Magenaire abbé de S. Denys, obtient un privilége du pape Adrien, 468.
Magenard archevêque de Rouen, 569.
Mages Persans punis, 372.
Mahadi, autrement Mahomet Almahadi calife, persécute les Chrétiens, 448. Sa mort, 486.
Malmesbury, monastere. Son origine, 148.
Mangons ou Cottions, espece de pénitens abolis, 536.
Manichéens en Thrace, 370.
Mansour. *Voyez* S. Jean Damascene.
S. *Mansuet*, archevêque de Milan, 11.
Mansus ou Casata, terre d'une famille de serfs, 535.

Marchelme disciple de S. Gregoire d'Utrecht, 450. 452.
Mariages. Permis aux clercs majeurs de garder leurs femmes par le concile *in Trullo*, 101. &c. Mariages illicites, 183. 329. Mariages entre parens, défendus à l'infini, 195. Mariage avec la commere défendu, 255. Défense de se marier faisoit partie de la pénitence, 329. Mari plutôt cru que la femme touchant la consommation du mariage, 374. Mariage défendu entre personnes d'âge trop inégal, 551. Mariages doivent être publiés, 366. 551.
Marin prêtre de l'église Romaine. Le pape le veut faire évêque en France pour le punir, 378.
S. *Martin* moine de Corbie, confesseur de Charles Martel, 266.
Martyrologe Romain. Son antiquité, 30.
Martyrs des Musulmans en Orient, 270. 272. En France, 239. 241. Martyrs pour les images, 211. 245. Constantin patrice, &c. 404. Plusieurs moines, 409. Autres, 417.
Matriculiers, pauvres entretenus par l'église, 399.
Mauregat roi des Chrétiens d'Espagne, 547.
May. Assemblée des François au premier jour de Mai au lieu de Mars, 365.
Mayence. Rétablie métropole en faveur de S. Boniface, avec treize suffragans, 316. Le pape l'approuve, 325.
Menas patriarche de C. P. Discours supposé sous son nom par les Monothélites, 27. La fausseté reconnue, 49.
Merouan calife, 73.
Merouan dernier calife Ommiade. Sa mort, 335.
Messe. Le célébrant doit communier à chaque messe, 66. Messe des présanctifiés, 148. Messe des morts pour tuer les vivans, 115. Un seul prêtre doit achever la messe, 293. Ne doit la célébrer seul, 472. Défendue le dimanche dans les maisons, 538.
Messie. S'il ne doit venir qu'au sixieme âge du monde, 87.
Mets. Ecole célebre pour le chant, 529. Titre d'archevêque donné à quelques évêques de Mets, 569.
Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie. *Voyez* Chail.
Michel archevêque de Ravenne, intrus, 431. Chassé, 432.
Miel sauvage de S. Jean, 134.
Migetius évêque d'Espagne retardoit la Pâque, 545. Condamné en concile, 546.
Milon usurpateur de Treves & de Reims, 164. 289. Sa mort, 327.
Mina ou Menas patriarche Jacobite d'Alexandrie, 448. 487.
Minden en Saxe. Erection de cet évêché, 467.
Moavia calife. Sa mort, 1.
Moines destinés à faire l'office en certaines églises, 140. 267. Moines odieux à Constantin Copronyme, 370. Les nomme abominables. *Amnemoneutous*, 379. Les donne en spectacle à C. P. 403. Moines confesseurs en prison avec S. Etienne, 407. Ils abandonnent C. P. 371. Ils sont persécutés en Natolie, 447. Moines doivent déclarer leur foi dans les conciles, 499.
Monasteres de France ruinés par les Sarasins, 237. 241. Monasteres rétablis par le pape Gregoire II. 172. Par Gregoire III. 267. Monasteres en Espagne sous les Arabes, 274, 426. Monasteres de Syrie & de Palestine ruinés, 295. Monasteres royaux & épiscopaux en France, 366. Evêques des monasteres, 468. Monasteres doubles défendus, 524. Petits, réunis aux grands, 537. Monasteres abusifs en Angleterre, 230.
Monogramme ou chiffre de Charlemagne, 443.
Monophysites, hérétiques amenés en Thrace, 296.
Monothelites anciens & nouveaux, 14. Plusieurs évêques Monothelites se convertissent dans le sixieme concile, 31. 33.
Montanistes baptisés par force sous Leon Isaurien, 190.
S. *Moran* évêque de Rennes, 294.
Morts. Défendu de les enterrer dans les églises, 473. Et aux tombeaux des payens, 534.

Musulmans. Leurs erreurs réfutées par S. Jean Damascene, 299. Ils persécutent les Chrétiens d'Orient, 371. Avec quelle crainte ces Chrétiens vivoient sous leur domination, 484. Ces Chrétiens ne les reconnoissoient pour maitres, 501

N

NARBONNE. Concile sous Charlemagne, 549.
Nicephore secrétaire de l'empereur assiste au second concile de Nicée, 490.
Nicetas patriarche de C P. 40[illegible]. Efface les images, 418 Sa mort, 460. Anathématisé au septieme concile, 51[illegible].
Nicolas evêque de Cysique, assiste au second concile de Nicée, 491.
Nonantule monastere. Sa fondation, 333.
Northelme archevêque de Cantorberi, 2[illegible]7. Consulté par S. Boniface, 255.
Notes pour le chant, 529.
Nuncupatif. J. C. selon Felix d'Urgel, n'est que Dieu nuncupatif, 5[illegible]5. Réfutation d'Alcuin, 556. & *suiv*.

O

OECONOME en chaque église, 524.
Offa roi des Merciens, assiste a un concile, 526.
Offra roi d'Essex, moine à Rome, 147.
Omar calife persécute les Chrétiens, 18[illegible]. Sa mort, 188.
Ommia, derniers califes de la maison d'Ommia, 33[illegible]. Fin de cette race, *ibid*.
Oppa usurpateur du siége de Tolede, 128. Rend la ville aux Arabes, 15[illegible]. Les mene contre Pelage, 185.
Ordinations aux quatre-tems, 293. Ordinations du faux pape Constantin cassées, 430.
Orgues. Les premieres vûes en France, 375.
Orient. Lettre des évêques d'Orient lûe & approuvée au second concile de Nicée, 5[illegible]1.
Osnabruc. Fondation de cet évêché, 531.
S. *Othmar* premier abbé de S. Gal, 319.
Est calomnié & condamné dans un concile, [illegible]9. 367. Sa mort, 368.
S. *Ouen* archevêque de Rouen. Sa mort, 74.
Oviedo monastere, puis ville épiscopale, 425.
Oulit, Oualid ou Valid calife, 1[illegible]6. Sa mort, 1[illegible]1.
Ovon. Frison sauvé par saint Vulfran, 121.

P

PADERBORN. Premiere assemblée des François en ce lieu, 45[illegible].
Paldon premier abbé de S. Vincent de Voltorre, 126.
Pallium accordé gratuitement, 290.
Pape. On payoit une somme à l'empereur pour l'ordination du pape, 69. Permis l'ordonner sans envoyer a C. P[illegible]o. Papes Grecs & Syriens, 143. Armes des papes spirituelles, 22[illegible]. Le saint siége observe les canons, 280. On ne peut régler sans le pape les affaires ecclésiastiques, 389. Sept évêques cardinaux suffragans du pape semainiers à S. Jean de Latran, 434. Autorité du pape dans les conciles oecumeniques, reconnue par les Orientaux, 501. Sa seule autorité ne suffit pour faire recevoir un concile, 564.
Parains à la confirmation, 24[illegible].
S. *Pardoux* premier abbé de Gueret, 242.
Passages des peres produits par les Romains contre les Monothelites, examinés au sixieme concile, 39.
Passau, autrement Patave, un des 4. Evechés de Baviere, 262.
Patrice. Dignité donnée à Pepin & à ses fils, 350.
Patrimoines de l'église Romaine chargés d'impositions, 61. 78. Confisqués par Leon Isaurien, 245. Le pape Adrien en demande la restitution, 482. 567.
Pavie. Son évêché consacré par le pape, 159.
Paul patriarche de C. P. condamné au sixieme concile, 45. 58.
Paul Autre patriarche de C. P. 78. Sa mort, 111.
Paul patriarche de C. P. 460. Sa retraite, 478.

478. Sa mort, *ibid.*

Paul diacre. Sa fortune & ses écrits, 531. Fin de son histoire des Lombards, 294.

Paul frere du pape Etienne II. 333. Lui succede 373. Bâtit plusieurs églises, 376. Sa complaisance pour Pepin, 378. Sa mort, 406.

Paul Afiarte chambellan du pape, 434. Sa mort, 437.

Paul abbé & martyr des images, 409.

Pauliciens, espece de Manichéens, 370.

Paulin maître de Grammaire, puis patriarche d'Aquilée, aimé de Charlemagne, 552. Qui lui envoie l'écrit de Felix d'Urgel, 556. Paulin le réfute, 560.

Pelage roi d'Asturie en Espagne, 185. Ses victoires sur les Sarasins, 186. Sa mort, 273.

Pelerinages dangereux aux femmes, 285.

Penitence forcée, approuvée au douzieme concile de Tolede, 65. Pénitence publique donnée à la mort, même aux évêques, 67. Communion accordée aux pénitens, 95. Pénitence des nouveaux mariés, *ibid.* Pénitences abrégées dès la fin du huitieme siecle, *ibid.* Pénitentiel de S. Theodore de Cantorberi; *ibid.* Pénitence délivre les Saxons de la mort, 534.

Pepin de Heristal, ou l'ancien, maire du palais, favorise la mission de Frise, 97. Sa mort, 163.

Pepin fils de Charlemagne roi d'Italie, 462.

Pepin le Bref né, 163. Prince des François, 266. Succede à Carloman, 318. Pepin élu & sacré roi, 328. Reçoit le pape Etienne II. à Pontyon, 347. Pepin sacré encore une fois par le pape, 350. Sa piété, 424. Sa mort, 425.

Peres de l'église sont d'accord entr'eux, 497. Peres cités par Alcuin, 558.

Pertarit roi des Lombards reçoit S. Vilfrid, 8. Sa mort, 83.

Sainte *Petronille*, Translation de ses reliques, 376.

Petronax rétablit le mont Cassin, 171. Sa mort, 321.

S. *Philarete* oncle de l'impératrice Marie, 542.

Philippe prêtre élû pape, & déposé aussitôt, 422.

S. *Pierre* évêque de Pavie, 159.

Pierre patriarche Melquite d'Alexandrie, 99.

Pierre de C. P. condamné au sixieme concile, 45. 58.

S. *Pierre* évêque de Damas, martyr, 272.

S. *Pierre* de Majume martyr, 272.

S. *Pierre* évêque de Pavie, 294.

S. *Pierre* apôtre. Lettre en son nom, envoyée par le pape Etienne à Pepin, 354.

Pierre reclus & martyr, 410.

Pierre Stylite & martyr, 417.

Pierre archiprêtre de Rome, légat au second concile de Nicée, 490.

Pierre archevêque de Milan, 360.

Pierre abbé de S. Sabas de Rome, légat au second concile de Nicée, 490.

Pierre évêque de Verdun se justifie au concile de Francfort, 568.

S. *Platon* abbé de Sacudion assiste au second concile de Nicée, 490.

Plegouin moine. Bede lui écrit pour justifier sa chronologie, 233.

Politien patriarche Melquite d'Alexandrie, 378.

Polychrone Monothelite & fanatique condamné au sixieme concile, 53.

Pontyon. Pepin y reçoit le pape Etienne II. 347.

S. *Porcaire* II. abbé de Lerins, & ses moines martyrs, 240.

Poton abbé de S. Vincent de Vult, 446.

Précaire, permis au prince de prendre une partie des biens d'église à titre de précaire, 287. 456.

Prêtres, comment permis à la suite des armées, 282. 426. Prêtres criminels doivent être interdits, 198. 323. Permis d'ordonner prêtre à 25. ans, 326. Prêtre doit toûjours porter de quoi administrer les sacremens, 363. Ne peut baptiser, ni célébrer la messe sans permission de l'évêque, 366.

Prêtresses, femmes de prêtres, 184. Leur est défendu de se marier, *ibid.* 330.

Prieres prescrites aux laïques, 474.

Prieres ordonnées par Charlemagne pour la guerre contre les Huns, 550.
Prom monastere. Sa fondation, 425.
Puissance ecclésiastique & seculiere, leur distinction, 223. 252. 254.
Pyrrhus de C. P. condamné au sixieme concile, 45. 58.

Q

QUIERCY sur Oise. Décisions du pape Etienne II. 348.
Quirice archevêque de Tolede, 62.

R

RACHIS roi des Lombards, 294. Se rend moine au mont Cassin, 320.
Ratbod roi ou duc des Frisons, 96. Respecte S. Villebrod, 120. Sa mort, 176.
Ratisbonne, auparavant Reginum, un des quatre évêchés de Baviere, 166. 261. Concile de Ratisbonne où Felix d'Urgel est condamné, 552.
Ravenne. Son église soûmise à celle de Rome, 69. Se révolte encore, 143. Se soûmet, 159. Prise par les Lombards, 214. 333. Vains efforts des Grecs pour la retirer, 356.
Reclus. Permission de l'évêque & de l'abbé, 170.
Religieuses. Défenses de les parer à la prise d'habit, 108. Non rasées, 283. Leur clôture, 551.
Reliques divisées, même en Occident, 172. Reliques toûjours portées avec le roi, 375. Nulle église consacrée sans reliques, 523.
Remy frere du roi Pepin archevêque de Rouen, 378. 392.
Réparations des églises, 113.
Rétributions ou aumônes pour les messes & autres fonctions, 394.
S. *Richard* à Luques, 259.
Richbold archevêque de Treves. Charlemagne lui envoie l'écrit de Felix d'Urgel, 556.
Riculfe archevêque de Mayence, Surnommé Dametas, 554.
S. *Rigobert* archevêque de Reims résiste à Charles Martel, qui le bannit, 163. Sa mort, 164.
Roderic dernier roi des Visigots en Espagne, 153.
Rois d'Angleterre, amis de S. Boniface, 255.
Rome. Concile en l'affaire de S. Vilfrid, 9. Autre pour députer à C. P. 10. Ses lettres à l'empereur Constantin, 11. Ignorance à Rome dans le septieme siecle, 11. 14. Concile sous Gregoire II. 183. Concile sous Gregoire III. pour les images, 244. Superstitions à Rome, 280. Concile sous Zacharie, 292. Autre contre Adalbert & Clement, 311. Autre contre le faux pape Constantin, 428.
Roüen. Concile de saint Ansbert, 75.
S. *Rupert* évêque de Vormes, puis de Salsbourg apôtre du Norique, 166.

S

SAFFAH premier calife Abaside, 335. Sa mort, 336.
Saints. Comment l'église les honore, 219. 250. 481. Honorés par les Iconoclastes, 249.
Salaires pour rendre la justice, défendus, 366.
Salem gouverneur de Syrie, persécute les Chrétiens, 371.
Salsbourg. Un des quatre évêchés de Baviere, 261. *Voyez* Juvave.
Samedi. Les Grecs défendent de jeûner ce jour, 106. Défense de fêter le samedi, 552.
Samson prêtre Ecossois hérétique, 324.
Sang. Défendu de le manger, 95. 106. 545.
Saragoce. Troisieme concile en 691. 98.
Saranta Pechys Juif, persuade au calife Yesid d'abolir les images, 189.
Sarasins. Leurs incursions en France, 236. 238. 265.
Sardaigne. Ordinations de ses évêques rendues au pape, 76.
Savaric évêque d'Auxerre, guerrier, 162.
Sauterelles de S. Jean, 134.
Saxons. Leur sévérité contre les adulteres & autres débauches, 308. Premiere campagne de Charlemagne contre eux, 438. Plusieurs se con-

vertissent, 454. 456. Charlemagne y envoie des prêtres, 457. Pénitence des Saxons apostats, 468. Capitulaire pour la Saxe, 533. Peine de mort contre ceux qui ne reçoivent le baptême, 534.
Sclaves. Peuple barbare, 302.
S. *Sebald* apôtre de Nuremberg, 259.
S. *Sebastien* invoqué pour la peste, 83.
Serfs, servitude ignorée rend le mariage nul, 303. Défense de remplir le clergé de serfs, 536.
Sergius pape, 81. Sa mort, 124.
Sergius de C. P. condamné au sixieme concile, 43. 57.
Sergius fils de Christofle conjure avec lui contre le faux pape Constantin, Sa mort, 434.
Sermens. On ne doit craindre de fausser les mauvais, 506. Regles sur les sermens, 420.
Seville. Concile tenu par Elipand, 546.
Silo roi des Chrétiens d'Espagne, 547.
Simon patriarche Jacobite d'Alexandrie, 73.
Simonie. Canons du septieme concile, 522. Taraise s'applique à l'abolir, 524.
Sinderede archevêque de Tolede, 128. S'enfuit à Rome, 159.
Sisbert archevêque de Toledé, 87. Déposé, 114.
Sisinnius pape, 137.
Sisinnius Pastilas préside au concile des Iconoclastes, 337. Envoyé à saint Etienne, Anathématisé au septieme concile, 519.
Soissons. Concile sous Pepin en 744. p. 28?.
Soliman calife, 161. Sa mort, 187.
S. *Sophrone* de Jerusalem. Sa lettre approuvée au sixieme concile, 45.
Sort superstitieux des payens, 122.
Stations du Messel Romain. Leur antiquité, 443.
S. *Sturme* disciple de S. Boniface, 301. Premier abbé de Fulde, 303. Son voyage en Italie, *ibid.* Son exil & son rappel, 457. Travaille à la conversion des Saxons, 458. Sa mort, *ibid.*
Substance. S'il y en a trois en Jesus-Christ, 84. 560.
S. *Suidbert* ordonné évêque pour la Frise, meurt à Keiserswer, 97.
S. *Suitbert*, premier évêque de Verdun, 467.
Superstitions défendues, 108. 184. 497. 505. 506. Sacrifices aux morts, 258. 280. 283. 287. 534. Dénombrement de superstitions, 287. Faire mourir des enfans, 465.

T

TABLE. Sept au réfectoir des chanoines de Mets, 395.
S. *Taraise* élû patriarche de C. P. 479. Ordonné, 480. Procure un concile général, 481. Envoie deux légats en Orient ; & ce qu'ils y font, 484. Assiste au second concile de Nicée, 490. Se trompe dans les dates du sixieme concile, 505.
Tason & Taton fondateurs de S. Vincent de Voltorne, 125.
Tassillon duc de Baviere fait serment à Pepin sur plusieurs reliques, 375. Menacé d'anathème par le pape Adrien, 528. Condamné à mort, se fait moine, 567. Demande pardon au concile de Francfort, *ibid.*
Tarantaise metropole. Ses suffragans, 568.
Tatouin archevêque de Cantorberi, 216.
Teleric prince Bulgare se fait Chrétien, 460.
Temporel. Affaires temporelles confondues avec les choses spirituelles par les papes Etienne II. 352. 355. Paul 377. Ces affaires n'appartiennent à l'histoire ecclésiastique, *ibid.*
S. *Tetrique*, évêque d'Auxerre, 140.
Theandrique. Opération de J. C. Les Monothelites abusent de ce mot, 27.
S. *Theodelape* de Verone, 294.
Theodon duc de Baviere fait prêcher la foi dans le Norique, 166. Sa mort, 170.
Theodore patriarche de C. P. 2. Deposé, 22. Retabli, 73. Sa mort, 78.
S. *Theodore* de Cantorberi. Son autorité, 5. Il tient un concile contre les

Monothelites, 18. Il se reconcilie avec S. Vilfrid, 91. Sa mort, 94.
Theodore archevêque de Ravenne se soûmet au pape Agathon, 11.
Theodore évêque de Melitine, Monothelite dans le sixieme concile, 31.
Theodore de Pharan condamné au sixieme concile. 40. 46. 58.
Theodore patriarche Jacobite d'Alexandrie, 272.
Theodore patriarche Melquite de Jerusalem, 271. Sa lettre synodique contre les Iconoclastes, 419. Lûe au second concile de Nicée, 502.
Theodore patriarche Melquite d'Antioche, 336. Exilé par le gouverneur de Syrie, 371.
Theodore confesseur sous Copronyme, 416.
Theodoret patriarche Melquite d'Antioche, 486.
Theodoric roi de France, 20.
Theodose d'Adramyte empereur, 161. Se retire & meurt en paix, *ibid. & suiv.*
Theodose évêque d'Ephese, un des chefs des Iconoclastes, 220. Préside à leur concile, 337. Interroge S. Etienne, 387. Anathématisé au septieme concile, 519.
Theodulfe évêque d'Orléans, 472. Son capitulaire, *ibid.* 7. Charlemagne lui envoie l'écrit de Felix d'Urgel, 556.
S. *Theofred* ou Chafre abbé & martyr, 239.
Theophane abbé de Baïes presse Macaire pour confesser deux volontés, 35. Est élû patriarche d'Antioche, 46. 49.
S. *Theophane* patrice, puis moine, assiste au second concile de Nicée, 490.
Theophile duc de Cibyre martyr, 543.
Theophylacte legat du pape Adrien en Angleterre, 525.
Theophylacte patriarche Melquite d'Antioche, 337. Sa mort, *ibid.*
Theosteriste abbé & confesseur, 410.
Thomas patriarche de C. P. Sa lettre au pape Vitalien, 47. Sa memoire justifiée, 48.
Thomas premier abbé de Farfe, 126.
Thomas syncelle du patriarche d'Alexandrie, legat au septieme concile, 485. 492.
Thomas évêque de Claudiopolis, Iconoclaste. S. Germain de C. P. lui écrit pour le ramener, 203.
Tibere. Voyez Apsimare.
S. *Tillon* disciple de S. Eloi, 138.
Tilpin archevêque de Reims, 428.
Tolede. Douzieme concile où la renonciation du roi Vamba est confirmée, 63. On donne à l'évêque de Tolede l'ordination de tous les évêques d'Espagne, 66. Treizieme concile, *ibid.* Quatorzieme concile, 71. Quinzieme concile, 83. Seizieme concile, 112. Dix-septieme concile, 115. Dix-huitieme & dernier concile, 128.
Tonsure cléricale attribuée à S. Pierre, 133.
Toton duc de Nepi fait pape son frere Constantin, 406.
Tradition suivie au second concile de Nicée, 518.
Translations d'évêques en Espagne, 114.
Trisagion ne doit être rapporté au fils seul, 296.
S. *Tron* abbé de Sarcing, 244.
Trullus. Dôme du palais de C. P. Concile *in Trullo*, 99. Rejetté par le pape Sergius, 110. Non par Jean VII. 137. Soûtenu par le patriarche Taraise, 504.
Type & Antitype. Noms de l'Eucharistie, 516.

V

VAIMER, faux évêque de Troyes, 20.
Vacil. Voyez *Oulit.*
Vamba roi d'Espagne. Sa renonciation, 63.
Vandales. Les Musulmans d'Espagne, ainsi nommés, 237.
Vendredi-Saint. Jour de communion générale, 477.
Verberie. Concile sous Pepin, 329.
Verden en Saxe. Erection de cet évêché, 467.
Veremond diacre, roi des chrétiens d'Espagne, 547.
Vernon. Concile sous Pepin, 365.

Veuves des rois d'Espagne ne peuvent se remarier, 67. Obligées à se faire religieuses, *ibid.* 548.
Viandes. Certaines viandes défendues aux nouveaux Chrétiens de Germanie, 326. Viandes suffoquées encore défendues dans le huitieme siecle, 545.
Vienne métropole. Ses suffragans, 528.
S. *Vigbert*, premier abbé de Frislar, 226.
Vigile pape. Ecrits supposés sous son nom par les Monothelites, 28. 49.
S. *Vilfrid* déposé, 5. Il passe en Frise, & en est le premier apôtre, 7. Il est absous à Rome, 10. Revient en Angleterre, & y est emprisonné, 88. Il prêche en Sussex, 89. Et en Oüessex, *ibid.* Il est rétabli à Yorc, 92. Rechassé, 98. Maltraité de nouveau, 129. Retourne à Rome, 136. Y est absous, 132. Rétabli en Angleterre, 146. Sa mort, 147.
Vilfrid II. évêque d'Yorc, 227.
S. *Villibalde*, disciple de saint Boniface, 259. Son voyage à la terre-sainte, *ibid.* Son séjour au mont Cassin, 260. Il est ordonné premier évêque d'Eichstat, 282.
S. *Villebrod*, apôtre de Frise, 97. Ordonné évêque par le pape, & nommé Clement, met son siége à Utrecht, 117, 118.
S. *Villehade*, prêtre Anglois, prêche en Frise, 459. Puis en Saxe, *ibid.* Son voyage à Rome, & sa retraite à Epternach, 464. Recommence à prêcher en Saxe, 467. Ordonné évêque de Breme, 531. Ses vertus & sa mort, 533.
Villicaire, archevêque de Sens, 428.
Villicaire, archevêque de Sens, ordonne un évêque en Espagne par commission du pape, 546.
S. *Vincent*. Ses reliques transférées en divers lieux d'Espagne, 425.
S. *Vincent* sur le Volturne, monastere. Sa fondation, 125.
Viremouth. Monastere fondé par S. Benoît Biscop, 17.
S. *Virgile* évêque de Salsbourg, 438. Sa mort, 440.
Virgile prêtre. S. Boniface s'en plaint, 321. Accusé de croire plusieurs mondes, & condamné par le pape, 324.
Virsbourg. Erection de cet évêché, 277.
Visite des évêques, 426.
Vitalien pape. On veut ôter son nom des diptyques à C. P. 3. On l'y rétablit, 33.
Vitiquind, chef des Saxons, 455. Les fait révolter, 463. Se convertit, 467.
Vitiza roi des Visigots d'Espagne. Ses déréglemens, 127, 128. Déposé, 158.
Volonté. Décision du sixieme concile, qu'il y a deux volontés en J. C. 58. Si on peut dire : La volonté a engendré la volonté, 84.
Voyages des apôtres ou de S. Jean. Livre apocryphe, 510.
Urbain, archevêque de Tolede sous les Arabes, 187.
Ursion archevêque de Vienne, 567.
S. *Vulfran* archevêque de Sens, 120. Prêche en Frise, 121. Sa mort, 176.
S. *Vunebalde*, disciple de S. Boniface, 259.

Y

YEZID. *Voyez* IEZID.

Z

ZACHARIE, protospatoire, envoyé pour enlever le pape. Sa frayeur, 110.
Zacharie pape, 275. Obtient du roi Luitprand la restitution de quatre villes, 276. Ses lettres à saint Boniface, 278. 290 314. Marche au secours de Ravenne, & appaise Luitprand, 292. Lettres de discipline à Pepin & aux François, 321. Renvoie aux évêques des lieux Adalbert & Clement condamnés à Rome, 322. Consulté touchant les rois de France, décide pour Pepin, 328. Sa mort, 330. Ses offrandes & ses libéralités, 331.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AI lû le neuvieme volume de l'*Histoire Ecclésiastique* de Monsieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le douzieme Novembre 1702.

L'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'AI lû le neuvieme volume de l'*Histoire Ecclésiastique* par Monsieur l'Abbé FLEURY, dans lequel je n'ai rien trouvé que de très-conforme à la foi & aux bonnes mœurs. Cet Ouvrage m'a paru très-utile & très-édifiant. En Sorbonne ce 12 Novembre 1702.

A. SALMON.





